

Royaume du Maroc  
Ecole des Sciences de l'Information  
-----  
Cycle des Informatistes Spécialisés

**Une stratégie pour le développement des  
collections : Cas de la Bibliothèque Nationale du  
Royaume du Maroc**

**Mémoire présenté en vue de l'obtention  
du diplôme d'informatiste spécialisé**

**par : Fatima AZIZ**

**Jury de la soutenance**

Pr. Abdenbi EL FARH, professeur enseignant à l'ESI	: Président du jury
Pr. Driss KHROUZ, Directeur de la Bibliothèque Nationale du Royaume du Maroc	: Membre invité
Pr. Mohammed Sghir JENJAR, Directeur adjoint de la Fondation du Roi Abdul-Aziz Al Saoud pour les Etudes Islamiques et les Sciences Humaines, Casablanca	: Membre invité
Pr. Nozha IBNLKHAYAT, professeure enseignante à l'ESI	: Directrice du mémoire

**Décembre 2010**

## Remerciements

Je voudrais tout d'abord remercier mon encadrante, Professeur Nozha IbnLkhayat, pour ses bons conseils et sa patience.

Je tiens également à remercier le directeur de la Bibliothèque Nationale du Royaume du Maroc, Monsieur Driss Khrouz, ainsi que celui de l'Ecole des Sciences de l'information de Rabat, Monsieur Hassan Lemaalem qui ont eu l'amabilité de soutenir ce travail.

Je remercie aussi le jury qui a accepté de m'honorer par sa présence et ses remarques.

Mille mercis aussi

A ma famille qui a n'a cessé de manifester son soutien et son affection.

A tous mes amis pour leur précieuse contribution.

Que tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à l'aboutissement de ce travail trouvent ici l'expression de ma gratitude et de mes vifs remerciements.

# Table des matières

<b>Remerciements</b> -----	<b>II</b>
<b>Table des matières</b> -----	<b>III</b>
<b>Résumé</b> -----	<b>VI</b>
<b>Abstract</b> -----	<b>VIII</b>
<b>ملخص</b> -----	<b>IX</b>
<b>Liste des tableaux</b> -----	<b>X</b>
<b>Liste des graphes</b> -----	<b>XI</b>
<b>Liste des figures</b> -----	<b>XV</b>
<b>Liste des sigles</b> -----	<b>XVI</b>
<b>Liste des annexes</b> -----	<b>XVII</b>
<b>Introduction</b> _____	<b>XVIII</b>
<b>Enoncé du problème</b> -----	<b>3</b>
<b>Chapitre 1 : Naissance de la BNRM et constitution de ses collections</b> _____	<b>4</b>
<b>1.1 Historique de la BNRM</b> -----	<b>5</b>
<b>1.2 Historique des collections de la BNRM</b> -----	<b>5</b>
<b>1.3 Missions et organisation de la BNRM</b> -----	<b>6</b>
1.3.1 Missions de la BNRM-----	6
1.3.2 Organigramme de la BNRM-----	8
<b>1.4 Charte documentaire de la BNRM</b> -----	<b>8</b>
<b>1.5 Processus de développement des collections à la BNRM</b> -----	<b>9</b>
1.5.1 Sélection à la BNRM-----	10
1.5.2 Acquisition à la BNRM-----	11
1.5.3 Désherbage-----	21
1.5.4 Evaluation-----	21
<b>1.6 Organisation des collections de la BNRM</b> -----	<b>22</b>
1.6.1 Manuscrits : organisation et volumétrie-----	22
1.6.2 Imprimés : organisation et volumétrie-----	23
1.6.3 Collections spécialisées : organisation et volumétrie-----	25
1.6.4 Autres collections : organisation et volumétrie-----	25
<b>1.7 Conclusion</b> -----	<b>25</b>
<b>Chapitre 2 : Le développement des collections : Etat de l'art</b> _____	<b>26</b>
<b>2.1 Développement des collections</b> -----	<b>27</b>
2.1.1 Développement des collections : concepts de base-----	27
2.1.2 Paramètres influençant le développement des collections-----	28
2.1.3 Politique de développement des collections-----	31
<b>2.2 Processus de développement des collections</b> -----	<b>34</b>
2.2.1 Sélection-----	34
2.2.2 Acquisition-----	36
2.2.3 Désherbage-----	46
2.2.4 Evaluation-----	47
<b>2.3 Développement des collections dans les bibliothèques nationales</b> -----	<b>51</b>
2.3.1 Bibliothèques nationales : définition-----	51

2.3.2 Fonctions d'une bibliothèque nationale -----	52
2.3.3 Développement des collections dans les Bibliothèques Nationale : principes de base -----	53
2.3.4 Politique de développement des collections : benchmarking entre la Bibliothèque nationale de France (BnF), la British Library (BL) et la Bibliothèque Nationale d'Espagne (BNE) -----	54
<b>2.4 Conclusion-----</b>	<b>71</b>
<b>Chapitre 3 : Approche méthodologique -----</b>	<b>72</b>
<b>3.1 Objectifs et questions de la recherche-----</b>	<b>73</b>
<b>3.2 Méthodes de recherche et instruments de collecte des données -----</b>	<b>73</b>
<b>3.3 Définitions opérationnelles -----</b>	<b>74</b>
<b>3.4 Envergure et intérêt de la recherche -----</b>	<b>75</b>
<b>3.5 Contraintes et Limites de la recherche-----</b>	<b>75</b>
<b>3.6 Etude de la population -----</b>	<b>76</b>
3.6.1 Usagers de la BNRM -----	76
3.6.2 Collections de la BNRM -----	76
<b>3.7 Conclusion-----</b>	<b>77</b>
<b>Chapitre 4 : Analyse des collections de la BNRM -----</b>	<b>78</b>
<b>4.1 Eléments méthodologiques -----</b>	<b>79</b>
4.1.1 Volumétrie des collections étudiées-----	79
4.1.2 Echantillon -----	79
4.1.3 Outils d'analyse-----	81
<b>4.2 Résultats et analyse -----</b>	<b>81</b>
4.2.1 Emplacement physique : accès direct/accès indirect -----	81
4.2.2 Emplacement et état des revues-----	82
4.2.3 Caractère patrimonial de la collection étudiée-----	85
4.2.4 Couverture géographique de la collection étudiée -----	91
4.2.5 Couverture thématique de la collection étudiée -----	92
4.2.6 Couverture linguistique de la collection étudiée -----	95
4.2.7 Couverture temporelle étudiée -----	96
4.2.8 Etat physique de la collection étudiée-----	97
<b>4.3 Conclusion-----</b>	<b>98</b>
<b>Chapitre 5 : Analyse des besoins des usagers de la BNRM -----</b>	<b>100</b>
<b>5.1 Analyse des besoins des usagers réels de la BNRM-----</b>	<b>101</b>
5.1.1 Eléments méthodologiques -----	101
5.1.2 Caractéristiques de la population étudiée -----	103
5.1.3 Diagnostic des demandes du jour de l'enquête-----	108
5.1.4 Diagnostic de la fréquence des demandes habituelles-----	120
5.1.5 Satisfaction des répondants -----	129
5.1.6 Attentes des répondants -----	135
5.1.7 Remarques des répondants sur les collections actuelles -----	140
5.1.8 Suggestions des répondants quant au développement des collections de la BNRM -----	141
5.1.9 Conclusion-----	142
<b>5.2 Analyse des besoins des usagers potentiels de la BNRM-----</b>	<b>145</b>
5.2.1 Eléments méthodologiques -----	145
5.2.2 Caractéristiques de la population enquêtée -----	146
5.2.3 Unités d'information et de documentation utilisées par les répondants -----	150
5.2.4 Connaissance de l'ouverture du nouveau bâtiment de la BNRM -----	160
5.2.5 Attentes des répondants -----	161
5.2.6 Remarques et suggestions des répondants sur les collections actuelles -----	167
5.2.7 Conclusion-----	169
<b>5.3 Conclusion : Comparaison entre les attentes de l'utilisateur réel et potentiel par rapport à l'état des collections de la BNRM-----</b>	<b>170</b>

<b>Chapitre 6 : Proposition d'éléments d'une stratégie pour le développement des collections de la BNRM</b>	<b>176</b>
<b>6.1 Développement des collections à la BNRM : une politique revisitée</b>	<b>177</b>
6.1.1 Principes généraux de la politique de développement des collections de la BNRM	177
6.1.2 Publics visés	178
6.1.3 Directives de la politique de développement des collections de la BNRM	180
<b>6.2 Processus de développement des collections à la BNRM : vers plus de professionnalisme</b>	<b>187</b>
6.2.1 Sélection à la BNRM : une fonction transverse	187
6.2.2 Acquisition à la BNRM : une fonction centralisée	191
6.2.3 Désherbage à la BNRM : une approche spécifique	199
6.2.4 Evaluation à la BNRM: une pratique à instaurer	204
<b>6.3 Moyens à mettre en œuvre</b>	<b>212</b>
6.3.1 Buts, objectifs, priorités	212
6.3.2 Moyens juridiques	213
6.3.3 Moyens financiers	215
6.3.4 Moyens humains	216
6.3.4 Moyens matériels	220
<b>6.4 Conclusion</b>	<b>220</b>
<b>Conclusion générale</b>	<b>221</b>
<b>Bibliographie/Webographie</b>	<b>226</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>231</b>

## Résumé

La Bibliothèque Nationale du Royaume du Maroc a entamé, depuis quelques années, un processus de changement au niveau de son organisation et ses méthodes de fonctionnement. En ce qui concerne le développement des collections, la bibliothèque souhaite orienter son offre documentaire pour répondre mieux aux besoins de son usager réel et attirer son usager potentiel tout en respectant ses missions principales.

Cette étude intègre cette dynamique en partant d'une évaluation des collections existantes, une étude des besoins des usagers réels et potentiels et une analyse du processus actuel de développement des collections. Le but est de proposer à la BNRM une stratégie à même d'améliorer ses pratiques professionnelles et de répondre aux attentes de ses usagers.

Pour se faire trois objectifs lui ont été assignée :

1. identifier les besoins des usagers réels et potentiels ;
2. analyser les collections actuelles ;
3. proposer les éléments d'une stratégie pour le développement des collections à la BNRM.

Afin d'atteindre le premier objectif, deux enquêtes sur terrain ont été lancées auprès de 265 usagers réels et 196 usagers potentiels de la BNRM via deux questionnaires réalisés à cet effet.

Les attentes des deux catégories d'usagers, quant aux fonds de la BNRM, sont presque identiques.

Les résultats de la première enquête ont fait surgir que la population réelle utilisatrice est constituée surtout d'étudiants dont la majorité a un niveau d'étude de bac + 4. Ils sont inscrits dans différentes filières qui se classent dans l'ordre global suivant : sciences sociales (59,9%), puis sciences humaines (21,5%) et enfin sciences exactes et appliquées (12,8%). Les enseignants chercheurs sont plutôt spécialisés en sciences humaines et sociales avec une suprématie marquée pour les premières de 74%. Tandis que le personnel de l'Etat/du privé/retraités relèvent surtout des secteurs financier, juridique, culturel et médiatique avec un taux de global de 77,7%.

La population enquêtée, en ce qui concerne l'utilisateur potentiel, est constituée de 91 enseignants-chercheurs et 105 étudiant-chercheur. Les enseignants-chercheurs sont prédominés par les spécialistes en sciences humaines. Les étudiants-chercheurs sont spécialisés surtout en sciences humaines et sociales avec une légère hausse en faveur de ces dernières.

Les attentes de l'utilisateur réel, quelle que soit sa catégorie, ne se distinguent pas par rapport à sa demande actuelle ; les imprimés (livres, revues et journaux) représentent les types de documents qu'il espère trouver à la BNRM avec une préférence pour la revue du point de vue de l'enseignant-chercheur. Les bases de données et les documents électroniques, audiovisuels, sonores suscitent l'intérêt de toutes les catégories. Les enseignants-chercheurs expriment un intérêt particulier aux manuscrits. Intéressées à la fois par la production nationale et étrangère, toutes les catégories préfèrent une couverture géographique concentrée sur le Maroc mais qui s'étale au monde arabo-islamique et à la Méditerranée. Les sciences humaines et sociales constituent les disciplines principalement recherchées, cependant, les étudiants présentent aussi un intérêt pour les sciences exactes et appliquées. La couverture linguistique se limite aux langues française et arabe. La couverture temporelle attendue doit être large tout en maintenant son actualisation. Aux yeux de l'enseignant-chercheur, le document le plus ancien est aussi important que le plus récent. Ce dernier, par contre, réponds parfaitement aux besoins de l'étudiant.

Les attentes de l'utilisateur potentiel sont identiques à celles du réel sauf au niveau de la couverture linguistique et de la typologie des documents. Celui-là s'attend à une typologie qui met en avant les documents non imprimés (document électronique, audiovisuel, sonore et base de données) sans pour autant négliger le livre et la revue et les autres types de documents

(manuscrits, documents cartographiques, graphiques et iconographiques). Au niveau de la couverture linguistique, l'étudiant-chercheur et l'enseignant-chercheur place l'arabe en première position, suivi du français qui est succédé à son tour par l'anglais.

Aussi bien l'utilisateur réel que potentiel, quelque soit la catégorie, s'accorde sur la faiblesse quantitative du fonds de la BNRM et sur la nécessité de prendre leurs besoins en considération pour enrichir le fonds actuel.

La réalisation du second objectif, a nécessité un recoupement entre les données brutes extraites à partir de la base de données de la BNRM et le traitement des grilles d'évaluation préparées et remplies à cet effet (365 grilles pour monographies et 267 grilles pour revues). Il s'est avéré, à l'issue de ce recoupement, que la BNRM possède une collection patrimoniale d'une valeur importante qui se caractérise par une prédominance des lettres et sciences humaines au premier rang et des sciences sociales en second rang. La suprématie de la langue française la qualifie, la langue arabe vient en seconde position. La couverture temporelle est assez large, cependant, l'actualisation des collections est quasi-absente. La couverture géographique est concentrée sur le Maroc, les pays du monde arabo-islamique et les pays de la Méditerranée.

Les résultats retenus à partir de l'analyse des collections existantes et des besoins des usagers réels et potentiels conjuguées à la présentation critique du processus et méthode utilisée actuellement par la BNRM, nous ont orientés vers la proposition d'une stratégie basée sur trois axes majeurs : la révision de la politique de développement des collections, la proposition d'un processus de développement des collections adapté et la détermination des moyens juridiques, financiers, humains et matériels à mettre en œuvre.

## Abstract

The National Library of Morocco has started in recent years, a process of change in its organization and its methods. Collection development is particularly concerned because the library wishes to improve its collections in order to respond better to its real and potential user's needs while maintaining its core mission.

The goal of this study is to propose a strategy able to help the Moroccan National Library to improve its practices and meet the expectations of its users. Three objectives have been assigned to this study:

1. Identify the real and potential user's needs;
2. Analyze the current collection;
3. Propose the strategic elements of collection development.

In order to achieve the first objective, two surveys were carried out near 265 real users and 196 potential ones. Two different questionnaires were prepared.

The survey results have given rise that the most of the real users are students. Their majority has a study level (BAC+4). They are registered in social sciences (59.9%) and humanities (21.5%) and sciences (12.8%). The researchers are specialized in humanities and social sciences with a marked superiority for the first ones with 74%.

The potential users are composed of students and researchers. Those are dominated by specialists in the humanities. Students are registered in humanities and social sciences with a slight increase in favour of the latter.

The expectations of the real user do not differ from its current demand. Printed documents (books, journals and newspapers) represent the documents he hopes to find in the BNRM. The researcher prefers journals and he has a particular interest to manuscripts. The databases, electronic, audiovisual and sound resources interest all categories. Interested by both the Moroccan and foreign editions, all categories prefer a geographic coverage focused on Morocco but in the same time extended to the Arab and Islamic world and the Mediterranean. The humanities and social sciences are mostly sought; however students are also interesting by applied and hard sciences. The language coverage is limited to French and Arabic. The temporal coverage is wide, while maintaining its update. The researcher thinks that the oldest document is important as the most recent one but the student prefers the recent one.

The expectations of potential users are identical to the real ones excepted about language coverage and type of documents. The potential user is expecting a typology of documents which highlights non-print resources (audio-visual and electronic document and database) without neglecting the book and the journal and the other documents (manuscripts, maps, cartographic and Graphic document). In terms of language coverage, the student and the researcher place the Arabic in first place followed by French which is succeeded by English.

Both the real and potential user agrees that BNRM collections are weak. They hope that the library takes their needs into account in order to improve its current collection.

In order to achieve the second goal, a cross between the raw data extracted from the BNRM database and the evaluation forms prepared and filled for 365 books and 267 journals was necessary. We found that the BNRM collection is characterized by a predominance of Humanities and social sciences. The supremacy of the French language qualifies it; the Arabic language comes in second position. The temporal coverage is quite broad; however, the update of the collection is nearly absent. The geographic coverage is concentrated on Morocco. In the second place come the Arabic and Islamic world and the Mediterranean.

The results of the current collection analysis and the users needs and the current process and practices used by the BNRM, were used and combined in order to make a strategy proposal based on three major components: a collection development policy, a professional process and legal, financial, human and material resources to have.

لقد شرعت المكتبة الوطنية للمملكة المغربية، في السنوات الأخيرة، في مسلسل من التغييرات هم نظامها وأسلوب عملها بما في ذلك تنمية مجموعاتها وذلك رغبة منها في توفير الأفضل وتلبية احتياجات المستفيد الحقيقي واستقطاب المستفيد المقترض. يدخل هذا البحث في هذه الديناميكية حيث يضم تقييما للمجموعات الوثائقية الحالية ودراسة لاحتياجات الرواد الحقيقيين والمفترضين وتحليلا لأسلوب العمل الحالي. والهدف منه هو اقتراح إستراتيجية من أجل تحسين الممارسات الجارية وتلبية طلبات الرواد.

من أجل ذلك، تم تسطير ثلاثة أهداف :

1. تحديد احتياجات الرواد الحقيقيين والمفترضين ؛
2. تحليل المجموعات الحالية؛
3. اقتراح عناصر إستراتيجية لتنمية المجموعات في المكتبة الوطنية للمملكة المغربية.

لتحقيق الهدف الأول ، تم إجراء بحثين ميدانيين : الأول استهدف 265 من الرواد الحقيقيين والثاني شمل 196 من الرواد المقترضين عن طريق استعمال استمارتين أعدتا لهذا الغرض.

وقد أسفرت نتائج الدراسة على أن الطلاب يشكلون أغلبية المستعملين الحقيقيين وهم مكونين من مسجلين في العلوم الاجتماعية (59.9 %) والعلوم الإنسانية (21.5 %) والعلوم التطبيقية (12.8 %). فيما يشكل الأساتذة الباحثون الفئة الثانية وهم متخصصون في العلوم الإنسانية والاجتماعية مع تفوق ملحوظ للأولى 74 %. في حين أن موظفي الدولة / القطاع الخاص / المتقاعدين يحتلون الرتبة الثالثة ويشغلون في الغالب بالمجالات القانونية والمالية والإعلامية والثقافية بمعدل عام يصل إلى 77.7 %.

أما البحث الميداني الثاني فقد شمل 91 أستاذا باحثا غالبيتهم متخصصون في العلوم الإنسانية و 105 طالب باحث متخصصون في العلوم الإنسانية والاجتماعية مع زيادة طفيفة لصالح هذه الأخيرة.

بالنسبة للمستفيد الحقيقي، وبغض النظر عن نوع الفئة، فإن الطلب الحالي لا يختلف عن الطلب المتوقع، فالمطبوعات (الكتب والمجلات والصحف) تمثل أنواع الوثائق التي يأمل أن توفرها له المكتبة مع تفضيل للمجلة العلمية من وجهة نظر الأستاذ الباحث الذي أعرب أيضا عن اهتمام بالمخطوطات . إن قواعد البيانات والوثائق الالكترونية والسمعية والبصرية والصوتية تهم جميع الفئات. كما تهتم جلها بالمجال الجغرافي المغربي مع امتداد إلى العالم العربي الإسلامي ودول البحر الأبيض المتوسط. وتتطلع إلى مجموعات متخصصة في العلوم الإنسانية والاجتماعية في حين أن العلوم البحتة والتطبيقية لا تهم سوى الطلاب فقط. ويقتصر الاهتمام اللغوي لكل الفئات على الفرنسية والعربية في حين يرغب جميعا في تغطية زمنية واسعة مع اهتمام بالتحيين المستمر للمجموعات.

إن طلبات الرواد المقترضين مماثلة لتلك المعبر عنها من قبل الرواد الحقيقيين إلا من حيث التغطية اللغوية وأنواع الوثائق. فهؤلاء يولون الاهتمام للمصنفات غير الورقية (السمعية والبصرية والإلكترونية وقواعد البيانات) دون إهمال الكتاب والمجلة والوثائق المتخصصة الأخرى (المخطوطات والخرائط والرسوم المصورة والمنقوشة). أما من حيث التغطية اللغوية، فالطالب والباحث يضعان اللغة العربية في المقام الأول، تليها الفرنسية ثم الإنجليزية.

ولقد اتفق كل من المستفيد الحقيقي والمفترض على ضعف المجموعات الحالية والحاجة إلى اتخاذ الإجراءات اللازمة من أجل تلبية احتياجاتهما.

إن تحقيق الهدف الثاني، تطلب وجود تداخل بين البيانات الخام المستخرجة من قاعدة بيانات المكتبة الوطنية والنتائج المستنبطة من نماذج التقييم التي تم إعدادها ودراستها حيث تم ملء 365 نموذج كتاب و 267 نموذج مجلة. وقد تبين أن المكتبة الوطنية تتوفر على مجموعة تراثية وطنية ذات قيمة كبيرة تتميز بسيادة العلوم الإنسانية والعلوم الاجتماعية عليها. تأتي اللغة الفرنسية في المركز الأول واللغة العربية في المرتبة الثانية. أما التغطية الزمنية فهي واسعة جدا. وتقتصر التغطية الجغرافية عامة على المغرب وبلدان المغرب العربي والعالم الإسلامي ودول البحر الأبيض المتوسط.

إن النتائج المستخلصة من تحليل المجموعات القائمة واحتياجات المستفيدين الواقعيين منهم والمفترضين إلى جانب عرض نقدي لأسلوب العمل المتبع حاليا بالمكتبة الوطنية فيما يخص تنمية مجموعاتها، ساعدتنا على تنويع هذه الدراسة باقتراح إستراتيجية تقوم على ثلاثة أسس : إعادة النظر في سياسة تنمية المجموعات المتبعة واقتراح نموذج شمولي للعملية ككل مع تحديد التدابير القانونية والموارد المالية والبشرية والمادية الواجب توفيرها.

## Liste des tableaux

Tableau 1 : Répartition des fonctions relatives à la gestion du dépôt légal par agent.....	17
Tableau 2 : Répartition des fonctions relatives à la gestion des acquisitions par agent.....	19
Tableau 3 : Volumétrie des monographies de la BNRM estimée selon la méthode de F W. Lancaster .....	24
Tableau 4 : Répartition des titres de périodiques selon le format et la cote .....	24
Tableau 5: Répartition des usagers réels de la BNRM selon la catégorie.....	76
Tableau 6: Répartition de l'échantillon des monographies selon leur emplacement physique et leur cote.....	80
Tableau 7 : Répartition de l'échantillon des périodiques de la BNRM selon leur type et leur cote .....	80
Tableau 8 : Répartition des titres de revues étudiés selon leur état et leur source .....	83
Tableau 9 : Répartition des titres de revues étudiés selon la date de suspension .....	84
Tableau 10 : Répartition des titres de revues étudiés selon leur état de collection et leur source .....	84
Tableau 11 : Répartition des titres de revues étudiés selon leur périodicité .....	85
Tableau 12 : Répartition des monographies étudiées selon la nationalité de leur auteur et leur emplacement .....	86
Tableau 13 : Répartition des monographies écrites par les auteurs marocains selon le thème et la langue.....	87
Tableau 14 : Répartition des titres reçus à titre de dépôt légal selon le thème et durant la période 2001-2006 .....	89
Tableau 15 : Répartition des monographies étudiées selon le lieu d'édition .....	90
Tableau 16 : Répartition des monographies traitées selon la classification de Dewey .....	93
Tableau 17 : Evolution du nombre de titres reçus par la BNRM selon leur source et leur mode d'entrée entre 2002 et 2009 .....	96
Tableau 18 : Répartition des monographies en accès direct selon leur âge .....	97
Tableau 19 : Répartition du budget accordé aux acquisitions selon les années (2005-2009).....	97
Tableau 20: Répartition des usagers réels de la BNRM selon la catégorie.....	101
Tableau 21 : Répartition de l'échantillon des usagers réels de la BNRM par catégorie .....	101
Tableau 22 : Types de documents fréquemment demandés par les différentes catégories .....	121
Tableau 23: Unités d'information et de documentation étrangères utilisées par les étudiants- chercheurs .....	154
Tableau 24: Unités d'information et de documentation étrangères utilisées les enseignants- chercheurs .....	154
Tableau 25 : Sites web utilisés par les étudiants-chercheurs pour accéder aux publications en Open Accès .....	157
Tableau 26 : Sites web utilisés par les enseignants-chercheurs pour accéder aux publications en Open Accès .....	159
Tableau 27 : Comparaison entre les attentes de l'utilisateur réel et potentiel et l'état des collections de la BNRM.....	171
Tableau 28 : Répartition des étudiants et des enseignants selon les domaines d'études, d'enseignements et de recherche.....	179
Tableau 29 : Représentation synthétique des directives de la politique de développement des collections proposées.....	185
Tableau 30 : Prévisions budgétaires nécessaires pour atteindre les objectifs tracés pour la BNRM dans cinq ans en matière de développement des collections .....	216

## Liste des graphes

Graphe 1 : Répartition des monographies étudiées selon leur emplacement physique .....	81
Graphe 2: Répartition des titres de revues étudiés selon leur état.....	82
Graphe 3 : Répartition des titres de revues étudiés selon leur état de collection.....	84
Graphe 4 : Répartition des monographies étudiées selon la nationalité de l’auteur .....	86
Graphe 5 : Répartition de la production éditoriale des marocains selon les classes de Dewey .....	87
Graphe 6: Répartition des monographies étudiées selon le lieu d’édition.....	88
Graphe 7: Répartition des titres de revues étudiées selon le lieu d’édition .....	90
Graphe 8 : Répartition des monographies étudiées selon la couverture géographique.....	91
Graphe 9 : Répartition des titres de revues selon leur couverture géographique .....	92
Graphe 10 : Répartition des monographies étudiées selon la couverture thématique .....	93
Graphe 11 : Répartition des monographies étudiées selon la couverture thématique et l’emplacement physique.....	94
Graphe 12 : Répartition des revues étudiées selon la couverture thématique.....	94
Graphe 13 : Répartition des monographies étudiées selon la couverture linguistique.....	95
Graphe 14 : Répartition des revues étudiées selon la couverture linguistique .....	95
Graphe 15: Répartition des monographies étudiées selon leur âge.....	96
Graphe 16 : Répartition des monographies étudiées selon leur état physique .....	98
Graphe 17: Répartition des revues étudiées selon leur état physique.....	98
Graphe 18: Répartition des répondants selon le genre.....	103
Graphe 19 : Répartition des répondants selon leur tranche d’âge .....	103
Graphe 20 : Répartition des répondants selon le lieu d’habitat .....	104
Graphe 21 : Répartition des répondants selon le niveau d’études.....	104
Graphe 22 : Répartition des répondants selon le statut actuel .....	105
Graphe 23 : Répartition des étudiants selon l’établissement d’études.....	105
Graphe 24 : Répartition des étudiants selon le niveau d’études .....	106
Graphe 25 : Répartition des étudiants selon la filière d’études .....	106
Graphe 26 : Répartition des enseignants-chercheurs selon l’établissement d’enseignement ou de recherche .....	107
Graphe 27 : Répartition des enseignants-chercheurs selon les filières d’enseignement ou les domaines de recherche .....	107
Graphe 28 : Répartition du personnel de l’Etat, du privé ou retraités selon le secteur d’activités...	108
Graphe 29 : Première visite à la BNRM (étudiants).....	109
Graphe 30 : Demandes du jour du répondant (étudiants) .....	109
Graphe 31 : Première visite à la BNRM (personnel).....	109
Graphe 32 : Demandes du jour de l’enquête (personnel) .....	109
Graphe 33 : Première visite à la BNRM (enseignants-chercheurs) .....	109
Graphe 34 : Demandes pendant l’enquête (enseignants-chercheurs).....	109
Graphe 35 : Nombre de documents demandés par les étudiants le jour de l’enquête .....	110
Graphe 36 : Nombre de documents demandés le jour de l’enquête par le personnel de l’Etat/privé/retraités .....	110
Graphe 37: Nombre de documents demandés durant l’enquête par les enseignants-chercheurs....	110
Graphe 38 : Types de documents demandés le jour de l’enquête par les étudiants .....	111
Graphe 39 : Types de documents demandés le jour de l’enquête par le personnel de l’Etat/privé/retraités .....	111
Graphe 40 : Types de documents demandés durant l’enquête par les enseignants-chercheurs.....	112
Graphe 41 : Origines des documents demandés le jour de l’enquête par les étudiants.....	113
Graphe 42 : Origines des documents demandés le jour de l’enquête par le personnel de l’Etat/privé/retraités .....	113
Graphe 43 : Origines des documents demandés durant l’enquête par les enseignants-chercheurs	113
Graphe 44 : Zones géographiques couvertes par les documents demandés le jour de l’enquête par les étudiants.....	114
Graphe 45 : Zones géographiques couvertes par les documents demandés le jour de l’enquête par le personnel de l’Etat/privé/retraités.....	114

Graphe 46 : Zones géographiques couvertes par les documents demandés pendant l'enquête par les enseignants-chercheurs .....	114
Graphe 47 : Disciplines couvertes par les documents demandés par les étudiants le jour de l'enquête .....	115
Graphe 48 : Disciplines couvertes par les documents demandés le jour de l'enquête par le personnel de l'Etat/privé/retraités.....	115
Graphe 49 : Disciplines couvertes par les documents demandés pendant l'enquête par les enseignants-chercheurs.....	115
Graphe 50 : Langues couvertes par les documents demandés le jour de l'enquête par les étudiants	117
Graphe 51: Langues couvertes par les documents demandés le jour de l'enquête par le personnel de l'Etat/privé/retraités .....	117
Graphe 52: Langues couvertes par les documents demandés pendant l'enquête par les enseignants-chercheurs.....	117
Graphe 53 : Age des documents demandés le jour de l'enquête par les étudiants .....	118
Graphe 55 : Age des documents demandés pendant l'enquête par les enseignants-chercheurs.....	118
Graphe 54 : Age des documents demandés le jour de l'enquête par le personnel de l'Etat/privé/retraités .....	118
Graphe 56 : Pourcentage de satisfaction des demandes de documents faites par les étudiantes le jour de l'enquête .....	119
Graphe 57: Pourcentage de satisfaction des demandes de documents élaborées par le personnel de l'Etat/privé/retraités le jour de l'enquête .....	119
Graphe 58 : Pourcentage de satisfaction des demandes de documents émises par les enseignants chercheurs pendant L'enquête .....	119
Graphe 59 : Zones géographiques couvertes par les documents fréquemment demandés par les étudiants .....	123
Graphe 60 : Zones géographiques couvertes par les documents habituellement demandés par le personnel de l'Etat/privé/retraités.....	123
Graphe 61: Zones géographiques couvertes par les documents habituellement demandés par les enseignants-chercheurs.....	123
Graphe 62 : Disciplines couvertes par les documents habituellement demandés par les étudiants	124
Graphe 63 : Disciplines couvertes par les documents habituellement demandés par le personnel de l'Etat/privé/retraités .....	124
Graphe 64 : Disciplines couvertes par les documents habituellement demandés par les enseignants-chercheurs.....	124
Graphe 65 : Langues couvertes par les documents fréquemment demandés par les étudiants.....	126
Graphe 66 : Langues couvertes par les documents fréquemment demandés par le personnel de l'Etat/privé/retraités .....	126
Graphe 67 : Langues couvertes par les documents fréquemment demandés par les enseignants-chercheurs.....	126
Graphe 68 : Impact de l'âge du document sur les travaux des étudiants.....	127
Graphe 69 : Impact de l'âge du document sur les travaux du personnel de l'Etat/privé/retraités ...	127
Graphe 70 : Impact de l'âge du document sur les travaux des enseignants-chercheurs .....	127
Graphe 71 : Age des documents fréquemment demandés par les étudiants .....	127
Graphe 72 : Age des documents fréquemment demandés par du personnel de l'Etat/privé/retraités	127
Graphe 73 : Age des documents fréquemment demandés par les enseignants-chercheurs.....	127
Graphe 74 : Degrés de satisfaction des étudiants par rapport aux documents sollicités.....	129
Graphe 75 : Degrés de satisfaction du personnel de l'Etat/privé/retraités par rapport aux documents sollicités .....	131
Graphe 76 : Degrés de satisfaction des enseignants-chercheurs par rapport aux documents sollicités .....	132
Graphe 77 : Raisons de la non satisfaction des étudiants .....	133
Graphe 79 : Raisons de la non satisfaction du personnel de l'Etat/ privé/retraités.....	133
Graphe 81 : Raisons de la non satisfaction des enseignants-chercheurs.....	133
Graphe 78 : Raisons de la non satisfaction des étudiants selon le type de documents .....	134
Graphe 80 : Raisons de la non satisfaction du personnel de l'Etat/privé/retraités selon le type de documents.....	134

Graphe 82 : Raisons de la non satisfaction des répondants selon le type de documents .....	134
Graphe 83: Attentes des étudiants quant aux types de documents.....	135
Graphe 84 : Attentes du personnel de l'Etat/privé/retraités quant aux types de documents .....	135
Graphe 85 : Attentes des enseignants-chercheurs quant aux types de documents .....	135
Graphe 86: Attentes des étudiants par rapport à l'origine des documents .....	136
Graphe 87: Attentes du personnel de l'Etat/privé/retraités par rapport à l'origine des documents.	136
Graphe 88 : Attentes des enseignants-chercheurs par rapport à l'origine des documents .....	136
Graphe 89: Attentes des étudiants par rapport aux zones géographiques couvertes.....	136
Graphe 90: Attentes du personnel l'Etat/privé/retraités par rapport aux zones géographiques couvertes .....	136
Graphe 91 : Attentes des enseignants-chercheurs par rapport aux zones géographiques couvertes	137
Graphe 92 : Attentes des étudiants par rapport aux disciplines couvertes .....	137
Graphe 93: Attentes du personnel de l'Etat/privé/retraités par rapport aux disciplines couvertes..	137
Graphe 94: Attentes des enseignants-chercheurs par rapport aux disciplines couvertes.....	138
Graphe 95 : Attentes des étudiants par rapport à l'âge des collections .....	138
Graphe 96 : Attentes du personnel de l'Etat/privé/retraités par rapport à l'âge des collections.....	138
Graphe 97 : Attentes des étudiants par rapport à l'âge des collections .....	139
Graphe 98 : Attentes des étudiants par rapport aux Langues couvertes.....	139
Graphe 99 : Attentes du personnel de l'Etat/privé/retraités par rapport aux langues couvertes .....	139
Graphe 100 : Attentes des enseignants-chercheurs par rapport aux langues couvertes .....	139
Graphe 101 : Remarques des étudiants sur les collections actuelles de la BNRM.....	141
Graphe 102 : Remarques du personnel de l'Etat/privé/retraités sur les collections actuelles de la BNRM .....	141
Graphe 103 : Remarques des enseignants-chercheurs sur les collections actuelles de la BNRM ....	141
Graphe 104 : Suggestions des étudiants relatives au développement des collections de la BNRM	142
Graphe 105 : Suggestions du personnel de l'Etat/privé/retraités relatives au développement des collections .....	142
Graphe 106 : Suggestions des enseignants-chercheurs relatives au développement des collections	142
Graphe 107 : Répartition des enseignants-chercheurs selon le genre.....	146
Graphe 108 : Répartition des étudiants-chercheurs selon le genre .....	146
Graphe 109 : Répartition des enseignants-chercheurs selon l'âge .....	147
Graphe 110 : Répartition des étudiants-chercheurs selon l'âge.....	147
Graphe 111 : Répartition des enseignants-chercheurs selon le lieu d'habitat .....	147
Graphe 112: Répartition des étudiants-chercheurs selon le lieu d'habitat .....	147
Graphe 113 : Répartition des étudiants-chercheurs selon l'établissement d'études.....	148
Graphe 114 : Répartition des enseignants-chercheurs selon l'établissement d'enseignement ou de recherche .....	148
Graphe 115: Répartition des enseignants-chercheurs selon la filière d'enseignement ou le domaine de recherche.....	149
Graphe 116 : Répartition des étudiants-chercheurs selon la filière d'études .....	149
Graphe 117: Répartition des unités et organismes documentaires utilisés par les enseignants-chercheurs selon leur origine .....	150
Graphe 118: Répartition des unités et organismes documentaires utilisés par les étudiants-chercheurs selon leur origine .....	150
Graphe 119 : Unités de documentation et d'information se trouvant au Maroc utilisées par les étudiants-chercheurs .....	151
Graphe 120 : Unités documentaires relevant des établissements d'études utilisées par les étudiant-chercheurs .....	152
Graphe 121 : Unités de documentation et d'information marocaines utilisées par les enseignants-chercheurs.....	152
Graphe 122 : Unités documentaires relevant des établissements d'enseignement ou de recherche utilisées par les enseignants-chercheurs.....	153
Graphe 123 : Taux d'utilisation d'internet par les enseignants-chercheurs.....	155
Graphe 124 : Taux d'utilisation d'internet par les étudiants chercheurs.....	155
Graphe 125 : Connaissance du libre accès par les enseignants-chercheurs .....	156

Graphe 126 : Connaissance du libre accès par les étudiants chercheurs .....	156
Graphe 127: Utilisation du libre accès par les enseignants-chercheurs.....	156
Graphe 128 : Utilisation du libre accès par les étudiants .....	156
Graphe 129 : Connaissance de l'ouverture du nouveau bâtiment de la BNRM par les enseignants-chercheurs.....	160
Graphe 130 : Connaissance de l'ouverture du nouveau bâtiment de la BNRM par les étudiants chercheurs.....	160
Graphe 131: Comment évaluent les enseignants-chercheurs les collections de la BNRM ?.....	161
Graphe 132: Comment évaluent les étudiants-chercheurs les collections de la BNRM ? .....	161
Graphe 134 : Attentes des enseignants-chercheurs (potentiels) par rapport aux types de documents	162
Graphe 133 : Attentes des étudiants-chercheurs (potentiels) par rapport aux types de documents.	162
Graphe 135: Attentes des enseignants-chercheurs par rapport à l'origine des documents.....	163
Graphe 136 : Attentes des étudiants-chercheurs par rapport à l'origine des documents .....	163
Graphe 138: Attentes des enseignants-chercheurs par rapport aux zones géographiques couvertes	164
Graphe 137 : Attentes des étudiants-chercheurs par rapport aux zones géographiques couvertes..	164
Graphe 139 : Attentes des enseignants-chercheurs par rapport aux disciplines couvertes.....	165
Graphe 140 : Attentes des étudiants-chercheurs par rapport aux disciplines couvertes .....	165
Graphe 141: Attentes des enseignants-chercheurs par rapport à l'âge des documents.....	166
Graphe 142 : Attentes des étudiants-chercheurs par rapport à l'âge des documents.....	166
Graphe 143 : Attentes des enseignants-chercheurs par rapport aux langues couvertes .....	167
Graphe 144: Attentes des étudiants-chercheurs par rapport aux langues couvertes.....	167
Graphe 145 : Remarques des enseignants-chercheurs sur les collections actuelles de la BNRM ....	167
Graphe 146 : Remarques des étudiants-chercheurs sur les collections actuelles de la BNRM.....	167
Graphe 147 : Suggestions des enseignants-chercheurs relatives au développement des collections de la BNRM .....	168
Graphe 148 : Suggestions des étudiants-chercheurs relatives au développement des collections de la BNRM .....	168

## Liste des figures

Figure 1 : Schéma de fonctionnement de la fonction « sélection » à la BNRM.....	10
Figure 2 : Schéma de fonctionnement de la fonction « acquisition » à la BNRM.....	21
Figure 3 : Schéma proposé pour le fonctionnement de la fonction « sélection » à la BNRM....	188
Figure 4 : Modèle du « protocole de sélection » proposé pour la BNRM.....	189
Figure 5 : Modèle de « grille de sélection » proposé pour la BNRM.....	190
Figure 6 : Schéma proposé pour le fonctionnement de la fonction « acquisition » à la BNRM	192
Figure 7 : Le Modèle du « plan de développement des collections » proposé pour la BNRM.	195
Figure 8 : Le schéma proposé pour le fonctionnement du « désherbage » à la BNRM.....	201
Figure 9 : Modèle du « protocole de désherbage » proposé pour la BNRM.....	202
Figure 10 : Modèle de « grille de désherbage » proposé pour la BNRM .....	203
Figure 11 : Liste des indicateurs de performance relatifs aux collections à dégager annuellement à la BNRM .....	205
Figure 12 : Modèle de tableau de bord proposé pour la fonction « sélection » à la BNRM.....	206
Figure 13 : Modèle de tableau de bord proposé pour la fonction « désherbage » (Elimination) à la BNRM.....	207
Figure 14: Modèle de tableau de bord proposé pour la fonction « désherbage » (changement du niveau d'accès) à la BNRM.....	208
Figure 15 : Modèle de tableau de bord proposé pour la fonction « acquisition » à la BNRM...	209
Figure 16 : Schéma proposé pour le fonctionnement du « développement des collections » à la BNRM.....	211
Figure 17 : Fiche de poste type « sélectionneurs » et « désélectionneurs » à la BNRM.....	218
Figure 18 : Fiche de poste type « acquéreurs » à la BNRM.....	219

## Liste des sigles

**BGA : Bibliothèque Générale et Archives**

**BL : British Library**

**BNRM : Bibliothèque nationale du Royaume du Maroc**

**BnF : Bibliothèque Nationale de France**

**BnE : Bibliothèque Nationale d'Espagne**

**IMIST : l'Institut Marocain de l'Information Scientifique et Technique**

## Liste des annexes

**Annexe 1** : La Loi n° 67-99 relative à la création de la Bibliothèque Nationale du Royaume du Maroc

**Annexe 2** : La Loi n° 68-99 relative au dépôt légal

**Annexe 3** : Décret n° 2-99-1030 pris pour l'application de la Loi n° 68-99 relative au dépôt légal

**Annexe 4** : Organigramme de la BNRM en vigueur

**Annexe 5** : Grille d'évaluation des monographies

**Annexe 6** : Grille d'évaluation des revues

**Annexe 7** : Questionnaire destiné aux usagers réels de la BNRM

**Annexe 8** : Questionnaire destiné aux usagers potentiels de la BNRM (professeur chercheur)

**Annexe 9** : Questionnaire destiné aux usagers potentiels de la BNRM (étudiant chercheur)

**Annexe 10** : Répartition des disciplines adoptée par la méthode du Conspectus.

# Introduction

Durant la dernière décennie du vingtième siècle, certains pensaient que l'explosion de l'information conjuguée à l'expansion de l'Internet entraîneraient la fin des bibliothèques. Pourtant, cette période a connu le lancement de plusieurs grands projets de construction ou de rénovation de bibliothèques à travers le monde parmi lesquelles la British Library, la Bibliothèque nationale de France, la Bibliothèque et Archives Nationale du Québec, la Bibliothèque Nationale de Tunisie...

Au niveau national, des initiatives surgissaient, en même temps, pour présenter des projets de construction de bibliothèques profitant d'un environnement politique et économique favorable. Le Ministère de la culture obtient, alors, l'accord de mettre en place une Bibliothèque nationale, baptisée « Bibliothèque Nationale du Royaume du Maroc ». D'autres Ministères se sont lancés, pendant le début du 21<sup>ème</sup> dans des projets pareils ; notons essentiellement le Ministère de l'enseignement supérieur, le Ministère des Habous et des Affaires islamiques, le Ministère de l'Intérieur... Aujourd'hui, plusieurs édifices dotés de ressources matérielles et humaines ont vu le jour. Néanmoins, ces bibliothèques partagent, selon un constat général, une carence majeure ; la faiblesse des collections. Raison pour laquelle, certaines n'ont pas encore ouvert leurs portes à leurs usagers, à titre d'exemple l'Institut Marocain de l'Information Scientifiques et Technique.

Une bibliothèque ne peut être un édifice mais un service qui opère autour de ses collections. On ne peut parler d'une bibliothèque sans évoquer ses collections car ces dernières constituent le centre autour duquel gravitent toutes ses fonctions et ses services. D'où l'importance de l'objet de notre étude pour toute bibliothèque et surtout dans le contexte national. Le développement des collections est une fonction vitale qui doit accompagner tout projet de bibliothèque dès son démarrage.

Le développement des collections est une tâche d'une grande haleine qui s'inscrit dans le temps. Il s'agit d'un processus itératif composé de plusieurs étapes, à savoir : la sélection, l'acquisition, le désherbage et l'évaluation. Chacune repose sur des principes et nécessite un savoir et un savoir faire. Ce processus est influencé par plusieurs paramètres :

- La mission de la bibliothèque ;
- Les collections disponibles ;
- Les besoins des usagers de la bibliothèque ;
- Les ressources financières et humaines.

Il requiert aussi l'élaboration d'une politique qui trace les lignes directrices à respecter par chaque intervenant constituant ainsi, à la fois, un moyen de communication et de gestion. L'application des directives de la politique de développement des collections est l'unique garante de leur homogénéité et de leur cohérence. Raison pour laquelle sa constitution revêt un intérêt particulier, comme elle est considérée comme un moment de réflexion autour de la raison d'être de la bibliothèque en question. C'est un exercice difficile qui suppose un consensus général autour de son contenu entre autorité supérieure et direction mais aussi entre celle-ci et le personnel de la bibliothèque.

La conception d'une politique de développement des collections et la mise en place d'un tel processus dans n'importe quelle bibliothèque est un défi majeur qui suppose, à notre avis, l'élaboration d'un plan stratégique. Dans le cas d'une bibliothèque nationale, cette fonction cruciale-développement des collections- s'avère plus complexe vue les particularités d'une telle institution ; des missions spécifiques surtout celles relatives au patrimoine, des publics hétérogènes difficiles à cerner, des collections de taille importante et de nature différentes avec des supports multiples, des modes d'acquisition variés, des structures organisationnelles complexes, des ressources humaines avec des profils hétérogènes, des ressources financières

importantes mais jamais suffisantes et des démarches administratives particulières. La constitution des collections de la BNRM, par rapport à l'échelle nationale, se trouve en face de la même complexité. Le sujet de notre étude s'est avéré alors d'une importance primordiale vue la situation actuelle de l'Institution.

Le projet de construction de la BNRM a débuté en 2004 ; une année après l'approbation des textes de Loi qui la régissent par le parlement. Ces derniers précisent les missions de la BNRM et placent la collecte du patrimoine documentaire national ainsi que les collections documentaires étrangères représentatives des connaissances de l'humanité par voie de dépôt légal, par achat, don ou échange comme la première des missions dont elle a la charge. La constitution et l'enrichissement des fonds se placent comme l'une des premières missions assignées à la BNRM. Il faut signaler que cette dernière a hérité de tous le fonds que possédait la Bibliothèque Générale et Archives qu'elle a essayé de mettre à niveau pour pouvoir assurer l'ouverture de son nouveau bâtiment. Ce dernier a été inauguré et ouvert ses portes au public en octobre 2008. Entre héritage et souci d'enrichissement, le développement des collections à la BNRM trouve toute sa vitalité.

Notre étude, intitulé « **Une stratégie pour le développement des collections : cas de la Bibliothèque Nationale du Royaume du Maroc** », vient répondre à un besoin exprimé par la direction de la bibliothèque et qui a pour but de dégager les éléments d'une stratégie pour le développement des collections à la BNRM. Pour ce faire, nous l'avons organisée en six chapitres.

Le premier chapitre présente la BNRM en tant que contexte de recherche. Cette présentation s'est focalisée sur l'historique de ses collections, leur organisation ainsi que le processus de développement en vigueur et les moyens dont dispose la BNRM pour l'accomplir.

Le second chapitre aborde les fondements théoriques du développement des collections et leur application dans les bibliothèques nationales tout en exposant un benchmarking en termes d'orientations politiques entre trois bibliothèques nationales, à savoir : la British Library, la Bibliothèque nationale de France et la Bibliothèque Nationale d'Espagne.

Le troisième chapitre expose l'approche méthodologique utilisée pour atteindre les objectifs fixés à cette étude.

Le quatrième chapitre a été consacré à l'analyse des collections actuelles de la BNRM. Une vue d'ensemble présentant ses caractéristiques sur le plan de la couverture géographique, linguistique, thématique et temporelle a été réalisée.

Le cinquième chapitre a été réservé au diagnostic des besoins des usagers réels et potentiels de la BNRM. La demande, la satisfaction et les attentes ainsi que les remarques et suggestions constituent les éléments fondamentaux traités à ce niveau.

Le dernier chapitre expose les contours des éléments de la stratégie suggérée. Cette dernière est fondée sur trois axes : révision de la politique, professionnalisation du processus actuel, et procuration des moyens nécessaires à la fois humains, financiers, juridiques et matériels tout en définissant les objectifs et les priorités.

## Enoncé du **problème**

La Bibliothèque Nationale du Royaume du Maroc (BNRM) a ouvert ses portes au public le 24 octobre 2008 ; une semaine après son inauguration officielle par Sa majesté Mohamed VI. Ce qui constitue un témoignage vivant de la valeur qu'elle représente dans le paysage culturel du pays. Cette œuvre architecturale, qui vient répondre à un programme de besoin réalisé par Philippe Sauvageau<sup>1</sup>, appuyé par un comité ad hoc marocain, s'inscrit dans un style moderne imprégné de touches relevant de l'art architectural arabo-musulman.

Cependant, une bibliothèque nationale est reconnue, non seulement par l'allure de son édifice, mais principalement par la richesse, la spécificité et la diversité de ses collections. Cette richesse, quantitative et qualitative, s'explique essentiellement par l'histoire de l'institution en question et la diversité des sources de développement de ses collections. C'est le cas de la BNRM qui est, en fait, le prolongement de la Bibliothèque Générale et Archives (BGA), dont la création remonte à 1926.

La Loi n° 67-99<sup>2</sup> portant la création de la BNRM met l'accent entre autre, sur la constitution des collections comme l'une des missions fondamentales dont elle a la charge. Dans le même ordre d'idée, la BNRM s'est dotée d'un nouveau texte de Loi sur le dépôt légal qui devrait lui permettre d'assumer la responsabilité de la collecte de la production intellectuelle marocaine. Elle bénéficie de l'autonomie financière, ce qui devrait alléger les problèmes liés au financement de ses acquisitions.

Autrement dit, la BNRM jouit de l'intérêt politique, possède de nouveaux outils juridiques et dispose de moyens financiers. Cette nouvelle situation la met dans l'obligation de remettre en question, renforcer et renouveler ses principes de fonctionnement à tous les niveaux ; notamment la fonction de développement des collections. Ces dernières ont été constituées au fil du temps sans se référer à une politique formalisée et sans suivre une stratégie prédéfinie. Les risques d'incohérence entre collections, d'indifférence avec les missions de l'institution et d'inadaptation aux besoins des usagers sont présents. Ceci n'implique-t-il pas la nécessité d'élaboration d'une stratégie de développement de ses collections qui serait à même de définir les contours d'une politique de constitution de collections ainsi que les moyens humains, matériels et financiers à mettre en œuvre ?

C'est ce qui constitue l'objet de la présente recherche et ce, à travers trois objectifs : analyse des collections existantes, définition des besoins des usagers et proposition des éléments de la dite stratégie. En d'autres termes, **qui** doit se charger du développement des collections à la BNRM ? **Quel** serait le contenu des collections ? (Quelles sont les disciplines et les supports à couvrir et en quelles langues ?) **Comment** devrait-on procéder ? **Quel** public vise-t-on ? **Quels** sont les moyens humains, matériels et financiers à mettre en œuvre ? Et quels seront les objectifs et les finalités à atteindre ?

---

<sup>1</sup> Ex-président de la Bibliothèque et Archives Nationale du Québec

<sup>2</sup> BULLETTIN OFFICIEL, N° 5184 du 14 Hija 1424 / février 2004, p. 150-152

# **Chapitre 1 : Naissance de la BNRM et constitution de ses collections**

## 1.1 Historique de la BNRM

Les origines de la BNRM remontent à 1919 quand le Général Lyautey (1854-1934) décida de centraliser toute la documentation sur le Maroc dans une seule bibliothèque publique qu'il nomma Bibliothèque Générale et Archives (BGA)<sup>3</sup>.

Le premier noyau documentaire de cette Bibliothèque fut le fonds de la Bibliothèque de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines, réuni par le directeur M. Nehlil, qui contenait des ouvrages et des manuscrits essentiels à l'étude du Maroc et de l'Occident Musulman<sup>4</sup>. En 1920, Pierre de Cénival (1888-1937), fut nommé premier conservateur de la BGA. Il donna ses directives pour la conception du bâtiment<sup>5</sup> qui l'a abrité jusqu'au 08 Aout 2008, date du début du déménagement de la BNRM vers son nouveau site.

Le Fonds de la BGA fut enrichis en 1920 par la collection de la bibliothèque de la « Mission Scientifique du Maroc » créée en 1904 à Tanger et qui publiait « *Les Archives Marocaines* » et la « *Revue du monde musulman* »<sup>6</sup>. En 1924, la BGA fut installée dans ses locaux sis 5, avenue Ibn Battouta, Agdal, Rabat. Deux ans après, elle fut érigée par le Dahir du premier novembre 1926 en établissement public, doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière, dirigé par un Conservateur et administré par un Conseil présidé par le Directeur Général de l'Instruction Publique<sup>7</sup>. Le Dahir de 1931, permit à la BGA d'exercer le droit de contrôle sur les autres bibliothèques publiques installées dans la zone du protectorat français ; cette fonction relève actuellement des attributions de la Direction du Livre, des Bibliothèques et Archives du Ministère de la Culture, et ce depuis sa création en 1968. En 1932, la législation qui régla le dépôt légal dans la zone du protectorat français fut adoptée et attribua à la BGA le droit de recevoir et gérer le dépôt légal.

En 1998, Le Ministère de la Culture a relancé le projet de construction d'une Bibliothèque Nationale au Maroc. Le dit projet a été approuvé par Sa Majesté feu Hassan II qui l'a baptisé « BNRM » et qui a ordonné l'octroi des fonds nécessaires à sa réalisation à partir du Fond Hassan II pour le Développement Economique et Social.

En 2000, un comité scientifique constitué d'experts nationaux et étrangers a été réuni et a donné lieu à des projets de textes réglementaires ainsi qu'au programme des besoins et des espaces. Le concours architectural de la BNRM a été lancé et rapporté, en janvier 2001, par les architectes Rachid al Andaloussi et Abdelwahed Mountassir.

En juillet 2003, les textes réglementaires, notamment la Loi 68.99 portant la création de la BNRM et la Loi 69.99 régissant le dépôt légal, furent votées au Parlement par ses deux Chambres. Le 15 octobre 2008, Sa Majesté Mohamed VI a inauguré les nouveaux locaux de la BNRM.

## 1.2 Historique des collections de la BNRM

Les collections actuelles de la BNRM se sont enrichies au fil des années, comme en témoignent l'historique et les statistiques des fonds, à travers les achats, les dons, les échanges, le dépôt légal et les confiscations.

Les premiers fonds qui ont intégré la BGA concernèrent essentiellement le Maroc et le Maghreb et étaient destinés aux équipes de savants chercheurs, chargés d'étudier le Maroc sous tous ses aspects. Par la suite, la bibliothèque constitua un fonds varié de culture générale.

La bibliothèque du Cheikh Ma' El Ainin de Fès, prise en guerre, et la bibliothèque du Lettré El Hadj Mokhtar Ben Abdellah as-Susi de Mèknes, furent les premières bibliothèques privées

---

<sup>3</sup> LAROUÏ BENJELLOUN, Latifa. *Les Bibliothèques au Maroc*. Paris : Larose, 1990. P.211

<sup>4</sup> GOTTELAND, J. *Bibliothèque Générale et Archives du Protectorat : historique (1912-1230)*. Rabat : Direction Générale de l'Instruction Publique, des Beaux arts et des Antiquités, 1931, p. 17

<sup>5</sup> Idem, p. 17

<sup>6</sup> BINEBINE, Ahmed Chouqui. *Histoire des bibliothèques au Maroc*. Rabat: Faculté des Lettres et Sciences Humaines, 1992. p. 125

<sup>7</sup> GOTTELAND, J. Op. Cit. p. 18

acquises<sup>8</sup> par la BGA. La seconde comptait quelques 396 manuscrits et 340 imprimés<sup>9</sup>. Par la suite, les fonds de la Bibliothèque du Club Allemand de Tanger, fonds séquestrés après la Première Guerre Mondiale, rejoignirent la BGA en 1920. La Bibliothèque du Club Allemand, créée en 1910, sous l'égide de l'Institut des Langues Orientales de l'Université de Berlin, contenait tous ce qui a été publié en Allemagne sur le Maroc à la fin du 19 et début du 20 siècle<sup>10</sup>. A cette collection s'ajouta la bibliothèque du Sultan My Hafiz déménagée après sa mort de Tanger à Rabat. La Bibliothèque acheta, en 1921, la bibliothèque du Gouverneur Général d'Algérie, le Comte Clozel. En 1922, elle acquit les collections privées du fonctionnaire Augustin Bernard, auteur de plusieurs ouvrages sur le Maroc.

En 1926, la collection des estampes de la BGA acquit une pièce unique constituée de cinq feuillets en bon état représentant la ville de Marrakech en 1641 réalisé par Adrien Matham<sup>11</sup>.

En 1929, A. Leriche, Consul de France, bibliophile et auteur de plusieurs articles sur le Maroc, lui légua sa bibliothèque privée, qui comprenait 480 ouvrages en français et 140 en arabe.

En 1930, la BGA acquit la bibliothèque de Michaux Bellaire, Chef de la Mission Scientifique du Maroc devenue Section Sociologique à la Direction des Affaires Indigènes. Six ans après, elle reçut la Bibliothèque de Maurice Glay, auteur et contrôleur civil. Dans la même année, la bibliothèque de la section sociologique lui fut rattachée définitivement<sup>12</sup>.

Après l'indépendance, les fonds de la BGA furent<sup>13</sup> enrichis par plusieurs fonds de bibliothèques privées confisquées pour des raisons politiques. Les plus importantes furent celles de Cheikh Abdelhay el-Kattani constituée de 3371 manuscrits et de l'ancien pacha de Marrakech at-Tuhami al-Glawi constituée de 1382 manuscrits.

Les collections de la Bibliothèque Générale et Archives se sont enrichies en 1996 par un don important des héritiers du Cheikh Mohamed Ben Jaâfar el Kettani constitué surtout de manuscrits.

En 2001, la bibliothèque privée du Professeur Mohamed Abu Talib constituée de quelques 9000 volumes, a été léguée par son fils et enfin en 2002, la bibliothèque de Mohamed el Hamdaoui a été offerte par ses héritiers. Cinq années avant, elle reçut aussi un don de la Bibliothèque nationale de France constitué de quelques 30.000 volumes d'ouvrages.

Depuis 2006, la BNRM a reçu un ensemble de dons successifs de plusieurs personnalités, notamment : ex Ministre des Habous Monsieur Mohamed Ramzi, ex conseiller de sa Majesté le Roi Ahmed Ben yahia Bensouda, Monsieur Mohamed Lahbib al-Forqani et Monsieur al-Mehdi al-Wafi. Le dernier don date du mois d'avril 2010 et provient du Conseil de la Communauté Marocaine à l'Etranger.

### **1.3 Missions et organisation de la BNRM**

Les missions de la BNRM sont régies par la Loi 67-99<sup>14</sup> (annexe 1) relative à sa création publiée dans le bulletin officiel en décembre 2003. Tandis que l'organigramme définitif qui cadre son organisation structurelle vient d'être établi en 2010 et approuvé par le Ministère des Finances après avoir bénéficié d'organigrammes transitoires.

#### **1.3.1 Missions de la BNRM**

Les missions de la BNRM sont indiquées dans l'article 2 du texte de loi N°67-99<sup>15</sup> relative à la création de la BNRM comme suit :

---

<sup>8</sup> GOTTELAND, J. Op. Cit. p. 18

<sup>9</sup> LAROUÏ BENJELLOUN, Latifa. Op. Cit. p. 215

<sup>10</sup> Idem, p. 215

<sup>11</sup> Idem, p. 19

<sup>12</sup> BINEBINE, Ahmed-Chouqui. Op. cit. p. 131.

<sup>13</sup> TOUFIQ, Ahmed. La Bibliothèque Générale. In: *Maalamat al maghrib*. Vol. 11. P. 3711-3713

<sup>14</sup> BULLETIN OFFICIEL, N° 5184 du 14 Hija 1424 / février 2004, p. 150-152

<sup>15</sup> Idem, p 150-152

1. « collecter, traiter, conserver et diffuser le patrimoine documentaire national ainsi que les collections documentaires étrangères représentatives des connaissances de l'humanité. A ce titre, elle est chargée d' :
  - assurer la réception et la gestion du dépôt légal, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur ;
  - élaborer et diffuser la bibliographie nationale ;
  - acquérir par achat, don ou échange les documents nationaux et étrangers : manuscrits, imprimés, estampes, cartes, plans, partitions musicales, photographies, documents sonores, audiovisuels et informatiques, monnaies et les médailles ;
  - cataloguer, analyser et classer les documents dont elle a la garde et constituer des instruments de recherche bibliographiques ;
  - assurer la préservation et la conservation de ses propres collections documentaires et proposer les mesures nécessaires en vue de préserver le patrimoine documentaire national ;
2. promouvoir et faciliter l'accès à ses collections documentaires et à l'information bibliographique. A ce titre, elle est chargée de :
  - mettre ses ressources documentaires à la disposition du public sous réserve de la législation relatives à la propriété intellectuelle ;
  - fournir un service d'information bibliographique, en utilisant notamment les nouvelles technologies, afin de faciliter l'accès aux documents des autres bibliothèques nationales et étrangères ;
  - offrir un service d'information et de documentation à distance ;
  - faire connaître ses collections documentaires au moyen de publications, d'expositions et de manifestations culturelles ;
  - Fournir des services documentaires et informationnels spécialisés aux personnes handicapées ;
3. assurer un rôle de coordination et de coopération au sein du réseau national des bibliothèques. A ce titre, elle est chargée de :
  - élaborer et veiller à l'application des normes, relatives aux traitements bibliographique, documentaire et informatique à l'échelle nationale ;
  - coopérer avec d'autres bibliothèques, centres de documentation et d'information nationaux et étrangers, notamment dans le cadre des échanges et des réseaux documentaires ;
  - proposer et mettre en œuvre, à l'échelle nationale des programmes de traitement, de sauvegarde et de diffusion du patrimoine manuscrit ;
  - Mener, dans le cadre des missions qui lui sont dévolues, des actions de conseil, d'assistance technique et de formation ;
4. participer à l'activité scientifique nationale et internationale et de conduire des programmes de recherche en relation avec ses missions et avec le patrimoine dont elle a la charge »<sup>16</sup>.

Ces missions assignées à la BNRM correspondent aux fonctions fondamentales, secondaires et accessoires d'une bibliothèque nationale (voir la revue de la littérature). Elles tournent autour de la collecte, la conservation de manière permanente et la diffusion des documents patrimoniaux ; la constitution de collections abasant la culture et le savoir universel tout en y garantissant l'accès ; la promotion de la recherche, la coopération internationale et la coordination nationale.

Les mêmes missions sont assignées à La Bibliothèque nationale de France<sup>17</sup> et la Bibliothèque Nationale d'Espagne<sup>18</sup> qui feront plus loin, en plus de la British Library, objet d'un benchmarking axé sur leurs politiques de développement de collections.

---

<sup>16</sup> BULLETIN OFFICIEL, N° 5184, du 14 Hija 1424 / février 2004, p. 150

<sup>17</sup> BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE. Les missions de la BNF [en ligne].

URL : <http://www.bnf.fr/pages/znavigat/frame/connaitr.htm?ancre=mission.htm> (consulté le 24/04/2009)

Par contre, cette dernière adopte comme mission principale depuis 2005 « Helping people advance knowledge to enrich lives<sup>19</sup> ». La dite mission est justifiée, d'abord, par la valeur et l'importance accordée à la connaissance et son influence sur la vie économique, culturelle et sociale ; puis, par le fait que l'accès à la connaissance crée de la connaissance ; et enfin, parce que l'accès à la connaissance génère des retombées directes sur l'utilisateur en réalisant sa recherche et des conséquences indirectes sur tout citoyen profitant des résultats de toute recherche accomplie<sup>20</sup>.

### 1.3.2 Organigramme de la BNRM

La BNRM vient d'adopter, en 2010, un nouvel organigramme (annexe 2). Sa conception structurelle se base sur une logique «quadripolaire» dont deux pôles « Métiers » et deux pôles de « Support » : le premier concerne le management des ressources humaines, financières et logistiques et le second est consacré à la coordination transverse.

Les premiers pôles sont les plus intéressants car ils constituent la structure qui porte le Métier de l'informatiste.

1. Le premier « Pôle de gestion des collections et des services aux publics » se compose de trois divisions : la première relative à la gestion des collections imprimées, la seconde à la conservation et la gestion des manuscrits, et la troisième concerne les services aux publics.
2. Le second « Pôle de développement et de traitement des collections » englobe une division de traitement bibliographique, une division de l'informatique et la numérisation et une division du développement des collections. Cette dernière représente le champ d'investigation de la présente étude.

Cette division importante intègre deux services : un service de dépôt légal et un service d'acquisition, dons et échanges. Comme leurs intitulés l'indiquent, ce sont les structures qui gèrent les sources d'alimentation du fonds documentaire de la BNRM et qui veillent à l'application de sa charte documentaire. Les détails de leur fonctionnement et leurs ressources sont présentés ultérieurement.

## 1.4 Charte documentaire de la BNRM

La charte documentaire de la BNRM est le résultat d'un stage de formation de trois mois (janvier-février- mars) effectué en 2005 à la Bibliothèque Nationale de France sous le thème « politique documentaire » par l'un des cadres de la BNRM. Pourtant, l'élaboration d'un tel document représente un moment de réflexion autour de la bibliothèque qui exige un travail collaboratif et une concertation entre les professionnels, la direction de la bibliothèque et l'autorité de tutelle. Cependant, toutes les structures de la bibliothèque ne s'y réfèrent pas et il n'est pas mis à la disposition du public comme le recommande la littérature professionnelle. Autrement dit, l'appropriation et l'utilisation de ce référentiel très important pour notre sujet sont très limitées.

Par ailleurs, la charte documentaire de la BNRM présente des anomalies : les unes méthodologiques, les autres relatives à son contenu.

En effet, cette charte, qui est le fruit de réflexion d'une seule personne, porte en elle-même des germes critiques. Son concepteur affirme<sup>21</sup> qu'il s'agit d'un document directeur pour la

---

<sup>18</sup>BIBLIOTHEQUE NATIONALE D'ESPAGNE. Qui sommes nous ? [en ligne]. URL : <http://www.bne.es/es/LaBNE/> (consulté le 24/04/2009).

<sup>19</sup> BRITISH LIBRARY. Defining our strategy 2005-2008 [en ligne]. URL : <http://www.bl.uk/about/strategic/definingstrat.htm> (consulté le 24/04/2009)

<sup>20</sup> BRITISH LIBRARY. Explaining our mission and vision [en ligne]. URL : <http://www.bl.uk/about/strategic/explainmissvis.htm> (consulté le 24/04/2009)

<sup>21</sup> BNRM. La charte documentaire. Rabat : BNRM, 2005. p. 6 (version octobre 2005).

constitution des collections, plutôt qu'un document de réajustement. Selon lui, la collection existante n'est pas prise en considération en raison de la non disponibilité de données statistiques. Nous sommes donc devant une proposition de guidelines qui visent à développer les collections de la BNRM abstraction faite de son état. Par conséquent, l'application d'une telle proposition risque de créer une dissociation entre collection existante et les futurs flux entrants de documents. Rappelons que, l'analyse de la collection existante et l'étude des besoins des usagers constituent, selon la littérature, les préalables obligatoires à la réalisation de toute charte documentaire. Alors que celle de la BNRM ne s'appuie sur aucun des préalables précités. Réaliser une charte documentaire sans se fonder sur l'état de ses collections et sans se projeter dans l'avenir à travers les besoins de ses publics constitue un véritable problème méthodologique.

Sur le plan du contenu, une charte se compose de trois rubriques essentielles : une description générale, une analyse par domaine et par format et des dispositions diverses.

La première rubrique présente une description générale des usagers de la bibliothèque, des paramètres généraux de la collection notamment les domaines, les formats, la couverture géographique, linguistique et périodique, les priorités et les limites quant à la sélection et les accords de coopération qui existent.

La seconde concerne la couverture de la collection. Elle spécifie les modes d'acquisition des documents par rapport aux thèmes, aux types et aux supports.

La troisième rubrique présente les dispositions de la bibliothèque par rapport aux dons, aux échanges, au désherbage (les critères, l'étendue et la fréquence) et à l'évaluation (les objectifs et les indicateurs).

Les remarques fondamentales qui peuvent être soulignées concernant le contenu et les composantes de ce document sont :

- la charte présente son public selon une dissociation binaire à savoir, les chercheurs et le grand public sans les définir ;
- la charte présente la BNRM au cœur d'un réseau documentaire méconnu sur tous les niveaux : collections, services et produits, usagers... et adopte le principe du « dernier recours » sachant que son environnement documentaire demeure faible ;
- une confusion apparaît tout au long du document entre le type de document et le support. D'autre part, la liste des documents exclus et ceux inclus dans la charte n'est pas conforme avec la liste présentée par la Loi régissant le dépôt légal ;
- le désherbage dans les bibliothèques nationales se limite généralement à un transfert à des niveaux d'accès plus élevés. L'obsolescence, l'usage des documents et leur état ne constituent pas, nécessairement, les critères adoptés dans ce cas ;
- une confusion surgit entre l'exhaustivité et l'encyclopédisme lors de la présentation des principes de base de la constitution de la collection, notamment à la page 9.

Pourtant, il est à noter que la BNRM reste l'une des rares institutions au Maroc qui possède une charte documentaire et qui a tenu à en élaborer une il ya au moins 4 ans. Il est probablement temps de penser à sa réactualisation à la base d'une évaluation sereine.

## **1.5 Processus de développement des collections à la BNRM**

Le processus de développement des collections est composé, selon la littérature, de la sélection, l'acquisition, le désherbage et l'évaluation.

### 1.5.1 Sélection à la BNRM

La sélection est une prise de décision qui s'opère dans le cadre des objectifs généraux de la Charte documentaire. Elle peut être à l'origine une suggestion d'usager ou du sélectionneur.

A la BNRM, la sélection s'effectue par un comité interne créé en 2007 composé de cinq personnes<sup>22</sup>. Tous des docteurs en sciences humaines, ils participent, pendant une période limitée, à cette opération en se basant sur des listings de livres préétablis par des agents appartenant au service des acquisitions à partir des catalogues d'éditeurs, notamment ELECTRE. Les jugements de valeur portés sur les documents par les membres du comité de sélection sont effectués à partir du titre seulement.

Cette fonction, censée reposer sur une veille éditoriale quotidienne et un suivi permanent de l'édition au Maroc et à l'étranger, se limite, à la BNRM, à une opération saisonnière au moment de l'attribution budgétaire.

Ce comité n'intervient que dans la sélection des ouvrages à acheter, ceux qui émanent des autres sources à savoir, les échanges et dons sont confiés au jugement des agents qui en sont responsables. La sélection des autres types et supports se fait par l'agent qui en a la charge et dans certains cas en concertation avec le responsable hiérarchique ou encore avec la direction. L'avis du comité n'est jamais pris en considération.

A noter qu'il existe une dispersion du processus de sélection à la BNRM entre plusieurs structures et plusieurs agents. La coordination entre les différents intervenants s'avère très difficile pour ne pas dire inexistante (voir figure 1).

**Figure 1 :** Schéma de fonctionnement de la fonction « sélection » à la BNRM

Modes des entrées	Division de développement des collections			
	Dépôt légal	Achats	Dons	Echanges
Type des documents				
Livres	Collecte systématique assurée par le service de dépôt légal	Sélection par le comité désigné sur la liste prédéfinie	Sélection par l'agent qui en est responsable dans le service des acquisitions	
Périodiques (papier & électroniques)	Collecte systématique assurée par le service de dépôt légal	Proposition de listes pour abonnement par le responsable du service périodiques (pour la première fois en 2010)	Sélection par l'agent qui en est responsable dans le service des acquisitions	
Supports Audiovisuels	Collecte systématique assurée par le service de dépôt légal	Proposition de listes par le responsable du service de l'audiovisuel	Sélection par l'agent qui en est responsable dans le service des acquisitions	
Manuscrits et livres rares		Propositions par le service des manuscrits et par des tiers externes		
Documents cartographiques, graphiques et photographiques	Collecte systématique assurée par le service de dépôt légal	Propositions par le service des collections spécialisées et par des tiers externes		
Dons de bibliothèques privées			Sans sélection ni évaluation préalable	

Par ailleurs, la responsable de la structure du développement des collections affirme que les critères de sélection adoptés sont ceux proposés par la charte documentaire de la BNRM. Celle-ci trace les guidelines de la politique de l'institution, les protocoles de sélection, qui constituent les outils pratiques de la sélection n'ont jamais été élaborés. La charte n'a jamais été déclinée, jusqu'à aujourd'hui, ni en protocoles de sélection ni en plans d'acquisition. En effet, l'organisation de la

<sup>22</sup> Aucune note officielle de la composition de ce comité n'est disponible.

sélection par domaine du savoir selon des critères et des objectifs prédéterminés et suivant une répartition budgétaire rationnelle par discipline et prenant en considération les besoins des usagers n'existe toujours pas à la BNRM.

Il reste à signaler que les sources utilisées dans la sélection sont les suivantes : le Cédérom Electre, les catalogues des éditeurs imprimés et les demandes des usagers auxquels un formulaire est soumis dans les espaces de lecture. Les choix effectués sont soit exportés du Cédérom Electre ou saisis à partir des catalogues ou à partir des formulaires soumis aux usagers. Ceci dit, le SIGB VIRTUA acquis par la BNRM dispose d'un module d'acquisition qui permet de préparer les listes des livres à soumettre au comité de sélection.

Enfin, seules les acquisitions courantes et onéreuses sont concernées par la sélection, les autres modes d'acquisitions n'appliquent pas le processus de sélection actuel. Les acquisitions rétrospectives ne sont pas prises en considération non plus.

## **1.5.2 Acquisition à la BNRM**

L'acquisition constitue un acte d'appropriation qui permet à toute bibliothèque de confirmer sa possession du document sélectionné ou un accès dans le cas des documents électroniques. Deux services sont concernés, à savoir : le service de dépôt légal et le service des acquisitions ; les deux constituent à la BNRM les structures qui gèrent les différents modes d'acquisition.

### **1.5.2.1 Modes d'acquisition à la BNRM**

Les modes d'acquisition assignées à la BNRM par l'article 2 de la Loi la Loi n°67-99 portant la création de la BNRM sont le dépôt légal, l'achat (acquisitions onéreuses), les dons et les échanges. Ce sont les mêmes sources qui ont contribué à l'enrichissement des collections de la bibliothèque depuis sa création.

#### **1.5.2.1.1 Dépôt légal**

Le dépôt légal est un principe qui repose sur la collecte systématique de tout document édité ou produit au niveau du territoire marocain et élimine toute procédure de sélection préalable. Sa réglementation, son fonctionnement et ses ressources sont présentés ci-dessous.

#### **A/ Réglementation**

Le dépôt légal est régi par la Loi 68.99<sup>23</sup> (annexe 3) publiée au bulletin officiel N° 5184 du 14 Hija 1424 le 05-02-2004 (version arabe publiée dans le Bulletin Officiel n° 5171 du 27 Chaoual 1424 / 22 décembre 2003). Cette Loi qui a été votée par les deux Chambres du Parlement en Juillet 2003, modifie et complète les Dahir du 7 octobre 1932<sup>24</sup> portant la création du dépôt légal au Maroc, modifié déjà à quatre reprises par les Dahir du 3 juin 1944<sup>25</sup>, celui du 10 avril 1951<sup>26</sup> et celui du premier juin 1959 n° 1-59-166 ainsi que l'arrêté n°721-64 du 8 mars 1965.

L'intervalle chronologique, soixante douze ans, séparant les deux textes principaux (1932 et 2003) constitue un indicateur révélateur des changements introduits dans la nouvelle Loi. La commission qui a préparé les textes de loi en question a dû prendre en considération l'évolution qu'a connue le domaine de la documentation et de l'édition durant cette période.

---

<sup>23</sup> BULLETIN OFFICIEL, N° 5184, 5 février 2004, p. 152-153

<sup>24</sup> BULLETIN OFFICIEL, N° 1046, 11 novembre 1932, p.7

<sup>25</sup> BULLETIN OFFICIEL, N° 1654, 7 juillet 1944, p. 406-407

<sup>26</sup> BULLETIN OFFICIEL, N° 2013, 25 mai 1951, p. 813

L'analyse de ces textes témoigne d'une évolution qui se traduit essentiellement au niveau de l'objet du dépôt légal, des entités à qui incombe l'obligation du dépôt, des institutions habilitées à recevoir le dépôt légal et des sanctions possibles en cas de non respect de la Loi.

### **Définition du dépôt légal**

La procédure du dépôt légal a été instaurée au Maroc à l'époque du Protectorat par le Dahir de 1932. Le texte précité n'a pas, cependant, inclut dans ses articles une définition claire du dépôt légal contrairement à la nouvelle Loi. Celle-ci le définit, dans son premier article, comme étant : « une procédure obligatoire à toute personne physique et morale, publique ou privée, ayant une production documentaire destinée au public ».

Cette définition met l'accent sur le caractère obligatoire de la procédure du dépôt légal abstraction faite du statut de la personne qui en est responsable.

Elle se distingue aussi par le fait qu'elle met le point sur le produit documentaire c'est-à-dire le résultat de la production intellectuelle et exclue ainsi la nature du document, le support et le procédé technique de sa réalisation. En d'autres termes, c'est le document qui est soumis à la Loi du dépôt légal indépendamment de sa nature et de son support.

Elle privilégie la cible « destinée au public » de la production en question au détriment des opérations de communication signalées dans le Dahir de 1932, à savoir : la mise en vente, la distribution gratuite et la mise en circulation.

En conclusion Le régime du dépôt légal est lié désormais à toute production documentaire destinée au public indépendamment de son support matériel et du procédé technique utilisé dans son élaboration, et ce quel que soit le statut de la personne productrice.

### **Objectifs du dépôt légal**

Le dépôt légal a pour objectifs selon l'article 2 de la Loi 68.99 en vigueur :

1. la collecte, la préservation et la conservation des documents soumis à l'obligation du dépôt légal ;
2. l'élaboration et la diffusion des bibliographies nationales ;
3. la mise à disposition du public des documents, objet du dépôt légal, sous réserve des dispositions législatives et réglementaires en vigueur relatives aux droits d'auteur et droits voisins.

Son rôle repose donc sur une quadruple action : collecte et conservation, consultation et diffusion. Il a pour vocation de rassembler l'ensemble des documents produits dans le pays faisant l'objet d'une communication au public et de veiller à leur conservation. Il permet aussi le recensement de la production intellectuelle du pays dans le but de conserver sa mémoire collective. Le traitement des collections ainsi réunies donne lieu à des bibliographies nationales qui reflètent l'état de la production intellectuelle du pays. Celle du Maroc ne concerne, jusqu'à aujourd'hui, que les documents imprimés (monographies et périodiques).

La mise à disposition du public ne doit pas se faire au détriment de la législation des droits d'auteurs et la propriété intellectuelle en vigueur.

### **Objet du dépôt légal**

Le Dahir de 1932 énumère les documents auxquels s'applique la loi du dépôt légal. Il signale, d'abord, l'imprimé, support de communication privilégié à l'époque, tout type confondu (livres, lithographies, périodiques, quotidiens, brochures, estampes, affiches, cartes postales, cartes géographiques, etc...). Il fait référence, ensuite, aux documents véhiculés, par d'autres supports connus déjà à cette période, à savoir les œuvres phonographiques, cinématographiques, musicales et toutes productions d'art graphiques.

La nouvelle Loi (68.99) témoigne d'un souci d'exhaustivité et d'adaptation aux nouvelles technologies. Ainsi remédie-t-elle aux lacunes de la réglementation antérieure en y intégrant tous les supports d'information existants sur le marché. Elle y inclut dans son article 2, alors, en plus des documents imprimés, les documents audiovisuels, multimédias, les bases de données, les logiciels et les progiciels. Tel est la liste officielle des documents objets de dépôt légal et qui sont considérés, actuellement, comme des témoins de la créativité et la productivité intellectuelle et par conséquent, constituent, une mémoire à préserver.

En d'autres termes, la nouvelle loi traduit un souci d'actualisation et vise à réaliser une adéquation entre le dépôt légal et l'étendue du champ culturel contemporain<sup>27</sup>. Ce qui implique une variation dans les supports et la nature des documents qui constitueront les collections de la BNRM issues de dépôt légal.

Néanmoins, les flux d'information (comme les documents radiophoniques et télévisées) ainsi que les documents électroniques véhiculés à travers le net et qui font, depuis quelques années, l'objet de débats et de recherches dans les pays développés ont été omis. Leur intégration, cependant, reste possible du moment que la définition du dépôt légal met l'accent sur la production au détriment du support<sup>28</sup>.

A noter que ce type de documents ont fait l'objet de textes réglementaires spéciaux, ailleurs, en raison de leurs spécificités car leur dépôt ne peut être physique mais passe nécessairement à travers un moissonnage, un captage et un stockage de flux à cataloguer, conserver et communiquer. L'ajout de ces documents reste possible à travers des modifications réglementaires spécifiques.

Les documents exclus sont cités dans l'article 4 de la Loi 68.99, qui a repris les mêmes documents cités au niveau de l'article 3 du Dahir du premier novembre 1932, en y ajoutant les travaux de recherches effectués dans le cadre d'études universitaires, telles les mémoires et les thèses.

Il s'agit respectivement des :

- travaux d'impression dits « de ville », notamment les lettres et cartes d'invitation, d'avis d'adresses et de visites et enveloppes à en-tête ;
- travaux d'impression dit « administratifs » notamment les modèles de factures, d'actes, d'états, de registres ;
- travaux d'impression dits « de commerce », notamment les tarifs, instructions, étiquettes, affiches publicitaires ;
- bulletins de vote et les affiches électorales ;
- titres de valeurs financières ;
- travaux de recherches effectués dans le cadre d'études universitaires, telles les mémoires et les thèses dont la publication n'a pas été recommandée.

La plupart de ces documents exclus par la loi sont considérés comme « banals » ou sans intérêt particulier pour les bibliothèques. Leur collecte et leur conservation sont laissées au soin des collectionneurs et des amateurs qui gardent, souvent, dans leurs caves des collections qualifiées de remarquables que les bibliothèques récupèrent, parfois, à titre de dons.

### **Couverture géographique**

La zone géographique à laquelle s'appliquait l'obligation du dépôt légal a changé au fil des années. En effet, la procédure du dépôt légal était soumise à toute production réalisée ou œuvre produite dans la zone du Protectorat français comme l'indique l'article 1 du Dahir de 1932. L'arrêté n° 721-64 du 8 mars 1965 vient modifier ces dispositions en élargissant la zone applicable du dépôt légal à la province de Tanger et le territoire, jadis, occupé par le Protectorat espagnol. La restitution du Sahara marocain impliquait l'application de ce Dahir sur cette partie du territoire marocain.

---

<sup>27</sup> BECOURT, Daniel. Dépôt légal de l'écrit à l'électronique. Paris: Litec, 2001. p.28

<sup>28</sup> BECOURT, Daniel. Op.Cit. p. 35

Ce qui engendre l'existence systématique des trous de mémoire dans la collection patrimoniale de la BNRM. La reconstitution des fonds de la production nationale est une priorité qui se distingue en matière de développement des collections.

## Déposants

Le premier article du Dahir de 1932 désigne le producteur et l'éditeur comme responsables de l'application du Dépôt légal ou à défaut l'imprimeur au cas où l'éditeur n'existe pas.

Tandis que la Loi 68.99 de 2003 les énumère d'une façon détaillée et sans aucune ambiguïté comme suit :

- l'éditeur (résident au Maroc) ou, à défaut, l'imprimeur (résident au Maroc) des documents imprimés, graphiques et photographiques de toute nature.  
Est assimilé à l'éditeur, l'auteur marocain qui édite directement, à son compte, son œuvre au Maroc ou à l'étranger ;
- l'éditeur (résident au Maroc) ou, à défaut, le producteur (résident au Maroc) des documents sonores, audiovisuels et multimédias de toute nature, quels que soient leurs supports matériels et procédés techniques de production ;
- le producteur (résident au Maroc) des bases de données de logiciels et de progiciels.

Les évolutions constatées au niveau des documents soumis désormais à l'obligation du dépôt légal ont entraîné automatiquement des changements au niveau des déposants.

La dite Loi responsabilise tous les acteurs de la production intellectuelle à savoir l'auteur, en cas d'autoédition, l'éditeur, l'imprimeur et le producteur. Elle élargit la liste des personnes concernés aux auteurs et éditeurs (résidents au Maroc) et qui éditent à l'étranger.

En d'autres termes l'application de la loi incombe en fait aux réalisateurs de l'objet sujet du dépôt légal à condition qu'ils soient résidents au Maroc.

## Mise en œuvre

La mise en œuvre du dépôt légal comporte en elle-même des paramètres complémentaires qui concernent le moment du dépôt, le lieu du dépôt, le nombre d'exemplaires à déposer et la démarche à suivre.

Le moment de dépôt est lié à deux éléments essentiels entre lesquels il se situe dans le temps : après l'achèvement de la production de l'œuvre et avant la mise à disposition du public.

Le Décret d'application n°2.99.1030 du 27 décembre 2004 de la Loi 68.99, publié au Bulletin Officiel (en arabe) le 5 février 2005, exige que le dépôt soit effectué, pour tout document, au plus tard le jour de sa mise à la disposition du public.

L'ex-Dahir (1932) indiquait, quant à lui, le moment de dépôt, en s'étalant sur deux articles, selon la nature du document :

L'article 5 stipulait que les livres, périodiques, estampes, gravures, cartes postales, cartes géographiques, œuvres musicales ou photographiques devaient être déposés, par l'imprimeur dès l'achèvement du tirage et, au minimum, 48 heures avant sa mise en vente ou en circulation ; et par l'éditeur dans un délai maximum de huit jours qui suit la mise en vente ou en circulation.

L'article 6 stipulait, quant à lui, que les périodiques et les quotidiens devaient être déposés le jour de leur mise en vente ou en circulation ; les estampes, les gravures, les cartes postales, les cartes géographiques et photographiques devaient être déposées dans un délai de 15 jours et les œuvres musicales dans un délai de deux mois après leur mise en vente ou en circulation.

Quant au lieu de dépôt, la fonction de « gestion du dépôt légal » était remplie par la BGA qui faisait fonction de bibliothèque nationale. Le Dahir de 1932 la désigne, dans son article 8, comme étant l'unique institution habilitée à recevoir le dépôt des périodiques et des quotidiens. Les autres types de documents sont censés être déposés, pour chaque région, au Centre de

l'Administration Générale du Contrôle Civil ou Militaire qui les achemine dans un délai d'un mois au maximum à la BGA. Cette politique de décentralisation était appliquée dans un double souci de contrôle de la production au niveau national et de censure de la production nationaliste.

Selon la nouvelle Loi, l'institution habilitée à recevoir et à gérer le dépôt légal pour le compte de l'Etat est la BNRM. Cependant, elle lui confère la possibilité d'autoriser d'autres services administratifs à gérer le dépôt légal à condition d'avoir les moyens à même d'assurer le fonctionnement. En d'autres termes, d'autres institutions peuvent être désignées par voie réglementaire afin de gérer le dépôt légal d'une région ou d'un type particulier de documents.

Le nombre d'exemplaires à déposer a fait, au fil des années, l'objet de plusieurs changements. En effet, le Dahir de 1932 impose un dépôt en trois exemplaires pour tout document faisant objet de dépôt légal. Le premier est déposé par l'imprimeur ou le producteur ; les deux autres par l'éditeur. Les trois exemplaires sont déposés par l'imprimeur lorsqu'il n'y a pas d'éditeur.

Le deuxième exemplaire est attribué par la BGA à un établissement public marocain et le troisième exemplaire est acheminé vers la Bibliothèque nationale de France selon l'article 15.

Cet article fut abrogé par le Dahir de 1959 dans son article unique qui stipule que tous les exemplaires des productions déposées à titre de dépôt légal sont conservés à la BGA.

En ce qui concerne le nombre d'exemplaires à déposer, des exceptions sont prises en considération notamment pour les ouvrages de luxe et les estampes artistiques tirés en nombre limités d'exemplaires numérotés. Ces deux catégories sont déposées en un seul exemplaire.

Le nouveau décret n°2.99.1030 du 27 décembre 2004 stipule, dans son article 7, que tout document imprimé est déposé en quatre exemplaires. Les autres supports sont déposés, selon l'article 10 du décret précité, en deux exemplaires ainsi que les documents édités par les Marocains à l'étranger qu'ils soient auteurs-éditeurs ou éditeurs. Les exceptions faites ici concernent les livres, les périodiques, les cartes et plans tirés à moins de 300 exemplaires. Sont concernées aussi par cette disposition les estampes et les photographies imprimées en moins de 200 exemplaires ainsi que les œuvres musicales produites ou reproduites en moins de 10 exemplaires. Ces dernières sont toutes déposées en un seul exemplaire.

En ce qui concerne la qualité des documents à déposer, les deux législations, le Dahir de 1932 et le décret n° 2-99-1030 du 5 février 2005 insistent sur la conformité en matière de qualité des exemplaires déposés avec ceux destinés au public. Le dépôt légal est destiné à la conservation et à la communication au public, la qualité des documents déposés est indiscutable quel que soit le média utilisé.

La déclaration de dépôt légal se fait en trois exemplaires, au lieu de deux recommandés par la Dahir de 1932, originaux et conformes aux formulaires élaborés par la BNRM. La déclaration doit être datée et signée par le déposant qui recevra un exemplaire du reçu de dépôt.

Les périodiques doivent faire l'objet d'une déclaration annuelle de la part de l'éditeur en vue de contrôler l'exhaustivité des numéros déposés au cours de l'année. Les périodiques qui ont changé de titre ou de directeur doivent faire l'objet d'une nouvelle déclaration.

Les rééditions identiques ne font pas l'objet de dépôt ni de déclaration. Par contre, elles doivent contenir le numéro et l'année de la réédition.

### **Sanctions et les dispositions générales**

Les sanctions prévues par l'ancien Dahir sont devenues depuis des années caduques. Elles ne constituaient plus un point fort pouvant soutenir la BNRM dans l'accomplissement de la collecte du dépôt légal. L'exhaustivité de la collecte de la production nationale en a longtemps souffert. Les montants des amendes pour un non dépôt prévus par le Dahir de 1932 ne dépassaient guère les 300 francs de l'époque.

Les nouvelles sanctions sont adoptées dans une optique persuasive. Elles sont introduites pour épauler le service de dépôt légal dans l'accomplissement de la mission de collecte de la mémoire nationale. Les amendes prévues ont été augmentées dans l'objectif d'inciter les déposants à respecter la Loi ; elles varient entre 10.000 et 100.000 Dh selon la nature et la valeur des documents objets du dépôt légal.

## **B/ Fonctionnement du dépôt légal à la BNRM**

Le régime de dépôt légal à la BNRM est caractérisé de : « déclaratif » c'est-à-dire qu'il se base sur la déclaration préalable de l'éditeur ou de l'auteur en cas d'autoédition, de son attention de produire un document, et ce contrairement aux indications de la Loi en vigueur. Il existe donc une contradiction entre la pratique et la réglementation. Ceci se concrétise par le remplissage des formulaires selon le type de document, destinés à cet effet, par le concerné ; suite auquel le responsable lui octroie un numéro de dépôt légal que portera le document lors de son impression ou sa production. Le déclarant est censé déposer le nombre de copies prescrites par la Loi, après édition ou production, à la BNRM où une copie est conservée obligatoirement.

Ce régime impose au service de dépôt légal, selon la personne responsable, les fonctions suivantes :

1. réception des demandes de dépôt légal émanant de toutes les régions marocaines et quel que soit le type de document, soit sur place soit par fax ;
2. attribution du Numéro de dépôt légal : monographies, revues, journaux, cartes, cartes postales, cassettes audio... ;
3. attribution du numéro ISSN pour les périodiques et mise à jour de la liste des périodiques nationaux ;
4. attribution du numéro ISBN pour les monographies et mise à jour du fichier des éditeurs marocains ;
5. réception des documents déposés à titre de dépôt légal ;
6. traitement physique des documents déposés à titre de dépôt légal (monographies et périodiques) et ventilation vers les autres structures concernées ;
7. réclamation des documents non déposés ;
8. suivi de la production intellectuelle marocaine ;
9. sensibilisation des concernés aux dispositifs de la nouvelle Loi et à la nécessité de son respect ;
10. conservation de l'exemplaire du DL dans un dépôt destiné à cet effet.

## **C/ Ressources humaines affectées au dépôt légal**

Les fonctions qui incombent au service de dépôt légal supposent une gestion minutieuse quotidiennement. Les demandes reçues sont exécutées instantanément surtout lorsque le concerné est mobilisé sur place.

Les fonctions de ce service sont réalisées aujourd'hui par deux personnes : un cadre et un technicien. Il s'agit de :

**Tableau 1 : Répartition des fonctions relatives à la gestion du dépôt légal par agent**

Qualification	Ancienneté à la BNRM	Ancienneté dans le service	Fonctions actuelles
<b>Master en Métier du livre, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Rabat</b>	1 an et demi	1 an et demi	* attribution du Numéro de DL * réception des documents déposés à titre de DL * réclamation des documents non déposés *suivi de la production nationale * sensibilisation des concernés aux dispositifs de la nouvelle Loi et à la nécessité de respecter la Loi de DL * attribution des N° ISBN/ISSN
<b>Technicien Bac + 2 Secrétariat</b>	Moins d'un an	Moins d'un an	* attribution du Numéro de DL * réception des documents déposés à titre de DL * réclamation des documents non déposés *suivi de la production nationale * attribution des N° ISBN/ISSN

Il en ressort que le dépôt légal est gérée par deux nouvelles recrues à la BNRM et qui sont encadrées par un chef de division, informatiste principale.

#### **D/ Ressources matérielles affectées au dépôt légal**

Pour la réalisation de ces tâches, ce service dispose des ressources matérielles suivantes : deux Pc Dell, Pentium 5, une imprimante, une ligne téléphonique directe, un fax et tous les outils bureautiques nécessaires.

Le service dispose des moyens matériels nécessaires à son fonctionnement. Des problèmes techniques surgissent, de temps en temps, qui nécessitent l'intervention de techniciens de maintenance mais sans engendrer de répercussions contraignantes à son fonctionnement.

#### **E/ Problèmes et obstacles rencontrés au niveau du dépôt légal**

Selon la responsable, le service de souffre de différents problèmes à savoir : l'insuffisance du personnel, l'absence de formation et d'expériences.

Le non respect de la Loi par les déposants implique une multiplication des efforts à effectuer au niveau des réclamations. L'ignorance de la Loi exige du personnel un effort quotidien d'information et de sensibilisation. La confusion entre le rôle du dépôt légal et les droits de la propriété intellectuelle rend les problèmes plus épineux et affecte la possibilité d'assurer un suivi de la production nationale.

#### **1.5.2.1.2 Achats ou acquisitions onéreuses**

C'est un processus en soi composé théoriquement de la localisation des documents sélectionnés, la commande, la réception et le règlement financier ou comptable.

En tant que mode d'acquisition, les acquisitions onéreuses ou les achats sont prises en charge par le service des acquisitions qui relève aussi de la division de développement des collections. La réglementation qui le gère, son fonctionnement et ses ressources sont explicitées au dessous.

#### **A/ Réglementation juridique et financière**

Avant de procéder à la première étape du processus achat, ce service se charge de la centralisation des documents sélectionnés quel que soit le type et le support.

La commande des documents suit les démarches et les procédures administratives et juridiques des marchés publics et des bons de commandes tels que régit par le Décret n° 2-06-388 du 05-06-

2007 fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Une nouvelle procédure, permise par la réglementation juridique et financière marocaine, a été adoptée et mise en exécution l'année dernière par la BNRM. Elle consiste à entretenir des conventions avec des intermédiaires marocains reconnus dans le secteur du livre et des librairies. Cette démarche conventionnelle a été entreprise dans l'objectif de remédier à la procédure des marchés publics qualifiée de longue et compliquée et qui empêchait la BNRM, sur le plan pratique, d'être réactive et d'acquérir les nouvelles publications avant leur épuisement.

## **B/ Fonctionnement des acquisitions onéreuses**

Le service des acquisitions centralise les sélections réalisées par tous les intervenants concernés à la BNRM et avise le service des marchés qui les commande à travers les moyens qui lui sont permis juridiquement signalés en haut.

Le plan d'acquisition qui constitue le programme annuel d'acquisition basé sur une répartition budgétaire par secteur, n'existe toujours pas à la BNRM. Cet outil essentiel dans la gestion et le suivi des acquisitions, regroupe surtout les objectifs quantitatifs par secteur, la répartition budgétaire par secteur, les priorités de l'année en cours, la part des autres modes d'acquisition....

La localisation et la livraison des documents s'effectuent par le prestataire qui a eu droit au marché public ou au bon de commande lancé par la BNRM ou l'intermédiaire avec lequel la BNRM a signé une convention.

La réception s'effectue conjointement par les agents du service des acquisitions et du service des marchés publics à la BNRM. A ce dernier, incombe aussi le contact et la gestion des conflits avec les fournisseurs ainsi que le règlement comptable.

Une fois les documents réceptionnés, ils sont acheminés vers les structures concernés pour traitement bibliographique.

## **C/ Ressources humaines et financières**

Les achats des documents ont bénéficié, en 2010, d'un budget qui dépasse les 5.000.000,00 dh dont 500.000,00 dh ont été réservés aux documents audiovisuels. Grâce à ce budget, la BNRM a pu se procurer quelques 11686 titres d'ouvrages dont 7170 en français soit quelques 22.300 volumes. A ce rythme, la BNRM atteindra le 1 million d'ouvrages dans 25 ans.

Le budget accordé aux abonnements électroniques a atteint les 420.321,00dh. Il a servis au paiement des abonnements à la base de données CAIRN et EUROPRESSE cette année.

Les fonctions de cette structure sont exécutées par deux cadres supervisés par un chef de division ayant un grade d'informatiste principal. Il s'agit de :

**Tableau 2 : Répartition des fonctions relatives à la gestion des acquisitions par agent**

Qualification	Ancienneté à la BNRM	Ancienneté dans le service	Fonctions actuelles
<b>Infomatiste spécialisé (par ancienneté)</b>	10 ans	2 ans	*préparation des listes de livres de présélection ; * centralisation des listes sélectionnées par le comité et les agents concernés dans les autres structures ; * réception des documents livrés par le fournisseur ou l'intermédiaire ; *suivi des livraisons
<b>informatiste</b>	1 an	1 an	*préparation des listes de présélection ; * centralisation des listes sélectionnées par le comité et les agents concernés ; * réception des documents livrés par le fournisseur ou l'intermédiaire ; *suivi des livraisons

A noter qu'il s'agit d'une fonction primordiale à la BNRM gérée par des cadres non expérimentés. Il faut aussi souligner que la sélection des documents qui est une opération principale dans le processus d'acquisition repose essentiellement sur les listes préparées par ces deux cadres

#### **d/ Problèmes et obstacles**

Les problèmes des acquisitions onéreuses ont été toujours réduits à ceux inhérents à la réglementation des marchés publics. La nouvelle démarche conventionnelle a-t-elle solutionné ces problèmes. Les avantages, de la convention élaborée et signée en 2009 concernant l'acquisition des ouvrages en français, résident dans la simplification des procédures administratives, la diminution du temps qui leur est consacré et la réduction du nombre d'intervenants avec lesquels traite la BNRM.

La convention est annuelle et se limite à un montant fixe qui devrait permettre à la BNRM de se procurer les ouvrages sélectionnés annexés à la convention. L'intermédiaire a l'obligation de les localiser et les fournir par lots dans un délai de 50 jours après la notification de l'ordre de service. Le paiement s'effectue au fur et mesure que les réceptions des livraisons sont réalisées. L'expérience a montré que le prestataire n'a pas pu respecter les délais de livraison et se conformer strictement aux listes sélectionnées objet de la convention.

Il est à conclure que cette nouvelle procédure a, certes, diminué le temps et minimisé les charges administratives, sauf qu'elle nous a rappelé que c'est la localisation, la commande des documents à l'étranger, leur rapatriement et leur livraison qui prennent le plus de temps. Ces opérations à prendre en considération sont à la charge du fournisseur conventionné ou l'attributaire du marché ou du bon de commande. La solution à adopter doit, donc, être globale incluant tout le processus et ne focalisant pas sur un seul maillon.

Outre la réglementation, le nombre limité de fournisseurs sur le marché restreint les chances de la BNRM quant à l'acquisition des documents sélectionnés. Ce problème s'avère percutant dans le cas de documents audiovisuels ou électroniques ; La BNRM est en quête d'intermédiaire efficace. Le manque du personnel, son expérience limitée et les problèmes de gestion internes s'ajoutent aux entraves déjà signalées.

### 1.5.2.1.3 Echanges et dons à la BNRM

Les échanges sont la troisième source d'acquisition à la BNRM. Tous les accords de coopération auxquels adhère la bibliothèque incluent une clause réservée aux échanges des documents. La quatrième copie du dépôt légal est réservée à cet effet. Jusqu'à présent, l'échange s'effectue sur la base de la bibliographie nationale envoyée chaque année à tous les collaborateurs nationaux et internationaux. Il reste à signaler que les documents échangés sont parfois achetés. Le contact avec les bibliothèques et centres s'effectue à travers des courriers administratifs. La sélection s'effectue sur la base des listings envoyés par les partenaires par l'agent responsable. Les critères utilisés ne sont ni formalisés ni communiqués.

Depuis 2006, la BNRM a reçu un ensemble de dons successifs de plusieurs personnalités (Cf. p 6). Chaque don donne lieu à une convention signée entre le donateur et la bibliothèque témoignant de la passation de la propriété et mentionnant les conditions de conservation et de communication des documents objets du don. Les critères d'acceptation ou de refus sont formalisés par la charte documentaire. Sur le plan pratique, tous les dons sont acceptés sans aucune exception. La vérification au préalable de la conformité du contenu du don avec les principes de la charte ne s'effectue pas. La gestion des dons est soumise à la charge de la Division des imprimés. A part les dons précités, la BNRM reçoit des dons de livres d'origines différentes, ils sont soumis au jugement de l'agent responsable.

Ces deux modes d'acquisition sont gérés au niveau du service des acquisitions par un cadre et un agent (sauf les dons de bibliothèques qui bénéficient d'un autre cheminement et qui sont pris en charge par la Division des imprimés, Pôle de conservation et de gestion des collections). Les conventions sont élaborées au niveau du service de la coopération. Une fois reçus, les documents sont stockés par provenance c'est dire qu'il s'agit, jusqu'à aujourd'hui, d'une simple adjacence d'ouvrages non traités et non communiqués.

Ici encore, plusieurs intervenants et différentes manières d'agir surgissent, ce qui complique le fonctionnement et rend la coordination et l'harmonisation des choix plus difficiles.

Pour schématiser le processus d'acquisition, nous avons tracé la figure n°2 :

**Figure 2 : Schéma de fonctionnement de la fonction « acquisition » à la BNRM**

Modes des acquisitions	Division de développement des collections			
	dépôt légal	Acquisitions onéreuses	dons	échanges
Type des documents				
Livres	Acquisition systématique par principe par le personnel du service de dépôt légal	Décision d'acquisition des livres sélectionnés prises par le responsable du service d'acquisition	Décision d'acquisition prises par l'agent qui en est responsable dans le service des acquisitions	
Périodiques (papier & électroniques)	Acquisition systématique par principe par le personnel du service de dépôt légal	Décision d'acquisition des titres de livres Sélectionnés prises par le responsable du service d'acquisition	Décision d'acquisition prises par l'agent qui en est responsable dans le service des acquisitions	
Supports Audiovisuels	Acquisition systématique par principe par le personnel du service de dépôt légal	Décision d'acquisition des documents proposés prise par le responsable du service d'acquisition	Sélection par l'agent qui en est responsable dans le service des acquisitions	
Manuscrits et livres rares	.....	.....		
Documents cartographiques, graphiques et photographiques	Acquisition systématique par principe par le personnel du service de dépôt légal		Sélection par l'agent qui en est responsable dans le service des acquisitions	
Dons de bibliothèques			Décision d'acquisition prise par la direction	

### 1.5.3 Désherbage

La BNRM n'a jamais, selon le personnel, connue de désherbage. Ceci dit, à la fin de 2004, des lots constitués de documents considérés sans intérêt pour l'utilisateur de la bibliothèque, ont été transférés vers un magasin loué par le Ministère de la Culture pour le compte de la BNRM puis détruits par la suite. Aucun document justifiant et décrivant le déroulement de cette opération n'existe.

### 1.5.4 Evaluation

Aucune évaluation des collections de la BNRM, comme le veut la tradition bibliothéconomique, n'a été entreprise jusqu'à aujourd'hui.

## 1.6 Organisation des collections de la BNRM

Les collections de la bibliothèque sont organisées selon leur typologie et leur support. L'organisation et l'ampleur de chaque type font l'objet de ce qui suit.

### 1.6.1 Manuscrits : organisation et volumétrie

La BNRM dispose d'une très riche collection de manuscrits arabes dont la plupart se rapporte surtout à la littérature, l'histoire du Maroc et de l'Occident musulman.

Le mérite de la richesse de ce fonds revient essentiellement aux responsables de la Section Manuscrits de la Bibliothèque générale. Ils furent toujours choisis parmi les arabisants chevronnés, des éminents orientalistes et des uléma érudits<sup>29</sup>. Il s'agit notamment : de Lévi Provençal (1920-1927), de G.S. Colin (1927-1931), de R. Blachère (1931-1933) puis de I. S. Allouch (1934 - 1959). A leur suite les conservateurs nationaux furent aussi des uléma chevronnés parmi lesquels on note Ahmed Ragraoui, A. Al Qabbaj, Ibrahim el Kettani, Mohammed el Manouni, Abderrahmane Al Fasi, Mohammed Bencherifa, Ahmed Toufiq.

La collection des manuscrits de la BNRM est composée de 13.060 volumes contenant plus de 33.000 titres provenant d'origines différentes.

Les fonds des manuscrits sont classés, d'abord, selon leur provenance puis sous classés par ordre séquentiel :

- ◆ le fonds appelé « Dakhair al Maktaba al watanya », désigné par la Lettre « D » est constitué des trésors acquis par la bibliothèque. Ce fonds contient 4646 volumes de manuscrits dont 2440 sont microfilmés ;
- ◆ le fonds de la bibliothèque du cheikh Abdel Hay el Kettani, désigné par la Lettre « K ». Cette bibliothèque, dont la valeur a été estimée à 3 milliards de Dh à l'époque<sup>30</sup>, a été séquestrée pour des raisons politiques. Ce fonds est constitué de 3371 volumes dont 1324 sont microfilmés ;
- ◆ le fonds de la bibliothèque de l'ex Pacha de Marrakech Thami el Glaoui, désigné par la Lettre « G », a été confisquée aussi en 1958. Il est composé de 1311 volumes dont 141 sont microfilmés ;
- ◆ le fonds des Habous, surtout de la Zaouia de Tamgrout, désigné par la Lettre « Q ». Ce fonds est composé de 1256 manuscrits dont 547 sont microfilmés ;
- ◆ le fonds de Mohamed Ben Jaâfar el Kettani désigné par la Lettre « JK ». Il est composé de 207 manuscrits.
- ◆ le fonds de la bibliothèque Ibrahim el Glaoui, constitué de quelques 71 volumes ;
- ◆ le fonds du Grand Vizir el Haj el Maqri, composé de 120 volumes ;
- ◆ le fonds Mohammed Bensouda, composé de 556 volumes ;
- ◆ d'autres petits fonds notamment celui d'Abu Talib constitué 54 volumes, celui de Mohamed lamrini composé de 15 volumes et celui de Mohamed Touzani constitué de 6 volumes et Mohammed el Ouafi de 20 vol.

Tous les fonds sont clos c'est-à-dire qu'ils ne peuvent être alimentés à l'exception du fonds « D » « Trésors de la bibliothèque ».

En ce qui concerne les microfilms de manuscrits, la BNRM dispose d'une collection de 5335 microfilms composée essentiellement des :

- microfilms des manuscrits qui ont reçu le Prix Hassan II pour les Manuscrits organisé annuellement par la Ministère de la Culture. Ce fonds est constitué de 1510 microfilms. Un répertoire informatisé de ce fonds est en cours de réalisation ;

<sup>29</sup> LAROUÏ BENJELLOUN, Latifa. Op. Cit. 1990. P. 231.

<sup>30</sup> BINEBINE, Ahmed-Chouqui. Op. Cit. P. 131.

- microfilms de manuscrits de la Bibliothèque Royale, de la Bibliothèque Qarawiyyin, de la Bibliothèque Ibn Yusuf et de la Bibliothèque Générale de Tétouan constituant un fonds de 3835 microfilms ;
- microfilms émanant d'autres bibliothèques étrangères par voie d'échanges et qui ne dépassent pas une vingtaine.

## 1.6.2 Imprimés : organisation et volumétrie

La collection imprimée de la BNRM est constituée essentiellement de monographies et de périodiques.

### 1.6.2.1 Monographies

La BNRM dispose 9426 MI de monographies classées entre cinq (5) magasins et deux espaces de lecture : Espace Grand Public et Espace Recherche. Dans ces derniers, elles sont classées par thème et dans les magasins par format.

- Le premier magasin, situé au niveau 3 de la Tour, contient les monographies cotées « C ». Les ouvrages sont rangés par format (désigné par la lettre) suivi d'un numéro séquentiel.
- Le second magasin, situé au niveau 4 de la Tour, contient les monographies cotées « A8° et B ». Les ouvrages sont rangés par format désigné par la lettre correspondante, suivi d'un numéro séquentiel. Il s'agit, en partie, des premiers documents acquis par la BGA.
- Le troisième magasin, situé au niveau 5 de la Tour, contient les monographies cotées « A4, E, G, H, I, R, F ». Elles sont rangées par format (désigné par la lettre) suivi d'un numéro séquentiel. La réserve de la bibliothèque composée des ouvrages rares s'y trouve aussi.
- Le quatrième magasin, situé au niveau 6 de la Tour, contient les collections privées dont dispose la bibliothèque et qui sont rangées par ordre de provenance. Aucun sous-classement n'est prévu sauf pour le fonds d'Abu Talib qui est classée par matière.
- Le cinquième magasin, situé au niveau 7 de la Tour, contient les documents issus de dépôt légal et constitue la copie de conservation du patrimoine écrit de marocains.

En ce qui concerne la volumétrie, les résultats de l'opération d'inventaire qui s'est déroulée pendant les mois d'août et septembre 2001, relèvent que la bibliothèque dispose de moins de **273.620** volumes. Le principe de cette opération consistait à photocopier la page de garde de chaque volume après l'avoir composté en vue d'une saisie ultérieure. Les composteurs utilisés étaient composées de huit chiffres dont le premier à gauche indique la localisation du document. Quatre groupes constitués de cinq personnes ont été répartis par magasin. Chaque groupe avait à sa disposition une photocopieuse, un composteur et des ramettes de papier. Le nombre des photocopies réalisées varie entre 10.000 à 12.000 photocopies de pages de garde par jour.

Néanmoins, la volumétrie actuelle de la bibliothèque n'est pas connue avec exactitude car aucun inventaire n'a été réalisé depuis août 2001. La direction de la bibliothèque affirme que la taille de la collection des monographies tourne autour de 300.000 volumes.

Pour palier à l'absence de cette donnée cruciale pour la réalisation de ce travail, nous avons opté pour l'application de la méthode d'estimation de la taille globale d'une collection, telle que décrite par F. W. Lancaster<sup>31</sup> et qui se compose de six étapes:

1. compter le nombre de rayonnages ;
2. compter le nombre de documents dans chaque dix rayonnages et dégager une moyenne ;
3. Multiplier la moyenne calculée par le nombre de rayonnages ;
4. compter le nombre de documents en circulation ;
5. compter le nombre de documents en cours de traitement ;
6. ajouter le nombre de documents en circulation au nombre de documents en cours de traitement au nombre des documents sur les rayonnages.

<sup>31</sup> LANCASTER, Wilfrid F. and BAKER, Sharon L. The measurement and evaluation of library services. 2ème ed. Illinois: University of Illinois. 1993. P.63

L'application de cette méthode sur la collection des monographies juste après le déménagement de la BNRM, a donné lieu aux résultats suivants :

Tableau 3 : Volumétrie des monographies de la BNRM estimée selon la méthode de F W. Lancaster

Emplacement	Cotation	Volumétrie	Métrage linéaire
Tour Niveau 3, 4 et 5	A 4°	10 600	265
	A 8°	25 750	502
	E	10 695	380
	B 4°	2 250	108
	G	2 460	137
	H	250	11
	C	50 115	1340
	B	45 290	1260
	P	2 060	12
	R	1 719	57
	F°	402	29
	Lithographies	1 650	84
Tour, niveau 7	Copie de dépôt légal	44 632	1080
Tour, Niveau 6	Collections privées	23 108	1303
Espace Recherche		7 317	2858
Espace Grand public		71 301	
<b>Total</b>		<b>299 599</b>	<b>9426</b>

### 1.6.2.2 Périodiques

Il existe à la BNRM 5164 Ml de fascicules de revues. Séparées des journaux, les revues sont classées dans les magasins par ordre séquentiel de cotes tandis que le classement des journaux ne suit aucune logique. La cote est attribuée selon le format : Jf pour les journaux de taille moyenne (exemple l'Economiste) et K pour les journaux de taille normale (par exemple l'Opinion).

Les revues sont aussi cotées selon leur format : J8 pour le petit format ; et J4 pour le format moyen.

Le nombre de titres de périodiques existant actuellement à la BNRM dépasse les 8000 titres comme le montre le tableau qui suit :

Tableau 4 : Répartition des titres de périodiques selon le format et la cote

	Format	Dernière cote attribuée	Pourcentage
Revues	J8	2524	30,15
	J4	3497	41,75
Journaux	JF	1367	16,3
	K	989	11,8
	Total	8377	100

### 1.6.3 Collections spécialisées : organisation et volumétrie

La BNRM dispose d'une collection spéciale englobant des tableaux, estampes, objets, fonds iconographiques et cartographiques, médailles, pièces de monnaies... La plupart de ces objets appartenaient à des personnalités marocaines, notamment Abdel hay el Kettani et pacha Thami el Glaoui.

Aucun inventaire de ces collections n'est disponible pour le moment. Par contre, la BNRM vient de se lancer dans un projet de catalogage des cartes et plans.

### 1.6.4 Autres collections : organisation et volumétrie

La BNRM a pu constituer ces dernières années une collection de documents audiovisuels considérée comme embryonnaire. Ces documents ont été acquis, dans un ordre d'importance, par voie de dépôt légal, échange, achat et don. La BNRM cherche à alimenter cette collection quantitativement.

Aujourd'hui, cette collection englobe :

DVD	430
Cassette audio	1028
Disques vinyles	340
CDROM	1507

Ces collections ne sont pas encore cataloguées et par conséquent, elles sont non utilisées et leur contenu reste inconnu.

## 1.7 Conclusion

Notons que la BNRM a pu, au fil des années, constituer, à travers les différents modes d'acquisition dont elle dispose, une collection riche intégrant les différents types de documents et supports. Elle est, aujourd'hui, considérée comme l'une des plus importantes au Maroc. Ce patrimoine inestimable mérite d'être valorisé et enrichi.

La politique de développement des collections présentée et adoptée, jusqu'à présent, par la BNRM ainsi que le processus appliqué et décrit, dans ce chapitre, souffrent de certaines carences qui ont des répercussions négatives sur cette fonction vitale. L'amélioration de ce processus représente un axe important pour notre étude. Pour ce faire, la prise en compte de l'état de l'art de la question dans la littérature professionnelle et des expériences des autres bibliothèques nationales s'avère indispensable dans ce sens.

## **Chapitre 2 : Le développement des collections : Etat de l'art**

## 2.1 Développement des collections

Le développement des collections constitue un processus d'une importance cruciale au sein d'une bibliothèque car il représente le mécanisme qui assure la continuité et l'enrichissement de ses collections. Il est influencé par plusieurs facteurs et suppose l'élaboration d'une politique de développement des collections.

### 2.1.1 Développement des collections : concepts de base

Parler de « bibliothèque » nous fait penser automatiquement aux « collections ». Celles-ci constituent son point focal autour duquel sont organisées toutes ses activités et sont conçus ses services et produits. Cette relation organique a amenée V. Tesniere<sup>32</sup> à penser que le terme « Collection » se substitue presque à celui de « bibliothèque ». Ce qui nous laisse déduire que la qualité des services et produits d'une bibliothèque dépend principalement de la valeur et la richesse de ses collections.

Néanmoins, la qualité d'une collection ne tient pas seulement à l'accumulation des richesses qu'elle recèle ou à une simple addition des ressources documentaires, mais surtout à la relation que les professionnels organisent entre ses différentes composantes<sup>33</sup>. Autrement dit, la collection d'une bibliothèque est un ensemble complexe qui dépasse la simple accumulation des documents pour faire appel aux liens tissés entre eux. En effet, elle réfère à l'idée de construction intellectuelle<sup>34</sup> qui rejette toute augmentation quantitative basée sur une simple adjonction des ressources documentaires. Donc, la constitution d'une collection ne peut être qu'une construction réfléchie visant la cohérence et l'harmonie à la fois entre ses composantes, qualifiées, selon F. Gaudet<sup>35</sup>, d'une constellation de fonds (patrimoniaux, spécialisés, courants, différentes sections et annexes) et entre des milliers voire des millions de documents qui composent chacun d'eux.

Cependant, le développement d'une collection est une activité continue sans relâche illustrée par un perpétuel accroissement accompagné d'un ajustement constant. Ce qui a poussé, sans doute, M. Melot<sup>36</sup> à l'assimiler à une symphonie qui n'est jamais achevée.

G. E. Evans a défini le développement des collections, dans la première édition de son livre « developing library and information center collections », comme étant « un processus d'identification des points forts et des faiblesses de la collection en prenant en considération les besoins des usagers et en corrigeant ses failles éventuelles »<sup>37</sup>.

Il le redéfinit, dans la troisième édition du même livre, comme « un processus cherchant à répondre aux besoins des usagers d'une manière économique et dans un temps optimal en exploitant les ressources locales ainsi que celles des autres organisations »<sup>38</sup>.

Il s'agit toujours d'un processus qui dépasse l'identification des forces et faiblesses de la collection à la satisfaction des besoins des usagers tout en visant la rationalisation financière et l'optimisation temporelle et en utilisant, à la fois, les ressources internes et externes de la bibliothèque. On dirait qu'il est passé d'une logique fondée sur un rapport binaire collection/besoins des usagers à une logique économique basée sur une équation à quatre variables à savoir : les ressources internes et externes, les besoins des usagers, les ressources financières et le facteur temps.

---

<sup>32</sup> TESNIERE, Valérie. La collection dans tous ses états. *Bulletin des Bibliothèques de France*. T.40, n° 3, 1995. p. 16-20

<sup>33</sup> GAUDET, Françoise et LIEBER, Claudine. *Désherber en bibliothèque : manuel pratique de révision des collections*. Paris : éditions cercle de la librairie, 1996. p. 18

<sup>34</sup> TESNIERE, Valérie. Op. Cit. P. 16-20

<sup>35</sup> GAUDET, Françoise et LIEBER, Claudine. Op. Cit. p. 18

<sup>36</sup> MELOT, Michel. *La sagesse du bibliothécaire*. Paris : l'œil neuf éditions, 2004. p. 14

<sup>37</sup> EVANS, G. Edward. *Developing library and information center collections*. Englewood, Colorado: Libraries unlimited, 1995. p. 17

<sup>38</sup> Idem, p. 17

Dans ce sens, R. M. McGrill et D. Hickey<sup>39</sup> considèrent que le développement des collections inclut l'analyse des besoins des usagers, l'évaluation de l'actuelle collection, la sélection, le désherbage et la coopération avec les autres institutions. Tandis qu'Evans<sup>40</sup> insiste sur le fait qu'il s'agit d'un processus universel, itératif et continu composé, selon lui, de l'analyse de la communauté (toute personne que la bibliothèque est tenue de servir et par conséquent la communauté peut être une nation, une région, une province, une ville, une université, une école...), la sélection, l'acquisition, le désherbage et l'évaluation.

Dans le même ordre d'idée R. Stueart<sup>41</sup> précise qu'il s'agit d'un processus standards incluant la sélection, l'acquisition des documents courants et rétrospectifs, le désherbage, l'évaluation de la collection existante et un suivi continu pour déterminer les nouveaux sujets à intégrer, à renforcer ou à rectifier.

Il requiert, selon tous ces auteurs, l'élaboration d'une politique de développement des collections.

## 2.1.2 Paramètres influençant le développement des collections

Il est clair, d'après les définitions avancées, que la collection existante, les besoins des usagers et les ressources disponibles constituent les paramètres fondamentaux influençant le développement des collections. D'ailleurs, ces trois paramètres font l'unanimité des auteurs.

En effet, R. M. McGrill et D. Hickey<sup>42</sup> considèrent que le développement des collections est influencé par plusieurs facteurs, à savoir : la communauté, les missions de la bibliothèque, les besoins des usagers, l'actuelle collection et les ressources disponibles.

Dans le même ordre d'idée, A. Curt<sup>43</sup> affirme que cinq variables différentes d'une bibliothèque à une autre conditionnent le développement des collections à savoir la communauté, les objectifs de la bibliothèque, le public, la collection actuelle et les ressources disponibles.

Dans cette optique, G. E. Evans<sup>44</sup> confirme les facteurs précités qualifiés d'internes et en ajoute des facteurs externes, notamment la production scientifique et la présence d'autres bibliothèques à proximité. Dans ce sens, R. M. McGrill et D. Hickey<sup>45</sup> mettent en valeur le rôle que peut jouer le prêt inter bibliothèque en matière de développement des collections. Elles avancent aussi que la production éditoriale est un facteur qui a son poids du moment qu'on ne peut acquérir que ce qui est publié et disponible sur le marché.

Il en ressort que développer une collection demande une réflexion globale basée sur cinq piliers fondamentaux : la communauté, la mission de la bibliothèque, la collection existante, les besoins des usagers et les ressources disponibles.

### 2.1.2.1 Communauté

La communauté est défini, selon G. E. Evans, comme étant « toute personne que la bibliothèque est tenue de servir et par conséquent la communauté peut être une nation, une région, une province, une ville, une université, une école,...etc »<sup>46</sup>.

L'étude de la communauté s'avère indispensable quant au processus de développement des collections et concerne, selon R. M. McGrill et D. Hickey<sup>47</sup>, un ensemble de données notamment

---

<sup>39</sup> McGRILL, Rose Mary and HICKEY, Doralyn. Acquisitions management and collection development in libraries. Chicago: American Library Association, 1984. P. 3-4

<sup>40</sup> EVANS, G. Edward. Op. Cit. P. 17

<sup>41</sup> FONDATIONS IN LIBRARY AND INFORMATION SCIENCE. Collection development in librairies : a treatise. Vol. 10, part A. Greenwich : J ai presse, 1980. P. XIX

<sup>42</sup> McGRILL, Rose Mary and HICKEY, Doralyn. Op. Cit. P. 10

<sup>43</sup> CURT, Anne. A propos du plan de développement des collections. *Bulletin des Bibliothèques de France*. N° 2, 1986. P. 155

<sup>44</sup> EVANS, G. Edward. Op. Cit. P. 21

<sup>45</sup> McGRILL, Rose Mary and HICKEY, Doralyn. Op. Cit. P. 16-17

<sup>46</sup> EVANS, G. Edward. Op. Cit. P. 17

<sup>47</sup> McGRILL, Rose Mary and HICKEY, Doralyn. Op. Cit. p. 10-12

les données socio-démographiques, organisationnelles, économiques, sociales, éducatives et culturelles. G.E. Evans<sup>48</sup> y ajoute les données historiques, géographiques, juridiques et politiques.

La prise en considération des éléments précités lors de la constitution des collections mène à conclure que la collection d'une bibliothèque ne peut qu'être le reflet de la communauté qu'elle vise. Dans ce sens, B. Calenge<sup>49</sup> pense que toute collection traduit les tensions, les alliances et les espérances de la communauté ciblée (il emploie « collectivité » dans le sens de communauté).

### 2.1.2.2 Mission de la bibliothèque

La mission constitue la raison d'être de toute organisation. Son existence en dépend et elle en est l'essence même. Elle est exprimée souvent en termes généraux et considérée, presque, comme constante. Il s'agit d'un principe qui oriente l'organisation lors de l'établissement de ses buts et objectifs. Sa réalisation est tributaire de la concrétisation de ces derniers. La bibliothèque, en tant qu'organisation, définit sa mission selon son type tout en considérant la mission de sa tutelle et en se concertant avec elle.

Néanmoins, La mission de la bibliothèque reste un objectif stratégique qu'elle vise d'atteindre dont l'appréciation peut être imprégnée de subjectivité et dont la quantification demeure difficile.

Ceci dit, la mission constitue l'élément autour duquel s'articulent la collection de la bibliothèque, ses activités, ses produits et ses services. Ce qui a poussé, T. Giappiconi et P. Carbonne, à déduire qu'il est impératif « d'assurer l'adéquation des ressources documentaires aux missions et objectifs des établissements »<sup>50</sup>.

### 2.1.2.3 Publics

La collection ne peut être développée pour le seul plaisir du professionnel. Il faut qu'il soit conscient qu'on ne crée pas une collection dans le seul but de rassembler des documents et en abondance sur tel ou tel sujet, mais, d'abord, pour satisfaire les besoins d'un public déterminé. C'est pour cela qu' Evans<sup>51</sup> pense que le public constitue une clé en matière de développement des collections. Il ajoute que l'étude des besoins du public renvoie à la découverte des faits qui caractérisent sa vie quotidienne et des raisons qui le poussent à chercher l'information. Ce qui permet au professionnel de comprendre mieux la signification de l'information à ses yeux. Cette compréhension s'avère incontournable lorsqu'il s'agit de mettre à sa disposition le document dont il a besoin<sup>52</sup>.

Dans le même ordre d'idée, B. Macewan<sup>53</sup> explique que la détermination des besoins des usagers constitue un défi à relever par les professionnels auxquels il recommande l'utilisation d'outils formels et informels afin de collecter toutes les données possibles explicitant les caractéristiques de chaque usager.

Sauf que la référence au public reste « une référence au pluriel qui traduit une variété d'individus et une multiplicité des usages »<sup>54</sup>. Cette pluralité est illustrée, selon B. Calenge<sup>55</sup>, par la distinction faite entre le public actuel, potentiel et futur :

Le public actuel représente l'utilisateur effectif de la bibliothèque dont les usages peuvent être

---

<sup>48</sup> EVANS, G. Edward. Op. Cit. P. 43-46

<sup>49</sup> CALENGE, Bertrand. Les politiques d'acquisitions. Paris : éditions cerle de la librairie, 1994. p 30-44

<sup>50</sup> GIAPPICONI, Thierry et CARBONNE, Pierre. Management des bibliothèques : programmer, conduire et évaluer la politique documentaire. Paris : éditions cerle de la librairie, 1997. p. 118

<sup>51</sup> EVANS, G. Edward. Op. Cit. p. 32

<sup>52</sup> EVANS, G. Edward. Op. Cit. p. 33-35

<sup>53</sup> MACEWAN, Bonnie. Understanding user's needs and making collection choices. *Library collections, acquisitions and technical services*. Vol. 23, N° 3, 1999. p. 316

<sup>54</sup> CALENGE, Bertrand. Op. Cit. p. 35

<sup>55</sup> Idem, p. 38-41

approximativement cernés.

Le public potentiel : tout individu vivant actuellement dans la circonscription d'action de la bibliothèque mais n'en étant pas usager réel. Il n'existe que par un certain usage espéré par la bibliothèque.

Le public futur : tout individu appelé théoriquement à trouver son intérêt dans la bibliothèque au cours des années et générations à venir. Ce public existe surtout dans l'imaginaire de la bibliothèque qui se projette dans le futur. Il est, en fait, héritier de la mémoire de la communauté.

Ceci dit, il est important d'insister sur le fait qu'il existe une relation dialectique entre la collection offerte et les besoins des usagers. Chacune appelle son public et n'existe que pour lui tandis que celui-ci se trouve toujours en quête de celle qui l'intéresse, qui répond à ses besoins et qui se superpose avec ses désirs.

#### 2.1.2.4 Collections existantes

Le développement des collections doit, absolument, tenir compte de la collection existante. Il s'agit, selon G. E. Evans<sup>56</sup>, d'abord, de déterminer ses points forts et ses points faibles avant d'adopter une approche qui vise le renforcement des premiers et la correction des seconds tout en veillant à son adéquation avec les paramètres précédemment exposés.

L'analyse des collections existantes est nécessaire sauf qu'elle se heurte, selon B. Calenge<sup>57</sup>, à trois obstacles majeurs :

- le premier est méthodologique : il consiste à distinguer l'analyse des collections de celle de leurs usages, sachant qu'elles sont liées et complémentaires ;
- le deuxième est organisationnel : les bibliothèques optent pour une organisation par secteurs ou par sections ce qui ne permet pas une analyse globale et cohérente ;
- le troisième est lié à la présence des données : cet obstacle est courant surtout lorsqu'il s'agit de bibliothèque non informatisée ou semi informatisée.

Néanmoins, une analyse globale de la collection s'impose. Des éléments doivent, impérativement, être étudiés : la taille globale de la collection, sa répartition par fonds (fonds courants ou en libre accès, fonds en magasins, fonds anciens, fonds spécialisés, fonds en annexes...), par sujet ou par thème, par échelle de complexité, par support, par âge, par langue et par couverture géographique. Il convient aussi d'analyser de la même manière la part récente de la collection (au moins les trois dernières années) car c'est l'unique manière d'obtenir des informations sur les tendances de son évolution<sup>58</sup>.

La pénétration des TIC dans les bibliothèques a facilité la collecte et la compilation de ce type de données. Dans le cas d'une bibliothèque non informatisée, il va de soi que le comptage soit irréalisable. Un sondage aléatoire ou un échantillonnage peuvent être utilisés<sup>59</sup>. D'autres solutions sont valables à savoir un récolement partiel, un sondage aléatoire ou encore un échantillon par magasin et par salle de lecture. Dans le même ordre d'idée, R. M. McGrill et D. Hickey<sup>60</sup> confirment que dans les grandes bibliothèques, l'échantillonnage reste la méthode la plus réaliste pour collecter les données nécessaires à la détermination des caractéristiques de la collection. L'échantillon peut être tiré à partir d'une estimation totale de la taille de la collection relative à chaque domaine correspondant au schéma de classification utilisé.

Par ailleurs, G. E. Evans<sup>61</sup> affirme qu'il procède toujours, en tant expert, à des méthodes d'échantillonnage des collections avant d'entamer toute évaluation.

---

<sup>56</sup> EVANS, G. Edward. Op. Cit. p. 15

<sup>57</sup> CALENGE, Bertrand. Op.Cit. p. 112-119

<sup>58</sup> CALENGE, Bertrand. Conduire une politique documentaire. Paris : éditions cercle de la librairie, 1999. p. 39-40

<sup>59</sup> EVANS, Edward G. Op. Cit. P. 114-115

<sup>60</sup> MCGRILL, Rose Mary and HICKEY, Doralyn. Op. Cit. P. 193

<sup>61</sup> EVANS, Edward G. Op. Cit. P. 420

### 2.1.2.5 Ressources disponibles

Développer une collection requiert, selon R. M. McGrill et D. Hickey<sup>62</sup>, des ressources financières et humaines. Ces dernières incluent tout le staff chargé du processus de développement des collections. Les ressources financières doivent être assez favorables pour assurer la réalisation des plans de développement des collections.

Dans ce sens, E. W. Hannaford<sup>63</sup> estime que les ressources sont une composante évidente car planifier, évaluer, sélectionner, ajouter, déplacer ou éliminer sont des opérations coûteuses qui nécessitent des fonds considérables.

### 2.1.3 Politique de développement des collections

La politique de développement des collections constitue un instrument de planification indispensable pour toute bibliothèque quoique son élaboration représente des contraintes aux yeux des professionnels.

#### 2.1.3.1 Définition de la politique de développement des collections

Dans la littérature, on parle de politique de développement des collections, politique de sélection ou encore de politique d'acquisition<sup>64</sup>. La différence entre les trois reste confuse aux yeux des professionnels<sup>65</sup>. Serait-elle la raison pour laquelle D. Cargille a intitulé l'un de ses articles : « sleeping with the enemy<sup>66</sup> » et dans lequel il explique que la politique de développement des collections et la politiques des acquisitions ne sont pas des ennemies mais deux processus différents qui visent l'accomplissement des mêmes objectifs.

Dans cette optique, R. M. McGrill et D. Hickey considèrent que « le développement des collections, la sélection et l'acquisition représentent une hiérarchie<sup>67</sup> ». Au premier niveau, elles placent le développement des collections qui a une fonction de planification car il fournit les directives de fonctionnement à la sélection. Celle-ci vient en deuxième position et en dernier lieu, l'acquisition qui concrétise les décisions de la sélection et réfère aux processus de vérification, de commande et de paiement des documents demandés.

Par conséquent, G. E. Evans<sup>68</sup> affirme que la politique d'acquisition focalise sur les mécanismes et procédures d'acquisition des documents alors que la politique de sélection se limite aux règles régissant la sélection. Tandis que la politique de développement des collections est une charte (document écrit) élaborée dans l'objectif de corriger les faiblesses de la collection et de maintenir ses forces ; elle contient toutes les informations utiles et nécessaires pour guider le personnel à décider des domaines du savoir à développer et du niveau et de l'importance à accorder à chacun. Dans ce sens, B. Calenge<sup>69</sup> précise que la charte propose les objectifs documentaires généraux de l'établissement et instaure les principes de constitution des collections. Elle consiste, selon E. Carpenter<sup>70</sup>, en la formulation des objectifs documentaires de la bibliothèque et des moyens à mettre en œuvre pour les atteindre, en définissant les sujets, le niveau intellectuel, les langues et les types de documents que la collection doit contenir.

---

<sup>62</sup> MCGRILL, Rose Mary and HICKEY, Doralyn. Op. Cit. P. 16-17

<sup>63</sup> HANNAFORD, William E. Toward a theory of collection development. In : FONDATIONS IN LIBRARY AND INFORMATION SCIENCE. *Collection development in libraries : a treatise*. Vol 10, part B. Greenwich: j ai presse, 1980. P. 580

<sup>64</sup> EVANS, Edward G. Op. Cit. P. 77

<sup>65</sup> HANNAFORD, William E. Op. Cit. P. 579

<sup>66</sup> CARGILLE, Douglas and CARGILLE, Karen. Sleeping with the enemy : the love/hate relationship between acquisitions and collection development. *Library collections, acquisitions and technical services*. Vol. 20, N° 1, 1996. P. 47

<sup>67</sup> MCGRILL, Rose Mary and HICKEY, Doralyn. Op. Cit. P. 3-5

<sup>68</sup> EVANS, Edward G. Op. Cit. P. 77

<sup>69</sup> CALENGE, Bertrand. Op. Cit. p. 55

<sup>70</sup> CARPENTER, Eric. Collection development policies: the case for. *Library acquisitions*. Vol. 8, 1984. p.44

Il convient, donc, de conclure qu'il s'agit d'un outil qui sert à orienter les activités de planification, budgétisation, sélection et acquisition des documents<sup>71</sup> et qui nécessite une préparation collective, une concertation entre la direction et la tutelle, et une évaluation périodique lourde<sup>72</sup>. En effet, B. Calenge recommande une révision tous les cinq ans.

### **2.1.3.2 Raisons en faveur de l'élaboration d'une politique de développement des collections**

L'élaboration d'une politique de développement des collections est un moment de réflexion autour de la bibliothèque qui exige un travail collaboratif et une concertation entre la direction de la bibliothèque et l'autorité de tutelle. C'est pour cela qu'on considère que l'utilité première d'une telle politique réside dans sa rédaction elle-même<sup>73</sup>. D'autant plus qu'elle constitue, à la fois, un instrument de communication et un outil de gestion.

#### **2.1.3.2.1 Instrument de communication**

Avant même de servir au développement des collections au sens technique, la politique de développement des collections a une fonction de communication large et importante. Elle constitue un outil de communication interne et externe<sup>74</sup>, de même qu'elle permet de positionner la bibliothèque vis-à-vis de ses interlocuteurs<sup>75</sup>.

#### **Moyen d'information interne entre le personnel et entre les responsables successifs de la bibliothèque**

Parmi les problèmes majeurs dont souffre la collection, on note le manque de continuité, que ce soit au niveau du personnel ou au niveau des données. La politique de développement des collections constitue, dans ce sens, une source d'information à consulter, impérativement, pour chaque personne nouvellement recruté dans une bibliothèque surtout si elle est nommée à la tête de la direction.

Elle permet d'assurer la continuité puisqu'elle inclut les principes de constitution de la collection adoptés par la bibliothèque. En fait, elle expose la vision des prédécesseurs vis-à-vis de la collection, présente son contenu et offre des facilités quant à son évaluation.

Ce cadre écrit offre une garantie contre toute empreinte subjective du personnel et procure la pérennité et la continuité à la collection. Elle constitue aussi un outil d'harmonisation entre les différents services chargés du développement des collections surtout lorsqu'il s'agit de grandes structures.

#### **Moyen d'information du public**

La politique de développement des collections est aussi un document public susceptible d'intéresser les usagers. C'est une manière de leur expliquer la philosophie générale de la bibliothèque. Dans cette logique, la politique doit être mise à la disposition de tout usager intéressé, pour qu'il sache avec exactitude en quoi la bibliothèque pourrait répondre à ses besoins. D'ailleurs, c'est un instrument que les bibliothèques rendent de plus en plus, disponible sur le web afin d'élargir sa lisibilité<sup>76</sup>.

---

<sup>71</sup> McGRILL, Rose Mary and HICKEY, Doralyn. Op. Cit. p. 22

<sup>72</sup> CALENGE, Bertrand. Op. Cit. p. 55-56

<sup>73</sup> EVANS, Edward G. Op. Cit. p. 79-80

<sup>74</sup> McGUIGAN, Glenn S. and WHITE, Gary W. Subject- specific policy statements: a rational and framework for collection development. In: MARCK, Daniel, coord. Collection development policies: new directions for changing collections. New York: the haworth information press, 2003. p. 22-23

<sup>75</sup> CARPENTER, Eric. Op. Cit. p. 44-45

<sup>76</sup> STRAW, Joseph. Collection management statement on the World Wide Web. In: MARCK, Daniel, coord. Collection development policies: new directions for changing collections. New York: the haworth information press, 2003. p. 84-85

## Moyen d'information d'autres bibliothèques

La politique de développement des collections sert enfin d'instrument de communication avec les autres bibliothèques. Elle est à la base de tout éventuel partage des ressources documentaires comme elle permet à la bibliothèque de se positionner par rapport aux autres institutions documentaires.

### 2.1.3.2.1 Outil de gestion

Cependant, la politique de développement des collections ne constitue pas un simple instrument de communication mais d'abord un cadre de fonctionnement d'une activité fondamentale dans la bibliothèque. C'est un outil de gestion qui, en explicitant les règles et les principes de développement des collections, facilite, aux gestionnaires, la prise de décision. En effet, elle règle définitivement les problèmes de la nature et l'étendue de la collection, instaure les règles de sélection, d'acquisition, de désherbage et d'évaluation, établit la conduite à tenir face aux dons et aux échanges, se préoccupe de la gestion de l'espace et la rationalisation budgétaire et elle précise les responsabilités de chacun<sup>77</sup>.

D'ailleurs, J. H. Sopher<sup>78</sup> la considère comme un instrument de planification dont la mise en place ne peut être optionnelle mais organique car la prospérité de la bibliothèque en dépend.

### 2.1.3.3 Raisons avancées par les professionnels contre l'élaboration d'une politique de développement des collections

L'élaboration d'une charte de développement des collections suppose absolument une étude de la situation de l'institution, ses usagers et leurs besoins, les procédures et les outils utilisés, les accords de coopération s'il y en a, les limites et les facilités budgétaires et en dernier lieu les forces et faiblesses de la collection<sup>79</sup>.

La réalisation d'un tel travail de réflexion exige une compilation d'une large quantité de données qui ne sont pas souvent disponibles. Tout manque de données implique automatiquement une faille dans la dite charte. Il paraît évident, donc, que l'élaboration d'un tel outil nécessite du temps et suscite, de la part du professionnel, un grand effort. D'ailleurs, le manque de données, l'effort de réflexion et le gaspillage du temps sont les principaux arguments avancés contre sa formalisation. D'autant plus qu'il s'agit d'un outil qui à peine finit, il est appelé à être modifié. Quoique sa mise à jour demeure plus facile que la rédaction de sa première version<sup>80</sup>. C'est ce qui fait dire à J. Cargill<sup>81</sup> que l'élaboration de la charte ne garantit pas la cohérence et l'équilibre de la collection. Elle ajoute qu'elle risque de limiter la flexibilité et la liberté des sélectionneurs sachant qu'ils sont appelés à réagir par rapport aux circonstances surtout lorsqu'il s'agit de changements relatifs aux besoins des usagers ou encore de modifications liées aux ressources financières.

Dans cette optique, elle propose l'élaboration d'une charte basée sur des objectifs généraux visant le cadrage du processus de développement des collections et garantissant, à la fois, la stabilité et la flexibilité<sup>82</sup>. Dans le même ordre d'idée, B. Calenge<sup>83</sup> suggère la formalisation de trois documents distincts à savoir : la charte documentaire caractérisée par une stabilité relative et qui détermine les principes généraux de la constitution de la collection, puis le plan de développement des collections, outil utilisé surtout par les acquéreurs, et qui détermine chaque

---

<sup>77</sup> EVANS, Edward G. Op. Cit. p. 79-80

<sup>78</sup> SOPHRER, James H. The end of an American library dream: the rise and decline of the collection development policy statement at Berkeley. In: MARCK, Daniel, coord. Collection development policies: new directions for changing collections. New York: the haworth information press, 2003. p. 45-46

<sup>79</sup> MCGRILL, Rose Mary and HICKEY, Doralyn. Op. Cit. p. 23

<sup>80</sup> EVANS, Edward G. Op. Cit. p. 79-80

<sup>81</sup> CARGILL, Jennifer. Collection development policies: an alternative viewpoint. *Library acquisitions: practices and theory*. Vol.8, 1984. P. 47-49

<sup>82</sup> Idem, p. 45

<sup>83</sup> CALENGE, Bertrand. Op. Cit. p. 55-59

année les règles et objectifs d'application de la charte des collections, en se référant essentiellement au budget et en établissant des échéanciers et en dernier lieu, les protocoles de sélection qui établissent en détail les règles de sélection et de désherbage par domaine et dont la révision est variable selon le domaine concerné.

Dans ce sens, S. G. McGuigan et W. G. White<sup>84</sup> proposent, comme alternative, la mise en place d'une politique de développement des collections par sujet spécifique ou par thème. Autrement dit, il suggère que son élaboration soit basée sur le contenu à la manière des protocoles de sélection. Les avantages majeurs d'une telle démarche résident dans la garantie de la cohérence, la précision et la procuration des détails.

### **2.1.3.4 Composantes d'une politique de développement des collections**

Les éléments qui constituent une politique de développement des collections tels que présentés dans les « guidelines for the formulation of collection development policies », élaborés par American Library Association et repris par plusieurs auteurs entre autres R. McGrill<sup>85</sup>, E. Evans<sup>86</sup> et S. Dowd<sup>87</sup> peuvent être groupés en trois rubriques essentielles : une description générale, une analyse par domaine et par format et des dispositions diverses.

La première rubrique présente la philosophie de l'institution vis-à-vis de la politique de développement des collections. Elle expose une description générale de la communauté visée, une identification des usagers de la bibliothèque, les paramètres généraux concernant la collection notamment les domaines, les formats, la couverture géographique, linguistique et périodique, les priorités et les limites quant à la sélection et les accords de coopération s'ils existent (national, régional ou local).

La seconde concerne la couverture de la collection. Elle spécifie les modes d'acquisition des documents par rapport aux thèmes, aux types et aux supports. En effet, elle présente une analyse de la collection par domaine en utilisant la classification de la Library of Congress ou celle de Dewey tout en précisant le niveau de la collection, les langues, l'âge, la couverture géographique et les supports.

Il est à signaler que l'American Library Association a inventé un modèle de codification de l'intensité du niveau de la collection, allant du niveau compréhension jusqu'au niveau minimal en passant par les niveaux recherche, étude et basic, et qui peut être adapté et adopté par n'importe quelle bibliothèque.

La troisième rubrique présente les dispositions de la bibliothèque par rapport aux dons, aux échanges, au désherbage (les critères, l'étendue et la fréquence) et à l'évaluation (les objectifs et les indicateurs).

## **2.2 Processus de développement des collections**

C'est un processus constitué des éléments suivants : la sélection, l'acquisition, le désherbage et l'évaluation.

### **2.2.1 Sélection**

Il s'agit du premier élément du dit processus dont les principes sont exposés en ce qui suit.

---

<sup>84</sup> MCGUIGAN, Glenn S. and WHITE, Gary W. Op. Cit. p. 16-19

<sup>85</sup> MCGRILL, Rose Mary and HICKEY, Doralyn. Op. Cit. p. 25-26

<sup>86</sup> EVANS, Edward G. Op. Cit. p. 81-90

<sup>87</sup> DOWD, Sheila. The formulation of a collection development policy statement. In: FONDATIONS IN LIBRARY AND INFORMATION SCIENCE. *Collection development in libraries: a treatise*. Vol 10, part A. Greenwich: j ai presse, 1980. P. 67-87

### 2.2.1.1 Définition de la sélection

La sélection est un processus de prise de décision faisant partie intégrante du processus de développement des collections qui consiste à décider si un document pourrait intégrer la collection d'une bibliothèque ou non<sup>88</sup>.

Cette décision s'opère dans le cadre des objectifs généraux de la Charte des collections et dont l'absence n'exclut pas l'instauration d'un certain nombre de principes qui la régissent. Elle peut avoir des origines différentes notamment le choix du sélectionneur, la demande d'un usager, la suggestion d'un groupe de lecture comme elle requiert de la part de celui qui en a la charge (professionnel, expert interne ou externe ou encore comité interne ou externe) une maîtrise du domaine en question, une capacité de juger la valeur et la qualité d'un document (à acheter, offert en don ou proposer en échange), une habilité à choisir entre plusieurs documents et plusieurs supports. Sans oublier qu'un bon sélectionneur doit rationaliser et optimiser son budget, choisir les meilleures sources de référence et connaître les besoins de son public<sup>89</sup>.

Le dit processus est composé selon E. Evans<sup>90</sup>, de plusieurs étapes à savoir l'identification des besoins en terme de domaine du savoir et en terme de supports (ceci est valable en cas d'absence d'une politique de développement des collections), la répartition budgétaire par domaine à partir du budget global accordé au développement des collections puis l'identification des documents utiles à acquérir en utilisant les sources de références avant de procéder à leur localisation.

Dans ce sens, B. Calenge<sup>91</sup> classifie les dites sources en trois catégories essentielles :

- les répertoires bibliographiques courants qui regroupent entre autres les revues critiques et non critiques, les catalogues des livres disponibles. Leurs avantages résident dans l'actualité et à la disponibilité quoiqu'ils manquent de visibilité ;
- les éditeurs et les distributeurs : sont concernées les visites sur place et les catalogues d'éditeur imprimés et en ligne. La disponibilité des ouvrages est leur atout majeur ;
- les sources non courantes qui réfèrent exclusivement au contenu des documents. Elles peuvent être classées en trois groupes: les demandes des usagers, les sélections bibliographiques insérées dans les livres eux-mêmes, les bibliographies et les sélections bibliographiques opérées par d'autres bibliothèques ou par des organismes spécialisés. L'utilisation de ces sources suppose une vérification de la disponibilité lors de l'acquisition.

Deux concepts semblent être cruciaux dans le processus de sélection : la rapidité et la coordination<sup>92</sup>. Le premier correspond à la nécessité de suivre constamment la production intellectuelle et la cadence des parutions. Ceci réfère à la vitesse d'exécution qui permet d'éviter l'épuisement et les lacunes (périodiques) ainsi qu'aux capacités d'anticipation du besoin chez le sélectionneur. Tandis que le second rappelle l'harmonisation entre les différentes entités chargées de la sélection dont le nombre dépend de la taille de l'institution. En effet, elle peut être partagée entre différentes sections et départements, ou organisées par disciplines, par type ou encore par formats. Cette dispersion nécessite absolument une coordination et un langage commun.

Dans cette optique, B. Calenge, insiste sur une organisation de la sélection par domaine du savoir dans le souci de maintenir la cohérence de la collection et propose l'instauration des protocoles de sélection.

---

<sup>88</sup> HAMLIN, Jean Boyer. The selection process. In: *FondsATIONS IN LIBRARY AND INFORMATION SCIENCE. Collection development in libraries: a treatise*. Vol 10, part A. Greenwich: j ai presse, 1980. P. 185

<sup>89</sup> Idem, p. 188

<sup>90</sup> EVANS, Edward G. Op. Cit. P 125-126

<sup>91</sup> CALENGE, Bertrand. Op. Cit. P. 201-201

<sup>92</sup> HAMLIN, Jean Boyer. Op. Cit. p. 186-187

### 2.2.1.2 Protocoles de sélection

Les Protocoles de sélection établissent, selon B. Calenge<sup>93</sup>, en détail les objectifs et les critères de sélection et de désherbage dans un domaine du savoir ce qui signifie qu'il focalise sur le contenu du document et non sa destination ultérieure dans les espaces de la bibliothèque. Ces domaines se définissent par des regroupements effectués à partir de la classification de Dewey dont la détermination pose des problèmes et peut entraver la rédaction des dits protocoles. Leur élaboration suscite, absolument, une concertation avec les gestionnaires des différents espaces publics.

Ils se distinguent, selon le même auteur, de la Charte des collections dans la mesure où ils sont de véritables outils de référence pour un travail quotidien ; ils sont appelés à être modifiés plus fréquemment en fonction des besoins exprimés par le public et des évolutions de la production éditoriale ; enfin, ils se basent sur les principes de la charte des collections en tenant compte des règles et des objectifs édictés par le plan de développement des collections annuel.

Ces protocoles de sélection comportent, selon B. Calenge<sup>94</sup>, six points majeurs à savoir :

- une présentation affinée du domaine de sélection concerné ;
- une répartition détaillée du domaine de sélection à l'intérieur des différents secteurs de la bibliothèque : son articulation avec les autres domaines, son originalité et les secteurs d'affectation concernés ;
- les critères retenus et les objectifs visés et précisés à partir des besoins recensés auprès des usagers et des priorités du plan de développement des collections de l'année en cours ;
- les objectifs en ce qui concerne les acquisitions rétrospectifs ;
- les outils de sélection utilisés par le responsable : revues bibliographiques, catalogues, visites chez le libraire...tout en citant les comités de sélection ou les experts extérieurs consultés.
- les modalités de vérification et de contrôle de la justesse des critères retenus, et de l'exactitude statistique des répartitions envisagées.

## 2.2.2 Acquisition

L'acquisition constitue le deuxième élément du processus de développement des collections.

### 2.2.2.1 Définition de l'acquisition

L'acquisition est, d'abord, un acte d'appropriation<sup>95</sup> que B. Calenge<sup>96</sup> qualifie d'affirmation patrimoniale dans la mesure où chaque document acquis s'inscrit dans une optique d'accumulation et d'enrichissement de la mémoire. Cependant, il affirme que ceci n'est plus valable dans le cas d'accès aux documents électroniques.

Ceci dit, l'acquisition est un processus composé de la localisation, la commande, la réception puis le lancement du règlement financier ou comptable (en cas d'achat)<sup>97</sup>. Il suppose l'élaboration d'un programme ou d'un plan de développement des collections comme il suscite l'établissement de procédures et outils propres à même de garantir la rapidité, de maintenir un niveau de précision, de réduire les coûts, de développer de bonnes relations avec les autres départements internes ainsi qu'avec les fournisseurs et de régler les problèmes rencontrés éventuellement<sup>98</sup>.

---

<sup>93</sup> CALENGE, Bertrand. Op. Cit. p. 71-74

<sup>94</sup> CALENGE, Bertrand. Op. Cit. p. 72-73

<sup>95</sup> EVANS, Edward. Op. Cit. p. 293

<sup>96</sup> CALENGE, Bertrand. Op. Cit. p. 74

<sup>97</sup> EVANS, Edward. Op. Cit. p. 293

<sup>98</sup> EVANS, Edward G. Op. Cit. p. 293

C'est pour cela qu'E. Evans<sup>99</sup> précise que trois principes inter-reliés régissent le fonctionnement d'un département d'acquisition à savoir la rapidité, la précision et l'économie. Le premier constitue un facteur déterminant parce qu'il conditionne la commande des documents avant leur épuisement et par conséquent la satisfaction des besoins des usagers exigeant une réponse immédiate à leur demande. Néanmoins, le second peut en souffrir dans la mesure où la rapidité affecte la précision qui, à son tour, engendre des coûts élevés et un gaspillage d'énergie.

Dans le même ordre d'idée, B. Calenge<sup>100</sup>, partage aussi les principes cités par Evans notamment, les principes de la rapidité et des contraintes budgétaires auxquels il ajoute la gestion et la répartition de la charge du travail. En effet, il établit une distinction entre trois rythmes de fonctionnement différents selon le type d'acquisition à savoir les acquisitions courantes exigeant un suivi régulier et systématique, celles relatives aux demandes des usagers dont la rapidité constitue la règle et les acquisitions «rétrospectives» visant la reconstitution d'une partie d'un fonds et dont le rythme est assez long.

Ces dernières posent, selon D. Larsen<sup>101</sup>, des problèmes de localisation. Ainsi, le repérage des out of print est loin d'être une tâche facile car elle suppose le recours à des procédures et des outils adaptés. Dans cette optique, il propose l'utilisation des catalogues des bouquinistes, les reprints et les formes de substitution. Les dons des particuliers et les échanges sont, selon I. Balsamo<sup>102</sup>, de bonnes sources à exploiter. D'ailleurs, celle-ci estime que la planification de ce type d'acquisition est impossible car elle dépend d'un marché imprévisible et restreint, elle demande un budget important et ne répond à aucun découpage disciplinaire ni à des études de besoins surtout lorsqu'il s'agit de documents patrimoniaux. Cependant, Leur intégration dans la politique de développement des collections et le plan d'acquisition est recommandée.

### 2.2.2.2 Plan de développement des collections

C'est un outil qui considère le fonds de la bibliothèque comme un ensemble (tout secteur et tout domaine confondu) et qui propose un programme annuel concret basé sur des répartitions budgétaires par secteur d'usage et des échéanciers. En fait, il s'agit d'un instrument professionnel, à communiquer aussi bien aux acquéreurs qu'aux sélectionneurs, et qui s'articule autour d'un budget annuel<sup>103</sup>.

Sept points essentiels doivent y figurer, selon B. Calenge<sup>104</sup>, à savoir :

- une présentation des objectifs prioritaires de l'année et qui découlent des orientations de la Charte des collections, avec un récapitulatif des résultats de l'année écoulée. Ces objectifs concernent surtout les quantités prévisionnelles de documents à acquérir pour chaque secteur d'usage ;
- une répartition budgétaire par secteur d'usage ;
- une synthèse indicative de ce budget en termes de contenu ;
- un échéancier des récolements et du désherbage ;
- une décision sur le nombre maximal d'exemplaires à acquérir ;
- une définition de la part des acquisitions basées sur les suggestions des usagers ;
- une analyse des problèmes rencontrés pendant l'année précédente.

### 2.2.2.3 Responsabilités de l'acquéreur

Chaque acquéreur est responsable d'un secteur d'usage et il est tenu de communiquer constamment avec tous les sélectionneurs et les responsables des différents secteurs et sections. Il

---

<sup>99</sup> Idem, p. 294

<sup>100</sup> CALENGE, Bertrand. Op. Cit. p. 78-79

<sup>101</sup> LARSEN, Dean A. The role of retrospective materials. In: *FondsATIONS IN LIBRARY AND INFORMATION SCIENCE. Collection development in libraries: a treatise*. Vol 10, part A. Greenwich: j ai presse, 1980. p. 261-264

<sup>102</sup>BALSAMO, Isabelle. Tri, sélection, conservation, Quel patrimoine pour l'avenir ? Paris: édition patrimoine, 2001. p. 146

<sup>103</sup> CALENGE, Bertrand. Op. Cit. p. 57-58

<sup>104</sup> CALENGE, Bertrand. Op. Cit. p. 69-70

s'agit d'une fonction d'encadrement voire de direction<sup>105</sup>. A cet effet, R. M. McGrill et D. Hickey<sup>106</sup> énumèrent les responsabilités de chaque acquéreur comme suit :

- s'assurer de la validité des données bibliographiques et de la disponibilité du document (et sur quel support), vérifier qu'il n'existe pas dans la bibliothèque et qu'il n'était pas déjà commandé et identifier son prix exact ;
- initialiser la commande (soit par un appel d'offre ou un bon de commande) après avoir vérifié la disponibilité des ressources financières ;
- suivre constamment l'avancement des commandes lancées et avertir les concernés si un retard est senti ;
- recevoir et vérifier les documents : ouvrir les colis, vérifier la concordance des documents avec la commande et s'assurer de leur état ;
- autoriser le paiement après avoir vérifié le prix ;
- enregistrer les documents reçus avant de les transmettre vers le service de catalogage accompagné chacun d'une fiche ;
- s'occuper des documents qui nécessitent un traitement spécial notamment les périodiques par l'instauration de procédures de négociation des abonnements, de suivi et de relance. Des procédures et des dispositifs spéciaux sont à prévoir lorsqu'il s'agit de dons ou d'échanges et surtout au niveau de la réception, le suivi et le contrôle ;
- régler les problèmes éventuels notamment avec les fournisseurs ;
- développer et analyser les statistiques témoins de la productivité du service et dont l'analyse permet de dégager les entraves et obstacles à éviter.

Tandis que, B. Calenge<sup>107</sup> considère que le responsable des acquisitions est tenu de suivre chacun des protocoles de sélection, en vérifiant le respect des échéanciers et du budget accordés par le plan de développement des collections dont l'élaboration lui revient, d'examiner la complémentarité entre les différents protocoles de sélection, d'établir des priorités, de veiller à l'équilibre budgétaire, de suivre les suggestions du public, d'introduire chaque document sélectionné dans son secteur d'usage, de maintenir un dialogue constant avec les sélectionneurs et entre eux. Il est à signaler que B. Calenge attribue les fonctionnalités signalées par R. M. McGrill et D. Hickey au responsable des achats qu'il appelle « acheteur »<sup>108</sup>.

L'acquisition et la sélection sont deux étapes succinctes mais différentes même si elles sont réalisées par la même personne tel est le cas dans les petites bibliothèques. L'acquisition est, à la manière de la sélection, un moment de prise de décision car le sort de toute sélection se prononce à ce niveau sachant que toute sélection n'aboutit pas nécessairement à une acquisition. Cette décision considère à la fois la cohérence de la collection, le respect des objectifs et priorités du plan de développement des collections (qui découlent de ceux de la charte de développement des collections) et les contraintes budgétaires.

La cohérence de la collection est préservée dans la mesure où la sélection s'opère par contenu tandis que l'acquisition inscrit chaque document acquis dans un secteur d'usage particulier abstraction faite de son type et son support. Autrement dit, puisque la sélection est basée sur le contenu, la cohérence entre les différents fonds quels que soient leur nature et les supports qui les composent, ne peut être affectée<sup>109</sup>.

Cependant, elles sont reliées et exigent une coopération continue entre le personnel chargé de la sélection et celui chargé de l'acquisition. Le cas échéant, le développement des collections souffrirait d'un gaspillage d'effort, de temps et de coût. La coordination suppose une

---

<sup>105</sup> CALENGE, Bertrand. Op. Cit. p. 253

<sup>106</sup> MCGRILL, Rose Mary and HICKEY, Doralyn. Op. Cit. p. 229

<sup>107</sup> BERTRAND, Calenge. Op. Cit. p 77-78

<sup>108</sup> Idem, p. 241-244

<sup>109</sup> Idem, pp. 80-84

connaissance du processus de fonctionnement, des problèmes rencontrés et de la valeur et l'importance du travail réalisé par chaque maillon<sup>110</sup>.

#### **2.2.2.4 Modes d'acquisition**

Dans la littérature, on parle de quatre modes d'acquisition à savoir les achats ou les acquisitions onéreuses, les échanges, les dons et le dépôt légal auxquels B. Calenge<sup>111</sup> ajoute le prêt inter bibliothèque qui constitue, selon lui, une forme d'acquisition temporaire. L'open Access (libre accès) pourrait aussi être intégré comme un nouveau mode d'acquisition.

##### **2.2.2.4.1 Achat ou acquisition onéreuse**

L'achat est l'opération concrète de commande au fournisseur et de règlement de procédures comptables qui concrétisent l'entrée des documents à la bibliothèque. Elle exige de la part de la personne qui en a la charge, des compétences administratives et des connaissances en comptabilité et gestion<sup>112</sup>.

Elle suppose la gestion des relations avec les fournisseurs susceptibles de devenir des partenaires de la bibliothèque. Ils peuvent être des éditeurs, des clubs de vente par correspondance, des grossistes, des points de vente du livre, des librairies...etc<sup>113</sup>.

Il est à noter, cependant, que la relation entre la bibliothèque et les fournisseurs repose sur des contraintes réglementaires et juridiques, notamment les règles de comptabilité publique et des appels d'offres<sup>114</sup>.

Ceci dit, Le choix du fournisseur dépend de sa capacité à répondre à toutes les demandes quelque soit le domaine scientifique concerné, sa rapidité et la conformité des livraisons par rapport à la demande initiale, sa spécialisation, son aptitude à fournir des services d'aide à la sélection, la possibilité de bénéficier de remises sur les prix, les modalités de livraisons et les possibilités de commande à l'unité et la possibilité de reprise des documents défectueux après un temps préétablis<sup>115</sup>.

##### **2.2.2.4.2 Echanges**

Les échanges sont une source des documents courants et rétrospectifs surtout lorsqu'il s'agit de documents édités à l'extérieur du pays<sup>116</sup> et ils peuvent se faire en utilisant des documents originaux ou des duplicata sous différents supports de substitution<sup>117</sup>. L'intérêt majeur des échanges, selon R. M. McGrill et D. Hickey<sup>118</sup>, réside dans le fait qu'ils permettent à la bibliothèque d'acquérir des documents qu'elle ne peut s'approprier par un autre moyen et d'une manière économique.

Les échanges entre les bibliothèques sont, souvent, formalisés par des accords de coopération et des procédures administratives appropriées<sup>119</sup>.

Les documents qui peuvent être utilisés dans les échanges sont les publications de l'Institution, les copies supplémentaires ou des copies achetées à cet effet<sup>120</sup>. B. Calenge<sup>121</sup> avance que tous les documents disponibles en plusieurs exemplaires ainsi que tout document repéré, après

---

<sup>110</sup> EVANS, Edward. Op. Cit. P. 293-294

<sup>111</sup> CALENGE, Bertrand. Op. Cit. P. 223

<sup>112</sup> CALENGE, Bertrand. Op. Cit. P. 241-255

<sup>113</sup> Idem, p. 210-211

<sup>114</sup> Idem, p. 216

<sup>115</sup> Idem, p. 213-215

<sup>116</sup> McGRILL, Rose Mary and HICKEY, Doralyn. Op. Cit. P. 184

<sup>117</sup> EVANS, Edward. Op. Cit. P. 303

<sup>118</sup> McGRILL, Rose Mary and HICKEY, Doralyn. Op. Cit. P. 185

<sup>119</sup> LARSEN, Dean. Op. Cit. P. 276

<sup>120</sup> Idem, p. 185

<sup>121</sup> CALENGE, Bertrand. Op. Cit. P. 221

récolement, ne correspondant pas ou plus aux objectifs de la bibliothèque peuvent faire l'objet d'échanges.

### 2.2.2.4.3 Dons

Les dons sont reconnus comme une bonne source d'acquisitions rétrospectives. En effet, R. M. McGrill et D. Hickey<sup>122</sup> affirment que c'est le meilleur moyen d'avoir des manuscrits et des documents rares. G. E. Evans<sup>123</sup> ajoute qu'ils constituent une source importante des documents out of print, de copies de remplacement ou d'autres copies tout simplement.

Ce qui a poussé D. Larsen<sup>124</sup> à penser que la bibliothèque doit entreprendre des actions de stimulation des dons avec l'aide des amis de la bibliothèque ou d'associations similaires.

Néanmoins, qu'ils soient sollicités ou non, l'acceptation des dons repose sur leur adéquation avec la collection existante, leur utilité pour les usagers, leur état physique et la disponibilité de l'espace. Par conséquent, différentes raisons peuvent être avancées pour justifier le refus d'un don notamment l'inadéquation avec la collection, l'état physique des documents, l'insuffisance des ressources humaines, le manque d'espace de stockage, l'absence des conditions de conservation adéquates<sup>125</sup>. Ceci dit, Quelle que soit la raison du refus, il convient de réorienter le donateur vers une autre bibliothèque afin d'éviter de l'offenser<sup>126</sup>.

Il est souhaitable de formaliser les critères d'acceptation et de refus des dons. Dans ce sens R. M. McGrill et D. Hickey<sup>127</sup> suggèrent l'intégration des conditions d'acceptation du don et les dispositions de son utilisation ainsi que les critères de son évaluation dans la politique de développement des collections.

Concernant l'évaluation des dons, G. E. Evans<sup>128</sup> insiste sur le fait qu'elle doit être assurée par des experts externes ou par le personnel de la bibliothèque, si et seulement si, il dispose des compétences requises.

L'instauration et la formalisation des procédures administratives cadrant le processus de donation depuis la sollicitation jusqu'à l'appropriation définitive est recommandée. Ainsi, B. Calenge<sup>129</sup> insiste sur la nécessité de rédiger une convention écrite authentifiant le transfert de propriété.

### 2.2.2.4.4 Dépôt légal

Le dépôt légal a été instauré, pour la première fois en France en 1537 pour des raisons politiques illustrées par un souci de censure intellectuelle<sup>130</sup>. Cette raison contestable a donné lieu à un bâton de fée qui a permis, entre autres, la collecte et la conservation de mines de documents que recèlent aujourd'hui les fonds des bibliothèques nationales et qui font leur notoriété et leur prestige. Il s'agit, en effet, « d'une règle juridique rendant obligatoire le dépôt d'un certain nombre d'exemplaires à titre définitif et gratuit au profit de la collectivité <sup>131</sup>».

Le dépôt légal offre quatre utilités majeures : il constitue, en premier lieu, une protection juridique dans les pays, notamment les Etats-Unis, où la distinction entre la propriété intellectuelle et industrielle ne se pose pas et où le dépôt légal possède la valeur d'un brevet. En deuxième lieu, c'est l'un des modes d'enrichissement des bibliothèques. En troisième lieu, il constitue un bon moyen de contrôle bibliographique car il est lié à la bibliographie nationale de même qu'il reflète la production éditoriale du pays considérée comme l'image de son identité<sup>132</sup>.

---

<sup>122</sup> McGRILL, Rose Mary and HICKEY, Doralyn. Op. Cit. P. 177

<sup>123</sup> EVANS, Edward G. Op. Cit. P. 303

<sup>124</sup> LARSEN, Dean. Op. Cit. P. 276

<sup>125</sup> McGRILL, Rose Mary and HICKEY, Doralyn. Op. Cit. P. 177-178

<sup>126</sup> LARSEN, Dean. Op. Cit. P. 276

<sup>127</sup> McGRILL, Rose Mary and HICKEY, Doralyn. Op. Cit. P. 177-178

<sup>128</sup> EVANS, Edward G. Op. Cit. P. 303

<sup>129</sup> CALENGE, Bertrand. Op. Cit. P. 220

<sup>130</sup> BECOURT, Daniel. Dépôt légal de l'écrit à l'électronique. Paris : litec, 2001. P. 7

<sup>131</sup> Idem, p. 3

<sup>132</sup> Dictionnaire encyclopédique de l'information et de la documentation. Paris: Nathan, 1997. P. 176-179

De nos jours, le dépôt légal est devenu l'instrument fondamental qu'utilisent les Etats pour collecter et conserver leur mémoire intellectuelle abstraction faite des supports. D'ailleurs, l'intégration du Web dans ce dispositif juridique est en cours dans plusieurs pays.

#### 2.2.2.4.5 Open Access

Le mouvement en faveur du « Libre Accès » à l'information scientifique et technique a été amorcé par des initiatives individuelles au début des années 90. Le physicien Paul Ginsparg, l'un des précurseurs de ce mouvement, a lancé en 1991 la première archive ouverte : arXiv.org.

Des initiatives similaires ont succédé avant que la déclaration de Budapest ne vu le jour en février 2002 dont les signataires étaient des chercheurs, des bibliothécaires et des institutions gouvernementales. Une année après, d'autres Déclarations ont suivis, à savoir : celle de Bethesda en avril et celle de Berlin en octobre.

Cette dernière estime que « les contributions au libre accès se composent de résultats originaux de recherches scientifiques, de données brutes et de métadonnées, de documents sources, de représentations numériques de documents picturaux et graphiques, de documents scientifiques multimédia<sup>133</sup> » et définit la publication en libre accès comme étant « toute publication qui remplit les deux conditions suivantes :

1. le/les auteur(s) ainsi que les titulaires du droit d'auteur accordent à tous les utilisateurs un droit d'accès gratuit, irrévocable, mondial et perpétuel et leur concèdent une licence leur permettant de copier, utiliser, distribuer, transmettre et visualiser publiquement l'œuvre et d'utiliser cette œuvre pour la réalisation et la distribution d'œuvres dérivées, sous quelque format électronique que se soit et dans un but raisonnable, et ce à condition d'en indiquer correctement l'auteur; ils accordent également aux utilisateurs le droit de faire un petit nombre de copies papier pour leur usage personnel.
2. la version complète de l'œuvre, ainsi que tout document connexe, dont une copie de l'autorisation ci-dessus, réalisée dans un format électronique standard approprié, est déposée dès sa publication initiale dans au moins un réservoir en ligne subventionné par un établissement d'enseignement supérieur, une société savante, une agence gouvernementale ou tout autre organisme reconnu œuvrant pour le libre accès, la diffusion sans restriction, l'interopérabilité, et l'archivage à long terme »<sup>134</sup>.

Selon J.C. Guédon<sup>135</sup>, l'objectif du Libre accès dépasse la garantie d'offrir l'accès sans entraves à la littérature savante mondiale, à la correction de certains dysfonctionnements flagrants du système actuel de communication scientifique, et ce, en créant de nouveaux moyens de mesurer la valeur et l'impact des résultats de recherche.

La concrétisation de ces objectifs se réalise à travers deux moyens : les revues en accès libre et l'auto-archivage par les auteurs dans des archives ouvertes institutionnelles en accès libre obéissant au protocole OAI-PMH. La publication par les deux moyens ne se fait qu'après évaluation par les tiers. Les deux modèles garantissent à l'auteur la visibilité et l'autorité. Le copyright est garanti par les dispositifs du « Creative Commons ». L'institutionnalisation du libre accès est considérée comme une garantie de la pérennité de l'archivage.

---

<sup>133</sup> Déclaration de Berlin sur le Libre Accès à la connaissance en sciences exactes, sciences de la vie et sciences humaines et sociales. [en ligne] : < [http://oa.mpg.de/openaccess-berlin/BerlinDeclaration\\_wsis\\_fr.pdf](http://oa.mpg.de/openaccess-berlin/BerlinDeclaration_wsis_fr.pdf) > (consulté le 07 aout 2010)

<sup>134</sup> Idem.

<sup>135</sup> GUEDON, Jean Claude. Accès libre, archives ouvertes et Etats nations : les stratégies du possible. [En ligne] : < <http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/docs/00/27/77/55/PDF/guedonstylelodel.pdf> > (consulté le 07 aout 2010)

Les bibliothécaires, du point de vue d'E. Donnay<sup>136</sup>, sont concernés par le libre accès dans un double sens ; d'abord parce qu'ils sont appelés à y contribuer en réalisant les métadatas des documents soumis au libre accès et ensuite car leurs usagers ainsi que leurs bibliothèques peuvent en profiter largement. Les premiers en accédant à tout ce qui se publie dans ce cadre, sachant qu'il existe des répertoires et des moteurs de recherche qui y sont dédiés et les seconds en diminuant les budgets réservés aux abonnements et aux acquisitions onéreuses. Dans ce sens, le Libre Accès peut être considéré comme nouveau moyen « d'alimentation » du fonds.

### 2.2.2.5 Types de documents et supports

La présence, aujourd'hui, d'une multitude de documents de différentes natures et sur différents supports dans les bibliothèques soulève le problème de leur coexistence et de la cohérence de la collection. D'autres problèmes relatifs aux supports non imprimés surviennent à savoir : la disponibilité du matériel approprié de lecture (touché par l'obsolescence), la disponibilité de différentes compétences, une conservation raisonnable et appropriée et des ressources financières convenables<sup>137</sup>.

Néanmoins, l'introduction arbitraire d'une multitude de supports dans une bibliothèque provoque un problème d'articulation entre eux et le fonds imprimé initial. C'est pour cela que B. Calenge<sup>138</sup> défend une sélection réfléchie, articulée autour du fonds imprimé et basée sur le contenu sans considération du support.

#### 2.2.2.5.1 Périodiques

L'American Library Association définit les périodiques comme étant « serial publication which constitutes one issue in a continuous series under the same titles, usually published at regular intervals over an indefinite period, individual issues in the series being numbered consecutively or each issue being dated<sup>139</sup> ». G. E. Evans reprend, presque la même définition, « une publication avec un titre distinct destiné à paraître dans des numéros successifs et d'une façon régulière pour une période indéfinie et dont chaque numéro contient des articles élaborés par différents contributeurs<sup>140</sup> ».

Ceci dit, F. Muchlup<sup>141</sup> considère que les périodiques sont de deux catégories « the journals » et « the magazines ». Les premiers sont destinés à des lecteurs spécialisés dans une discipline particulière ou qui s'intéressent à une variété de sujets intellectuellement sophistiqués, tandis que les seconds s'adressent à une population de profanes et ils contiennent plusieurs parties (article, poème, histoire...) qui sont souvent illustrées.

Plusieurs auteurs s'accordent sur les caractéristiques propres aux périodiques qu'E. Evans<sup>142</sup> présente comme suit :

- la fraîcheur : ils présentent les dernières données d'une question et d'une manière régulière sous forme d'articles courts, précis et pointus. Ils sont reconnus comme un vecteur véhiculant les nouvelles idées et les nouveaux concepts ;
- la qualité et l'exactitude de l'information diffusée par domaine scientifique ;
- la forme de lecture appréciée par les lecteurs. En effet, un périodique peut ne pas se lire en

---

<sup>136</sup> DONNAY, Elisabeth. L'université signe la déclaration de Berlin. [En ligne] : <  
[http://www.fundp.ac.be/institution/autser/biblio/dial/doc/article\\_sign\\_decl\\_Berlin.pdf](http://www.fundp.ac.be/institution/autser/biblio/dial/doc/article_sign_decl_Berlin.pdf)> (consulté le 07 août 2010)

<sup>137</sup> CALENGE, Bertrand. Op. Cit. P. 267-269

<sup>138</sup> Idem, p. 270

<sup>139</sup> MUCHLUP, Fritz. Information through the printed world : the dissemination of scholarly, scientific, and intellectual knowledge. Vol. 2: journals. New York : PSS, 1978. P. 3-4.

<sup>140</sup> EVANS, Edward G. Op. Cit. P. 186

<sup>141</sup> MUCHLUP, Fritz. Op. Cit. P. 7-11

<sup>142</sup> EVANS, Edward G. Op. Cit. P. 187-190

ordre ;

- la durée : le périodique est assimilé à un nouveau né qui constitue son chemin. Sa valeur peut diminuer avec le temps comme il peut devenir une notoriété ou encore mourir à tout moment. Il s'inscrit dans le temps, évolue et fidélise ses lecteurs ;
- Le périodique peut être utilisé comme complément à d'autres supports, ou comme un titre à part entier autour duquel la constitution d'une collection est envisageable. Dans d'autres cas, il sert à constituer des dossiers documentaires.

Cependant, les périodiques présentent une multitude de problèmes auxquels la bibliothèque doit faire face. En effet, ils exigent un suivi constant lié à une procédure de réclamation. Ils changent constamment de titres, de périodicité, d'éditeurs et même d'orientation. L'acquisition des collections rétrospectives, dans le cas d'un périodique, constitue un réel calvaire. Ils consomment beaucoup d'espace comme ils requièrent, obligatoirement, une reliure, des rayonnages appropriés et des conditions de préservation adéquates (la présence des formats de substitution est souhaitable). Ils dévorent les budgets de développement des collections car ils supposent un renouvellement continu des abonnements qui connaissent une augmentation constante. Enfin, ils nécessitent une indexation par article faisant appel à des compétences de haut niveau<sup>143</sup>.

L'abonnement à un périodique ou sa suspension se font selon trois cas distincts : un titre qui existe déjà dans la bibliothèque, un titre qui n'existe pas ou un nouveau titre qui vient de paraître. Différents critères sont utilisés pour évaluer chacun. En cas de réabonnement, le prix et l'usage effectif constituent les critères de base. L'analyse des citations et les données du prêt inter bibliothèques peuvent être utilisées pour déterminer les titres qui devront intégrer la collection de la bibliothèque. Concernant les nouveaux titres, il convient de s'appuyer sur le prix et les critiques si elles existent avant de décider de s'abonner<sup>144</sup>.

#### 2.2.2.5.2 Documents sonores

On entend par document sonore ou phonogramme « tout document qui contient du son enregistré, musical ou non (voix parlée, bruit) et quel que soit le support d'enregistrement, disque vinyle, disque compact, cassette audio. <sup>145</sup>»

L'apparition de la cassette audio et du disque compact remontent respectivement à 1961 et 1983. L'invention de la cassette DCC (Digital Compact Cassette), et le mini disc ont eu lieu durant le début des années 90. Le document multimédia sonore composé de (livre + cassette) se présente généralement sous forme de documentaires, de supports pédagogiques et de méthodes de langue. Mais, la majeure proportion de l'édition sur ces supports est réservée à la musique<sup>146</sup>. Les supports les plus présents dans les bibliothèques sont le disque compact et la cassette audio qui cohabitent. Quoique le CD est dominant lorsqu'il s'agit de collection musicale.

La sélection et l'acquisition des CD sont confrontées au manque de sources de référence spécialisées. Quant au choix des fournisseurs, il est conditionné par l'exhaustivité de son offre, la facilité d'échange en cas de disque défectueux et la rapidité de livraison. Les critères de sélection concernent aussi bien la qualité physique et la présence du matériel de lecture que l'adéquation du contenu avec le fonds<sup>147</sup>.

---

<sup>143</sup> EVANS, Edward G. Op. Cit. P. 188-192

<sup>144</sup> Idem, pp 187-188

<sup>145</sup> ASSOCIATION DES BIBLIOTHECAIRES FRANÇAIS. Cataloguer: mode d'emploi: initiation aux techniques de catalogage. 2ème Ed. Paris : ABF, 2002. P. 61

<sup>146</sup> HECQUARD, Françoise (et al.). Le métier de bibliothécaire. Paris: éditions cercle de la librairie, 1995. P. 141-142

<sup>147</sup> HECQUARD, Françoise (et al.). Op. Cit. P. 142-144

### 2.2.2.5.3 Documents audiovisuels

Le document audiovisuel est défini comme étant « tout produit de communication utilisant à la fois le son et les images<sup>148</sup>». L'audio visuel englobe, en effet, tout ce qui est audio et visuel et emploie la technique de la vidéo, de même qu'il regroupe les images fixes, les images animées et les microformes<sup>149</sup>.

Les images fixes regroupent les estampes, les photos, les diapositives, les gravures, les cartes et les plans. Les images animées comportent les films du 18 mm, 8 mm et le super 8 mm. Ils sont projetés sur un écran à l'aide d'un appareil de projection. Actuellement, le plus répandu est le vidéogramme ou la vidéocassette qui nécessite un magnétoscope et une télévision pour la lecture. Certaines bibliothèques sont équipées de robots serveurs de vidéocassettes ou de vidéodisques qui permettent aux lecteurs d'avoir accès directement à l'un des titres de la collection sans intervention humaine. Les microformes (microfilms et microfiches) sont considérées comme des supports de substitution intéressants pour la consultation et la conservation des collections anciennes et surtout les périodiques<sup>150</sup>.

Dans ce sens, E. Evans<sup>151</sup> affirme qu'ils constituent un support d'acquisition rétrospective par excellence qui permet l'économie de l'espace. Par contre, il n'est pas un support apprécié par les usagers, nécessite une bonne conservation et un entretien constant. Néanmoins, leur sélection et acquisition sont facilitées par des guides, tel microforms in print et microform review.

Les critères à prendre en considération avant l'intégration des documents audiovisuels dans une bibliothèque sont d'ordre technique ou relatif au contenu. Il s'agit entre autres du prix, de la flexibilité de la manipulation, de la fragilité du matériel, de la disponibilité de l'équipement à la bibliothèque (et chez l'utilisateur) et des frais d'entretien, et de la disponibilité des compétences requises pour le traitement et la formation des usagers. Les facteurs touchant au contenu concernent l'adéquation avec la collection existante, la validité, la précision et la valeur de l'information qu'ils contiennent et son utilité pour l'utilisateur<sup>152</sup>.

### 2.2.2.5.4 Documents électroniques

Sont définis comme « tout document dont la lecture nécessite un ordinateur. On distingue deux types : ceux dont le support est matérialisé sous forme magnétique (disquette) ou optique (CD, DVD) et ceux consultables par réseau sur un ordinateur distant (ressources en ligne)<sup>153</sup>». Ils regroupent tous les documents lisibles par un ordinateur notamment les disquettes, les cédéroms, les vidéodisques, les CDI compact disque interactif, les DVD (digital versatile disc). De même que tous les outils informatiques, à savoir : les logiciels, les applications et les jeux et tous les documents électroniques accessibles par réseau notamment les bases de données, les catalogues de bibliothèques en ligne, les répertoires et tous les documents accessibles via Internet<sup>154</sup>.

R. Albitz<sup>155</sup> avance qu'il est recommandé d'accéder aux ressources électroniques tout en maintenant et en développant les ressources imprimées. Dans ce sens, B. Calenge<sup>156</sup> pense qu'ils sont introduits dans la bibliothèque comme document complémentaire ou de substitution au

<sup>148</sup> NOTAISE, Jacques (et al.). Dictionnaire du multimédia. 2<sup>ème</sup> Ed. Paris : AFNOR, 1996. P. 70-71

<sup>149</sup> HECQUARD, Françoise (et al.). Op. Cit. P. 149

<sup>150</sup> Idem, p. 149-151

<sup>151</sup> EVANS, Edward G. Op. Cit. P. 233-234

<sup>152</sup> EVANS, Edward G. Op. Cit. P. 235-244

<sup>153</sup> ASSOCIATION DES BIBLIOTHECAIRES FRANÇAIS. Cataloguer: mode d'emploi: initiation aux techniques de catalogage. 2<sup>ème</sup> Ed. Paris: ABF, 2002. P. 61

<sup>154</sup> HECQUARD, Françoise (et al.). Op. Cit. P. 151- 152

<sup>155</sup> ALBITZ, Rebeca S. Pricing and acquisitions policies for electronic resources: is the market stable enough to establish local standards. In: MARCK, Daniel, coord. Collection development policies: new directions for changing collections. New York: the haworth information press, 2003. P. 7

<sup>156</sup> CALENGE, Bertrand. Op. Cit. P. 279-280

papier. Leur usage exige une maîtrise de leur contenu et de leur évolution et ils consomment une bonne part du budget surtout, en cas d'accès aux bases de données en ligne, ce qui implique une réflexion approfondie avant toute décision d'abonnement.

Ceci dit, différentes formules sont proposées par les fournisseurs soit en séparant entre la version papier et la version électronique (en leur attribuant des prix séparés) ou en liant entre les deux (tout en proposant d'avoir la version imprimée avec un abonnement gratuit à la version électronique). Selon R. Albitz<sup>157</sup>, la formule d'accouplement entre les deux versions constitue, tout simplement, un double emploi.

Cependant, d'autres formules sont proposées en cas d'accès aux bases de données à distance. Les plus courantes sont, premièrement, le prix calculé sur la base du nombre d'ordinateurs qui convient mieux aux institutions de taille désirant s'abonner à des bases générales dont la couverture est large. La seconde est basée sur un calcul du prix basé sur le nombre d'utilisation et qui est adaptée aux bases de données spécialisées<sup>158</sup>.

Reste à préciser que la dimension patrimoniale physique est absente lorsqu'il s'agit d'accès à distance. Comme il convient de conclure que chaque format et chaque support a ses atouts et ses limites. Par contre, tous sont complémentaires et leur cohabitation dans une bibliothèque confirme que l'utilisateur exprime différents intérêts et différents goûts.

#### 2.2.2.6 Ressources financières

Le budget alloué aux acquisitions est classé, généralement, en seconde position après le budget du personnel. Ce dernier consomme la majeure partie du budget global d'une bibliothèque. La planification et le contrôle des dépenses consacrées au développement des collections sont devenues une nécessité imposée par la baisse des ressources financières dont les bibliothèques ont souffert pendant la dernière décennie<sup>159</sup>. Donc, la rationalisation et l'optimisation des dépenses en bibliothèques s'imposent.

A cet effet, l'allocation budgétaire présente des atouts majeurs notamment:

- lier les ressources aux besoins : le budget alloué au développement des collections est la traduction des objectifs de la bibliothèque en matière de constitution des collections, en terme financier. Sa détermination est loin d'être facile dans la mesure où elle nécessite un savoir et un savoir faire dans la gestion financière. C'est une conversion des besoins en terme pécunier qui consiste à répartir les ressources financières accordées entre les domaines et les secteurs d'une manière équitable et de façon à ce que les besoins des usagers puissent être satisfaits<sup>160</sup> ;
- offrir au personnel un guide pour la sélection et la commande des documents, dans la mesure où les montants accordés limitent le nombre de documents à sélectionner par domaine et, par conséquent, amènent les sélectionneurs à effectuer des choix prioritaires ;
- refléter ces dernières, sachant que le budget est l'expression financière qui traduit les priorités de la bibliothèque telles qu'exprimées dans sa stratégie de développement des collections ;
- procurer un plan d'acquisition (plan de développement des collections) exprimé en terme monétaire avec des objectifs mesurables. Son exécution permet de contribuer, pleinement, à la réalisation des objectifs de l'Institution en matière de développement des collections. Il est recommandé que son élaboration soit ferme suffisamment pour cadrer et guider la

---

<sup>157</sup> ALBITZ, Rebeca. Op. Cit. P. 13

<sup>158</sup> ALBITZ, Rebeca. Op. Cit. P. 8-11

<sup>159</sup> EVANS, Edward G. opcit, pp 251

<sup>160</sup> NILES, Judith. The politics of budget allocation. *Library acquisitions: practices and theory*. Vol. 13, 1989. P. 51

réalisation des objectifs et assez flexible pour permettre les réajustements éventuelles si le besoin se présente<sup>161</sup>.

Ceci dit, la préparation d'un budget d'acquisition nécessite deux types d'information fondamentaux à savoir des informations de nature historique et d'autres courantes. Les deux peuvent contenir une part de subjectivité raison pour laquelle il est vivement recommandé quelles soient évaluées et pondérées à leur juste valeur<sup>162</sup>.

Les informations historiques réfèrent aux résultats des anciens budgets et les rapports statistiques de l'institution confrontés aux anciens plans de développement des collections. Ce type de comparaison révèle la nature des obstacles qui aurait pu affecter l'accomplissement des objectifs de l'Institution quant au développement des collections. Les obstacles les plus courants sont la fluctuation des prix et la manière dont le budget est réparti.

Dans tous les cas, les causes et les effets doivent être étudiés et analysés pour dégager les solutions possibles notamment le réajustement de la répartition budgétaire, l'augmentation du budget alloué ou encore une remise en cause des priorités.

Les informations courantes concernent l'état de l'année fiscale en cours. A ce niveau, l'information cruciale à étudier est l'évolution des prix et surtout les prix des périodiques car elle affecte, directement, la détermination du budget de l'année prochaine et sa répartition.

Dans le même ordre d'idée, E. Evans<sup>163</sup> pense que les acquéreurs sont obligés de suivre constamment les fluctuations des prix pour pouvoir préparer et gérer leur budget comme ils sont tenus de connaître, à tout moment, son état et son évolution. En effet, il convient de tenir un état à jour des dépenses de façon à savoir, à tout moment, ses débits et ses crédits.

### 2.2.3 Désherbage

Le livre est toujours considéré comme un objet sacré dont le respect se justifie par des raisons morales et dont la destruction constitue un péché voire un crime. Cette conception a retardé, selon F Gaudet<sup>164</sup>, la pratique du désherbage dans les bibliothèques françaises alors qu'elle est courante dans les pays anglo-saxons.

Le désherbage a été introduit dans les bibliothèques, essentiellement, pour répondre à deux soucis majeurs. Le premier est managérial relatif à la gestion de l'espace dont souffrent les bibliothèques malgré tous les travaux d'extension et de construction entrepris. Tandis que le deuxième est intellectuel et touche au développement des collections. Cette vision s'éclaircit à la suite de la décortication de la signification de ce concept.

Plusieurs termes sont employés par la littérature professionnelle notamment : désherbage, élagage, désélection, ...etc. Quelque soit le terme employé le désherbage consiste, selon E. Evans<sup>165</sup>, à « se débarrasser ou transférer vers un magasin les copies, et les documents rarement utilisés ou jamais utilisés ». Cette définition véhicule deux sens distincts : élimination et transfert.

Dans la pratique, ne sont éliminés définitivement que les documents qui ne font pas partis des intérêts de la bibliothèque ou ceux qui sont gravement détériorés. Ces derniers peuvent être restaurés ou faire l'objet de nouveaux achats. Cependant, les premiers servent, généralement, à des dons ou à des échanges avec d'autres Institutions<sup>166</sup>.

---

<sup>161</sup> MURRAYS. Martin. The allocation of money within the book budget. In: *FondsATIONS IN LIBRARY AND INFORMATION SCIENCE. Collection development in libraries: a treatise*. Vol 10, part A. Greenwich: j ai presse, 1980. P. 35-38

<sup>162</sup> Idem, p. 48-51

<sup>163</sup> EVANS, Edward G. Op. Cit. 352

<sup>164</sup> GAUDET, Françoise et LIEBER, Claudine. *Désherber en bibliothèque : manuel pratique de révision des collections*. Paris : éditions cercle de la librairie, 1996. P. 13

<sup>165</sup> EVANS, Edward. Op. Cit. P. 379-380

<sup>166</sup> Idem, p. 379-380

Le transfert, quant à lui, indique un renvoi à un deuxième niveau d'accès. Il s'agit du déplacement des documents de la collection vers des magasins équipés de rayonnages compacts. Cette opération, justifiée par l'opération de la libération de l'espace, repose sur l'analyse de l'usage effective de la collection. D'autres critères entrent, également, en jeu notamment, la valeur et l'état physique du document. Les documents en question peuvent être stockés dans des magasins se trouvant dans le même bâtiment ou dans une annexe de la bibliothèque<sup>167</sup>.

L'obsolescence des documents peut être aussi une raison valable pour le désherbage. Elle est définie comme étant « le déclin, avec le temps, de la validité ou de l'utilité de l'information <sup>168</sup> contenu dans le document ». Cependant, cette qualification demeure, toujours, ambiguë, fluctueuse et jamais définitive.

Il va sans dire que la collection d'une bibliothèque est toujours en quête de la stabilité. Des documents entrent, d'autres sortent, certains changent de place pour les raisons précitées. Cette agitation rappelle aux professionnels que la collection, comme l'explique F. Gaudet, n'est qu'un « corps vivant tributaire du temps, de l'usure et de son environnement <sup>169</sup> ».

Devant cet état des choses, les auteurs précités, s'accordent à dire que la bibliothèque est tenue d'élaborer une politique de désherbage qui doit être incluse dans la politique de développement des collections car la cohérence de la collection est en jeu. D'autant plus, qu'aussi bien que puisse être la sélection des documents, il y aura toujours des intrus à éliminer car l'erreur est humaine. Néanmoins, une erreur de désherbage, surtout lorsqu'il s'agit d'élimination définitive, reste inadmissible<sup>170</sup>.

D'ailleurs, G. E. Evans<sup>171</sup> affirme que le désherbage et la sélection sont deux activités similaires qui font partie intégrante du processus de développement des collections et qui requièrent les mêmes règles de décision. Dans le même ordre d'idée, F. Gaudet<sup>172</sup> estime que le désherbage est une sélection à l'envers soumise aux mêmes règles, qui pose les mêmes problèmes et rencontre les mêmes obstacles.

## 2.2.4 Evaluation

L'évaluation est défini, par E. Evans, comme « le jugement porté sur la valeur X en comparaison implicite ou explicite avec la valeur connue Y <sup>173</sup> ». Sachant que les valeurs Y et X peuvent être des concepts abstraits qui ne s'apprennent pas à des mesures quantitatives. Ce qui veut dire que l'évaluation concerne aussi bien le qualitatif que le quantitatif. Les mesures quantitatives sont faciles à appliquer et expliquer ; par contre elles sont très critiquées que ce soit au niveau de la collecte, de la présentation ou de l'interprétation des données<sup>174</sup>.

Ainsi, T. Gappiconi<sup>175</sup> présente une catégorisation des méthodes d'évaluation en faisant une distinction entre les approches quantitatives et les approches qualitatives, tandis qu'il présente le modèle conspectus à part.

Ceci dit, La combinaison entre les deux approches est possible tant que leurs poids sont égaux. Des éléments de subjectivité peuvent apparaître lors de l'évaluation c'est pour cela qu'il convient que les critères et les valeurs choisis soient combinés aux objectifs pour diminuer l'ampleur de la subjectivité et minimiser les différences d'interprétation<sup>176</sup>.

---

<sup>167</sup> McGRILL, Rose Mary and HICKEY, Doralyn. Op. Cit. P. 202-203

<sup>168</sup> GAUDET, Françoise et LIEBER, Claudine. Op. Cit. P. 39

<sup>169</sup> GAUDET, Françoise et LIEBER, Claudine. Op. Cit. P. 19

<sup>170</sup> idem, p. 19

<sup>171</sup> EVANS, Edward G. Op. Cit. P. 380

<sup>172</sup> GAUDET, Françoise et LIEBER, Claudine. Op. Cit. P. 19

<sup>173</sup> EVANS, Edward G. Op. Cit. P. 401

<sup>174</sup> McGRILL, Rose Mary and HICKEY, Doralyn. Op. Cit. P. 193

<sup>175</sup> GIAPPICONI, Thierry. Manuel théorique et pratique d'évaluation des bibliothèques et centres de documentation. Paris : éditions du cercle de la librairie, 2001. P. 112

<sup>176</sup> EVANS, Edward G. Op. Cit. P. 402

Cependant, P. Liboiron<sup>177</sup> pense que l'évaluation est, en principe, composée de deux éléments distincts : la mesure et l'évaluation. Les méthodes d'évaluation ne sont pas soit quantitatives soit qualitatives mais quantitatives puis qualitatives car elles sont basées sur des données quantitatives, issues d'une manière objective, de même qu'elles génèrent une appréciation qualitative.

#### 2.2.4.1 Pourquoi évaluer ?

F.W. Lancaster<sup>178</sup> affirme que plusieurs raisons peuvent inciter le responsable d'une bibliothèque à mener une étude d'évaluation notamment pour :

- déterminer le niveau de performance de chaque service ;
- comparer la performance de différentes bibliothèques ;
- justifier l'existence d'un service d'information ;
- identifier les sources possibles d'une défaillance ou d'inefficacité d'un service dans le but d'augmenter son niveau de performance ultérieurement.

Tandis qu'Evans<sup>179</sup> avance que des raisons à la fois internes et externes peuvent être derrière une décision d'évaluation :

##### 2.2.4.1.1 Les raisons internes

Des raisons relatives à la collection :

- quelle est l'étendue réelle de la collection ?
- quelle est la profondeur de la collection ?
- quelle est la fréquence d'utilisation de la collection ?
- quelle est la valeur monétaire de la collection ?
- quels sont ses points forts sur le plan qualitatif et quantitatif ?
- quels sont ses points faibles sur le plan qualitatif et quantitatif ?
- quels sont les problèmes liés à la politique de développement des collections ?
- quelles sont les modifications à entreprendre ?
- quelle est la manière avec laquelle les responsables de développement des collections exécutent leurs fonctions ?

Des raisons budgétaires :

- ajuster la répartition budgétaire en accordant plus de ressources au profit des disciplines les moins couvertes ;
- déterminer les ressources nécessaires pour maintenir les points forts de la collection ;
- déterminer les ressources nécessaires aux acquisitions rétrospectives ;
- déterminer le budget global.

##### 2.2.4.1.2 Les raisons externes

Elles concernent des questions touchant à l'institution et d'autres extra organisationnels :

- Quelles sont les performances de la bibliothèque ?
- Est-ce le budget demandé est raisonnable ?
- La bibliothèque est elle comparable avec d'autres similaires ?
- Y a-t-il d'autres alternatives pour l'expansion de l'espace ?

---

<sup>177</sup> LIBOIRON, Pierre. L'évaluation des collections : les fondements. *Argus*. Vol. 19, 1990, pp 3-10

<sup>178</sup> LANCASTER, Wilfrid F. The measurement and evaluation of library services. 2ème ed. Illinois: University of Illinois, 1993. P. 87-89

<sup>179</sup> EVANS, Edward G. Op. Cit. p. 403-405

- Est-ce la collection est démodée ?
- Le niveau de duplication est -il approprié ?
- Le rapport coût efficacité est il raisonnable ?

Les raisons extra-organisationnelles :

- Fournir les données pour la tutelle et les sources de financement ;
- Fournir les données pour le réseau de coopération ;
- Fournir les données pour les mécènes ou les donateurs.

## 2.2.4.2 Méthodes d'évaluation

F. W. Lancaster<sup>180</sup> a adopté une classification qui n'est pas basée sur la distinction entre les méthodes quantitatives et qualitatives mais sur une séparation entre les méthodes axées sur les documents et les méthodes orientées vers l'utilisateur.

### 2.2.4.2.1 Méthodes orientées vers le document

Il s'agit de quatre types de méthodes :

1. l'évaluation par les experts : elle consiste en l'appréciation de la valeur d'une collection par une ou plusieurs personnes spécialistes dans le ou les domaines couverts par la collection. Ces experts doivent prendre en considération les missions de la bibliothèque et la politique de développement des collections. Plusieurs données statistiques sont utilisées à savoir la taille de la collection, les statistiques de prêt ... Elle est critiquée pour deux raisons principales : subjectivité du spécialiste et ignorance des besoins des usagers. Par contre, elle est reconnue pour sa souplesse. Elle n'est jamais utilisée toute seule<sup>181</sup> ;
2. les listes standards : l'évaluation par les listes standards consiste à comparer la collection ou une partie avec des listes standards représentant la collection de base dans un domaine donnée ou des bibliographies thématiques qui sont considérées complètes et autoritaires. Néanmoins, ces listes utilisées deviennent rapidement obsolètes ce qui constitue un inconvénient majeur surtout dans les domaines scientifiques et techniques<sup>182</sup> ;
3. l'analyse des citations : elle consiste à relever le nombre de citations d'articles de périodiques ou de monographies dans les listes de résumés, d'articles ou d'ouvrages de référence, puis vérifier si ces titres figurent dans la collection. Son objectif est de déterminer dans quelle proportion la collection contient les titres les plus souvent cités<sup>183</sup>. D'autre part, l'analyse de productivité consiste à compter le nombre d'articles relatifs à un domaine dans un périodique. L'étude de productivité consiste à classer par ordre de productivité les périodiques du domaine considéré. Il convient de signaler que les périodiques les mieux classés sont les plus productifs quantitativement et non qualitativement. Ceci dit, il est probable qu'ils fournissent une portion considérable d'articles de valeur<sup>184</sup> ;
4. l'évaluation par les normes : elle consiste à comparer la taille et l'accroissement de la collection avec des normes préétablies par les organisations internationales ou régionales. Elles définissent la taille minimale à posséder par type de bibliothèque<sup>185</sup>.

<sup>180</sup> LANCASTER, Wilfrid F. W. Op. Cit. p. 21

<sup>181</sup> Idem, p. 41-42

<sup>182</sup> Idem, p. 42-45

<sup>183</sup> GIAPPICONI, Thierry. Op. Cit. p. 132

<sup>184</sup> LANCASTER, Wilfrid F. Les principes directeurs pour l'évaluation des systèmes et services d'information. Paris: UNESCO, 1978. p. 27-28

<sup>185</sup> LANCASTER, Wilfrid F. The measurement and evaluation of library services. 2ème ed. Illinois: University of Illinois, 1993. P. 55

#### 2.2.4.2.2 Méthodes orientées vers l'utilisateur

Elles concernent essentiellement l'étude de l'usage et la circulation des documents. Elles peuvent reposer sur l'utilisation des registres de prêt<sup>186</sup>. L'analyse des données identifie les caractéristiques des documents les plus utilisés. Il est à signaler que ce genre d'études répond essentiellement à la question qui utilise quoi ?

Néanmoins, F.W. Lancaster introduit les études de besoins comme méthode à part entière. R.B. Down<sup>187</sup> considère qu'une enquête, si elle est bien faite, peut donner une image objective sur la bibliothèque, connaître ses points forts et ses points faibles, témoigner de son développement, indiquer comment la comparer avec d'autres bibliothèques, confirmer l'adaptation de la collection avec les besoins de la clientèle et fournir des bases pour la planification future.

#### 2.2.4.2.3 Modèle Conspectus

La recherche d'un langage standard pour le développement des collections guidée, essentiellement, par les soucis d'exprimer de la même manière le niveau qualitatif de la collection et de diviser d'une façon similaire la connaissance, a amené l'American Library Association à développer un modèle, appelé conspectus, et qui sert, à la fois, à développer et évaluer les collections<sup>188</sup>. Quoiqu'il a été conçu, initialement, pour les bibliothèques universitaires, il peut être adapté et adopté par tout type de bibliothèque.

Le Conspectus signifie une vue d'ensemble ou une représentation synthétique de l'état et du développement en cours d'une collection<sup>189</sup>. Il repose sur une segmentation par sujet organisé selon la classification de la Library of Congress ou celle de Dewey (voir annexe 10) en intégrant des codes standardisés pour les niveaux de profondeur et les langues des documents acquis<sup>190</sup>. Le premier conspectus a été développé, aux Etats-Unis, par le Groupe des bibliothèques de recherche (Research Librarian Group) avant d'être adapté plus tard par d'autres groupes tel le WLN (Western Library Network).

Ces indicateurs de profondeur sont des valeurs numériques utilisées pour décrire les collections :

0 = hors collection

1 = niveau minimal d'information

2 = niveau d'information élémentaire de base (collège, lycée)

3 = support de formation et d'enseignement (terminales, premier cycle, deuxième cycle)

4 = niveau recherche (DEA, doctorats)

5 = niveau complet d'information (recherche d'exhaustivité)

La couverture linguistique est également codée :

E : Langue anglaise

F : Sélection limitée de langue, en sus de la langue nationale

W : Large sélection de langues vivantes

Les codes de langue ont été précisés à partir de 1986 :

P : Français

V : Français / Anglais

S : Sélection de langues non anglaises, en sus de l'anglais

T : Sélection de langues non françaises, en sus du français

X : Sélection d'autres langues, en sus du français et de l'anglais

<sup>186</sup> LANCASTER, Wilfrid F. Les principes directeurs pour l'évaluation des systèmes et services d'information. Paris: UNESCO, 1978. P. 29

<sup>187</sup> EVANS, Edward. Op. Cit. P. 402

<sup>188</sup> DOWD, Sheila. The formulation of a collection development policy statement. , In: FUNDATIONS IN LIBRARY AND INFORMATION SCIENCE. *Collection development in libraries: a treatise*. Vol. 10, part A. Greenwich: j ai presse, 1980. P. 75

<sup>189</sup> GIAPPICONI, Thierry. Op. Cit. P. 105

<sup>190</sup> WOOD, Richard J. The conspectus : a collection analysis and development success. *Library acquisitions practices and theory*. Vol. 20, N° 4, 1996. P. 445- 447

## 2.3 Développement des collections dans les bibliothèques nationales

Cette partie est consacrée au développement des collections dans les bibliothèques nationales à travers les fondements théoriques et les expériences pratiques de trois bibliothèques.

### 2.3.1 Bibliothèques nationales : définition

La bibliothèque nationale est une institution prestigieuse qui existe dans la majorité des pays, comme il est admis que chacun devrait en posséder une. Cependant, les bibliothèques nationales sont différentes les unes des autres selon leurs origines, leurs fonctions et le statut qu'elles occupent<sup>191</sup>. D'ailleurs, certaines possèdent une double fonction à la fois universitaire et nationale ou publique et nationale<sup>192</sup> ou encore parlementaire et nationale<sup>193</sup>.

La définition et les fonctions d'une bibliothèque nationale ont fait l'objet de plusieurs débats entre spécialistes pendant les années 50 à cause de l'absence d'unanimité quant à sa définition et la détermination de ses fonctions. Ceci est confirmé par les propos de P. Bourgeois qui a affirmé, en 1958, que « l'on ne sait pas vraiment ce qu'est une bibliothèque nationale. C'est qu'on ne peut même pas déterminer les fonctions qu'une bibliothèque doit remplir pour mériter la qualification de nationale<sup>194</sup>».

Cependant, le rapport de l'Assemblée générale de l'UNESCO tenue à Vienne, en 1958, signale que la bibliothèque nationale est, en général, celle qui est responsable de la collecte et de la conservation de la production documentaire d'un pays au profit des générations futures. Ainsi, et toujours selon l'Unesco : « Les bibliothèques nationales sont les bibliothèques qui, quelle que soit leur appellation, sont responsables de la collecte et de la conservation d'exemplaires de toutes les publications éditées dans le pays<sup>195</sup>».

Dans ce sens, J. P. Lor définit la bibliothèque nationale comme étant « un établissement financé pour l'essentiel (directement ou indirectement) par l'Etat, et qui est chargé de collecter, enregistrer sous formes de notices bibliographiques, conserver et rendre accessible le patrimoine documentaire (constitué pour l'essentiel de documents de tous types) d'origine nationale ou ayant trait au pays considéré et qui contribue au bon fonctionnement des bibliothèques du pays à tout égard, en assurant la gestion des collections d'intérêt national, l'infrastructure, la coordination des activités du système national de bibliothèques et d'information et de liaisons internationales et en exerçant l'autorité. Ces responsabilités sont officiellement sanctionnées d'ordinaire par la Loi »<sup>196</sup>.

Reste à préciser que la bibliothèque nationale ne constitue pas un dépositaire du patrimoine national seulement mais elle exprime l'identité du pays et reflète sa diversité culturelle c'est pour cela que J.P. Lor<sup>197</sup> pense à l'assurance de sa pérennité en la soustrayant aux aléas politiques, en la dotant d'une Loi et d'un statut particulier. Mieux encore, certains la qualifient de symbole politique de l'Etat et de témoin de son unité<sup>198</sup>.

---

<sup>191</sup> LOR, Peter Johan. Législation des services des bibliothèques nationales : principes directeurs. Paris: UNESCO, 1997. P. 3

<sup>192</sup> LINE, Maurice. The role of national libraries: reassessment. In: *National libraries 2*. London : Aslib, 1987. P. 7

<sup>193</sup> BURSTON, Godfrey. National libraries : an analysis. In : LINE, Maurice, coord. *National libraries 1*. London : Aslib, 1979. P. 92

<sup>194</sup> Idem, p. 87

<sup>195</sup> HUMPHREYS, K. W. The role of national library: a preliminary statement. In : LINE, Maurice, coord. *National libraries 1*. London: Aslib, 1979. P. 57

<sup>196</sup> LOR, Peter Johan. Op. Cit. P. 7

<sup>197</sup> Idem, p. 42

<sup>198</sup> MELOT, Michel. La sagesse du bibliothécaire. Paris : l'œil neuf éditions, 2004. P. 65

## 2.3.2 Fonctions d'une bibliothèque nationale

Les fonctions d'une bibliothèque nationale ont fait l'objet d'un article de K.W. Humphreys<sup>199</sup> qui les a groupées en trois catégories distinctes, à savoir : les fonctions fondamentales, les fonctions désirables et les fonctions accessoires. Les frontières entre les trois, selon le même auteur, sont flexibles car des chevauchements notoires les unissent. Par contre, P. J Lor<sup>200</sup> a regroupé les mêmes fonctions sous cinq rubriques, notamment : le patrimoine, l'infrastructure, le service national intégré, les prestations de services et la coopération internationale.

### 2.3.2.1 Fonctions fondamentales

Les fonctions fondamentales d'une bibliothèque nationale se définissent, selon L. P. Lor<sup>201</sup>, comme suit :

1. la constitution d'une collection principale et centralisée de la production littéraire nationale. A cet effet, une bibliothèque nationale est tenue de rassembler toute la production nationale, abstraction faite du support, ainsi que la production étrangère dont l'objet est le pays concerné. Le dépôt légal constitue l'un des moyens dont elle dispose pour assurer cette fonction de base ;
2. la gestion du dépôt légal qui est une loi obligeant les éditeurs, les imprimeurs et les producteurs de déposer un certain nombre d'exemplaires dans la bibliothèque nationale qui en a, exclusivement, la charge. Il constitue un instrument de collecte des publications nationales courantes ;
3. la constitution d'une collection couvrant la production étrangère pour répondre aux besoins des utilisateurs. L'encyclopédisme est recherché sauf qu'il est plus courant d'avoir des collections larges en sciences humaines au détriment des autres sciences ;
4. la publication de la bibliographie nationale courante liée au dépôt légal, et rétrospective pour répondre aux recommandations du contrôle bibliographique universel et rendre accessibles les données bibliographiques nationales. Il est important de signaler que le contenu d'une bibliographie nationale varie selon les pays. En effet, certains n'y incluent que la production nationale présentée selon les sujets ou les supports, d'autres y mettent toute la production dans la langue du pays, d'autres y ajoutent toute la production étrangère concernant le pays ;
5. la planification et la stimulation du développement des services bibliographiques et d'information de la recherche dans le domaine bibliothéconomique et la coordination des efforts entre les institutions concernées au niveau national et international ;
6. la publication du catalogue de la bibliothèque reflétant sa collection et le patronage du catalogue collectif du pays ;
7. la valorisation du patrimoine national via des expositions par exemple.

### 2.3.2.2 Fonctions désirables

Quant aux fonctions désirables, elles regroupent<sup>202</sup> :

1. le prêt inter bibliothèques : cette fonction a été pendant longtemps négligée par presque tous les pays. Cependant, elle reste un moyen important pour l'alimentation des bibliothèques à fonds limité. Actuellement, le progrès technologique, notamment le travail en réseau rend cette tâche beaucoup plus facile ;
2. l'acquisition et la conservation des manuscrits avec la veille sur la conservation de tous les manuscrits existants dans le pays ;

---

<sup>199</sup> HUMPHREYS, K. W. Les fonctions d'une bibliothèque nationale. *Bulletin de l'UNESCO*. Vol. 20, N° 4, juillet- août, 1966, p. 170

<sup>200</sup> LOR, Peter Johan. Op. Cit. P. 18-21

<sup>201</sup> Idem, pp 171-177

<sup>202</sup> LOR, Peter Johan. Op. Cit. P. 178-179

3. la recherche et le développement : l'introduction des nouvelles techniques d'investigation en relation avec le domaine des bibliothèques est devenue de plus en plus indispensable.

### 2.3.2.3 Fonctions accessoires

Les fonctions accessoires comportent<sup>203</sup> :

1. l'échange des publications qui est une fonction très bénéfique puisqu'elle lui permet d'enrichir ses collections. Dans ce sens, il lui est recommandé de jouer le rôle d'un centre d'échange du pays ;
2. la fourniture d'un service propre aux malvoyants et aux aveugles ;
3. la formation professionnelle en offrant des stages pratiques aux étudiants des écoles de bibliothéconomie et sciences de l'information ;
4. l'offre d'aide technique aux autres bibliothèques du pays.

Sur le plan théorique, pour être qualifiée de « nationale », une bibliothèque doit remplir ces fonctions toutes réunies. Cependant, en pratique, toute bibliothèque nationale agit selon ses moyens et essaie de répondre le plus adéquatement possible à la demande des utilisateurs.

Dans le même ordre d'idée, la bibliothèque nationale dans les pays en voie de développement, devrait, selon J. P. Lor<sup>204</sup>, au moins, remplir les fonctions essentielles suivantes :

1. réunir des collections complètes de la production documentaire nationale et des documents traitant du pays publiés à l'étranger ;
2. servir de centre du dépôt légal ;
3. assurer le service bibliographique national ;
4. assurer les échanges nationaux et internationaux de documents ;
5. tenir à jour les catalogues collectifs nationaux.

### 2.3.3 Développement des collections dans les Bibliothèques Nationale : principes de base

Les collections des bibliothèques nationales présentent un caractère plus au moins encyclopédique. Dans de nombreux pays, les collections des bibliothèques nationales sont les plus riches et les plus complètes. Ces collections peuvent se limiter dans les pires des cas à la production nationale, et à la production étrangère sur le pays, y compris les traductions étrangères d'œuvres nationales. Comme elles peuvent englober de la documentation en provenance des quatre coins du monde. Lors du développement des collections dans une bibliothèque nationale, certains principes de base sont recommandés par G. Sylvester<sup>205</sup> notamment :

- une bibliothèque nationale a pour tâche essentielle la collecte, la conservation et la communication de la production éditoriale nationale. Ainsi, une bibliothèque nationale qui ne recueille pas l'exhaustivité du patrimoine national n'est pas considérée comme telle. En effet, la bibliothèque nationale est responsable de l'acquisition et la conservation de toutes les publications éditées dans le pays tout support confondus. Ceci lui permet de publier la bibliographie nationale, de participer au contrôle bibliographique universel et de suppléer aux services offerts par d'autres bibliothèques qui n'acquièrent ces publications que sur une base sélective et de contribuer à l'accès universel aux publications nationales. A cet effet, elle est chargée de l'application de la Loi du dépôt légal ;

---

<sup>203</sup> LOR, Peter Johan. Op. Cit. P. 179-182

<sup>204</sup> Lor, Peter Johan. Législation des services des bibliothèques nationales : principes directeurs. Paris : UNESCO, 1997. P. 21-22

<sup>205</sup> SYLVESTER, G. Bibliothèques nationales : principes directeurs. Paris : UNESCO, 1987. PP 7-20.

- les bibliothèques nationales doivent aussi acquérir la production nationale à l'étranger, à savoir : les œuvres éditées à l'étranger en langue originale et les traductions. Les publications ayant trait au pays ou à un sujet national font partie des priorités. Les bibliothèques nationales sont priées de chercher l'exhaustivité à ce niveau. Il est à signaler que tout document non acquis à temps est un document introuvable. Acquérir au fur et à mesure de la parution constitue une nécessité ;
- dans le cas des bibliothèques nationales, il est aussi recommandé de procéder à des acquisitions rétrospectives, que ce soit par achat, échange ou don, et ceci pour constituer les collections patrimoniales. Il s'agit, certes, d'une opération lente, laborieuse et coûteuse, néanmoins indispensable à la constitution du patrimoine ;
- les bibliothèques nationales s'efforcent aussi de tenir à jour une collection étendue et représentative de la production étrangère y compris la production étrangère sur le pays en question ;
- elles abritent aussi des collections relatives aux publications étrangères. L'exhaustivité est impossible par contre l'encyclopédisme et la représentativité sont recommandés ;
- elles sont tenues aussi d'acquérir les manuscrits en vente. Certains pays, la France entre autres, ont développé des Lois de préemption sur tout document jugé d'un intérêt pour l'Etat et surtout les manuscrits. A cet effet, des budgets exceptionnels sont mis à la disposition des bibliothèques nationales pour se les approprier.

### **2.3.4 Politique de développement des collections : benchmarking entre la Bibliothèque nationale de France (BnF), la British Library (BL) et la Bibliothèque Nationale d'Espagne (BNE)**

Considérées comme des plus prestigieuses au monde, la Bibliothèque nationale de France (BNF), la British Library (BL) et la Bibliothèque nationale d'Espagne (BNE) détiennent des collections reconnues pour leur richesse, leur diversité et leur valeur.

Les politiques de développement des collections adoptées par chacune d'entre elles convergent sur certains axes et divergent par rapport à d'autres. Cette partie explicite les particularités de chacune ainsi que les points communs.

#### **2.3.4.1 Missions des trois bibliothèques**

Royales à l'origine et ancrées dans l'histoire de leurs pays respectifs (BNF 1461, BL 1753, BNE 1712), ces Institutions ont des missions communes sauf la British Library. Cette dernière a choisi récemment en 2006 une orientation beaucoup plus large que ses homologues française et espagnole. En effet, la BL<sup>206</sup>, en tant que centre de recherche, cherche à faire progresser la connaissance de l'Humanité tout en contribuant à développer la recherche scientifique et économique susceptible d'améliorer les conditions de la vie humaine et de créer des débouchés, et ce en rendant le contenu de la bibliothèque accessible, en favorisant l'accès à l'information numérique et en collaborant avec les autres Institutions similaires.

La BNF<sup>207</sup> et la BNE<sup>208</sup> restent concentrées sur la mission patrimoniale d'une bibliothèque nationale en se confiant la charge du développement, de la conservation et de la mise à

<sup>206</sup> BRITISH LIBRARY. Strategy, policies and programmes. [en ligne] <  
<http://www.bl.uk/aboutus/stratpolprog/strategy0811/strategy2008-2011.pdf> > (Consulté le 12 août 2009)

<sup>207</sup> BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE. Connaître la BNF. [en ligne] <  
<http://www.bnf.fr/pages/zNavigat/frame/connaitr.htm> > (Consulté le 20 août 2009)

<sup>208</sup> BIBLIOTHEQUE NATIONALE D'ESPAGNE. Organizacion et normativa. [en ligne] <<http://www.bne.es/es/LaBNE/>> (consulté le 29 Août 2009)

disposition du public du patrimoine relatif aux civilisations française et espagnole dont elles ont la garde.

Par ailleurs, elles ont toutes les trois non seulement l'obligation de la gestion du dépôt légal, de la production de la bibliographie nationale et des catalogues relatifs aux autres types de documents, mais aussi de la coopération avec les autres bibliothèques et centres de documentation à l'échelle nationale et internationale, ainsi que le soutien à la recherche scientifique relative à leurs fonds patrimoniaux. (BNF : décret du 3 janvier 1994, BL : Act 1972, BNE : décret Royal du 31 octobre 1991).

### **2.3.4.2 Organisation des collections dans les trois bibliothèques**

Les trois bibliothèques possèdent des millions de documents répartis sur plusieurs sites et dont l'organisation paraît complexe. Cette complexité trouve son explication dans l'histoire des fonds et leur volumétrie. La BNF et la BL, qui ont construit dans la dernière décennie du 20<sup>ème</sup> siècle deux bâtiments modernes avec une capacité énorme, partent d'une organisation qui combine le thème et le type du document. Ce dernier constitue l'unique critère sur lequel repose l'organisation des collections à la BNE. Le descriptif suivant détaille l'organisation de chacune d'entre elles.

#### **2.3.4.2.1 Organisation des collections de la BL**

La BL détient une collection de 150 millions (items) de documents tout type confondu et qui croît de 3 millions de documents annuellement. Ils sont répartis sur trois sites différents à savoir ST Pancras, Colindale et Boston Spa<sup>209</sup>. Les journaux sont consultables dans ce dernier, tandis que les autres types de documents sont accessibles dans les onze salles de lecture qui lui sont dédiés au site ST Pancras : deux salles de lecture réservées aux lettres et sciences humaines incluant un espace de consultation des archives sonores et audiovisuelles, deux salles réservées au commerce et la propriété intellectuelle (les brevets), trois salles dédiées aux sciences sociales et sciences et techniques et une salle réservée aux études africaines et orientales. Les trois salles restantes sont consacrées à des types de documents particuliers, à savoir les manuscrits, la cartographie, les livres rares et la musique imprimée.

#### **2.3.4.2.2 Organisation des collections de la BNF**

Ses collections, constituées de 13 millions de volumes d'imprimés, sont réparties entre cinq sites<sup>210</sup> (Tolbiac, Richelieu, Arsenal, Opéra, Avignon). Le site de Tolbiac est lui-même partagé entre une bibliothèque d'étude et une bibliothèque de recherche. La première<sup>211</sup> est conçue comme une bibliothèque autonome, puisque ses utilisateurs n'ont pas accès aux collections en magasins. Elle est organisée en sept salles de lecture spécialisées par regroupements de disciplines, auxquelles s'ajoutent une salle consacrée à la consultation des documents audiovisuels, une salle consacrée à la presse d'information générale et une salle de recherche bibliographique.

La bibliothèque de recherche<sup>212</sup> (ou du Rez-de-jardin) est accessible sur accréditation. Les collections en libre accès s'y déploient dans onze salles thématiques auxquelles s'ajoutent la salle dédiée à la consultation des documents audiovisuels et électroniques, la salle de recherche bibliographique et la Réserve des livres rares. La collection en libre accès s'articule avec les collections en magasin pour lesquelles elle constitue une clé d'accès.

---

<sup>209</sup>BRITISH LIBRARY. Quick information : locations. [en ligne] <

<http://www.bl.uk/aboutus/quickinfo/loc/index.html> > (Consulté le 14 août 2009)

<sup>210</sup> La Bibliothèque nationale de France : collections, services, publics. sous la direction de Jacqueline Melet-Sanson et Daniel Renoult, Paris, cercle de la Librairie, 2001.

<sup>211</sup> BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE. Connaître la BNF. [en ligne]

<<http://www.bnf.fr/pages/zNavigat/frame/connaitr.htm>> (Consulté le 20 août 2009)

<sup>212</sup>BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE. Connaître la BNF. [en ligne] <

<http://www.bnf.fr/pages/zNavigat/frame/connaitr.htm>> (Consulté le 20 août 2009)

Les autres sites abritent d'autres types de documents, à savoir : les manuscrits, les documents cartographiques, les documents graphiques et photographiques...etc

### 2.3.4.2.3 Organisation des collections de la BNE

Les collections de la BNE sont réparties sur deux sites principaux situés à Madrid et Alcala de Henares<sup>213</sup>. Sont conservés dans les magasins de ce dernier les affiches, les dessins et les photographies ainsi que les livres issus de dépôt légal et d'échanges publiés après 1986. Les autres livres, dont le volume dépasse les 6 millions et demi, sont communiqués et conservés dans les magasins du bâtiment Recoletos. Ce dernier recèle aussi les incunables, issus de la période royale, les partitions musicales, les manuscrits, les documents sonores et audiovisuels, les cartes et atlas ainsi que les cartes postales. Les périodiques, dont le volume dépasse les 130.000 titres, sont conservés entre les deux sites tandis que la consultation s'effectue dans le site de Recoletos. Ceci dit, la BNE met à la disposition de ses usagers en accès direct, au site Recoletos, un fonds de références bibliographiques et professionnelles important.

### 2.3.4.3 Composition du Public

Ces bibliothèques<sup>214</sup> sont ouvertes pour toute personne qui a besoin d'utiliser leurs collections. Les catégories d'usagers relevées par les trois bibliothèques sont principalement les chercheurs<sup>215</sup>, les enseignants, les étudiants, les professionnels et le grand public cultivé<sup>216</sup>. Les étudiants et les chercheurs constituent les catégories dominantes. La plupart des usagers sont issus du pays mère. Les étrangers, caractérisés par la diversité de leurs origines, dans le cas des trois bibliothèques sont minoritaires.

### 2.3.4.4 Modes d'acquisition

Les bibliothèques étudiées s'enrichissent à travers quatre modes d'entrées principaux à savoir le dépôt légal, les acquisitions onéreuses, le don et les échanges.

#### 2.3.4.4.1 Dépôt légal

Cette Loi qui oblige les éditeurs, les imprimeurs et les producteurs à déposer un certain nombre d'exemplaires de leur production à titre gratuit dans les bibliothèques nationales fût instaurée en France en 1537 par François Premier<sup>217</sup>. Son introduction en Espagne remonte à 1716, date de publication du décret royal de Philippe V<sup>218</sup>. Ce régime, quoiqu'il a existé au Royaume Uni depuis la moitié du 18<sup>ème</sup> siècle, la première Loi n'a été instaurée qu'en 1911. Cinq autres bibliothèques bénéficient du dépôt légal au Royaume Uni et la République d'Irlande, à savoir : la bibliothèque d'Oxford, la bibliothèque de l'Université de Cambridge, la bibliothèque du Collège de Trinity, la bibliothèque nationale d'Ecosse et la bibliothèque nationale des pays de Galles<sup>219</sup>.

---

<sup>213</sup> BIBLIOTHEQUE NATIONALE D'ESPAGNE. Colecciones. [en ligne] < <http://www.bne.es/es/Colecciones/> > (Consulté le 25 août 2009)

<sup>214</sup> BIBLIOTHEQUE NATIONALE D'ESPAGNE. « Rapport d'activités ». [En ligne] <[http://209.85.229.132/translate\\_c?hl=fr&sl=es&tl=fr&u=http://www.bne.es/export/sites/BNWEB1/es/LaBNE/MemoriasBN/docs/memoriaBNdef2008.pdf&rurl=translate.google.co.ma&usg=ALkJrhhtfvLTVh18IUgJlDYQoYgKb\\_Ly9Kg](http://209.85.229.132/translate_c?hl=fr&sl=es&tl=fr&u=http://www.bne.es/export/sites/BNWEB1/es/LaBNE/MemoriasBN/docs/memoriaBNdef2008.pdf&rurl=translate.google.co.ma&usg=ALkJrhhtfvLTVh18IUgJlDYQoYgKb_Ly9Kg)> (consulté le 29 août 2009).

<sup>215</sup> Généralement Sont considérés comme chercheurs les professeurs universitaires, les auteurs, les conservateurs, les bibliothécaires et les étudiants de troisième cycle et plus.

<sup>216</sup> Ripon, Romuald, « L'observation des publics à la Bibliothèque nationale de France », *BBF*, 2006, n° 6, p. 32-35 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> (Consulté le 22 août 2009)

<sup>217</sup> BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE. Connaître la BNF. [en ligne] < <http://www.bnf.fr/pages/zNavigat/frame/connaitr.htm> > (Consulté le 20 août 2009)

<sup>218</sup> BIBLIOTHEQUE NATIONALE D'ESPAGNE. Adquisiciones. [en ligne] <<http://www.bne.es/es/LaBNE/Adquisiciones/DepositoLegal/>> (Consulté le 25 août 2009)

<sup>219</sup> BRITISH LIBRARY. Collection development policy [en ligne] < <http://www.bl.uk/aboutus/stratpolprog/legaldep/index.html> > (Consulté le 15 août 2009)

Cette obligation constitue une action déterminante dans la constitution et la sauvegarde du patrimoine dont dispose aujourd'hui ces bibliothèques quoiqu'elle ne fût pas appliquée systématiquement. La loi de dépôt légal a été mise à jour, dans ces trois bibliothèques, à plusieurs reprises pour y faire intégrer les nouveaux supports de l'information.

Les types de documents concernés sont :

1. les documents imprimés de toute nature, notamment les livres, périodiques, brochures, estampes, gravures, cartes postales, affiches, cartes, plans, globes et atlas géographiques, partitions musicales, chorégraphies ainsi que les documents photographiques ;
2. les phonogrammes, les vidéogrammes et les documents multimédias;
3. les bases de données, les logiciels et systèmes experts ne figurent que dans la loi française ;
4. les sites web ou les archives d'Internet. Seule la loi de dépôt légal de la BNF est concernée. La BL a opté, concernant ce type de documents, pour un régime de dépôt volontaire vu les difficultés que les commissions concernées ont rencontré pour légiférer leur dépôt.

#### **2.3.4.4.2 Achat (acquisition onéreuse)**

Les trois bibliothèques engagent annuellement des budgets importants pour les achats de documents soutenus souvent par des fonds supplémentaires. Les acquisitions onéreuses de bibliothèques sujettes à cette comparaison sont de deux types : acquisition rétrospective et acquisition courante.

Les premières concernent tout document quel que soient son type, sa couverture thématique ou temporelle ayant un intérêt patrimonial et destiné à combler les lacunes des fonds historiques ou remplacer les disparitions du dépôt légal. Les documents précieux et rares, présentant un intérêt national, font l'objet de subventions spéciales sachant que ces bibliothèques exercent le droit de préemption en salles des ventes aux enchères.

Les acquisitions courantes concernent les documents publiés à l'étranger quel que soient leur type et leur couverture linguistique ayant un niveau de recherche et couvrant les domaines d'intérêt de la bibliothèque concernée. Il s'agit surtout, dans le cas espagnol, des études scientifiques en sciences humaines et sociales. La BNF quant elle préfère enrichir ses collections par les disciplines les moins présentes dans la production française et dominées par les anglo-saxons. Pourtant, la priorité dans les trois cas reste la langue du pays, sa civilisation et sa culture. La BL et la BNF se distinguent, à ce niveau, par l'achat d'exemplaires de dépôt légal destinés aux communications dans les salles de lecture.

#### **2.3.4.4.3 Dons, legs et échanges**

Ils constituent, pour les trois bibliothèques, des sources d'enrichissements considérables. Ils permettent la procuration de documents de grande valeur parfois de bibliothèques entières au contenu remarquable et d'intérêts divers. Ils facilitent l'obtention de documents d'accès difficiles à savoir les documents publiés à l'étranger et les documents hors circuits d'acquisition et participent aussi à combler les collections lacunaires. La BL considère que les dons et les échanges allègent sa charge budgétaire destinée aux achats. Accepter des dons, pour ces trois bibliothèques, correspond aux principes déclarés dans leurs politiques d'achat respectives. Les doublons sont souvent écartés.

### **2.3.4.5 Orientations de la politique de développement des collections dans les trois bibliothèques**

Les trois bibliothèques développent leurs collections respectives en appliquant des directives presque communes quoique chacune se distingue par ses propres spécificités<sup>220 221 222</sup>. Ces orientations sont décrites dessous :

#### **2.3.4.5.1 Privilégier la culture et la civilisation nationale**

Comme toute bibliothèque nationale, les trois bibliothèques collectent systématiquement à travers le dépôt légal, les documents publiés, imprimés ou produits dans leurs pays respectifs. La civilisation anglaise, française et espagnole sont prioritaires quand aux acquisitions onéreuses courantes et rétrospectives ainsi que pour les dons et les échanges. La prospection à l'étranger concerne d'abord tous ce qui se publie sur le pays ou par ses ressortissants ou dans la langue du pays.

#### **2.3.4.5.2 Tendre vers l'encyclopédisme**

La BNF cherche à compléter les lacunes et les faiblesses ressenties dans la production nationale du pays sur le plan thématique. Dans ce sens, elle intègre dans ses acquisitions, en plus des sciences humaines, les sciences exactes et sociales dont les plus importantes recherches sont menées et publiées en dehors du territoire français. A ce niveau, une attention particulière est accordée à la documentation électronique. En effet, sont acquis pour la bibliothèque d'étude les documents synthétiques avec un niveau de profondeur moyen. Les documents de recherche d'un niveau de profondeur élevé et les outils généraux caractérisés par une couverture linguistique plus large sont destinés à la bibliothèque de recherche. Les magasins sont alimentés surtout en sciences humaines et sociales.

La BL, quant à elle, se concentre sur les sciences humaines et sociales sachant qu'elle reçoit, en dépôt légal, un fonds important en sciences et technologies ainsi que les brevets qui s'enrichissent aussi par voie d'échange, grâce aux accords établis avec les pays industrialisés.

Par contre, la BNE oriente ses acquisitions vers les études scientifiques en sciences humaines et sociales avec un intérêt de plus en plus important envers les abonnements électroniques principalement en revues.

#### **2.3.4.5.3 Elargir sa couverture géographique**

Les trois bibliothèques cherchent à se placer dans un contexte international permettant à leurs usagers d'abolir les frontières linguistiques, géographiques et culturelles en mettant à leur disposition des collections issues de différents horizons et surtout en leur offrant les derniers résultats des travaux de recherches.

La BNF porte un grand intérêt à la production des pays de l'Union européenne ainsi qu'à celle des pays francophones et surtout ses anciennes colonies. Le degré de couverture est proportionnel à l'importance des liens qui unissent la France et le pays en question ; ainsi que l'influence que possède ce pays au niveau international. La BNE, quant à elle, préfère la production des pays avec lesquels l'Espagne entretient des relations historiques et politiques d'où l'attention accordée aux pays de l'Amérique Latine, les anciennes colonies espagnoles et les pays européens.

---

<sup>220</sup> RIVES, Caroline, « La charte documentaire des acquisitions de la Bibliothèque nationale de France », *BBF*, 2006, n° 1, p. 32-35 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> (Consulté le 04 août 2009)

<sup>221</sup> BRITISH LIBRARY. Collection development policy [en ligne] <<http://www.bl.uk/aboutus/stratpolprog/coldevpol/index.html>> (Consulté le 15 août 2009)

<sup>222</sup> BIBLIOTHEQUE NATIONALE D'ESPAGNE. Política de adquisiciones. [en ligne] <<http://www.bne.es/es/LaBNE/PoliticasyBNE/PoliticaDeAdquisiciones/>> (Consulté le 25 août 2009)

Ces mêmes principes sont appliqués par la British Library conjugués à une couverture géographique plus ouverte sur le monde entier.

#### **2.3.4.5.4 Etre à jour constamment**

Ces bibliothèques croient en la vitalité d'avoir des collections actualisées surtout lorsqu'il s'agit de disciplines axées sur la fraîcheur des données (sciences exactes et économie par exemple). Par contre, elles ne ratent aucune occasion pour alimenter leurs fonds patrimoniaux et spécialisés ou encore pour assurer la complétude des lacunes des documents issus du dépôt légal.

#### **2.3.4.5.5 Diversifier les supports**

La variété des supports acquis et conservés dans les trois Bibliothèques est une caractéristique majeure de leurs collections. Elles abritent les ouvrages, périodiques, microformes, affiches, documents graphiques, atlas, cartes, costumes, dessins, documents sonores, estampes, imagerie, images animées, livres d'artistes, manuscrits, maquettes, médailles, monnaies, musique imprimée (partitions), objets divers et globes, photographies, porte-folios (estampes), programmes, timbres, catalogues de ventes et de libraires, dossiers et coupures de presse, documents multimédias, audiovisuels et électroniques....

#### **2.3.4.5.6 Fonctionner en réseau**

L'explosion de l'information et de la documentation conjuguée au progrès technologique ont conduit les institutions à concevoir et fonctionner en réseau documentaire. Cette démarche permet des économies budgétaires surtout en matière d'acquisition de ressources documentaires. Dans ce sens, la BnF, en tant que tête du réseau documentaire en France, a établi des conventions avec des partenaires phares sur le territoire français désignés pôles associés<sup>223</sup> et qui se répartissent comme suit :

- les pôles associés pour la collecte du dépôt légal imprimeur ;
- les pôles associés dits label, établis avec les bibliothèques ou les centres de documentation des grands établissements scientifiques. Ils constituent des partenaires documentaires sans recevoir de subvention spécifique par exemple l'Institut français du pétrole ;
- les pôles associés de partage documentaire qui reçoivent une subvention et s'engagent à développer et traiter leurs collections relatives à un domaine spécifique complémentaire au fonds de la BnF par exemple l'Institut des hautes études d'Amérique latine.

La BL croît aussi en la collaboration avec le réseau documentaire où elle se place en tant que locomotive. Des accords de coopération ont été engagés avec les Institutions suivantes :

École des études orientales et africaines (SOAS) ;

Musée d'Histoire Naturelle ;

Institute of Advanced Legal Studies ;

London School of Economics.

La BNE<sup>224</sup> fonctionne aussi en réseau avec les autres institutions à caractère culturel notamment les bibliothèques publiques espagnoles.

#### **2.3.4.5.7 Evaluer sa politique**

Des évaluations de la politique de développement des collections de la BL sont conduites périodiquement conjuguées à des enquêtes de satisfaction auprès des usagers. Les résultats sont

---

<sup>223</sup> BNF. Direction des Collections. « Charte documentaire des acquisitions de la Bibliothèque nationale de France ». [en ligne] <[http://www.bnf.fr/pages/infopro/cooperation/pdf/carte\\_documentaire\\_2006.pdf](http://www.bnf.fr/pages/infopro/cooperation/pdf/carte_documentaire_2006.pdf)> (Consulté le 23 août 2009)

<sup>224</sup> BIBLIOTHEQUE NATIONALE D'ESPAGNE. Política de adquisiciones. [en ligne] <<http://www.bne.es/es/LaBNE/PoliticasyBNE/PoliticaDeAdquisiciones/>> (Consulté le 25 août 2009)

présentés au Conseil d'Administration pour permettre à l'Institution d'orienter d'une manière rationnelle ses engagements.

Par contre, la BNF<sup>225</sup> affirme n'avoir réalisée aucune évaluation globale de sa politique jusqu'à aujourd'hui. Pourtant quelques éléments existent séparément, à savoir les tableaux de bord des acquisitions, les résultats des dernières enquêtes aux usagers, les rapports d'activités annuels. Aucune information n'est offerte par la BNE concernant ce point.

### **2.3.4.6 Politique de développement des collections à la BL, BNF, BNE**

Chacune des trois bibliothèques suit sa propre politique de développement des collections. La BL part d'une approche par région géographique conjuguée à une approche par type de documents. Cette dernière combinée à une politique thématique sont celles adoptées par la BNF. La BNE se limite à une politique qui différencie entre le courant et le rétrospectif tout en précisant les directives par rapport à certains types de documents.

#### **2.3.4.6.1 Politique de développement des collections à la BL**

Les directives appliquées par la BL sont fonction de la couverture géographique :

##### **Royaume Uni et la république d'Irlande**

La BL dispose d'une collection moderne, qui date de 1915 à nos jours, issue du dépôt légal conjugué aux achats et dons, et composée de 3,5 millions volumes de livres et 8 millions fascicules de périodiques en plus des publications numériques. Elle se compose de tout type de documents publiés dans le Royaume Uni, la république d'Irlande...le Gibraltar. L'acquisition d'exemplaires supplémentaires par achat, don ou échanges permet de compléter et combler les collections existantes et d'assurer la disponibilité des documents au profit de ses usagers et aussi pour le prêt inter bibliothèque<sup>226</sup>.

##### **Asie, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord**

La BL disposait depuis le 19<sup>ème</sup> siècle d'un Bureau en Inde qui avait pour mission l'acquisition de ressources documentaires quels que soient le type, la langue ou la discipline. Ce qui a valu à la BL la constitution d'un fonds inédit relatif à cette région de manuscrits, d'archives personnelles, d'imprimés et d'œuvres artistiques. Ce bureau, qui a été transféré au siège de BL en 1982, a bénéficié au fil du temps du dépôt légal appliqué aux zones colonisées. Depuis 1930, la régularité de l'application du dépôt légal colonial et des acquisitions au niveau de cette région a diminué.

Aujourd'hui, la BL continue d'acquérir les publications courantes imprimées issues de cette région relatives aux sciences humaines et sociales, y compris les publications officielles en anglais et dans les principales langues de la région. Sont exclus la littérature enfantine et les traductions, sauf si les publications concernées ont un intérêt littéraire ou linguistique.

Des collections de références sont aussi achetées dans le cadre d'acquisitions rétrospectives en vue de combler et compléter les fonds historiques. Les microformes et l'électronique issus de la région font objet d'achat en concertation avec d'autres bibliothèques orientalistes dans le pays. Les manuscrits, œuvres d'arts, photographies, cartes et plans et autres documents spécialisés sont acquis selon les opportunités présentées et dans la limite budgétaire disponible<sup>227</sup>.

---

<sup>225</sup> BNF. Direction des Collections. « Charte documentaire des acquisitions de la Bibliothèque nationale de France ». [en ligne] <[http://www.bnf.fr/pages/infopro/collectionspro/pdf/Charte\\_coll.pdf](http://www.bnf.fr/pages/infopro/collectionspro/pdf/Charte_coll.pdf)> (Consulté le 04 août 2009)

<sup>226</sup> BRITISH LIBRARY. Collection development policy [en ligne] <<http://www.bl.uk/reshelp/bldept/modbrit/colldevpolicy/modbritcdp.html>> (consulté 14 août 2009)

<sup>227</sup> BRITISH LIBRARY. Collection development policy [en ligne] <<http://www.bl.uk/reshelp/bldept/apac/asiamea/cdpforameina.html>> (consulté le 15 août 2009)

## **Pays-bas et Belgique**

La BL possède une collection reflétant la richesse et l'histoire de l'édition relatives à cette région et qui rivalise les collections des bibliothèques nationales de ces pays.

La politique de développement consiste à acquérir les publications courantes en sciences humaines et sociales relatives à ces pays quels que soient la langue et le pays d'édition sachant que l'anglais en représente le un tiers. L'objectif est de mettre à la disposition des usagers de la BL un fonds englobant les œuvres littéraires complètes des plus importants auteurs de la région ainsi qu'une image représentant l'histoire et la civilisation de ces pays.

Le plan d'acquisitions rétrospectives vise à combler les lacunes des collections anciennes<sup>228</sup>.

## **Pays francophones**

Sont concernées les publications en langue française postérieures à 1850 relatives aux sciences humaines et sociales éditées en France, suisse, Belgique, canada et autres pays francophones. Les acquisitions concernent les études universitaires couvrant les domaines de l'histoire, la littérature, la philosophie, l'anthropologie, la politique, l'art et l'architecture. La médecine, les sciences et technologies, l'économie, la géographie, l'archéologie et la théologie sont exclues sauf les publications qui intéressent la culture britannique, et qui abordent des questions européennes communes ou qui ont suscité des débats publics. L'accent est mis de plus en plus sur l'acquisition des films et des documents électroniques. Sont exclus définitivement les manuels scolaires et pratiques, les publications populaires et celles destinées aux enfants et les traductions<sup>229</sup>.

## **Pays germanophones**

Les collections issues de pays germanophones dont jouie la BL incluent les publications d'avant 1800 dont la moitié sont en latin. Elles ont été enrichies au fil du temps par des collections personnelles comme la bibliothèque de Georges III.

La section allemande au BL acquiert les études académiques et universitaires issues de pays germanophones quels que soient la langue, la couverture géographique et le support couvrant les sciences humaines et sociales. Cette section s'intéresse, en sciences humaines, à l'histoire, la philosophie, la théologie, la linguistique, la littérature, les arts et surtout le théâtre et la musique. En sciences sociales, l'accent est mis sur les études sérieuses relatives à l'économie, la sociologie, l'anthropologie, la politique et l'éducation. Sont exclus les sciences et technologies (sauf l'histoire des sciences), les manuels scolaires et pratiques et les traductions<sup>230</sup>.

## **Grèce et Chypre**

La BL possède une large collection émanant de la Grèce et Chypre d'une large couverture temporelle de leur histoire et civilisation. De nombreux manuscrits et livres rares ont été acquis dans des ventes aux enchères. La BL a aussi bénéficié du dépôt légal colonial concernant les zones colonisées y afférentes.

La politique de développement des collections maintenant vise à acquérir les études académiques et universitaires imprimées (monographies et périodiques) couvrant les sciences humaines et sociales en langue anglaise de préférence. Sont concernées les disciplines suivantes : l'archéologie, l'histoire, la littérature, l'art en particulier le théâtre, le cinéma et la musique, l'architecture, l'économie, la politique et l'éducation. Sont exclus les sciences et technologies et les manuels scolaires et pratiques<sup>231</sup>.

---

<sup>228</sup>BRITISH LIBRARY. Collection development policy [en ligne] <  
<http://www.bl.uk/reshelp/bldept/eurocoll/dutchandflem/dutchcollpolicy/dutchflemcollectionpolicy.html> > (consulté le 15 août 2009)

<sup>229</sup> BRITISH LIBRARY. Collection development policy [en ligne] <  
<http://www.bl.uk/reshelp/bldept/eurocoll/collectiondevelopmentpolicy/frenchcollectionpolicy.html> > (consulté le 16 août 2009)

<sup>230</sup>BRITISH LIBRARY. Collection development policy [en ligne] <  
<http://www.bl.uk/reshelp/bldept/eurocoll/germansection/collectiondevelopmentpolicy/germancollectionpolicy.html> > (consulté le 15 août 2009)

BRITISH LIBRARY. Collection development policy [en ligne] <

## **Pays hispanophones**

Les livres espagnols du début de l'imprimerie ont intégré la BL depuis sa création et ce grâce aux dons de bibliothèques personnelles remarquables notamment celle de Thomas Grenville (1846). La BL continue d'en acquérir selon les opportunités présentées, cependant, la politique des acquisitions courantes ne concerne que les études, sous forme de livres, périodiques et documents électroniques, en sciences humaines et sociales émanant des zones géographiques hispanophones à savoir l'Espagne, l'Amérique latine, les Caraïbes hispanophones et de l'ex-hispanique territoires en Afrique et en Asie. Les langues retenues sont l'espagnol, le portugais, le basque, le catalan, le galicien, et, dans une mesure limitée, les langues indigènes de l'Amérique centrale et du Sud<sup>232</sup>.

## **Italie**

La BL jouie de l'une des plus importantes collections italiennes dans le monde. Les premières publications imprimées ont intégré la Bibliothèque suite au don de du Roi Georges III (1823) et Thomas Grenville (1846).

La section italienne s'intéresse aux études et aux recherches issues de l'Italie, la Suisse italienne, Malte et les ex-colonies italiennes d'Afrique quels que soient la langue et le support, couvrant les sciences humaines et sociales. Elle focalise, en sciences humaines, sur l'histoire, la philosophie, la théologie, la linguistique, la littérature et les arts ; et en sciences sociales, sur la sociologie, l'anthropologie et l'éducation. Sont exclus les sciences et technologies, les manuels scolaires et pratiques<sup>233</sup>.

## **Pays scandinaves**

Les premiers fonds de la BL (1759) contenaient des publications relatives aux pays scandinaves acquises via des dons de bibliothèques personnelles.

Des acquisitions régulières basées sur une sélection systématique des ouvrages et périodiques de recherche couvrant les sciences humaines et sociales et émanant des pays scandinaves se poursuivent. Toutes les langues scandinaves sont concernées (danois, féroïen, finnois, groenlandais, islandais, norvégien, sami et suédois) ainsi que l'anglais. L'échange de document constitue l'une des sources d'enrichissement des collections scandinaves les plus actives. Les acquisitions rétrospectives visent à combler les lacunes<sup>234</sup>.

## **Pays slaves de l'Europe de l'EST**

Sont concernés les documents d'un niveau de recherche publiés dans les pays de l'Europe orientale et centrale à savoir la Russie, l'Ukraine, la Biélorussie, la Moldavie, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie et les autres pays de l'ex-Union soviétique, ainsi que la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie, la Hongrie, la Roumanie, la Serbie-et-Monténégro, la Croatie, la Slovénie, la Macédoine, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie et l'Albanie. Les documents électroniques ou en microformes sont acquis en consultation avec d'autres bibliothèques britanniques. La couverture thématique se limite aux sciences humaines avec un effort pressenti dernièrement en sciences sociales. Les acquisitions rétrospectives visent à combler les lacunes dues essentiellement aux obstacles imposés par le régime communiste. L'acquisition des livres rares et précieux dépend des fonds budgétaires disponibles<sup>235</sup>.

---

<sup>231</sup><http://www.bl.uk/reshelp/findhelplang/greek/mgreekpolicy/mgreekcollectionpolicy.html> > (consulté le 16 août 2009)

<sup>232</sup>BRITISH LIBRARY. Collection development policy [en ligne] <

<http://www.bl.uk/reshelp/findhelplang/spanish/hispcoll/colldevpol/hispcdp.html> > (consulté le 15 août 2009)

<sup>233</sup>BRITISH LIBRARY. Collection development policy [en ligne] <

<http://www.bl.uk/reshelp/bldept/eurocoll/italian/italianpolicy/italiancollectionpolicy.html> > (consulté le 16 août 2009)

<sup>234</sup>BRITISH LIBRARY. Collection development policy [en ligne] <

<http://www.bl.uk/reshelp/bldept/eurocoll/scandcoll/cdp/scandiavancdp.html> > (consulté le 17 août 2009)

<sup>235</sup>BRITISH LIBRARY. Collection development policy [en ligne] <

<http://www.bl.uk/reshelp/bldept/eurocoll/easteurocolldevpol/easteurocollectiondevpol.html> > (consulté le 17 août 2009)

## Collection des manuscrits

La British Library détient la plus grande collection de manuscrits relatifs à la culture et l'histoire de la Grande Bretagne en particulier. Elle recèle des manuscrits et des archives personnelles de plusieurs personnalités et particulièrement des écrivains. Les fonds modernes intègrent des photos, des coupures de journaux personnelles, des documents dactylographiés et des documents en formats électroniques (traitement de texte). Elle couvre aussi bien les sciences que les sciences humaines.

En matière de stratégie de développement du fonds, la bibliothèque cherche à renforcer l'existant, à combler judicieusement ses lacunes et à appréhender d'autres domaines susceptibles d'intéresser la recherche. Par conséquent, ne sont acquis que les manuscrits ayant une importance nationale et une valeur de recherche. Ceux qui ne répondent pas à ces deux critères sont minutieusement sélectionnés en concertation avec d'autres Institutions britanniques (musées, bibliothèques, Archives). Toutefois, le mauvais état du manuscrit ainsi que le coût de sa restauration pourraient engendrer le rejet de l'acquisition.

Les achats, dons et échanges sont les principales sources d'acquisition de manuscrits et répondent aux mêmes critères de choix. Des fonds budgétaires supplémentaires peuvent être sollicités si nécessité il y a<sup>236</sup>.

## Musique

Il s'agit sans doute de la plus importante collection musicale imprimée dans le monde couvrant la période allant de 1473 à nos jours. La collection manuscrite est de la même ampleur comportant des partitions, des croquis, des lettres et des documents personnels de certains compositeurs, interprètes et éditeurs de musiques. Ce trésors a été constitué au fil du temps grâce à de nombreux dons et à des achats considérables. Le dépôt légal, l'une des sources d'acquisition patrimoniale de la musique imprimée, est complété par les achats relatifs aux domaines suivants :

- les œuvres des compositeurs britanniques édités à l'étranger ;
- des œuvres sélectionnées dans le monde entier selon la notoriété du compositeur ;
- des œuvres anciennes susceptibles de combler des lacunes dans les collections existantes surtout les collections d'origine britannique ;
- les ouvrages de références relatifs aux collections nécessaires au soutien de la recherche.

Les achats concernent aussi les manuscrits relatifs à l'héritage musical britannique. Sont aussi acquis les manuscrits des :

- compositeurs britanniques du 20<sup>ème</sup> siècle ;
- organisations et éditeurs de musiques britanniques ;
- compositeurs étrangers si le coût des documents est raisonnable, sauf si ces derniers ont un lien étroit avec le patrimoine britannique<sup>237</sup>.

## Archives sonores

La phonothèque de la BL recèle plus de 3,3 millions d'enregistrements émanant de toute la planète et datant à partir de la fin du 19<sup>ème</sup> siècle.

Elle concerne aussi bien des enregistrements publics que privés réalisés par des individus ou des organisations. Des enregistrements radiophoniques, tradition orale, spectacles, conférences et manifestations, communiqués, interviews, émissions (archives de toutes les émissions de la BBC par exemple), musique, théâtre, documentaires et documentation y afférente acquis par dons, legs ou achat constituent la phonothèque de la BL.

La stratégie future de la BL en ce qui concerne les enregistrements sonores et audiovisuels consiste à :

- continuer à acquérir toute la production britannique par dépôt volontaire et dons ;

---

<sup>236</sup> BRITISH LIBRARY. Collection development policy [en ligne] <  
<http://www.bl.uk/reshelp/bldept/manuscr/mancdp/index.html> > (consulté le 17 août 2009)

<sup>237</sup> BRITISH LIBRARY. Collection development policy [en ligne] <  
<http://www.bl.uk/reshelp/findhelprestype/music/musicdevelpol/musicdevelpol.html> > (consulté le 16 août 2009)

- donner la priorité aux enregistrements inédits privés relatifs à la culture et la civilisation britanniques surtout les premiers enregistrements originaux dont la valeur se rapporte à la fois au contenu et au média ;
- collecter aussi les enregistrements électroniques disponibles sur réseaux électroniques notamment les enregistrements radiophoniques de la BBC ;
- acquérir, par achat, sur des bases sélectives des enregistrements relatifs à la tradition orale, musique, théâtre, faunes...<sup>238</sup>

## Brevets

Le premier brevet délivré en Grande Bretagne remonte à 1617. Depuis, BL collecte les documents officiels des brevets, marques, dessins et modèles déposés en Grande Bretagne ainsi qu'en pays industrialisés grâce aux accords d'échanges établis dans ce sens quel que soit le support. La sélection est basée sur l'utilité pour la recherche et la capacité de stockage<sup>239</sup>.

## Collection philatélique

L'acquisition de collections philatéliques ne se fait que par dons, legs ou transferts émanant d'autres organisations à condition qu'elles aient une valeur de recherche ou une importance pour le large public et qu'elles ne soient pas dupliquées. L'objectif est de combler les lacunes des collections existantes et de les enrichir par d'autres thèmes et d'autres provenances<sup>240</sup>.

## Collection des livres rares

Sont concernées les imprimés d'avant 1914 et qui ont été acquis par dons, legs, dépôt légal ou achats. La plus riche des collections qui ont intégré la Bibliothèque étaient celle du Roi Georges III en 1827. Pendant le 20<sup>ème</sup> siècle, d'autres bibliothèques privées remarquables ont été achetées notamment celle Wise Ashley (1937) et celle de Chatsworth (1958).

Sont acquis tous les imprimés datant d'avant 1914 concernant la Grande Bretagne quelque soit le sujet selon les priorités suivantes : les nouveaux auteurs, les nouveaux titres, les nouvelles éditions et les nouveaux thèmes par rapport aux collections existantes. Les incunables sont choisis s'ils représentent un intérêt dans l'histoire de l'invention de l'imprimerie ou dans l'apport de la Grande Bretagne dans la propagation de l'imprimerie en Europe.

La priorité est accordée quant aux imprimés européens de l'époque aux documents témoignant du rôle britannique dans l'environnement institutionnel, économique et culturel de l'Europe à l'époque. Les aspects esthétique et linguistique sont pris en considération dans certains cas<sup>241</sup>.

## Collection cartographique

La BL détient un fonds cartographique riche contenant des cartes et des atlas européens qui datent du 15<sup>ème</sup> siècle. Outre la cartographie britannique et européenne, la BL possède toute la cartographie coloniale militaire et administrative de l'Asie et à moindre échelle la cartographie moderne du monde.

Les documents cartographiques élaborés au niveau de la Grande Bretagne sont reçus par dépôt légal. La BL a développé des accords avec plusieurs institutions britanniques et étrangères élaborant ou possédant des archives cartographiques par le biais desquelles elle arrive à enrichir ses fonds constamment, notamment United States Geological Survey, National Imagery and Mapping Administration, Ministère Canadien des Mines et des Études, Australian National Mapping Authority et le Ministère de la Défense. Ce dernier a fait don à la BL d'une remarquable

<sup>238</sup> BRITISH LIBRARY. Collection development policy [en ligne] < <http://www.bl.uk/reshelp/bldept/soundarch/soundcdp/development.html> > (consulté le 16 août 2009)

<sup>239</sup> BRITISH LIBRARY. Collection development policy [en ligne] < <http://www.bl.uk/reshelp/findhelpprestype/patents/colldevpolicy/patentscdp.html> > (consulté le 17 août 2009)

<sup>240</sup> BRITISH LIBRARY. Collection development policy [en ligne] < <http://www.bl.uk/reshelp/findhelpprestype/philatelic/philateliccollections/collectionpolicy/philcollectionpolicy.html> > (consulté le 17 août 2009)

<sup>241</sup> BRITISH LIBRARY. Collection development policy [en ligne] < <http://www.bl.uk/reshelp/bldept/epc/earlycdp/earlycdp.html> > (consulté le 17 août 2009)

collection de cartes incluant des cartes à moyenne et grande échelle d'Europe, Asie et Afrique. Les achats sont utilisés pour combler les lacunes des fonds et pour enrichir et intégrer les cartes numériques ainsi que les fac-similés des cartes anciennes<sup>242</sup>.

### **Collection des journaux**

La majorité des journaux britanniques et irlandais sont acquis via le dépôt légal à l'exception de ceux composés entièrement de publicité. En effet, la BL reçoit environ 2600 titres de quotidiens et d'hebdomadaires en provenance du territoire britannique. Ces collections soutiennent la recherche en sciences humaines et sociales. Les achats et les échanges ne concernent que les journaux, de préférence microfilmés, émanant de l'Europe occidentale et orientale et des autres pays anglo-saxons<sup>243</sup>.

### **Collection des sites web**

La Loi de dépôt légal présentée en 2003 relative aux documents électroniques incluant l'Internet n'est pas encore adoptée légalement au Royaume Uni. Cependant en 2004, un projet d'archivage du web a été entamé par la British Library et qui repose sur la demande d'autorisation préalable des éditeurs. Les sites sont sélectionnés auparavant en se basant sur les priorités soulignées ci-dessus :

Les sites sélectionnés abordent aussi bien les sciences humaines et sociales que les sciences exactes et techniques. La priorité est réservée, d'abord, aux sites reflétant les intérêts et les activités des britanniques. Les résultats de la recherche scientifique sous forme de littérature grise et les dernières inventions publiées sur le net sont aussi choisis<sup>244</sup>.

#### **2.3.4.6.2 Politique de développement des collections à la BNF**

La politique de la BNF en la matière se base sur une approche disciplinaire dont les directives sont présentées comme suit :

##### **Philosophie, histoire, sciences de l'Homme**

Les domaines concernés sont les suivants : philosophie, religion, histoire, archéologie, géographie, ethnographie et sociologie.

Des disciplines comme l'ethnologie, la sociologie ou la généalogie, qui intéressent un large public, sont les plus développées en accès direct en haut de jardin. L'accent, à ce niveau est mis sur la France et les préoccupations contemporaines avec une prédominance du français.

Le niveau de recherche propose une panoplie de références scientifique avec une couverture linguistique et géographique large, à savoir des corpus d'auteurs, des revues universitaires et de recherche et des actes de colloques.

L'enrichissement des fonds en magasins repose sur le souci d'exhaustivité de toute la production française et tout ce qui a trait à la France et ses anciennes colonies, la complétude et la continuité des fonds patrimoniaux et la présence des fonds étrangers de valeur relatif à la théologie. L'Europe demeure la zone géographique prioritaire ; l'Amérique du Nord, l'Asie et l'Afrique viennent en deuxième position<sup>245</sup>.

##### **Droit, économie, politique**

La collection proposée aux chercheurs offre une couverture géographique large et une grande diversité dans les langues. L'anglais et le français prédominent cette collection qui couvre surtout

---

<sup>242</sup> BRITISH LIBRARY. Collection development policy [en ligne] <<http://www.bl.uk/reshelp/bldept/maps/mapscdp/>> (consulté le 17 août 2009)

<sup>243</sup> BRITISH LIBRARY. Collection development policy [en ligne] <<http://www.bl.uk/reshelp/findhelprestype/news/blnewscoll/#cdp>> (consulté le 17 août 2009)

<sup>244</sup> BRITISH LIBRARY. Collection development policy [en ligne] <<http://www.bl.uk/reshelp/pdfs/modbritcdpwebsites.pdf>> (consulté le 17 août 2009)

<sup>245</sup> BNF. Direction des Collections. « Charte documentaire des acquisitions de la Bibliothèque nationale de France », p.36-51 [en ligne] <[http://www.bnf.fr/pages/infopro/collectionspro/pdf/Charte\\_coll.pdf](http://www.bnf.fr/pages/infopro/collectionspro/pdf/Charte_coll.pdf)> (Consulté le 24 août 2009)

les pays de l'Union européenne et les pays francophones. L'accent est surtout mis sur la conjoncture économique et sociale, les conflits politiques en cours, l'actualité électorale, les relations internationales, le droit comparé, les pratiques juridiques ainsi que les publications officielles, les publications des organisations internationales et la presse politique et d'information. Les acquisitions destinées aux magasins concernent aussi bien l'économie que le droit et les sciences politiques et visent une couverture géographique et linguistique étendue tout en focalisant sur la production étrangère sur la France sachant que la production locale est acquise par voie de dépôt légal. La presse nationale et internationale s'y complètent et y constituent un fonds homogène.

La collection offerte au grand public en bibliothèque d'étude est caractérisée surtout par la présence de références en langue française sur le monde de l'entreprise et la vie professionnelle et active tournée vers l'actualité. Seule la presse quotidienne nationale et régionale française y est disponible<sup>246</sup>.

### **Sciences et techniques**

Sont concernés les sciences naturelles, la médecine, les mathématiques... Un fonds considérable de thèses françaises et étrangères sur microforme enrichis cette collection. La BnF propose au grand public une collection de référence sur les disciplines scientifiques fondamentales et appliquées avec une prédominance de l'édition française.

Les collections destinées aux chercheurs, caractérisées par la prééminence de l'anglais, sont constituées surtout par le périodique et les textes fondamentaux à la recherche ainsi que les usuels de référence indispensables. Les acquisitions rétrospectives concernent les textes fondamentaux qui ont marqué l'évolution du savoir tout au long du XXe siècle. L'alimentation des magasins se fait surtout par voie de dépôt légal, les acquisitions onéreuses y contribuent d'une manière restreinte et ne concernent que les publications fondamentales en langues étrangères<sup>247</sup>.

### **Littérature et Art**

Les collections riches héritées par ce département touchent aux domaines de la langue et la littérature et principalement la littérature française, à l'art et à l'histoire du livre. Ce département conserve aussi les bibliothèques privées d'écrivains ou de collectionneurs. L'alimentation des magasins se fait à travers le dépôt légal et les acquisitions onéreuses relatives à la littérature et la critique étrangères.

Les collections en accès libre en bibliothèque de recherche sont riches et couvrent la bibliothéconomie et les sciences de l'information, la langue et la littérature française, les langues et littératures européennes ainsi qu'africaines asiatiques et orientales et l'art avec toutes ses composantes. Les documents sont proposés en langue originale et en traductions. Tous les outils bibliographiques indispensables à l'exploitation des fonds en accès indirect y existent. La couverture linguistique et géographique assurée au niveau de ce département est exceptionnellement vaste et diversifiée.

Au niveau grand public, est proposée une collection majoritairement en langue française axée sur le contemporain et qui a trait à la littérature française, la littérature comparée et l'art<sup>248</sup>.

### **Réserve des Livres Rares**

La Réserve regroupe plus de 200 000 volumes choisis tous en se basant sur leur caractère précieux et leur rareté. Sont considérés comme précieux et rares les imprimés caractérisés par le luxe de leur édition, la qualité et la beauté de leur reliure, leur histoire singulière ou grâce aux ajouts manuscrits ou graphiques qui les distinguent. L'accès direct est constitué d'une collection qui

---

<sup>246</sup> BNF. Direction des Collections. « Charte documentaire des acquisitions de la Bibliothèque nationale de France », p.52-63 [en ligne] <[http://www.bnf.fr/pages/infopro/collectionspro/pdf/Charte\\_coll.pdf/](http://www.bnf.fr/pages/infopro/collectionspro/pdf/Charte_coll.pdf/)> (Consulté le 24 août 2009)

<sup>247</sup> BNF. Direction des Collections. « Charte documentaire des acquisitions de la Bibliothèque nationale de France », p.64-78 [en ligne] <[http://www.bnf.fr/pages/infopro/collectionspro/pdf/Charte\\_coll.pdf/](http://www.bnf.fr/pages/infopro/collectionspro/pdf/Charte_coll.pdf/)> (Consulté le 24 août 2009)

<sup>248</sup> BNF. Direction des Collections. « Charte documentaire des acquisitions de la Bibliothèque nationale de France », p.79-102 [en ligne] <[http://www.bnf.fr/pages/infopro/collectionspro/pdf/Charte\\_coll.pdf/](http://www.bnf.fr/pages/infopro/collectionspro/pdf/Charte_coll.pdf/)> (Consulté le 24 août 2009)

embrasse des aspects bibliographique, typographique et esthétique considérés comme une clé à l'étude de la réserve. Ce département est alimenté grâce aux documents issus des autres départements thématiques ou par voie d'acquisition rétrospective à caractère patrimoniale soutenue par du mécénat<sup>249</sup>.

### **Audiovisuel**

La collection d'audiovisuel est constituée de plus d'un million cent mille phonogrammes, vidéogrammes et documents multimédias (1 100 000 documents) dont la majorité est acquise par dépôt légal. Les collections du Département de l'Audiovisuel ne s'organisent pas en termes de disciplines mais de médias incluant le son, l'image animée, les multimédias multi supports et les documents électroniques, auxquelles s'ajoute l'imprimé. La collecte et la conservation des supports photochimique et les œuvres radiodiffusés et télévisés sont attribués respectivement au Centre national cinématographique et à l'institut national de l'audiovisuel.

Le dépôt légal permet de collecter la production française relative aux types de documents précités, les acquisitions rétrospectives et les dons contribuent à combler les lacunes, enrichir les fonds patrimoniaux et acquérir les œuvres inédites. Les acquisitions courantes à titre onéreux concerne la production de la francophonie, les éditions françaises à l'étranger, les éditions étrangères marquantes et celles à tirage limité. Le français est prédominant, l'anglais se situe en deuxième position suivi des autres langues à savoir l'allemand, l'espagnol et l'italien<sup>250</sup>.

### **Manuscrits**

Le département des manuscrits est organisé en deux divisions distinctes : la division occidentale et la division orientale, chacune dispose de son propre budget d'acquisition. Est destiné aux chercheurs et aux érudits.

La division occidentale est composée de 240 000 unités réparties en trois fonds principaux : le fonds grec, le fonds latin et le fonds français. Les autres langues couvertes sont l'allemand, l'anglais, l'espagnol, l'italien, le portugais...

Cette collection concerne principalement les domaines de l'histoire, la généalogie, les sciences, la musique médiévale, la littérature classique, la théologie et le droit. Ce fonds s'enrichi principalement par acquisition onéreuse ou par dons.

La division orientale conserve des manuscrits de différentes régions du monde. Elle a été constituée essentiellement par les achats des missionnaires français, des voyageurs et des érudits ; elle regroupe des manuscrits arabes, hébreux, turcs, persans, chinois, tibétains... Différentes branches du savoir y sont représentées : les mathématiques, le droit, la médecine, la géographie, la technologie, au même titre que la linguistique, l'histoire, la littérature ou les religions.

L'accroissement de ce fonds se fait par don ou achat, il dépend des opportunités du marché et vise à compléter des ensembles, voire à combler les lacunes<sup>251</sup>.

### **Estampes et photographie**

C'est un département qui joue le rôle sans équivalent en France de musée de l'estampe, du dessin, de l'affiche et de la photographie. La collection de départ a été constituée grâce au Dépôt légal et aux confiscations révolutionnaires. La volumétrie globale atteint les 12 millions de pièces, les plus rares sont regroupées dans une Réserve. L'accroissement de ce fonds continue par voie de dépôt légal, d'acquisitions patrimoniales à titre onéreux conjuguées au mécénat et de don.

L'exhaustivité de la production française est recherchée quoique la Loi de dépôt légal est mal respecté. Les autres types d'entrée jouent un rôle de complémentarité dans ce sens et permettent aussi la collecte de collections étrangères sélectives<sup>252</sup>.

---

<sup>249</sup> BNF. Direction des Collections. « Charte documentaire des acquisitions de la Bibliothèque nationale de France », p.103-123 [en ligne] <[http://www.bnf.fr/pages/infopro/collectionspro/pdf/Charte\\_coll.pdf/](http://www.bnf.fr/pages/infopro/collectionspro/pdf/Charte_coll.pdf/)> (Consulté le 24 août 2009)

<sup>250</sup> BNF. Direction des Collections. « Charte documentaire des acquisitions de la Bibliothèque nationale de France », p.124-132 [en ligne] <[http://www.bnf.fr/pages/infopro/collectionspro/pdf/Charte\\_coll.pdf/](http://www.bnf.fr/pages/infopro/collectionspro/pdf/Charte_coll.pdf/)> (Consulté le 24 août 2009)

<sup>251</sup> BNF. Direction des Collections. « Charte documentaire des acquisitions de la Bibliothèque nationale de France », p.170-184 [en ligne] <[http://www.bnf.fr/pages/infopro/collectionspro/pdf/Charte\\_coll.pdf/](http://www.bnf.fr/pages/infopro/collectionspro/pdf/Charte_coll.pdf/)> (Consulté le 24 août 2009)

## **Monnaies, médailles et antiques**

Son noyau provient des collections des Rois de France qui avaient rassemblé des trésors et des objets très précieux. Ce département conserve quelques 580 000 monnaies et médailles classées par aire géographique et par période ; et 30 000 antiques ainsi que d'autres objets. Est destiné aux chercheurs historiens ou archéologues ainsi qu'aux collectionneurs. Ces collections continuent d'être enrichies par voie de Dépôt légal pour toutes les médailles modernes mais aussi par don et acquisition onéreuse. Ce département offre aussi une documentation de 70 000 volumes indispensables à l'étude de ces fonds et 600 titres de périodiques<sup>253</sup>.

## **Cartes et plans**

Les collections cartographiques de la Bibliothèque nationale de France se sont réunies en un département depuis 1828 grâce à Edme-François Jomard, ancien ingénieur géographe de l'expédition d'Égypte.

Le fonds de ce département est constitué de 1 600 000 documents regroupant des cartes, des atlas, des globes et sphères, des ouvrages de références et des périodiques.

Ce fonds continue à s'enrichir par voie de dépôt légal, achat, don et échanges. Le souci de réunir le patrimoine français régie sa politique de développement des collections. Le dépôt légal y contribue vivement soutenu par les autres entrées qui visent à enrichir le fonds ancien, à combler les lacunes du dépôt légal, à collecter la cartographie étrangère sur la France et à constituer une collection étrangère représentative du monde contemporain<sup>254</sup>.

## **Musique (bibliothèque du musée de l'opéra)**

Ce département, créé en 1942, regroupe la section musicale, la bibliothèque du conservatoire national supérieur de musique créée en 1795 et la bibliothèque musée de l'Opéra de Paris fondée en 1866 et qui ont été rattachées à la Bibliothèque Nationale en 1935. Il est ouvert aux musiciens, musicologues, interprètes et universitaires.

Ce fonds riche s'accroît aujourd'hui, grâce au dépôt des documents musicaux, iconographiques et archivistiques découlant de l'activité de l'Opéra mais aussi grâce au dépôt légal, don, et achat de documents littéraires, musicaux, iconographiques et muséographiques relatifs au théâtre lyrique et à la danse<sup>255</sup>.

## **Arts du spectacle**

Ce fonds thématique, qui a vu le jour grâce au don fait par Auguste Rondel (1858-1934), regroupe 1 795 000 des documents de diverses natures à caractère patrimonial et qui embrasse l'art du spectacle notamment le théâtre, la danse, le cirque, le mime, le théâtre musical, les marionnettes, le music-hall, les variétés, le cinéma, la radio, la télévision, les fêtes. Ce fonds destiné aux comédiens, artistes, metteurs en scène et journalistes, bénéficie du dépôt légal relatif aux programmes et affiches illustrées.

L'accroissement du fonds se fait essentiellement par achat et don. L'exhaustivité dans les domaines de l'art du spectacle est recherchée, l'accent est également centré au tour des disciplines connexes comme la mode<sup>256</sup>.

---

<sup>252</sup> BNF. Direction des Collections. « Charte documentaire des acquisitions de la Bibliothèque nationale de France », p.157-169 [en ligne] <[http://www.bnf.fr/pages/infopro/collectionspro/pdf/Charte\\_coll.pdf](http://www.bnf.fr/pages/infopro/collectionspro/pdf/Charte_coll.pdf)> (Consulté le 24 août 2009)

<sup>253</sup> BNF. Direction des Collections. « Charte documentaire des acquisitions de la Bibliothèque nationale de France », p.185-190 [en ligne] <[http://www.bnf.fr/pages/infopro/collectionspro/pdf/Charte\\_coll.pdf](http://www.bnf.fr/pages/infopro/collectionspro/pdf/Charte_coll.pdf)> (Consulté le 24 août 2009)

<sup>254</sup> BNF. Direction des Collections. « Charte documentaire des acquisitions de la Bibliothèque nationale de France », p.149-156 [en ligne] <[http://www.bnf.fr/pages/infopro/collectionspro/pdf/Charte\\_coll.pdf](http://www.bnf.fr/pages/infopro/collectionspro/pdf/Charte_coll.pdf)> (Consulté le 24 août 2009)

<sup>255</sup> BNF. Direction des Collections. « Charte documentaire des acquisitions de la Bibliothèque nationale de France », p.191-200 [en ligne] <[http://www.bnf.fr/pages/infopro/collectionspro/pdf/Charte\\_coll.pdf](http://www.bnf.fr/pages/infopro/collectionspro/pdf/Charte_coll.pdf)> (Consulté le 24 août 2009)

<sup>256</sup> BNF. Direction des Collections. « Charte documentaire des acquisitions de la Bibliothèque nationale de France », p.140-148 [en ligne] <[http://www.bnf.fr/pages/infopro/collectionspro/pdf/Charte\\_coll.pdf](http://www.bnf.fr/pages/infopro/collectionspro/pdf/Charte_coll.pdf)> (Consulté le 24 août 2009)

### **Bibliothèque Arsenal**

A L'origine, les collections de l'Arsenal Antoine ont été constituées de la collection privée de René d'Argenson, marquis de Paulmy (1722-1787), qui avait réuni une magnifique collection, à caractère encyclopédique, déjà riche en manuscrits médiévaux et en estampes et qui fut installée dans la demeure des grands maîtres de l'Artillerie, au cœur de l'ancien Arsenal de Paris. Peu à peu ce fonds se spécialise dans les œuvres théâtrales en s'alimentant régulièrement par voie de dépôt légal.

Les achats et les dons contribuent à enrichir et combler les lacunes des collections existantes. Les thématiques visées concernent la linguistique et la littérature du XVIe au XIXe XIX siècle, l'histoire de France, biographie de personnages littéraires, la bibliophilie et l'histoire du livre. Les publics visés sont les chercheurs, les érudits, les metteurs en scène...

Ce fonds est estimé aujourd'hui à 1 million de volumes imprimés, un peu plus de 12 000 manuscrits, 100 000 estampes, 3 000 cartes et plans<sup>257</sup>.

### **2.3.4.6.3 Politique de développement des collections à la BNE**

La politique de développement des collections à la BNE<sup>258</sup> différencie entre acquisition courantes et rétrospectives. Les directives appliquées par chacune sont explicitées comme suit :

#### **Acquisitions courantes**

Sont concernés à ce niveau :

- toutes les éditions espagnoles ainsi que toutes les publications sur l'Espagne, sur la culture espagnole ou écrites en espagnol.
- toute publication étrangère sur la culture espagnole dans son sens le plus large ;
- toute œuvre d'auteur espagnol publié à l'étranger ;
- toutes éditions critiques de la langue ainsi que toutes les œuvres des grands penseurs et créateurs du monde entier ;
- tous les ouvrages de référence généraux et spécialisés en sciences humaines et sociales, avec une attention particulière à l'Europe et l'Amérique latine ;
- les principaux traités relatifs aux différentes disciplines ;
- les éditions électroniques sont préférables dans le cas des revues et ouvrages de référence.

#### **Acquisition rétrospective**

Les orientations appliquées par la BNE, à ce niveau, sont les suivantes :

Concernant les documents imprimés en Espagne, sont acquis :

- tout document imprimé en Espagne avant 1958 et ne figurant pas déjà dans le fonds ;
- tout document imprimé ou manuscrit ayant un intérêt pour la BNE surtout ceux qui ont été censuré ou diffusé hors circuit à l'époque ;
- Les manuscrits les livres anciens des grands classiques de la culture mondiale ;
- les œuvres arabophones ainsi que celles produites par les juifs espagnols ;
- tout document imprimé ou produit dans des endroits qui étaient liés avec l'Espagne dans des moments particuliers de l'histoire, tels que les Pays-Bas, en Italie (Naples et la Sicile), les Philippines, l'Amérique latine ;
- les œuvres littéraires en langue castillane et surtout celles élaborées par des auteurs de renommés ;

---

<sup>257</sup> BNF. Direction des Collections. « Charte documentaire des acquisitions de la Bibliothèque nationale de France », p.133-139 [en ligne] <[http://www.bnf.fr/pages/infopro/collectionspro/pdf/Charte\\_coll.pdf/](http://www.bnf.fr/pages/infopro/collectionspro/pdf/Charte_coll.pdf/)> (Consulté le 24 août 2009)

<sup>258</sup> BIBLIOTHEQUE NATIONALE D'ESPAGNE. Política de adquisiciones. [en ligne] <<http://www.bne.es/es/LaBNE/PoliticabNE/PoliticaDeAdquisiciones/>> (Consulté le 25 août 2009)

Quant aux documents imprimés hors de l'Espagne, sont concernés les :

- œuvres d'auteurs espagnols avec un intérêt aux œuvres d'écrivains espagnols en exil et qui pour des raisons politiques ont publié leurs œuvres dans d'autres pays ;
- ouvrages publiés en espagnol ou dans d'autres langues nationales comme le catalan, le basque, le galicien, etc ;
- œuvres d'auteurs espagnols traduites dans d'autres langues. Les traductions représentent un témoignage de l'intérêt et l'influence qu'exerce la culture espagnole dans d'autres pays ;
- œuvres d'auteurs étrangers qui traitent de thèmes espagnols.

Ces critères sont aussi valables pour les périodiques.

La sélection de pièces spéciales comme les estampes, dessins, photographies, partitions, disques, manuscrits, cartes et plans, affiches, bandes dessinées répond à des critères différents établis par les spécialistes. Chaque œuvre est traitée toute seule selon l'offre du marché international du livre et des œuvres anciennes.

A titre de récapitulatif, l'exhaustivité de la production nationale constitue un principe commun d'une importance cruciale. La procuration de tout document relatif à la civilisation, la culture et la (es) langue (s) du pays quel que soit le lieu d'édition est aussi importante. Les trois bibliothèques partent de ces deux principes qu'elles jugent indiscutables pour s'ouvrir sur leur environnement.

La couverture thématique concerne surtout les sciences humaines et sociales avec un niveau de profondeur élevé. Les sciences et techniques sont acquises d'un point de vue généraliste en bénéficiant surtout du dépôt légal.

La couverture géographique concerne le pays en question dans ses relations politiques, historiques et culturelles. La position du pays et son influence dans le monde, ses relations politiques et économiques et son histoire avec les anciennes colonies semblent être les critères de base.

La couverture temporelle n'a aucune limite. Pourtant, le souci de l'actualisation est un élément présent avec acuité.

La diversité des supports et des types de documents est une caractéristique commune. L'intérêt que portent ces institutions au document électronique est ressenti. Pourtant, elles ne ratent aucune occasion pour se procurer des pièces précieuses quel que soit le type (manuscrits, incunables, photographies....) elles bénéficient toutes du droit de préemption aux salles des ventes aux enchères.

Les modes d'entrées connus à savoir dépôt légal, acquisition onéreuse, échanges et dons, outils dont disposent nos trois bibliothèques, convergent tous pour concrétiser leur politiques respectives. Tout document ne répondant pas aux principes de base est exclu. L'open Access, en tant qu'opportunité offerte aux bibliothèques pour enrichir leur offre et garantir à leurs usagers un accès libre à l'information, n'est mentionné par aucune des trois bibliothèques.

L'évaluation des politiques de développement des collections est une tâche de grande haleine surtout dans des bibliothèques dont l'enrichissement se réalise par des milliers de documents par an. Seule la BL a déclaré mener des évaluations permanentes.

## 2.4 Conclusion

Le développement des collections est un processus vital au sein d'une bibliothèque car il constitue le mécanisme principal par le biais duquel l'institution assure la continuité et l'enrichissement de ses collections. C'est un processus itératif qui est composé de la sélection, l'acquisition, le désherbage et l'évaluation.

Présent dans toute bibliothèque y compris les bibliothèques nationales, il est influencé par plusieurs facteurs et requiert l'élaboration d'une politique. Cette dernière est un outil de planification, de gestion et de communication interne et externe dont la conception constitue un moment de réflexion et de concertation entre tous les intervenants internes et externes de la bibliothèque.

Ce cadre écrit constitue une garantie contre toute subjectivité et procure à l'institution la pérennité de la continuité et la cohérence des collections.

L'adoption d'une politique de développement des collections est une démarche d'une grande haleine surtout dans une bibliothèque nationale en raison de la disparité des besoins de ses usagers, la complexité de ses missions et fonctions et la diversification de ses collections. Ceci apparaît nettement à partir des politiques adoptées par les trois bibliothèques nationales qui ont fait l'objet de décortication et de comparaison dans ce chapitre.

Les éléments tirés de l'état de l'art relatif au développement des collections et l'étude du contexte de la BNRM nous guide vers l'appréhension de l'approche méthodologique susceptible de nous permettre de proposer les directives fondamentales d'une politique de développement des collections ainsi que les éléments stratégiques à adopter pour assurer l'enrichissement des collections de la BNRM tout en suggérant la mise en place d'un processus efficace.

## **Chapitre 3 : Approche méthodologique**

### 3.1 Objectifs et questions de la recherche

Le but de ce travail est de proposer une stratégie pour le développement des collections de la BNRM. Pour atteindre cette finalité, des objectifs ont été fixés, à savoir :

- analyser les collections existantes ;
- analyser les besoins des usagers ;
- proposer une stratégie pour le développement des collections.

Les questions relatives à L'analyse des collections, sont les suivantes :

- Quel est le volume de la collection existante ?
- Quel est le volume des collections patrimoniales ?
- Quels sont les domaines couverts par la collection existante ?
- Quel est l'âge des collections existantes ?
- Quelles sont les langues couvertes par les collections existantes ?
- Quels sont les supports couverts par les collections existantes ?

Les questions relatives aux besoins des usagers sont les suivantes :

- Quel est le nombre des usagers réels et potentiels de la BNRM ?
- Quelles sont leurs caractéristiques ?
- Quels sont leurs domaines d'intérêt ?
- Quels sont leurs besoins en documentation et en information ?
- Quelles sont leurs attentes en documentation et en information ?

Les questions liées à la proposition d'une stratégie pour le développement des collections en répondant aux questions suivantes :

- Quels sont les objectifs de la BNRM en matière de constitution des collections ?
- Quelles sont les disciplines, les langues et les supports à couvrir ?
- Quelles sont les démarches à entreprendre ?
- Quels sont les moyens juridiques à considérer ?
- Quels sont les moyens financiers à prendre en compte ?
- Quels sont les moyens humains à mobiliser ?
- Quels sont les moyens matériels à mettre en œuvre ?

### 3.2 Méthodes de recherche et instruments de collecte des données

Pour atteindre les objectifs préétablis pour cette étude, nous avons utilisé des méthodes de recherche adaptées.

En effet, la réalisation du premier objectif nécessite la disponibilité des données statistiques relatives aux collections permettant d'effectuer une analyse globale. Vu l'état embryonnaire qu'a atteint la BNRM en matière d'informatisation de ses collections (seul 10% de toute la collection est informatisé), nous étions contraintes de combiner l'extraction des données disponibles dans les bases de données de la BNRM à la méthode du conspectus. Cette dernière a été réalisée à la base d'un échantillon représentatif tiré en utilisant la table de de Krejcie, R. V., & Morgan<sup>259</sup> qui est calculée selon un niveau de confiance de 95%.

---

<sup>259</sup> KREJCIE, R. V., and MORGAN, D. W. (1970). Determining sample size for research activities. *Educational and Psychological Measurement*. Vol. 30, p.607-610.

Le *conspectus* (cf. p. 50) signifie une vue d'ensemble ou une représentation synthétique de l'état et du développement en cours d'une collection<sup>260</sup>. Ce langage standard, développé par American Library Association, sert, à la fois, à développer et évaluer les collections<sup>261</sup>.

Limitée aux collections de monographies et de revues, la concrétisation de cet objectif a engendré l'élaboration de deux grilles d'évaluation en prenant en considération les particularités de chaque type de documents. Elles ont été remplies pour chacun des documents faisant partie de l'étude et traitées par la suite. Les grilles proposées figurent en annexes n° 5 et 6.

Le deuxième objectif suppose l'exploitation des données statistiques relatives aux usagers de la BNRM. Néanmoins, l'enquête sur le terrain s'est avérée indispensable quant à l'appréciation des besoins et attentes des usagers en matière de documentation et d'information, et ce qu'ils soient réels ou potentiels. Cette méthode est recommandée<sup>262</sup> par la littérature pour toutes les études relatives à une appréciation d'opinions, détection de besoins et expression d'attentes.

Afin de collecter le maximum d'informations et de toucher la plus large population possible, deux questionnaires ont été conçus et administrés aux enquêtés. Le premier vise le public réel et le deuxième cible le public potentiel (annexe n°7 et 8 et 9).

Le troisième objectif requiert l'exploitation des résultats de l'analyse des collections existantes et des enquêtes réalisées sur terrain. Les premiers mettent en exergue les points forts et pointent les points faibles des collections étudiées. Les seconds présentent les besoins et les attentes des usagers réels et potentiels de la BNRM quant aux collections proposées.

Ceci dit, le dépouillement de la littérature professionnelle conjugué à une comparaison entre les expériences relatives aux politiques de développement des collections dans d'autres bibliothèques nationales se sont avérées indispensables. Cette démarche nous a permis de dégager les directives et approches adoptées par les autres tout en mettant l'accent sur leurs avantages et limites. Ce qui nous a éclairci, au niveau des démarches à entreprendre et des recommandations à soumettre, dans le cas de la BNRM.

### 3.3 Définitions opérationnelles

Pour éviter toute confusion concernant le sens des concepts relatifs à notre sujet, une définition opérationnelle de ceux jugés clés est présentée ci-dessous.

#### Stratégie

La stratégie vient du grec « stratêgêma » qui veut dire « manœuvre de guerre » ou « art de mener une guerre ». Ce concept dérive étymologiquement du domaine militaire. Selon le dictionnaire le Robert, la stratégie renvoie, dans son sens figuré, à un ensemble d'actions coordonnées et de manœuvres en vue d'atteindre des objectifs prédéterminés. Dans ce sens, et selon l'encyclopédie Universalis, la stratégie consiste à faire « concourir des moyens hétérogènes et des actions dissemblables à la réalisation d'objectifs globaux<sup>263</sup> ». Ces deux définitions mettent l'accent sur la relation dialectique entre objectifs à atteindre, actions à entreprendre et moyens à mettre en œuvre qui caractérise la stratégie. Le dictionnaire de la stratégie<sup>264</sup>, quant à lui, reprend cette relation en précisant que la stratégie est l'art ou la science de l'action humaine qui « vise à conférer un caractère conscient et calculé aux décisions par lesquelles on veut faire prévaloir une politique ». Cette dernière est retenue dans son sens le plus large. Pour ce même dictionnaire<sup>265</sup>,

---

<sup>260</sup> GIAPPICONI, Thierry. Op. Cit. P. 105

<sup>261</sup> DOWD, Sheila. The formulation of a collection development policy statement. , In: FondsATIONS IN LIBRARY AND INFORMATION SCIENCE. *Collection development in libraries: a treatise*. Vol. 10, part A. Greenwich: j ai presse, 1980. P. 75

<sup>262</sup> BERTHIER, Nicole. Les techniques d'enquêtes en sciences sociales : méthodes et exercices, Paris, A.colin, 2004, p. 14

<sup>263</sup> Encyclopédie Universalis. Paris, Encyclopedia universalis, 2002. p. 637

<sup>264</sup> MONTBRIAL, Thierry de et KLEIN, Jean. Dictionnaire de la stratégie, Paris, PUF, 2007, p. 527

<sup>265</sup> Idem, p. 528

les objectifs, les moyens et les actions sont inséparables et doivent être conçus rationnellement. Dans le même ordre d'idée, le dictionnaire bilingue de la publicité et de la communication stipule que la stratégie est « un plan écrit, généralement détaillé décrivant en terme de temps et de grandeur, toutes les activités mises en œuvre pour réaliser un objectif déterminé ainsi que leurs incidences respectives<sup>266</sup>». La stratégie n'est donc que la conjugaison de moyens et d'actions en vue d'atteindre des objectifs préétablis dans un temps déterminé.

## **Développement des collections**

Le concept développement des collections a été suffisamment introduit dans la revue de littérature, nous nous contentons de reprendre la définition, que nous retenons pour ce travail, avancée par Edward Evans qui le comme étant « un processus cherchant à répondre aux besoins des usagers d'une manière économique et dans un temps optimal en exploitant les ressources locales ainsi que celles des autres organisations<sup>267</sup>». Ce processus universel, itératif et continu, composé de la sélection, l'acquisition, le désherbage et l'évaluation, est influencé par plusieurs facteurs et requiert l'élaboration d'une politique de développement des collections<sup>268</sup>.

## **Politique de développement des collections**

La politique de développement des collections, selon G. E. Evans<sup>269</sup>, est une charte (document écrit) élaborée dans l'objectif de corriger les faiblesses de la collection et de maintenir ses forces ; elle contient toutes les informations utiles et nécessaires pour guider le personnel à décider des domaines du savoir à développer et du niveau et de l'importance à accorder à chacun.

## **3.4 Envergure et intérêt de la recherche**

Depuis sa création, se sont tenus annuellement, les Conseils administratifs de la BNRM durant lesquels l'accent a été mis sur la nécessité d'établir une stratégie de développement des collections. La constitution du contenu des magasins et des espaces de lecture de la BNRM étaient et sont toujours au cœur de la discussion.

Cette étude vient, donc, répondre, en premier lieu, à un besoin urgent exprimé par les précédents Conseils d'Administration de la bibliothèque et en deuxième lieu, à épauler la direction dans l'exercice de ses fonctions. Elle se limite à la BNRM et ne concernera que ses usagers réels et potentiels et ses collections.

Outre les raisons précitées, notons que c'est le premier travail sur ce thème effectué à l'École des Sciences de l'Information quoiqu'il s'agisse d'un thème qui se situe au centre de la bibliothéconomie.

## **3.5 Contraintes et Limites de la recherche**

Ce travail s'est heurté à des contraintes qui ont entravé sa concrétisation, à savoir :

- le manque crucial de données relatives aux usagers de la BNRM ;
- l'indisponibilité des données liées aux collections et qui est dûe à l'état embryonnaire de l'informatisation de la BNRM ;
- l'indisponibilité de données relatives à l'utilisation des collections ;
- le nombre important des usagers à enquêter et la diversité de leurs attentes ;
- l'indisponibilité des enquêtés potentiels et surtout les enseignants chercheurs.

---

<sup>266</sup> Dictionnaire bilingue de la publicité et de la communication. Paris: Ed Bordas, 2000. P. 425

<sup>267</sup> EVANS, G. Edward. Developing Library and Information Center Collections. Englewood, Colorado: Libraries Unlimited, 1995. P. 77.

<sup>268</sup> Idem, p. 17

<sup>269</sup> EVANS, Edward G. Op. Cit. P. 77

## 3.6 Etude de la population

Deux populations sont concernées par la présente étude : les usagers de la BNRM et ses collections.

### 3.6.1 Usagers de la BNRM

En ce qui concerne les usagers réels, les dossiers des usagers inscrits à la BNRM au titre de l'année 2008-2009 ont été traités et segmentés en différentes catégories, à savoir : les étudiants (premier, deuxième et troisième cycle), les professeurs-chercheurs ainsi que le personnel de l'Etat ou du privé. L'effectif des inscrits est de l'ordre de 3260 inscrits au titre de l'année 2008-2009. Le tableau suivant présente leur répartition selon la catégorie.

**Tableau 5: Répartition des usagers réels de la BNRM selon la catégorie**

Catégorie	Effectif	Effectif cumulé	Pourcentage
Enseignants-chercheurs	40	40	1.22%
Etudiants de 3ème cycle (Doctorats+DESA + Master)	912	952	27.98%
Etudiants (1 <sup>er</sup> et 2ème cycle)	2088	3040	64.05%
Personnel de l'Etat, du privé et retraités	220	3260	6.74%
Total	3260		100

Source : Données compilées à partir du registre et des dossiers d'inscription des usagers (mai 2009)

L'enquête n'a concerné qu'un échantillon représentatif des usagers réels et s'est déroulée en trois mois (mai - juillet 2009). Les détails concernant ces deux points sont explicités dans le cinquième chapitre relatif à l'analyse des besoins des usagers réels de la BNRM.

Quant à l'utilisateur potentiel, il a été défini comme étant tout individu ayant besoin de documents composant normalement la collection de la BNRM sans pour autant les utiliser et ce, quelle que soit la raison. Cette définition considérée comme large, dans notre cas, nous a poussés à en restreindre la dimension afin de mieux cerner ses besoins et ses attentes.

Raison pour laquelle, nous avons opté pour une enquête qualitative via un questionnaire auprès des enseignants-chercheurs et des étudiants ayant un niveau de troisième cycle affiliés aux sciences humaines et sociales et non inscrits à la BNRM. Le choix de ces catégories a été basé sur la composition thématique du fonds documentaire de la BNRM, les résultats de l'enquête réalisée auprès du public réel et les missions de la BNRM.

Le questionnaire a été dispatché aléatoirement dans les facultés auprès des concernés et via Internet. Cette enquête a duré aussi trois mois à partir de la fin octobre 2009.

### 3.6.2 Collections de la BNRM

Cette étude se limite aux collections de monographies et des revues de la BNRM qui dispose de **299 599** volumes en monographies et **6021** titres de revues.

Vu que la BNRM ne dispose pas d'un catalogue informatisé complet, notre étude s'est effectuée sur un échantillon représentatif des deux collections.

La méthode utilisée et l'échantillon étudié sont explicités en détail dans la partie réservée à l'analyse des collections.

### **3.7 Conclusion**

Après avoir étudié le contexte de la recherche et s'étalé autour de la question de développement des collections dans la littérature professionnelle, nous avons, pour réaliser la présente étude, défini les objectifs à atteindre, posé les questions de recherche auxquelles il faudrait répondre, choisi les méthodes de recherche appropriées à appliquer, conçu les instruments de collecte de données à utiliser, cerné les populations à étudier, délimité l'envergure de notre étude, mis en valeur son intérêt et exposé ses limites.

L'application des approches méthodologiques choisies nous ont amené à dégager les résultats, présentés dans les chapitres suivants, et qui concernent les points forts et faibles des collections actuelles de la BNRM ainsi que les besoins de ses usagers réels et potentiels.

## **Chapitre 4 : Analyse des collections de la BNRM**

L'analyse des collections existantes constitue un pilier fondamental lorsqu'il s'agit du développement des collections car il s'agit à la fois de détecter ses points forts et faibles pour agir dans un sens binaire : renforcer et réajuster.

## 4.1 Éléments méthodologiques

L'analyse des collections étudiées s'est heurtée à une pénurie de données dont souffre cruellement l'institution. Ce manque de données quantitatives et qualitatives s'explique essentiellement par l'état embryonnaire qu'a atteint l'informatisation de la BNRM et par l'absence d'un suivi permanent de l'évolution quantitative et qualitative de ses collections. Étant donné cet état des lieux, cette étude a été effectuée sur un échantillon représentatif de la collection des monographies et de celle des revues, auxquelles elle s'est limitée, et ce moyennant des grilles d'évaluation, inspirées du modèle du *conspectus* et élaborées à cet effet (annexe 5 et 6). Cette approche est recommandée par la littérature professionnelle (cf p. 50).

L'extraction d'un échantillon représentatif susceptible de refléter une image de la collection réelle a été effectuée en utilisant la table de Krejcie, R. V., & Morgan<sup>270</sup> qui est calculée selon un niveau de confiance de 95%. L'échantillon tiré, dans le cas de la présente étude, est de l'ordre de 386 monographies et 368 titres de périodiques.

L'analyse des tendances d'évolution des collections étudiées a été effectuée grâce à l'extraction et la compilation de données à partir de la base de données de la BNRM.

### 4.1.1 Volumétrie des collections étudiées

La BNRM dispose, selon le dernier inventaire réalisé à la bibliothèque en 2001, de 273.620 volumes de monographies. Cette collection a connu depuis plusieurs changements que ce soit au niveau de sa volumétrie globale qu'au niveau de son organisation spatiale.

Étant donné la situation, nous avons opté, pour avoir des précisions sur la taille actuelle de la collection associée à sa répartition spatiale, pour l'utilisation de la méthode de F. W. Lancaster<sup>271</sup> pour l'estimation volumétrique des collections (cf. p 24). Son application montre que la bibliothèque dispose de près de 299.599 volumes<sup>272</sup> (voir tableau n°1, p 24)

En ce qui concerne les périodiques, la collection de la BNRM est constituée de 8377 titres (voir tableau n° 2, p 24).

### 4.1.2 Échantillon

Le tableau suivant présente la répartition de l'échantillon des monographies selon leur emplacement physique.

---

<sup>270</sup> KREJCIE, R. V., and MORGAN, D. W. (1970). Determining sample size for research activities. *Educational and Psychological Measurement*. Vol. 30, p.607-610.

<sup>271</sup> LANCASTER, Wilfrid F. and BAKER, Sharon L. The measurement and evaluation of library services. 2ème ed. Illinois: University of Illinois, 1993. p. 63

<sup>272</sup> Le dernier numéro d'inventaire attribué est 328.571, date du 12 mars 2009

Tableau 6: Répartition de l'échantillon des monographies selon leur emplacement physique et leur cote

Emplacement	Cote	Volumétrie	Echantillon	Echantillon arrondi
<b>Tour Niveau 3, 4 et 5</b>	A 4°	10 600	13,58	14
	A 8°	25 750	33,00	33
	E	10 695	13,70	14
	B 4°	2 250	2,88	3
	G	2 460	3,15	3
	H	250	0,32	1
	C	50 115	64,23	64
	B	45 290	58,04	58
	P	2 060	2,64	3
	R	1 719	2,20	2
	F°	402	0,51	1
	Lithographies	1 650	2,11	2
<b>Tour, niveau 7</b>	Copie de dépôt légal	44 632	57,20	57
<b>Tour, Niveau 6</b>	Collections privées	23 108	29,61	30
<b>Espace Recherche</b>		7 317	9,37	10
<b>Espace Grand public</b>		71 301	90,38	91
	<b>Total</b>	<b>299 599</b>	<b>384</b>	<b>386</b>

L'échantillon tiré dans le cas des périodiques est de l'ordre de 368 titres dont 265 titres de revues.

Tableau 7 : Répartition de l'échantillon des périodiques de la BNRM selon leur type et leur cote

Types	Cote	Nombre de titres	Pourcentage	Echantillon	Echantillon arrondi
<b>Revues</b>	J8	2524	30,1301182	110,878835	111
	J4	3497	41,7452549	153,622538	154
<b>Journaux</b>	JF	1367	16,3184911	60,0520473	60
	K	989	11,8061358	43,4465799	43
<b>Totaux</b>		<b>8377</b>	<b>100</b>	<b>368</b>	<b>368</b>

Les journaux ont été exclus de cette étude en raison de l'état physique et organisationnel dans lequel se trouve le fonds presse de la BNRM.

### 4.1.3 Outils d'analyse

Après avoir déterminé les échantillons à étudier, il s'est avéré nécessaire d'élaborer des outils susceptibles de nous permettre de dégager les caractéristiques qualitatives des collections étudiées. Dans ce sens, deux grilles d'analyse, adaptées à partir du modèle américain le *conspectus* présenté dans la revue de littérature ont été élaborées : la première concerne les monographies et la deuxième est relative aux revues (annexe 5 et 6).

Une fois testées, Ces grilles ont été remplies selon le calendrier suivant : celles relatives aux monographies pendant les mois de juillet, août et septembre 2007 et celles concernant les revues pendant les mois de janvier, février, mars et avril 2008.

Le logiciel SPSS<sup>273</sup> nous a servis pour le dépouillement des grilles et l'extraction des résultats bruts. L'analyse, présentée ci-dessous, révèle les caractéristiques principales de la collection des monographies et des revues de la BNRM.

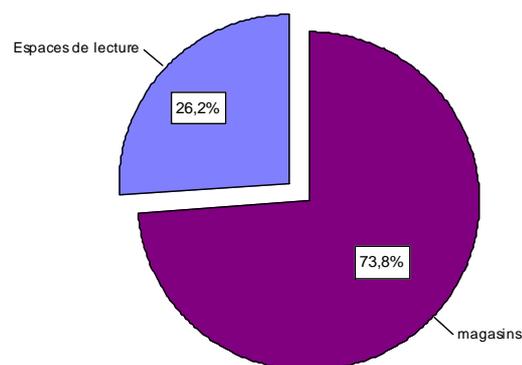
## 4.2 Résultats et analyse

Les caractéristiques principales des collections de la BNRM sont explicitées dans les paragraphes qui suivent.

### 4.2.1 Emplacement physique : accès direct/accès indirect

La bibliothèque nationale dispose aujourd'hui de deux espaces de lecture présentant un fonds de près de 78 618 volumes (soit 26,2%) en accès direct, classés thématiquement selon la classification décimale de Dewey, et de cinq magasins de stockage répartis sur cinq niveaux de la Tour de conservation au site Ibn Khaldun regroupant 220.981 volumes (soit 73,8%) de la collection.

**Graphe 1 : Répartition des monographies étudiées selon leur emplacement physique**



L'architecture des nouveaux locaux de la BNRM favorise le principe de l'accès direct aux collections et pourtant son offre reste en deçà de la capacité volumétrique de ses espaces de lecture actuelles qui dépassent les 250.000 volumes. Ce qui implique la nécessité d'augmenter le volume des acquisitions destinées à l'accès direct.

<sup>273</sup> Logiciel SPSS (Statistical Package for the Social Sciences), version 10.0.5 pour Windows, est un logiciel d'analyse des statistiques développé par Norman Nie et C. Hadlai Hull en 1968.

La comparaison quantitative de l'offre de la BNRM en accès direct avec d'autres bibliothèques notamment la Bibliothèque nationale de France qui expose sur ses rayonnages plus de 600.000<sup>274</sup> volumes ou encore la Fondation du Roi Abdul Aziz pour les Etudes Islamiques et les Sciences humaines, après son extension, qui présente en accès direct quelques 380.000<sup>275</sup> volumes, montre que l'offre de la BNRM sur le plan quantitatif reste encore faible.

Par ailleurs, l'accès indirect concerne 73,8% de la collection des monographies soit 220.981 stockées par format d'une manière séquentielle en cinq magasins au nouveau site de la BNRM. Le chercheur y accède impérativement à travers les fichiers manuels mis à sa disposition à cet effet. Une recherche plus lente et une invisibilité des collections sont les conséquences majeures d'une telle situation.

## 4.2.2 Emplacement et état des revues

Quant aux revues, la BNRM dispose de plus de 6000 titres classés dans trois magasins par format et par ordre séquentiel des cotes.

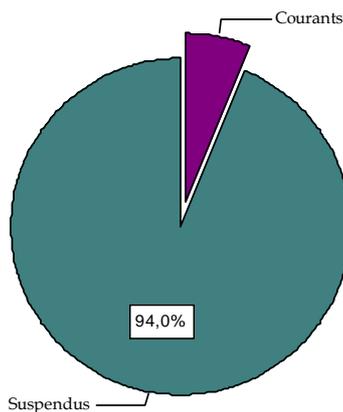
L'accès direct est limité aux derniers numéros des titres courants dont dispose la BNRM dont les sources sont le dépôt légal et les échanges. L'abonnement aux périodiques est une pratique qui n'existe plus à la BNRM depuis des décennies.

L'état des titres de revues dont dispose la BNRM, ainsi que l'état de sa collection posent certains problèmes.

### 4.2.2.1 Etat des titres des revues à la BNRM

La BNRM dispose d'une collection presque « morte ». En effet, cette étude a révélée que seulement 6% des titres de revues existants à la BNRM sont courants ; tandis que les 94% restants sont suspendus.

Graphe 2: Répartition des titres de revues étudiés selon leur état



<sup>274</sup> BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE. Connaître la BNF. [en ligne] <<http://www.bnf.fr/pages/zNavigat/frame/connaitr.htm?ancre=chiffres.htm>> (consulté le 28 février 2009)

<sup>275</sup> FONDATION DU ROI ABDULAZIZ AL SAOUD POUR LES ETUDES ISLAMIQUES ET LES SCIENCES HUMAINES. La constitution des collections. [en ligne] <<http://www.fondation.org.ma/fondslatin/biblioth.htm>> (consulté le 28 février 2009)

Les titres courants proviennent essentiellement du dépôt légal et des échanges avec respectivement des taux de 5,3% et de 0,8%.

Tandis que les sources des titres suspendus sont variées ; ils proviennent majoritairement des dons et du dépôt légal avec respectivement des taux de 30,9% et 32,8%, puis des échanges avec un taux de 13,6% et enfin des abonnements avec un taux de 3%.

**Tableau 8 : Répartition des titres de revues étudiés selon leur état et leur source**

Sources	Courants		Suspendus	
	Effectif	%	Effectif	%
dépôt légal	14	5,3	87	32,8
Don	0	0	82	30,9
Echange	2	0,8	36	13,6
Abonnement	0	0	8	3,0
Non indiquée	0	0	36	13,6
<b>Total</b>	<b>16</b>	<b>6,1</b>	<b>249</b>	<b>93,9</b>

La gestion des revues se heurte à des problèmes de suivi, qui s'accroissent à cause de la variété de la périodicité des titres, que les bibliothèques cherchent à résoudre en mettant en place des systèmes de réclamations automatisés.

Cette solution s'avère non efficace dans le cas des dons et des échanges qui posent des problèmes d'irrégularité. Ces deux modes d'entrée sont reconnus par la littérature professionnelle comme étant les meilleures sources d'acquisitions rétrospectives.

En effet, R. M. McGrill et D. Hickey<sup>276</sup> ainsi que G. E. Evans<sup>277</sup> affirment que ce sont les meilleurs moyens d'avoir des manuscrits, des documents rares ou encore des out of print. Ceci dit, la BNRM projette entamer une procédure d'abonnement au cours de l'année 2010.

Les résultats obtenus soulèvent aussi les problèmes de la durée de vie éphémère des éditions de revues marocaines. Dans ce sens, M. S. Janjar affirme, dans son article « l'édition dans le Maroc indépendant : 1955-2003 »<sup>278</sup>, que la revue marocaine souffre à la fois d'un rythme de parution irrégulier et d'un taux de mortalité précoce en précisant que sur les 379 titres de revues marocaines recensés à la Fondation du Roi Abdul Aziz pour les Etudes islamiques et les Sciences Humaines 53 % sont mortes. L'auteur explique cette situation par les difficultés financières auxquelles font face les éditeurs de revues au Maroc.

La littérature professionnelle distingue la revue de la monographie par la fraîcheur de l'information qu'elle véhicule. Elle est reconnue pour être le meilleur vecteur propageant les nouvelles idées scientifiques et les nouveaux concepts.

L'étude des périodes de suspensions des titres en question remet en cause la fraîcheur de la collection des revues de la BNRM. Le tableau suivant présente la répartition des titres suspendus selon la période de suspension.

<sup>276</sup> MCGRILL, Rose Mary and HICKEY, Doralyn. Acquisitions management and collection development in libraries. Chicago: American Library Association, 1984, p. 177

<sup>277</sup> EVANS, G. Edward. Developing library and information center collections. Englewood, Colorado: Libraries Unlimited, 1995, p. 303

<sup>278</sup> JANJAR, Mohamed Sghir. L'édition dans le Maroc indépendant : 1955-2003, 50 ans de développement humains : perceptives 2025. Contributions pp. 59-60. [En ligne] : <http://www.rdh50.ma/fr/pdf/contributions/GT9-3.pdf> (consulté 1 mars 2009)

**Tableau 9 : Répartition des titres de revues étudiés selon la date de suspension**

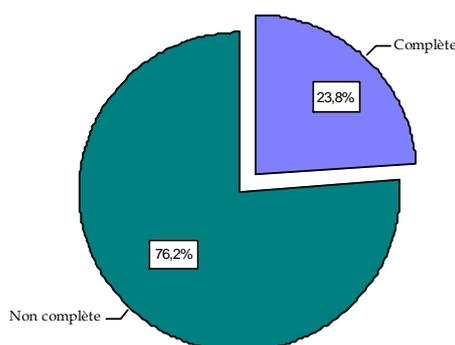
Période	Fréquence	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
moins de 5 ans	10	4,0	4,0
moins de 10 ans et plus de 5 ans	18	7,3	11,3
moins de 15 ans et plus de 10 ans	20	8,0	19,3
15 ans et plus	201	80,7	100,0
<b>Total</b>	<b>249</b>	<b>100,0</b>	

Outre le problème de suspension des titres, la collection des revues de la BNRM souffre au niveau de sa fraîcheur et la régularité de sa mise à jour. En effet, 96% des titres suspendus, le sont depuis plus de 5 ans.

#### 4.2.2.2 Etat de collection des titres des revues à la BNRM

La BNRM dispose d'une collection de revues non seulement « morte » mais aussi « trouée ». En effet, cette étude a révélé que 76,2% des titres sont incomplets.

**Graphe 3 : Répartition des titres de revues étudiés selon leur état de collection**



Les titres incomplets proviennent en majorité des dons, du dépôt légal et des échanges avec respectivement des taux de 29,1%, 20,8% et 12,1%.

**Tableau 10 : Répartition des titres de revues étudiés selon leur état de collection et leur source**

Sources des titres	Complète		Non complète	
	Effectif	%	Effectif	%
dépôt légal	46	17,4	55	20,75
Don	5	1,88	77	29,05
Echange	6	2,26	32	12,07
Abonnement	0	0	8	3,01
Non indiquée	6	2,26	30	11,32
<b>Total</b>	<b>63</b>	<b>23,8</b>	<b>202</b>	<b>76,2</b>

Le suivi des titres de revues quelle que soit leur origine est une pratique négligée à la BNRM. L'absence des mécanismes et des outils nécessaires ainsi que le nombre rudimentaire du personnel qui y est affecté sont les principales causes d'une telle situation. Ceci pose le problème

de l'exhaustivité du dépôt légal recherchée par la BNRM qui constitue l'une de ses missions principales et qui demeure un objectif à atteindre.

Devant une telle situation, les acquisitions rétrospectives, qui constituent dans le cas des périodiques une opération lente, laborieuse et coûteuse, s'imposent comme priorité.

#### 4.2.2.3 Périodicité des revues de la BNRM

La périodicité des titres de la collection des revues étudiées est variée : les titres mensuels sont majoritaires avec 30,9%, puis les trimestriels avec 24,5%, ensuite les bimestriels avec 10,9%. Les semestriels et les annuels suivent avec 9,8%, puis les hebdomadaires avec 6% et enfin les bimensuels avec 3,4%.

Tableau 11 : Répartition des titres de revues étudiés selon leur périodicité

Périodicité	Fréquence	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Hebdomadaire	16	6,0	6,0
Bimensuel	9	3,4	9,4
Mensuel	82	30,9	40,4
Bimestriel	29	10,9	51,3
Trimestriel	65	24,5	75,8
Quadrimestre	3	1,1	77,0
Semestriel	26	9,8	86,8
10 par an	2	0,8	87,5
Annuel	26	9,8	97,4
Irrégulier	6	2,3	99,6
Quotidien	1	0,4	100,0
<b>Total</b>	<b>265</b>	<b>100,0</b>	

La variation de la périodicité des revues complique les problèmes de suivi permanent de chaque titre.

#### 4.2.3 Caractère patrimonial de la collection étudiée

Le fonds patrimonial de la BNRM englobe, selon la charte documentaire<sup>279</sup> de la BNRM, « **tout document écrit par un auteur d'origine marocaine, tout document édité au Maroc et tout document écrit sur le Maroc quels que soient l'origine de son auteur et son lieu d'édition** ».

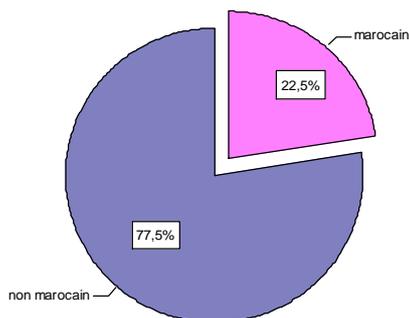
Cette définition reprend les recommandations des principes directeurs du développement des collections dans une bibliothèque nationale, publié par l'UNESCO<sup>280</sup> ; celles-ci mettent l'accent sur la nécessité de l'exhaustivité du patrimoine national constitué de la production éditoriale nationale et de la production nationale à l'étranger, à savoir : les œuvres éditées à l'étranger en langue originale et les traductions ainsi que les publications ayant trait au pays ou à un sujet à caractère national.

L'exploitation des résultats de cette étude met en valeur, comme le démontrent les graphes suivants, le caractère patrimonial du fonds imprimé de la BNRM.

<sup>279</sup> La BNRM. Charte documentaire. Rabat : BNRM, 2005, p. 10

<sup>280</sup> SYLVESTER, G. Bibliothèques nationales : principes directeurs. Paris : UNESCO, 1987. pp 7-20.

**Grphe 4 : Répartition des monographies étudiées selon la nationalité de l'auteur**



**NB : il ne s'agit que de l'auteur principal**

Les monographies de la BNRM sont écrites à 77,5% par des étrangers et à 22,5% par des marocains. 82,8% d'entre elles sont conservés dans les magasins de la Tour et majoritairement dans le celui de conservation absolue réservée à la copie du dépôt légal, doté des conditions de conservation reconnues par les normes internationales, notamment celle de l'IFLA.

Le tableau suivant présente la répartition des monographies selon la nationalité de leur auteur et leur emplacement actuel.

**Tableau 12 : Répartition des monographies étudiées selon la nationalité de leur auteur et leur emplacement**

	Nationalité de l'auteur principal			
	Marocains		Non marocains	
	Effectif	%	Effectif	%
Magasins de la Tour	72	82,8%	213	71,2%
Salles de lecture	15	17,2%	86	28,7%
<b>Totaux</b>	<b>87</b>	<b>22,5%</b>	<b>299</b>	<b>77,5%</b>

Ce fonds de conservation absolue a été constitué, à partir de l'année 2000, durant laquelle la bibliothèque a lancé un projet de constitution d'une base de données bibliographique réservée à la production scientifique des auteurs marocains depuis le début de l'imprimerie moderne quel que soit le lieu d'édition.

Par auteur marocain on entendait : « toute personne née au Maroc ou qui y a décédé ou qui y a résidé pour cause de son activité scientifique » et a été qualifié d'auteur toute « personne qui a un ouvrage ou qui a contribué à sa rédaction, celle qui a édité ou annoté des textes anciens ainsi que celle qui a apporté sa contribution aux volets scientifique ou technique d'un ouvrage publié quel que soit le lieu de sa publication »<sup>281</sup>.

<sup>281</sup> Ministère de la Culture et de la Communication. Catalogue des auteurs marocains : livres imprimés : des débuts de l'imprimerie moderne à 2001 (CDROM). Rabat : Bibliothèque Générale et Archives ; Casablanca : Fondation du Roi Abdul-Aziz pour les Etudes Islamiques et les Sciences Humaines, 2001.

Aujourd'hui, cette base de données recense 19.406 titres (abstraction faite du livre scolaire et parascolaire) dont 15.233 en arabe et 4173 en caractère latin (français, anglais, espagnol, allemand...etc) qui sont élaborés par quelques 12.100 auteurs (toutes fonctions confondues).

**Tableau 13 : Répartition des monographies écrites par les auteurs marocains selon le thème et la langue**

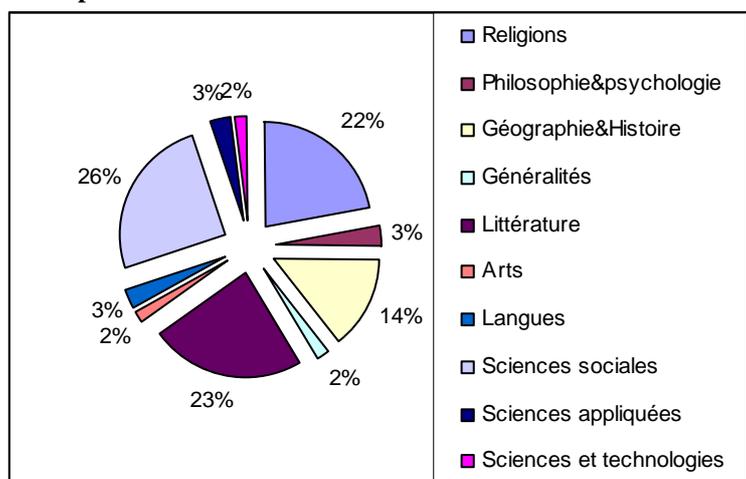
Thématique (CDD)	Langues	Nombre de titres
Informatique - Généralités (000)	Arabe	293
	latin	125
Philosophie et psychologie (100)	Arabe	460
	latin	71
Religions (200)	Arabe	4173
	latin	154
Sciences Sociales (300)	Arabe	3009
	latin	1765
Langues (400)	Arabe	554
	latin	105
Sciences et technologies (500)	Arabe	301
	latin	130
Sciences appliquées (600)	Arabe	252
	latin	423
Arts (700)	Arabe	256
	latin	167
Littérature (800)	Arabe	3634
	latin	811
Géographie-Histoire (900)	Arabe	2301
	latin	422
<b>Total</b>		<b>19.604</b>

Source : base de données de la BNRM (novembre 2009)

Ces données rappellent la faiblesse de la production éditoriale des marocains illustrée par un taux de production bas ne dépassant pas les 1,6 livres par auteur (19.604/12.100).

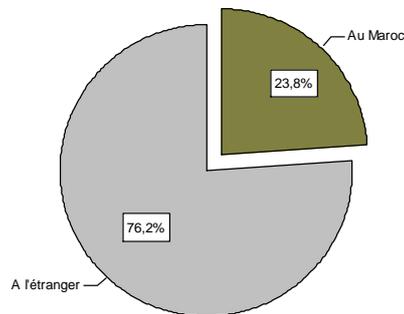
Elle se caractérise par une prédominance arabophone et un déséquilibre disciplinaire illustré par une concentration de la production dans les domaines des sciences humaines et sociales.

**Graphe 5 : Répartition de la production éditoriale des marocains selon les classes de Dewey**



Le deuxième critère qui qualifie le « patrimonial » dans une bibliothèque nationale est l'édition dans le pays. La répartition de la population étudiée selon le lieu d'édition est représentée par le graphe suivant :

**Graphe 6: Répartition des monographies étudiées selon le lieu d'édition**



Caractérisée par une activité très limitée, l'édition du livre au Maroc a connu depuis la fin du XX<sup>ème</sup> siècle un essor relatif. Concrètement, La BNRM reçoit aujourd'hui en moyenne par an quelques 1200 titres (abstraction faite du livre scolaire et para scolaire). Cette donnée est à utiliser avec des précautions relatives pour les raisons qui suivent.

En premier lieu, le dépôt légal au Maroc est basé sur un régime déclaratif préalable à l'édition qui engendre un décalage entre les numéros de dépôt légal attribués et le nombre de titres déposés effectivement. En effet, la BNRM déclare avoir octroyé en 2006, 2007, 2008 et 2009 plus de 3000 numéros par an (dont près de 40% pour des livres scolaires) et n'avoir reçu en moyenne que quelques 1200 titres. Ce décalage trouve ses raisons dans les problèmes d'édition ou d'impression qui peuvent entraver la naissance du produit éditorial ou encore retarder sa parution.

En deuxième lieu, il faut noter l'absence d'un système de veille éditoriale efficace qui permettrait de surveiller la production des marocains au niveau national et international. Sachant que le régime de dépôt légal au Maroc inclut la production des éditeurs résidents au Maroc et qui éditent ou impriment à l'étranger. Ajouter à cela le fait que le secteur du livre et de l'édition au Maroc est mal organisé. Le service de dépôt légal se trouve, ainsi, confronté à plusieurs interlocuteurs à la fois à savoir : l'éditeur, l'imprimeur et l'auteur.

En troisième lieu, la BNRM souffre d'une irrégularité aigue du rythme d'inventaire et de catalogage ce qui entraîne un décalage entre le nombre de documents reçus effectivement et le nombre de documents enregistrés et inventoriés.

Ce triplet met sous la lumière l'un des problèmes majeurs auquel la BNRM doit faire face d'urgence, à savoir : l'absence de l'exhaustivité du dépôt légal. Tout titre édité et non déposé aujourd'hui risque de ne jamais intégrer les collections de la BNRM. Une réflexion globale susceptible de donner lieu à une réelle stratégie de veille et de suivi associé à un régime d'acquisition rétrospective s'impose.

Le tableau suivant présente le nombre de titres reçus à titre de dépôt légal et traités dans la bibliographie nationale durant les années (2001-2006). Le dernier numéro paru de la Bibliographie nationale date de 2005, l'arrêt de sa production a été imposé, selon les responsables de la BNRM, par le processus d'informatisation et d'implantation du nouveau système<sup>282</sup> acquis par la bibliothèque. Sa reparution, sous format papier et électronique à la fois a été prévu pour la fin 2010.

<sup>282</sup> Système VIRTUA élaboré par la société américaine VTLS.

Tableau 14 : Répartition des titres reçus à titre de dépôt légal selon le thème et durant la période 2001-2006

Thématique (CDD)		2001	2002	2003	2004	2005	2006
Informatique - Généralités (000)	Arabe	16	11	9	16	7	1
	latin	12	9	12	10	3	2
Philosophie et psychologie (100)	Arabe	32	23	22	25	25	12
	latin	5	2	2	5	6	1
Religions (200)	Arabe	114	58	99	62	58	41
	latin	17	7	12	8	12	3
Sciences Sociales (300)	Arabe	284	200	148	176	25	143
	latin	138	114	74	101	100	60
Langues (400)	Arabe	36	12	14	10	6	11
	latin	12	7	4	15	6	3
Sciences et technologies (500)	Arabe	8	6	4	2	9	5
	latin	16	10	6	5	21	1
Sciences appliquées (600)	Arabe	13	6	10	8	15	4
	latin	40	31	23	17	32	13
Arts (700)	Arabe	25	11	15	4	8	6
	latin	15	22	10	8	9	24
Littérature (800)	Arabe	268	176	221	207	150	122
	latin	57	45	54	58	50	0
Géographie-Histoire (900)	Arabe	97	59	56	60	55	27
	latin	37	26	20	27	21	3
<b>Total</b>		<b>1295</b>	<b>836</b>	<b>836</b>	<b>825</b>	<b>948</b>	<b>523</b>

Source : base de données de la BNRM (novembre 2009)

Ce tableau nous rappelle les conclusions tirées à partir de la production éditoriale des marocains car ces deux critères se chevauchent. Les caractéristiques sont similaires, à savoir : une faiblesse quantitative associée à une quasi-dominance de la production dans les domaines des sciences humaines et sociales.

En revanche, la production éditoriale au Maroc a connu à la fin du XXème et au début du XXIème siècle une nette évolution quantitative. Cette évolution est interprétée et expliquée par plusieurs phénomènes politiques et socioculturels, notamment : la multiplication du nombre des universités et des étudiants<sup>283</sup>, la généralisation progressive de l'enseignement<sup>284</sup>, l'augmentation du nombre d'imprimeurs et d'éditeurs<sup>285</sup> et l'instauration de l'expérience de l'alternance gouvernementale qui a entraîné une certaine évolution de la liberté d'expression<sup>286</sup>.

Outre le Maroc, les monographies étudiées proviennent d'autres pays représentés dans le tableau suivant.

<sup>283</sup> JANJAR, Mohamed Sghir. L'édition dans le Maroc indépendant : 1955-2003, 50 ans de développement humains : perspectives 2025. Contributions pp. 53-54. [En ligne] : <http://www.rdh50.ma/fr/pdf/contributions/GT9-3.pdf> (consulté 1 mars 2009)

<sup>284</sup> Idem

<sup>285</sup> El OUZZANI, Hassan. Le secteur du livre au Maroc. Rabat : Ministère de la Culture, 2007, p.12-13

<sup>286</sup> Idem, p.14

**Tableau 15 : Répartition des monographies étudiées selon le lieu d'édition**

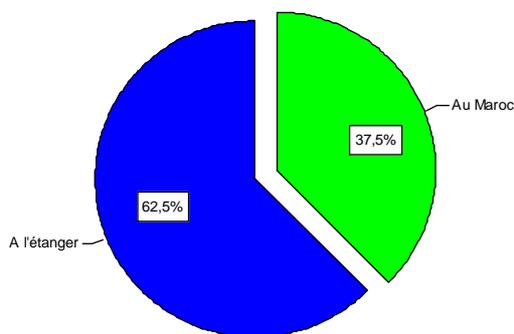
Pays	Fréquence	Pourcentage	Pourcentage cumulé
France	182	61,9	61,9
Espagne	8	2,7	64,6
USA	9	3,1	67,7
UK	3	1,0	68,7
Pays bas	6	2,0	70,7
Algérie	7	2,4	73,1
Egypte	36	12,2	85,4
Liban	26	8,8	94,2
Jordanie	2	0,7	94,9
Autres pays européens	5	1,7	96,6
Autres pays arabes	10	3,4	100,0
<b>Total</b>	<b>294</b>	<b>100,0</b>	

En premier lieu, se place la France avec 61,9%, suivie par l’Egypte avec un taux de 12,2%, et du Liban avec 8,8%. Après, se positionnent les autres pays avec des taux qui varient entre 3.1% et 0,7%.

La prépondérance de l’édition française revient d’abord à l’historique propre de l’institution. Elle est l’héritière de toute la collection des monographies de la Bibliothèque Générale et Archives instaurée par le Protectorat français au Maroc dans l’objectif de réunir toute la documentation relative au Maroc<sup>287</sup>.

L’édition arabophone et, par conséquence, son acquisition restait au temps du Protectorat très limitée. Cette situation se prolongeait pendant la période postcoloniale. A ce moment, la suprématie de la production du livre Egyptien et Libanais associée à l’absence de concurrence des autres pays arabes favorisèrent leur présence sur le marché du livre.

Les mêmes constats relatifs au livre se reproduisent quant aux revues étudiées. En effet, le pourcentage des revues éditées au Maroc atteint 37,5% contre 62,5% à l’étranger dont 42,2% sont publiées en France et 7,3% en Egypte. D’autres pays notamment l’Allemagne, l’Irak, les USA, les UK et l’Espagne se positionnent ensuite avec des taux qui varient entre 4.8% et 1.2%.

**Graphe 7: Répartition des titres de revues étudiées selon le lieu d'édition**

287BULLETTIN OFFICIEL, N° 1046, 11 novembre 1932,p .

#### 4.2.4 Couverture géographique de la collection étudiée

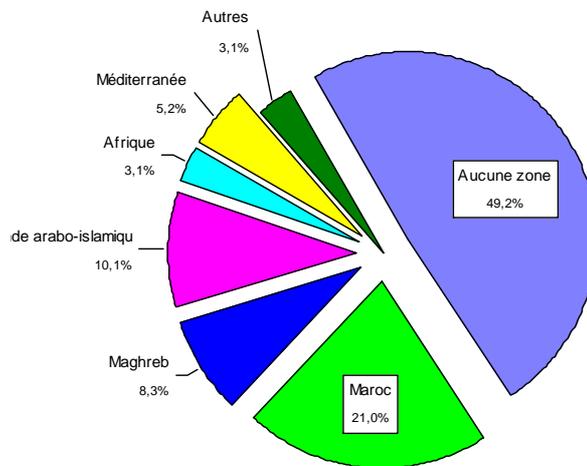
En étudiant les zones géographiques couvertes par la population étudiée, il est à signaler que 49,2% des monographies étudiées ne traitent d'aucune zone. Tandis que les 50,8% des monographies restantes couvrent différentes zones avec des pourcentages variables.

Les zones choisies, au niveau de la grille d'évaluation, sont définies sur la base des frontières géographiques contemporaines. Leur choix est motivé par les liens historiques, politiques ou religieux que le Maroc a développés dans le temps et qu'il continue d'entretenir jusqu'à aujourd'hui, et qui sont :

1. le Maroc ;
2. le Maghreb arabe ou les pays qui le constituent ;
3. le Monde arabo-islamique ou les pays qui le composent ;
4. la Méditerranée ou les pays qui la constituent ;
5. l'Afrique ou les pays qui la composent ;
6. les autres continents.

Le graphe suivant présente la répartition des monographies selon la couverture géographique.

**Graphe 8 : Répartition des monographies étudiées selon la couverture géographique**



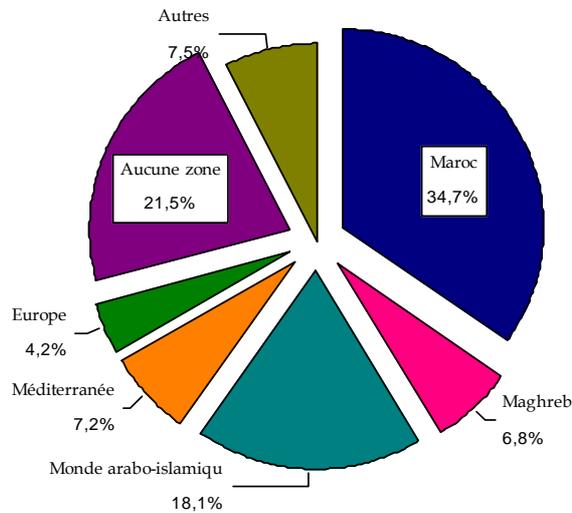
Les résultats obtenus révèlent que 21% des monographies étudiées couvrent, sur le plan géographique, le Maroc. L'élargissement de la zone montre que 29,3% traitent du Maroc dans sa dimension maghrébine. La prise en considération de l'appartenance du Maroc au monde arabo-islamique dans sa dimension religieuse élève ce pourcentage à 39,4%. L'ajout des zones africaines et méditerranéennes auxquelles le Maroc est lié historiquement et géopolitiquement fait hausser ce pourcentage à 47,7%.

Les résultats dégagés, quant à la couverture géographique des revues, prouve que 21,9% d'entre elles ne se réfèrent à aucune zone tandis que 34,7% couvrent le Maroc.

La prise en considération de l'appartenance du Maroc au Maghreb arabe dans sa dimension géopolitique et historique et au monde arabo-islamique dans sa dimension religieuse élève ce pourcentage à 59,6%. L'ajout des zones africaines auxquelles le Maroc est lié géographiquement fait hausser ce pourcentage à 62,2%.

Le graphe suivant présente la répartition des revues selon leur couverture géographique.

**Graphe 9 : Répartition des titres de revues selon leur couverture géographique**



La couverture géographique du Maroc est prépondérante ce qui prouve qu'il a été placé en position centrale quant à la sélection des monographies et des revues. L'élargissement de la zone géographique en prenant en considération les dimensions géopolitique, historique, culturelle et religieuse prouve que le Maroc constitue le cœur de la collection.

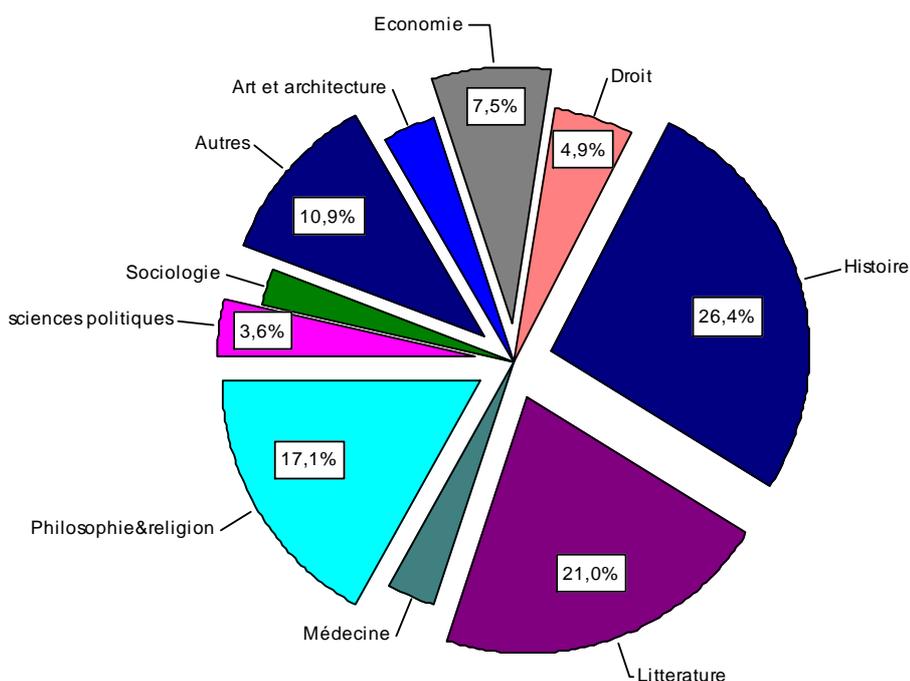
La combinaison entre les trois critères qui qualifient le document patrimonial à la BNRM c'est-à-dire les monographies et les revues élaborées par des marocains, celles publiées au Maroc et celles traitant du Maroc, fait ressortir que **35,2%** des monographies et **38,4%** des revues étudiées possèdent une valeur patrimoniale.

Les données tirées auparavant mettent l'accent sur le qualificatif patrimonial qui caractérise les collections de monographies et de revues de la BNRM. Ces résultats suscitent l'engagement de la Bibliothèque dans une réflexion globale relative à la conservation, le développement et la valorisation de ce patrimoine dont elle dispose.

#### **4.2.5 Couverture thématique de la collection étudiée**

Les thèmes les plus couverts par les monographies étudiées sont l'histoire et sciences connexes avec 26,4%, puis la linguistique et la littérature avec 21% ; ensuite la philosophie et religion avec 17,1%. Après se positionnent l'économie, le droit, les sciences politiques avec respectivement 7,5%, 4,9% et 3,6%. Les autres disciplines sont classées en dernières positions avec des pourcentages qui varient entre 3% et 0,3%. Le graphe suivant présente la répartition des monographies étudiées selon le thème couvert.

**Grphe 10 : Répartition des monographies étudiées selon la couverture thématique**



Nous constatons, d’après les résultats obtenus, que l’encyclopédisme de la collection des monographies à la BNRM est remis en cause puisque les taux de couverture thématique sont nettement déséquilibrés. En effet, les lettres et les sciences humaines constituent le fonds majoritaire avec un taux de 66,8%, puis se placent les sciences juridiques, économiques et sociales avec un taux de 18,8% et ensuite se positionnent les sciences appliquées et exactes avec un taux de 10,4%.

Ce constat se concrétise plus dans la répartition des monographies ayant des notices bibliographiques dans le système intégré VIRTUA. Le nombre total des notices existantes ne dépasse pas les 51682.

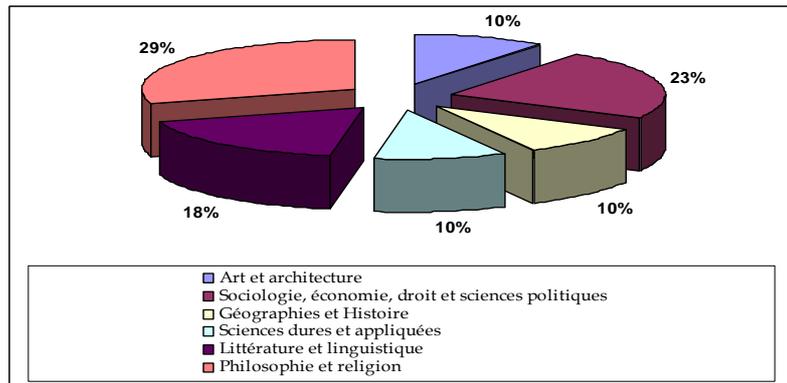
**Tableau 16 : Répartition des monographies traitées selon la classification de Dewey**

Thématique (CDD)	Nombre de notices	Pourcentage
Informatique - Généralités	1345	3,0
Philosophie et psychologie	2673	5,1
Religions	8741	17,0
Sciences Sociales	14639	28,0
Langues	2705	5,1
Sciences et technologies	1146	2,2
Sciences appliquées	2444	5,1
Arts	1645	3,0
Littérature	9047	17,3
Géographie-Histoire	7297	14,0
<b>Total</b>	<b>51682</b>	<b>99,8</b>

Source : base de données de la BNRM, VIRTUA (juin 2010)

Ce déséquilibre est plus visible dans le cas de la collection des monographies en accès direct dans les espaces de lecture comme l'illustre le graphe suivant :

**Graphe 11 : Répartition des monographies étudiées selon la couverture thématique et l'emplacement physique**



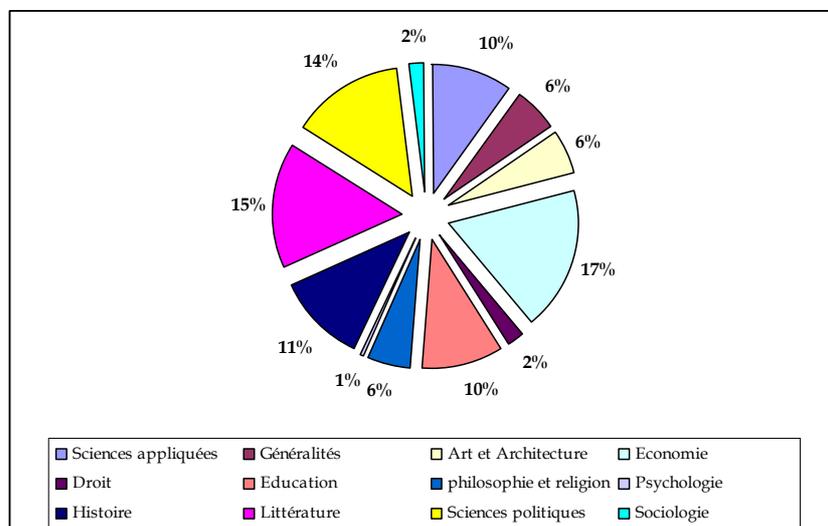
Le constat précédent demeure valable dans le cas des monographies en accès direct dans les espaces de lecture. Les lettres et les sciences humaines se positionnent en premier lieu avec un taux de couverture de 57%, en deuxième position se trouvent les sciences juridiques, économiques et sociales avec 23%, ensuite les sciences appliquées et exactes ainsi que l'Art et l'architecture avec respectivement 10%.

Ces données appuient la prédominance des lettres et sciences humaines sur tout le fonds de la BNRM et surtout sur la collection en accès direct. L'accumulation des connaissances dans les diverses branches du savoir comme le prévoit la Loi de création de la BNRM demeure un objectif à atteindre.

Cet état de la collection des monographies de la BNRM fait surgir la problématique des articulations qui existent entre les monographies en accès direct et celles placées en accès indirect. L'harmonie, la cohérence et la complémentarité devraient les caractériser et les unir.

Dans le cas des revues, les thèmes les plus couverts sont l'histoire avec un taux de 26,4%, puis la linguistique et la littérature avec 21% ; ensuite la philosophie et la religion avec 17,1%. Après se positionnent l'économie, le droit, les sciences politiques avec respectivement 7,5%, 4,9% et 3,6%. Les autres sciences et disciplines sont classées en dernières positions avec des pourcentages qui varient entre 3% et 0,3%.

**Graphe 12 : Répartition des revues étudiées selon la couverture thématique**

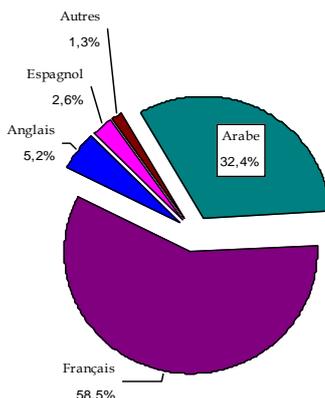


La collection des revues de la BNRM est prédominée par les sciences sociales (49%) et humaines (47%) à des pourcentages presque égaux. Les sciences appliquées et exactes se positionnent en dernier rang avec un pourcentage de 10%.

#### 4.2.6 Couverture linguistique de la collection étudiée

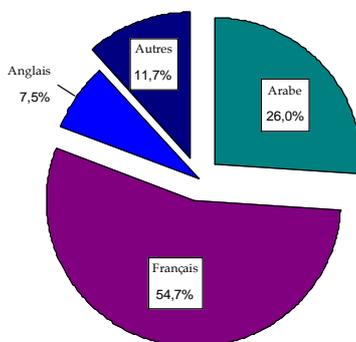
Les langues les plus couvertes par les monographies étudiées sont le français et l'arabe avec respectivement 58,5% et 32,4%, puis l'anglais avec 5,2% et l'espagnol avec 2,6%.

**Graphe 13 : Répartition des monographies étudiées selon la couverture linguistique**



Quant aux revues, cette image se reproduit comme l'illustre le graphe suivant :

**Graphe 14 : Répartition des revues étudiées selon la couverture linguistique**



La prédominance de la langue française s'explique par différentes raisons. La BNRM est l'héritière du fonds documentaire développé pendant le protectorat français au Maroc. Pendant cette période, l'édition en langue arabe que ce soit au Maroc ou à l'étranger et par conséquent son acquisition demeurait très faible. Cette situation se prolongeait pendant la période postcoloniale devant une demande d'une élite francophone. L'arabisation de l'enseignement et par la suite de l'administration commencèrent tardivement au Maroc.

Ce taux s'est accentué au fil du temps en raison des dons en langue française offerts à la BNRM par la Bibliothèque nationale de France. En effet, outre les dons courants, la BGA a reçu, à titre de don, plus 30.000 volumes en 1997 sans omettre le don de 100.000 euros<sup>288</sup> offerts à la BNRM par la Direction du Livre en France en février 2007 par le biais duquel la BNRM s'est procurée quelques 5000 titres en langue française. Ce qui est illustré par le tableau suivant présentant le nombre de titres reçus par la BNRM selon leur source et leur langue durant les huit dernières années.

<sup>288</sup> Convention signée entre les deux Institutions à Rabat en février 2007

Tableau 17 : Evolution du nombre de titres reçus par la BNRM selon leur source et leur mode d'entrée entre 2002 et 2009

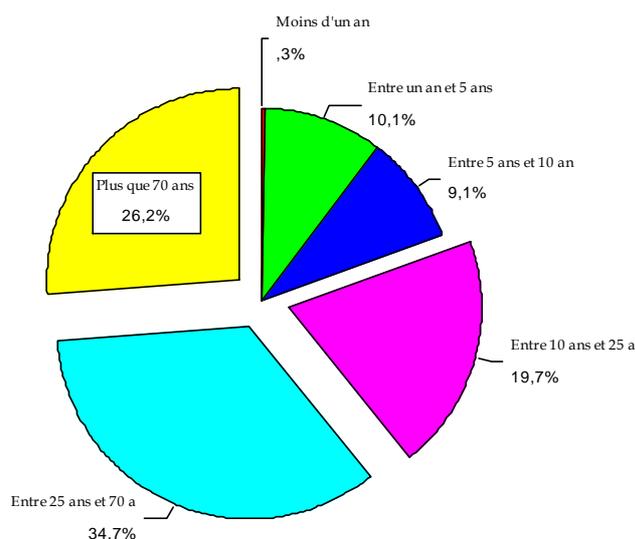
	Source	Langue	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Nombre de titres	Echanges	Arabe	139	164	169	171	193	15	***	300
		Français	264	368	407	520	311	95		
		Anglais et autres	22	33	23	36	30	32	****	
	Dons	Arabe	346	323	150	216	4400 <sup>289</sup>	85	***	500
		Français	279	256	188	253	2840 <sup>291</sup>	43		+10360
		Anglais et autres	42	67	38	27	70	22	****	290
	Achat	Arabe	1115	***	***	***	4418	4895		8645
		Français	987	***	***	1630	1519	4246		13659
		Anglais et autres	90	***	****	195	***			***
	Dépôt légal	Arabe	562	598	570	368	472	1375	***	1592
Latin		273	217	249	260	110	***	***		
<b>Total</b>			<b>4119</b>	<b>2026</b>	<b>1794</b>	<b>3676</b>	<b>14363</b>	<b>10808</b>	<b>****</b>	<b>35056</b>

Sources : base de données de la BNRM, dossiers des appels d'offres des marchés d'acquisition de livres, les conventions de dons et les rapports soumis au conseil d'Administration de la BNRM. Les données de 2008 ne sont pas disponibles.

#### 4.2.7 Couverture temporelle étudiée

La BNRM possède une collection enracinée dans le temps, comme l'illustre le graphe suivant, puisque 26,2% a plus de 70 ans, 60,9% est âgé de plus de 25 ans et 89,6% a plus de 5 ans.

Graphe 15: Répartition des monographies étudiées selon leur âge



<sup>289</sup> Don de la bibliothèque du Dr. Ahmed RAMZI en 2006.

<sup>290</sup> Don du Dr. Fouad al-Ouafi . A noter que la BNRM a reçus en 2010 d'autres dons importants, à savoir : celui Mr. Mohammed ben Yahya Bensouda (15.000 vol. sans compter les manuscrits et les archives)

Cette état de lieu est normal puisqu'il s'agit d'une part d'une bibliothèque patrimoniale qui a l'obligation de conservation absolue et d'autre part, d'une bibliothèque qui jusqu'à l'an 2000 ne disposait, pratiquement, d'aucun budget réservé à l'alimentation de ses fonds. Les uniques modes d'acquisition qui étaient fonctionnels sont le dépôt légal, les dons et les échanges. Ceci dit, le taux de mise à jours de la collection reste très faible puisque seulement 10,1% de la collection a moins de 5 ans dont 0,3 % a moins d'un an.

L'étude de l'âge de la collection par rapport à l'emplacement revêt une grande importance dans le cas des espaces de lecture. Le tableau suivant représente la répartition des monographies selon leur âge dans les espaces de lecture de la BNRM.

**Tableau 18 : Répartition des monographies en accès direct selon leur âge**

Période	Pourcentage
Moins d'un an	0
Entre un an et 5 ans	21,78
Entre 5 ans et 10 ans	20,79
Entre 10 ans et 25 ans	40,59
Entre 25 ans et 70 ans	15,84
Plus que 70 ans	0,99
<b>Total</b>	<b>100</b>

La fraîcheur des collections est primordiale lorsqu'il s'agit des collections en accès direct. Dans le cas de la BNRM, 100% des monographies étudiées ont plus d'un an et 78,21% ont plus de 5 ans. Cette situation est due à plusieurs raisons, entre autres, le nombre de titres acquis par années. En effet, la BNRM acquiert en moyenne selon les statistiques des cinq dernières années quelques 4400 titres toutes sources confondues. Les crédits réservés aux achats, présentée dans le tableau suivant, ont connu une certaine évolution, néanmoins, ils restent au deçà des espérances de la bibliothèque nationale. En 2009, le budget accordé aux acquisitions tout support confondu est de 5.000.000 de Dirham.

**Tableau 19 : Répartition du budget accordé aux acquisitions selon les années (2005-2009)**

	2005	2006	2007	2008	2009
Budget annuel des acquisitions	903.119	1.700.881	4.100.000	3.100.000	5.000.000

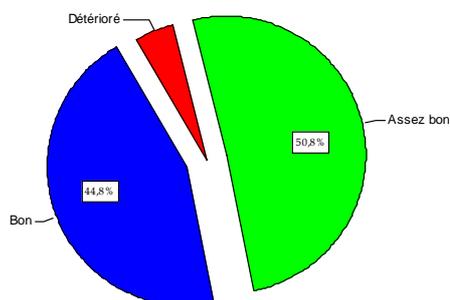
Sources : dossiers des appels d'offres d'acquisition de livres

La réglementation des marchés publics engendre un décalage de temps entre le moment de la sélection du document et sa livraison effective à la bibliothèque par le fournisseur. S'y ajoute le retard enregistré dans le rythme de traitement des documents. Outre la quantité des documents et le retard des livraisons et des traitements, aucune politique de désherbage n'existe à la bibliothèque. Tout document acquis, quelque soit sa date d'édition, rejoint automatiquement les espaces de lecture pour toujours.

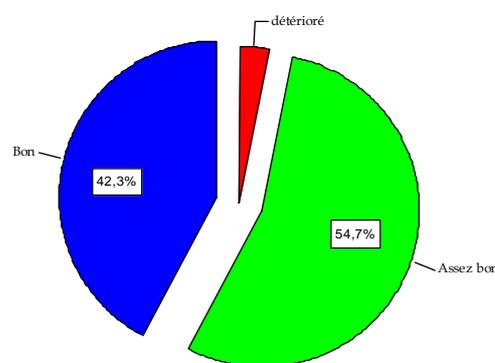
#### **4.2.8 Etat physique de la collection étudiée**

L'état physique des collections de la BNRM est relativement bon puisque le pourcentage des monographies et des revues étudiées détériorées ne dépasse pas respectivement les 4,4% et 3%.

Graphe 16 : Répartition des monographies étudiées selon leur état physique



Graphe 17: Répartition des revues étudiées selon leur état physique



Par ailleurs, la nécessité d'élaborer une politique de conservation s'impose.

### 4.3 Conclusion

La BNRM possède une collection de près de 300.000 volumes de monographies dont près du quart est exposé sur ses rayonnages en accès direct. Son offre en accès direct reste faible par rapport à la capacité de rangement des espaces de lecture. Devant cette situation, des acquisitions de mise à niveau s'imposent. Il reste à en définir la couverture thématique, linguistique, géographique et temporelle.

La collection des revues, composée de 6000 titres, présente certaines carences. En effet, les revues de la BNRM sont en majorité des revues suspendues et incomplètes. Engager des procédures d'abonnements pour des revues papier ou électroniques devient une nécessité. Néanmoins, les acquisitions rétrospectives visant à faire revivre et à compléter les titres de revues concernées, en utilisant les différents modes, revêtent aussi une grande importance. La mise en place des mécanismes de suivi et de réclamations associés à une vigilance régulière vis-à-vis des éditeurs de revues marocaines constituent une garantie quant à l'exhaustivité et la complétude des collections.

Ces deux collections, à savoir : monographies et revues, partagent les caractéristiques relatives à la couverture thématique, linguistique, géographique et temporelle.

En premier lieu, les deux collections jouissent d'une valeur patrimoniale qui devrait inciter la direction de la BNRM à engager une profonde réflexion relative à leur enrichissement, à leur conservation et à leur valorisation. Dans ce sens, le renforcement de ce noyau par l'acquisition de tout ce qui se publie au Maroc, tout ce qu'élaborent les marocains quel que soit le lieu d'édition et tout ce qui s'éditionne sur le Maroc dans ses dimensions géopolitiques, historiques, culturelles et religieuses constitue une piste à suivre. L'investissement des ressources possibles (humaines, financières et juridiques), l'amélioration des mécanismes et des processus d'acquisition ainsi que la convergence de tous les modes d'acquisitions pourront garantir la concrétisation de cet objectif.

En deuxième lieu, ces deux collections se caractérisent par la prédominance des lettres et sciences humaines en première position et les sciences sociales au deuxième rang. Cette concentration témoigne d'une réelle richesse dont bénéficie la bibliothèque quant à ces disciplines. Néanmoins, un réajustement qui viserait à la fois le renforcement de l'existant, l'élargissement et l'équilibre thématique est souhaitable. En tant que bibliothèque nationale, la BNRM devrait jouir d'un fonds

qui embrasserait le savoir humain d'une manière équilibrée. L'articulation entre les collections en accès direct et les collections en accès indirect devrait être aussi assurée.

En troisième lieu, la suprématie de la langue française qualifie ces deux collections. Rechercher un équilibre linguistique entre les langues existantes et s'ouvrir sur d'autres langues de diffusion du savoir notamment l'anglais et l'espagnol si l'utilisateur réel et potentiel de la BNRM exprime le besoin, constituent une nécessité.

En quatrième lieu, la fraîcheur des collections constitue une priorité. La concaténation et la complémentarité entre les acquisitions régulières et les acquisitions rétrospectives garantiraient leur mise à jour. Un double objectif est à viser : garantir une régularité de mise à jour d'une part, et combler les trous engendrés par l'absence d'un budget d'acquisition dont a souffert la BNRM depuis des décennies, d'autre part.

Une politique de désherbage dans son double sens (élimination/transfert à un deuxième niveau d'accès) est à prévoir. Rappelons que la BNRM n'en a jamais connu comme elle n'a formalisé ses critères de sélection qu'en 2005. Son fonds recèlerait certainement plusieurs documents à éliminer ou à offrir à des tiers ou encore à transférer vers ses magasins.

En dernier lieu, l'état physique de ces collections est relativement bon. En revanche, l'élaboration et l'application d'une politique de conservation revêt un intérêt énorme.

Les collections d'une bibliothèque n'existent que par rapport à un besoin d'un usager. Que souhaiterait ce dernier concernant le fonds de la BNRM ? Quelles sont ses caractéristiques, ses demandes et ses attentes ?

## **Chapitre 5 : Analyse des besoins des usagers de la BNRM**

## 5.1 Analyse des besoins des usagers réels de la BNRM

Ce chapitre permet de diagnostiquer les besoins et les attentes de la population étudiée en matière de collections. Il se focalise en premier lieu, sur l'identification de la population en décelant ses principales caractéristiques. En second lieu, il s'étale sur la demande informationnelle de l'utilisateur de la BNRM ainsi que sur le degré de sa satisfaction actuelle. Enfin, il met en évidence ses attentes et ses aspirations par rapport au fonds documentaire de la BNRM.

### 5.1.1 Eléments méthodologiques

La réalisation de cette étude repose, entre autre, sur l'analyse des besoins des usagers réels de la BNRM dont l'objectif est de déceler, à la fois, les insuffisances du fonds documentaire actuel ainsi que les attentes et les espérances du lecteur. Et ce, à travers certains critères indispensables. Aboutir à cet objectif passe nécessairement par une enquête auprès de la population cible via un questionnaire préparé à cet effet.

#### 5.1.1.1 Population

Les usagers réels de la BNRM sont constitués principalement d'étudiants (premier, deuxième et troisième cycles), de professeurs-chercheurs ainsi que de personnel de l'Etat ou du privé. L'effectif des inscrits a atteint 3260 au titre de l'année 2008-2009. Le tableau suivant présente la répartition des usagers réels de la BNRM par catégorie.

Tableau 20: Répartition des usagers réels de la BNRM selon la catégorie

Catégorie	Effectif	Effectif cumulé	Pourcentage
Enseignants-chercheurs	40	40	1.22%
Etudiants de 3 <sup>ème</sup> cycle (Doctorats+DESA + Master)	912	952	27.98%
Etudiants (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> cycle)	2088	3040	64.05%
Personnel de l'Etat, du privé et retraités	220	3260	6.74%
Total	3260		99,99%

Source : Données compilées à partir du registre et des dossiers d'inscription des usagers (début mai 2009)

#### 5.1.1.2 Echantillonnage

L'échantillonnage a été effectué sur la base des travaux de R.V. Krejcie et D.W. Morgan<sup>292</sup>. Le résultat obtenu à partir de l'effectif total des usagers réels de la BNRM est de l'ordre 346. Le tableau, ci-dessus, présente la répartition de l'échantillon par catégorie d'utilisateurs.

Tableau 21 : Répartition de l'échantillon des usagers réels de la BNRM par catégorie

Catégorie	Effectif	Pourcentage	Echantillon
Enseignants chercheurs	40	1.22%	4
Etudiants de 3 <sup>ème</sup> cycle (Doctorats+DESA + Master)	912	27.98%	97
Etudiants (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> cycle)	2088	64.06%	222
Personnel de l'Etat, du privé ou retraité	220	6.74%	23
Total	3260	100	346

<sup>292</sup> KREJCIE, R. V., and MORGAN, D. W. (1970). Determining sample size for research activities. *Educational and Psychological Measurement*. Vol. 30, p.607-610

Concernant les enseignants-chercheurs, étant donné leur effectif limité, il nous a paru judicieux de prendre en considération la population cible dans sa totalité.

### **5.1.1.3 Contenu du questionnaire**

Le questionnaire (voir annexe 7), qui a servi pour cette étude, est constitué de cinq rubriques :

- a. identification du répondant ;
- b. demandes du jour ;
- c. fréquence de la demande du répondant ;
- d. satisfaction du répondant ;
- e. attentes du répondant.

### **5.1.1.4 Pré-test du questionnaire**

Avant de procéder à l'administration du questionnaire, il a été jugé indispensable de le tester afin de relever toute ambiguïté ou confusion pouvant nuire à sa compréhension. Une enquête pilote a été, ainsi, lancée dans le respect de la représentativité des profils constituant la population cible. Cette étape a permis de réajuster le dit questionnaire en optant plus pour des questions fermées aux choix multiples, conjuguées à quelques questions ouvertes.

### **5.1.1.5 Déroulement de l'enquête**

L'enquête a eu lieu au sein de la BNRM. Elle a démarré à la fin du mois de mai 2009 et a duré près de trois mois. La sensibilisation des usagers était nécessaire pour pouvoir obtenir un taux de réponses valable. La catégorie des enseignants-chercheurs nous a posé un réel problème car leur fréquentation de la bibliothèque est loin d'être stable. Raison pour laquelle il était nécessaire de trier leur dossier d'inscription afin de les identifier et de récupérer leurs coordonnées. Le questionnaire a été envoyé par email aux non résidents à Rabat et administré directement aux autres dans leur lieu de travail. Cette opération jugée nécessaire a dû prendre beaucoup de temps. Le taux de réponse obtenu est de 75,4% c'est-à-dire 261 réponses sur les 346. La représentativité de toutes les catégories est assurée :

- enseignants-chercheurs : 67,5% (27 réponses sur 40)
- étudiants de 3<sup>ème</sup> cycle : 83,8% (81 réponses sur 97)
- étudiants de 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> cycle : 60,36 % (134 réponses sur 222)
- personnel de l'Etat, du privé et retraité : 93,3 % (19 réponses sur 23)

### **5.1.1.6 Dépouillement et analyse**

Pour dépouiller les questionnaires remplis et extraire les tableaux et les graphes nécessaires, j'ai utilisé le logiciel SPSS qui m'a été d'une grande utilité. Ce logiciel permet de :

- traduire les questions en variables ;
- créer un fichier de saisie ;
- extraire les tableaux statistiques et les graphes.

L'interprétation des résultats a nécessité la combinaison de données extraites, ce qui a été facilité aussi par le logiciel précité. Le chapitre suivant présente les résultats de cette enquête.

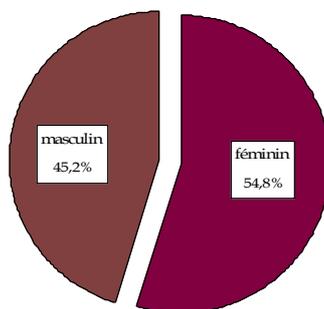
## 5.1.2 Caractéristiques de la population étudiée

Avant de procéder à l'étude des appréciations et attentes des usagers en matière de collections de la BNRM, il convient d'identifier la population cible à travers certains critères, notamment le genre, l'âge, le lieu d'habitat, le statut social, le niveau d'études et la spécialité.

### 5.1.2.1 Genre des répondants

La répartition des répondants selon le genre révèle, comme le démontre le graphe 1, une légère hausse de la population féminine (54,8%) par rapport à celle masculine (42,2%). Ceci peut s'expliquer, entre autre, par le phénomène de la féminisation croissante remarquée dans les universités marocaines.

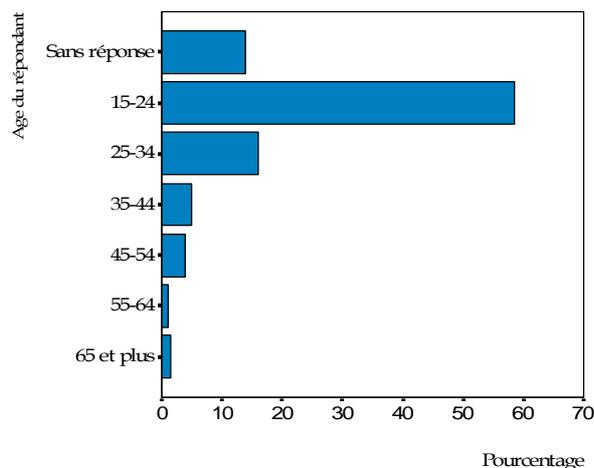
Graphe 18: Répartition des répondants selon le genre



### 5.1.2.2 Age des répondants

L'âge des répondants est une caractéristique qui prend de l'ampleur pour ce travail une fois lié au niveau d'études.

Graphe 19 : Répartition des répondants selon leur tranche d'âge

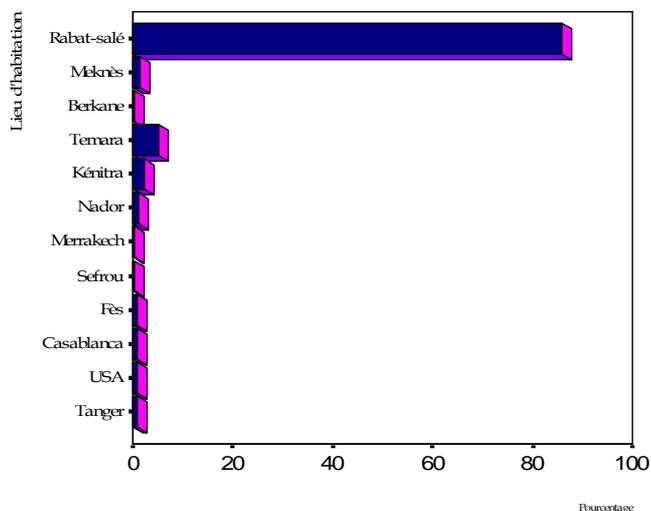


Les résultats de la présente enquête affirment la jeunesse de la population étudiée ; 58,6% des répondants ont moins de 24 ans. D'où l'importance de penser à les fidéliser à travers une adaptation du développement des collections à leurs besoins. Ne sont-ils pas les chercheurs de demain ?

### 5.1.2.3 Lieu d'habitation des répondants

Les habitants de Rabat-Salé restent les plus représentés au niveau de la population enquêtée avec un pourcentage de 85,7%.

Graphe 20 : Répartition des répondants selon le lieu d'habitat



Les habitants des villes les plus proches notamment Tamara et Kenitra viennent en deuxième (5%) et en troisième position (2,3%). L'éloignement géographique pourrait expliquer la faible présence ou l'absence totale d'usagers des autres villes.

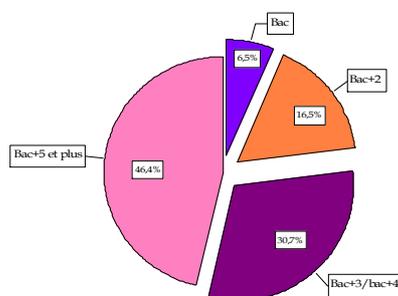
Les étrangers sont quasi absents. Des visiteurs des USA qui étaient présents à la BNRM lors du lancement de l'enquête ont répondu à notre questionnaire et ne représentent que 0,8% de la population totale.

Le développement des services à distance serait la solution idéale permise par les technologies de l'Information et de la Communication pour faire profiter les habitants des autres villes du fonds de la BNRM.

### 5.1.2.4 Niveau d'études des répondants

Afin de mieux cerner les besoins de la population étudiée, il convient de mettre en relief son niveau intellectuel. Ce critère s'avère indispensable pour notre étude puisqu'il a des répercussions directes sur le niveau et la qualité de la collection.

Graphe 21 : Répartition des répondants selon le niveau d'études

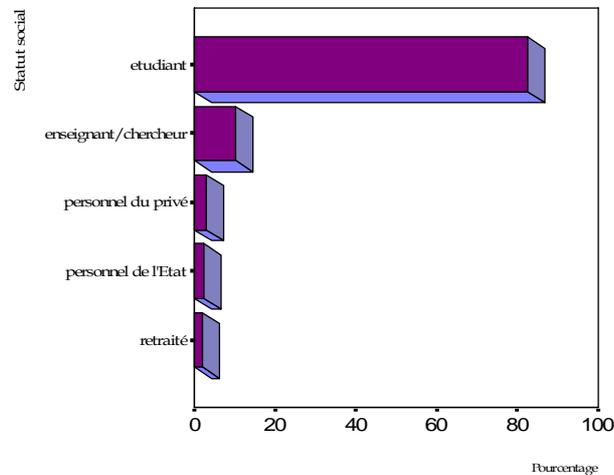


La catégorie des bac +5 se démarque avec un taux de 46,4% suivie de la catégorie des licenciés (bac+3/Bac+4). La quasi-totalité des répondants ont une formation universitaire. Tel est une donnée d'une importance cruciale quant au niveau et la qualité des collections dont doit disposer la BNRM. Leur statut socioprofessionnel et leur spécialité sont également d'une grande utilité pour l'étude.

### 5.1.2.5 Statut social des répondants

L'analyse dressée du statut de la population étudiée donne lieu aux résultats explicités dans le graphe ci-dessous.

Graphe 22 : Répartition des répondants selon le statut actuel



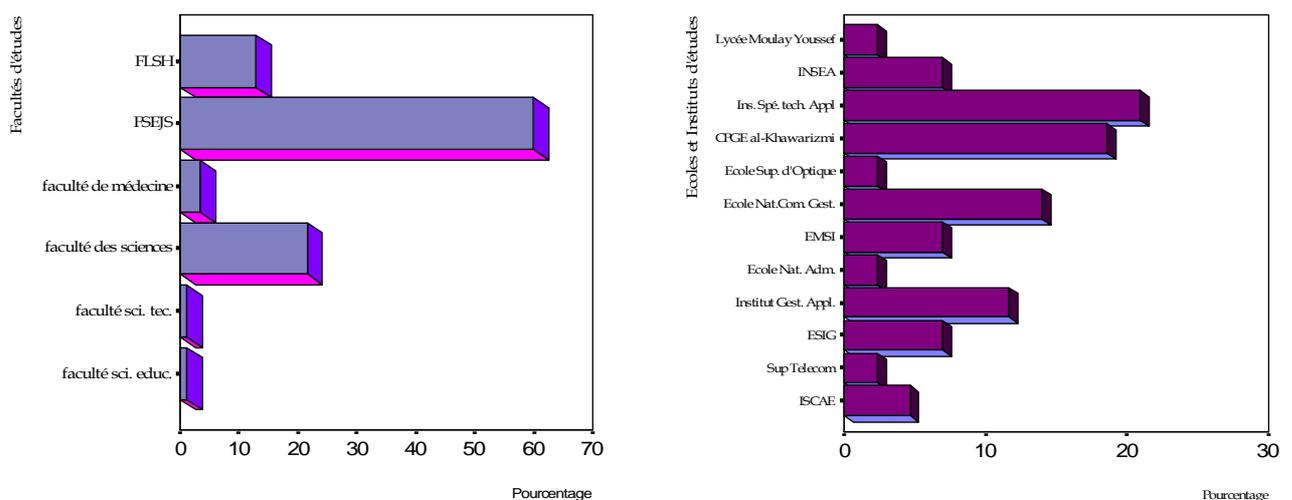
La jeunesse de la population enquêtée trouve son explication dans la nature même des usagers réels de la bibliothèque constitués principalement d'étudiants. A eux seuls, les étudiants constituent 82,4% de la population. Les enseignants-chercheurs se positionnent au deuxième rang avec 10,3% et les autres catégories sociales notamment le personnel de l'Etat, le personnel du privé et les retraités, ne représentent que 6,3%.

#### 5.1.2.5.1 Caractéristiques des étudiants

L'étudiant inscrit à la BNRM relève de quel établissement ? De quel cycle ? De quelle filière ? Les réponses à ces questions sont explicitées dans les paragraphes suivants.

Les étudiants sont inscrits soit dans des facultés (80%) soit dans des écoles ou instituts (20%).

Graphe 23 : Répartition des étudiants selon l'établissement d'études

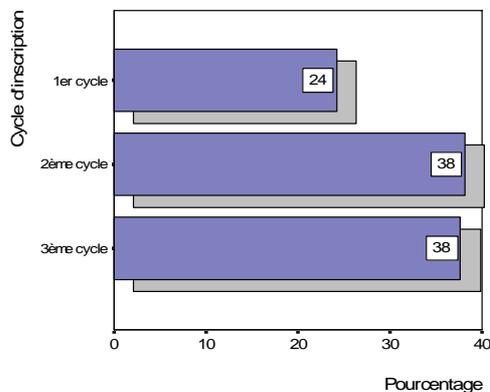


La faculté la plus représentée, comme le dévoile le graphe 6 est celle des sciences économiques, juridiques et sociales avec 59,9%. La faculté des sciences se trouve en deuxième position avec 21,5% et la faculté des lettres et sciences humaines se positionne au troisième rang avec 12,8%. Les facultés de médecine et de la pharmacie, des sciences de l'éducation et des sciences et techniques sont les moins représentées avec respectivement 3,5%, 1,2% et 1,2%.

Les écoles et instituts sont diversifiés et incluent à la fois les établissements à caractère public et privé. Les plus représentés sont l'Institut Spécialisé de Technologie Appliquée, les classes préparatoires du Lycée Al-Khawarizmi et l'Ecole Nationale de Commerce et de Gestion.

Le niveau d'études est un critère d'une importance cruciale quant à la profondeur des collections à développer.

**Graphe 24 : Répartition des étudiants selon le niveau d'études**

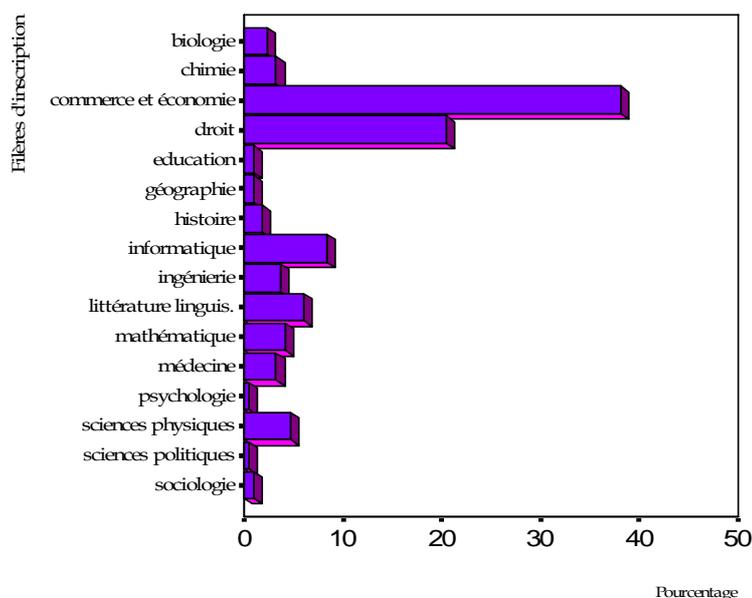


Les étudiants inscrits en 2<sup>ème</sup> cycle sont les plus représentés avec un pourcentage de 38,1%, suivis directement par les inscrits en 3<sup>ème</sup> cycle avec 37,7%. Les étudiants du premier cycle se positionnent en troisième place avec 24,2%.

Cette cartographie présentant les cycles d'inscription témoigne des changements introduits par la réforme universitaire. L'application progressive du système Licence Master Doctorat a engendré la création de nouveaux masters et par conséquent l'augmentation du nombre d'étudiants qui y sont inscrits. Le nombre des doctorants est susceptible de connaître une hausse dans les années à venir. Les attentes de cette catégorie doivent être prises en considération.

Les filières d'études constituent une première donne indiquant les disciplines à développer. Le graphe suivant les explicite.

**Graphe 25 : Répartition des étudiants selon la filière d'études**



La suprématie des sciences sociales (60%) est prouvée car la majorité des lecteurs étudiants sont des juristes (20,5%) ou des économistes/gestionnaires (38,1%). Les étudiants en sciences politiques (0,5%) et en éducation (0,9%) sont les moins présents.

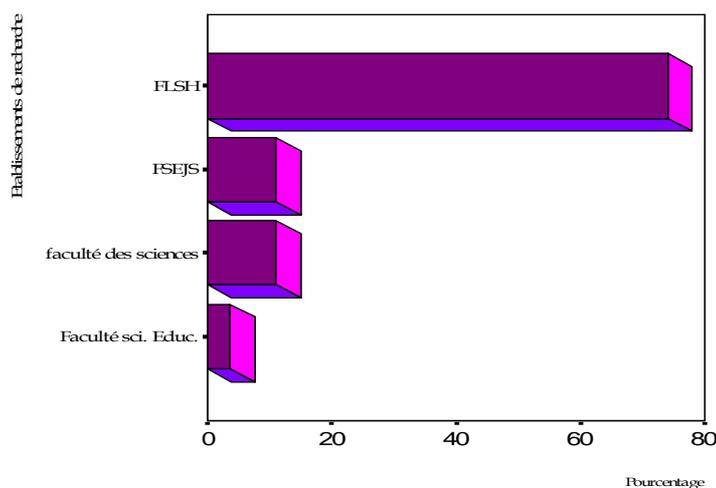
Les scientifiques (29,8%) sont en deuxième position avec des pourcentages qui varient entre l'informatique (8,4), la physique (4,7%), les mathématiques (4,2%), la médecine (3,3), l'ingénierie (3,7 %), la chimie (3,3) et la biologie (2,3%).

Les sciences humaines occupent la troisième position (10,2%) avec 6% pour la littérature et la linguistique, 2,8% pour l'histoire et la géographie, 1,9% pour la sociologie et 0,9% pour la psychologie.

### 5.1.2.5.2 Caractéristiques des enseignants-chercheurs

Les enseignants chercheurs inscrits à la BNRM relèvent de différents établissements d'enseignement ou de recherche.

**Graphe 26 : Répartition des enseignants-chercheurs selon l'établissement d'enseignement ou de recherche**

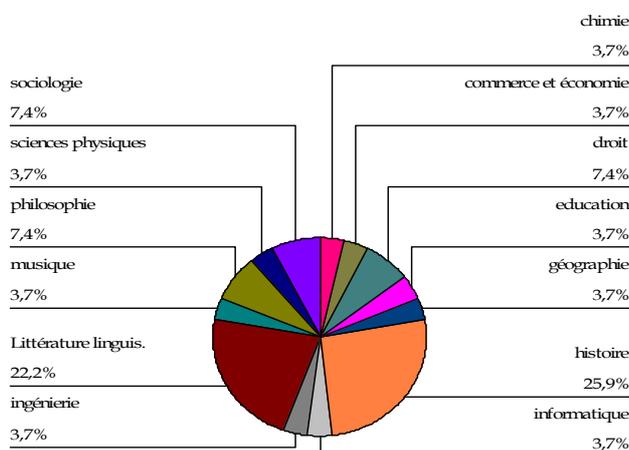


Les enseignants-chercheurs appartiennent en majorité à la faculté des lettres et sciences humaines (FLSH) avec un taux de 74,1%, suivis des enseignants de la faculté des sciences économiques, juridiques et sociales (FSEJS) ex-æquo avec ceux de la faculté des sciences avec un taux de 11,1%. En dernier lieu, se positionnent les enseignants de la faculté des sciences de l'éducation avec un pourcentage de 3,7%.

Les enseignants-chercheurs en sciences humaines prédominent. Les scientifiques et les spécialistes des sciences sociales occupent la seconde place.

Les filières d'enseignement ou les domaines de recherche auxquels ils sont attachés sont présentés dans le graphe suivant.

**Graphe 27 : Répartition des enseignants-chercheurs selon les filières d'enseignement ou les domaines de recherche**



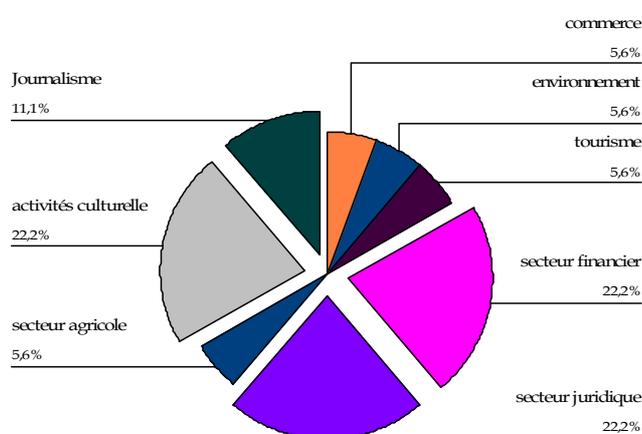
Comme attendu, les sciences humaines avec un taux global de 70,3% sont classées au premier rang. A ce niveau, l'histoire (25,9%), la littérature et la linguistique (22,2%), la sociologie (7,4%) et la philosophie (7,4%) constituent les domaines les plus récurrents.

Les sciences sociales (14,8%) et les sciences dures et appliquées (14,8%) se positionnent au deuxième rang incluant respectivement et dans l'ordre le droit (7,4%), l'économie (3,7%), les sciences de l'éducation (3,7%), la physique (3,7%), l'informatique (3,7%), l'ingénierie (3,7%), et la chimie (3,7%).

### 5.1.2.5.3 Caractéristiques du Personnel de l'Etat, du privé et les retraités

Les caractéristiques de cette catégorie se résument en sa répartition selon le secteur d'activité dans lequel exerce ou a exercé le répondant.

Graphe 28 : Répartition du personnel de l'Etat, du privé ou retraités selon le secteur d'activités



Les secteurs juridique, financier et culturel sont les plus récurrents avec un taux de 22,2% chacun. Le secteur agricole, le tourisme, le commerce et l'environnement sont classés au dernier rang avec un pourcentage de 5,6% chacun. Les journalistes se positionnent en deuxième rang avec 11,1%.

En guise de conclusion, il s'agit en majorité d'une population jeune d'origine « Rabati », constituée surtout d'étudiants et caractérisée par une légère hausse féminine et dont la majorité a un niveau d'étude de bac + 4. Les 4/5 des étudiants sont inscrits en facultés dans les filières relatives non seulement aux sciences sociales mais aussi aux sciences humaines et aux sciences dures et appliquées avec un pourcentage plus important en faveur des premières. Le pourcentage des étudiants inscrits en sciences économiques, juridiques et politiques atteint les 59,1%.

Les enseignants chercheurs sont plutôt spécialisés en sciences humaines et sociales avec une suprématie marquée pour les premières de 74%.

Tandis que le personnel de l'Etat, du privé et les retraités relèvent surtout des secteurs financier, juridique, culturel et médiatique avec un taux de 77,7%.

Il en ressort que le public réel de la BNRM est constitué surtout de profils spécialisés en sciences humaines et sociales.

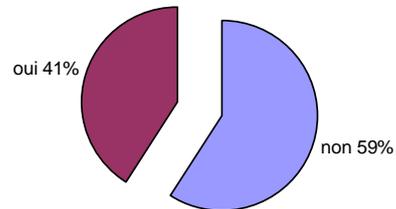
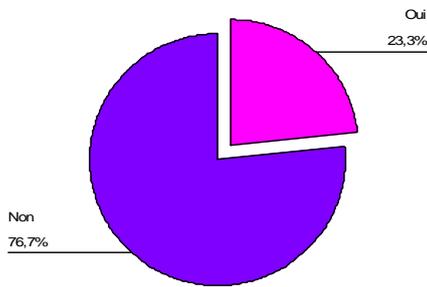
### 5.1.3 Diagnostic des demandes du jour de l'enquête

Le diagnostic « des demandes du jour » s'intéresse aux caractéristiques des documents demandés le jour même de distribution du questionnaire par le répondant ainsi qu'au niveau de sa satisfaction.

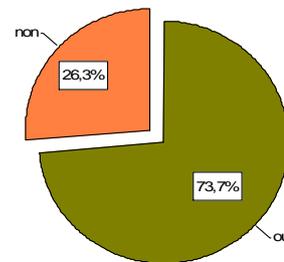
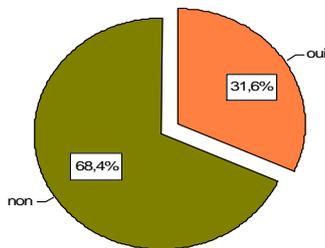
### 5.1.3.1 Première venue et demandes du jour

Les premières questions ont pour objectif de connaître si le répondant connaissait déjà l'institution et s'il a exprimé une demande quelconque le jour de l'enquête.

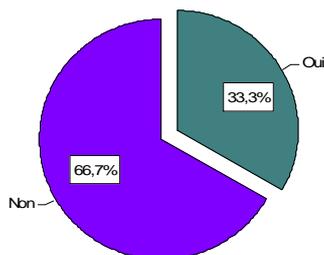
Graphe 29 : Première visite à la BNRM (étudiants)    Graphe 30 : Demandes du jour du répondant (étudiants)



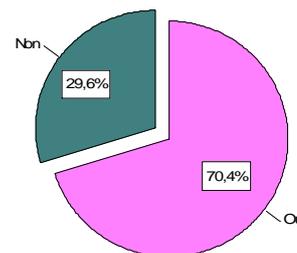
Graphe 31 : Première visite à la BNRM (personnel)    Graphe 32 : Demandes du jour de l'enquête (personnel)



Graphe 33 : Première visite à la BNRM (enseignants-chercheurs)



Graphe 34 : Demandes pendant l'enquête (enseignants-chercheurs)



Seuls 23,3% des étudiants ont déclaré visiter la BNRM pour la première fois. Les autres semblent être des habitués de l'institution. Tandis que seulement 58,6% d'entre eux ont affirmé avoir demandé des documents le jour même de l'enquête. Un pourcentage non négligeable (41,4%) des répondants semble n'avoir demandé aucun document, ce qui soulève la problématique des étudiants révisant leurs propres cours au sein de la BNRM.

Concernant le personnel de l'Etat/privé et les retraités, 31,6% seulement ont affirmé visiter la BNRM pour la première fois. Quant à la demande du jour des documents, la majorité (73,3%) s'est déclarée en avoir demandé.

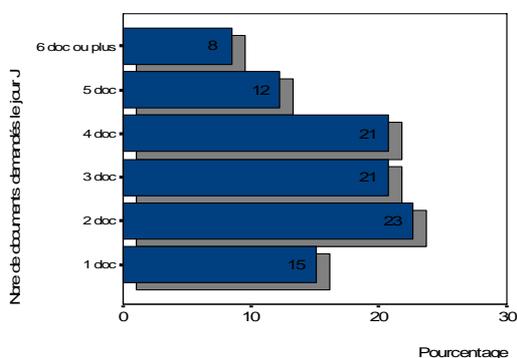
Les mêmes remarques sont valables pour les enseignants-chercheurs. La majorité (66,6%) est habituée à l'institution et la plupart 70,4% d'entre eux ont demandé des documents pendant la durée de l'enquête (pour cette catégorie d'utilisateurs réels de la BNRM, les questionnaires n'étaient pas récupérés le jour de l'enquête).

A conclure que la majorité des utilisateurs réels, quelque soit leur statut social, sont des habitués de la BNRM qui s'y présentent pour demander des documents dont ils ont besoin, sauf les étudiants dont un pourcentage non négligeable semble utiliser la BNRM pour réviser leurs cours. Cette hypothèse reste à vérifier en étudiant la fréquence de la demande.

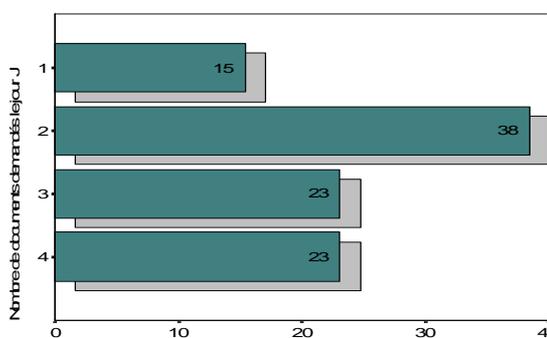
### 5.1.3.2 Nombre de documents demandés le jour de l'enquête

Ce paragraphe concerne le nombre de documents demandés le jour de l'enquête par les catégories d'utilisateurs étudiées.

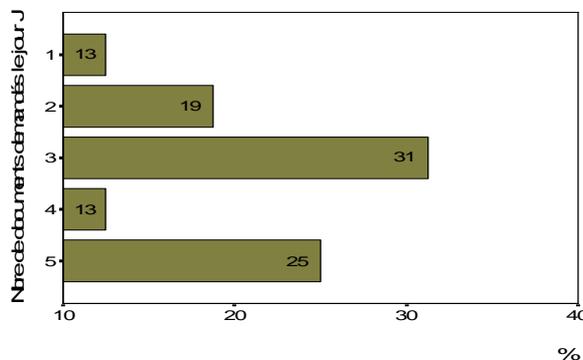
Graph 35 : Nombre de documents demandés par les étudiants le jour de l'enquête



Graph 36 : Nombre de documents demandés le jour de l'enquête par le personnel de l'Etat/privé/retraités



Graph 37: Nombre de documents demandés durant l'enquête par les enseignants-chercheurs



La plupart (65%) des étudiants déclare avoir demandé entre 2 et 4 documents chacun.

La demande de documents du personnel de l'Etat/privé/retraités ne dépasse pas les quatre documents chacun. La majorité (85%) en demande entre 2 et 4 chacun.

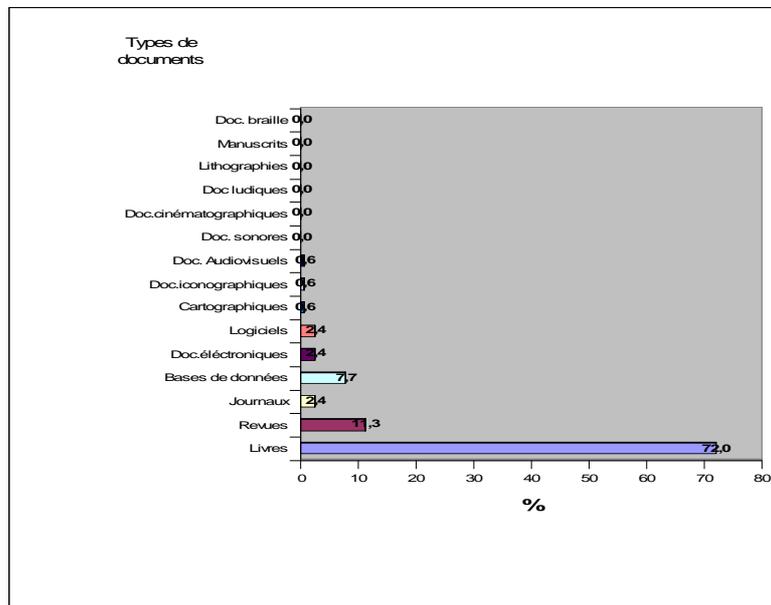
Les enseignants-chercheurs demandent au maximum 5 documents chacun et au minimum un seul. Leur moyenne de demande de documents est de l'ordre de 3 documents chacun.

La moyenne de demande de documents varie selon la catégorie d'utilisateurs et se situe entre 2 et demie pour le personnel de l'Etat/privé et retraités, trois pour les enseignants-chercheurs et trois documents et demie pour les étudiants. Ces derniers demandent plus de documents que les autres catégories. La précision des demandes de celles-ci conjuguée à l'élaboration des listes de références bibliographiques au préalable peuvent constituer une explication.

### 5.1.3.3 Typologie des documents demandés le jour de l'enquête

L'étude porte un intérêt aux types de documents demandés par les usagers réels de la BNRM.

Graph 38 : Types de documents demandés le jour de l'enquête par les étudiants

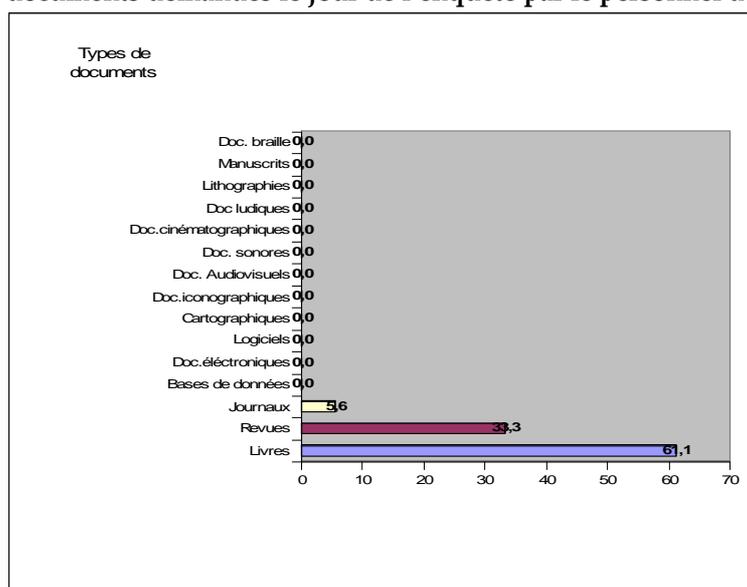


Le support papier est le plus demandé avec un taux de 87,7% incluant les livres, les revues et les journaux avec respectivement des pourcentages à la hauteur de 72%, 11,3% et 2,4%. La demande relative aux bases de données ne dépasse pas les 7,7%.

L'intérêt des étudiants pour les documents électroniques (2,4%), les logiciels (2,4%), les documents audiovisuels (0,6%), iconographiques (0,6%) et cartographiques (0,6%) s'avère encore négligeable. Le livre semble être le type de document le plus sollicité par les étudiants.

Quant aux types sollicités par le personnel de l'Etat/privé/retraités le jour de l'enquête sont dévoilés par le graphe qui suit.

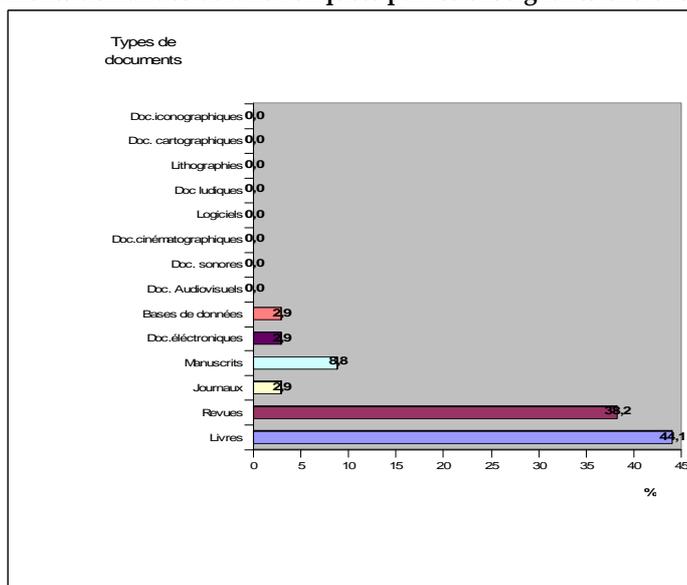
Graph 39 : Types de documents demandés le jour de l'enquête par le personnel de l'Etat/privé/retraités



Le support papier est le support le plus demandé avec un taux de 100% incluant les livres, les revues et les journaux avec respectivement des pourcentages à la hauteur de 61,1%, 33,3% et 5,6%. Les autres types n'ont fait l'objet d'aucune demande.

Les types de documents sollicités par l'enseignant-chercheur sont présentés ci-dessous.

Graph 40 : Types de documents demandés durant l'enquête par les enseignants-chercheurs



Le support papier semble être le plus demandé avec un taux de 85,3% incluant les livres, les revues et les journaux avec respectivement des pourcentages à la hauteur de 44,1%, 38,2% et 2,9%. La demande relative aux manuscrits ne dépasse pas les 8,8%.

L'intérêt des enseignants porté aux bases de données (2,9%) et aux documents électroniques (2,9%) demeure négligeable. Le livre et la revue restent les types de document les plus sollicités par cette catégorie.

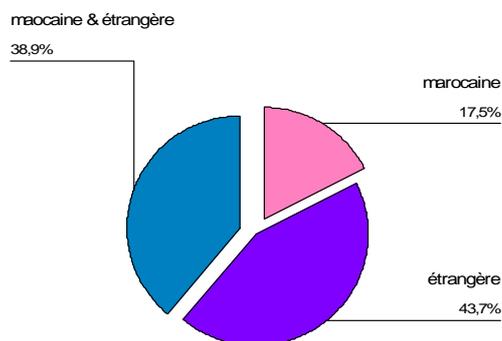
Les enseignants-chercheurs portent plus d'intérêt aux revues que le personnel de l'Etat/privé/retraités que les étudiants. Ces derniers suscitent plus les livres que les deux autres catégories. Les manuscrits ne sont utilisés que par les enseignants-chercheurs. Les bases de données et les documents électroniques ont attiré aussi bien les étudiants que les enseignants-chercheurs mais avec des pourcentages minimes.

Quelle que soit la catégorie de l'utilisateur, le papier reste le premier support par excellence. Cette position serait-elle la même quant à la fréquence de la demande ?

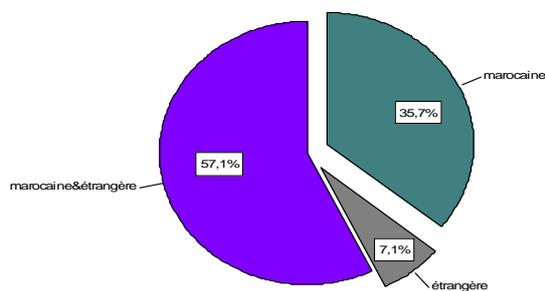
#### 5.1.3.4 Origines des documents demandés le jour de l'enquête

L'origine des documents demandés correspond au lieu de leur édition ou de leur production. Il est important pour une bibliothèque nationale de mesurer l'importance accordée par ses usagers à la production nationale acquise par voie de dépôt légal.

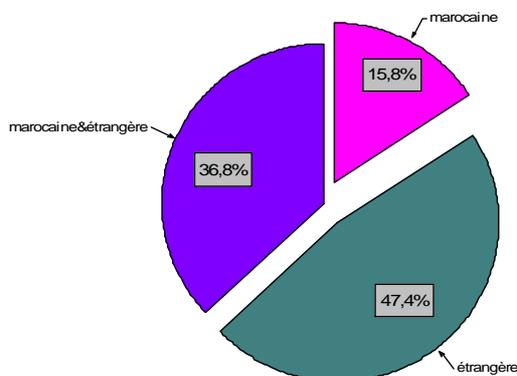
**Graphe 41 : Origines des documents demandés le jour de l'enquête par les étudiants**



**Graphe 42 : Origines des documents demandés le jour de l'enquête par le personnel de l'Etat/privé/retraités**



**Graphe 43 : Origines des documents demandés durant l'enquête par les enseignants-chercheurs**



L'origine des documents sollicités le jour de l'enquête par les étudiants est à la fois marocaine qu'étrangère. 17,5% des étudiants ont demandé exclusivement des documents d'origine marocaine et 38,9% ont sollicité des documents, à la fois, marocains et étrangers. Toutefois, la demande pour la documentation étrangère reste très apparente ; 43,7% des étudiants n'ont demandé que des documents édités/produits ailleurs.

Pour le personnel de l'Etat et du privé, la production nationale est plus sollicitée que celle étrangère. La première est de l'ordre de 35,7% ; tandis que la deuxième ne dépasse pas les 7,1%. Les demandes mixtes sont plus importantes avec un taux de 57,1%.

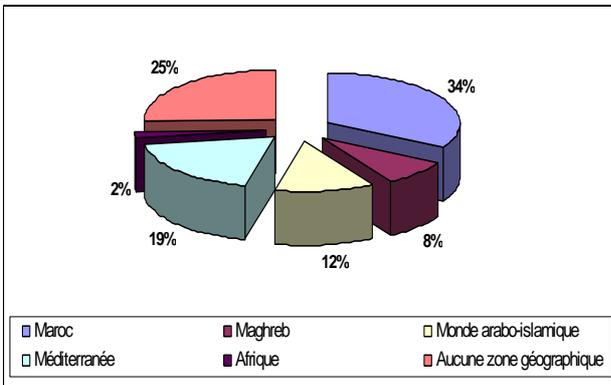
La demande des enseignants-chercheurs relative à la production étrangère seule (47,4%) est nettement supérieure à la demande liée à la production nationale seule (15,8%). La demande mixte est de l'ordre de 36,8%.

La demande de la production nationale est affirmée. Toutes les catégories étudiées ont affirmé à des pourcentages différents leur intérêt à la production nationale. Toutefois, aussi bien les étudiants que les enseignants ont exprimé aussi une forte demande à la production étrangère.

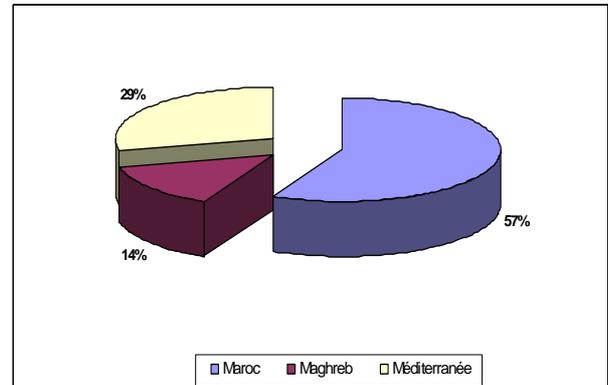
### 5.1.3.5 Zones géographiques couvertes par les documents demandés le jour de l'enquête

Les zones géographiques couvertes par les documents sollicités par les usagers de la BNRM constituent un des éléments important pour la politique de développement des collections.

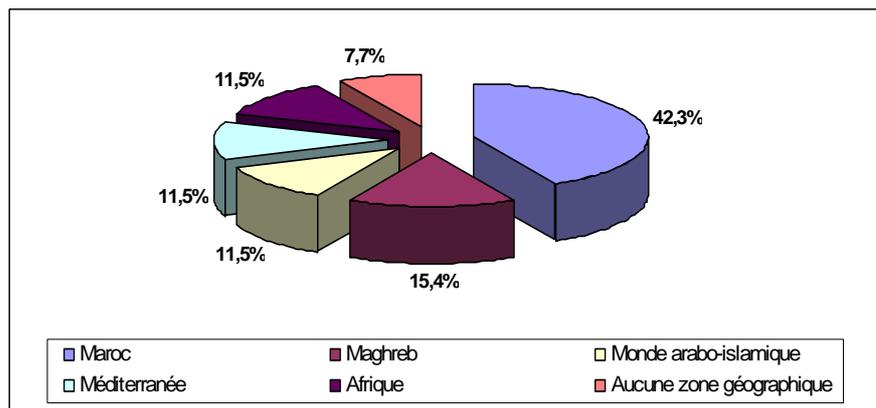
**Graphe 44 : Zones géographiques couvertes par les documents demandés le jour de l'enquête par les étudiants**



**Graphe 45 : Zones géographiques couvertes par les documents demandés le jour de l'enquête par le personnel de l'Etat/privé/retraités**



**Graphe 46 : Zones géographiques couvertes par les documents demandés pendant l'enquête par les enseignants-chercheurs**



Le quart des documents demandés le jour de l'enquête par les étudiants ne couvre aucune zone géographique déterminée. Tandis que les autres couvrent, à des pourcentages variés les zones géographiques suivantes : le Maroc (34%), la Méditerranée (19%), le monde arabo-islamique (12%), le Maghreb (8%) et l'Afrique (2%). Le Maroc est au centre des intérêts des étudiants. Les pays méditerranéens et le monde arabo-islamique attirent aussi leur attention avec moins d'intensité.

Ceux sollicités par le personnel de l'Etat/privé/retraités, comme le démontre le graphe 45 couvrent à des pourcentages variés les zones géographiques suivantes : le Maroc (57%), la Méditerranée (29%) et le Maghreb (14%). Cette catégorie ne s'est intéressée pendant la période de l'enquête qu'au Maroc dans sa dimension maghrébine et méditerranéenne. Seules les zones précitées ont suscité de l'intérêt.

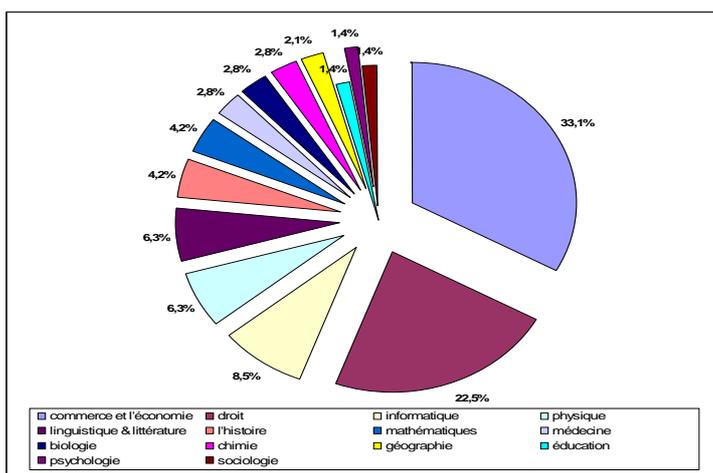
Quant à ceux demandés par les enseignants-chercheurs couvrent à de différents pourcentages variés les zones géographiques suivantes : le Maroc (42,3%), le Maghreb (15,4%), la Méditerranée (11,5%), Le monde arabo-islamique (11,5%) et l'Afrique (11,5%). Seuls 7,7% des documents sollicités ne couvrent aucune zone géographique déterminée. Les intérêts géographiques de cette catégorie ne sont pas tellement différente des deux autres.

Les Maroc, les pays méditerranéens, le Maghreb et le monde arabo-islamique constituent les zones les plus sollicitées par les trois catégories d'usagers de la BNRM. Quelle que soit la catégorie, le Maroc demeure la zone la plus demandée.

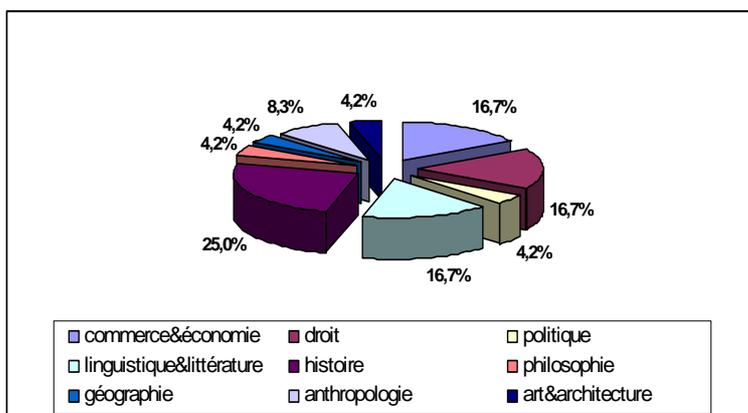
### 5.1.3.6 Disciplines couvertes par les documents consultés le jour de l'enquête

Les disciplines sollicitées par les usagers de la BNRM sont d'une importance cruciale quant à l'étude relative aux collections. Quelles sont les disciplines les plus couvertes par les documents demandés ?

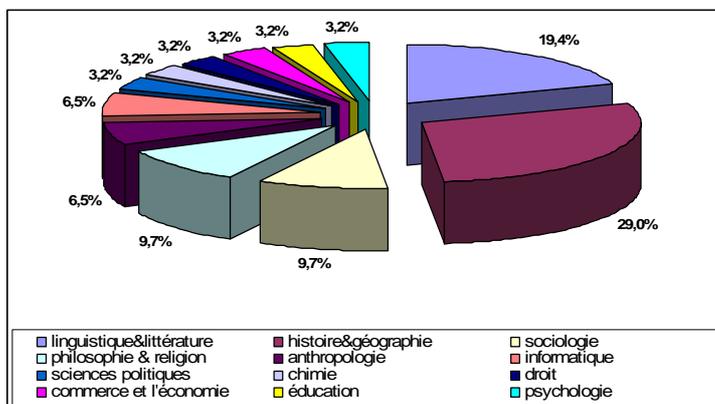
Graphe 47 : Disciplines couvertes par les documents demandés par les étudiants le jour de l'enquête



Graphe 48 : Disciplines couvertes par les documents demandés le jour de l'enquête par le personnel de l'Etat/privé/retraités



Graphe 49 : Disciplines couvertes par les documents demandés pendant l'enquête par les enseignants-chercheurs



La suprématie des sciences sociales quant aux demandes des étudiants le jour de l'enquête est affirmée par les présents résultats. L'économie se place au premier rang avec un pourcentage de 33,1%, suivie du droit avec un taux de 22,5%.

Ensuite se positionnent l'informatique avec un taux de 8,5% suivie de la physique avec un pourcentage de 6,3%. La linguistique et la littérature viennent après avec un taux de 6,3% succédée par l'histoire avec un taux de 4,2%.

D'autres disciplines, à savoir : les mathématiques, la médecine, la biologie, la chimie, la géographie, l'éducation, la psychologie, et la sociologie se classent en dernier à des pourcentages qui varient entre 4,2% et 1,4%.

La comparaison entre la demande relative aux sciences sociales, sciences humaines et sciences exactes fait ressortir que les premiers occupent la première place avec un taux global de 58,4%, les seconds se positionnent au troisième rang avec un taux global de 14% et les sciences exactes au deuxième rang avec un taux global de 27,4%. Ces résultats rappellent la décomposition de cette catégorie par filières (page 104).

Quant aux documents consultés par le personnel de l'Etat/privé /retraités, il est à noter que l'histoire se place au premier rang avec un pourcentage de 25%, suivie de la littérature avec un taux de 16,7%. Ensuite, se positionnent l'économie et le droit avec des taux respectifs de 16,7% chacune. L'anthropologie vient après avec un taux de 8,3% succédée par d'autres disciplines, à savoir : la politique, la philosophie, la géographie et l'architecture se classent en dernier avec un pourcentage équivalent à 4,2%.

La comparaison entre la demande relative aux sciences sociales, sciences humaines et sciences exactes fait ressortir que les premiers occupent la seconde place avec un taux global de 37,5%, les seconds se positionnent au premier rang avec un taux global de 62,5%. Les sciences exactes ne font pas partie des intérêts de cette catégorie. Les secteurs d'activités (voir p.106) dont relèvent les répondants expliquent les résultats obtenus.

En étudiant les demandes exprimées pendant l'enquête par les enseignants-chercheurs, il en ressort que les sciences humaines sont les plus sollicitées. L'histoire et la géographie se placent au premier rang avec un pourcentage de 29%, suivie de la linguistique et la littérature avec un taux de 19,4%. La sociologie et la philosophie les succède avec des taux respectifs de 9,7%, suivies à leur tour par l'anthropologie et l'informatique avec des taux respectifs de 6,5% chacune.

Les autres disciplines relatives aux sciences sociales, à savoir : les sciences politiques, l'éducation, l'économie, le droit se classent en dernier à la hauteur de 3,2% chacune.

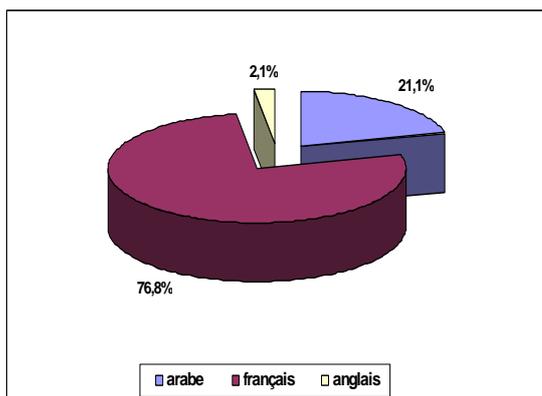
La comparaison entre la demande relative aux sciences humaines, sciences sociales et sciences exactes fait ressortir que les premières occupent la première place avec un taux global de 77,5%, les secondes se positionnent au deuxième rang avec un taux global de 12,8% et les sciences exactes au troisième rang avec un taux global de 9,7%.

La couverture thématique est considérée comme l'un des piliers de la politique de développement des collections. L'analyse de la demande des différentes catégories d'utilisateurs réels de la BNRM a dévoilé que les disciplines des sciences sociales et humaines sont les plus sollicitées avec des pourcentages différents selon la catégorie. La suprématie des sciences sociales est affirmée pour les étudiants ; tandis que les sciences humaines captent l'intérêt des enseignants-chercheurs et du personnel de l'Etat/privé/retraités. Pour ces deux dernières catégories, les sciences sociales viennent en seconde position.

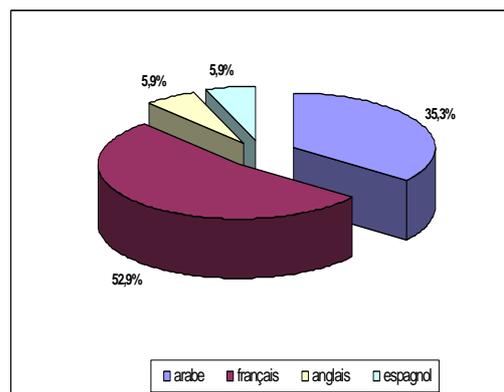
### **5.1.3.7 Langues couvertes par les documents demandés le jour de l'enquête**

Les documents demandés le jour de l'enquête, quelles langues couvrent-ils ? La couverture linguistique des documents sollicités le jour de l'enquête constitue l'objet de ce paragraphe.

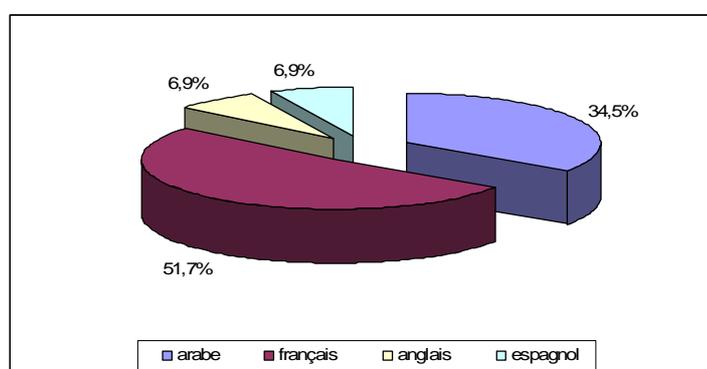
**Graphe 50 : Langues couvertes par les documents demandés le jour de l'enquête par les étudiants**



**Graphe 51: Langues couvertes par les documents demandés le jour de l'enquête par le personnel de l'Etat/privé/retraités**



**Graphe 52: Langues couvertes par les documents demandés pendant l'enquête par les enseignants-chercheurs**



Les documents demandés par les étudiants usagers de la BNRM le jour de l'enquête couvrent majoritairement la langue française avec un taux de 76,8%. La langue arabe se trouve en deuxième position avec un taux de 21,1% suivie de l'anglais avec un pourcentage de 2,1%.

De même ceux demandés par le personnel de l'Etat/privé/retraités couvrent le français en premier lieu avec un taux de 52,9%. La langue arabe se trouve en deuxième position avec un taux de 35,3% suivie de l'anglais et l'espagnol avec un pourcentage de 5,9% chacune.

La variété linguistique caractérise les documents sollicités par les enseignants-chercheurs. Le français se positionne en première place avec un taux de 51,7% suivi de l'arabe avec un taux de 34,5%. L'anglais et l'espagnol les succèdent avec un pourcentage de 6,9% chacun.

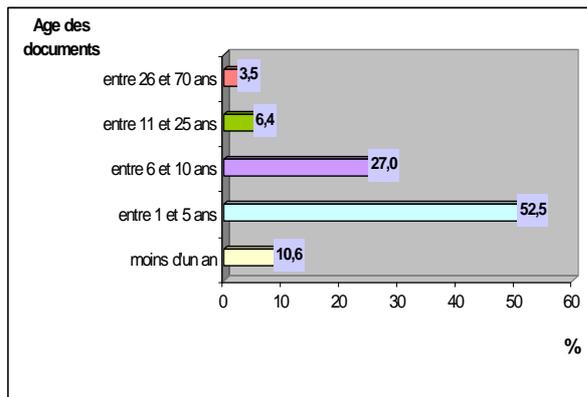
Les langues arabe et française sont les plus utilisées par l'utilisateur réel de la BNRM indépendamment de sa catégorie avec une importance accordée à la langue française. Les autres langues sont secondaires.

L'enseignement supérieur au Maroc est assuré en français dans toutes les branches scientifiques ainsi que dans certaines branches en sciences sociales et humaines. Cette donne a des répercussions directes sur la langue de recherche ou d'étude utilisée par les répondants.

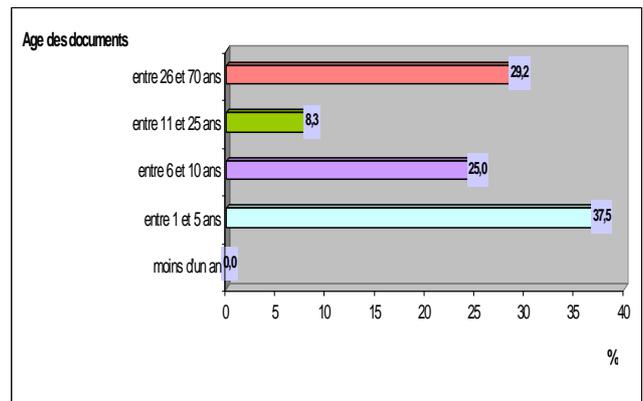
### 5.1.3.8 Age des documents demandés le jour de l'enquête

L'âge des documents sollicités constitue une caractéristique de base pour la présente étude.

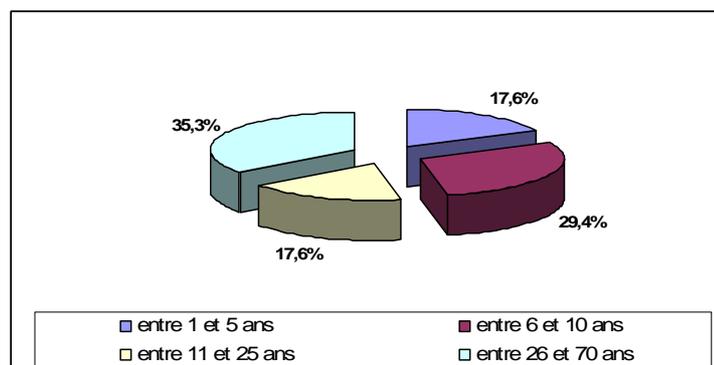
**Graphe 53 : Age des documents demandés le jour de l'enquête par les étudiants**



**Graphe 54 : Age des documents demandés pendant l'enquête par les enseignants-chercheurs**



**Graphe 55 : Age des documents demandés le jour de l'enquête par le personnel de l'Etat/privé/retraités**



La fraîcheur de l'information paraît être un critère de choix des documents sollicités le jour de l'enquête par les étudiants. Il en ressort que 63,1% des documents demandés ont moins de 5 ans. Les documents ayant entre 5 ans et 10 ans sont en deuxième position avec un taux ne dépassant pas les 27%. Les documents les moins demandés sont ceux dont l'âge dépasse les 11 ans avec un pourcentage de 9,9%.

Par contre, l'âge des documents demandés par le personnel de l'Etat/privé/retraités est très large. Tous les âges sont sollicités avec des pourcentages plus au moins variés. En effet, 17,6% des documents demandés ont moins de 5 ans. Les documents ayant entre 5 et 10 ans sont en deuxième position avec un taux ne dépassant pas les 29,4%. Les documents dont l'âge dépasse les 11 ans sont sollicités à la hauteur de 52,9%.

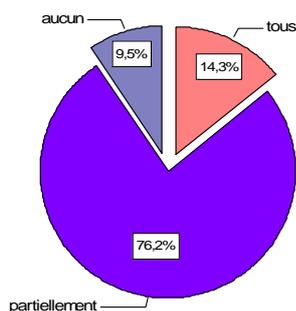
La variété des âges caractérise aussi les demandes des enseignants-chercheurs. 37,5% des documents demandés ont moins de 5 ans. Les documents ayant entre 5 et 10 ans sont en deuxième position avec un taux ne dépassant pas les 25%. Les documents les moins demandés sont ceux dont l'âge se place entre 11 et 25 ans avec un pourcentage de 8,3%. Les documents les plus âgés (dépassant les 26 ans) présentent un intérêt pour les chercheurs de 29,2%.

A l'instar du personnel de l'Etat/privé/retraités, les enseignants-chercheurs expriment un intérêt presque similaire à tous les âges des documents avec des pourcentages plus au moins différents. Par contre, les étudiants ont une préférence claire pour les documents récents.

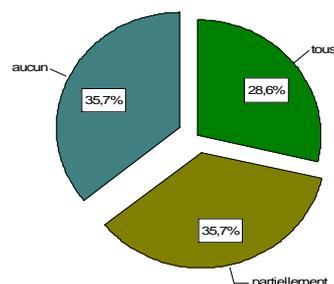
### 5.1.3.9 Satisfaction des usagers BNRM le jour de l'enquête

Les résultats de ce paragraphe nous permettront d'apprécier le degré de satisfaction des usagers par rapport aux demandes émises.

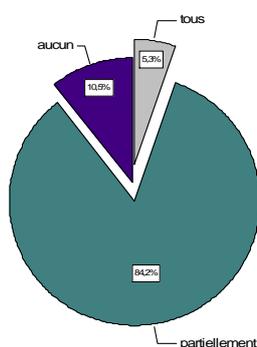
Graphe 56 : Pourcentage de satisfaction des demandes de documents faites par les étudiantes le jour de l'enquête



Graphe 57: Pourcentage de satisfaction des demandes de documents élaborées par le personnel de l'Etat/privé/retraités le jour de l'enquête



Graphe 58 : Pourcentage de satisfaction des demandes de documents émises par les enseignants chercheurs pendant L'enquête



Il est à noter que 9,5% des étudiants, 35,7% du personnel de l'Etat/privé et 5,3% des enseignants chercheurs ont déclaré n'avoir trouvé aucun des documents sollicités. En même temps, la quasi majorité, c'est-à-dire 76,2% des étudiants, 35,7% du personnel de l'Etat/privé et 84,2% des enseignants chercheurs, affirme que leurs demandes n'ont été satisfaites que partiellement. Tandis que les demandes satisfaites ne dépassent pas les 14,3% pour les étudiants, 28,6% pour le personnel de l'Etat/privé et 10,5% pour les chercheurs.

Il est à conclure que la majorité des demandes faites pendant le jour de l'enquête quelle que soit la catégorie de l'utilisateur ne sont satisfaites que partiellement.

Elles concernent surtout le support imprimé, à savoir les livres et les revues. Les enseignants-chercheurs portent plus d'intérêt à celles-ci que le personnel de l'Etat/privé/retraités et que les étudiants. Ces derniers demandent plus les livres que les deux autres catégories. Les manuscrits ne sont utilisés que par les enseignants-chercheurs. Les bases de données et les documents électroniques attirent aussi bien les étudiants que les enseignants-chercheurs mais avec des pourcentages insignifiants.

La demande de documents vise aussi bien la production nationale qu'étrangère et couvre, sur le plan thématique, aussi bien les sciences sociales et humaines que les sciences pures et appliquées avec une dominance constatée des premières. La suprématie des sciences sociales est affirmée pour les étudiants ; tandis que les sciences humaines captent surtout l'intérêt des enseignants-chercheurs et du personnel de l'Etat/privé/retraités.

Les périodes couvertes sont larges et tous les âges sont sollicités. Le personnel de l'Etat/privé/retraités et les enseignants-chercheurs présentent un intérêt presque similaire à tout âge de document. Tandis que les étudiants sont plus intéressés par les documents récents ayant moins de 5 ans.

Sur le plan linguistique, le français et l'arabe prédominent tandis qu'au niveau de la couverture géographique, le Maroc est au cœur des intérêts de la population enquêtée suivi des pays de la Méditerranée.

Les caractéristiques de la demande habituelle des usagers réels de la BNRM, quelle que soit la catégorie, sont-elles identiques aux caractéristiques de la demande ponctuelle exprimée pendant l'enquête ?

#### **5.1.4 Diagnostic de la fréquence des demandes habituelles**

Le diagnostic de la fréquence des demandes des répondants s'intéresse aux caractéristiques des documents fréquemment demandés. Les données instructives pour la présente étude touchent essentiellement à la couverture thématique, géographique et linguistique ainsi qu'à la typologie et à l'âge des documents.

##### **5.1.4.1 Typologie des documents fréquemment demandés**

La typologie des documents sollicités constitue une des caractéristiques importantes à étudier. Quels types de documents sont-ils souvent sollicités ? Y a-t-il une différence entre la demande habituelle et la demande du jour de l'enquête ? Les résultats présentés dans le tableau 20 nous permettent de répondre à ces questions.

Tableau 22 : Types de documents fréquemment demandés par les différentes catégories

		Marocain			Etranger			Total		
		souvent	parfois	jamais	souvent	parfois	jamais	souvent	parfois	jamais
Etudiant	livre	61	68	7	132	35	3	193	103	10
	revue	24	32	39	30	37	30	54	69	69
	journal	7	21	37	8	13	40	15	34	77
	doc. électronique	8	6	36	8	8	32	16	14	68
	base de données	4	11	35	5	12	33	9	23	68
	logiciel	2	4	39	5	5	36	7	9	75
	doc. cartographique	3	2	46	1	3	44	4	5	90
	manuscrit	2	3	47	1	3	44	3	6	91
	doc. audiovisuel	0	3	45	2	4	42	2	7	87
	doc. cinématographique	0	1	45	2	2	43	2	3	88
	lithographie	1	0	47	0	0	46	1	0	93
	doc. iconographique	1	2	45	0	2	44	1	4	89
	doc. sonore	0	3	46	1	1	45	1	4	91
	doc. ludique	0	0	47	1	1	44	1	1	91
	doc. en braille	0	0	48	0	0	46	0	0	94
		Marocain			Etranger			Total		
		souvent	parfois	jamais	souvent	parfois	jamais	souvent	parfois	jamais
personnel de l'Etat/ privé/retraités	livre	7	4	0	8	5	0	15	9	0
	revue	6	4	0	4	4	0	10	8	0
	journal	1	3	1	1	2	2	2	5	3
	doc. électronique	0	0	3	0	0	3	0	0	6
	base de données	0	0	3	0	0	3	0	0	6
	logiciel	0	0	3	0	0	2	0	0	5
	doc. cartographique	0	0	3	0	0	3	0	0	6
	manuscrit	1	0	3	0	0	3	1	0	6
	doc. audiovisuel	0	0	3	0	0	3	0	0	6
	doc. cinématographique	0	0	3	0	0	3	0	0	6
	lithographie	1	0	3	0	0	3	1	0	6
	doc. iconographique	0	0	3	0	0	3	0	0	6
	doc. sonore	0	0	3	0	0	3	0	0	6
	doc. ludique	0	0	3	0	0	3	0	0	6
	doc. en braille	0	0	3	0	0	3	0	0	6
		Marocain			Etranger			Total		
		souvent	parfois	jamais	souvent	parfois	jamais	souvent	parfois	jamais
Enseignant-chercheur	livre	8	7	0	9	7	0	17	14	0
	revue	5	8	0	3	10	0	8	18	0
	manuscrit	6	0	0	3	1	0	9	1	0
	lithographie	1	2	0	2	1	0	3	3	0
	journal	1	4	0	1	2	0	2	6	0
	doc. audiovisuel	1	2	0	1	1	0	2	3	0
	doc. iconographique	1	1	0	1	0	0	2	1	0
	doc. cartographique	0	1	0	1	0	0	1	1	0
	doc. électronique	0	1	0	0	1	0	0	2	0
	base de données	0	1	0	0	0	0	0	1	0
	doc. sonore	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	doc. cinématographique	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	logiciel	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	doc. ludique	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	doc. en braille	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Le livre constitue, comme le démontre le tableau 20, le type de documents le plus souvent demandé par les étudiants en soulignant que le livre étranger (132 réponses soit 68,39%) est plus recherché que le livre marocain (61 réponses soit 31,61%). La revue se positionne au deuxième rang avec 54 réponses dont 30 réponses pour la revue étrangère et 24 réponses pour la revue marocaine. Le document électronique occupe la troisième place avec 16 réponses dont la moitié en faveur du marocain. Le journal est moins sollicité que les types précités avec 15 réponses dont 8 réponses pour le journal étranger et 7 réponses pour le journal marocain.

Les bases de données viennent en cinquième position avec 9 réponses dont 4 pour les marocaines et 5 en faveur des étrangères. Il convient de signaler que les autres types de documents signalés au niveau du tableau 20 ne sont presque jamais sollicités par les étudiants.

Le croisement des résultats de la fréquence des demandes de documents avec les spécialités des étudiants font surgir des données instructives. En effet, 77,2% des demandes de livres sont émises par les étudiants en sciences sociales et humaines ; ces derniers expriment aussi 90,7% des demandes de revues. Toute la demande de presse émane des affiliés aux sciences sociales. Les demandes des documents électroniques et bases de données sont faites par les affiliés à l'économie et au droit avec respectivement des taux de 87,5% et 77,8%.

La quasi-totalité des demandes sont exprimées par des étudiants en sciences humaines et sociales. Ces résultats prouvent que la présence des étudiants scientifiques à la BNRM n'est pas liée aux collections ; ils sont surtout attirés par l'espace offert.

Dans le cas du personnel de l'Etat/ privé/retraités, le livre demeure le type de documents le plus souvent demandé en soulignant que le livre étranger (8 réponses soit 53,3%) est aussi bien recherché que le livre marocain (7 réponses soit 46,6%). La revue se positionne au deuxième rang avec 10 réponses dont 4 réponses pour la revue étrangère et 6 réponses pour la revue marocaine. Le journal occupe la troisième place avec 2 réponses dont la moitié en faveur du marocain. Le manuscrit et la lithographie sont moins sollicités que les types précités avec 1 réponse chacun. Il est à noter que les autres types de documents signalés au niveau du tableau 4 ne sont jamais sollicités.

Le croisement des résultats de la fréquence des demandes avec les spécialités du personnel de l'Etat/ privé/retraités nous mène à déduire que 50% des demandes de livres sont émises par les journalistes et les personnes exerçant dans le champ culturel, alors que les 50% restantes émanent des affiliés au secteur financier et bancaire et au secteur juridique ; ces derniers expriment aussi 75% des demandes de revues et la totalité des demandes de journaux.

Quant aux enseignants-chercheurs, le livre reste le type de documents le plus sollicités en notant que le livre marocain (8 réponses soit 47,1%) est aussi demandé que le livre étranger (9 réponses soit 52,9%). Le manuscrit se positionne au deuxième rang avec 9 réponses. La revue occupe la troisième place avec 8 réponses dont 5 réponses en faveur de la revue marocaine et 3 en faveur de celle étrangère. La lithographie, le journal, le document iconographique, le document cartographique et le document audiovisuel viennent en dernière position quelle que soit leur origine. Les autres types de documents ne sont pas du tout sollicités.

Le croisement des résultats de la fréquence des demandes selon le type de documents les plus sollicités et les spécialités des enseignants nous montre que 70,6% des demandes de livres sont émises par les enseignants-chercheurs en sciences humaines et 29,4% par les spécialistes en sciences sociales ; ces derniers expriment aussi 37,5% des demandes de revues et les premiers avancent les 62,5% restantes. Toutes les demandes des journaux émanent des spécialistes en sciences sociales tandis que toutes les demandes de manuscrits, des lithographies et des documents iconographiques et cartographiques, sont exprimées par les enseignants en sciences humaines. Les scientifiques ne sollicitent aucun de ces types de documents.

Ces résultats nous rappellent ceux du paragraphe précédent et nous mènent à conclure que quelle que soit la catégorie de l'utilisateur, il n'existe pas de différence entre la demande relative aux types de documents exprimée le jour de l'enquête et la demande habituelle.

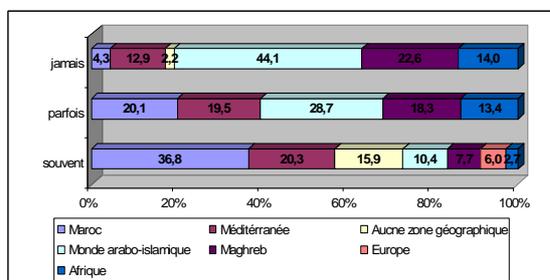
Le livre et la revue restent les types les plus demandés. La presse vient en deuxième position et n'intéresse que les économistes et les juristes. Le manuscrit, la lithographie, les documents cartographique et iconographique n'attirent que l'attention des enseignants chercheurs en sciences humaines. Les documents électroniques et les bases de données ne sont sollicités que par les étudiants en sciences sociales.

Autre remarque importante, il paraît que les demandes des scientifiques en documents est très faible. Il paraît qu'ils sont attirés par l'espace offert et non par le fonds documentaire. Rappelons que ce dernier est prédominé par les sciences humaines et sociales.

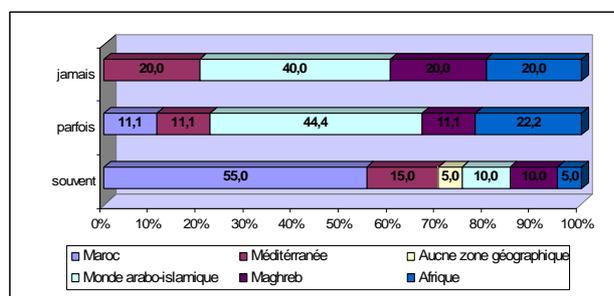
#### 5.1.4.2 Zones géographiques couvertes par les documents fréquemment demandés

Après avoir dégagé les types de documents les plus sollicités, il est indispensable de connaître les zones géographiques auxquelles s'intéressent les usagers de la BNRM. Les zones choisies au niveau du questionnaire ont des liens avec le Maroc soit à caractère historiques, religieux, politiques, économiques, culturels ou géographiques.

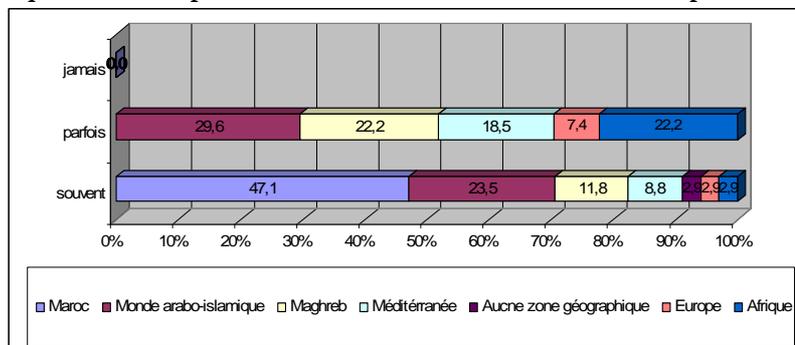
Graph 59 : Zones géographiques couvertes par les documents fréquemment demandés par les étudiants



Graph 60 : Zones géographiques couvertes par les documents habituellement demandés par le personnel de l'Etat/privé/retraités



Graph 61: Zones géographiques couvertes par les documents habituellement demandés par les enseignants-chercheurs



Le Maroc constitue le centre d'intérêt des étudiants. Les documents souvent demandés traitent dans leur majorité du Maroc avec un taux de 36,8%. Ils semblent aussi être attirés par la zone de la Méditerranée avec un taux de 20,3%. Le monde arabo-islamique ainsi que le Maghreb les intéressent moins avec des taux respectifs de 10,4% et 7,7%. Il est important à signaler que l'Afrique ne constitue pas une zone importante du point de vue des étudiants par contre l'Europe paraît être une zone prometteuse avec un taux de 6%.

Les zones méditerranéennes et européennes sont suscitées par les étudiants en économie, en premier lieu, avec respectivement des taux de 51,7% et 60% et ceux inscrits en droit, en deuxième lieu, avec des taux de 27% et 20%. Les accords économiques noués entre le Maroc et la Méditerranée ainsi qu'avec l'Europe, ont donné, certes, lieu à des projets de recherche effectués par les établissements d'enseignement supérieur, constituent une explication à cet intérêt. Le Maghreb intéresse plus les étudiants linguistes et historiens avec un taux de 28,6% et 14,3%. Tandis que le monde arabo-islamique attire l'attention des étudiants juristes et économistes à la hauteur de 38,1% et 21,7%, suivis des historiens (15,8%) et des linguistes (10,5%).

Les documents souvent demandés par le personnel de l'Etat/privé/retraités traitent aussi dans leur majorité du Maroc avec un taux de 55%. Les répondants sont aussi attirés par la zone de la Méditerranée avec un taux de 15%. Le monde arabo-islamique ainsi que le Maghreb les intéressent moins avec des taux respectifs de 10%.

Pour cette dernière catégorie, la zone méditerranéenne est suscitée par ceux qui travaillent dans les secteurs juridiques et financiers en premier lieu avec respectivement 66,6% et en deuxième lieu par les journalistes et ceux qui exercent dans le secteur culturel avec des taux de 10% chacun. Le Maghreb ainsi que le monde arabo-islamique intéressent surtout les juristes et les financiers avec un taux de 100% tandis que l'Afrique ne suscite l'intérêt que des journalistes.

Quant aux enseignants-chercheurs, ils demandent souvent des documents traitant dans leur majorité du Maroc avec un taux de 47,1%. Ils sont aussi attirés par la zone du monde arabo-islamique avec un taux de 23,5%. Le Maghreb et la Méditerranée intéressent moins les enseignants avec des taux respectifs de 11,8% et 8,8%. Il convient aussi de souligner que l'Afrique et l'Europe ne constituent pas des zones importantes du point de vue des enseignants.

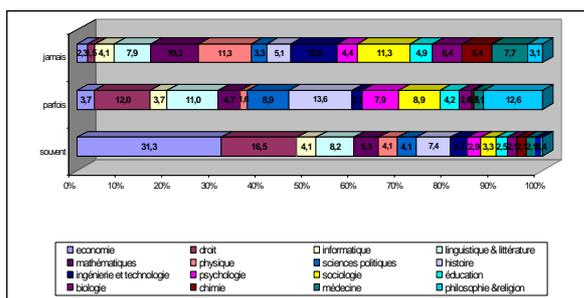
Il est à noter que la zone méditerranéenne est suscitée par les historiens, les linguistes et les spécialistes de l'éducation à raison de 33,3% chacun. Le Maghreb intéresse plus les historiens, les philosophes et les juristes avec respectivement un taux de 50%, 25% et 25%. Tandis que le monde arabo-islamique attire l'attention des historiens, des philosophes, des linguistes et des juristes à la hauteur de 37,5%, 25%, 12,5% et 25%.

La couverture géographique fréquemment sollicitée par les usagers de la BNRM, quelle que soit la catégorie, ne se différencie pas de celle de la demande du jour de l'enquête. Le Maroc est omniprésent et prédomine les intérêts des usagers sur le plan géographique. Cet intérêt au Maroc s'élargit surtout dans ses dimensions historique, religieuse, culturelle, politique et économique aux pays maghrébins, méditerranéens et arabo-islamiques.

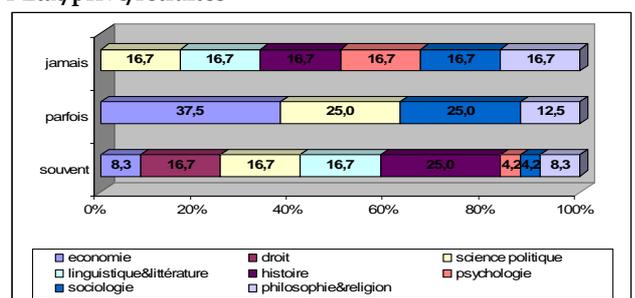
### 5.1.4.3 Disciplines couvertes par les documents fréquemment demandés

Les disciplines couvertes par les documents habituellement demandés à la BNRM sont très variées. La couverture thématique de la demande habituelle constitue un des piliers de la politique de développement des collections.

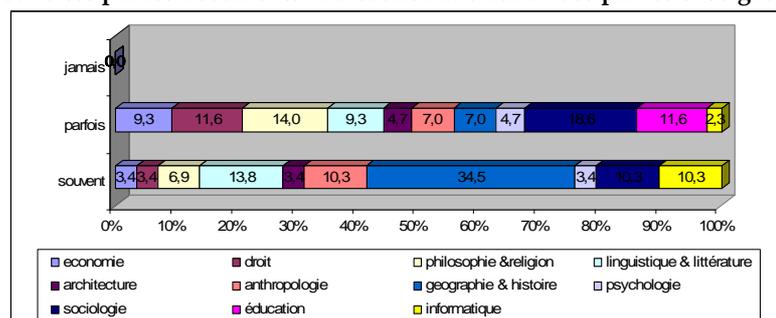
Graph 62 : Disciplines couvertes par les documents habituellement demandés par les étudiants



Graph 63 : Disciplines couvertes par les documents habituellement demandés par le personnel de l'Etat/privé/retraités



Graph 64 : Disciplines couvertes par les documents habituellement demandés par les enseignants-chercheurs



Concernant les documents demandés par les étudiants, l'économie se place au premier rang avec un taux de 31,3%, suivie du droit avec 16,5%. La littérature et la linguistique les succèdent avec un taux de 8,2% suivies de l'histoire avec un taux de 7,4%. Les disciplines scientifiques notamment, les mathématiques, la physique, l'informatique et l'ingénierie se positionnent après avec des taux allant de 5,3 à 3,7%. Les autres disciplines sont couvertes avec des pourcentages négligeables allant de 2,9 à 0,4%.

S'intéresser, dans un deuxième temps, aux disciplines « parfois » demandées est une démarche qui paraît prometteuse de données intéressantes. En effet, les disciplines les moins représentées au niveau des branches d'études sont les plus récurrentes notamment la philosophie (12,6%), la sociologie (8,9%), les sciences politiques (8,9%), et la psychologie (37,9%). Ces dernières peuvent être des matières connexes ou de soutien et par conséquent elles constituent des disciplines de deuxième intérêt pour les étudiants.

La comparaison des résultats de la répartition thématique avec la répartition des étudiants par filières d'études prouve qu'il existe une réelle liaison entre ces deux variables. La discipline fréquemment sollicitée correspond au domaine d'étude du répondant.

Quant aux documents sollicités par le personnel de l'Etat/privé/retraités, l'histoire se place au premier rang avec un taux de 25%, suivie du droit, de la politique et de la littérature avec un taux de 16,7% chacune. L'économie, la philosophie et la religion les succèdent avec un taux de 8,3% chacune, suivies elles mêmes, de la psychologie et la sociologie avec un taux de 4,2%.

Quant aux disciplines « parfois » demandées, il est à signaler que les disciplines les plus récurrentes sont l'économie (37,5%), la politique (25%), la sociologie (25%) et enfin la philosophie (12,5%). Donc, ces dernières constituent des axes de deuxième intérêt pour cette catégorie d'usagers.

Les enseignants-chercheurs placent la géographie et l'histoire au premier rang avec un taux de 34,5%, suivies de la linguistique et la littérature avec 13,8%. L'anthropologie, la sociologie et l'informatique viennent après avec un taux de 10,3% chacune, suivies de la philosophie avec un taux de 6,9%. Les autres disciplines notamment, l'architecture, l'économie, le droit et la psychologie les succèdent avec un taux de 3,4% chacune.

La couverture thématique de la demande habituelle des chercheurs usagers de la BNRM est quasi-identique à celle de leur demande ponctuelle durant la période de l'enquête.

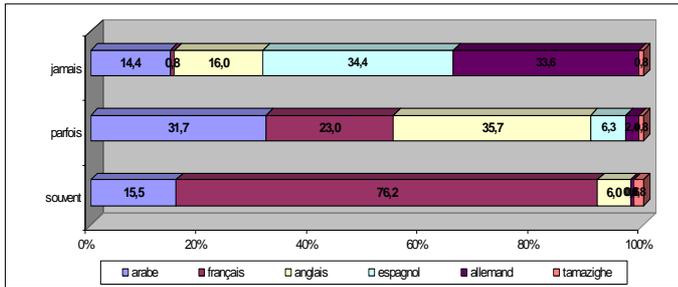
La comparaison entre ces résultats et la segmentation de cette catégorie d'usagers par domaine de recherche ou filière d'enseignement révèle l'existence d'une relation forte entre celles-ci et les disciplines couvertes par la demande.

En guise de récapitulatif, les étudiants demandent des documents traitant des sciences sociales plus que les sciences humaines. Ces dernières sont plutôt sollicitées par les enseignants chercheurs. Le personnel de l'Etat et du privé préfère les deux à des pourcentages presque équivalents. Il en ressort que les disciplines des sciences sociales et humaines doivent constituer la base de la politique de développement des collections avec un niveau de profondeur assez élevé sachant que les usagers réels de la BNRM ont en majorité un bac+4.

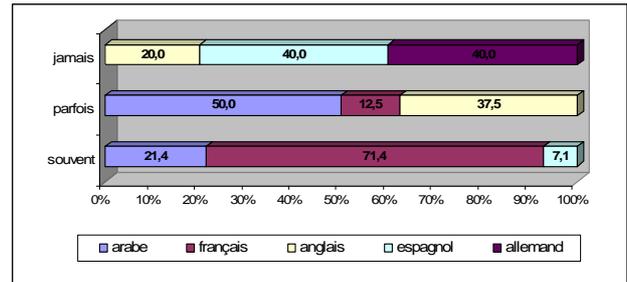
#### **5.1.4.4 Langues couvertes par les documents fréquemment demandés**

Il est indispensable de cerner la couverture linguistique à laquelle s'intéresse l'utilisateur de la BNRM avant de tracer une politique documentaire.

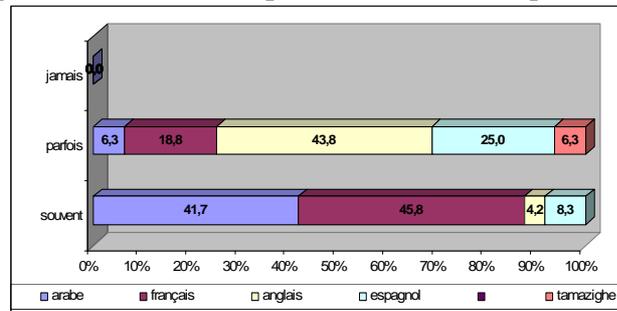
**Graphe 65 : Langues couvertes par les documents fréquemment demandés par les étudiants**



**Graphe 66 : Langues couvertes par les documents fréquemment demandés par le personnel de l'Etat/privé/retraités**



**Graphe 67 : Langues couvertes par les documents fréquemment demandés par les enseignants-chercheurs**



La langue française reste la plus utilisée, par les étudiants, avec un taux de 76,2%. L'enseignement supérieur dispensé en français dans plusieurs branches ce qui explique cette situation. La langue arabe est classée en deuxième position avec un taux de 15,5% suivie de l'anglais avec un pourcentage de 6% et en dernier lieu, l'allemand avec un taux de 0,6%. Certains portent de l'intérêt aux documents écrits en tamazight avec un taux de 1,8%. L'anglais paraît être considéré comme une langue alternative ou de deuxième choix ; elle occupe la première position en tant que langue « parfois » sollicitée avec un taux de 35,7%.

Concernant le personnel de l'Etat/privé/retraités, il paraît que le français constitue sa langue préférée avec un taux de 71,4%. La langue arabe est classée en deuxième position avec un taux de 21,4%, suivie de l'espagnol avec un pourcentage de 7,1%.

L'anglais est considéré comme une langue de deuxième choix ; elle occupe, en effet, le premier rang en tant que langue « parfois » sollicitée avec un taux de 37,5%.

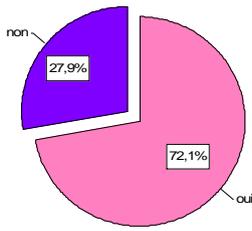
Comme les autres catégories, l'arabe et le français constituent les deux langues les plus fréquemment utilisées par les enseignants-chercheurs à raison de 41,7% et 45,8%. La langue espagnole est classée en troisième position avec un taux de 8,3% suivie de l'anglais avec un pourcentage de 4,2%. L'anglais constitue une langue alternative car elle est positionnée au premier rang en tant que langue « parfois » sollicitée avec un taux de 43,8% suivie de l'espagnol avec un taux de 25%.

Quelle que soit la catégorie, le français et l'arabe sont les langues les plus utilisées tandis que l'anglais prend de l'ampleur en tant que langue de deuxième choix succédée par l'espagnol. Aucune différence entre la demande habituelle et celle instantanée du jour de l'enquête n'est dégagée à ce niveau.

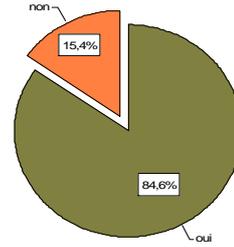
#### 5.1.4.5 Age des documents fréquemment demandés par les usagers réels

Après avoir étudié la couverture géographique, thématique et linguistique des documents fréquemment sollicités, nous abordons maintenant la couverture temporelle. L'idée est de vérifier, d'abord, si l'âge du document conditionne le choix de l'utilisateur.

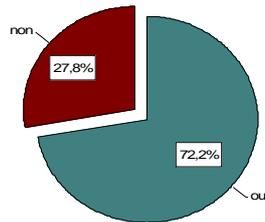
**Graphe 68 : Impact de l'âge du document sur les travaux des étudiants**



**Graphe 69 : Impact de l'âge du document sur les travaux du personnel de l'Etat/privé/retraités**

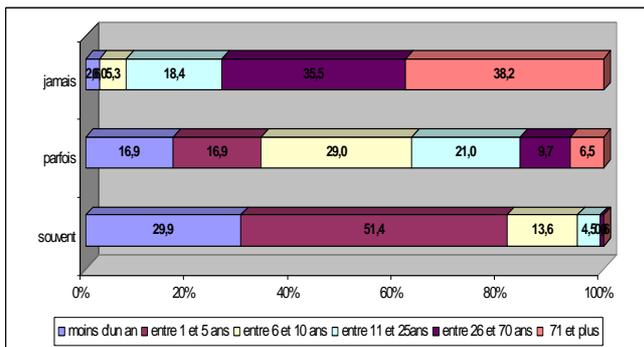


**Graphe 70 : Impact de l'âge du document sur les travaux des enseignants-chercheurs**

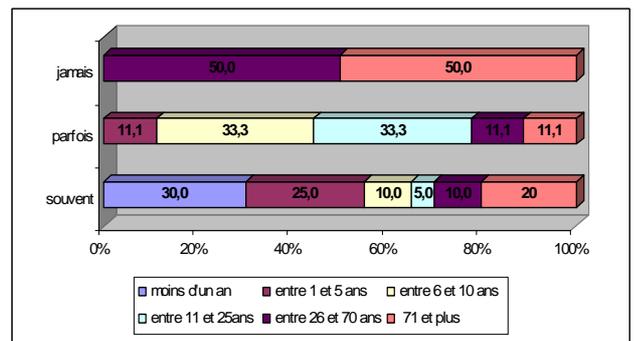


La majorité des répondants, que ce soit des étudiants, personnel de l'Etat/privé/retraités ou des enseignant-chercheurs, ont affirmé que l'âge du document a un impact sur leurs travaux de recherches à la hauteur de 72,1%, 84,6% et 72,2%. La nature de l'information recherchée conditionne le choix de l'utilisateur. Par conséquent, quels sont les âges qui les intéressent le plus ?

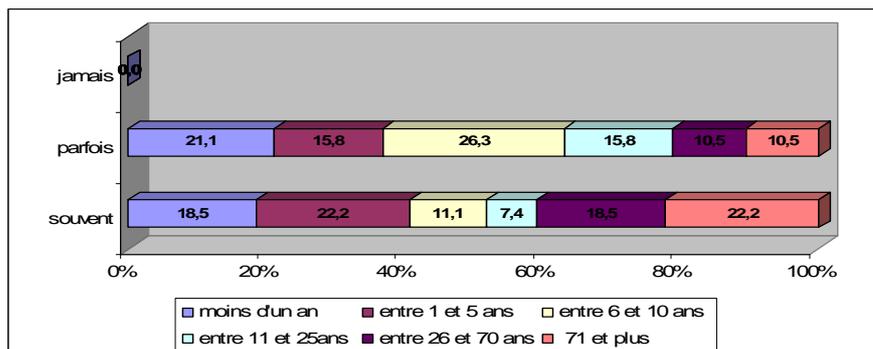
**Graphe 71 : Age des documents fréquemment demandés par les étudiants**



**Graphe 72 : Age des documents fréquemment demandés par du personnel de l'Etat/privé/retraités**



**Graphe 73 : Age des documents fréquemment demandés par les enseignants-chercheurs**



Il est clair que les documents les plus récents sont les plus fréquemment demandés par les étudiants tandis que ceux les plus âgés sont les moins sollicités. En effet, 81,3% des documents demandés ont moins de 5 ans et 73,7% des documents jamais sollicités ont plus de 26 ans.

La fraîcheur de l'information est recherchée par les étudiants, pourtant le type de documents le plus demandé reste le livre. La majorité des demandes fréquentes relatives aux documents récents sont émises par les économistes (42,5%) suivi des juristes (26%).

L'étude des données relatives à l'âge des documents les « parfois » demandés par les étudiants fait surgir l'idée que les documents ayant entre 6 et 10 ans ou entre 11 et 25 ans semblent n'être utilisés en cas d'absence de documents plus récents.

Concernant le personnel de l'Etat/privé/retraités, les documents récents sont les plus fréquemment demandés. En effet, 55% des documents souvent demandés ont moins de 5 ans tandis que seulement 30% ont plus de 26 ans. Ces derniers constituent 100% des documents jamais sollicités. La majorité des demandes fréquentes relatives aux documents récents sont émises par les financiers (35%) et les juristes (35%).

La majorité des chercheurs inscrits à la BNRM demandent fréquemment aussi bien les documents qui ont moins de 5 ans que les documents ayant plus de 26 ans avec un taux respectif de 40,7%. Les documents les moins sollicités sont ceux ayant un âge entre 6 et 25 ans avec un pourcentage de 18,6%.

La totalité des demandes fréquentes relatives aux documents anciens (plus de 26 ans) sont émises par les historiens. Les documents récents sont sollicités fréquemment à la fois par les juristes, les historiens, les linguistes que les sociologues à des pourcentages respectifs de 15%, 45%, 25% et 15%.

Le chercheur a besoin d'une couverture temporelle très large. Il creuse dans le temps mais reste attentif aux actualités. Ce qui explique aussi la diversité des supports et types de documents sollicités par cette catégorie allant du manuscrit jusqu'au document électronique.

Ceci dit, la catégorie du personnel de l'Etat/privé/retraités s'intéresse aussi à tous les âges avec une pondération en faveur des documents récents. Par contre, les étudiants favorisent ces derniers et ne s'intéressent qu'à l'information d'actualité. Par conséquent, la couverture temporelle des collections de la BNRM doit être aussi large que possible tout en accordant une attention particulière à son actualisation et sa mise à jour.

En guise de conclusion, les documents imprimés se démarquent en tant que support le plus demandé avec une préférence claire du livre de la part des étudiants. Les chercheurs et le personnel de l'Etat/privé/retraités favorise le périodiques.

Les demandes couvrent plus les branches des sciences sociales et humaines que les sciences exactes et appliquées. Les étudiants s'intéressent plus aux sciences sociales par contre les chercheurs sont plus attirés par les sciences humaines. Tandis que le personnel de l'Etat/privé/retraités demande des documents couvrant les deux à des pourcentages presque équivalents. La couverture thématique de la collection se dégage en faveur des sciences sociales et humaines avec un niveau de profondeur important.

Les documents récents sont les plus sollicités par les étudiants. La couverture temporelle est beaucoup plus large pour les chercheurs et le Personnel de l'Etat /privé/retraités.

Sur le plan linguistique, le français et l'arabe prédominent avec un intérêt secondaire pour l'anglais tandis qu'au niveau de la couverture géographique, le Maroc est au cœur des intérêts de la population enquêtée. A ce niveau, les dimensions géographiques, religieuses, historiques, politiques et économiques du Maroc orientent le choix de l'utilisateur.

Les contours de la demande étant cernés, il convient de vérifier le degré de satisfaction de la population enquêtée par rapport à l'offre documentaire de la BNRM.

## 5.1.5 Satisfaction des répondants

Ce chapitre est consacré à l'appréciation du degré de satisfaction des répondants par rapport à l'offre documentaire de la BNRM et à la détection des causes relatives à son insatisfaction.

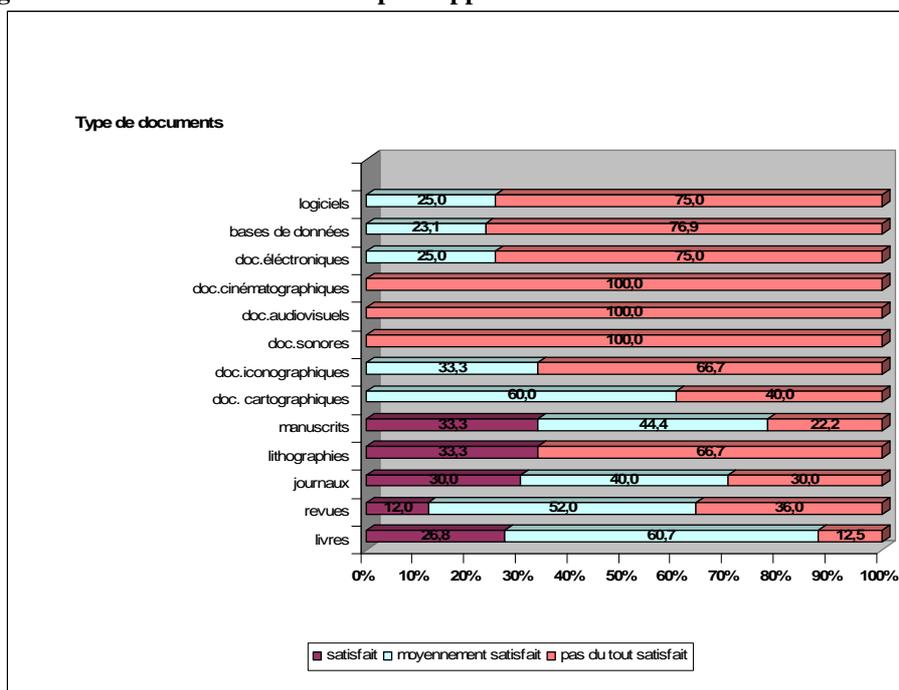
### 5.1.5.1 Degrés de satisfaction des répondants

L'étude du degré de satisfaction des répondants par rapport aux documents offerts par la BNRM permet de détecter les défaillances de la collection actuelle du point de vue de l'utilisateur.

#### 5.1.5.1.1 Degrés de satisfaction des étudiants

A ce niveau, il est incontournable de connaître le degré de satisfaction des étudiants inscrits à la BNRM par rapport à l'offre documentaire actuelle.

Graph 74 : Degrés de satisfaction des étudiants par rapport aux documents sollicités



Les documents les moins sollicités par les étudiants, à savoir : les documents audiovisuels, cinématographiques, sonores, électroniques, bases de données et logiciels marquent un taux de non satisfaction total. La BNRM dispose d'un espace Audiovisuel, dédié à ces types de documents qui offre une collection embryonnaire. Certains types de documents n'existent même pas, notamment : les documents ludiques, les documents cinématographiques et les bases de données. L'espace précité était fermé aux publics pendant la période de l'enquête et par conséquent, toute demande exprimée par les lecteurs de la BNRM relative à ces types de documents était rejetée. Cette explication est valable quelle que soit la catégorie de l'utilisateur.

La majorité des répondants (66,7%) déclare leur frustration par rapport aux manuscrits et lithographies ; documents rarement demandés. Il en est de même pour les documents spéciaux, à savoir : les documents iconographiques et cartographiques.

La non satisfaction des étudiants par rapport au livre, type de document le plus sollicité, est apparente avec un taux de 73,2%. La revue et le journal marquent des taux de non satisfaction respectifs de 88% et 70%.

Il est à conclure que l'étudiant n'est pas satisfait par rapport aux documents fréquemment demandés, et ce avec des pourcentages différents.

La moyenne de la satisfaction des répondants est de 7% tandis que celle de non satisfaction dépassent les 85%. En d'autres termes, quel que soit le type du document, l'étudiant estime que l'offre est loin d'être satisfaisante.

Il est à noter que la quasi-totalité des répondants non satisfaits (englobant ceux qui ne sont ni satisfaits ni moyennement satisfaits) dispose au minimum d'un niveau de Bac +3 ans/ bac+4 ans. Le niveau intellectuel des répondants influence peut être le jugement porté vis-à-vis du fonds documentaire c'est-à-dire que plus le niveau universitaire est élevé plus les répondants pensent que le fonds est lacunaire et ne réponds pas à leurs besoins.

Le croisement de la non satisfaction des répondants avec leur profil nous laisse déduire que :

- l'insatisfaction des étudiants par rapport aux documents audiovisuels, cinématographiques, sonores, documents électroniques, aux bases de données et aux logiciels a été exprimée en premier lieu par ceux inscrits en sciences dures et appliquées. La deuxième catégorie qui se déclare frustrée par rapport aux types de documents précités sont les étudiants en sciences économiques et juridiques.

- les documents iconographiques, cartographiques, lithographies et manuscrits ne répondent pas aux besoins des étudiants en sciences humaines.

- les fonds imprimés, incluant le livre, la revue et le journal, marquent des degrés de non satisfaction variés. En ce qui concerne le livre, les spécialistes des sciences sociales sont les moins satisfaits à la hauteur de 60,3%, suivis des scientifiques avec un taux de 27,4% et enfin les spécialistes des sciences humaines avec un taux de 12,4%.

Pour la revue, 67,69% des réponses négatives émanent des étudiants en sciences sociales, 13,85% sont exprimées par les étudiants en sciences dures et appliquées et enfin 18,46% sont déclarées par ceux inscrits en sciences humaines.

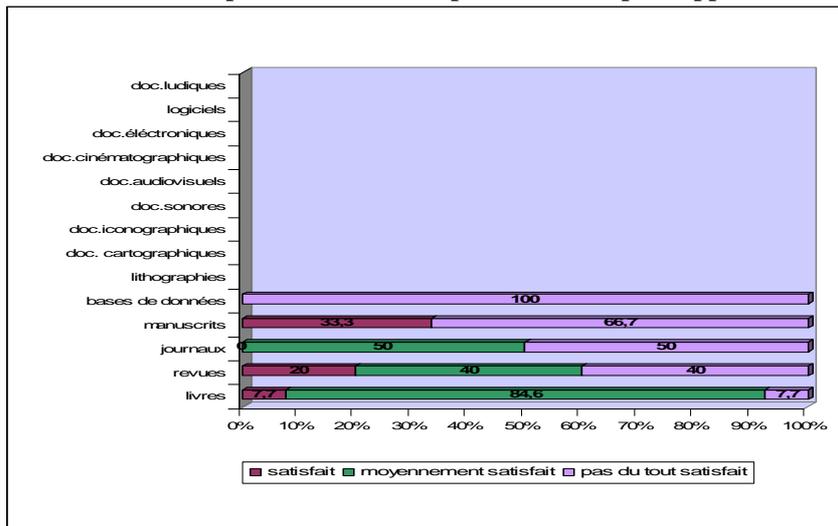
Quant au journal, il marque un taux de non satisfaction qui atteint les 68,4% pour les étudiants en sciences sociales et 5,2% pour ceux en sciences humains.

La non satisfaction des étudiants par rapport aux collections offertes par la BNRM est dégagée. Les étudiants en sciences sociales sont les moins satisfaits et surtout les économistes et les juristes, suivis des étudiants en sciences humaines. Les raisons de cet état, du point du vue des concernés, seront traités par la suite.

#### **5.1.5.1.2 Degrés de satisfaction du personnel de l'Etat/privé/retraités**

L'étude du degré de satisfaction du personnel de l'Etat/privé/retraités par rapport aux types de documents offerts par la BNRM fait ressortir les résultats explicités par le graphe n°75.

**Grphe 75 : Degrés de satisfaction du personnel de l'Etat/privé/retraités par rapport aux documents sollicités**



Aucune réponse n’a été accordée aux lithographies, documents cartographiques, documents iconographiques, documents audiovisuels, documents cinématographiques, documents sonores, documents électroniques et les logiciels.

La majorité des répondants déclare leur frustration par rapport aux manuscrits, journaux et bases de données avec des taux respectifs de 67,7%, 100% et 100% des réponses.

L’insatisfaction des répondants par rapport au livre est apparente avec un taux de 92,3%. La revue marque un taux de non satisfaction de 80%.

Il est à noter, donc, que le répondant n’est pas satisfait, à des pourcentages différents, quel que soit le type de documents demandés.

Le croisement de la non satisfaction des répondants avec leur profil nous laisse déduire que :

- l’insatisfaction des répondants par rapport aux bases de données et aux manuscrits a été exprimée à 100% par ceux qui exercent dans des établissements à caractère culturel ;
- les fonds imprimés, incluant le livre, la revue et le journal, enregistrent des degrés de non satisfaction différents. En ce qui concerne le livre, les financiers et les juristes sont les moins satisfaits à la hauteur de 63,6%, suivis des affiliés aux activités culturelles avec 27,3% et enfin des journalistes avec 9,1%. Pour la revue, 62,5% des réponses négatives émanent des financiers et des juristes, 25% sont exprimées par ceux qui travaillent dans le secteur culturel et enfin 12,5% sont déclarées par les journalistes.

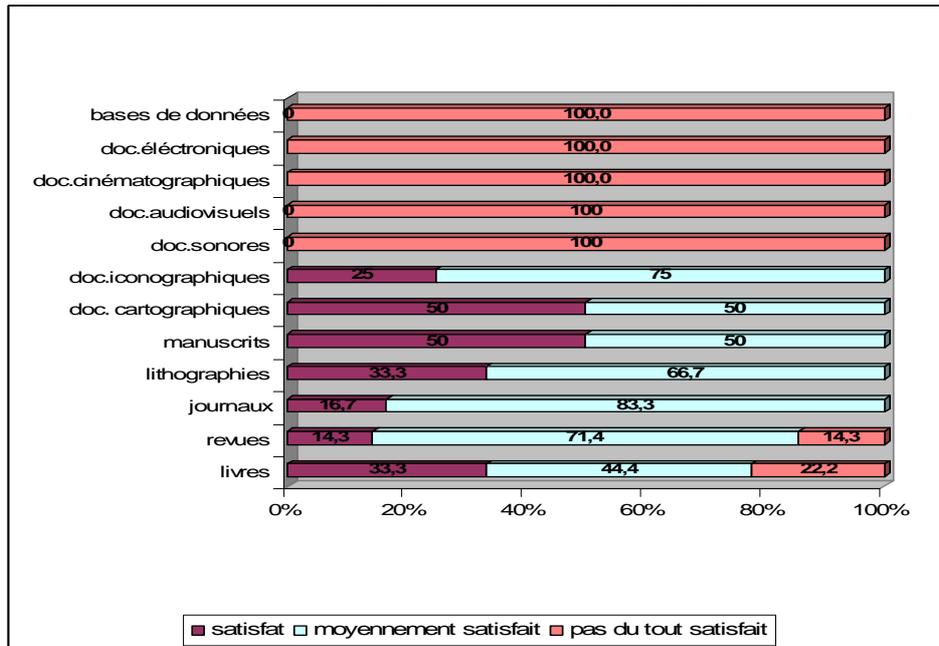
Quant au journal, il marque un taux d’insatisfaction qui atteint les 50% enregistré par les journalistes et 50% marqué par les financiers et les économistes.

Il en ressort que ceux qui exercent dans les secteurs juridique, financier et culturel ainsi que les journalistes constituent les usagers ayant affirmé leur insatisfaction par rapport aux collections actuelles de la BNRM. Les raisons de cette non satisfaction seront exposées ultérieurement.

### 5.1.5.1.3 Degrés de satisfaction des enseignants-chercheurs

L’étude du degré de satisfaction des enseignants-chercheurs par rapport aux types de documents offerts par la BNRM fait ressortir les résultats explicités par le graphe n° 76.

**Graphe 76 : Degrés de satisfaction des enseignants-chercheurs par rapport aux documents sollicités**



Les documents les non ou les moins sollicités par les enseignants-chercheurs, à savoir : les documents audiovisuels, cinématographiques, sonores, électroniques, bases de données et logiciels marquent un taux d'insatisfaction total.

Les répondants estiment qu'ils sont moyennement satisfait par rapport aux manuscrits et les documents cartographiques avec un pourcentage de 50% ; tandis que 75% déclarent leur frustration par rapport aux documents iconographiques et 66,6% par rapport aux lithographies. L'insatisfaction des répondants par rapport au livre est apparente avec un taux de 66,6%. La revue et le journal marquent des taux d'insatisfaction respectifs de 85,7% et 83,3%.

La moyenne de la satisfaction des répondants est de 17,2% tandis que celle de la non satisfaction dépasse les 82,9%. En d'autres termes, quelque soit le type du document, le répondant estime que l'offre est loin d'être satisfaisante. Les raisons seront exposées dans le paragraphe qui suit.

Le croisement de la non satisfaction des répondants avec leur profil nous laisse déduire que :

- l'insatisfaction des répondants par rapport aux documents audiovisuels, cinématographiques, sonores, documents électroniques, aux bases de données et aux logiciels a été surtout exprimée en premier lieu par les spécialistes des sciences économiques et juridiques et les affiliés aux sciences humaines en second lieu ;
- les documents iconographiques, cartographiques, lithographies et manuscrits ne répondent pas aux besoins des affiliés aux sciences humaines ;
- les fonds imprimés, incluant le livre, la revue et le journal, marquent des degrés de non satisfaction variés. En ce qui concerne le livre, les spécialistes des sciences humaines sont les moins satisfaits à la hauteur de 63,6%, suivis des spécialistes des sciences sociales avec un taux de 18,4% ;

Concernant la revue, 58,3% des réponses négatives émanent des enseignants en sciences humaines, la différence est exprimée par les affiliés aux sciences sociales.

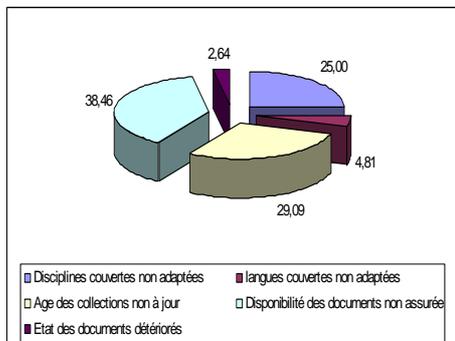
Quant au journal, il marque un taux de non satisfaction qui atteint les 66,6% pour les enseignants en sciences sociales et 33,3% pour ceux en sciences humaines.

Quelle que soit la catégorie de l'utilisateur, les répondants trouvent que l'offre de la BNRM ne pourrait pas répondre à leurs besoins pour différentes raisons.

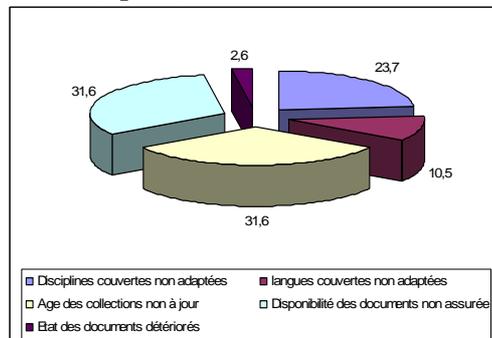
### 5.1.5.2 Raisons de l'insatisfaction des usagers réels de la BNRM

L'analyse du degré de satisfaction a dévoilé que l'utilisateur de la BNRM se déclare frustré par rapport à tout type de documents à des pourcentages différents. Les raisons cette insatisfaction seront exposés en ce qui suit.

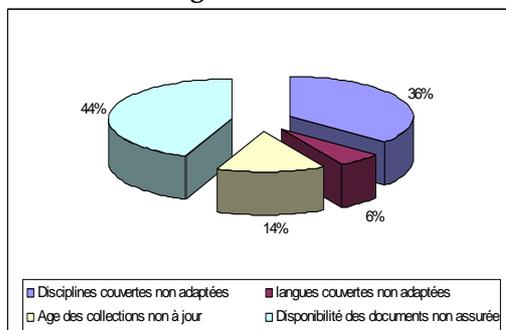
**Graphe 77 : Raisons de la non satisfaction des étudiants**



**Graphe 78 : Raisons de la non satisfaction du personnel de l'Etat/privé/retraités**



**Graphe 79 : Raisons de la non satisfaction des enseignants-chercheurs**



L'insatisfaction des étudiants est due essentiellement à l'indisponibilité des documents avec un taux de 38,46%. Les périodes couvertes et l'âge des collections se positionnent en deuxième place avec un pourcentage de 29,09%. Les disciplines couvertes non adaptées aux besoins constituent une raison d'une grande importance avec un taux de 25%.

Les langues couvertes et l'état des documents semblent être des entraves de seconde importance avec des taux faibles variant entre 4,81% et 2,64%.

Rappelons, à ce niveau, que les lettres et les sciences humaines constituent le fonds majoritaire de la BNRM avec un taux de 66,8%, suivies des sciences juridiques, économiques et sociales avec un taux de 18,8%. Ensuite, se positionnent les sciences appliquées et exactes avec un taux de 10,4%. Du point de vue de l'étudiant, l'incohérence entre la demande et l'offre disciplinaire est évidente. En ce qui concerne l'âge des collections de la BNRM, l'analyse a démontré que 89,6% des documents ont plus de 5 ans. Pourtant, la majorité des étudiants demandent des documents plus récents.

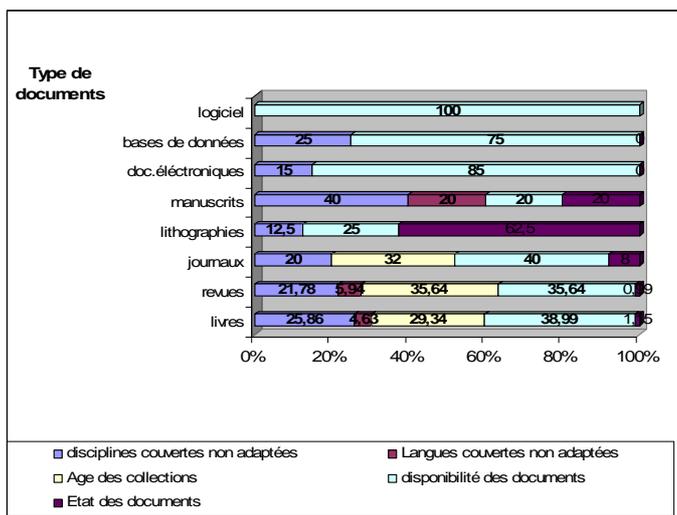
Les langues couvertes et l'état des documents semblent être des entraves de seconde importance avec des taux faibles variant entre 5,1% et 2,5%. Ceci paraît logique, d'une part, le français et l'arabe sont les langues dominantes du fonds documentaire actuel et d'autre part, le degré de détérioration des documents est faible.

La non satisfaction du personnel de l'Etat/privé/retraités est due essentiellement à l'indisponibilité et l'âge des documents avec un taux de 31,6% pour chaque raison. Les disciplines couvertes non adaptées aux besoins se positionnent en deuxième place avec un pourcentage de 23,7%. Les langues couvertes non adaptées aux besoins constituent une raison qui possède une grande importance avec un taux de 10,5%. L'état des documents ne constitue guère un obstacle important avec un taux faible de 2,6%.

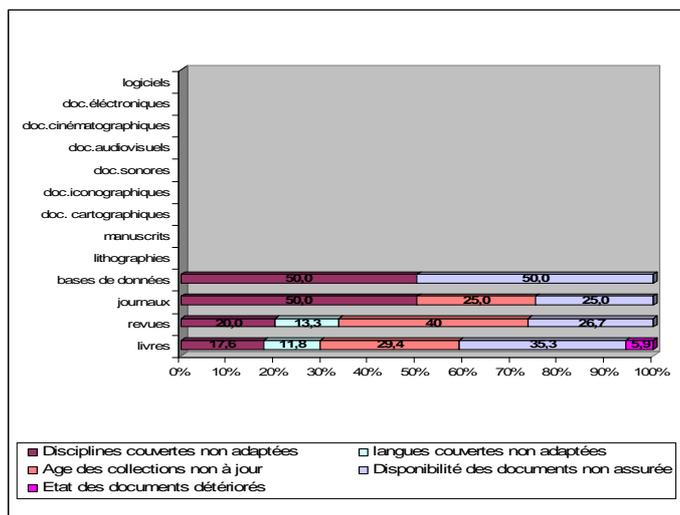
L'insatisfaction des enseignants-chercheurs est due essentiellement à l'indisponibilité des documents avec un taux de 44%. Les disciplines couvertes non adaptées constituent une raison d'une grande importance avec un taux de 36%. L'âge des collections se positionnent en troisième place avec un pourcentage de 14% et en dernier lieu les langues couvertes avec un taux de 6%.

Le croisement des résultats des raisons d'insatisfaction de chaque catégorie de répondants selon le type de document nous révèle les données explicitées par les graphes suivants.

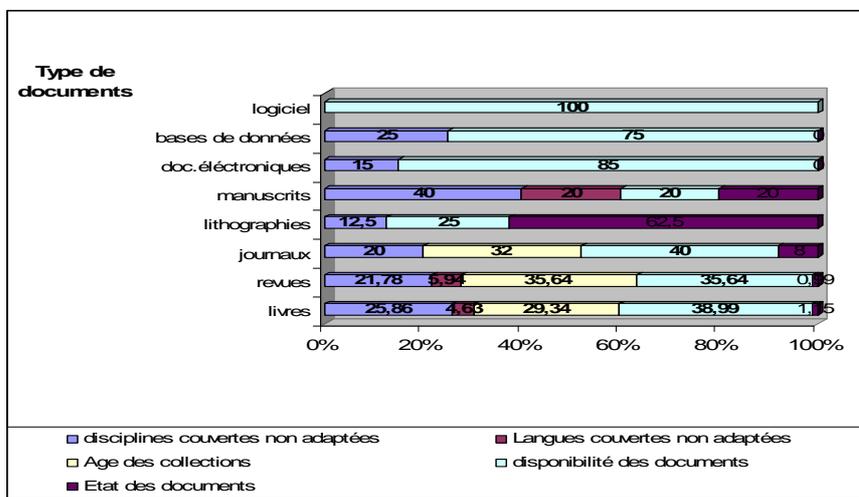
**Graphe 80 : Raisons de la non satisfaction des étudiants selon le type de documents**



**Graphe 81 : Raisons de la non satisfaction du personnel de l'Etat/privé/retraités selon le type de documents**



**Graphe 82 : Raisons de la non satisfaction des répondants selon le type de documents**



En ce qui concerne le livre, la revue et le journal, l'ordre des raisons paraît respecter la logique générale déduite à partir du graphe précédent aussi bien pour les étudiants que pour les enseignants chercheurs que pour le personnel de l'Etat/privé/retraités. Par contre, l'insatisfaction de ces derniers par rapport au journal est due essentiellement à la non adaptation des disciplines couvertes en premier lieu, puis, à l'âge de la collection presse et l'indisponibilité des documents. Cette dernière ainsi que la non adaptation des disciplines couvertes constituent les uniques raisons de la non satisfaction des étudiants et des enseignants-chercheurs des logiciels, des documents électroniques et des bases de données. Le personnel de l'Etat/privé/retraités se déclare insatisfait de celles-ci à cause de leur indisponibilité et de la non adaptation des disciplines couvertes avec leurs besoins. Rappelons que la BNRM n'offrait l'accès à aucune base

de données jusqu'au moment du lancement de l'enquête. Notons aussi que les répondants ne se sont pas déclarés par rapport aux autres types de documents.

En général, les répondants estiment que le fonds documentaire de la BNRM ne répond pas complètement à leurs besoins. Les raisons de cette insatisfaction tournent autour de l'indisponibilité des documents désirés, la non adaptation thématique et l'âge des documents mis à leur disposition.

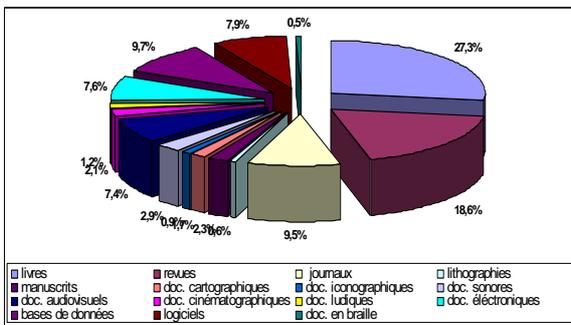
### 5.1.6 Attentes des répondants

A ce niveau, on vise à présenter les attentes auxquelles aspirent les répondants en matière de typologie de documents, de couverture linguistique, thématique, géographique et périodique.

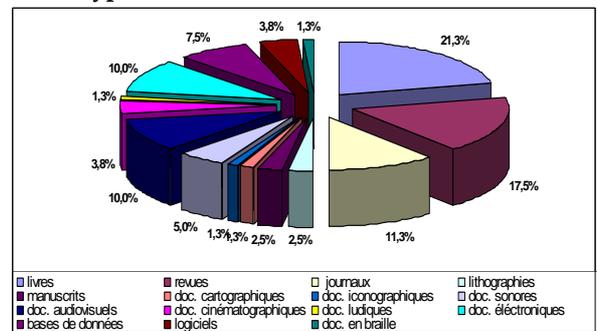
#### 5.1.6.1 Type de documents attendus

La typologie des documents attendus constitue un point primordial à étudier. L'objectif est de déterminer le type de documents que les usagers réels souhaiteraient trouver à la BNRM.

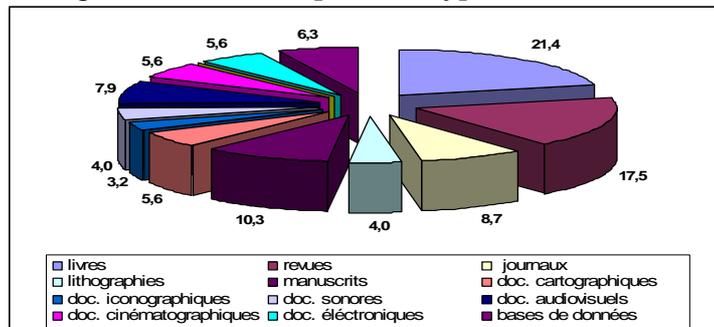
**Graphe 83: Attentes des étudiants quant aux types de documents**



**Graphe 84 : Attentes du personnel de l'Etat/privé/retraités quant aux types de documents**



**Graphe 85 : Attentes des enseignants-chercheurs quant aux types de documents**



Les classiques imprimés (livres, revues et journaux) représentent les types de documents que les étudiants, personnel de l'Etat/privé/retraités et enseignants-chercheurs espèrent trouver à la BNRM avec des taux respectifs de 55,4%, 50% et 47,6%. Les livres se positionnent au premier rang suivi successivement des revues et des journaux.

Les bases de données, les documents électroniques, les documents audiovisuels, les documents sonores et les logiciels suscitent l'intérêt des étudiants, du personnel de l'Etat/privé/retraités et des enseignants chercheurs et semblent être les futurs types sollicités avec un pourcentage global à la hauteur de 35,7%, 40% et 29,4%.

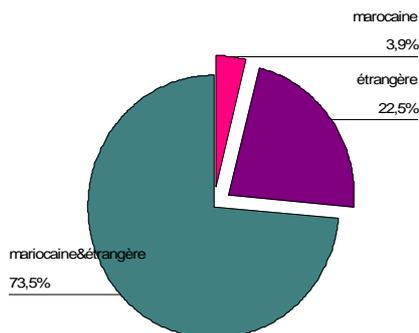
Les autres types de documents (manuscrits, lithographie, document cartographique et iconographique) semblent n'intéresser qu'une tranche minimale d'étudiants et par conséquent ils sont aussi bien les moins demandés actuellement et les moins attendus avec un taux global de 8,9%. La même remarque est valable pour le personnel de l'Etat/privé/retraités avec un taux de

10%. Tandis que les enseignants chercheurs expriment un intérêt particulier à ce type de document avec un taux global de 23% et surtout vis-à-vis des manuscrits un pourcentage de 10,3%.

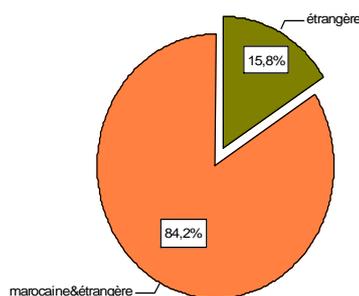
### 5.1.6.2 Origines des documents attendus

L'importance de ce point est de préciser l'intérêt que porteront les usagers de la BNRM à la production nationale par rapport à la production étrangère.

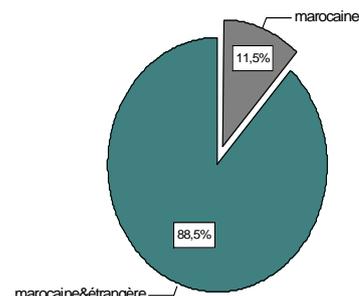
Graphe 86: Attentes des étudiants par rapport à l'origine des documents



Graphe 87: Attentes du personnel de l'Etat/privé/retraités par rapport à l'origine des documents



Graphe 88 : Attentes des enseignants-chercheurs par rapport à l'origine des documents



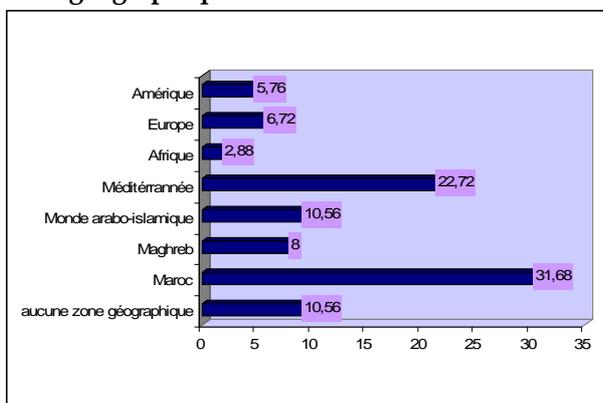
Aussi bien les étudiants que le personnel de l'Etat/privé/retraités que les enseignants-chercheurs se sont déclarés intéressés à la fois par la production intellectuelle nationale et étrangère avec des taux respectifs de 73,5%, 84,2% et 88,5%.

Aucune des catégories n'a affirmé être intéressée que par la production étrangère ou marocaine seule. Par conséquent, les collections auxquelles s'attendent les répondants doivent être une composition harmonieuse des deux.

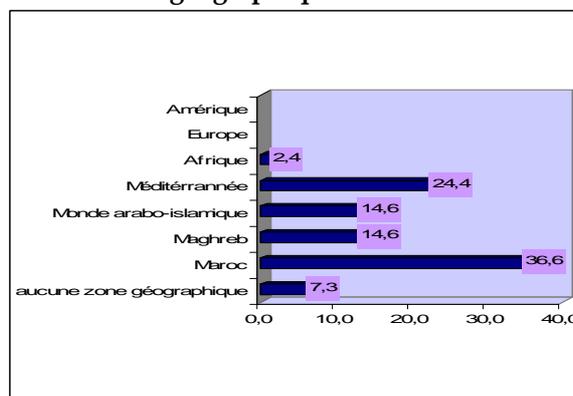
### 5.1.6.3 Zones géographiques couvertes par les documents attendus

La couverture géographique à laquelle s'intéresseraient les usagers de la BNRM constitue un point important pour la politique de développement des collections.

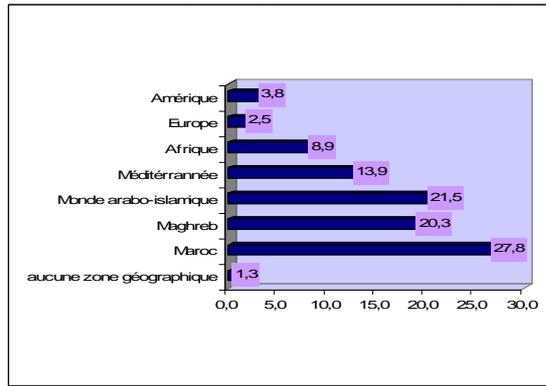
Graphe 89: Attentes des étudiants par rapport aux zones géographiques couvertes



Graphe 90: Attentes du personnel l'Etat/privé/retraités par rapport aux zones géographiques couvertes



**Graphe 91 : Attentes des enseignants-chercheurs par rapport aux zones géographiques couvertes**



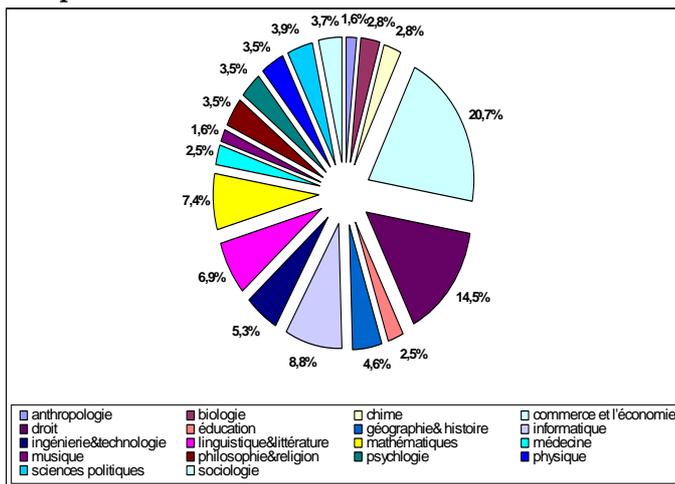
Toutes les catégories étudiées confirment que leurs préoccupations géographiques ne changeront pas. Les zones déclarées au niveau de la fréquence de demandes sont les mêmes avec la même importance et sont classées dans le même ordre que ce soit pour les étudiants que pour le personnel de l'Etat/privé que pour les enseignants-chercheurs.

Il convient de signaler qu'en ce qui concerne les étudiants, une nouvelle zone a surgit, à savoir : l'Amérique avec un taux de 5,76%. L'Europe a pris aussi de l'ampleur avec un taux de 6,72%. Cette même remarque est valable pour les enseignants-chercheurs qui ont choisis l'Amérique avec un taux de 3,8% ainsi que l'Europe avec un taux de 2,5% comme zones susceptibles de les intéresser. Le statut avancé de coopération duquel a bénéficié le Maroc dernièrement pourrait constituer un stimulateur dans ce sens.

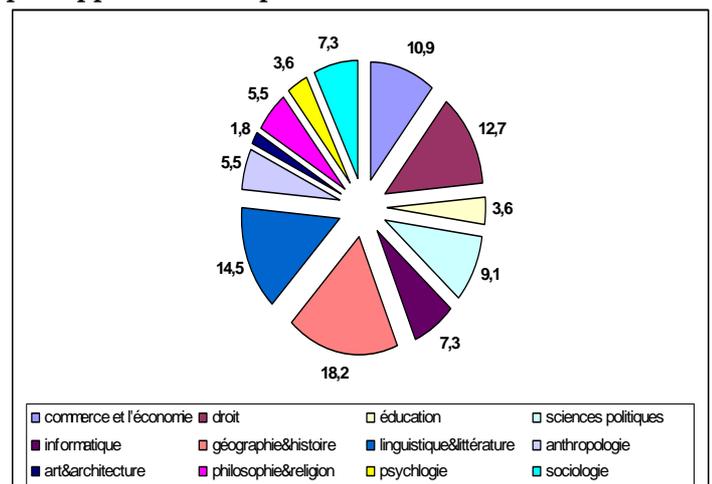
#### 5.1.6.4 Disciplines couvertes par les documents attendus

La couverture thématique à laquelle aspirent les usagers de la BNRM est le troisième axe important pour toute étude sur le développement des collections. Les graphes suivants présentent les attentes des usagers réels de la BNRM par catégorie et par discipline.

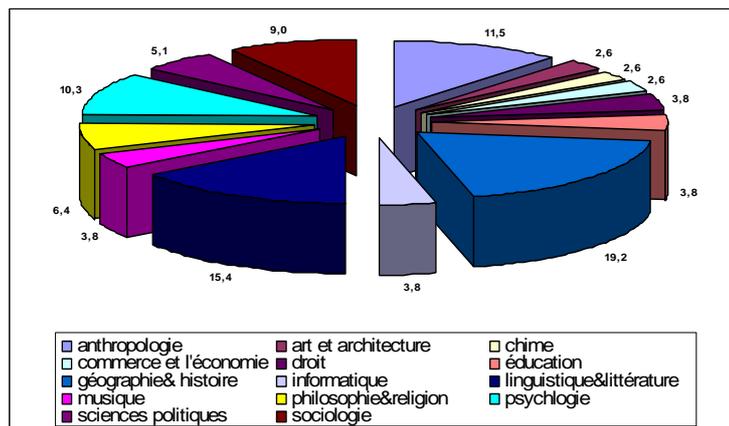
**Graphe 92 : Attentes des étudiants par rapport aux disciplines couvertes**



**Graphe 93 : Attentes du personnel de l'Etat/privé/retraités par rapport aux disciplines couvertes**



**Graphe 94: Attentes des enseignants-chercheurs par rapport aux disciplines couvertes**



Les disciplines couvertes attendues réfèrent aux fréquences de demandes actuelles et rappellent les spécialités des inscrits à la BNRM.

En ce qui concerne les étudiants, l'économie et le droit se classent toujours au premier rang suivis de la littérature et de l'histoire. L'informatique et les mathématiques semblent prendre de l'ampleur. Les sciences politiques, la philosophie, la sociologie et l'ingénierie les succèdent suivis, à leur tour, par la physique, la psychologie, l'anthropologie et les sciences de l'éducation. Les autres disciplines sont les moins représentées.

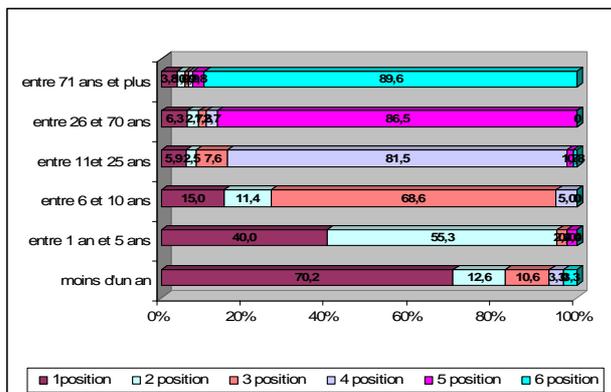
La catégorie du personnel de l'Etat/privé préfère l'économie et le droit au détriment de la littérature et de l'histoire qui se positionnent au second rang. Les sciences politiques, la philosophie et la sociologie les succèdent suivis, à leur tour, par la psychologie, l'anthropologie et les sciences de l'éducation.

Quant aux chercheurs, l'histoire, la littérature, l'anthropologie, la psychologie et la sociologie se placent toujours en première position suivis de la politique. L'informatique, l'éducation, le droit et la musique semblent prendre de l'ampleur. L'art et l'architecture, la chimie et le commerce et l'économie se placent en dernier lieu.

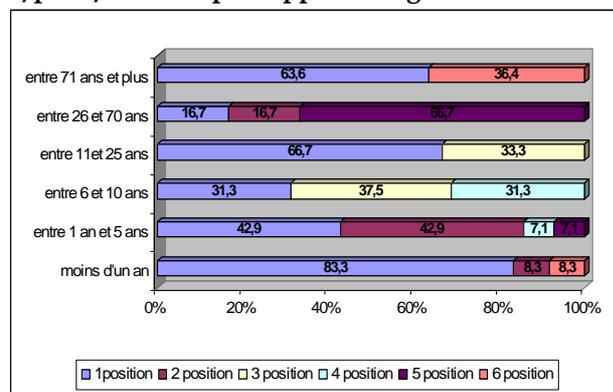
### 5.1.6.5 Age des documents attendus

La couverture temporelle présente le quatrième axe essentiel pour développer ses collections. Les futurs besoins des usagers réels en matière d'âge seront-ils différents ?

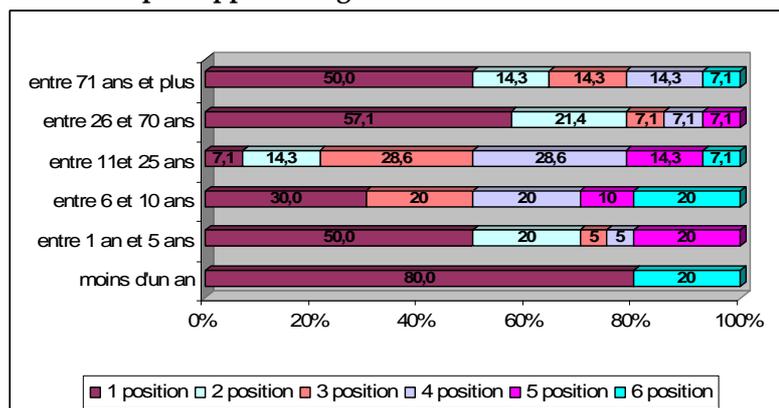
**Graphe 95 : Attentes des étudiants par rapport à l'âge des collections**



**Graphe 96 : attentes du personnel de l'Etat/privé/retraités par rapport à l'âge des collections**



**Graphe 97 : Attentes des étudiants par rapport à l'âge des collections**



Les étudiants placent les documents les moins âgés en première position et les plus âgés au dernier rang. En d'autres termes, les documents les plus récents seront les plus sollicités. Quant au personnel de l'Etat/privé/retraités, tous les âges seront demandés avec des pourcentages variés ; quoique les documents les plus récents seront les plus sollicités, suivis de ceux qui ont entre 11 et 26 ans et qui sont succédés à leur tour, par les plus âgés.

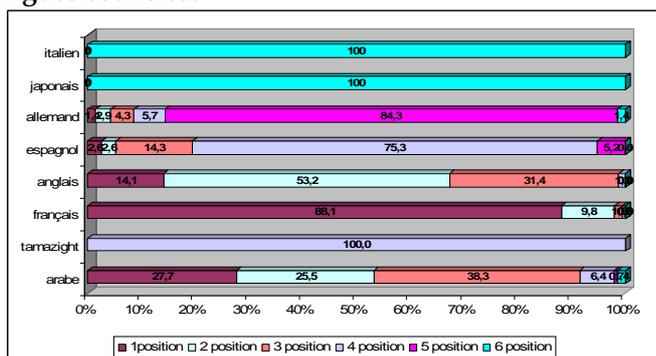
Les enseignants-chercheurs placent les documents les moins âgés en première position et les plus âgés au deuxième rang. Les documents moyennement âgés arrivent en troisième position.

En d'autres termes, aussi bien les étudiants que le personnel de l'Etat/privé/ retraités que les enseignants-chercheurs souhaiteraient avoir une collection actualisée (moins de 5ans). Néanmoins, ces deux dernières catégories portent aussi de l'intérêt aux collections les plus âgées avec des pourcentages variés ; pour eux tous les âges sont intéressants.

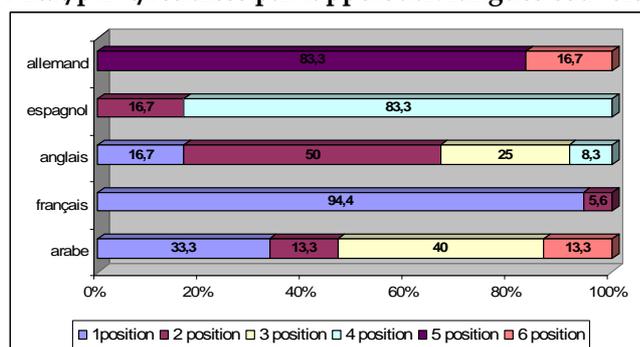
### 5.1.6.6 Langues couvertes par les documents attendus

La couverture linguistique constitue le dernier axe sur lequel se base une politique de développement des collections.

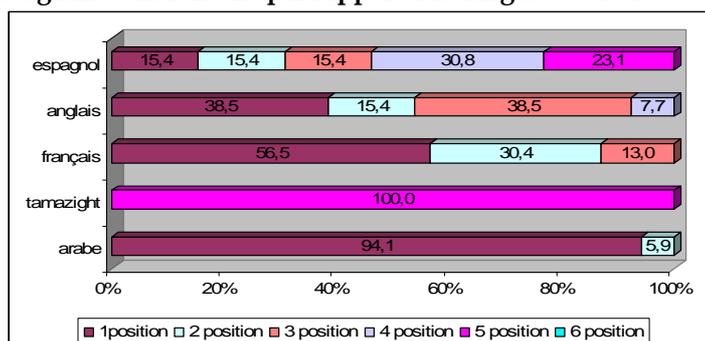
**Graphe 98 : Attentes des étudiants par rapport aux Langues couvertes**



**Graphe 99 : Attentes du personnel de l'Etat/privé/retraités par rapport aux langues couvertes**



**Graphe 100 : Attentes des enseignants-chercheurs par rapport aux langues couvertes**



Le français restera en première position quant aux attentes linguistiques des étudiants et du personnel de l'Etat/privé/retraités suivi de l'arabe. L'anglais semble prendre de l'ampleur, du point de vue de ces deux catégories, puisqu'un pourcentage (14,1%, 16,7%) plus important lui est accordé. L'espagnol occupe le quatrième rang tandis que d'autres langues surgissent, chez les deux catégories, placées dans des positions moins importantes, à savoir : l'allemand, l'italien et le japonais.

Contrairement aux autres catégories, l'arabe se place en première position quant aux attentes linguistiques des enseignants-chercheurs suivie du français. L'anglais occupe la troisième place avec un pourcentage (38,5%) plus important.

La couverture linguistique actuelle est à maintenir car le français et l'arabe restent les deux langues les plus utilisées en étude et en recherche. Ceci dit, il faut donner plus d'intérêt à la langue anglaise, vecteur du savoir, d'autant plus que la population étudiée a présenté un intérêt non négligeable vis-à-vis de cette langue.

Les attentes de l'utilisateur réel, quelle que soit sa catégorie, ne se distinguent pas par rapport à sa demande actuelle. En effet, les classiques imprimés (livres, revues et journaux) représentent les types de documents qu'il espère trouver à la BNRM avec une préférence de la revue du point de vue de l'enseignant-chercheur. Les bases de données, les documents électroniques, les documents audiovisuels, les documents sonores et les logiciels suscitent l'intérêt de toutes les catégories et paraissent être les futurs types sollicités. Les autres types de documents (manuscrits, lithographie, document cartographique et iconographique) n'intéresseront qu'une tranche minime d'étudiants et du personnel de l'Etat/privé/retraités. Tandis que les enseignants chercheurs expriment un intérêt particulier à ces types de documents et plus spécialement aux manuscrits.

Ces attentes exprimées par l'utilisateur réel tracent la typologie des documents constituant la collection de la BNRM et qui doit être une composition harmonieuse de la production intellectuelle nationale et étrangère. L'intérêt de l'utilisateur vers l'une et l'autre est confirmé.

Toutes les catégories d'utilisateurs étudiées confirment que leurs préoccupations géographiques ne changeront pas. Le Maroc est le centre des intérêts de tous, mais dans des cercles plus larges par rapport au Maghreb, la Méditerranée, le monde arabo-islamique, l'Europe... Les dimensions historiques, religieuses, culturelles, économiques et politiques justifient ces élargissements.

Les disciplines couvertes attendues réfèrent aux fréquences de demandes actuelles et rappellent les spécialités des inscrits à la BNRM. Les sciences humaines et sociales constituent les disciplines principalement recherchées avec un intérêt exprimé par les étudiants pour les sciences dures et appliquées.

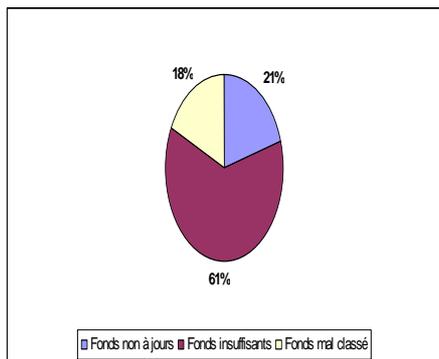
La couverture linguistique se limite aux langues française et arabe qui demeurent les deux langues les plus utilisées en étude et en recherche. Ceci dit, il faut donner plus d'intérêt à la langue anglaise.

Sur le plan couverture temporelle attendue des collections de la BNRM, elle doit être aussi large que possible sans omettre l'actualisation et la mise à jour des fonds.

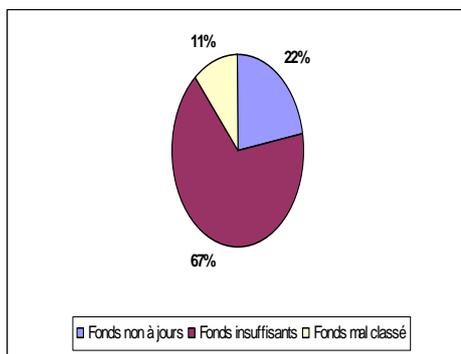
### **5.1.7 Remarques des répondants sur les collections actuelles**

Les remarques des répondants relatives aux collections actuelles sont présentées dans les graphes qui suivent. La conclusion contient les points communs et les différences exprimés par les uns et les autres.

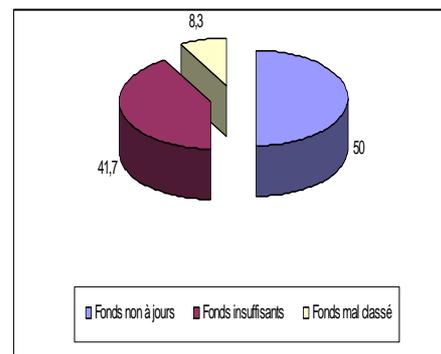
**Graphe 101 : Remarques des étudiants sur les collections actuelles de la BNRM**



**Graphe 102 : Remarques du personnel de l'Etat/privé/retraités sur les collections actuelles de la BNRM**



**Graphe 103 : Remarques des enseignants-chercheurs sur les collections actuelles de la BNRM**



La remarque la plus récurrente chez les étudiants est l'insuffisance des fonds avec un taux de 61%. Les collections les moins développées du point de vue des étudiants sont celles relatives aux sciences pures et appliquées avec un pourcentage de 36,4% suivie de l'économie et du droit avec un pourcentage de 20,5%. La psychologie et la littérature les succèdent avec des taux respectifs de 2,3%. Seuls 2,3% des réponses ont évoqué l'insuffisance des fonds électroniques et audiovisuels. 36,3% des réponses restantes relatives à l'insuffisance des fonds n'ont pas précisé la discipline. L'insuffisance du fonds se pose aussi avec plus d'acuité du point de vue du personnel de l'Etat/privé/retraités avec un taux de 67%, tandis qu'elle se place au second rang, selon l'opinion des enseignants-chercheurs, avec un pourcentage de 41,7%.

L'absence de la mise à jour du fonds est une anomalie constatée par 50% des enseignants-chercheurs, 22% du personnel de l'Etat/privé/retraités et 21% des étudiants. Ils aspirent tous à une actualisation permanente du fonds car leur carrière en dépend.

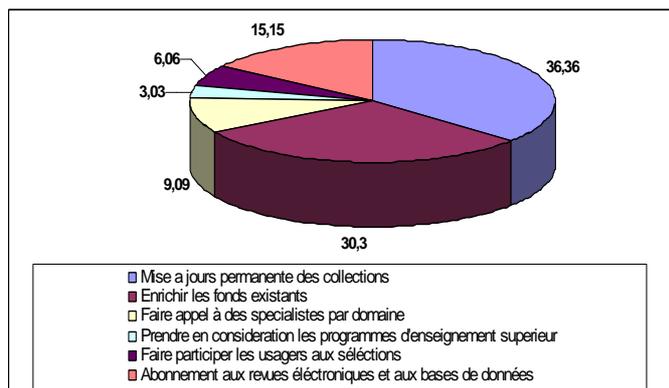
La troisième remarque, exprimée par les trois catégories est liée plutôt aux services élaborés autour des collections ; elle concerne la nécessité du reclassement continu des documents avec des taux respectifs de 18%, 11% et 8,3%. Les deux dernières catégories se plaignent moins de cet aléas car elles utilisent, probablement, plus les collections en accès indirect.

Quelle que soit la catégorie, les remarques constatées sont les mêmes quoiqu'elles sont présentées dans un ordre d'importance différent selon la catégorie. Il s'agit de l'insuffisance du fonds, sa mise à jour et du reclassement permanent des documents.

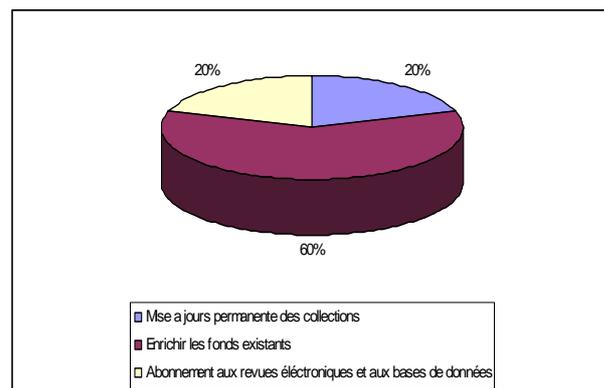
### 5.1.8 Suggestions des répondants quant au développement des collections de la BNRM

Les répondants ont avancé certaines suggestions susceptibles d'aider la BNRM à la mise en place d'une politique de développement des collections. Ces suggestions peuvent être divisées en deux catégories : celles relatives au développement des collections et celles liées aux services. Ces dernières, quoiqu'elles ne concernent pas notre sujet, seront aussi présentées.

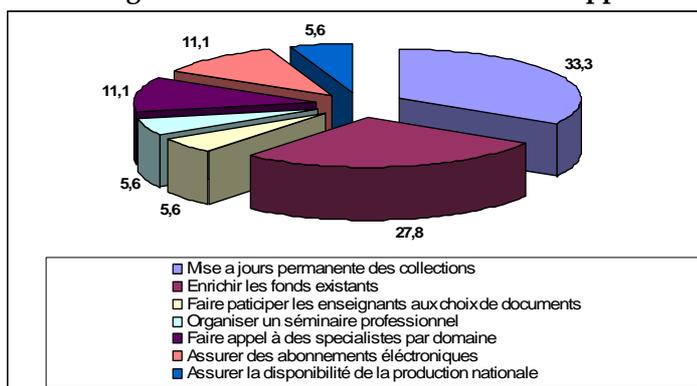
**Graphe 104 : Suggestions des étudiants relatives au développement des collections de la BNRM**



**Graphe 105 : Suggestions du personnel de l'Etat/privé/retraités relatives au développement des collections**



**Graphe 106 : Suggestions des enseignants-chercheurs relatives au développement des collections**



Les suggestions relatives aux collections concernent surtout la mise à jour des fonds et son enrichissement du point de vue du personnel de l'Etat/privé/retraités.

En plus des idées précitées, les étudiants suggèrent de faire participer des spécialistes par domaine dans les acquisitions et leur procurer les moyens de s'informer des actualités y afférentes. Ils incitent la bibliothèque à développer les abonnements aux revues électroniques et aux bases de données et estiment qu'il est indispensable d'assurer la disponibilité de toute la production nationale. Ils proposent aussi de prendre en considération aussi bien l'avis des usagers que les programmes d'enseignement et de recherche universitaires.

En plus de ces suggestions, les enseignants-chercheurs proposent l'organisation d'un séminaire autour du thème « développement des collections » où participeraient aussi bien des spécialistes de la question que les usagers réels et potentiels de la BNRM.

Les suggestions qui ont attiré aux services, avancées par les étudiants concernent surtout le reclassement des documents d'une façon efficace et permanente, ainsi que la mise à disposition d'un catalogue informatisé susceptible de faciliter la recherche. La mise en place de la signalétique et le fonctionnement de la buvette semblent aussi être des suggestions partagées par un nombre assez important d'étudiants. Il en est de même que le prolongement des horaires d'ouverture. Les mêmes propositions sont avancées par le personnel de l'Etat/privé/retraités et les enseignants-chercheurs avec des pourcentages différents.

### 5.1.9 Conclusion

Les résultats de l'enquête ont fait surgir que la population utilisatrice des fonds de la BNRM est globalement une population jeune d'origine « Rabati », constituée surtout d'étudiants et caractérisée par une légère hausse féminine dont la majorité a un niveau d'étude de bac + 4.

Ces étudiants sont inscrits dans différentes filières qui se classent dans l'ordre global suivant : sciences sociales (59,9%) puis sciences humaines (21,5%) et enfin sciences dures et appliquées

(12,8%). Les enseignants chercheurs sont plutôt spécialisés en sciences humaines et sociales avec une suprématie marquée pour les premières de 74%. Tandis que le personnel de l'Etat/du privé/retraités relèvent surtout des secteurs financier, juridique, culturel et médiatique avec un taux de 77,7%.

Concernant les demandes faites habituellement ou ponctuellement pendant les jours de l'enquête, et ce quelle que soit la catégorie du répondant, la majorité n'est satisfaite que partiellement ; le fonds documentaire de la BNRM ne réponds pas complètement aux besoins des usagers. Les raisons tournent autour de l'indisponibilité des documents désirés, la non adaptation thématique et l'âge des documents mis à leur disposition dans un degrés moindre.

Ces demandes concernent surtout le support imprimé, à savoir : le livre et la revue. Les enseignants-chercheurs portent plus d'intérêt à cette dernière que le personnel de l'Etat/privé/retraités et les étudiants. Tandis que, ces derniers sollicitent plus les livres. Les manuscrits ne sont utilisés que par les enseignants-chercheurs. Les bases de données et les documents électroniques attirent aussi bien les étudiants que les enseignants-chercheurs mais avec des pourcentages minimes.

La demande ponctuelle exprimée pendant l'enquête vise aussi bien la production nationale qu'étrangère et couvre, sur le plan thématique, aussi bien les branches des sciences sociales et humaines que les sciences pures et appliquées avec une dominance constatée des premières. La suprématie des sciences sociales est affirmée pour les étudiants ; alors que les sciences humaines captent surtout l'intérêt des enseignants-chercheurs. Le personnel de l'Etat/privé/retraités demande des documents couvrant les deux à des pourcentages presque équivalents. La couverture thématique de la collection se dégage en faveur des sciences sociales et humaines avec un niveau de profondeur important vue le niveau d'études des répondants.

Les périodes couvertes sont larges et étendues ; le personnel de l'Etat/privé/retraités et les enseignants-chercheurs présentent un intérêt presque similaire à tous les âges. Alors que les étudiants sont plus intéressés par les documents ayant moins de 5 ans.

Sur le plan linguistique, le français et l'arabe prédominent, l'intérêt pour l'anglais est secondaire. Au niveau de la couverture géographique, le Maroc est au cœur des intérêts de la population enquêtée ; les dimensions géographiques, religieuses, historiques, politiques et économiques du Maroc orientent de toute évidence le choix de l'utilisateur.

Les attentes de l'utilisateur réels, quelle que soit sa catégorie, ne se distinguent pas par rapport à sa demande actuelle ; les classiques imprimés (livres, revues et journaux) représentent les types de documents qu'il espère trouver à la BNRM avec une préférence de la revue du point de vue de l'enseignant-chercheur. Les bases de données, les documents électroniques, les documents audiovisuels, les documents sonores et les logiciels suscitent l'intérêt de toutes les catégories et semblent être les futurs types sollicités. Les autres types de documents (manuscrits, lithographie, document cartographique et iconographique) n'intéresseront qu'une tranche minime d'étudiants et du personnel de l'Etat/privé/retraités. Tandis que les enseignants chercheurs expriment un intérêt particulier à ces types de documents et plus spécialement aux manuscrits.

Ces attentes exprimées par l'utilisateur réel tracent la typologie des documents constituant la collection future de la BNRM qui doit être une composition harmonieuse de la production intellectuelle nationale et étrangère. L'intérêt de l'utilisateur vers l'une et l'autre est confirmé.

Toutes les catégories étudiées confirment que leurs préoccupations géographiques ne changeront pas. Les disciplines couvertes attendues réfèrent aux fréquences de demandes actuelles et rappellent les spécialités des inscrits à la BNRM. Les sciences humaines et sociales constituent les disciplines principalement recherchées sauf que les étudiants présentent aussi un intérêt moyen pour les sciences dures et appliquées, à prendre en considération.

La couverture linguistique se limite aux langues française et arabe et restent les deux langues les plus utilisées dans les études et la recherche. Néanmoins, il est temps d'accorder plus d'intérêt à la langue anglaise, jusqu'à présent, vecteur de transmission du savoir humain.

La couverture temporelle attendue des collections de la BNRM doit être large tout en maintenant son actualisation. Aux yeux du chercheur, le document le plus ancien est aussi important que le plus récent. Ce dernier répondrait mieux aux besoins de l'étudiant.

Les enquêtés ont avancé des remarques et des suggestions relatives aux collections de la BNRM. Les premières sont les mêmes pour tous quoiqu'elles soient présentées dans un ordre d'importance différent selon la catégorie. Il s'agit de l'insuffisance du fonds, sa mise à jour et du reclassement permanent des documents.

Les suggestions liées aux collections concernent surtout la mise à jour des fonds et son enrichissement du point de vue du personnel de l'Etat/privé/retraités. En plus des idées précitées, les étudiants suggèrent de faire participer des spécialistes, par domaine, dans les acquisitions et de leur procurer les moyens de s'informer des actualités y afférentes. Ils incitent la bibliothèque à développer les abonnements aux revues électroniques et aux bases de données et estiment qu'il est indispensable d'assurer la disponibilité de toute la production nationale. Ils proposent de prendre en considération aussi bien l'avis des usagers que les programmes d'enseignement et de recherche universitaires.

En plus des suggestions soumises par les catégories précédentes, l'idée d'organiser un séminaire autour du thème « développement des collections » avec la participation des spécialistes est avancée par les enseignants-chercheurs.

## 5.2 Analyse des besoins des usagers potentiels de la BNRM

Ce chapitre permet de diagnostiquer les besoins de l'utilisateur potentiel<sup>293</sup> de la BNRM en matière de collections. Aussi, traite-t-il, d'abord, de l'identification de la population enquêtée en présentant ses principales caractéristiques. Ensuite, il s'étale sur les unités et les sources d'information qu'elle utilise couramment. Enfin, il met l'accent sur ses attentes et ses aspirations par rapport au fonds documentaire de la BNRM.

### 5.2.1 Eléments méthodologiques

La réalisation de cette étude implique nécessairement une enquête auprès de la population cible via un questionnaire préparé auparavant (annexe 8 et 9). Il s'agit d'une enquête qualitative, susceptible de dégager des éléments indicatifs à prendre en considération dans l'élaboration de la politique de développement des collections de la BNRM.

#### 5.2.1.1 Population

La population choisie est constituée principalement d'enseignants-chercheurs et d'étudiants ayant un niveau de troisième cycle spécialisés dans les sciences humaines et sociales. Le choix de ces catégories a été basé sur la composition thématique du fonds documentaire de la BNRM et les résultats de l'enquête réalisée auprès du public réel.

#### 5.2.1.2 Echantillonnage et déroulement de l'enquête

Etant donné le caractère qualitatif de cette enquête, le questionnaire a été distribué auprès des enseignants-chercheurs et des étudiants-chercheurs appartenant à différents établissements de recherche et d'enseignement universitaires au Maroc d'une manière aléatoire, tout en s'assurant qu'ils ne font pas partie des inscrits de la BNRM. La sensibilisation des usagers était nécessaire pour pouvoir obtenir un nombre de réponses valable. L'enquête a démarré à la fin du mois d'octobre 2009 et a duré près de trois mois.

Le nombre de réponses obtenu est de 196.

- enseignants-chercheurs : 91 réponses
- étudiants de 3<sup>ème</sup> cycle : 105

#### 5.2.1.3 Contenu du questionnaire

Le questionnaire, qui a servi pour cette étude, est constitué de trois rubriques :

- a. identification du répondant ;
- b. unités et sources d'information utilisées ;
- c. attentes du répondant.

#### 5.2.1.4 Pré-test du questionnaire

Avant de procéder à l'administration du questionnaire, il a été testé afin de relever toute ambiguïté ou confusion pouvant nuire à sa compréhension. Une enquête pilote a été, ainsi, lancée auprès d'une dizaine de personnes.

---

<sup>293</sup> On entend par usager potentiel tout individu ayant besoin de documents composant normalement la collection de la BNRM sans pour autant les utiliser et ce, quelle que soit la raison.

### 5.2.1.5 Dépouillement et analyse

Pour dépouiller les questionnaires remplis et extraire les tableaux et les graphes nécessaires, nous avons utilisé le logiciel SPSS.

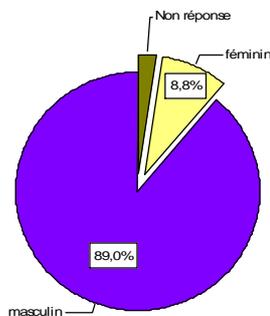
## 5.2.2 Caractéristiques de la population enquêtée

Avant de procéder à l'étude des appréciations et attentes des usagers en matière de développement des collections de la BNRM, il est primordial d'identifier la population cible. Et ce, à travers certains critères, notamment le genre, l'âge, le lieu d'habitat, l'établissement d'études, d'enseignement et de recherche et la spécialité.

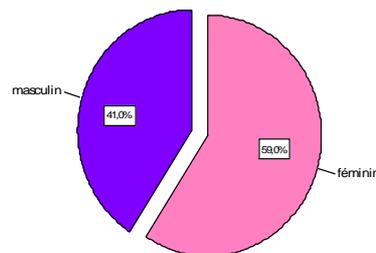
### 5.2.2.1 Genre des répondants

La répartition des répondants selon le genre constitue l'une des caractéristiques d'identification de la population enquêtée. Les graphes qui suivent nous révèlent la décomposition par sexe des deux catégories constituant la population étudiée.

Graphe 107 : Répartition des enseignants-chercheurs selon le genre



Graphe 108 : Répartition des étudiants-chercheurs selon le genre



Le masculin est prédominant quant aux enseignants-chercheurs (89%) par rapport au sexe féminin (8.8%). Les enseignants-chercheurs de sexe masculin ont démontré une plus grande prédisposition à répondre au questionnaire soumis.

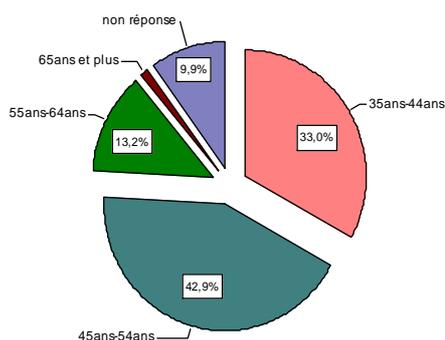
Par contre, une légère hausse du sexe féminin (59%) est constatée par rapport au sexe masculin (41%) dans le cas des étudiants-chercheurs.

A retenir que la représentativité entre les deux genres est plus au moins équitable dans le cas des étudiants-chercheurs contrairement aux enseignants-chercheurs. Ce critère n'a pas de répercussions directes quant à notre sujet de recherche.

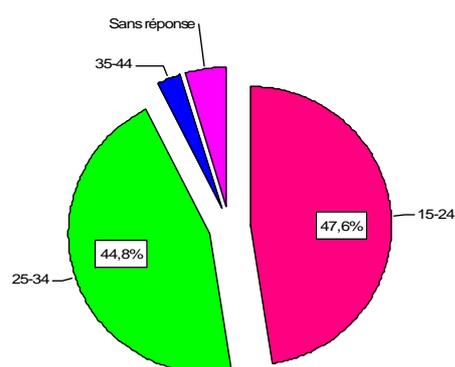
### 5.2.2.2 Age des répondants

L'âge des répondants est une caractéristique qui prend de l'ampleur car elle a une relation avec le niveau d'études et le degré de maturité du répondant.

**Graphe 109 : Répartition des enseignants-chercheurs selon l'âge**



**Graphe 110 : Répartition des étudiants-chercheurs selon l'âge**

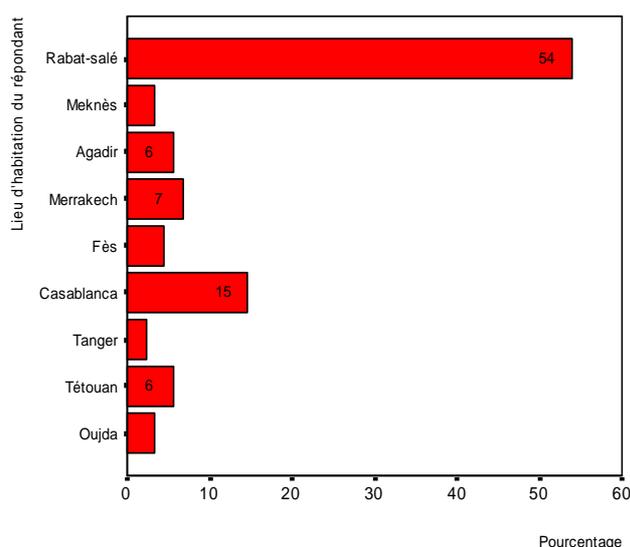


Les résultats présentés au dessus confirment plus au moins la jeunesse de la seconde catégorie. En effet, la quasi-totalité des étudiants-chercheurs (92,4%) ont moins de 34 ans. Par contre, l'âge de la majorité des enseignants-chercheurs (90,1%) dépasse les 35 ans. Cette catégorie a marqué un taux de non réponse de 9,9% car un ensemble de répondant ont préféré ne pas déclarer leur âge. La population enquêtée est caractérisée par des âges différents. Cette donne associée au niveau d'études élevé peut engendrer des conséquences sur le niveau de profondeur des collections dont doit disposer la BNRM.

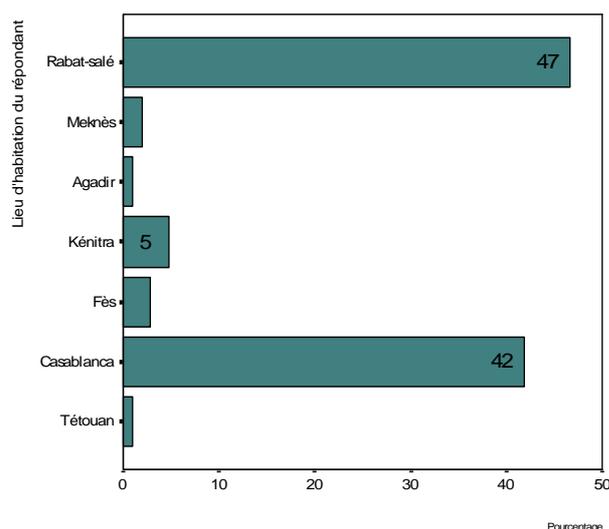
### 5.2.2.3 Lieu d'habitation des répondants

La proximité du lieu d'habitat est un facteur qui influence la fréquence d'utilisation de la BNRM. Les résultats de l'enquête effectuée auprès des usagers réels ont prouvé que les « rabati » constituent la quasi-totalité des utilisateurs de la BNRM, qu'en est-il de l'utilisateur potentiel ?

**Graphe 111 : Répartition des enseignants-chercheurs selon le lieu d'habitat**



**Graphe 112: Répartition des étudiants-chercheurs selon le lieu d'habitat**



Quelle que soit la catégorie, les habitants de Rabat-Salé restent les plus représentés avec un taux de 54% pour les enseignants-chercheurs et 47 % dans le cas des étudiants-chercheurs. Les habitants de la ville la plus proche notamment Casablanca viennent en deuxième position avec des pourcentages respectifs de 42% pour les étudiants et 15% pour les enseignants-chercheurs.

D'autres villes sont représentées dans un ordre différent selon la catégorie. Les villes Kenitra, Fès, Meknès, Agadir et Tétouan se positionnent après, dans le cas d'étudiants-chercheurs, avec des taux respectifs de 5%, 3%, 2%, 1% et 1%.

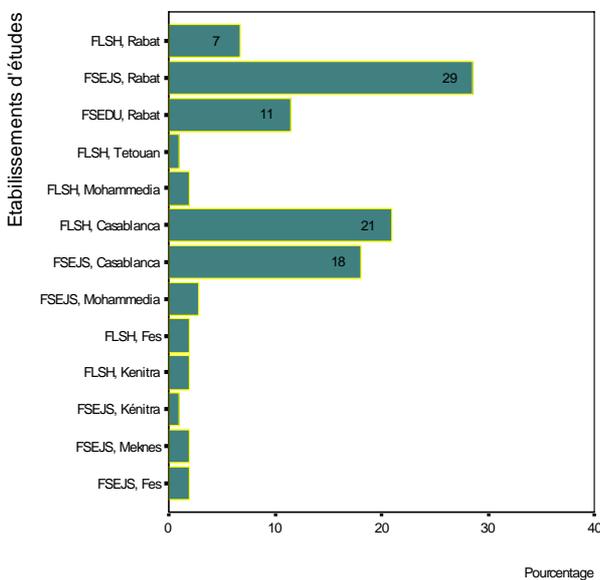
En plus de Rabat et Casablanca, les autres enseignants-chercheurs sont originaires de Marrakech, Agadir, Tétouan, Fès, Meknès, Oujda et Tanger avec des taux respectifs de 7%, 6%, 6%, 5%, 4%, 3% et 2%.

Presque toutes les villes universitaires du Maroc sont représentées mais avec des pourcentages non équitables.

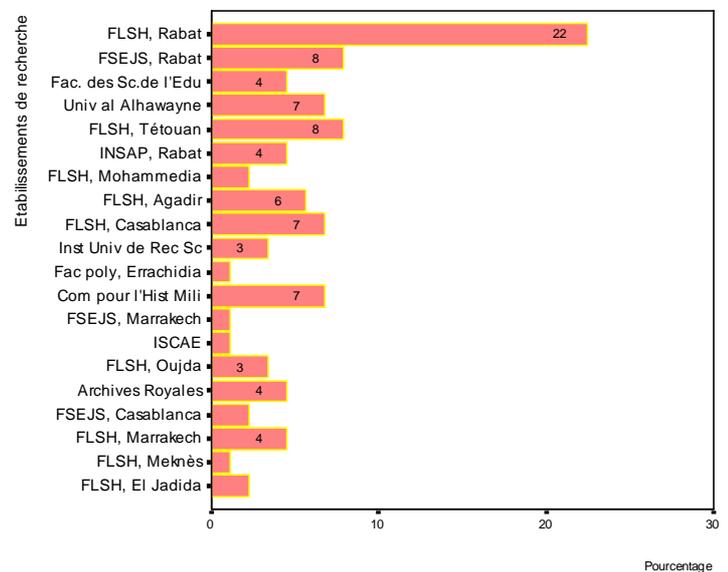
### 5.2.2.4 Etablissements d'études ou d'enseignement et de recherche

De quel établissement et de quelle filière relève l'utilisateur potentiel de la BNRM? Les réponses à ces questions renseignent sur leur domaine de recherche et leur spécialité.

**Graphe 113 : Répartition des étudiants-chercheurs selon l'établissement d'études**



**Graphe 114 : Répartition des enseignants-chercheurs selon l'établissement d'enseignement ou de recherche**



Les étudiants-chercheurs se partagent entre les facultés des lettres et sciences humaines (35%), les facultés des sciences économiques, juridiques et sociales (55%) appartenant presque à toutes les universités marocaines, en plus de la Faculté des Sciences de l'Education de Rabat (11%).

Les premières sont représentées, dans l'ordre suivant, par les Facultés des Lettres et Sciences Humaines de Casablanca (21%), Facultés des Lettres et Sciences Humaines de Rabat (7%), Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Mohammedia (2%), Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Fès (2%), Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Kenitra (2%) et Facultés de Lettres et Sciences Humaines de Meknès (1%).

Les secondes sont composées des Facultés des Sciences Economiques, Juridiques et Sociales de Rabat (29%), Faculté des Sciences Economiques, Juridiques et Sociales de Casablanca (18%), Faculté des Sciences Economiques, Juridiques et Sociales de Mohammedia (3%), Faculté des Sciences Economiques, Juridiques et Sociales de Fès (2%), Faculté des Sciences Economiques, Juridiques et Sociales de Meknès (2%) et Faculté des Sciences Economiques, Juridiques et Sociales de Kenitra (1%).

Il en ressort que la majorité des étudiants sont inscrits dans les facultés des sciences économiques, juridiques et sociales, les autres relèvent des lettres et sciences humaines.

Les enseignants-chercheurs appartiennent à des facultés et instituts de recherche. Les facultés des lettres et sciences humaines représentent **57,2%** et celles des sciences économiques, juridiques et sociales **15,7%**. Les Instituts et les autres établissements de recherche constituent **26,9%**.

Les premières sont représentées par la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Rabat (**22,5%**), la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Tétouan (**7,9%**), la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Casablanca (**6,7%**), la Faculté des Lettres et Sciences Humaines d' Agadir (**5,6%**), la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Marrakech (**4,5%**), la Faculté des Lettres et Sciences Humaines d'Oujda (**3,4%**), la Faculté des Lettres et Sciences Humaines d'al Mohammedia (**2,2%**), la Faculté des Lettres et Sciences Humaines d'al Jadida (**2,2%**) et la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Meknès (**1,1%**).

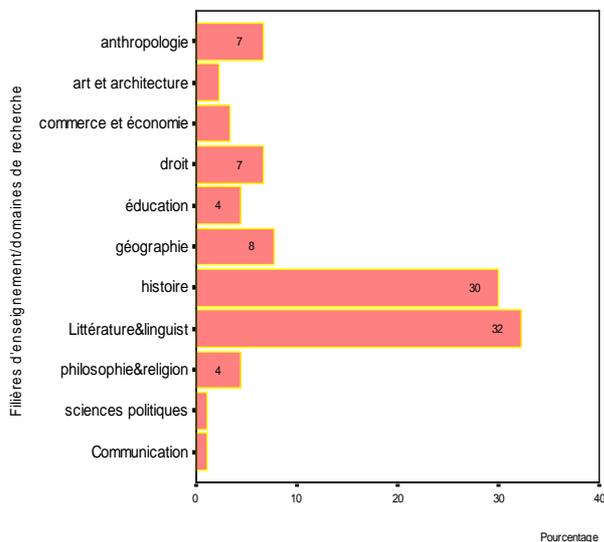
Les secondes sont composées des : Facultés des Sciences Economiques, Juridiques et Sociales de Rabat (**7,9%**), Faculté des Sciences de l'éducation de Rabat (**4,5%**), Faculté des Sciences Economiques, Juridiques et Sociales de Casablanca (**2,2%**) et la Faculté des Sciences Economiques, Juridiques et Sociales de Marrakech (**1,1%**).

Les autres établissements sont l'Université al-Akhawayne (**6,7%**), l'Institut National Supérieur de l'Archéologie et du Patrimoine (**4,5%**), Institut Universitaire de la Recherche scientifique (**3,4%**), Commission Militaire pour l'Histoire Militaire (**6,7%**), Archives Royales (**4,5%**), Institut Supérieur de Commerce et d'Administration des Entreprises (**1,1%**).

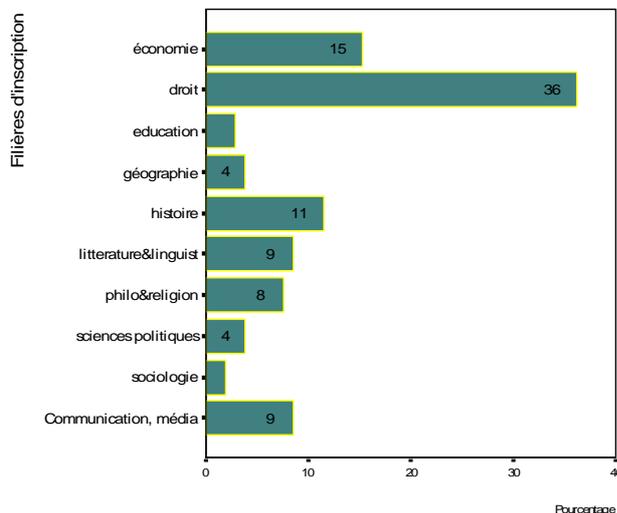
### 5.2.2.5 Filières d'études ou domaines d'enseignement et de recherche

Les filières d'études et les domaines d'enseignement et de recherche renseignent sur les disciplines à développer. La répartition des deux catégories constituant la population enquêtée par filières d'études et domaines d'enseignement et de recherche est explicitée par les graphes suivants.

Graph 115: Répartition des enseignants-chercheurs selon la filière d'enseignement ou le domaine de recherche



Graph 116 : Répartition des étudiants-chercheurs selon la filière d'études



Dans le cas des enseignants-chercheurs, les enquêtés appartiennent en majorité aux sciences humaines avec un taux global de 83,3% englobant la littérature et la linguistique (32,2%), l'histoire (30%), la géographie (7,8%), l'anthropologie (6,7%), la philosophie (4,4%) et l'art et l'architecture (2,2%).

Les affiliés aux sciences sociales ne constituent que 16,6% incluant le droit (6,7%), l'éducation (4,4%), le commerce (3,3%), les sciences politiques (1,1%) et la communication et les médias (1,1%).

Les étudiants-chercheurs sont affiliés surtout aux sciences sociales avec un taux global de 60%. Aussi, le droit se classe au premier rang avec un taux de 36%, suivi de l'économie avec un taux de 15%. Ils sont succédés respectivement par les sciences politiques (4%), l'éducation (3%) et la sociologie (2%).

Les filières en sciences humaines auxquelles appartiennent les étudiants-chercheurs sont classées dans l'ordre suivant : l'histoire (11%), la linguistique et la littérature (9%), la religion et la philosophie (8%) et la géographie (4%).

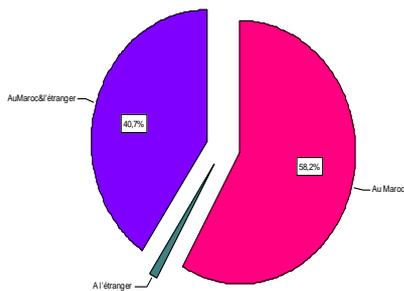
Comme les réels, les enseignants-chercheurs potentiels sont spécialisés surtout dans les sciences humaines et les étudiants-chercheurs sont affiliés plus aux sciences sociales qu'aux sciences humaines.

### 5.2.3 Unités d'information et de documentation utilisées par les répondants

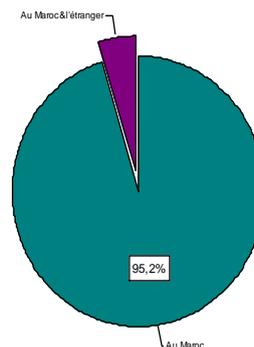
Dans un premier temps, il s'est avéré nécessaire de connaître les unités d'information et de documentation utilisées par la population étudiée pour répondre à ses besoins informationnels. Etant donné qu'il s'agit d'un usager potentiel, la première question qui s'est imposée vise à détecter les unités et les organismes qu'il utilise. Ces unités constituent, pour lui, des alternatives pour satisfaire son besoin et pour la BNRM un environnement documentaire et informationnel « concurrent » à prendre en considération dans sa politique de développement des collections.

L'objectif de cette question est de détecter les unités et organismes utilisés par l'utilisateur potentiel pour répondre à ses besoins documentaires et informationnels ainsi que la fréquence d'utilisation de chacun.

**Graphe 117: Répartition des unités et organismes documentaires utilisés par les enseignants-chercheurs selon leur origine**



**Graphe 118: Répartition des unités et organismes documentaires utilisés par les étudiants-chercheurs selon leur origine**



Seuls 1,1% des enseignants-chercheurs se limite à l'usage des unités et organismes documentaires et informationnels étrangers. Par contre, aucun étudiant-chercheur n'appartient à ce cas.

Les deux catégories enquêtées fréquentent des unités et organismes nationaux seulement à raison de 95,2% pour les étudiants-chercheurs et 58,2% pour les enseignants-chercheurs. Ces derniers utilisent à la fois les unités et organismes nationaux et étrangers avec un taux de 40,7%. Alors que, les étudiants-chercheurs fréquentent les deux avec un pourcentage de 4,8% seulement.

Il est à constater que les enseignants-chercheurs utilisent à la fois des unités et organismes documentaires nationaux et étrangers plus que les étudiants-chercheurs. Les horizons documentaires pour ces derniers sont très limités à cause des moyens financiers, entre autres.

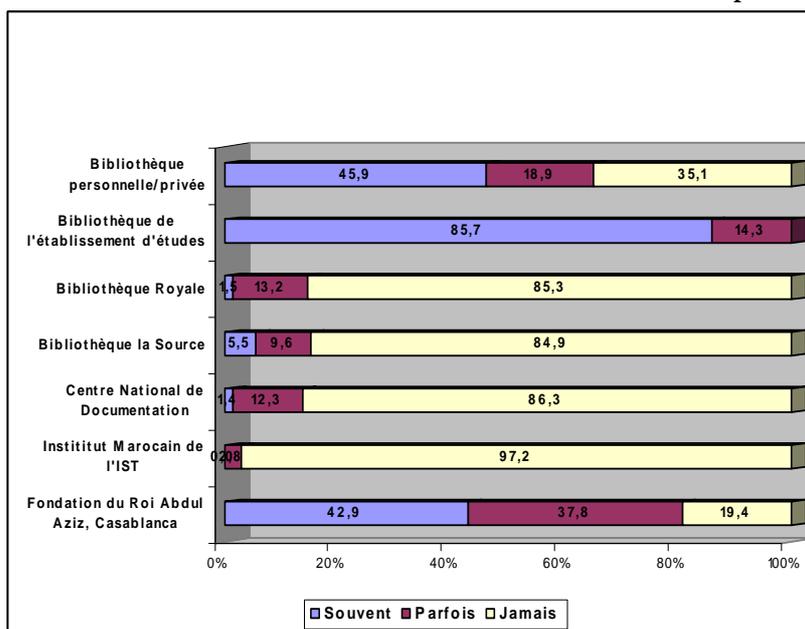
Cette raison peut être aussi valable pour les enseignants-chercheurs sachant que les déplacements à l'étranger pour la recherche sont coûteux et souvent pris en charge par le concerné.

Les unités et les organismes nationaux restent les plus utilisés pour les deux catégories. Quelles sont ces unités et quelle est la fréquence de leur utilisation par l'utilisateur potentiel de la BNRM?

### 5.2.3.1 Unités d'information et de documentation marocaines utilisées par les répondants

L'objectif de cette question est de déterminer exactement les unités d'information se trouvant au Maroc utilisées par les répondants et avec quelle fréquence. Les résultats sont explicités par les graphes suivants.

**Graphe 119 : Unités de documentation et d'information se trouvant au Maroc utilisées par les étudiants-chercheurs**



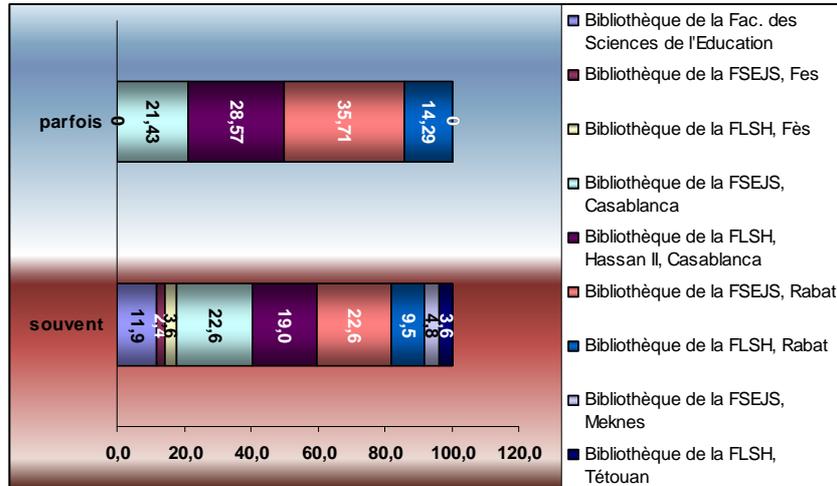
Les étudiants-chercheurs fréquentent surtout les bibliothèques relevant des établissements d'études dans lesquels ils sont inscrits. Donc, les bibliothèques universitaires sont les plus utilisées par cette catégorie. La proximité joue certainement un rôle dans ce choix. Les bibliothèques privées et personnelles se positionnent en second rang. Ce qui veut dire que l'étudiant se débrouille pour trouver des sources d'information pour ses travaux de recherche et d'études comme il se contente du disponible. La Fondation du Roi Abdelaziz pour les Etudes islamiques et les sciences humaines se place en troisième position. Cette dernière constitue une alternative pour plusieurs étudiants-chercheurs qui se déplacent à Casablanca en vue de satisfaire leurs besoins.

Néanmoins, l'Institut Marocain pour l'Information Scientifique et Technique, le Centre Nationale de Documentation, la Bibliothèque La Source et la Bibliothèque Royale ne sont presque jamais utilisés.

La remarque qui surgit est que les unités documentaires utilisées par les étudiants-chercheurs sont très limitées. L'étudiant ne semble pas avoir plusieurs choix, son horizon documentaire et informationnel est très serré : entre la bibliothèque de l'établissement d'études et la fondation du Roi Abdulaziz à Casablanca et ses sources personnelles. La BNRM pourrait être une bonne destination si ses collections correspondent aux besoins de cette catégorie.

A ce niveau, il nous a paru judicieux de connaître les bibliothèques des établissements d'études les plus fréquentées.

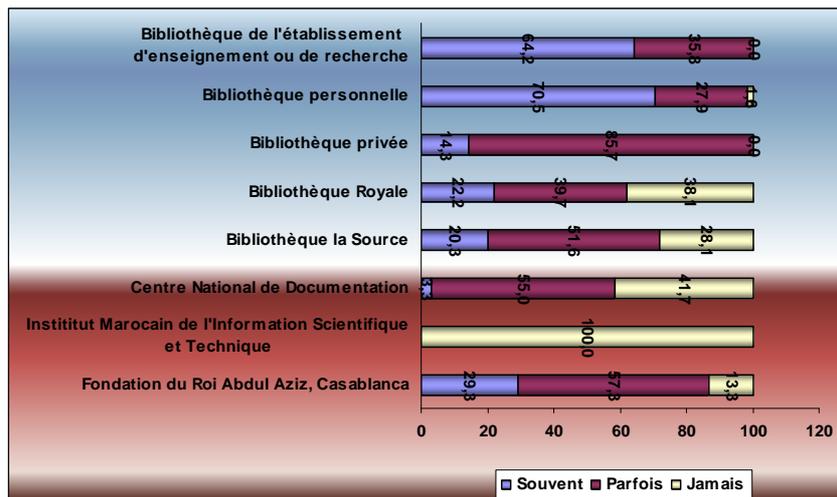
**Graphe 120 : Unités documentaires relevant des établissements d'études utilisées par les étudiant-chercheurs**



Les bibliothèques de facultés les plus fréquentées sont celles des Facultés des Sciences Economiques, Juridiques et sociales de Casablanca et de Rabat et les Facultés des Lettres et Sciences Humaines de Casablanca et de Rabat. Cette donne paraît normale car la majorité des répondants appartiennent à la zone Rabat-Casablanca. Les étudiants-chercheurs ne ménagent aucun effort pour se déplacer plus loin à la recherche de l'information. La proximité est un critère de choix très importants. La BNRM se situe dans une zone qui leur est proche et pourtant elle n'est pas fréquentée.

Les enseignants-chercheurs utilisent-ils les mêmes unités nationales que les étudiants chercheurs et à quelle fréquence?

**Graphe 121 : Unités de documentation et d'information marocaines utilisées par les enseignants-chercheurs**



Les enseignants-chercheurs utilisent d'abord leur propre bibliothèque car au fur et mesure qu'ils avancent dans leurs travaux de recherches ; ils finissent par constituer leur propre fonds. Ensuite, et comme les étudiants, ils fréquentent les bibliothèques des établissements de recherche ou d'enseignement dont ils relèvent.

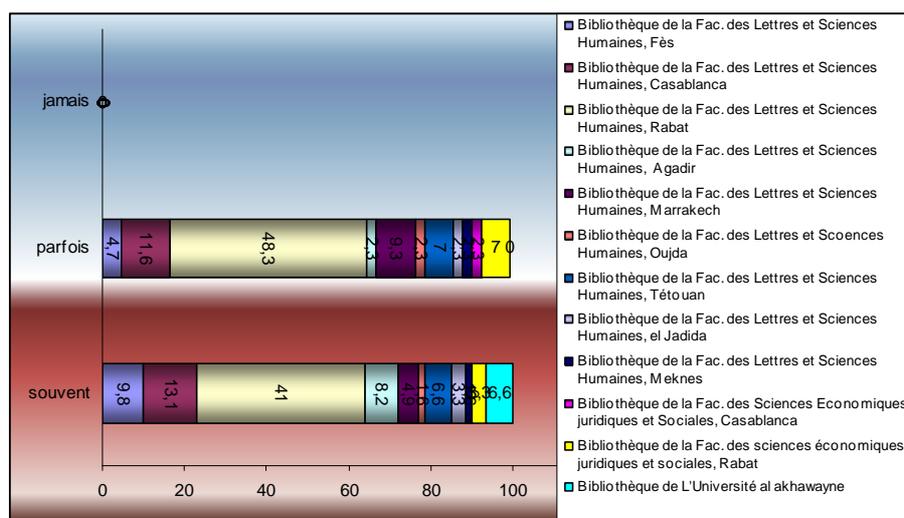
La Fondation du Roi Abdelaziz pour les Etudes islamiques et les sciences humaines se place en troisième position, suivie de la Bibliothèque Royale et la Bibliothèque la Source.

Les unités informationnelles et documentaires nationales utilisées sont aussi limitées. Cette catégorie puise surtout dans ses propres sources constituées au fil du temps, et s'oriente, en cas de nécessité, vers des unités étrangères (41,8%) comme il a été présenté plus haut.

Aussi, l'Institut Marocain pour l'Information Scientifique et Technique et le Centre Nationale de Documentation constituent des organismes non fréquentés.

Les enseignants-chercheurs se ressource, donc, dans leurs propres bibliothèques ou dans celles qui relèvent de leurs établissements de recherche ou encore à l'étranger. En dessous, se trouve la liste des bibliothèques utilisées par les enseignants-chercheurs relevant des premiers et plus loin, se dressent celles étrangères.

**Graph 122 : Unités documentaires relevant des établissements d'enseignement ou de recherche utilisées par les enseignants-chercheurs**



La bibliothèque relevant de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Rabat est la plus utilisée (41%), suivie de celle de Casablanca (13,1%), Fès (9,8%), Agadir (8,2%) et Tétouan (6,6%). Les bibliothèques des Facultés des sciences Economiques, Juridiques et sociales sont les moins utilisées.

Certains enseignants-chercheurs, résidant dans d'autres villes ou relevant d'autres établissements, ont avancé avoir recours à la bibliothèque de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Rabat. Ceci est dû certainement soit à la richesse de son fonds car il s'agit de la première faculté au Maroc soit à un retour à la source car elle était la faculté où la plupart des enseignants-chercheurs ont suivis leurs études.

La majorité des répondants font partie de l'axe Rabat-Casablanca et utilisent surtout les bibliothèques et les unités documentaires se trouvant dans cette zone possédant des collections en sciences humaines et sociales.

### 5.2.3.2 Unités d'information et de documentation étrangères utilisées par les répondants

Cette question visait à lister les bibliothèques étrangères fréquentées par nos répondants. L'objectif est d'étendre l'environnement documentaire national à l'international en vue d'avoir une vue globale sur les unités d'information et de documentation dans lesquelles se ressource nos deux catégories d'utilisateurs potentiels pour satisfaire leurs besoins informationnels d'études et de recherche.

**Tableau 23: Unités d'information et de documentation étrangères utilisées par les étudiants-chercheurs**

<b>Unités d'information et de documentation</b>		
	<b>Souvent</b>	<b>Parfois</b>
	<b>Effectif</b>	<b>Effectif</b>
<b>Bibliothèques universitaires</b>		
Bibliothèque de l'Institut des Sciences Politiques, Paris		1
Bibliothèque du Centre de la Recherche Maghrébine Moderne, Tunis		1
Bibliothèque de l'Université Saint Joseph, Bayrou, Liban	1	
Bibliothèque Universitaire Saint Geneviève, Paris		1
<b>Bibliothèques nationales</b>		
Bibliothèque Nationale de France		1
<b>Bibliothèque Nationale d'Espagne</b>		<b>1</b>

Quelques étudiants-chercheurs ont déclaré avoir recours à des bibliothèques étrangères pour élaborer leurs travaux de recherche (il s'agit surtout de doctorants). Les pays de destination sont la France, l'Espagne, la Tunisie et le Liban. Deux types de bibliothèques surgissent : bibliothèque nationale et bibliothèque universitaire. L'effectif est minime et ne concerne pratiquement qu'une fréquentation moyenne.

La BNRM pourrait développer un service de prêt inter-bibliothèque avec certains établissements à l'étranger pour aider ces étudiants à effectuer leurs travaux de recherche, sachant qu'elle a signé déjà deux conventions de coopération avec les deux bibliothèques nationales citées par les enquêtés.

**Tableau 24: Unités d'information et de documentation étrangères utilisées les enseignants-chercheurs**

<b>Unités d'information et de documentation</b>			
	<b>Souvent</b>	<b>Parfois</b>	<b>Jamais</b>
	<b>Effectif</b>	<b>Effectif</b>	<b>Effectif</b>
<b>Bibliothèques Universitaires ou de recherche</b>			
Bibliothèque de l'Université Abu-al Qassim II, Tunis		1	
Bibliothèque de l'Université al-Azhar		1	
Bibliothèque Universitaire de Grenoble	2	1	
Bibliothèque Universitaire de Lyon	1		
Bibliothèque Universitaire de la Sorbone	1	12	
Bibliothèque de l'Université Saint Denis		2	
Bibliothèque Universitaire Toulouse II	1		
Bibliothèque Universitaire Colombia, USA		1	
Bibliothèque de l'Université Aix en Provence		3	
Bibliothèque Universitaire de Bordeaux		1	
Bibliothèque du Monde Arabe, Paris		1	
Maison de l'Archéologie, Bordeaux		1	
Bibliothèque de l'Université de Cadiz		1	
Casa de Velasquez, Madrid		1	
Biblioteca Islamica "Felix Maria Pareja", Madrid		1	
Biblioteca arabe de Granada		2	
Bibliothèque Universitaire Besançon		1	
Bibliothèque de l'Université Libre de Bruxelles		1	
<b>Bibliothèques Nationales</b>			
Library of Congress		1	
Bibliothèque Nationale de France	3	22	
Bibliothèque nationale du Portugal		2	
Bibliothèque Nationale d'Espagne	1	5	
<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>61</b>	

Les enseignants-chercheurs ont confirmé l'utilisation de différentes bibliothèques étrangères pour assurer leurs cours et approfondir leurs travaux de recherche.

Les pays de destination sont la France, l'Espagne, la Tunisie, la Belgique, le Portugal, l'Égypte et les USA. Deux types de bibliothèques sont utilisés : bibliothèque nationale et bibliothèque universitaire et de recherche avec une fréquentation importante.

La majorité des pays de destination se trouve à proximité et tisse avec le Maroc liens historiques, culturels, politiques et économiques.

Les enseignants-chercheurs ne peuvent se contenter de l'offre documentaire nationale, ils ont besoin d'élargir l'étendue de leurs travaux et d'approfondir leurs recherches.

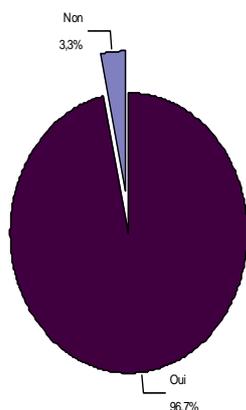
Le fonds de la BNRM doit être plus étendu car la recherche nécessite des fonds exhaustifs d'un niveau de profondeur très élevé (niveau 5 quant au Conspectus américain). Le niveau encyclopédique général n'intéresse que l'étudiant du premier cycle universitaire.

A part les unités et organismes documentaires, on s'est demandé si nos enquêtés utilisaient d'autres ressources. D'où la question relative au recours à Internet comme source d'information.

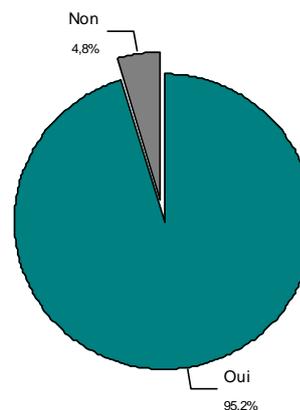
### 5.2.3.3 Utilisation d'Internet par les répondants

L'utilisateur potentiel de la BNRM utilise des unités documentaires nationales et étrangères pour répondre à ses besoins. L'Internet constitue-t-il aussi une source d'information importante à ses yeux ?

**Graphe 123 : Taux d'utilisation d'internet par les enseignants-chercheurs**



**Graphe 124 : Taux d'utilisation d'internet par les étudiants chercheurs**

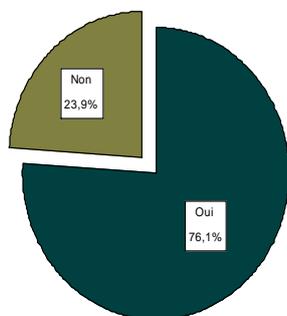


Les deux catégories confirment qu'ils utilisent l'Internet pour répondre à leurs besoins documentaires à raison de 95,2% et 96,7%. Ces taux nous paraissent tout à fait normaux vu la place qu'a pris Internet comme source d'information et prouve que nous sommes devant un public qui n'est pas freiné par les nouvelles technologies. Cette question représente une introduction à d'autres questions qui ont de l'importance pour la présente étude. Il s'agit de la connaissance du libre accès et de son utilisation éventuelle.

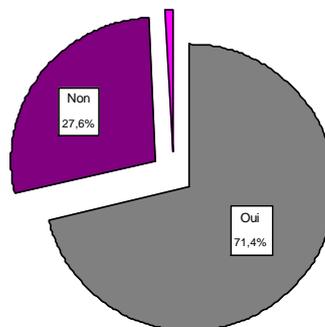
### 5.2.3.3.1 Connaissance du Libre Accès<sup>294</sup> par les répondants

Les répondants naviguent sur Internet et utilisent ses services avec un taux très important dépassant les 95%. Ceci dit, connaissent-ils le libre accès si oui est ce qu'ils l'utilisent. Les résultats relatifs à ces deux questions sont explicités par les graphes qui suivent.

Graphe 125 : Connaissance du libre accès par les enseignants-chercheurs



Graphe 126 : Connaissance du libre accès par les étudiants-chercheurs

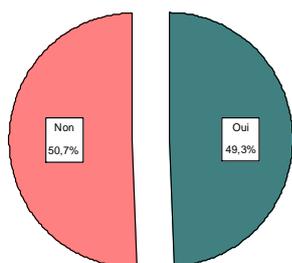


Les répondants ont avancé qu'ils connaissent le libre accès à la hauteur de 71,4% pour les étudiants-chercheurs et 76,1% pour les enseignants-chercheurs.

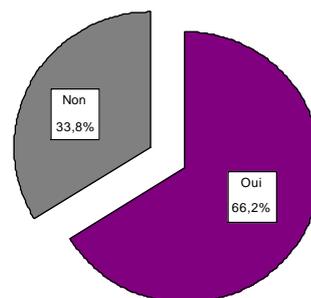
### 5.2.3.3.2 Utilisation du libre accès par les répondants

Tous ceux qui ont affirmé connaître le libre accès ne l'utilisent pas dans leurs travaux d'études, d'enseignement ou de recherche.

Graphe 127: Utilisation du libre accès par les enseignants-chercheurs



Graphe 128 : Utilisation du libre accès par les étudiants-chercheurs



Parmi 70% des enseignants-chercheurs qui connaissent le libre accès, seuls 49,3% ont affirmé y avoir eu recours pour leurs travaux de recherche. Concernant, les étudiants-chercheurs, presque les deux tiers de ceux qui le connaissent affirment l'avoir utilisé pour répondre à leurs besoins informationnels.

<sup>294</sup> On entend par Libre Accès « Open Access » aux documents et aux résultats de la recherche scientifique et technique, leur mise à disposition gratuite sur Internet, permettant à tout utilisateur de lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents et/ou résultats, en fonction de ses besoins.

Ces taux prouvent l'intérêt que portent nos enquêtés à ces sources d'information. Vu ce constat, connaître les sites web utilisés par nos deux catégories comme point d'accès aux sources libres s'est avéré nécessaire. Les réponses ont été transcrites et traitées telles que avancées par le répondant.

**Tableau 25 : Sites web utilisés par les étudiants-chercheurs pour accéder aux publications en Open Accès**

Sites web	Fréquence	Remarques
<a href="http://WIKIPEDIA.COM">WIKIPEDIA.COM</a>	5	C'est une encyclopédie collective établie sur Internet offrant un contenu libre, neutre et vérifiable que chacun peut éditer et améliorer.
GOOGLEBOOK.FR	2	Bibliothèque numérique mondiale proposant des livres soit en textes intégral soit en présentation sommaire.
ARABLAW.COM	2	Site d'une société qui offre des services relatifs à l'information légal.
BALAGH.COM	1	Site d'un journal en ligne
EUROPRESS.FR	1	Site d'une société qui œuvre dans le domaine de la communication.
EUROPEANNA	1	Bibliothèque numérique proposant un accès en ligne au patrimoine culturel européen.
JURISCLASSEUR.COM	2	Site d'une société qui offre aux professionnels des services relatifs à l'information juridique, économique, financière ainsi que des solutions de gestion.
JUSTICE.COM	1	Site d'une société qui offre des services relatifs à l'information légal.
MAROCJURIS.NET	1	N'existe pas
JUSTICE.GOV.MA	3	Portail du Ministère de la Justice au Maroc
LEGIFRANCE.FR	1	C'est un service public de la diffusion du droit par l'internet qui est placé sous la responsabilité éditoriale du Secrétariat général du gouvernement
REVUE INTERNATIONALE DE DROIT PRIVE	1	N'existe pas
MEMOIREONLINE	2	Le site web MemoireOnline a pour but de publier un maximum de mémoires d'étudiants en <b>libre accès</b> sur internet.
PENSEE.FR	2	Portail d'achat
REVUES.ORG	2	C'est un portail de revues en sciences humaines et sociales publiant <b>en libre accès</b> des dizaines de milliers de documents scientifiques.
ERUDIT.ORG	2	Érudit est un consortium interuniversitaire québécois qui propose un modèle de diffusion des résultats de la recherche, il donne <b>accès</b> à plusieurs types de documents spécialisés dans les sciences humaines et sociales.
PSYCHLOGIES.COM	1	Site de conseils psychologiques
ARRATATA.COM	1	N'existe pas
GALLICA	2	bibliothèque numérique de la BNF
YAHOO	2	Moteur de recherche

GOOGLE	10	Moteur de recherche
ECONOMISTE	1	Site du journal marocain l'économiste
ISLAMPORT.COM	1	Une bibliothèque numérique sur l'Islam
COMPTAMAROC.COM	2	N'existe pas
HAL.ARCHIVES-OUVERTES.FR	1	HAL est une <b>archive ouverte</b> pluridisciplinaire destinée au dépôt et à la diffusion d'articles scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, et de thèses, émanant des établissements d'enseignement et de recherche et des laboratoires publics ou privés français ou étrangers
AAN.MMSH.UNIV-AIX.FR	1	Site de l'Annuaire de l'Afrique du Nord mis en ligne
CLASSIQUES.UQAC.CA	1	Bibliothèque numérique réalisée par des bénévoles spécialisée en sciences sociales
MUSLIMPHILOSOPHIE.ORG	1	Site qui relate et présente les philosophes arabes et leurs travaux avec quelques textes intégrales
REMALD.ORG	1	Site de la Revue Marocaine d'Administration Locale et de Développement (REMALD) spécialisée dans le domaine des sciences juridiques
SCHORLARVOX.COM	1	bibliothèque numérique communautaire dédiée aux institutions académiques, écoles de commerce et écoles d'ingénieurs.
Total	55	

Les sites proposés ont été visités et étudiés. Il en ressort que la majorité des répondants ne savent pas ce que c'est que le Libre accès malgré la définition du concept insérée dans le questionnaire. Ils confondent entre les moteurs de recherche « yahoo » et « google » par exemple qui ont enregistré le plus grand nombre de réponses, les portails d'institutions publiques comme « LEGIFRANCE.ORG » ou privée comme « JUSTICE.COM », les portails de quotidiens (presse) comme l'économiste ou de revues scientifique comme « REMALD », les bibliothèques numériques conçues par des Institutions ou par des personnes physiques comme « Galica », « Europeanna » ou « les classiques » et le libre accès. Google scholar qui est considéré comme l'un des moteurs de recherche qui moissonne les archives ouvertes n'a pas été mentionné.

Parmi les sites avancés, seuls MEMOIREONLINE, HAL.ARCHIVES-OUVERTES.FR, REVUES.ORG et ERUDIT.ORG peuvent être intégrés dans le libre accès. Il est à constater que, contrairement à ce qui a été avancé par les répondants, seul un nombre très restreint d'étudiants, ne dépassant pas 3,8% de la population totale, connaisse et utilise le libre accès dans leurs travaux de recherche. Etant donné le cas qu'en est-il des enseignants-chercheurs ?

**Tableau 26 : Sites web utilisés par les enseignants-chercheurs pour accéder aux publications en Open Accès**

	Fréquence	Remarques
GALLICA	14	bibliothèque numérique de la BNF
EUROPEEANNA	2	Bibliothèque numérique proposant un accès en ligne au patrimoine culturel européen.
GOOGLE	6	Moteur de recherche
YAHOO	2	Moteur de recherche
CAIRN	1	Propose un abonnement en ligne à un ensemble de revues spécialisées en sciences sociales
JSTOR	1	Base de données qui offre un ensemble de revues académiques accessibles en ligne
WIKIPEDIA	1	C'est une encyclopédie collective établie sur Internet offrant un contenu libre, neutre et vérifiable que chacun peut éditer et améliorer.
<a href="http://WWW.REVUES.ORG">WWW.REVUES.ORG</a>	4	C'est un portail de revues en sciences humaines et sociales publiant en <b>libre accès</b> des dizaines de milliers de documents scientifiques.
<a href="http://www.in-exteno.org">www.in-exteno.org</a>	1	N'existe pas
Revue du Monde Musulmane et de la Méditerranée	1	Revue mis en ligne gratuitement sur revues.org
<a href="http://www.sciencedirect.com">www.sciencedirect.com</a>	1	C'est un site géré par Elsevier qui propose un abonnement en ligne à un ensemble de revues et de livres scientifiques en en texte intégral.
<a href="http://www.gra.es">www.gra.es</a>	1	N'existe pas
<a href="http://www.uca.es">www.uca.es</a>	1	Portail de l'Université de Cadiz
<a href="http://classiques-ugac.ca/">http://classiques-ugac.ca/</a>	1	Bibliothèque numérique réalisée par des bénévoles spécialisés en sciences sociales
<a href="http://www.gutenberg.org">www.gutenberg.org</a>	1	Projet américain offrant l'accès gratuitement à 30.000 livres téléchargeables.
<a href="http://hal.archives-ouvertes.fr">http://hal.archives-ouvertes.fr</a>	1	HAL est une archive ouverte pluridisciplinaire est destinée au dépôt et à la diffusion d'articles scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, et de thèses, émanant des établissements d'enseignement et de recherche et des laboratoires publics ou privés français ou étrangers
BIBLIO MUNICIPLALE DE SEVILLE	1	N'existe pas
GRAVURES DE L'UNIVERSITE DE SEVILLE	1	N'existe pas
SHARED.MAKTOUB.BIBLIO	1	N'existe pas
CERVANTES VIRTUAL	1	Bibliothèque virtuelle en espagnol
LA DOCUMENTATION FRANCAISE	1	C'est un portail de la Documentation française qui est une marque reconnue pour son rôle majeur dans l'édition publique française. Elle publie près de 400 ouvrages et périodiques essentiellement administratifs, économiques, sociaux et juridiques.
COUR DES COMPTES FRANCE	1	Portail de la Cour des comptes Française
TORY DE TOMBO Portugal	1	Portail des Archives Nationales du Portugal
AHLALLOGHAH.COM	1	Un forum relatif à la langue arabe

WAGFEYA.COM	1	Un site non officiel offrant l'accès à un ensemble de livres numérisés en langue arabe
UNESCO.ORG	1	Portail officiel de l'UNESCO
ALWARAQ.NET	2	Portail offrant accès suite à un abonnement à un ensemble de documents numérisés appartenant au patrimoine arabe
GOOGLMAPS-NAZN-IGN	1	N'existe pas
Total	52	

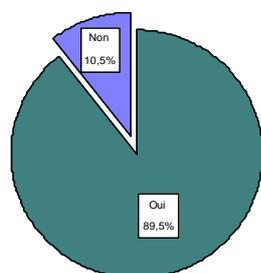
Les mêmes remarques sont aussi valables dans le cas des enseignants-chercheurs. Seuls les sites HAL.ARCHIVES-OUVERTES.FR et REVUES.ORG sont considérés comme archives ouvertes.

Le libre accès n'est utilisé réellement que par une minorité d'enseignants-chercheurs n'accédant pas les 4,2% de l'ensemble des répondants.

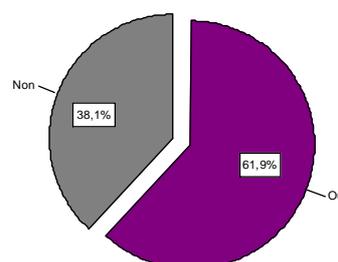
#### 5.2.4 Connaissance de l'ouverture du nouveau bâtiment de la BNRM

L'objectif de cette question est de s'assurer que les usagers potentiels connaissaient la BNRM. La non fréquentation de la bibliothèque reviendrait, dans ce cas, à d'autres raisons que l'ignorance de son existence.

Graphe 129 : Connaissance de l'ouverture du nouveau bâtiment de la BNRM par les enseignants-chercheurs



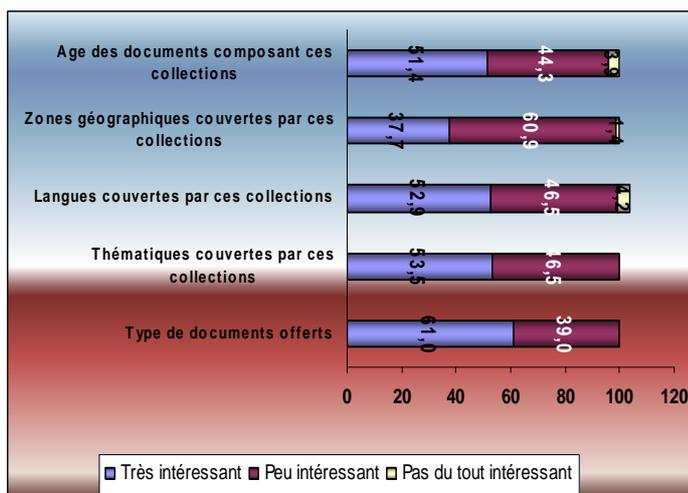
Graphe 130 : Connaissance de l'ouverture du nouveau bâtiment de la BNRM par les étudiants chercheurs



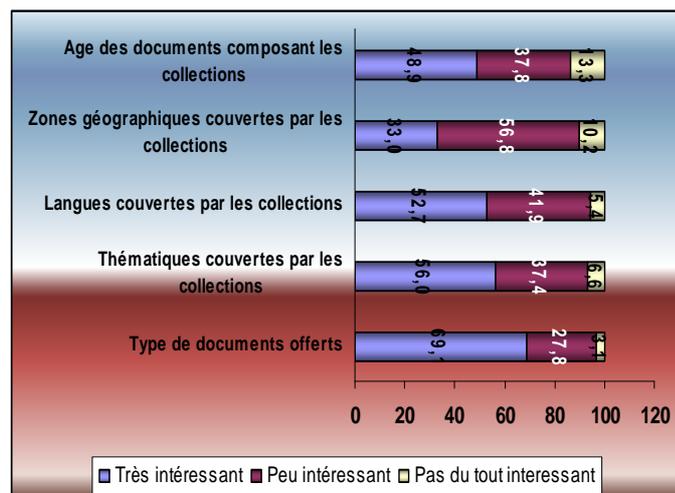
Effectivement, la majorité (89,5%) des enseignants-chercheurs savent que la BNRM a ouvert son nouveau bâtiment (avenue Ibn Khaldoun). Il en est de même pour les étudiants-chercheurs même c'est avec un pourcentage moindre (61,9%).

Ces usagers potentiels, que pensent-ils des collections de la BNRM ? Une brève présentation des caractéristiques des collections leur était faite. Les caractéristiques choisies concernent les zones géographiques, les langues, les thématiques couvertes, les types de documents offerts et leurs âges. Les répondants ont exprimé leur avis par rapport à chaque critère. Les graphes suivants présentent les résultats de cette question.

**Graphe 131: Comment évaluent les enseignants-chercheurs les collections de la BNRM ?**



**Graphe 132: Comment évaluent les étudiants-chercheurs les collections de la BNRM ?**



En général, nos enquêtés trouvent les collections de la BNRM à priori très intéressantes. En effet, la typologie offerte attire l'attention des deux catégories qui la qualifie de très intéressante avec un taux de 69,1% pour les étudiants-chercheurs et 61% pour les enseignants-chercheurs. Les thématiques et les langues couvertes ainsi que l'âge des documents sont considérés aussi comme très intéressants avec des taux qui dépassent les 50% pour les deux catégories. Les zones géographiques ont été appréciées comme peu intéressantes avec un taux de 56,8% pour les étudiants-chercheurs et 60,9% pour les enseignants-chercheurs.

En conclusion, les répondants trouvent que les collections de la BNRM sont intéressantes et sont susceptibles de répondre à leurs besoins, pourtant ils ne font pas partie des usagers réels sachant que majoritairement ils habitent dans l'axe Kenitra-Rabat-Casablanca. D'autres raisons peuvent être à l'origine de cette réticence, notamment l'absence d'un catalogue en ligne englobant toutes les collections disponibles.

Malgré cette première appréciation plus au moins positive vis-à-vis des collections de la BNRM exprimée par les répondants toutes catégories comprises, nous leur avons posé des questions relatives à leurs attentes par rapport aux collections. Le paragraphe qui suit pourrait nous renseigner en détail sur les besoins des usagers potentiels de la BNRM.

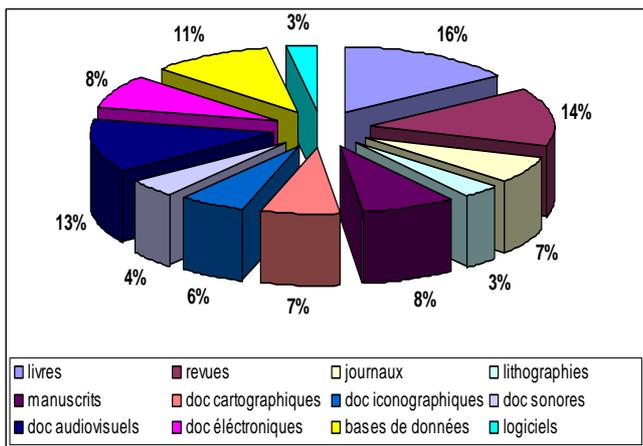
## 5.2.5 Attentes des répondants

L'objectif des questions posées à ce niveau est de présenter les attentes auxquelles aspirent les enquêtés en matière de typologie de documents, de couverture linguistique, thématique, géographique et périodique.

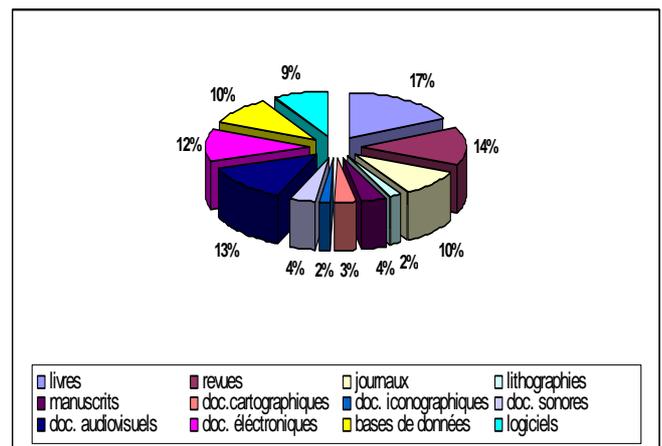
### 5.2.5.1 Type de documents attendus par les répondants

La typologie des documents attendus constitue le premier point à étudier. L'objectif est de déterminer le type de documents que les usagers potentiels souhaiteraient trouver à la BNRM.

**Graphe 133 : Attentes des enseignants-chercheurs (potentiels) par rapport aux types de documents**



**Graphe 134 : Attentes des étudiants-chercheurs (potentiels) par rapport aux types de documents**



Les bases de données, les documents électroniques, les documents audiovisuels, les documents sonores et les logiciels suscitent aussi bien l'intérêt des étudiants-chercheurs que des enseignants-chercheurs et se positionnent au premier rang avec des taux globaux respectifs de 48% et 39%. Les documents audiovisuels et les documents électroniques sont les types les plus attendus par les premiers, tandis que les documents audiovisuels et les bases de données sont les plus recherchés quant aux seconds.

Les classiques imprimés (livres, revues et journaux) représentent les types de documents que les étudiants-chercheurs et les enseignants-chercheurs espèrent trouver à la BNRM en second lieu avec des taux globaux respectifs de 41% et 37%. Les livres se positionnent au premier rang, suivis successivement des revues et des journaux.

Les autres types de documents à savoir : les lithographies, les manuscrits et les documents cartographiques et iconographiques semblent n'intéresser qu'une tranche minimale d'étudiants-chercheurs avec un taux global de 11%. Par contre, ces types de documents captent l'intérêt de 24% des enseignants-chercheurs.

Il est à signaler que les documents non imprimés prennent de l'ampleur et seront de plus en plus sollicités c'est-à-dire que le potentiel étudiant et enseignant s'attend à un autre type de document. Pourtant, le livre demeure le plus attendu avec 17% pour le premier et 16% pour le second. La revue se place au deuxième rang avec un pourcentage de 14% pour chaque catégorie. Le document audiovisuel se positionne, du point de vue de l'étudiant-chercheur, au troisième rang (13%), succédé par le document électronique (12%), suivi lui-même par les bases de données (10%). Le journal se place au même pied d'égalité que celles-ci. Alors qu'aux yeux de l'enseignant-chercheur, le document audiovisuel se positionne, du point de vue de l'étudiant-chercheur, au troisième rang (13%), succédé par les bases de données (11%), suivies elles-mêmes par le document électronique (8%). Le manuscrit se place au même pied d'égalité que ce dernier. La concurrence entre l'imprimé et le non imprimé est, donc, apparente.

Les autres types ont un public très restreint chez les étudiants-chercheurs car leur exploitation dans des travaux de recherche demande des capacités intellectuelles comme ils ne sont utilisés que par les spécialistes en sciences humaines. Rappelons que la majorité de ceux-ci relèvent des branches des sciences sociales. Alors que les enseignants-chercheurs (24%) affirment avoir besoin de manuscrits et de collections spécialisées pour approfondir leurs recherches. Notons que la majorité des répondants dans cette catégorie sont spécialisées dans des branches des sciences humaines.

Il en ressort que la typologie des documents existants aujourd'hui à la BNRM est amenée à changer si la bibliothèque voudrait maintenir son client réel et attirer le potentiel.

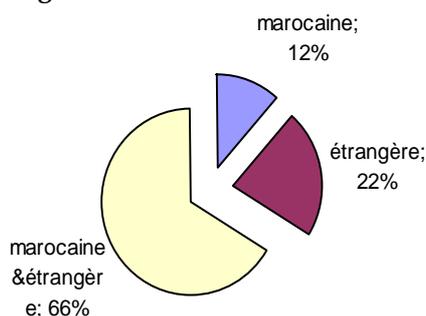
Rappelons que la demande de l'utilisateur réel est concentrée majoritairement sur l'imprimé alors qu'il aspire aussi à une diversification de typologie.

La bibliothèque doit assurer, donc, une composition cohérente et harmonieuse d'une typologie de document très diversifiée. Les nouveaux supports sont aussi sollicités que les anciens. L'équilibre entre cette mosaïque de type et de support ne peut être assuré que sur une base d'un contenu intellectuel.

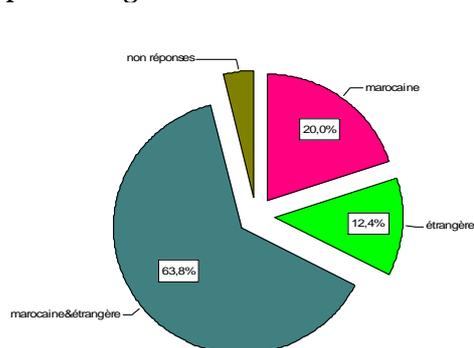
### 5.2.5.2 Origines des documents attendus

L'importance ici est de préciser l'intérêt que portent les usagers potentiels de la BNRM à la production nationale par rapport à la production étrangère.

**Graphe 135: Attentes des enseignants-chercheurs par rapport à l'origine des documents**



**Graphe 136 : Attentes des étudiants-chercheurs par rapport à l'origine des documents**



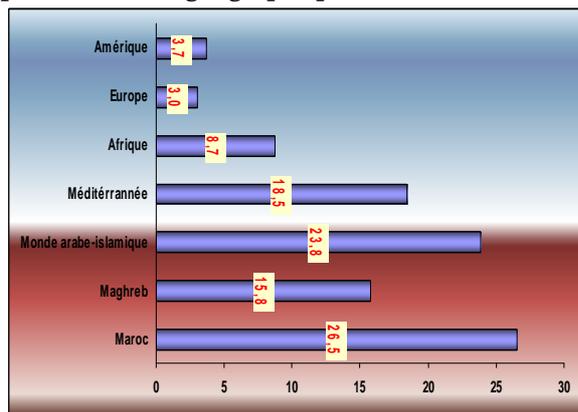
Les répondants se déclarent intéressés aussi bien par la production intellectuelle nationale qu'étrangère avec un taux de 66% pour les enseignants-chercheurs et 63,8% pour les étudiants-chercheurs. Seuls 12% de la première catégorie et 20% de la seconde ont avancé n'être intéressé que par la production nationale. La production étrangère toute seule intéresse 22% des enseignants-chercheurs et 12,4% des étudiants-chercheurs.

Les deux catégories s'intéressent à la fois à la production nationale et étrangère. Les collections auxquelles s'attendent les répondants doivent être une composition harmonieuse des deux. La BNRM a l'obligation d'assurer l'exhaustivité du dépôt légal au Maroc de part ses missions. La production étrangère peut être acquise à travers les achats et les échanges internationaux. L'activation des différentes sources d'entrée de documents contribuera à la réalisation de cet objectif.

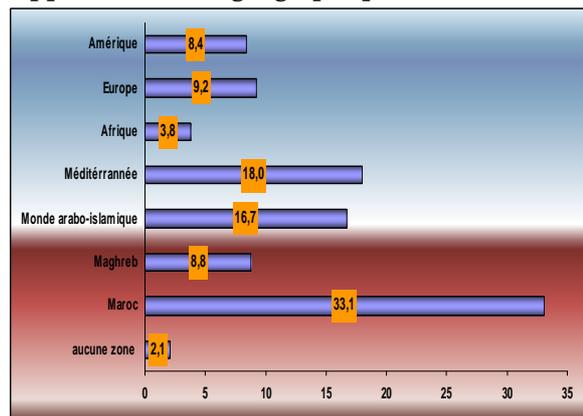
### 5.2.5.3 Zones géographiques couvertes par les documents attendus

La couverture géographique à laquelle s'intéresseraient les usagers potentiels de la BNRM constitue un axe important pour la politique de développement des collections.

**Graphe 137: Attentes des enseignants-chercheurs par rapport aux zones géographiques couvertes**



**Graphe 138: Attentes des étudiants-chercheurs par rapport aux zones géographiques couvertes**



Les préoccupations géographiques des enseignants-chercheurs placent le Maroc au premier rang (26,5%). La deuxième zone géographique qui intéresse les enseignants est le Monde arabo-islamique (23,8%) suivie de la Méditerranée (18,5%) qui se trouve succédée par la zone Maghrébine (15,8%). L’Afrique, l’Europe et l’Amérique sont des zones qui intéressent une minorité d’enseignants-chercheurs.

L’intérêt que portent les étudiants-chercheurs au Maroc (33,1%) dépasse celui des enseignants. La Méditerranée se place en seconde position avec (18%) suivie du Monde arabo-islamique (16,7%). L’Europe et l’Amérique prennent l’importance en tant que zones géographiques à couvrir du point de vue des étudiants-chercheurs. Les spécialités des répondants peuvent justifier cet intérêt géographique. Par contre, Le Maghreb est en position moins importante.

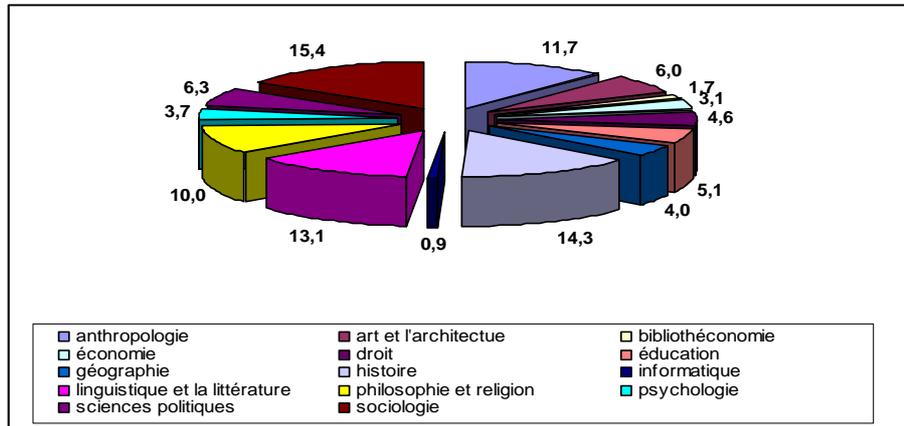
Le Maroc constitue la zone géographique centrale qui attire l’attention de la majorité des répondants quelle que soit leur catégorie. Le monde arabo-islamique et la Méditerranée suscitent de l’intérêt qui est justifié sur le plan historique, économique et politique. L’Europe et l’Amérique s’ajoutent à ce cercle du point de vue des étudiants mais avec moins d’intensité.

Donc, la couverture géographique des collections tourne autour du Maroc qui constitue le nœud de tous les intérêts dans ses dimensions géographique, historique, économique et politique et par conséquent, l’étendue géographique s’étale à la Méditerranée et le Monde arabo-islamique et dans un intérêt plus large mais sélectif, elle peut atteindre l’Europe (non méditerranéenne) et l’Amérique. Telle est la couverture géographique attendue par l’usager potentiel de la BNRM. Ces préoccupations sont presque les mêmes déclarées par l’usager réel.

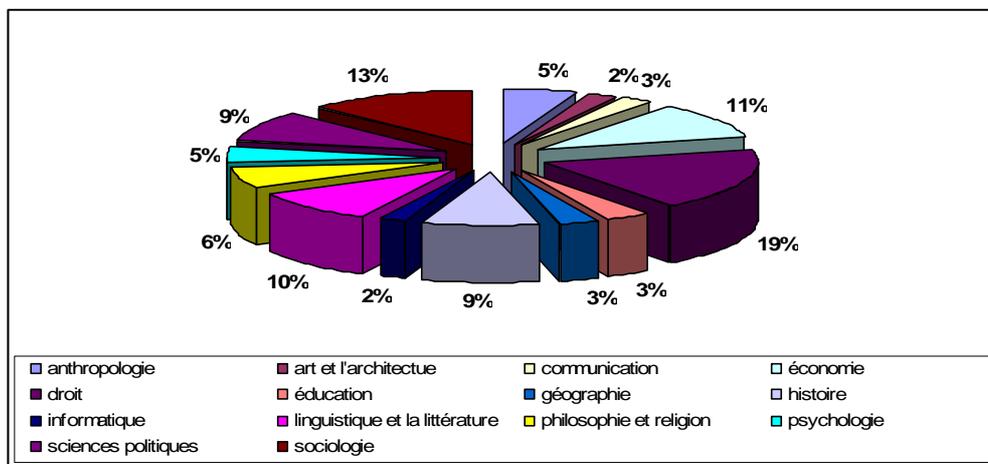
#### 5.2.5.4 Disciplines couvertes par les documents attendus

La couverture thématique à laquelle s’attendent les usagers de la BNRM est le troisième axe important pour la politique de développement des collections.

**Graphe 139 : Attentes des enseignants-chercheurs par rapport aux disciplines couvertes**



**Graphe 140 : Attentes des étudiants-chercheurs par rapport aux disciplines couvertes**



Les disciplines couvertes attendues réfèrent presque aux spécialités des répondants. Les enseignants-chercheurs s'intéressent plus à la sociologie (15,4%), l'histoire (14,3%), la littérature (13,1%), l'anthropologie (11,7%) et la philosophie (10%). Les autres disciplines sont moins intéressantes et se placent en seconde position avec des pourcentages variant entre (6%) et (3%). L'informatique est en dernière position ; l'intérêt qui lui est porté se limite sur le plan pratique, à être un outil de travail.

Les étudiants-chercheurs préfèrent plus le droit (19%), la sociologie (13%), l'économie (11%), la littérature (10%), l'histoire (9%) et les sciences politiques (9%). Les autres disciplines se positionnent en suite, avec des pourcentages variant entre 5% et 2%.

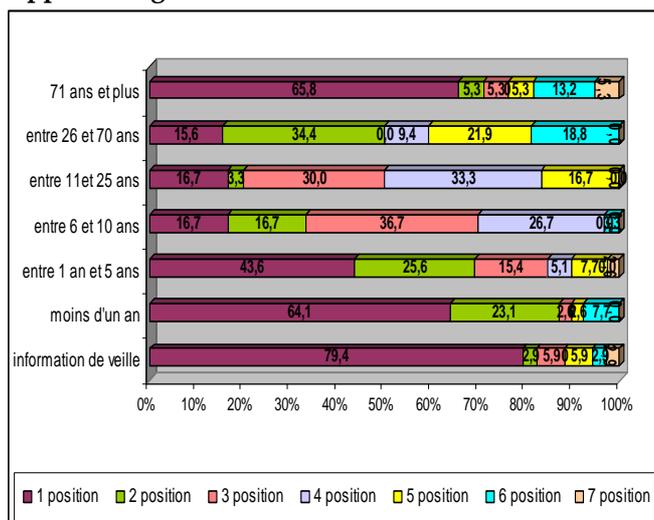
En général, l'intérêt est porté aux sciences humaines et sociales avec une concentration pour certaines disciplines considérées comme plus importantes, à savoir : droit, économie, sciences politiques, sociologie, littérature et histoire du point de vue des étudiants et, sociologie, anthropologie, histoire, littérature et philosophie pour les enseignants.

Les disciplines précitées doivent constituer le noyau central des collections de la BNRM du point de vue de l'utilisateur potentiel autour duquel graviteront les disciplines connexes. A ce niveau aussi les besoins de l'utilisateur réel et potentiel se croisent.

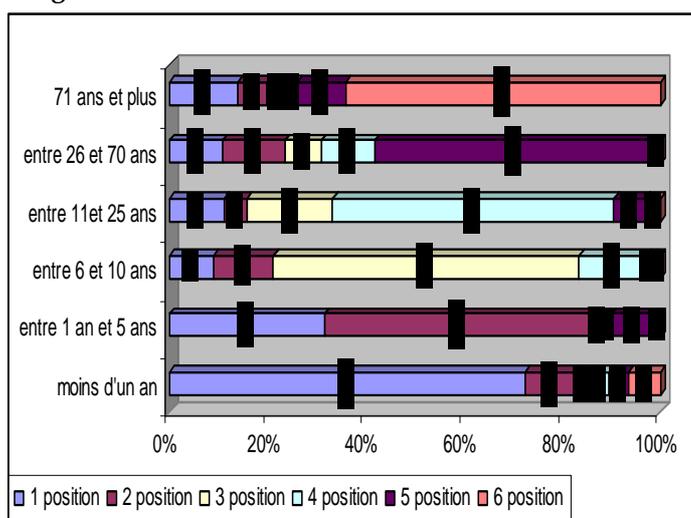
### 5.2.5.5 Ages des documents attendus

La couverture temporelle présente le quatrième axe essentiel à prendre en considération pour développer ses collections.

**Graphe 141: Attentes des enseignants-chercheurs par rapport à l'âge des documents**



**Graphe 142 : Attentes des étudiants-chercheurs par rapport à l'âge des documents**



Les étudiants placent les documents les moins âgés (moins de 5 ans) en première position, les moyennement âgés (entre 6 et 25 ans) au second rang et les plus âgés (plus de 26 ans) au dernier rang.

Les enseignants-chercheurs préfèrent d'abord l'information de veille<sup>295</sup>. Ensuite, ils s'intéressent presque à égalité au document le plus récent (moins d'un an) qu'au plus âgé (plus de 75 ans), suivi de celui qui a entre 1 et 5 ans. Les documents dont l'âge se situe entre 6 et 75 ans se placent au troisième rang. L'enseignant s'intéresse à tous les âges avec une préférence pour l'information de veille.

Les mêmes conclusions tirées lors de l'analyse des besoins de l'utilisateur réel se confirment aussi pour l'utilisateur potentiel. L'enseignant se projette dans tous les âges et l'étudiant se contente généralement de l'information actuelle.

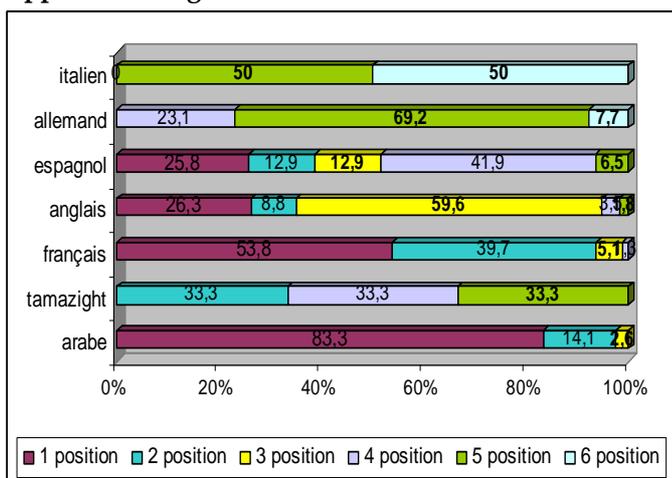
Pour la BNRM, l'étendue temporelle que doit couvrir ses collections doit être aussi large que possible avec une attention accordée à l'actualisation continue. Développer un service de veille à l'attention des enseignants-chercheurs est une piste à creuser.

### 5.2.5.6 Langues couvertes par les documents attendus

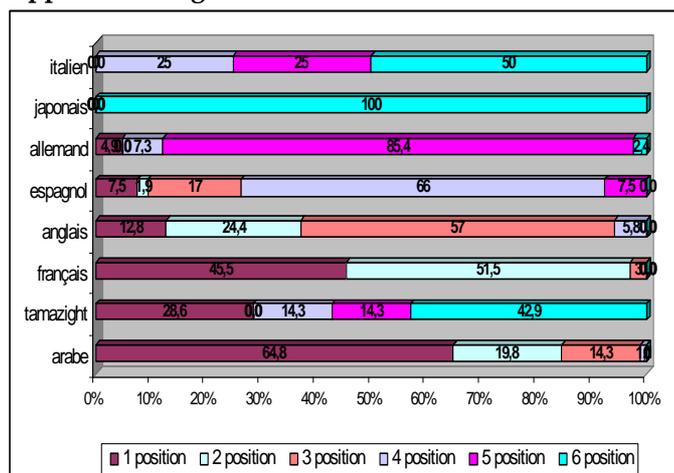
La couverture linguistique constitue le dernier axe sur lequel se base une politique de développement des collections.

<sup>295</sup> On entend par l'information de veille l'information obtenue grâce à l'étude et la surveillance continue et globale d'un secteur d'activité.

**Graphe 143 : Attentes des enseignants-chercheurs par rapport aux langues couvertes**



**Graphe 144: Attentes des étudiants-chercheurs par rapport aux langues couvertes**



Les étudiants-chercheurs placent l'arabe en première position, suivie du français qui est succédé à son tour par l'anglais. Les mêmes remarques sont valables pour les enseignants sauf que ces derniers placent l'espagnol presque au même niveau que l'anglais.

Le tamazight prend de l'ampleur et plusieurs répondants des deux catégories ont exprimé leur souhait d'avoir des collections en tamazight. L'intérêt porté aux autres langues représentées dans les graphes, par les deux catégories est dérisoire.

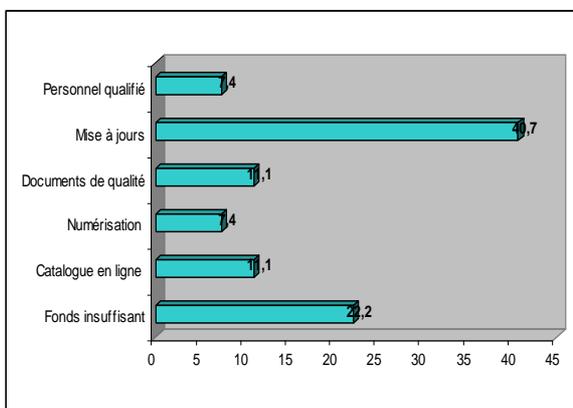
Il en ressort que l'arabe, le français, l'anglais et l'espagnol constituent les langues dans lesquelles doivent être développées les collections de la BNRM.

Le même constat a été souligné lors de l'analyse des besoins linguistiques de l'utilisateur réel sauf pour les étudiants qui positionnent la langue française au premier rang.

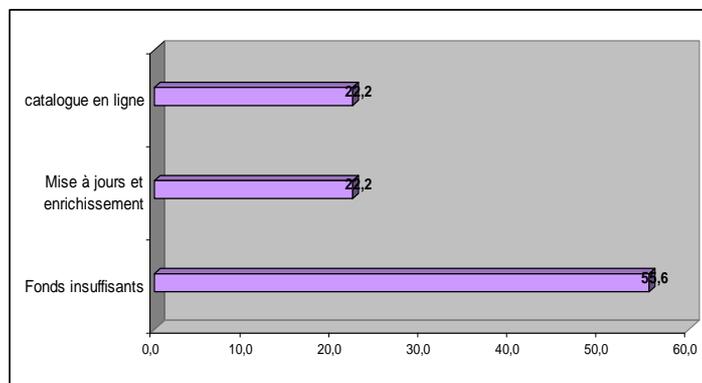
### 5.2.6 Remarques et suggestions des répondants sur les collections actuelles

Deux questions ouvertes faisaient partie du questionnaire l'une, concernait les remarques des répondants relatives aux collections et l'autre, visait à recenser leurs suggestions autour du même sujet. Le but est d'offrir au répondant l'opportunité d'exprimer ses idées plus librement.

**Graphe 145 : Remarques des enseignants-chercheurs sur les collections actuelles de la BNRM**



**Graphe 146 : Remarques des étudiants-chercheurs sur les collections actuelles de la BNRM**

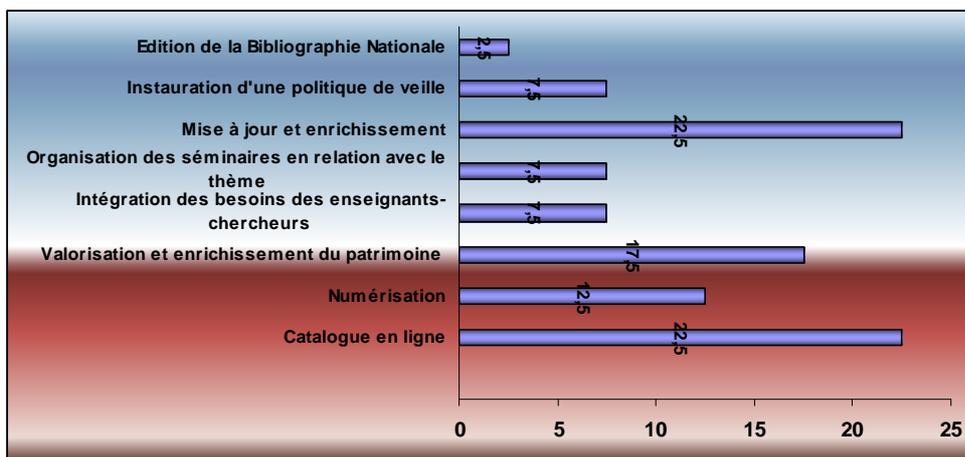


Les remarques avancées par les enseignants-chercheurs concernent surtout la mise à jour du fonds et son actualisation. Ils trouvent que les fonds de la BNRM sont insuffisants d'un point de vue quantitatif Ils estiment aussi que ces besoins exprimés ne peuvent être détectés sans un

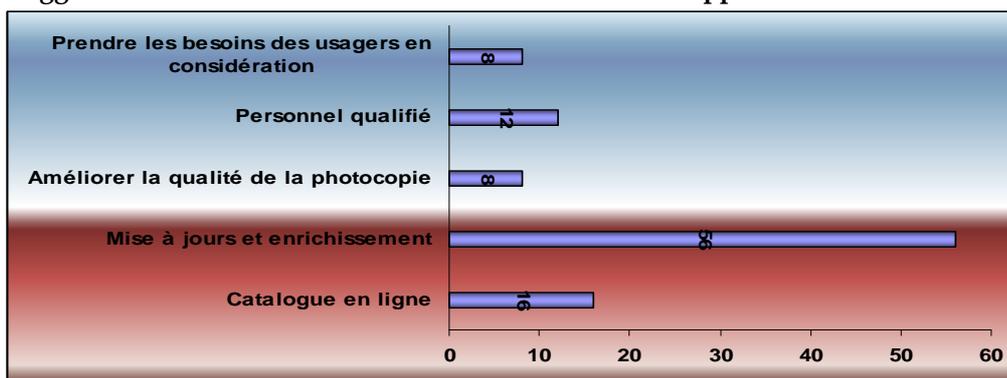
personnel qualifié comme ils ne peuvent en aucun cas profiter des fonds actuels sans un catalogue en ligne, qui fait toujours défaut à la BNRM, et sans des projets de numérisation de masse.

La minorité des étudiants-chercheurs qui a exprimé des avis a repris presque les mêmes remarques que celles des enseignants-chercheurs : l'insuffisance du fonds sur le plan quantitatif, la nécessité de l'enrichissement et des mises à jour, ainsi que la mise en place de l'indispensable « catalogue en ligne ».

**Graphe 147 : Suggestions des enseignants-chercheurs relatives au développement des collections de la BNRM**



**Graphe 148 : Suggestions des étudiants-chercheurs relatives au développement des collections de la BNRM**



Certains enseignants-chercheurs et étudiants-chercheurs potentiels ont exprimé certaines suggestions susceptibles d'aider la BNRM à la mise en place d'une stratégie de développement des collections. Ces suggestions, à l'instar de celles avancées par les usagers réels, sont soit relatives aux collections soit aux services.

Aussi, la mise à jour et l'enrichissement du fonds ainsi que la mise en place d'un catalogue en ligne sont présentées comme les suggestions les plus importantes. Les enseignants proposent d'enrichir et de valoriser le patrimoine comme ils suggèrent de le préserver par le biais de la numérisation. Ils s'attendent à la prise en compte de leurs besoins dans le développement des collections, à l'organisation de séminaires pendant lesquels ils peuvent en discuter avec les spécialistes et les concernés et à l'instauration d'une politique de veille. Ils s'interrogent aussi sur la bibliographie nationale ; son absence signifie une invisibilité de la production intellectuelle nationale.

Les étudiants-chercheurs encouragent la BNRM à enrichir et à mettre à jours ses collections. Ils souhaitent que leurs besoins soient pris en considération. Ils pensent également à la nécessité de doter la BNRM du personnel qualifié. Le catalogue en ligne et la qualité de la photocopie ont été également soulevés en tant que services liés aux collections.

## 5.2.7 Conclusion

La population enquêtée est constituée d'enseignants-chercheurs et d'étudiants-chercheurs. D'une majorité masculine, âgée de plus de 35 ans et originaire globalement de l'axe Kenitra-Casablanca, les enseignants-chercheurs sont prédominés par des spécialistes en sciences humaines. Les étudiants-chercheurs sont caractérisés par une légère hausse féminine, majoritairement âgés de moins de 34 ans. La plus part originaire du même axe géographique et surtout spécialisée en sciences humaines et sociales avec une légère hausse en faveur de ces dernières.

Les étudiants se documentent et s'informent surtout dans les unités et les organismes de documentation et d'information nationaux, à savoir : les bibliothèques universitaires, les bibliothèques privées et la bibliothèque de la Fondation al-Saoud. Seule une minorité se déplace à l'étranger. Par contre, les enseignants se ressource à la fois dans des organismes documentaires à l'étranger et au Maroc avec une légère hausse pour ces derniers qui se composent de bibliothèques personnelles, bibliothèques universitaires, la bibliothèque de la Fondation al-Saoud, la bibliothèque Royale et la bibliothèque la Source.

Nos répondants, des deux catégories, utilisent l'Internet pour répondre à leurs besoins documentaires (plus de 95%) mais ne connaissent pas le « libre accès » et ne profitent pas de ses avantages quoiqu'ils prétendent le connaître.

Par contre, ils affirment connaître que la BNRM a ouvert son nouveau bâtiment à des pourcentages différents : enseignants (89%) et étudiants (61%). Ils trouvent les collections de la BNRM intéressantes et susceptibles de répondre à leurs besoins surtout au niveau de la typologie des documents offerts, des thématiques, des langues et des périodes couvertes. Néanmoins, ils précisent qu'ils sont moins intéressés par la couverture géographique.

Les usagers potentiels de la BNRM s'attendent à une typologie de documents qui met en avant les documents non imprimés (documents électroniques et audiovisuels et bases de données) sans pour autant négliger le livre et la revue. Les autres types de documents (manuscrits, documents cartographiques et iconographiques) auront toujours leurs demandeurs. Intéressées à la fois par la production nationale et étrangère, les deux catégories préfèrent une couverture géographique concentrée sur le Maroc mais qui s'étale au monde arabo-islamique et à la Méditerranée. L'Europe et l'Amérique s'ajoutent à ce cercle du point de vue des étudiants-chercheurs mais avec moins d'intensité. Sur le plan thématique, l'intérêt est porté aux sciences humaines et sociales avec une concentration pour certaines disciplines considérées comme plus importantes, à savoir : droit, économie, sciences politiques, sociologie, littérature et histoire du point de vue des étudiants-chercheurs et sociologie, anthropologie, histoire, littérature et philosophie pour les enseignants. Au niveau de la période couverte, l'enseignant-chercheur s'intéresse à une couverture temporelle large alors que l'étudiant-chercheurs se contente de l'information actuelle. Pour ce qui est des langues attendues, l'étudiant-chercheur et l'enseignant-chercheur placent l'arabe en première position, suivi du français qui est succédé à son tour par l'anglais.

Les répondants trouvent que les fonds de la BNRM sont insuffisants quantitativement ; ils recommandent un enrichissement constant des fonds. Ils s'attendent à la prise en compte de leurs besoins, à l'organisation de séminaires autour du « développement des collections de la BNRM » et à la mise en place d'un système de veille. Ils recommandent aussi à la BNRM de se doter d'un personnel qualifié suffisant.

### 5.3 Conclusion : Comparaison entre les attentes de l'utilisateur réel et potentiel par rapport à l'état des collections de la BNRM

Ce récapitulatif fait surgir que :

- ✚ les types des documents existants aujourd'hui à la BNRM sont diversifiés quoique leur volumétrie soit déséquilibrée. Son usager réel et potentiel aspire à une coexistence des documents imprimés et non imprimés dans les fonds documentaires de la BNRM. Les seconds constituent une collection embryonnaire qu'il faut enrichir, les premiers restent insuffisants ;
- ✚ la couverture géographique correspond plus au moins aux attentes de l'utilisateur réel et potentiel, pourtant l'exhaustivité des documents traitant du Maroc dans ses dimensions économiques, juridiques, religieuses, historiques et culturelles reste recherchée ;
- ✚ la couverture thématique actuelle peut, plus au moins, satisfaire le besoin de l'utilisateur spécialisé en sciences humaines mais pas celui qui relève des sciences sociales et encore moins celui qui travaille sur les sciences dures et appliquées. Pourtant, on peut avancer que les collections actuelles sont censées satisfaire le besoin de l'étudiant inscrit dans les branches des sciences humaines ou sociales. Les besoins de l'étudiant-chercheur et de l'enseignant-chercheur ne peuvent être satisfaits surtout en ce qui concerne les sciences sociales. Les sciences humaines restent mieux couvertes par les collections actuelles de la BNRM. Les réajustements à fournir au niveau de la couverture thématique sont considérables ;
- ✚ la couverture linguistique est plus au moins adaptée au besoin de l'utilisateur réel et nécessite un réajustement léger. La satisfaction de l'utilisateur potentiel nécessitera plus d'attention à la langue arabe, langue anglaise et la langue espagnole ;
- ✚ la couverture temporelle est large et correspond au besoin du chercheur (étudiant et enseignant) en sciences humaines mais pas à celui du spécialiste des sciences sociales. Le chercheur accorde, en général, beaucoup d'intérêt à l'actualité. Les collections de la BNRM ont souffert, pendant des années de l'absence d'un budget dédié aux acquisitions ce qui a engendré des carences au niveau de la mise à jours et l'actualisation des fonds. Sachant aussi que la majorité des titres de revues sont suspendus de même qu'ils sont incomplets.

Il en ressort que la BNRM est tenue de changer sa politique de développement des collections et de revoir les principes qui la régissent au niveau de la typologie des documents, la couverture géographique, thématique, linguistique et temporelle.

Le tableau suivant explicite les idées précitées.

**Tableau 27 : Comparaison entre les attentes de l'utilisateur réel et potentiel et l'état des collections de la BNRM**

Critères	Caractéristiques des collections existantes	Attentes des usagers réels			Attentes des usagers potentiels	
	Collections de la BNRM	Usager réel (261 réponses)			Usager potentiel (196 réponses)	
		Etudiants 82,4%	Enseignants-chercheurs 10,3%	Personnel de l'Etat/privé 6,3%	Etudiants-chercheurs	Enseignants-chercheurs
	Volumétrie globale Monographie : 300.000 vol Revue : 6021 Titres	Sexe : 54,8F/42,2%M Age : 80% moins de 34 ans Habitat : 85,7% Rabat-Salé Niveau d'études : Bac +5 : 46,4% Bac + 3/4 : 30,7%			Sexe : 59% F/41%M Age : 92,2% moins de 35 ans Habitat : 89% Rabat-Casablanca	
Caractéristiques des usagers		Affiliation : 60% sciences sociales, 29,3% sciences appliquées, 10,2 sciences humaines	Affiliation : 70,3% sciences humaines, 14,8% sciences sociales, 14,8 sciences appliquées	Affiliation : 50% secteur juridique, financier et commercial, 33,3% secteur culturel et médiatique, 11,2% secteur	Affiliation : 60% sciences sociales, 40% sciences humaines	Affiliation : 83% sciences humaines, 17% sciences sociales

	Caractéristiques des collections existantes	Attentes des usagers réels			Attentes des usagers potentiels	
Typologie des documents attendus	<p>1<sup>er</sup> : Imprimés 300.000 vol de monographies 6021 titres de revues 2356 titres de journaux</p> <p>Bases de données : CAIRN, JSTOR, ALUKA (contenant des bouquets de revues électroniques spécialisées en sciences humaines et sociales) Doc sonores : 1028 Doc vidéo : 500 DVD Doc électronique : 150 CD</p> <p>Manuscrits : 12000 vol. Doc cartographiques Doc iconographiques</p>	<p>1<sup>er</sup> : les imprimés (55,4%) (livres, revues, journaux)</p> <p>2<sup>ème</sup> : base de données+documents électroniques, audiovisuels, sonores et logiciels (35.7%)</p> <p>3<sup>ème</sup> : manuscrits + documents cartographiques et iconographiques (8,9%).</p>	<p>1<sup>er</sup> : les imprimés (47,6%) (livres, revues, journaux)</p> <p>2<sup>ème</sup> : base de données+documents électroniques, audiovisuels, sonores et logiciels (29,4%)</p> <p>3<sup>ème</sup> : manuscrits + documents cartographiques et iconographiques (23%).</p>	<p>1<sup>er</sup> : les imprimés (50%) (livres, revues, journaux)</p> <p>2<sup>ème</sup> : base de données+documents électroniques, audiovisuels, sonores et logiciels (40%)</p> <p>3<sup>ème</sup> : manuscrits + documents cartographiques et iconographiques (10%).</p>	<p>1<sup>er</sup> : base de données+documents électroniques, audiovisuels, sonores et logiciels (48%)</p> <p>2<sup>ème</sup> : les imprimés (41%) (livres, revues, journaux)</p> <p>3<sup>ème</sup> : manuscrits + documents cartographiques et iconographiques (11%).</p>	<p>1<sup>er</sup> : base de données+documents électroniques, audiovisuels, sonores et logiciels (39%)</p> <p>2<sup>ème</sup> : les imprimés (livres, revues, journaux) (37%)</p> <p>3<sup>ème</sup> : manuscrits + documents cartographiques et iconographiques (24%)</p>

	Caractéristiques des collections	Attentes des usagers réels			Attentes des usagers potentiels	
Origines des documents	<p>Monographies : Etrangère (76,2%) Marocaine (23,8%)</p> <p><b>Revue :</b> Etrangère (62,3%) Marocaine (37,7%)</p>	<p>1<sup>er</sup> : marocaine et étrangère (73,5%) 2<sup>ème</sup> : étrangère (22,5%) 3<sup>ème</sup> : marocaine (3,9%)</p>	<p>1<sup>er</sup> : marocaine et étrangère (88,5%) 2<sup>ème</sup> : marocaine (11,5%)</p>	<p>1<sup>er</sup> : marocaine et étrangère (84,2%) 2<sup>ème</sup> : étrangère (15,8%)</p>	<p>1<sup>er</sup> : marocaine et étrangère (63,8%) 2<sup>ème</sup> : marocaine (20%) 3<sup>ème</sup> : étrangère (12,4%)</p>	<p>1<sup>er</sup> : marocaine et étrangère (66%) 2<sup>ème</sup> : étrangère (22%) 3<sup>ème</sup> : marocaine (12%)</p>
Couverture géographique	<p>Monographies : 1<sup>er</sup> : aucune (49,2%) 2<sup>ème</sup> : Maroc (21%) 3<sup>ème</sup> : Monde arabo-islamique (10,1%) 4<sup>ème</sup> : Maghreb (8,33%) 5<sup>ème</sup> : Méditerranée (5,2%) 6<sup>ème</sup> : Afrique (3,1%) 7<sup>ème</sup> : Autres (3,1%)</p> <p>Revue : 1<sup>er</sup> : Maroc (34,7%) 2<sup>ème</sup> : aucune (21,9%) 3<sup>ème</sup> : Monde arabo-islamique (17,7%) 4<sup>ème</sup> : Méditerranée (7,2%) 5<sup>ème</sup> : Maghreb (6,8%) 6<sup>ème</sup> : Europe (4,2%) 7<sup>ème</sup> : Autres (7,5%)</p>	<p>1<sup>er</sup> : Maroc (31,6%) 2<sup>ème</sup> : Méditerranée (22,7%) 3<sup>ème</sup> : Monde arabo-islamique (10,56%) 4<sup>ème</sup> : Maghreb (8%) 5<sup>ème</sup> : Europe (6,72%) 6<sup>ème</sup> : Amérique (5,72%) 7<sup>ème</sup> : Afrique (2,88%)</p>	<p>1<sup>er</sup> : Maroc (27,8%) 2<sup>ème</sup> : Maghreb (20,3%) 3<sup>ème</sup> : Monde arabo-islamique (21,5%) 4<sup>ème</sup> : Méditerranée (13,9%) 5<sup>ème</sup> : Afrique (8,9%) 6<sup>ème</sup> : Amérique (3,8%) 7<sup>ème</sup> : Europe (2,5%)</p>	<p>1<sup>er</sup> : Maroc (36,6%) 2<sup>ème</sup> : Méditerranée (24,4%) 3<sup>ème</sup> : Monde arabo-islamique (14,6%) 4<sup>ème</sup> : Maghreb (14,6%) 5<sup>ème</sup> : Afrique (2,4%)</p>	<p>1<sup>er</sup> : Maroc (33,1%) 2<sup>ème</sup> : Méditerranée (18%) 3<sup>ème</sup> : Monde arabo-islamique (16,7%) 4<sup>ème</sup> : Europe (9,2%) 5<sup>ème</sup> : Maghreb (8,8%) 6<sup>ème</sup> : Amérique (8,4%) 7<sup>ème</sup> : Afrique (3,8)</p>	<p>1<sup>er</sup> : Maroc (26,5%) 2<sup>ème</sup> : Monde arabo-islamique (23,8%) 3<sup>ème</sup> : Méditerranée (18,5%) 4<sup>ème</sup> : Maghreb (15,8%) 5<sup>ème</sup> : Afrique (8,7%) 6<sup>ème</sup> : Amérique (3,7%) 7<sup>ème</sup> : Europe (3,0%)</p>

	Caractéristiques des collections	Attentes des usagers réels			Attentes des usagers potentiels	
Couverture thématique	<p><b>Monographies :</b>  1<sup>er</sup> : Sciences humaines (66,8%)  2<sup>ème</sup> : Sciences sociales (18,8%)  3<sup>ème</sup> : Sciences dures et appliquées (10,4%)  1<sup>er</sup> : histoire (26,4%)  2<sup>ème</sup> : littérature (21%)  3<sup>ème</sup> : religion (17,1%)  4<sup>ème</sup> : économie (7,5%)  5<sup>ème</sup> : droit (4,9%)  6<sup>ème</sup> : sciences politiques (3,6%)  6<sup>ème</sup> : médecine (3,1%)  7<sup>ème</sup> : Autres (3,1%)</p> <p><b>Revues :</b>  1<sup>er</sup> : Sciences humaines (47,2%)  2<sup>ème</sup> : Sciences sociales (45,5%)  3<sup>ème</sup> : Sciences dures et appliquées (7,3%)  1<sup>er</sup> : économie (17,7%)  2<sup>ème</sup> : littérature (14,7%)  3<sup>ème</sup> : sc. politiques (14,1%)  4<sup>ème</sup> : histoire (10,9%)  5<sup>ème</sup> : éducation (8,7%)  6<sup>ème</sup> : religion (5,7%)  7<sup>ème</sup> : Arts &amp; architecture (3,8%)</p>	<p>1<sup>er</sup> : Sciences sociales (43%)  2<sup>ème</sup> : Sciences dures et appliquées (33%)  3<sup>ème</sup> : Sciences humaines (24%)    économie (20,7%)  droit (14,5%)  informatique (8,8%)  mathématiques (7,4%)  histoire (4,6%)  littérature (6,9%)  sc. politiques (3,9%)</p>	<p>1<sup>er</sup> : Sciences humaines (78,2%)    2<sup>ème</sup> : Sciences sociales (17,9%)    histoire (19,2%)  littérature (15,4%)  anthropologie (11,4%)  psychologie (10,3%),  sc. politiques (9%)  droit (12,7%)  sociologie (7,3%)</p>	<p>1<sup>er</sup> : Sciences humaines (49,1%)    2<sup>ème</sup> : Sciences sociales (43,6%)    histoire (18,2%)  littérature (14,5%),  économie (10,9%),  droit (12,7%),  sc. politiques (9,1%)  sociologie (7,3%)    informatique (7,3%)</p>	<p>1<sup>er</sup> : Sciences sociales  2<sup>ème</sup> : Sciences humaines    droit (19%),  sociologie (13%),  économie (11%),  littérature (10%),  histoire (9%)  sc. politiques (9%)</p>	<p>1<sup>er</sup> : Sciences humaines  2<sup>ème</sup> : Sciences sociales    sociologie (15,4%),  histoire (14,3%),  littérature (13,1%),  anthropologie (11,7%)  philosophie (10%)</p>

	Caractéristiques des collections existantes	Attentes des usagers réels			Attentes des usagers potentiels	
Couverture temporelle	<p>Monographies :</p> <p>1<sup>er</sup> : plus de 26 ans (60,9%)  2<sup>ème</sup> : entre 6 et 25 ans (28,8%)  3<sup>ème</sup> : entre 1an et 5 ans (10,1%)  4<sup>ème</sup> : moins d'un an (0,3%)</p> <p>Revue :  6% des titres sont courants  94% des titres sont suspendus</p>	<p>1<sup>er</sup> : Moins de 5 ans (70,2%)  2<sup>ème</sup> : entre 6 et 25 ans (20,9%)  3<sup>ème</sup> : plus de 26 ans (10,1%)</p>	<p>1<sup>er</sup> : moins d'un an (80%)  2<sup>ème</sup> : entre 26 et 70 ans (57,1%)  3<sup>ème</sup> : entre 1 an et 5 ans (50%) /plus de 71 ans (50%)  4<sup>ème</sup> : entre 6 et 26 ans (30,6%)</p>	<p>1<sup>er</sup> : moins d'un an (83,3%)  2<sup>ème</sup> : entre 11 et 25 ans (66,7%)/plus de 71 ans (63,6%)  3<sup>ème</sup> : entre 1 an et 5 ans (42,9%)  4<sup>ème</sup> : entre 6 et 10 ans (31,3%) + entre 26 et 70 ans (16,7%)</p>	<p>1<sup>er</sup> : Moins de 5 ans (72,4%)  2<sup>ème</sup> : entre 6 et 25 ans (31,6%)  3<sup>ème</sup> : plus de 26 ans (14%-9%)</p>	<p>1<sup>er</sup> : information de veille (79%)  2<sup>ème</sup> : moins d'un an + plus de 71 ans (65,8%)/(64,1%)  3<sup>ème</sup> : entre 1 an et 5 ans (43,6%)  4<sup>ème</sup> : entre 6 et 70 ans (16,7%) et (15,6%)</p>
Couverture linguistique	<p>Monographies :</p> <p>1<sup>er</sup> : français (58,5%)  2<sup>ème</sup> : arabe (32,4%)  3<sup>ème</sup> : anglais (5,2%)  4<sup>ème</sup> : espagnol (2,6%)</p> <p>Revue :  1<sup>er</sup> : français (54,7%)  2<sup>ème</sup> : arabe (26%)  3<sup>ème</sup> : anglais (7,5%)  4<sup>ème</sup> : espagnol (5,1%)  5<sup>ème</sup> : autres (6,7%)</p>	<p>1<sup>er</sup> : français (88,8%)  2<sup>ème</sup> : arabe (27,7%)  3<sup>ème</sup> : anglais (14,1%)  4<sup>ème</sup> : espagnol (2,6%)</p>	<p>1<sup>er</sup> : arabe (94,1%)  2<sup>ème</sup> : français (56,5%)  3<sup>ème</sup> : arabe (38,5%)  4<sup>ème</sup> : espagnol (15,4%)</p>	<p>1<sup>er</sup> : français (94,4%)  2<sup>ème</sup> : arabe (33%)  3<sup>ème</sup> : anglais (16,7%)</p>	<p>1<sup>er</sup> : arabe (64,8%)  2<sup>ème</sup> : français (45,5%)  3<sup>ème</sup> : tamazight (28,6%)  4<sup>ème</sup> : anglais (12,8%)  5<sup>ème</sup> : espagnol (7,5%)</p>	<p>1<sup>er</sup> : arabe (83,3%)  2<sup>ème</sup> : français (53,8%)  3<sup>ème</sup> : tamazight (33,3%)  4<sup>ème</sup> : anglais/espagnol (26,3%)/(25,8%)</p>

## **Chapitre 6 : Proposition d'éléments d'une stratégie pour le développement des collections de la BNRM**

A l'issue de l'analyse globale des collections existantes de la BNRM et des besoins et attentes de ses usagers réels et potentiels ainsi que de la comparaison entre la politique de développement des collections de trois bibliothèques nationales, émane cette réflexion autour des éléments proposés pour la mise en place d'une stratégie pour le développement des collections de la BNRM. Concrètement, la stratégie que nous proposons repose sur trois axes majeurs :

- **révision de la politique adoptée ;**
- **conception d'un processus de développement des collections professionnel ;**
- **proposition des moyens nécessaires à la mise en œuvre du processus conçu et la politique proposée.**

Le but est de mettre à la disposition de la BNRM le fruit d'une réflexion qui lie la politique et le management au métier du bibliothécaire.

## **6.1 Développement des collections à la BNRM : une politique revisitée**

Pour proposer les principes sur lesquels une politique de développement des collections pourrait être fondée, une lecture des textes de Lois qui régissent la BNRM, une analyse des collections existantes, une étude des besoins et attentes des usagers et une comparaison avec les autres bibliothèques nationales se sont imposées. Cette approche recommandée par la littérature professionnelle a donné lieu à des résultats qu'il a fallu croiser. Cette démarche nous a éclaircit sur la typologie des documents, le niveau de profondeur, la couverture thématique, géographique, linguistique et temporelle à suggérer. Malheureusement, l'absence de données sur l'environnement de la BNRM constitue une limite à prendre en considération.

### **6.1.1 Principes généraux de la politique de développement des collections de la BNRM**

Les missions assignées à la BNRM par la Loi tracent, d'ors et déjà, en termes généraux, les principes fondamentaux d'une politique de développement des collections. Une lecture attentive du texte régissant la création de la BNRM et présentant ses missions fait ressortir les principes suivants :

- ⊗ **Patrimoine** : la BNRM est une bibliothèque patrimoniale à laquelle la Loi a attribué l'obligation de développer des fonds patrimoniaux et de les conserver. Sachant que le patrimoine documentaire national, dans notre cas, englobe tout document édité ou produit au Maroc, tout document édité ou produit par un marocain ou encore tout document traitant du Maroc ou d'un sujet à caractère national quelque soit le lieu d'édition et quel que soit le support. Autrement dit, tout document qui a trait à la civilisation marocaine en général doit intégrer les collections de la BNRM et y être conservé éternellement. Tous les modes d'acquisition doivent être utilisés pour réaliser cet objectif : le dépôt légal garantit la collecte systématique des documents publiés ou produits au Maroc. Les autres modes doivent être utilisés pour prospecter à l'étranger tout ce qui se publie ou se produit sur le pays ou par ses ressortissants.
- ⊗ **Encyclopédisme** : la BNRM est une bibliothèque encyclopédique dont les collections sont représentatives des connaissances de l'humanité ; la couverture thématique est large et concerne tout le savoir humain. Les points forts des collections actuelles doivent être consolidés et les lacunes réajustées pour aboutir à l'encyclopédisme.

- ⊗ Variété des types et des supports : différents types et supports de documents sont cités par la Loi : manuscrits, imprimés, estampes, cartes, plans, partitions musicales, photographies, documents sonores, audiovisuels et informatiques, monnaies et médailles, etc. Les collections actuelles sont assez diversifiées au niveau de leur typologie, néanmoins, la BNRM est tenue de les enrichir constamment ;
- ⊗ Diversité des modes d'entrée : la BNRM bénéficie de plusieurs modes d'acquisition, à savoir : dépôt légal, achat, don et échange. Ces derniers doivent converger pour que la BNRM puisse constituer une collection caractérisée par l'exhaustivité du patrimoine, l'encyclopédisme et la diversité des types et supports de documents ;
- ⊗ Réseau (environnement documentaire national et international) : la BNRM fonctionne dans un réseau en coopérant avec les autres bibliothèques, centres de documentation et d'information nationaux et étrangers. Les collections de la BNRM se complètent avec celles des autres. L'exploitation de ce principe pourrait aider la BNRM à faire des économies budgétaires et à combler les lacunes de ses collections, à travers les échanges et les dons, soit par des documents originaux ou des supports de substitution.

Notons que ces principes extraits directement du principal texte juridique qui régit la création de la BNRM sont presque identiques à ceux adoptés par les trois bibliothèques qui ont fait l'objet d'une comparaison dans notre étude (voir la revue de la littérature, paragraphe 2.3.3.5). Ce sont aussi les principes directeurs recommandés par l'UNESCO pour le développement des collections dans les Bibliothèques Nationales.

Les éléments de la politique de développement des collections que nous proposons pour la BNRM s'articulent autour des mêmes principes. Ceux-là sont aussi influencés par les besoins des usagers dont le statut diffère entre réel, potentiel et futur.

### 6.1.2 Publics visés

La collection ne peut être développée pour le seul plaisir du professionnel mais nécessairement pour satisfaire les besoins d'un public déterminé. Il s'agit d'une clé qui influence automatiquement le développement des collections.

Néanmoins, la référence au public reste plurielle<sup>296</sup> dans la mesure où il est primordial de distinguer entre : le public actuel, potentiel et futur. Dans le cas de la BNRM, cette typologie s'impose.

- Le public réel représente l'utilisateur effectif de la bibliothèque. Concrètement, ce sont ses 3260<sup>297</sup> inscrits qui sont composés d'étudiants du premier et du deuxième cycle (64,05%), d'étudiants-chercheurs (27,98%), du personnel de l'Etat et du privé (6,74%) et d'enseignants-chercheurs (1,22%).

Cet usager réel présente des caractéristiques qui ont des répercussions sur notre sujet que nous présentons comme suit :

1. un public originaire de Rabat-salé ;
2. un niveau d'étude de bac+4 ;

<sup>296</sup> CALENGE, Bertrand. Les politiques d'acquisitions. Paris : éditions cercle de la librairie, 1994. p 35

<sup>297</sup> Ce nombre a augmenté depuis le lancement de notre enquête. La BNRM affiche aujourd'hui un chiffre qui tourne autour de 12000 inscrits.

3. les filières dans les quelles les étudiants sont inscrits : en premier lieu, les sciences sociales (59,1%), en second lieu, les sciences dures et appliquées et en dernier lieu, les sciences humaines ;
4. les enseignants-chercheurs sont spécialisés en sciences humaines (74%), les sciences sociales sont moins représentés avec (26%) ;
5. le personnel de l'Etat, du privé et les retraités relèvent surtout des secteurs financier, juridique, culturel et médiatique avec un taux global de 77,7%.

Le public potentiel : tout individu qui a besoin de documents composant normalement la collection de la BNRM sans pour autant les utiliser et ce, quelle que soit la raison.

Dans le cas de la BNRM, il s'agit, en principe, de toute personne ayant besoin de documents en principalement en sciences humaines et sociales se trouvant à la BNRM.

Sachant que l'analyse des collections de la BNRM a démontré que son fonds documentaire ne couvre pratiquement que les sciences humaines et sociales, l'utilisateur potentiel serait tout étudiant, enseignants chercheurs affiliés aux sciences humaines et sociales ou encore tout le personnel de l'Etat ou du privé ouvrant dans les secteurs économique, juridique et culturel...

A titre d'indication, les statistiques issues du Ministère de l'enseignement supérieur et de la formation des cadres<sup>298</sup> concernant les différents établissements d'enseignement et de recherche au Maroc nous renseignent partiellement sur l'envergure du potentiel usager de la BNRM.

**Tableau 28 : Répartition des étudiants et des enseignants selon les domaines d'études, d'enseignements et de recherche**

<b>Données provisoires pour l'année 2007-2008</b>		
Domaine d'étude et d'enseignement	Etudiants (tout cycle compris)	Enseignants-chercheurs (tout grade compris)
Enseignement Originel	4620	118
Sciences Juridiques, Economiques et Sociales	100805	1252
Lettres et Sciences Humaines	80879	2119
Sciences	45868	3148
Etablissement poly disciplinaires	22319	-----
Sciences et Techniques	9996	1020
Médecine et Pharmacie	9538	1051
Médecine Dentaire	980	86
Sciences de l'Ingénieur	5361	399
Commerce et Gestion	3640	137
Technologie	4919	381
Traduction	127	11
Sciences de l'Education	881	52
Institut de recherche Scientifique		98
Total Général	289 927	9867

Source : portail du Ministère de l'enseignement supérieur et la Formation des Cadres

<sup>298</sup> MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR. Statistiques provisoires 2007-2008. [en ligne] <http://www.enssup.gov.ma/DEP07/pages/prevision06-07.html> (consulté le 17 août 2010)

Le public futur : tout individu appelé théoriquement à trouver son intérêt dans la bibliothèque au cours des années à venir. Pour la Bibliothèque nationale, ce futur usager existe, surtout, par rapport au fonds qu'elle a le devoir de conserver. Il s'agit, dans l'absolu, de tout individu marocain ou étranger attiré par la mémoire nationale.

### **6.1.3 Directives de la politique de développement des collections de la BNRM**

Partons du fait que la cohérence et l'harmonie ne peut se réaliser que sur une base thématique, nous recommandons une politique qui repose sur une logique thématique conjugée à une approche régionale tout en précisant la typologie des documents et en différenciant entre les acquisitions courantes et celles rétrospectives et entre la destination des documents : accès direct ou indirect. Cette combinaison entre ces trois approches est inspirée de celles utilisées par la Bibliothèque nationale de France, la British Library et la Bibliothèque nationale d'Espagne.

La politique proposée part principalement d'une approche disciplinaire qui divise le savoir humain en trois parties. Cette répartition est identique à l'organisation adoptée par la BNRM dans ses espaces de lecture.

#### **Les Sciences Humaines**

Les domaines concernés sont : philosophie, religion, histoire, archéologie, géographie, linguistique, littérature et art.

Niveau de profondeur : un niveau de recherche

Le niveau d'exhaustivité concerne toute la production éditoriale marocaine et tout ce qui a trait au Maroc avec ses préoccupations contemporaines quels que soient le type de document, sa langue et son lieu d'édition.

Couverture géographique : La couverture géographique met l'accent sur le Maroc. Le Maghreb arabe ainsi que sur les pays du monde arabo-islamique et ceux de la Méditerranée avec moins d'intensité.

Couverture linguistique : Arabe, tamazight, français, anglais, espagnol.

L'enrichissement dans ces domaines concernera aussi bien les acquisitions courantes que rétrospectives. La couverture temporelle est large avec une régularité des mises à jour.

Les acquisitions courantes : ces disciplines concernent un large public universitaire d'étudiants et de chercheurs par conséquent, la BNRM vise un niveau de recherche. Sachant que la BNRM dispose déjà d'une collection assez importante relative aux domaines précités et qui répond moyennement aux besoins de ses usagers, les nouvelles acquisitions doivent cibler les références de base, les corpus d'auteurs de renommée, les revues universitaires et de recherche, les résultats d'études et de recherches scientifiques, ainsi que les actes de colloques et de congrès sans négliger les outils bibliographiques indispensables à l'exploitation des collections existantes. En ce qui concerne la littérature, aussi bien les œuvres originales que les traductions sont concernées. La destination des documents acquis est l'accès direct dans les espaces de lecture.

L'acquisition rétrospective : les domaines sont les mêmes. Sont concernés, surtout, les œuvres de renommées, les références et les classiques. Le souci de l'exhaustivité des fonds à caractère patrimoniaux prime ; l'objectif est de combler les trous dont souffrent les collections de la BNRM. La couverture linguistique et celle temporelle n'importe pas. Outre les problèmes de conservation et les pertes de documents dues aux interventions humaines, rappelons que l'acquisition

systematique du dépôt légal, instauré tardivement en 1932, a souffert, au fil du temps, de l'irrégularité de dépôt comme elle n'a concerné que la colonie française. Le manque de budget a influencé négativement aussi l'acquisition de documents à caractère national publié à l'étranger ainsi que l'irrégularité du suivi de l'édition à l'étranger. Toutes ces raisons ont convergé pour donner lieu à un fonds riche mais incomplet. La destination des documents, dans ce cas, ne peut être que les magasins de conservation en accès indirect sauf disponibilité d'exemplaires.

Modes d'acquisition : dépôt légal, achat, abonnement, échange, et Open Access. Quoique ce dernier, ne permet pas à la BNRM d'être en possession du document, certes, mais garantirait à l'utilisateur un accès à l'information.

### **Les Sciences Sociales**

Les domaines concernés sont les suivants : sociologie, économie, management et administration, droit, politique, éducation.

Niveau de profondeur : niveau universitaire et niveau de recherche

Le niveau d'exhaustivité concerne toute la production éditoriale marocaine et tout ce qui a trait au Maroc avec ses préoccupations contemporaines quels que soient le type de document, sa langue et son lieu d'édition.

Couverture géographique : La couverture géographique met l'accent sur le Maroc. Le Maghreb arabe, la Méditerranée et l'Europe sont couvertes avec moins d'intensité ainsi que les pays du monde arabo-islamique. D'autres zones peuvent être ajoutées selon la conjoncture.

Couverture linguistique : Arabe, tamazight, Français, anglais, espagnol.

Aussi bien les acquisitions courantes que rétrospectives sont concernées. La couverture temporelle est large. La fraîcheur de l'information est importante.

Les acquisitions courantes : ces disciplines concernent un large public universitaire allant du premier au troisième cycle que ce soit l'utilisateur réel ou potentiel. Notons que les étudiants inscrits dans les masters et les cycles doctoraux ainsi que le nombre d'enseignants chercheurs affiliés aux sciences sociales sont en perpétuelle augmentation. C'est un public qui s'est déclaré insatisfait par rapport au fonds de la BNRM mais qui utilise surtout celui de la fondation du Roi Abdul-Aziz à Casablanca.

L'accent doit être surtout mis sur la conjoncture économique et sociale, les conflits politiques en cours, l'actualité électorale, les relations internationales, le droit comparé, les pratiques juridiques, les problèmes de l'enseignement et de l'éducation, les études sociologiques ainsi que les publications officielles, les publications des organisations internationales et la presse économique et politique. La fraîcheur de l'information est souhaitable et demandée par l'utilisateur.

La destination des documents acquis est l'accès direct dans les espaces de lecture.

L'acquisition rétrospective : les domaines sont les mêmes soutenus par les mêmes principes. L'intérêt est porté vers l'exhaustivité des fonds à caractère patrimoniaux dans l'objectif de combler les lacunes dont souffrent les collections de la BNRM. La couverture linguistique et temporelle n'importe pas. Aussi la destination des documents, dans ce cas, ne peut être que les magasins de conservation en accès indirect.

Modes d'acquisition : dépôt légal, achat, abonnement, échange, et Open Access. Quoique ce dernier, ne permet pas à la BNRM d'être en possession du document, certes, mais garantirait à l'utilisateur un accès à l'information.

### **Les Sciences de l'ingénieur, les Sciences exactes et appliquées**

Sont concernées les sciences naturelles, appliquées et exactes ainsi que les sciences de l'ingénieur.

Niveau de profondeur : niveau de culture générale équivaut à un niveau d'étude (premier cycle/deuxième cycle universitaire)

Le niveau d'exhaustivité concerne toute la production éditoriale marocaine et tout ce qui a trait au Maroc avec ses préoccupations contemporaines quels que soient le type de document, sa langue et son lieu d'édition.

Couverture géographique : elle est limitée au Maroc. Les bibliothèques de facultés des sciences, des Ecoles d'ingénieurs ainsi que l'IMIST auront des collections plus élargies.

Couverture linguistique : Français, anglais, arabe.

Aussi bien les acquisitions courantes que rétrospectives sont concernées.

Acquisitions courantes : ces domaines constituent un fonds limité dans la collection de la BNRM et concernent un public spécifique d'utilisateurs réels. Le niveau de profondeur recommandé ne dépasse pas le niveau d'étude. L'objectif est d'offrir à l'utilisateur de la BNRM un fonds de culture générale embrassant toutes les disciplines incluses dans les classes 500 et 600 de la Classification décimale de Dewey. N'y sont pas inclus les manuels scolaires.

La destination des documents est l'accès direct dans les espaces de lecture. La mise à jour du fonds et la fraîcheur sont nécessaires. L'âge des documents ne doit dépasser les 6 ans.

Les acquisitions rétrospectives ne concernent que la production à caractère patrimonial. La destination est l'accès indirect.

Modes d'acquisition : dépôt légal, achats, échanges, dons et Open Access. Ce dernier constituerait un moyen important à exploiter au profit des utilisateurs de la BNRM.

### **Les Documents audiovisuels et électroniques**

Les types de documents concernés sont : les phonogrammes, les vidéogrammes, les multimédias et les documents électroniques.

Niveau de profondeur : niveau d'étude et niveau de recherche

Le niveau d'exhaustivité concerne toute la production éditoriale marocaine et tout ce qui a trait au Maroc avec ses préoccupations historiques et contemporaines quelque soit la langue et le lieu de production.

Couverture géographique : la couverture géographique met l'accent sur le Maroc dans ses dimensions contemporaines et historiques

Couverture linguistique : Arabe, tamazight, Français, anglais, espagnol.

Aussi bien les acquisitions courantes que rétrospectives sont concernées.

La BNRM dispose d'une collection très embryonnaire. Trois types de médias mères sont concernés à savoir : l'image animé, le multimédia et l'électronique.

La constitution d'une collection susceptible de permettre à la BNRM d'attirer un nouveau public présente un défi.

Acquisition courantes et rétrospectives : Le dépôt légal permet de collecter la production marocaine relative aux types de documents précités. Celles à titre onéreux concernent la production marocaine à l'étranger et la production étrangère sur le Maroc comme elle se projette dans une large couverture disciplinaire en sciences humaines et sociales et d'un niveau d'étude et de culture générale. La coopération avec d'autres Institutions spécialisées pourrait aider la BNRM à constituer une collection critique, à savoir : la SNRT<sup>299</sup>, la HACA<sup>300</sup> et le CCM<sup>301</sup>. Des accords spéciaux avec ces dernières aideront la BNRM à constituer un fonds de musique et spécialement marocaine, d'émissions télévisées et radiophoniques à caractère politique, économique et sociale, des documentaires... La recherche de fonds chez des amateurs et des collectionneurs est une piste à exploiter en utilisant des messages à travers les médias ou en organisant des prix.

La production nationale multimédia est assez limitée, la contribution des autres modes d'acquisition est importante.

L'électronique à la BNRM ne concerne que des abonnements récents (payants/gratuits) de quatre bouquets de revues électroniques couvrant des disciplines en sciences sociales et humaines en français et en anglais. Il s'agit respectivement de CAIRN, JSTOR, ALUKA et EUROPRESSE. Une évaluation de l'usage qu'en fait le public actuel et une étude de besoin de l'utilisateur réel et potentiel pourraient orienter mieux la BNRM à ce niveau. L'open Access constitue une opportunité à la BNRM et ses usagers. Rappelons qu'aussi bien l'utilisateur réel que potentiel a exprimé un intérêt particulier à ces supports.

### **Les Documents graphiques, photographiques et cartographiques**

Les types de documents concernés sont : les documents graphiques, photographiques et cartographiques.

Niveau de profondeur : niveau de recherche

Le niveau d'exhaustivité concerne toute la production éditoriale marocaine et tout ce qui a trait au Maroc avec ses préoccupations historiques et contemporaines quels que soient le type du document, sa langue et son lieu d'édition.

Couverture géographique : la couverture géographique met l'accent sur le Maroc.

Couverture linguistique : Arabe, tamazight, Français, anglais, espagnol.

Aussi bien les acquisitions courantes que rétrospectives sont concernées.

La BNRM dispose d'une collection importante qui a été développée au fil des années par les responsables de la BGA. Ces derniers ont réussi à constituer une petite collection sur le plan quantitatif qui a une valeur patrimoniale inestimable. Le public visé est restreint se limite, généralement, aux chercheurs en sciences humaines.

Acquisition courante et rétrospective : concernant ces types de documents, la BNRM doit acquérir tout document qui a une valeur pour l'histoire et la civilisation marocaines L'enrichissement des fonds spécialisés à la BNRM, par des originaux, est fondé sur l'exhaustivité de la production nationale combinée à la recherche de pièces de valeur, et ce quelles que soient la couverture thématique, linguistique et temporelle.

Les modes d'acquisition : dépôt légal, échanges, dons et achat.

---

<sup>299</sup> Société Nationale de Radio Télévision

<sup>300</sup> Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle

<sup>301</sup> Centre Cinématographique Marocain

## Les Manuscrits et les livres rares

Les types de documents concernés sont : les manuscrits, les lithographies, les incunables et les livres rares.

Niveau de profondeur : niveau de recherche

L'intérêt est orienté vers tout document ayant une valeur historique au pays ou qui a trait à la civilisation marocaine.

Couverture géographique : la couverture géographique met l'accent sur le Maroc dans sa dimension historique.

Couverture linguistique : Arabe, tamazight, hébreu. Elle reste ouverte

Seules les acquisitions rétrospectives sont concernées. La couverture temporelle et thématique n'importent pas.

La collection dont dispose la BNRM est très riche, dans sa majorité en langue arabe, couvre des siècles et concerne tous les domaines avec une prédominance de l'histoire, la théologie et la religion islamique. Le public concerné est distingué et reconnu par un niveau intellectuel élevé. L'enrichissement de ces collections doit se faire par don, échanges de support de substitution, ou achat. Il dépend des opportunités du marché et vise à compléter et à combler ses lacunes. La BNRM ne doit rater aucune occasion pour alimenter ce fonds considérable et se doter d'autres objets remarquables. L'évaluation des offres doit se faire par des experts. A éviter les doubles et les documents détériorés dont la restauration est couteuse.

Ces directives sont récapitulées dans le tableau suivant en utilisant une codification adaptée du modèle *Conspectus*. Il s'agit d'une représentation synthétique des directives exposant les éléments les plus importants aussi bien au niveau des disciplines à couvrir qu'au niveau de la profondeur, la couverture géographique et linguistique, la typologie des documents, les modes d'acquisition et les destinations internes à la BNRM (accès direct/accès indirect).



Disciplines		Total	Couverture géographique								Niveau de Profondeur					Couverture linguistique					Couverture temporelle					Typologie de documents						Modes d'entrée			Destination						
			Maroc	Maghreb	Monde arabo-islamique	Méditerranée	Afrique	Europe	Amérique	Autres continents	Niveau d'exhaustivité	Niveau de recherche	Niveau d'enseignement	Niveau d'information de base	Niveau minimal	Hors collection	Arabe	Tamazight	Français	Anglais	espagnol	Autres langues	Information de veille	Moins de cinq ans	Entre 6 et 15 ans	Entre 16 et 25 ans	Plus de 25 ans	Livres	Revue	Journaux	Manuscrits et livres rares	Documents spécialisés	Documents audiovisuels	Documents électroniques	Dépôt légal	Echanges	Dons	Acquisitions onéreuses	Open Access	Accès direct	Magasins de conservation
Sciences exactes et appliquées Classes Dewey 500-600 sauf 650-710-720	Médecine	21	1	1	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	1	0	1	1	0	0	0	1	0	0	1	1	1	0	1	1	0	1	0	0	1	1	1	1	1	1
	Agriculture	22	1	1	0	1	0	0	0	0	0	1	1	0	0	1	0	1	1	0	0	0	1	0	0	1	1	1	0	1	1	0	1	0	0	1	1	1	1	1	1
	Génie chimique	17	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	1	0	0	0	1	0	0	1	1	1	0	1	0	1	0	1	0	1	0	1	1	1	1
	Art de l'ingénieur	16	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	1	1	0	0	0	1	0	0	0	1	1	0	0	0	1	0	1	0	1	0	1	1	1	1
	Urbanisme	21	1	1	1	1	0	0	0	0	0	1	1	0	0	1	0	1	0	0	0	0	1	0	0	1	1	1	0	0	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1
	Architecture et bâtiment	21	1	1	1	1	0	0	0	0	0	1	1	0	0	1	0	1	0	0	0	0	1	1	0	1	1	1	0	0	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1
	informatique	15	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	1	0	1	0	0	0	0	1	0	0	1	1	1	0	1	0	0	0	1	0	1	0	1	1	1	1
	Mathématique	15	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	1	0	1	0	0	0	0	1	0	0	1	1	1	0	1	0	0	0	1	0	1	0	1	1	1	1
	Astronomie	15	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	1	0	0	0	0	1	0	0	1	1	1	0	1	0	1	0	1	0	1	0	1	0	1	1
	Physique	17	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	1	0	0	0	1	0	0	1	1	1	0	1	0	1	0	1	0	1	0	1	0	1	1
	Chimie	17	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	1	0	0	0	1	0	0	1	1	1	0	1	0	1	0	1	0	1	0	1	0	1	1
	Sciences de la terre	17	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	1	0	0	0	1	0	0	1	1	1	0	1	0	1	0	1	0	1	0	1	0	1	1
	Sciences de la vie	17	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	1	0	0	0	1	0	0	1	1	1	0	1	0	1	0	1	0	1	0	1	0	1	1
	Botanique	15	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	1	0	0	0	0	1	0	0	1	1	1	0	1	0	1	0	1	0	1	0	1	0	1	1
Zoologie	15	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	1	0	0	0	0	1	0	0	1	1	1	0	1	0	1	0	1	0	1	0	1	0	1	1	
Totaux		29	19	15	17	11	8	7	1	0	14	20	15	0	0	25	10	29	20	6	1	6	29	15	12	25	29	29	4	12	14	23	14	29	16	16	29	29	29	29	

## 6.2 Processus de développement des collections à la BNRM : vers plus de professionnalisme

Ce processus, qui est composé de quatre maillons, notamment : la sélection, l'acquisition, le désherbage et l'évaluation, pose des problèmes au niveau structurel, managérial et professionnel. Ces derniers ont un impact négatif sur le fonctionnement de la structure responsable et sur son output. Des solutions adaptées susceptibles de surmonter ces obstacles sont, alors, présentées.

### 6.2.1 Sélection à la BNRM : une fonction transverse

Evoquer la sélection réfère directement aux comités et aux critères de sélection adoptés ainsi qu'aux sources d'information et outils utilisés. Les solutions proposées se rapportent à ces trois maillons essentiels qui la composent. Ces derniers ne constituent que le volet professionnel alors que le managérial et l'organisationnel sont aussi concernés.

Sur le plan structurel, cette fonction n'apparaît pas sur l'organigramme de la BNRM. Néanmoins, elle est censée être portée implicitement par la « Division du développement des collections ». L'organisation structurelle de cette dernière est basée sur les modes d'entrée et ne renvoie pas aux maillons du processus de développement des collections.

La pratique à la BNRM a démontré que cette fonction ne peut être centralisée. C'est une fonction *transverse* qui concerne différentes structures. Cette donne a des répercussions sur la manière de la gérer.

Sur le plan managérial, les responsabilités ne sont pas claires. Les ressources humaines responsables (alors qu'on devrait parler de compétences) sont ingérables car elles dépendent de différentes structures. Le temps consacré à cette fonction par chacun est non maîtrisable. Le résultat de la contribution de chacun est presque incontrôlable.

Ces problèmes s'accroissent, sur le plan professionnel, si l'on considère le niveau de subjectivité apporté par chacun à cause de l'absence de référentiel commun. Des directives formalisées, simples et communes associées à des outils maîtrisables manquent.

La sélection est une prise de décision, basée sur des principes généraux formalisés, à la suite de laquelle un document « candidat » intègre ou non les fonds d'une bibliothèque. Etant donnée la situation actuelle à la BNRM et partant de ce principe de base, il nous a paru judicieux de fonder notre solution sur une approche bidimensionnelle : présélection/sélection. Autrement dit, la sélection d'un document quelles que soient sa typologie et son origine s'opérera dans un double temps.

Sur le plan structurel, la présélection est une fonction transverse qui touche toutes les structures concernées ; la sélection définitive s'opère sur la base de la présélection par un comité ad hoc préétabli.

Sur le plan managérial, ces deux opérations seront effectuées par des agents désignés au préalable quelle que soit la structure dont ils dépendent. Elles feront partie de leurs fiches de postes respectives. La présélection s'étale sur toute l'année et fait partie du quotidien de l'agent ; elle repose sur une veille éditoriale et un suivi continu de la production nationale et étrangère. La sélection définitive s'effectue d'une manière cyclique au minimum hebdomadaire et au maximum mensuelle suite à laquelle une commande d'acquisition est réalisée. Les agents choisis ont des compétences précises et sont organisés par disciplines (voir plus loin chapitre consacré aux

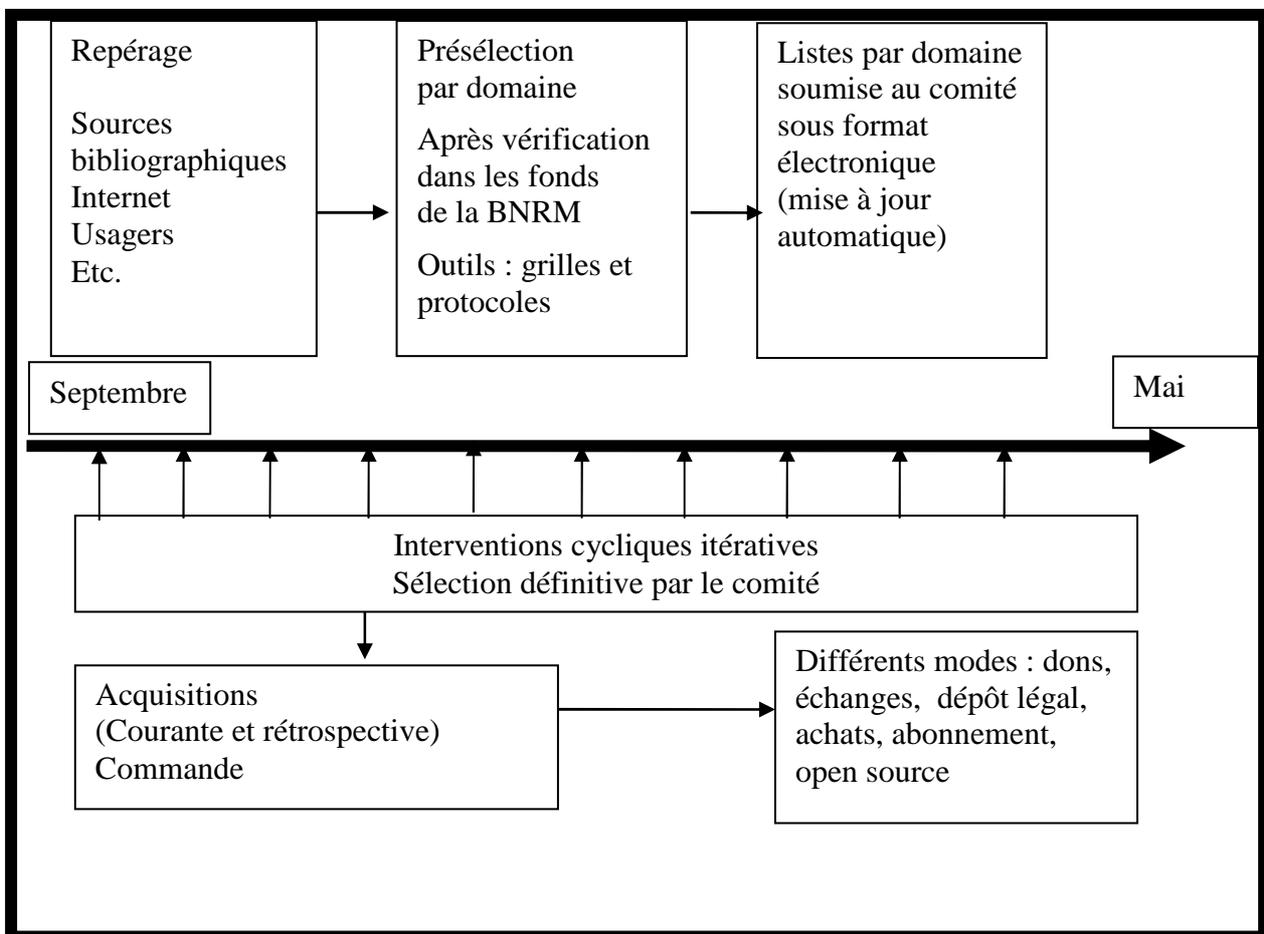
moyens humains). Ils sont, de préférence, en relation permanente avec les collections et les usagers. Le comité, quant à lui, peut avoir une composition mixte interne et externe. Son rôle est de statuer définitivement sur les propositions qui lui sont soumises quels que soient le type et l'origine (sauf dépôt légal). Il aura aussi le rôle d'évaluer les différents dons et accords d'échanges proposés à la BNRM. Il est caractérisé par une composition hétérogène d'experts dans les différents domaines du savoir.

Les responsabilités de chaque agent sont définies par rapport aux disciplines déterminées en se référant à la politique de la BNRM. Son out put est, alors, identifiable et contrôlable. Des tableaux de bord seront proposés pour chacun.

Sur le plan professionnel, des protocoles et des grilles de sélection sont élaborés. Ils constitueront les garants de l'objectivité et unifieront le travail des sélectionneurs et du comité de sélection. Des modèles types sont conçus et présentés plus loin.

Concrètement, notre suggestion organisationnelle peut être schématisée comme suit :

**Figure 3 : Schéma proposé pour le fonctionnement de la fonction « sélection » à la BNRM**



Ce schéma explicite notre proposition et nous renvoi vers le deuxième maillon du développement des collections qui est l'acquisition.

Les outils à utiliser sont les catalogues en ligne, les catalogues papier ou encore les moyens informels. Pour faciliter la gestion, il ya lieu d'instaurer un système de veille commun à tous les « pré-sélectionneurs » et de profiter des opportunités offertes par le système intégré de gestion de

bibliothèques acquis par la BNRM. Nous y reviendrons, plus loin, dans le paragraphe consacré aux moyens matériels.

Cette approche pourrait, à notre avis, garantir à la BNRM la construction intellectuelle de ses collections et lui épargner l'adjacence physique et aléatoire de volumes.

Modèle du protocole et de grille de sélection : ils peuvent être diffusés en intranet et mis à la disposition des concernés.

**Figure 4 : Modèle du « protocole de sélection » proposé pour la BNRM**

<b>Protocole de sélection</b>	
Responsables	X
Domaine	Littérature
Indices Dewey	800
Liens thématiques	Linguistique (400)- Arts (700)-Communication (070) Liens étroit avec la linguistique Liens avec le théâtre, la musique, le cinéma...
Contenu	Poésies-romans-nouvelles-Essais-critique littéraire
	Littérature nationale (exhaustivité totale) et étrangère (classiques, prix de littérature, auteurs de renommés, études critiques, études comparatives...)
	Langues originales et traductions
Langues	1. Arabe, tamazight, 2. français, 3. anglais, espagnol
Types et support	1. Livres, revues (imprimées/électroniques) 2. manuscrits, livres rares, 3. vidéogramme (émissions littéraires) 4. documents en libre accès
Destinations	Acquisitions courantes : espaces de lecture Grand public Acquisitions rétrospectives : magasins de conservation (dépôt légal+ manuscrits+ livres rares+revues)
Outils de sélection utilisés	Sites/portails Catalogues Bibliographies Libraires Bouquinistes
Données quantitatives	Exemple : 3000 titres à sélectionner Budget estimatif théorique : 1000000 Nombre de titres à sélectionner par jours 10 au minimum

Figure 5 : Modèle de « grille de sélection » proposé pour la BNRM

Responsables : X

Types/support : Livres

Année : 2010/Mois : décembre

Littérature Indice Dewey 800		Couverture géographique							Niveau de profondeur			Couverture linguistique					Couverture temporelle					Modes d'entrée					disponibilité	Prix (dh)	Prix (euro)	
Titres sélectionnés	Total	Maroc	Maghreb	Monde arabo-islamique	Méditerranée	Afrique	Europe	Amérique	Niveau d'exhaustivité	Niveau de recherche	Niveau d'enseignement	Arabe	Tamazight	Français	Anglais	espagnol	Autres langues	Information de veille	Moins de cinq ans	Entre 6 et 15 ans	Entre 16 et 25 ans	Plus de 25 ans	Dépôt légal	Echanges	Dons	Acquisitions onéreuses	Open Access			
		CODAGE		7	6	5	4	3	2	1	6	5	4	6	5	4	3	2	1	1	1	1	1	1	5	4	3	1	2	OUI /NON
Titre 1	25	7								5		6						1				5			1		OUI	200		
Titre 2	15				4						4		2						1				4				OUI	300		
Titre 3	21		5							5		5								1			4		1		OUI	400		
Titre 4	14									5				3					1				4		1		OUI	500		
Titre 5	22			5						5		6						1					4		1		OUI	700		
Titre 6	25	7								5			4					1				5			1		OUI	250		
Titre 7	12		6										4						1						1		OUI	500		
Titre 8	14						2			5				3				1							1	2	OUI	250		

Tous ces documents sélectionnés répondent aux critères définis dans la politique. Le codage utilisé aide à les placer par ordre de priorités, ce qui permet de rationaliser plus les ressources financières. Selon le budget disponible, le responsable décide aisément à titre d'exemple de n'acquérir que les livres ayant une note égale ou supérieure à 20. Les possibilités d'acquisition par voie non pécuniaire sont aussi appréhendées.

## 6.2.2 Acquisition à la BNRM : une fonction centralisée

Parler d'acquisition nous réfère automatiquement aux modes d'acquisition, aux plans d'acquisition, aux ressources financières et aux démarches administratives.

Les problèmes qui concernent cette fonction sont aussi d'ordre structurel, managérial et professionnel. La solution suggérée les prend en considération et se veut être composée.

L'acquisition est l'acte qui permet à la bibliothèque de s'approprier un document ou d'y garantir un accès « permanent ». Il s'agit d'un processus composé de la localisation, la commande, la réception puis le lancement du règlement financier ou comptable (en cas d'achat). Trois principes le régissent à savoir : la rapidité, la précision et l'économie.

Sur le plan structurel, ce processus est visiblement centralisé par la division de développement des collections. Sur le plan pratique, il est transverse et partagé. Centralisé car il est géré théoriquement par les deux services composant la division du développement des collections, à savoir le service de dépôt légal et le service des acquisitions. Transverse parce que la décision d'acquérir revient à la structure qui a proposé le document. La division de développement des collections ne décide que des monographies. Partagé, car, dans le cas des acquisitions onéreuses, la localisation et le règlement financier est à la charge du service des marchés publics et de la comptabilité.

Sur le plan managérial, les responsabilités se chevauchent. Les ressources humaines concernées sont ingérables car elles dépendent de différentes structures. Le temps consacré à cette fonction par chacun est non maîtrisable et les interventions des uns et des autres sont mal coordonnées. L'évaluation de la contribution de chacun des intervenants est très difficile.

Sur le plan professionnel, cette fonction souffre aussi de l'absence de référentiel et d'outils de travail communs.

La démarche organisationnelle que nous proposons repose sur le principe de la centralisation de la fonction acquisition ; cette dernière exige un suivi budgétaire permanent. Cette centralisation est structurelle, managériale et professionnelle. Seule l'opération du règlement comptable actuellement à la charge de la division des ressources financières n'est pas effectuée par cette structure. Tous les modes d'acquisition sont concernés.

Rappelons que quel que soit le type du document, l'acquisition n'est entamée qu'après validation de la proposition du document « candidat » par le comité de sélection. La grille préparée, à cet effet, signale les différentes sources possibles pour avoir le document, sa disponibilité sur le marché et son prix. La commande d'achat n'est lancée qu'après être assuré que le budget existe et que les autres modes ne peuvent permettre à la BNRM de se procurer le document en question. Les ressources humaines concernées par cette fonction ont la responsabilité de coordonner, de commander, de suivre les commandes, de réceptionner les documents, et de les réclamer avant de signaler au service de comptabilité de procéder au règlement financier. Il est aussi du devoir des concernés de communiquer la liste des documents commandés et reçus aux sélectionneurs.

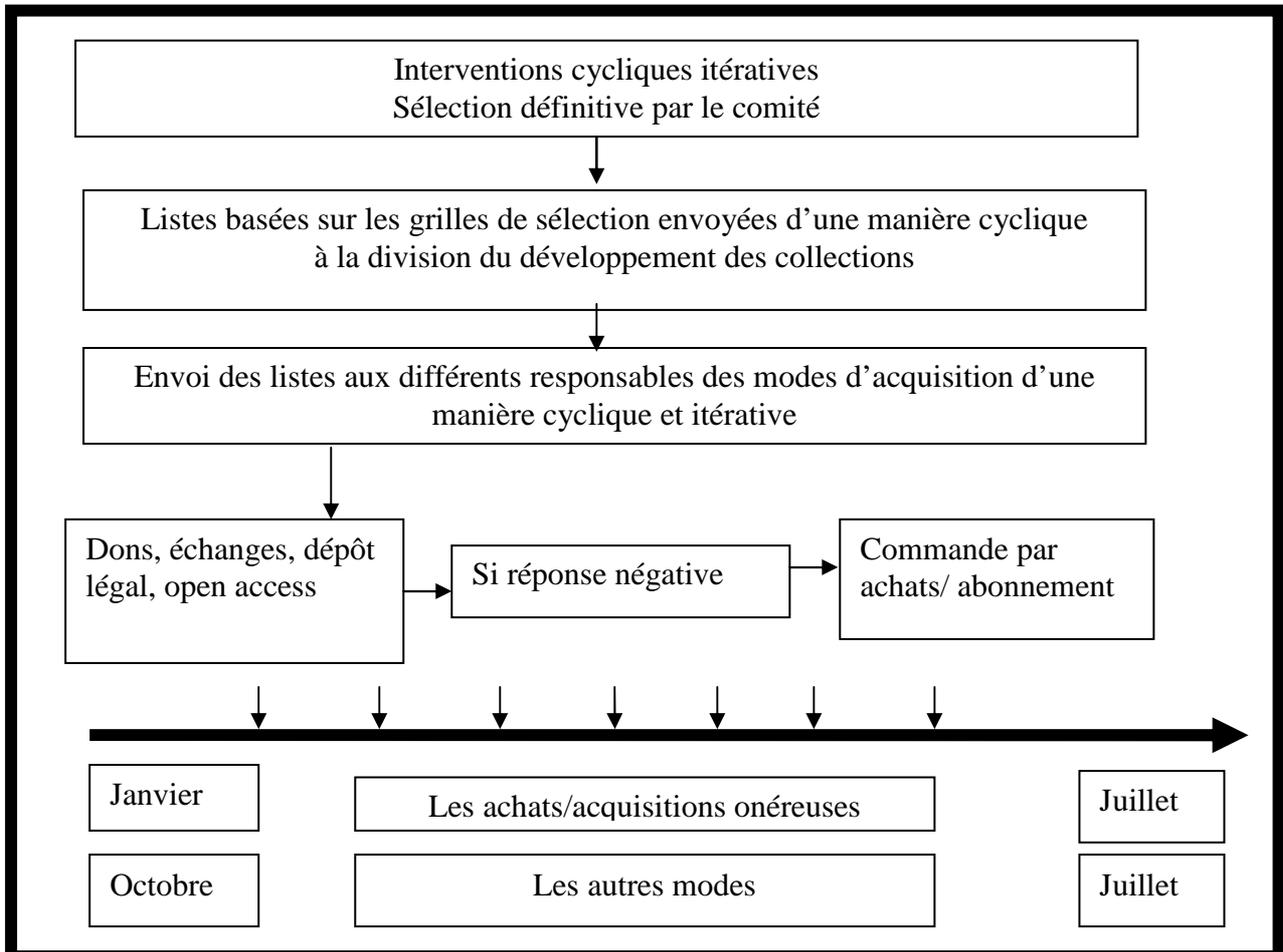
Les commandes s'effectuent d'une manière cyclique sur une période déterminée à la manière de la décision de sélection comme elles sont organisées en cascade avec cette dernière. Le cycle varie entre hebdomadaire et mensuel.

Sur le plan professionnel, l'acquisition nécessite l'élaboration d'un plan de développement des collections. Cet outil représente les objectifs d'acquisition de l'année en cours, en se basant sur la

politique de l'institution, traduits en termes de budget. Il s'agit d'une répartition budgétaire par secteur d'usages. Plus loin, nous proposons un modèle à adopter dans le cas de la BNRM.

Concrètement, le processus d'acquisition que nous proposons peut être schématisé comme suit :

**Figure 6 : Schéma proposé pour le fonctionnement de la fonction « acquisition » à la BNRM**



Tous les modes d'acquisition sont concernés. Sur le plan professionnel, chacun d'entre eux possède ses propres spécificités. Dans ce sens, nous recommandons certaines procédures de fonctionnement adaptées à chacun :

- Les achats ou les acquisitions onéreuses : la commande se base sur les listes de choix sur lesquelles le comité a statué définitivement et que la BNRM ne peut se procurer autrement. Ces listes sont transmises, au fur et à mesure, à la division des ressources financières qui se charge des démarches administratives et financières. Pour être plus réactif et plus efficace, l'opération de commande doit être étalée sur la première moitié de l'année budgétaire (janvier-juillet) et programmée en cascade par rapport à la décision de sélection. La rapidité d'acquisition dépend, en ce moment, des démarches administratives et du degré de professionnalisme du fournisseur. Dans ce sens, une amélioration de l'approche conventionnelle avec fournisseur entamée cette année par la BNRM s'impose. Nous y reviendrons, avec détail, dans le paragraphe relatif aux moyens juridiques. Cette nouvelle expérience de la BNRM, a démontré, que le problème des acquisitions onéreuses n'est pas lié aux ressources financières, ni aux démarches administratives mais plutôt relatives à la capacité de la BNRM à préparer les listes des documents à acquérir à temps.

En ce moment à la BNRM, on est convaincu que c'est la définition et la préparation du contenu qui pose le plus grand problème. La localisation et la livraison des documents commandés se feront aussi d'une manière cyclique, ce qui permettra à la BNRM de mieux organiser leur traitement intellectuel.

- Les échanges : la BNRM pourrait profiter pleinement de ce mode d'acquisition pour enrichir ses fonds à condition de changer ses pratiques. Son fonctionnement reste imprégné de passivité totale. A notre avis, vue les relations qu'elle entretient aujourd'hui avec différentes Institutions, il est préférable qu'elle change de démarche à ce niveau. Nous estimons que la proposition de convention spécifique relative aux échanges de documents avec ses partenaires étrangers serait d'une grande utilité. Ces conventions fixeront la couverture thématique, linguistique et temporelle désirées. Par conséquent, La BNRM constituera, alors, un réseau de partenaires organisé par thème ou par type/support ou par intérêt. C'est l'un des meilleurs moyens, par exemple, pour garantir l'acquisition exhaustive de la production des ressortissants marocains à l'étranger ainsi que tout ce qui se produit sur le Maroc ailleurs. Il peut aussi être utilisé pour se procurer des manuscrits et des livres rares sous un format de substitution. Cette démarche orientera mieux la sélection à la BNRM et lui épargnera les documents inutiles et les collections de revues incomplètes.
- Les dons : concernant ce mode, deux cas se présentent :
  - ⊗ La BNRM suscite un don : le don demandé fait partie des listes de documents sélectionnés. Les démarches administratives de demande et de réception sont effectuées au niveau de la division de développement des collections. Une fois reçus, la liste des documents est communiquée aux « sélectionneurs » et aux membres du comité de sélection ; tandis que les documents sont dispatchés vers les structures qui ont la charge du traitement bibliographique ;
  - ⊗ La BNRM reçoit une offre de don : le comité doit absolument statuer sur l'utilité du don en question pour la BNRM en se référant aux directives de sa politique documentaire et préparer un rapport dans ce sens. Si l'avis du comité est positif, les démarches conventionnelles qui permettraient à la BNRM de devenir propriétaire du don pourraient être entamées. La réception s'effectuera au niveau de la division du développement des collections qui est censée communiquer la liste des documents acquis, de préférence d'une manière automatisée, aux concernés, et ce avant de l'envoyer au traitement bibliographique. A ce niveau, la BNRM pourrait décliner à partir de sa politique des directives spéciales pour l'acceptation et le refus des dons.
- Le dépôt légal est régi par une Loi et des procédures propres (présentées dans le premier chapitre). Il est basé sur un dépôt systématique des documents produits ou édités par le déposant à qui incombe la Loi. Des suggestions de changement au niveau du régime de dépôt légal au Maroc susceptible d'améliorer le fonctionnement de cette structure, sont explicitées dans le paragraphe consacré aux moyens juridiques.

La période de commande et de livraison des documents réservée à ces trois derniers modes est plus longue car ils ne sont pas tributaires totalement des contraintes budgétaires.

## **Modèle d'un plan de développement des collections**

L'élaboration d'un plan de développement des collections consiste en une présentation des objectifs prioritaires de l'année par discipline en termes quantitatifs. Il s'agit d'une traduction des directives de la politique globale en objectifs quantifiés (nombre de titres à acquérir) annuellement. Ces derniers sont évalués en termes de budget. Son élaboration nécessite des données précises concernant l'état quantitatif actuel des collections par discipline, leur utilisation par les usagers, la répartition de ces derniers par discipline ainsi qu'un bilan des acquisitions avec un récapitulatif de la répartition budgétaire de l'année écoulée. C'est un exercice annuel qui nécessite un suivi statistique conjugué à l'élaboration d'indicateurs essentiels : taux de rotation des collections par discipline, taux de fréquentation de la bibliothèque par spécialité d'usagers, taux de renouvellement des collections annuellement par discipline...

Vu le manque d'information dont nous disposons, aujourd'hui, à la BNRM concernant ces données essentielles, nous nous contentons de proposer un modèle de plan de développement des collections à titre indicatif.

L'utilité de ce document dépend de l'exactitude des données sur lesquelles il est fondé ; la BNRM est tenue désormais de produire annuellement des données statistiques plus élaborées. Cet objectif reste tributaire de l'informatisation de la bibliothèque. Notons que le module des acquisitions dans le système intégré de gestion des bibliothèques adopté par la BNRM vient d'être paramétré. L'extraction des données nécessaires pour l'élaboration d'un plan réel pourrait être prévue l'année prochaine.

Figure 7 : Le Modèle du « plan de développement des collections » proposé pour la BNRM

		Plan de développement des collections /Données 2010 (année courante à renouveler chaque année)																									
		taille du fonds actuel		Nombre d'usagers		Tx de renouvellement 2010		nombre de doc acquis/modes en 2010					Nombre de doc acquis/types en 2010						Budget accordé/type en 2010 (dh)/euro								
		Accès direct	Accès indirect	réels	Potentiels	Accès direct	Accès indirect	Dépôt légal	Echanges	Dons	Achat	Open access	Livres	revues	journaux	Doc audiovisuels	Doc électroniques	Manuscrits	Doc. spécialisés	Livres	revues	presse	Doc audiovisuels	Doc électroniques	Manuscrits	Doc. spécialisés	
Sciences humaines classes Dewey 100-200-400-700-800-900	Philosophie																										
	Religion																										
	Linguistique																										
	Art																										
	Littérature																										
	Géographie																										
Sciences sociales Classes Dewey 300-650	Histoire																										
	Sociologie																										
	Politique																										
	Droit																										
	Economie																										
	Gestion et comptabilité																										
	Administration																										
Education																											



		Plan de développement des collections/Prévisions quantitatives et budgétaires de l'année prochaine 2011																												
		Taille des collections en 2011		nombre d'usagers 2011		Tx de renouvellement prévu		nombre de doc à acquérir /modes en 2011					Nombre de doc à acquérir/types en 2011						Budget prévu/types de doc 2011 (dh)/euro				Budget total prévu de 2011							
		Accès direct	Accès indirect	réels	potentiels	Accès direct	Accès indirect	Dépôt légal	Echanges	Dons	Achat	Open Access	Livres	Revue	journaux	Doc audiovisuels	Doc électroniques	Manuscrits	Doc. spécialisés	Livres	revues	presse	Doc audiovisuels	Doc électroniques	Manuscrits	Doc. spécialisés	Acquisitions courantes	Acquisitions rétrospectives	Abonnement (imprimé/électronique)	
Sciences humaines classes Dewey 100-200-400-700-800-900	Philosophie																													
	Religion																													
	Linguistique																													
	Art																													
	Littérature																													
	Géographie																													
Sciences sociales Classes Dewey 300-650	Histoire																													
	Sociologie																													
	Politique																													
	Droit																													
	Economie																													
	Gestion et comptabilité																													
Administration																														



Le développement des collections nécessite une formalisation de trois types de documents, à savoir : la politique, le protocole et le plan annuel. La réalisation de ce dernier repose sur des indicateurs que la BNRM n'est pas en mesure de produire à présent. Parmi ceux-ci il y existe le taux de renouvellement des collections dont le calcul nécessite la disponibilité de données statistiques sur le désherbage. Cette pratique qui n'existe toujours pas à la BNRM.

### 6.2.3 Désherbage à la BNRM : une approche spécifique

Le désherbage, en principe, est une sélection à l'envers qui signifie le retrait de documents des collections ; il peut s'agir soit d'une élimination définitive soit d'un transfert vers magasins ou vers un autre bâtiment.

Sont éliminés définitivement les documents qui ne font pas parti des intérêts de la bibliothèque. Le transfert, quant à lui, est justifié par la libération de l'espace et repose sur l'analyse de l'usage effective de la collection. D'autres critères entrent, également, en jeu notamment, la valeur et l'état physique du document ainsi que son obsolescence.

La BNRM n'a connu aucun désherbage, depuis sa création ; il n'existe aucun document qui en parle. Cette raison nous a poussées à penser qu'il était souhaitable de procéder à un désherbage basé sur des données scientifiques établis au préalable par des experts avant son déménagement. Ce dernier a été accompli pourtant sans désherbage.

A présent et sachant que c'est une opération d'une extrême délicatesse dans une bibliothèque qui a l'obligation de conservation, il est temps d'y procéder en définissant une approche adaptée au besoin de la BNRM basée sur deux éléments :

- Elimination : déterminer les critères de retrait définitif d'un document ;
- Transfert : définir les critères permettant à un document de changer de niveau d'accès.

L'approche que nous proposons est presque identique à celle de la sélection.

Sur le plan structurel, le désherbage est une fonction transverse qui touche toutes les structures concernées ; la décision définitive s'opère à la base de grilles spéciales présentant les documents « candidats » au désherbage par le même comité de sélection.

Sur le plan managérial, cette opération est effectuée par les mêmes agents désignés pour la présélection. Le désherbage s'étale aussi sur toute l'année et fait partie du quotidien de l'agent. La décision définitive s'effectue d'une manière cyclique au minimum hebdomadaire et au maximum mensuelle. L'organisation du travail repose sur la même répartition disciplinaire que la sélection. Les responsabilités de chaque agent désigné pour cette fonction sont définies par rapport aux disciplines déterminées en se référant à la politique de la BNRM. Son out put est identifiable et contrôlable grâce aux tableaux de bord proposés pour chacun.

Sur le plan professionnel, nous suggérons à la BNRM d'adopter la méthode américaine IOUPI pour constituer ses outils de désélection. Cette méthode est basée sur une formule composée de trois parties : la première partie est consacrée au nombre d'années écoulées depuis l'édition du document, la deuxième est réservée au nombre d'année écoulée sans aucun prêt, et la troisième se rapporte à la présence d'un ou de plusieurs facteurs entraînant le désherbage du document. Ces facteurs sont de l'ordre de 5 :

1. I : fausse information
2. O : ordinaire ou superflu
3. U : Usé
4. P : Périmé
5. I : inapproprié

Tous ces facteurs sont remplacés par des « X » lorsqu'ils sont considérés comme non significatifs pour un domaine donné.

L'application de cette méthode nous mène à définir les critères de désherbage à adopter par discipline tout en prenant en considération les missions de la BNRM et les orientations de sa politique de développement des collections.

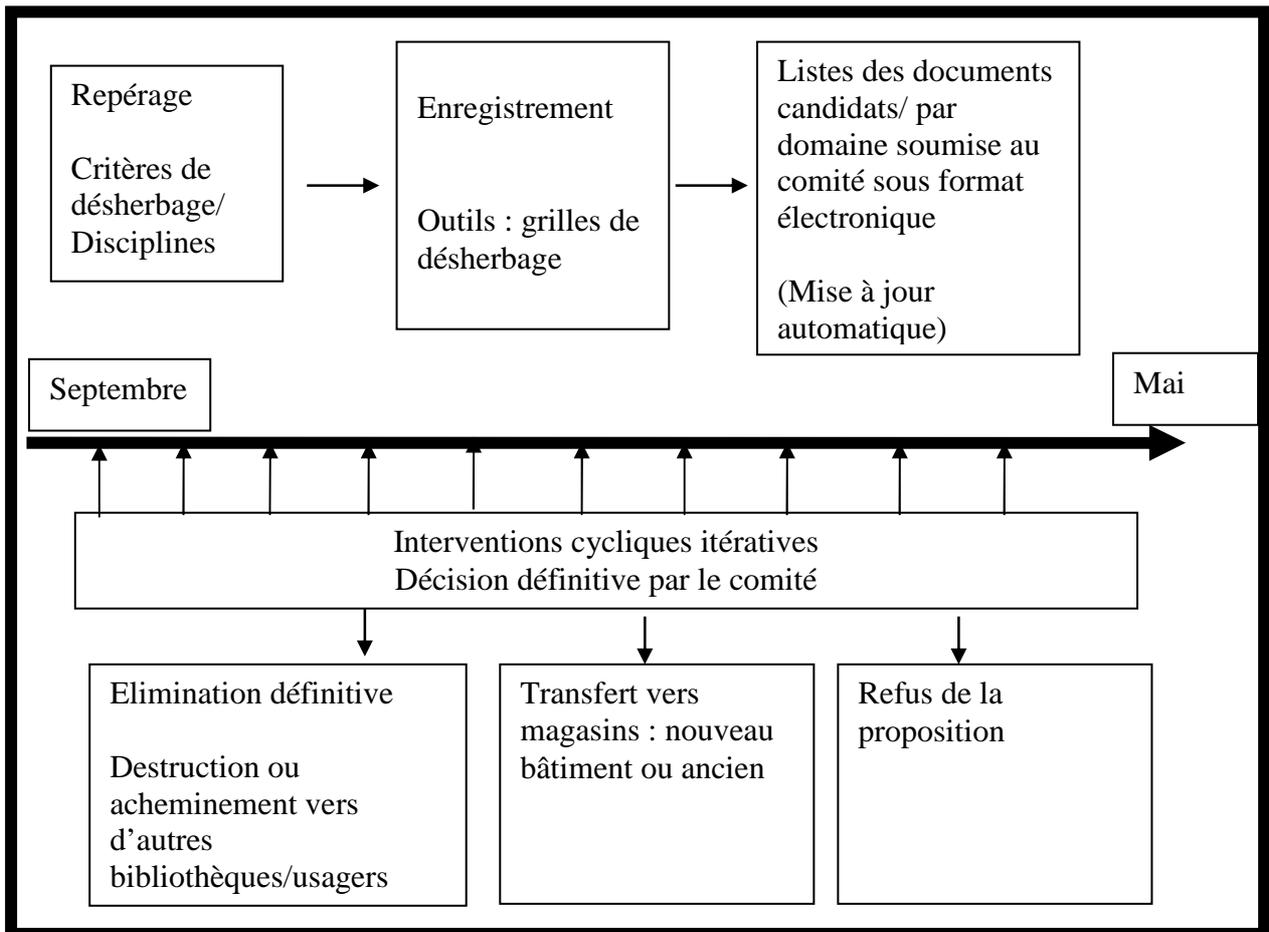
Les critères que nous suggérons supposent d'abord certaines règles :

1. est exclus de l'élimination tout :
  - a. manuscrit ;
  - b. lithographie ;
  - c. livre rare ;
  - d. document cartographique, graphique ou iconographique ;
  - e. document émanant du dépôt légal quels que soient son type et son support ;
  - f. document traitant du Maroc dans sa dimension historique et culturelle quels que soient son type et son support ;
  - g. document édité ou produit par un marocain quels que soient son type et son support ;
  - h. document faisant partie d'une collection qui a fait l'objet d'un don.
  
2. est sujet au transfert à partir de l'accès direct à l'accès indirect tout :
  - a. document émanant du dépôt légal quels que soient son type ou son support sauf présence de deux copies en magasins ;
  - b. document traitant du Maroc dans sa dimension historique et culturelle quels que soient son type et son support sous réserve de la présence de deux copies en magasins ;
  - c. document édité ou produit par un marocain quels que soient son type et son support sauf présence de deux copies en magasins ;
  - d. document à copie unique ayant un taux d'utilisation élevé ;
  - e. document qui a développé une valeur au fil du temps de par son taux d'utilisation.
  
3. est sujet à l'élimination tout :
  - a. document ne répondant pas aux critères de sélection définis selon le domaine auquel il appartient ;
  - b. tout document répondant aux critères de la méthode IOUPI et ne faisant pas partie des règles 1 et 2 et qui peut être remplacé.

La méthode IOUPI ne peut être appliquée sur les documents répondant aux règles 1 et 2. La BNRM a le devoir de les conserver et les diffuser dans des conditions optimales. Notons que le désherbage nous réfère automatiquement à deux autres politiques qu'il faudrait élaborer à la BNRM : celle de la conservation et celle de la gestion des collections. Cette dernière définit les règles et les procédures d'intégration des documents dans les magasins.

Concrètement, notre suggestion organisationnelle peut être schématisée comme suit :

Figure 8 : Le schéma proposé pour le fonctionnement du « désherbage » à la BNRM



**Figure 9 : Modèle du « protocole de désherbage » proposé pour la BNRM**

Responsables	X
Domaine	Littérature
Indices Dewey	800
Liens thématiques	Linguistique (400)- Arts (700)-Communication (070) Liens étroit avec la linguistique Liens avec le théâtre, la musique, le cinéma...
Contenu	Poésies-romans-nouvelles-Essais-critique littéraire
Type de document	Livre, revue, document audiovisuel, document électronique
Critères de l'élimination	
Partie 1	X : insignifiante pour ce domaine
Partie 2	X : insignifiante pour ce domaine
Partie 3	IOUPI : tout document inapproprié, ne répondant pas aux critères de sélection, dont le niveau est inférieur à celui des usagers, dont le contenu est ordinaire, usé et détérioré
Critères du transfert vers magasins	
Partie 1	50 : plus de 50 ans
Partie 2	X : insignifiante pour ce domaine
Partie 3	U : document super utilisé, copie unique (étudier la possibilité de remplacement ou copie de substitution)

**Figure 10 : Modèle de « grille de désherbage » proposé pour la BNRM**

Responsables : X

Types/support : Livres

Année : 2010/Mois : décembre

Littérature Indice Dewey 800											Critères d'élimination					Critères de transfert										
Titres sélectionnés	Total	Dépôt légal	Echanges	Dons	Acquisitions onéreuses	Livre	revue	journaux	Doc audiovisuel	Doc électronique	Partie 1	Partie 2	Partie 3			Partie 1	Partie 2	Partie 3			Localisation de départ	Destination (quel magasin)				
													I	O	U			P	I	I			O	U	P	I
CODAGE		0	1	1	1	1	1	1	1	1	n	n	I	O	U	P	I	n	n	I	O	U	P	I		
Titre 1	XX7	0	1			1					X	X	1	1	1	1	1								EGP	
Titre 2	80X3	0	1			1												80	X			1			ER	TN4
Titre 3	25X2	1					1											25	X							TN8
Titre 4	XX4	0		1		1					X	X				1	1								EGP	
Titre 5	XX3	0			1				1		X	X					1								EAV	
Titre 6	XX7	0			1			1			X	X			1	1	1								EPR	

Tous ces documents sont des candidats au désherbage. Leur sort sera décidé au niveau du comité de sélection. Le codage utilisé aide à rendre l'information plus visible. La décision du transfert entraîne une recotation du document. Ceci est à la charge des structures responsables de la gestion des collections.

Légende :

EGP : espace grand public / ER : espace recherche / EAV : espace audiovisuel / EPR : Espace presse en annexe / TN4 : magasin du niveau 4 de la Tour / TN8 : magasin du niveau 8 de la Tour

## 6.2.4 Evaluation à la BNRM: une pratique à instaurer

Plusieurs raisons peuvent être à l'origine d'une décision d'évaluation. Plusieurs méthodes existent et peuvent être combinées. A la BNRM, l'obligation de rendre compte de ses activités et de justifier ses demandes budgétaires auprès des membres de son Conseil d'Administration est prévue par les textes juridiques qui la régissent. La publication de son rapport d'activité, la présentation du bilan de l'année écoulée et la projection des projets de l'année suivante y sont signalées.

L'évaluation du développement des collections comporte deux niveaux : l'évaluation des collections et le suivi et le contrôle du processus en soi. Ces préalables nous orientent à proposer une approche d'évaluation combinée. Elle se divise en évaluation à moyen terme (tous les cinq ans) et à court terme (chaque année). L'instauration de cette pratique impliquera nécessairement un changement de culture chez les responsables de la BNRM.

Evaluation annuelle : elle définit les méthodes et les outils à utiliser pour aboutir à une évaluation et un suivi annuel de l'activité de développement des collections. L'objectif est de rendre compte annuellement en vue de réajuster le plan de développement des collections et si besoin il y a, les protocoles de sélection. Ces derniers peuvent être revus individuellement si des imprévus dans l'environnement ont surgit. C'est une évaluation qui se veut être réactive par rapport aux objectifs opérationnels.

Elle intègre :

1. études de l'utilisation des collections : englobant l'étude de l'utilisation des collections en accès direct et indirect quel que soit le type de document. La première se réalise en récoltant les statistiques des sorties des magasins. La seconde se fait sur des périodes courtes prédéfinies sur les documents sortis des rayonnages et laissés sur les bords de tables en espace de lecture. De préférence, elle doit être programmée au moins deux fois par année sur des périodes différentes entre le mois de novembre et mai. Cette méthode nous renseigne sur le degré d'utilisation des collections qui constitue l'un des indicateurs les plus importants en matière de développement des collections. La BNRM peut dégager alors le degré d'utilisation de ses collections par type d'accès, par type de documents, et par discipline ;
2. plan de développement des collections : ce document prévisionnel devient un outil d'évaluation car il nous permet de déceler les écarts ressentis entre objectifs prévus et résultats atteints. Il nous renseigne aussi sur le coût moyen des documents par discipline et par type ce qui implique une visibilité de l'évolution budgétaire de la bibliothèque par type de documents et par discipline ;
3. tableaux de bord : ces derniers sont développés pour suivre l'évolution des collections par type, par discipline, par mode d'acquisition..., mais aussi pour rendre compte des activités des ressources humaines qui sont affectées aux différents maillons du processus de développement des collections. Des modèles de tableaux de bord ont été conçus pour le compte de la BNRM et qui concernent la sélection, l'acquisition et le désherbage.

Les indicateurs de performance relatifs aux collections à dégager annuellement sont :

Figure 11 : Liste des indicateurs de performance relatifs aux collections à dégager annuellement à la BNRM

Indicateurs	Définition
Coût/usager	Dépenses d'acquisition par usager
Document/usager	Nombre de documents/usager
	Nombre de documents utilisé/usager
Utilisation/document	Nombre de document utilisé/collection totale
	Documents non utilisés/collection totale
Taux de réponses	Taux de réponses aux besoins (accès indirect)

Evaluation à moyen terme : elle vise quant à elle une évaluation globale des collections et de la politique y afférente. Les méthodes suggérées sont identiques à celles que nous avons exploitées dans ce travail, à savoir :

1. des enquêtes de satisfaction des publics qui permettent de définir les besoins et les attentes des usagers réels et potentiels. L'avis de ces derniers influence les choix stratégiques de la BNRM ;
2. le Conspectus : cette méthode est utilisée pour évaluer les collections par type et par discipline s'avère d'une grande utilité. Rappelons que l'objectif de cette méthode est d'avoir une vue d'ensemble générale sur les collections existantes ;
3. le récapitulatif des données extraites et des indicateurs formulés durant les cinq années écoulées.

Figure 12 : Modèle de tableau de bord proposé pour la fonction « sélection » à la BNRM

		Typologie des documents							Total	Pourcentage	Moyenne des titres sélectionnés par discipline et par personne
		Livres	revues	journaux	Doc audiovisuels	Doc électroniques	Manuscrits	Doc. spécialisés			
Sciences humaines classes Dewey 100-200-400-700- 800-900	Philosophie										
	Religion										
	Linguistique										
	Art										
	Littérature										
	Géographie										
	Histoire										
Sciences sociales Classes Dewey 300- 650	Sociologie										
	Politique										
	Droit										
	Economie										
	Gestion et comptabilité										
	Administration										
	Education										
Sciences exactes et appliquées Classes Dewey 500-600 sauf 650- 710-720	Médecine										
	Agriculture										
	Génie chimique										
	Art de l'ingénieur										
	Urbanisme										
	Architecture et bâtiment										
	Informatique										
	Mathématique										
	Astronomie										
	Physique										
	Chimie										
	Sciences de la terre										
	Sciences de la vie										
Botanique											
Total											
Pourcentage											
Moyenne des docs sélectionnés par type et par personne											

**Figure 13 : Modèle de tableau de bord proposé pour la fonction « désherbage » (Elimination) à la BNRM**

		Désherbage											
		Elimination											
		Typologie des documents											
		Livres		revues		journaux		Doc audiovisuels		Doc électroniques		Total	Pourcentage
		M	E	M	E	M	E	M	E	M	E		
Localisation :		magasin/espace de lecture											
Sciences humaines classes Dewey 100-200-400-700- 800-900	Philosophie												
	Religion												
	Linguistique												
	Art												
	Littérature												
	Géographie												
	Histoire												
Sciences sociales Classes Dewey 300- 650	Sociologie												
	Politique												
	Droit												
	Economie												
	Gestion et comptabilité												
	Administration												
	Education												
Sciences exactes et appliquées Classes Dewey 500-600 sauf 650- 710-720	Médecine												
	Agriculture												
	Génie chimique												
	Art de l'ingénieur												
	Urbanisme												
	Architecture et bâtiment												
	Informatique												
	Mathématique												
	Astronomie												
	Physique												
	Chimie												
	Sciences de la terre												
	Sciences de la vie												
Botanique													
Total													
Pourcentage													

**Figure 14: Modèle de tableau de bord proposé pour la fonction « désherbage » (changement du niveau d'accès) à la BNRM**

		Désherbage													
		Transfert/changement du niveau d'accès													
		Typologie des documents													
		Livres		revues		journaux		Doc audiovisuels		Doc électroniques		Total	Pourcentage		
		A	N	A	N	A	N	A	N	A	N				
Localisation : Ancienne/Nouvelle															
Sciences humaines classes Dewey 100-200-400-700- 800-900	Philosophie														
	Religion														
	Linguistique														
	Art														
	Littérature														
	Géographie														
	Histoire														
Sciences sociales Classes Dewey 300- 650	Sociologie														
	Politique														
	Droit														
	Economie														
	Gestion et comptabilité														
	Administration														
	Education														
Sciences exactes et appliquées Classes Dewey 500-600 sauf 650- 710-720	Médecine														
	Agriculture														
	Génie chimique														
	Art de l'ingénieur														
	Urbanisme														
	Architecture et bâtiment														
	Informatique														
	Mathématique														
	Astronomie														
	Physique														
	Chimie														
	Sciences de la terre														
	Sciences de la vie														
Botanique															
Total															
Pourcentage															

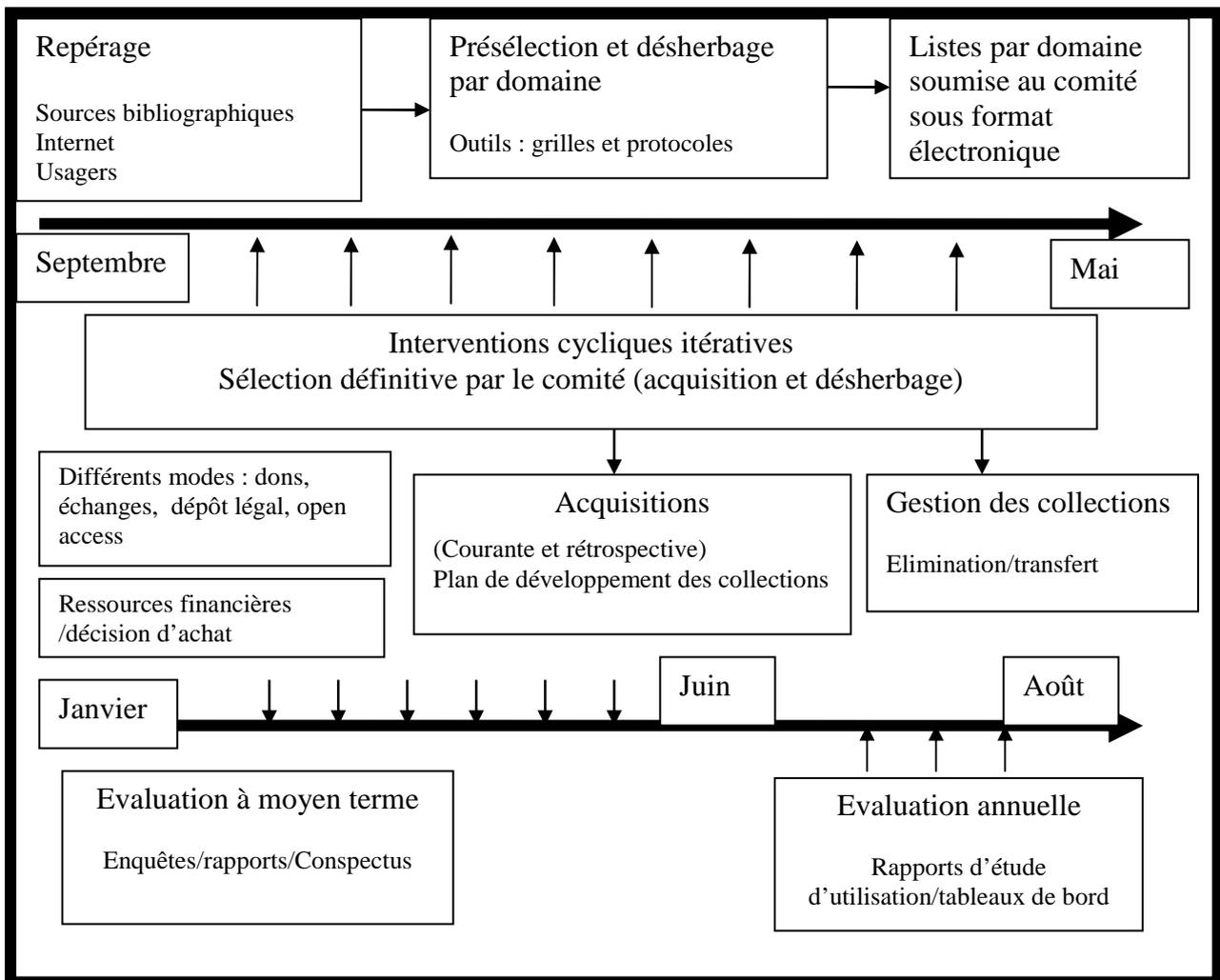
Figure 15 : Modèle de tableau de bord proposé pour la fonction « acquisition » à la BNRM

		Acquisition																
		Typologie des documents							Modes d'acquisition					Coût				
		Livres	revues	journaux	Doc audiovisuels	Doc électroniques	Manuscrits	Doc. spécialisés	Total	Pourcentage	Dépôt légal	Echanges	Dons	Achat	Open Access	Coût total	Coût moyen	Nombre de doc acquis par personne
Sciences humaines classes Dewey 100-200-400-700- 800-900	Philosophie																	
	Religion																	
	Linguistique																	
	Art																	
	Littérature																	
	Géographie																	
	Histoire																	
Sciences sociales Classes Dewey 300- 650	Sociologie																	
	Politique																	
	Droit																	
	Economie																	
	Gestion et comptabilité																	
	Administration																	
	Education																	
Sciences exactes et appliquées Classes Dewey 500- 600 sauf 650-	Médecine																	
	Agriculture																	
	Génie chimique																	
	Art de l'ingénieur																	
	Urbanisme																	
	Architecture et bâtiment																	
	Informatique																	
	Mathématique																	

	Astronomie																	
	Physique																	
	Chimie																	
	Sciences de la terre																	
	Sciences de la vie																	
	Botanique																	
Total																		
Coût																		
Coût moyen																		

L'approche que nous avons suggérée se veut être à la fois managériale et professionnelle. Elle se base sur des référentiels communs susceptibles d'assurer la cohérence entre les collections existantes et celles à développer et à maintenir la construction intellectuelle basée sur le contenu, notamment : la charte, les protocoles et les plans, tout en coordonnant entre les différents modes et en intégrant les différents types et supports. Elle suit, ensuite, une organisation par processus périodique et itératif. Ses maillons sont étalés sur l'année budgétaire et programmés en cascade. Elle fait appel à une évaluation annuelle pour mesurer les écarts et entreprendre les réajustements nécessaires. Nous la schématisons comme suit :

Figure 16 : Schéma proposé pour le fonctionnement du « développement des collections » à la BNRM



L'application de cette approche suppose la mise en œuvre de moyens juridiques, humains, matériels et financiers.

## 6.3 Moyens à mettre en œuvre

L'application des directives de la politique proposée et la mise place de l'approche suggérée pour le processus de développement des collections impliquent impérativement des moyens à la fois juridiques, financiers, matériels et humains. Avant de les appréhender, il est judicieux d'étaler les buts, les objectifs et les priorités du développement des collections à la BNRM.

### 6.3.1 Buts, objectifs, priorités

Le but du développement des collections à la BNRM est de constituer une collection cohérente tout type et support confondu quelle que soit son origine tout en visant l'exhaustivité du patrimoine et en créant des liens entre l'accès direct et indirect et entre fonds patrimoniaux ou non qui la composent.

La concrétisation de ce but fait appel à des objectifs globaux que nous proposons à la BNRM, et qui se dégagent à partir des orientations de la politique de développement des collections et spécialement de ses missions, des besoins de ses usagers et de l'analyse des collections existantes. Ils sont alors déclinés en objectifs spécifiques quantifiés par nous-mêmes en guise de suggestions.

Les objectifs réalistes à atteindre, dans les cinq ans à venir, sont :

1. Améliorer le niveau de l'exhaustivité totale du dépôt légal :
  - a. Documents Imprimés : 100% ;
  - b. Documents Cartographique, iconographique et graphique : 100%
  - c. Documents audiovisuels et électroniques : 100% ;
  - d. Flux télévisés, radiophoniques et internet : à instaurer
2. Se procurer les documents édités ou produits par les ressortissants marocains à l'étranger ou sur le Maroc :
  - a. Documents Imprimés : 100% ;
  - b. Documents Cartographique, iconographique et graphique : 100%
  - c. Documents audiovisuels et électroniques : 100% ;
3. Combler les collections issues du dépôt légal par des acquisitions rétrospectives :
  - a. Documents Imprimés : 100% ;
  - b. Documents Cartographique, iconographique et graphique : 50%
  - c. Documents audiovisuels et électroniques : 50% ;
4. Enrichir les collections de manuscrits, d'imprimés et de collections spécialisées (hors dépôt légal) en y intégrant des collections remarquables :
  - a. Manuscrits : 10% ;
  - b. Documents Cartographique, iconographique et graphique : 10%
  - c. Livres rares : 10% ;
  - d. Livres et revues : 25 % ;
5. Peaufiner les collections en accès direct (espace grand public et espace recherche) de 300.000 volumes (capacité de stockage normale)
  - a. Augmentation de plus 200% toutes disciplines confondues, le dépôt légal contribuera avec 10% ;
  - b. Désherbage (élimination/transfert) de 10% ;

6. Se doter d'une collection de revues scientifiques courantes et réduire le taux des titres suspendus à 50%
  - a. Nouveaux abonnements (électronique et imprimés) : 14%
  - b. Rétrospectives : 30 % des revues
  - c. Désherbage : 10%
7. Constituer une collection d'une masse critique de documents audiovisuels et électroniques de quelques 50.000 volumes y compris la contribution du dépôt légal. ;
8. Atteindre une collection d'un million de volumes de monographies, sachant qu'elle aura un demi million de monographies dans 5 ans ; ce qui veut dire une augmentation de 350% dont 200 % pour l'accès direct.

De ces objectifs découlent des priorités auxquelles la BNRM doit consacrer le plus d'intérêt, à savoir :

1. l'exhaustivité du dépôt légal ;
2. la mise à niveau des collections en accès direct ;
3. l'augmentation du taux des titres de revues courants ;
4. la constitution d'une collection électronique et audiovisuelle.

La concrétisation de ces objectifs suppose la disponibilité de moyens juridiques, financiers, humains et matériels.

### **6.3.2 Moyens juridiques**

Les moyens juridiques dont a besoin la BNRM pour réaliser ses buts et atteindre ses objectifs en termes de développement des collections sont ceux relatifs aux textes juridiques de dépôt légal, aux textes des marchés publics et aux conventions d'échanges et de dons.

Les premiers nécessitent certains réajustements pour permettre à la BNRM d'être exhaustive quand à la production éditoriale marocaine. L'expérience d'application des nouveaux textes de Loi 68-99 adoptés en 2003 a fait surgir certaines carences auxquelles faut-il remédier. D'autres ont été soulevés au moment de l'analyse des textes juridiques régissant le dépôt légal que nous avons introduits dans le premier chapitre de ce travail. Les changements que nous proposons concernent les volets suivants : les documents objets de dépôt légal, les déposants, les Institutions à qui incombe le dépôt légal et la délimitation juridique entre le dépôt légal et les droits d'auteur. Les articles concernés sont revus en expliquant les changements qu'il faut entreprendre et les raisons qui nous ont poussées à les avancer.

#### **Article premier et article 3 : définition du dépôt légal**

La définition est large ; le dépôt légal concerne toute la production documentaire nationale. Cette définition a été précisée dans l'article 3 du même texte de Loi et dans l'article n°7 du Décret n° 2-99-1030 relatif à l'application la Loi précitée en définissant tous les types et supports de documents concernés. Le dépôt légal ne concerne, selon les derniers articles, que les produits finis sur un support physique déterminé ce qui implique automatiquement l'exclusion de l'Internet et les flux radiophoniques et télévisés. Leur intégration, cependant, reste possible du moment que la définition du dépôt légal met l'accent sur la production au détriment du support et du média. Néanmoins, elle nécessite un changement réglementaire au niveau de la Loi et du décret

d'application sinon il va falloir créer un texte à part. Il faut préciser à ce niveau que leur collecte dépend d'un procédé de captage ou de moissonnage et non pas d'un dépôt physique.

### **Article 6 : les déposants**

Quant aux déposants, il faut les délimiter aux éditeurs, producteurs et imprimeurs. Le secteur du livre et de l'édition au Maroc est mal organisé et par conséquent le service de dépôt légal se trouve en face de plusieurs interlocuteurs parmi lesquels existe un pourcentage important de personnes physiques (cas d'autoédition). L'annulation de l'auteur (personne physique) de cet article de la Loi et son remplacement par l'imprimeur et/ou le producteur aura des conséquences positives sur la collecte du dépôt légal car l'expérience a démontré que le suivi de la production des personnes morales (éditeurs, imprimeurs, producteurs) est plus facile et mieux gérable que celui des personnes physiques. L'application d'un système de veille, dans ce cas, serait aussi plus efficace.

En relation avec ce que nous venons d'évoquer, il faudra aussi faire des changements au niveau des procédures applicatives explicitées dans l'article premier du décret d'application du dépôt légal. Ces dispositions d'application sont en contradiction avec la pratique courante. Cette dernière est basée sur un régime déclaratif préalable à l'édition tandis que cet article stipule une déclaration a posteriori. Outre cette différence entre la réglementation et la pratique, il est souhaitable de préciser, par voie réglementaire, que la déclaration ne signifie pas le dépôt et que ce dernier ne prend effet qu'une fois les copies stipulées sont déposées à la BNRM. Ce changement, à notre sens, pousserait les concernés à respecter plus la réglementation du dépôt légal.

### **Article 8 : les institutions habilitées à recevoir le dépôt légal**

L'intégration des flux télévisés et radiophoniques et de l'internet impliquera nécessairement un changement au niveau des institutions à qui incombe le dépôt légal car la BNRM est incapable de gérer un tel changement vu les moyens techniques et les compétences qu'il demande. Ainsi, il serait préférable d'impliquer d'autres institutions susceptibles d'assurer ce rôle. C'est l'Institut national de l'audiovisuel qui gère le dépôt légal Audiovisuel en France et en même temps il dispose d'une antenne au sein des espaces de lecture de la BNF. Ainsi, la BNRM pourrait déléguer, à travers un texte réglementaire, le dépôt légal de l'audiovisuel et de l'internet à d'autres Institutions telles que la Société Nationale de la Radio et la Télévision, la Haute Autorité de la Communication et l'Audiovisuel, Itissalat Al-Maghrib, le Centre Cinématographique Marocain. La mise en œuvre de cet article serait d'une grande utilité pour la collecte et la conservation de la mémoire nationale. Une étude spécifique pour déterminer les besoins en terme de ressources financières, humaines et matérielles est à amorcer en collaboration avec les dites Institutions.

### **Article 10 : droits d'auteur**

Des précisions sont à ajouter dans le texte de dépôt légal pour expliciter mieux les limites entre la Loi de dépôt légal et celle des droits d'auteur.

Concernant la réglementation des marchés publics, nos suggestions se résument dans les changements à apporter à la démarche conventionnelle qu'a initiée la BNRM avec les fournisseurs de documents. Ce pas énorme qu'a entrepris la BNRM pour contourner les problèmes liés aux procédures des marchés publics nécessite quelques réajustements pour être plus concluant. Ces réajustements sont à introduire en concertation avec le Ministère des Finances et les prestataires de services.

Les avantages de la convention élaborée et signée avec le prestataire résident dans la simplification des procédures administratives, la diminution du temps qui lui est consacré et la réduction du nombre d'intervenants avec lesquels traite la BNRM.

Cette démarche peut être plus efficace si elle se base sur le plan de développement de collection annuel définissant les objectifs quantitatifs par thème et par support avec répartition budgétaire sans définition de la liste à acquérir au préalable. Ce document qui accompagnera la convention aura le rôle des descriptifs techniques d'un cahier de charges. L'intermédiaire a l'obligation de localiser et fournir les listes des documents qui lui seront transmis, d'une manière périodique prédéfinie, dans un délai à fixer mais qui ne dépasse pas les 30 jours. Tous les types et les supports peuvent être concernés ; de même pour les acquisitions rétrospectives.

Le paiement s'opérera au fur et mesure que les livraisons sont effectuées tel que stipulé actuellement. Le contrôle budgétaire s'effectuera en aval sur la base des documents reçus effectivement et non sur la base de documents sélectionnés au préalable.

L'abonnement aux sources électroniques et papiers pourrait bénéficier de démarche conventionnelle plus appropriée.

Quant aux conventions d'échanges et de dons, nous préférons soumettre des changements fondamentaux. En ce qui concerne les dons, la BNRM procède toujours par signer des conventions avec les donateurs. Néanmoins, ces derniers expriment certaines exigences, parmi les quelles la conservation de l'intégralité du fonds dans son originalité. Cette exigence a entraîné un phénomène à éviter : des collections dans la collection. Cette situation devient plus grave lorsque l'accès direct dans les espaces de lecture est concerné. L'organisation thématique est faussée par des niches de collections éparpillées ici et là.

Les échanges documentaires de la BNRM s'effectuent sans convention spécifique. Un article est souvent introduit dans les conventions de coopération générale. Il serait plus judicieux de faire des échanges documentaires orientés définis, dans un cadre formalisé, au préalable par thème ou par support ou par intérêt. La BNRM viserait à constituer un réseau de partenaires nationaux et internationaux d'excellence dont elle pourrait profiter pleinement pour enrichir ses collections.

Tous ces moyens sont nécessaires pour accomplir l'approche organisationnelle du processus de fonctionnement du développement des collections à la BNRM.

### **6.3.3 Moyens financiers**

Définir annuellement le budget à accorder aux acquisitions et aux abonnements est une pratique récente à la BNRM. Le budget a connu une augmentation considérable dernièrement.

Cependant, budgétiser annuellement une fonction requiert, d'abord, la définition d'objectifs stratégiques et plus précisément les objectifs opérationnels quantifiés. C'est pour cela que nous avons proposé à la BNRM d'établir un plan de développement des collections annuel.

La récapitulation des objectifs quantifiés que nous avons proposés à la BNRM, fait surgir les prévisions budgétaires suivantes :

**Tableau 30 : Prévisions budgétaires nécessaires pour atteindre les objectifs tracés pour la BNRM dans cinq ans en matière de développement des collections**

Types	Taille actuelle	Objectifs dans 5 ans	Ecart (après désherbage)	Objectifs /an	Prix unitaire moyen	Budget/an	Budget dans 5 ans
Monographies accès direct	80.000 vol.	300.000 vol.	200.000 vol.	50.000 vol.	74 \$ <sup>302</sup> 666 <sup>303</sup> DH	3.700.000 \$ 33300 000 DH	25 900 000 \$ 233 100 000 DH
Revue	6000 titres dont 94% suspendus	2600 titres courants	2300 titres courants	450 titres	1029 \$ 9261 DH	463 050 \$ 4 167 450 DH	2 546 775 \$ 22 920 975 DH
Doc Audiovisuels et électroniques	3000 unités	50.000 unités	50.000 unités	10.000 unités	2500 <sup>304</sup> dh	25000 000 DH	125 000 000 DH
Autres collections : manuscrits, documents graphiques, photographiques, cartographiques, livres rares .....	Les prix dépendent de la valeur des offres. L'enrichissement de ces collections dépend à présent des dons. La proposition d'un budget estimatif à partir d'un prix moyen global est possible. Si le budget est non consommé, il sera affecté aux monographies ou revues. On part d'une augmentation moyenne de quelques 100 documents.				50.000 dh	5.000.000 DH	25.000.000 DH
Total						63717450 DH	406020975 DH

La concrétisation des objectifs assignés à la BNRM, dans le cadre de ce travail, en matière d'enrichissement de collections nécessite un budget annuel de 63 717 450 DH c'est-à-dire presque 12 fois le budget qui lui est accordé aujourd'hui. Outre les moyens financiers, les ressources humaines comptent énormément pour ce projet.

Pour estimer le budget nécessaire, nous avons utilisé le prix unitaire moyen du livre et de la revue publié respectivement par Year Book Update et EBSCO à titre indicatif. Notons l'absence de données similaires au niveau national. Au niveau de la BNRM, le prix moyen du livre acheté par la BNRM à titre de l'année 2009 est de 228 dh. La répartition budgétaire par région, au niveau du plan d'acquisition, est susceptible de préciser mieux les moyens financiers à prévoir.

### 6.3.4 Moyens humains

Le développement des collections dépend profondément des ressources humaines qui y sont affectées.

Les compétences exigées sont spécifiques car la responsabilité de sélectionner et de décider de l'acquisition d'un document leur revient. Deux éléments sont à distinguer, à ce niveau, le nombre de personnes exigé et les compétences dont elles doivent disposer. Pour répondre à cette dernière exigence, nous présentons en dessous deux fiches de postes : une destinée au sélectionneur, l'autre définie pour l'acquéreur.

L'effectif exigé est calculé par rapport au nombre de titres à sélectionner et à acquérir tout type de documents confondus et quelque soit le mode. La réalisation d'un plan de développement concret nous aurait été d'une grande utilité dans ce sens.

<sup>302</sup> Prix unitaire du livre aux Etats-Unis en 2008/2009 et qui augmente de 4% par an : extrait du rapport publié par Year book price. [En ligne] : [http://www.ybp.com/book\\_price\\_update.html](http://www.ybp.com/book_price_update.html). (consulté le 20 aout 2010)

<sup>303</sup> Prix unitaire de la revue dans les bibliothèques universitaires aux Etats-Unis en 2008 et qui augmente de 10% par an : extrait du rapport publié par EBSCO [En ligne] <http://www.ebsco.com>. (consulté le 20 aout 2010)

<sup>304</sup> Prix moyen des documents audiovisuels et électroniques constatés à la BNRM.

La sélection prévue concerne quelques 100.000 titres annuellement. L'acquisition onéreuse couvre les 70% des titres sélectionnés. Si on considère qu'un agent doit sélectionner et référencer une vingtaine de titres par jour, son out put annuel moyen sera de l'ordre de 5000 titres. Il doit aussi sélectionner une moyenne de cinq documents à désherber. L'effectif nécessaire est de 20 personnes. Pour assurer les procédures d'acquisition, le besoin est de deux agents maximum par mode. L'effectif total est de trente, sans compter les membres du comité scientifique et les agents de la comptabilité. Il est à préciser que disposer de l'effectif souhaité ne signifie pas procéder nécessairement à des recrutements car notre approche repose sur la participation et l'intégration des compétences qui existent déjà à la BNRM.

En matière de profils, il est impératif que :

Le personnel chargé de la présélection et du désherbage est impérativement un cadre d'un niveau universitaire supérieur sachant que toutes les branches sont concernées. Le personnel est organisé indépendamment de la structure à laquelle il appartient : gestion des collections, services aux publics. Il a l'obligation de contribuer, à mi-temps ou à plein temps, à l'élaboration de listes de présélections thématiques.

La décision de sélection est à la charge des membres du comité de sélection mixte. Ce sont des cadres supérieurs universitaires ou des chercheurs toutes spécialités confondues. Leur niveau leur permet de statuer sur les listes à acquérir.

Acquisition (commandes et réception) : des techniciens en bureautique peuvent assurer ces deux fonctions.

Acquisition (démarches administratives et financières) : des cadres spécialisés en gestion et comptabilité.

L'évaluation : le profil demandé à ce niveau est surtout des cadres formés en qualité. Par contre les études de satisfaction, les enquêtes et les analyses peuvent être accordées à des bureaux d'études spécialisés en spécifiant les besoins via des cahiers de charges spéciales.

A noter que la formation et la formation continue assure une évolution et une persévération dans le travail quotidien.

**Figure 17 : Fiche de poste type « sélectionneurs » et « désélectionneurs » à la BNRM**

<b>Fiches de poste : sélection/ désherbage</b>	
<p><b>Mission :</b> contribuer à la sélection et le désherbage des collections dans un ou plusieurs domaines sur un ou plusieurs supports</p> <p><b>Activités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ contribuer à l'élaboration et le réajustement de la politique documentaire de la BNRM ;</li><li>✓ participer à la conception des protocoles de sélection dans le ou les domaines dont il a la charge ;</li><li>✓ définir les critères de désherbage</li><li>✓ proposer un plan budgétaire prévisionnel pour le domaine dont il a la charge ;</li><li>✓ définir les objectifs par domaines à atteindre ;</li><li>✓ produire des statistiques constamment et rendre compte de son activité ;</li><li>✓ établir une cartographie de fournisseurs et d'éditeurs spécialisés</li><li>✓ exercer une veille rigoureuse de l'offre documentaire dans le domaine de sa spécialité</li><li>✓ assurer l'opération de présélection et de désherbage,</li></ul> <p><b>Compétences :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ avoir une bonne culture générale ;</li><li>✓ connaître :</li><li>✓ les principes et mécanismes de gestion ;</li><li>✓ la typologie des documents ;</li><li>✓ les critères de sélection ;</li><li>✓ la classification de Dewey ;</li><li>✓ l'environnement documentaire ;</li><li>✓ l'édition au Maroc ;</li><li>✓ sources bibliographiques relatives aux domaines de responsabilité</li></ul>	<p><b>Savoir faire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ identifier les références ;</li><li>✓ prospecter et faire de la veille éditoriale dans le domaine de responsabilité ;</li><li>✓ détecter les ressources pertinentes ;</li><li>✓ utiliser le catalogue en ligne de la BNRM, les moteurs de recherche,</li><li>✓ avoir la capacité d'exécuter les tâches confiées en respectant les procédures commune ;</li><li>✓ communiquer, collaborer, rendre compte ;</li></ul> <p><b>niveau d'autorité :</b></p> <p>il a le devoir de proposer des documents candidats à acquérir ou à désherber</p> <p><b>Champs relationnel :</b></p> <p>Il a des liens de coopération avec les autres sélectionneurs dans les autres domaines.</p> <p>Il a des relations avec le comité de sélection</p> <p>Il a des liens avec les responsables des différents modes d'acquisition, les responsables de collections et des services aux publics</p> <p><b>Niveau intellectuel :</b></p> <p>Niveau universitaire supérieur</p>

**Figure 18 : Fiche de poste type « acquéreurs » à la BNRM**

**Fiches de poste : acquisition**

**Mission :** contribuer à l'enrichissement des collections par le mode approprié

**Activités :**

- ✓ contribuer à l'élaboration et le réajustement de la politique documentaire de la BNRM ;
- ✓ participer à la conception du plan d'acquisition annuel ;
- ✓ élaborer des conventions de coopération ;
- ✓ définir les objectifs atteindre par modes ;
- ✓ produire des statistiques constamment et rendre compte de son activité ;
- ✓ établir une cartographie de fournisseurs et d'éditeurs spécialisés ;
- ✓ assurer l'opération de commande, de réclamation, de réception et de validation des documents ;
- ✓ gérer le courrier administratif ;
- ✓ recevoir et gérer le dépôt légal ;
- ✓ enregistrer les documents reçus avant de les acheminer vers le catalogage ;
- ✓ acheminer les listes des documents reçus vers le comité et l'équipe de sélection ;

**Compétences :**

- ✓ avoir une bonne culture générale ;
- ✓ connaître :
  - ✓ les principes et mécanismes de gestion ;
  - ✓ la typologie des documents ;
  - ✓ les procédures d'acquisition ;
  - ✓ les fonctionnalités du SIGB ;
  - ✓ la réglementation juridique ;
  - ✓ l'environnement documentaire ;
  - ✓ l'édition au Maroc ;
  - ✓ les fournisseurs nationaux

**Savoir faire :**

- ✓ vérifier les références ;
- ✓ utiliser le catalogue en ligne de la BNRM, les moteurs de recherche,
- ✓ utiliser les outils de bureautique surtout pour assurer un suivi budgétaire ;
- ✓ avoir la capacité d'exécuter les tâches confiées en respectant les procédures communes ;
- ✓ communiquer, collaborer, rendre compte ;

**niveau d'autorité :**

il a le devoir d'acquérir les documents soumis par le comité

**Champs relationnel :**

- Il a des liens de coopération avec les sélectionneurs.
- Il a des relations avec le comité de sélection
- Il a des relations avec les autres agents des différents modes d'acquisition, les responsables de collections et des services aux publics ainsi que la responsable des ressources financières.
- Il a aussi des liens avec les fournisseurs

**Niveau intellectuel :**

Niveau universitaire / technicien

### 6.3.4 Moyens matériels

Les moyens matériels dont la BNRM a besoin sont :

- Un système de veille commun (open source si la BNRM le souhaite) à paramétrer de façon à permettre à tous les intervenants de collaborer surtout lorsqu'il existe des chevauchements thématiques. La mise en place d'un intranet est aussi utile car il permettra une fluide communication entre les concernés, une concertation mutuelle et une consolidation des efforts.
- L'informatisation des acquisitions est aussi primordiale. VIRTUA, système intégré de gestion de bibliothèque acquis par la BNRM vient d'être paramétré pour supporter cette fonction. Le module de circulation et la mise en œuvre du système Radio Frequency Identity (RFID) pourront contribuer énormément à l'extraction de données nécessaires à l'évaluation des collections.
- Des abonnements à des catalogues en ligne sont à prévoir.

Tous les autres moyens bureautiques et techniques sont largement disponibles à la BNRM.

## 6.4 Conclusion

L'analyse des collections de la BNRM, l'étude de besoins de ses usagers réels et potentiels, la décortication du processus de développement des collections appliqué aujourd'hui à la BNRM ainsi que l'élaboration d'un état de l'art en la matière intégrant un benchmarking entre les politiques adoptées par la BNE, la BL et la BnF, nous ont permis de mener une réflexion autour des éléments proposés pour la mise en place d'une stratégie pour le développement des collections à la BNRM. L'approche adoptée dans ce sens se veut être composée de trois piliers fondamentaux, notamment :

- Révision de la politique adoptée ;
- Conception d'un processus professionnel en la matière ;
- Suggestion des moyens nécessaires à la mise en place du processus conçu et la politique révisée tout en proposant les objectifs à atteindre.

La politique, que nous suggérons se base sur des principes généraux, à savoir : la patrimoine, l'encyclopédisme, la variété des types et supports de documents, la diversité des modes d'entrée et la prise en considération de l'environnement documentaire national et international de la BNRM et trace ses directives en partant principalement d'une approche disciplinaire conjuguée à une logique régionale tout en différenciant entre les acquisitions courantes et rétrospectives, la typologie des documents ainsi que leur destination : accès direct ou indirect.

Le processus conçu est composé de quatre maillons : la sélection, l'acquisition, le désherbage et l'évaluation. Les solutions apportées, au niveau de chaque maillon, se rapportent au niveau structurel, managérial et professionnel. Les modèles d'outils et d'instruments professionnels nécessaires au fonctionnement idéal de chaque maillon du processus sont alors développés.

Les moyens dépendent à la fois de la politique et du processus suggérés ainsi que des objectifs que nous avons proposés à la BNRM. Ils concernent à la fois les ressources humaines et financières, les moyens juridiques et matériels.

## **Conclusion générale**

Créer, constituer, enrichir, acquérir des collections sont tous des termes utilisés dans le sens du développement des collections sans qu'ils puissent intégrer réellement les fondements de ce concept. Ce dernier constitue l'une des fonctions vitales d'une bibliothèque. Il se distingue par sa complexité qui émane essentiellement de son caractère purement intellectuel.

Il s'agit d'un processus itératif qui intègre quatre maillons, à savoir : la sélection, l'acquisition, le désherbage et l'évaluation. Chacun de ces maillons est un processus en soi qui nécessite des outils et des procédures. Il est influencé par les paramètres suivants : la mission de la bibliothèque, les collections existantes, le public visé et les ressources disponibles principalement les ressources financières et humaines.

Ce processus requiert une politique formalisée qui expose les directives globales qui orientent l'alimentation du fonds d'une bibliothèque. La politique suppose un consensus entre le personnel de la bibliothèque, sa direction et l'autorité dont elle dépend. Elle constitue aussi un outil de communication interne et externe entre la bibliothèque, ses partenaires et ses usagers.

A la Bibliothèque Nationale du Royaume du Maroc, ce processus, qui existe partiellement, à présent, pose des problèmes d'ordre professionnel, managérial et structurel. La charte documentaire, élaborée déjà depuis plus de 5 ans, présente certaines carences ; les unes d'ordre méthodologique et les autres se rapportent au contenu. Les collections dont dispose la BNRM et qu'elle a héritées de la Bibliothèque Générale et Archives, sont diversifiées de part leur origine, leur typologie et leur organisation. Les publics sont hétérogènes et difficiles à cerner. L'usage qu'ils font des collections existantes est méconnu. Les ressources financières sont limitées, les ressources humaines sont insuffisantes et inexpérimentées et les ressources juridiques nécessitent des réajustements. Son environnement documentaire est mal organisé et mal appréhendé.

Telles sont les caractéristiques majeures du contexte dans lequel nous avons mené notre étude et pour lequel nous avons proposé une approche globale susceptible de lui permettre de surmonter les problèmes majeurs dont il souffre et ancrer les avantages dont il jouit.

Pour y arriver, nous nous sommes tracés trois objectifs :

1. analyser les collections actuelles ;
2. identifier les besoins des usagers réels et potentiels ;
3. proposer les éléments d'une stratégie pour le développement des collections à la BNRM.

La réalisation du premier objectif, a nécessité un recoupement entre les données brutes extraites à partir de la base de données de la BNRM et le traitement des grilles d'évaluation (inspirées de la méthode Conspectus) préparées et remplies pour un échantillon représentatif de documents. Ce qui nous a permis de dégager une vue d'ensemble sur les caractéristiques majeures des collections étudiées que ce soit au niveau de la typologie, la couverture thématique, géographique, linguistique ou temporelle.

Les collections étudiées jouissent d'une valeur patrimoniale qui devrait inciter la direction de la BNRM à engager une profonde réflexion relative à leur enrichissement, à leur conservation et à leur valorisation. Dans ce sens, le renforcement de ce noyau par l'acquisition de tout ce qui se publie au Maroc, tout ce qu'élaborent les marocains quel que soit le lieu d'édition et tout ce qui s'éditionne sur le Maroc dans ses dimensions géopolitiques, historiques, culturelles et religieuses constitue une priorité.

Ces collections se caractérisent aussi par la prédominance des sciences humaines et sociales. Cette concentration témoigne d'une réelle richesse dont jouit la bibliothèque quant à ces disciplines. Néanmoins, un réajustement qui viserait à la fois le renforcement de ces disciplines, l'élargissement de la couverture thématique ainsi que la garantie d'un équilibre disciplinaire est souhaitable. En tant que bibliothèque nationale, la BNRM devrait disposer d'un fonds qui

embrasserait le savoir humain d'une manière équilibrée. L'articulation entre les collections en accès direct et les collections en accès indirect devrait être aussi assurée.

La suprématie de la langue française qualifie les collections étudiées. Rechercher un équilibre linguistique entre les langues existantes et s'ouvrir sur d'autres langues de diffusion du savoir notamment l'anglais et l'espagnol constituent une nécessité.

La fraîcheur des collections constitue une priorité. La concaténation et la complémentarité entre les acquisitions régulières et les acquisitions rétrospectives garantiraient leur mise à jour. Un double objectif est à viser : garantir une régularité de mise à jour d'une part, et combler les trous engendrés par l'absence d'un budget d'acquisition dont a souffert la BNRM depuis des décennies, d'autre part.

Afin d'atteindre le deuxième objectif, deux enquêtes sur terrain ont été lancées auprès de 265 usagers réels et 196 usagers potentiels de la BNRM via deux questionnaires réalisés à cet effet. Nous nous sommes surtout intéressés à la demande actuelle des répondants et à leurs attentes.

Les résultats de la première enquête ont fait surgir que la population utilisatrice des fonds de la BNRM est globalement une population jeune, constituée surtout d'étudiants dont la majorité a un niveau d'étude de bac + 4. Ces étudiants sont inscrits dans différentes filières qui se classent dans l'ordre global suivant : sciences sociales (59,9%) puis sciences humaines (21,5%) et enfin sciences dures et appliquées (12,8%). Les enseignants chercheurs sont plutôt spécialisés en sciences humaines et sociales avec une suprématie marquée pour les premières de 74%. Tandis que le personnel de l'Etat/du privé/retraités relèvent surtout des secteurs financier, juridique, culturel et médiatique avec un taux de 77,7%.

Leurs demandes concernent surtout le support imprimé, à savoir : le livre et la revue. Les enseignants-chercheurs portent plus d'intérêt à cette dernière que le personnel de l'Etat/privé/retraités et les étudiants. Tandis que, ces derniers sollicitent plus les livres. Les manuscrits ne sont utilisés que par les enseignants-chercheurs. Les bases de données et les documents électroniques attirent aussi bien les étudiants que les enseignants-chercheurs mais avec des pourcentages minimes. Toutes les catégories visent aussi bien la production nationale qu'étrangère qui couvrent, sur le plan thématique, aussi bien les branches des sciences sociales et humaines que les sciences pures et appliquées avec une dominance constatée des premières. La suprématie des sciences sociales est affirmée pour les étudiants ; alors que les sciences humaines captent surtout l'intérêt des enseignants-chercheurs. Le personnel de l'Etat/privé/retraités demande des documents couvrant les deux à des pourcentages presque équivalents. La couverture thématique de la collection se dégage en faveur des sciences sociales et humaines avec un niveau de profondeur important vue le niveau d'études des répondants.

Les périodes couvertes sont larges et étendues ; le personnel de l'Etat/privé/retraités et les enseignants-chercheurs présentent un intérêt presque similaire à tous les âges. Alors que les étudiants sont plus intéressés par les documents ayant moins de 5 ans.

Sur le plan linguistique, le français et l'arabe prédominent, l'intérêt pour l'anglais est secondaire. Au niveau de la couverture géographique, le Maroc est au cœur des intérêts de la population enquêtée ; les dimensions géographiques, religieuses, historiques, politiques et économiques du Maroc orientent de toute évidence le choix de l'utilisateur.

Les attentes exprimées par l'utilisateur réel tracent la typologie des documents constituant la collection future de la BNRM qui doit être une composition harmonieuse de la production intellectuelle nationale et étrangère. L'intérêt de l'utilisateur vers l'une et l'autre est confirmé.

Toutes les catégories étudiées confirment que leurs préoccupations géographiques ne changeront pas. Les disciplines couvertes attendues réfèrent aux fréquences de demandes actuelles et

rappellent les spécialités des inscrits à la BNRM. Les sciences humaines et sociales constituent les disciplines principalement recherchées sauf que les étudiants présentent aussi un intérêt pour les sciences dures et appliquées. La couverture linguistique se limite aux langues française et arabe et resteront les deux langues les plus utilisées dans les études et la recherche.

La couverture temporelle attendue des collections de la BNRM doit être large tout en maintenant son actualisation. Aux yeux du chercheur, le document le plus ancien est aussi important que le plus récent. Ce dernier répondrait mieux aux besoins de l'étudiant.

Quant à la seconde enquête, la population était constituée d'enseignants-chercheurs et d'étudiants-chercheurs. D'une majorité masculine, âgée de plus de 35 ans et originaire globalement de l'axe Kenitra-Casablanca, les enseignants-chercheurs sont prédominés par des spécialistes en sciences humaines. Les étudiants-chercheurs sont caractérisés par une légère hausse féminine, majoritairement âgés de moins de 34 ans. La plus part originaire du même axe géographique et surtout spécialisée en sciences humaines et sociales avec une légère hausse en faveur de ces dernières.

Les usagers potentiels de la BNRM s'attendent à une typologie de documents qui met en avant les documents non imprimés (documents électroniques et audiovisuels et bases de données) sans pour autant négliger le livre et la revue. Les autres types de documents (manuscripts, documents cartographiques et iconographiques) auront toujours leurs demandeurs.

Intéressées à la fois par la production nationale et étrangère, les deux catégories préfèrent une couverture géographique concentrée sur le Maroc mais qui s'étale au monde arabo-islamique et à la Méditerranée. L'Europe et l'Amérique s'ajoutent à ce cercle du point de vue des étudiants-chercheurs mais avec moins d'intensité.

Sur le plan thématique, l'intérêt est porté aux sciences humaines et sociales avec une concentration pour certaines disciplines considérées comme plus importantes, à savoir : droit, économie, sciences politiques, sociologie, littérature et histoire du point de vue des étudiants-chercheurs et sociologie, anthropologie, histoire, littérature et philosophie pour les enseignants-chercheurs.

Au niveau de la période couverte, l'enseignant-chercheurs s'intéresse à une couverture temporelle large alors que l'étudiant-chercheurs se contente de l'information actuelle.

Pour ce qui est des langues attendues, l'étudiant-chercheurs et l'enseignant-chercheurs placent l'arabe en première position, suivi du français qui est succédé à son tour par l'anglais.

A l'issue de l'analyse des collections existantes, l'étude des besoins des usagers réels et potentiels, la critique du processus et méthode utilisés actuellement par la BNRM et la comparaison entre la politique de développement des collections de trois bibliothèques nationales, émane notre réflexion qui met en évidence les éléments d'une stratégie de développement des collections à la BNRM basée sur trois axes fondamentaux : la révision de la politique de développement des collections, l'amélioration du processus de développement des collections actuelles et la détermination des moyens juridiques, financiers, humains et matériels nécessaires.

La politique, que nous avons suggérées, se base sur des principes généraux, à savoir : la patrimoine, l'encyclopédisme, la variété des types et supports de documents, la diversité des modes d'entrée et la prise en considération de l'environnement documentaire national et international de la BNRM et trace ses directives en partant principalement d'une approche disciplinaire conjuguée à une logique régionale tout en différenciant entre les acquisitions courantes et rétrospectives, la typologie des documents ainsi que leur destination : accès direct ou indirect.

Le processus conçu est composé de quatre maillons : la sélection, l'acquisition, le désherbage et l'évaluation. Le modèle développé schématise le processus de chaque maillon avant d'en tracer un schéma global.

Les solutions apportées, au niveau de chaque maillon, se rapportent au volet structurel, managérial et professionnel. Les modèles d'outils et d'instruments professionnels nécessaires pour le fonctionnement idéal de chaque maillon du processus sont alors développés. Il s'agit respectivement des : protocoles de sélection et de désherbage, grilles de sélection et de désherbage, plan de développement des collections et les tableaux de bord relatif à chaque activité.

Les moyens dépendent à la fois de la politique et du processus suggérés ainsi que des objectifs que nous avons proposés à la BNRM. Ils concernent à la fois les ressources humaines et financières, les moyens juridiques et matériels. Les moyens juridiques ont concerné des réajustements à introduire au niveau de la Loi de dépôt légal, les textes des marchés publics et les conventions d'échanges et de dons, les ressources financières à attribuer pour atteindre les objectifs suggérés pour la BNRM ont été calculé, les profils et les fiches de postes des ressources humaines ont été conçus et les moyens matériels ont été décrits.

Ce travail trouve ses limites dans le manque crucial des données vitales pour notre sujet auquel nous avons fait face que ce soit au niveau des collections, des publics, des ressources, etc. Pourtant, il a révélé que la BNRM possède des atouts susceptibles de lui faciliter la mise en place de la stratégie de développement des collections suggérées. Des collections riches, des publics habitués et fascinés par les locaux, des ressources humaines compétentes à former et éventuellement à étoffer, des ressources financières à consolider, des moyens juridiques à réajuster, ainsi qu'un processus établi à améliorer en appliquant les outils et les instruments professionnels que nous avons conçus.

La BNRM pourrait profiter, dans ce sens, des avantages de l'Open Access qui constitue une opportunité à saisir. Comme elle peut aussi bénéficier des atouts du dépôt légal de l'Internet qui reste un volet important à développer.

Notre intérêt pour ce sujet a révélé surtout qu'on ne peut l'appréhender sans faire appel à d'autres fonctions ; elles mêmes supposent, au même titre que le développement des collections, la conception de politique formalisée et de processus professionnel, notamment : la conservation, la gestion des collections, le traitement bibliographique, la numérisation. Evidemment, les unes interpellent les autres, se complètent et se chevauchent. Ces fonctions constituent, encore, des chantiers ouverts à la BNRM.

# Bibliographie/Webographie

ALBITZ, Rebeca S. Pricing and acquisitions policies for electronic resources : is the market stable enough to establish local standards. In: MARCK, Daniel, ed. *Collection development policies:: new directions for changing collections* . New York: the haworth information press, 2003. P. 3-13.

ASSOCIATION DES BIBLIOTHECAIRES FRANÇAIS. Cataloguer : mode d'emploi : initiation aux techniques de catalogage. 2ème Ed. Paris : ABF, 2002. 156 p.

BALSAMO, Isabelle. Tri, sélection, conservation, Quel patrimoine pour l'avenir? Paris : éd. patrimoine, 2001.

BECOURT, Daniel. Dépôt légal, de l'écrit à l'électronique. Paris : litec, 2001. 200 p.

BERTHIER, Nicole. Les techniques d'enquêtes en sciences sociales : méthodes et exercices. Paris : A. Colin, 2004, 249 p.

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DU ROYAUME DU MAROC. La charte documentaire. Rabat : BNRM, 2005. 69 p.

BINEBINE, Ahmed-Chouqui. Histoire des bibliothèques au Maroc. Rabat : publications de la Faculté des lettres et Sciences Humaines. 1992. 255 p.

BULLETIN OFFICIEL. N° 5184 du 14 Hija 1424 / février 2004. P 150-153

BURSTON, G. National libraries: an analysis. In: LINE, Maurice. *National libraries 1*. London: Aslib, 1979. P. 87-98

CALENGE, Bertrand. Les politiques d'acquisitions. Paris: éditions cercle de la librairie, 1994. 406 p.

CALENGE, Bertrand. Conduire une politique documentaire. Paris: édition cercle de la librairie, 1999. 382 p.

CARGILL, Jennifer. Collection development policies: an alternative viewpoint. *Libray acquisitions: practices and theory*. Vol.8, 1984. P. 47-49

CARGILLE, Douglas and CARGILLE, Karen. Sleeping with the enemy: the love/hate relationship between acquisitions and collection development. *Library collections, acquisitions and technical services*. Vol. 20, n° 1, 1996. P 41-48

CARPENTER, Eric. Collection development policies: the case for. *Library acquisitions: practices and theory*. Vol. 8, 1984. P. 43-45

CURT, Anne. A propos du Plan de Développement des collections. *Bulletin des bibliothèques de France*. N° 2, 1986. P. 155.

COSSE BRISSAC, Philippe (de). La section historique du Maroc. *Bulletin économique et social*. Vol 12, N° 45, 1950. P 405-406.

Dictionnaire encyclopédique de l'information et de la documentation. Paris: Nathan, 1997. P. 176-179

DOWD, Sheila. The formulation of a collection development policy statement. In: FONDATIONS IN LIBRARY AND INFORMATION SCIENCE. *Collection development in libraries: a treatise*. Vol. 10, part A. Greenwich: J ai presse, 1980. P. 67-87

EDGAR, William B. Toward a theory of collection development: an activities and attributes approach. *Library collections, acquisitions, and technical services*. Vol. 27, 2003. P. 293-423

EVANS, G. Edward. Developing library and information center collections. Englewood, Colorado: Libraries Unlimited, 1995. 556 p

FONDATIONS IN LIBRARY AND INFORMATION SCIENCE. *Collection development in libraries: a treatise*. Vol. 10, part A, Greenwich: j ai presse, 1980. 288p.

FONDATIONS IN LIBRARY AND INFORMATION SCIENCE. *Collection development in libraries: a treatise*. Vol. 10, part B, Greenwich: j ai presse, 1980. 290p.

FUNCK-BRETANO, Charles. Statistiques de la lecture publique au Maroc. *Bulletin Economique du Maroc*. Vol. II, N° 8, avril 1935. P. 175 -176.

GAUDET, Françoise et LIEBER, Claudine. Désherber en bibliothèque : manuel pratique de révision des collections. Paris : éditions cercle de la librairie, 1996. 262 p.

GIAPPICONI, Thierry et CARBONNE, Pierre. Management des bibliothèques : programmer, conduire et évaluer la politique documentaire. Paris : éditions cercle de la librairie, 1997. 264 p.

GIAPPICONI, Thierry et CARBONNE, Pierre. Manuel théorique et pratique d'évaluation des bibliothèques et centres de documentation. Paris : éditions du cercle de la librairie, 2001. 223 p.

GOTTELAND, J. Bibliothèque Générale et Archives du protectorat : historique (1912-1230). Rabat : Direction Générale de l'Instruction Publique, des Beaux arts et des Antiquités, 1931. 23 p.

HAMLIN, Jean Boyer. The selection process. In: FONDATIONS IN LIBRARY AND INFORMATION SCIENCE. *Collection development in libraries: a treatise*. Vol. 10, part A, Greenwich: j ai presse, 1980. P. 185-201

HANNAFORD, William E. Toward a theory of collection development. In: FONDATIONS IN LIBRARY AND INFORMATION SCIENCE. *Collection development in libraries: a treatise*. Vol. 10, part B, Greenwich: j ai presse, 1980. P. 573-583

HECQUARD, Françoise (et al.) Le métier de bibliothécaire. Paris : éditions cercle de la librairie, 1995. 526 p.

HUMPHREYS, K. W. The role of national library: a preliminary statement. In: LINE, Maurice. *National libraries 1*. London: Aslib, 1979. P. 57- 63

HUMPHREYS, K. W. Les fonctions d'une bibliothèque nationale. *Bulletin de l'UNESCO*. Vol. 20, N° 4, juillet- août, 1966. P. 170-183

JELLAB, Hassan. Recherches bibliographiques sur le patrimoine marocain écrit. Marrakech : imprimerie al watanyya, 1995. 180 p.

JANJAR, Mohamed Sghir. L'édition dans le Maroc indépendant : 1955-2003, 50 ans de développement humains : perceptives 2025. Contributions pp. 53-54. En ligne : <http://www.rdh50.ma/fr/pdf/contributions/GT9-3.pdf> (consulté 1 mars 2009)

KREJCIE, R. V., and MORGAN, D. W. (1970). Determining sample size for research activities. *Educational and Psychological Measurement*. Vol. 30, p.607-610

LANCASTER, Wilfrid F. and BAKER, Sharon L. The measurement and evaluation of library services. 2ème ed. Illinois: University of Illinois. 1993. 411 p.

LANCASTER, Wilfrid F. Les principes directeurs pour l'évaluation des systèmes et services d'information. Paris : UNESCO, 1978, 180 p.

LAROUÏ BENJELLOUN, Latifa. Les Bibliothèques au Maroc. Paris: Larose, 1990. 292 p.

LARSEN, Dean A. The role of retrospective materials. In: FONDATIONS IN LIBRARY AND INFORMATION SCIENCE. *Collection development in libraries: a treatise*. Vol. 10, part A, Greenwich: j ai presse, 1980. P. 261- 279

LIBOIRON, Pierre. L'évaluation des collections: les fondements. *Argus*. Vol. 19, n°, 1990. P. 3-10

LINE, Maurice. The role of national libraries: reassessment. In : *National libraries 2*. London: Aslib, 1987. P. 5-18

LOR, Peter Johan. Législation des services des bibliothèques nationales : principes directeurs. Paris : UNESCO, 1997. 93 p.

MACEWAN, Bonnie. Understanding user's needs and making collection choices. *Library collections, acquisitions and technical services*. Vol. 23, N° 3, 1999. P. 315-320

MARK, Daniel. Collection development policies: new directions for changing collections. New York: the haworth information press, 2003. 172 p.

MAGRILL, Rose Mary and HICKEY, Doralyn. Acquisitions management and collection development in libraries. Chicago: American Library Association, 1984. 229 p.

MCGUIGAN, Glenn S. and WHITE, Gary W. Subject-specific policy statements: a rational and framework for collection development. In: MARK, Daniel, éd. *Collection development policies: new directions for changing collections*. New York: the haworth information press, 2003. P. 15-24

MELET SANSON, Jacqueline et RENOULT, Daniel. La Bibliothèque nationale de France: collections, services, publics. Paris : éditions cercle de la libraire, 2001. 240 p.

MELOT, Michel. La sagesse du bibliothécaire. Paris : l'œil neuf éditions, 2004. 110 p.

MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION. Catalogue des auteurs marocains : livres imprimés : des débuts de l'imprimerie moderne à 2001 (CDROM). Rabat : Bibliothèque Générale et Archives ; Casablanca : Fondation du Roi Abdul-Aziz pour les Etudes Islamiques et les Sciences Humaines, 2001.

MONTBRIAL, Thierry de et KLEIN, Jean. Dictionnaire de la stratégie, Paris, PUF, 2007, 600 p.

MUHLUP, Fritz. Information through the printed world: the dissemination of scholarly, scientific, and intellectual knowledge: Vol. 2. journals. New york: PSS, 1978. 301 p.

MULLER, joelle et MULLER, Jean-Louis. Le management du personnel en bibliothèques. Paris ; édition cercles de la librairies, 2001. 212 p.

MURRAY S. Martin. The allocation of money within the book budget. In: FONDATIONS IN LIBRARY AND INFORMATION SCIENCE. *Collection development in libraries: a treatise*. Vol. 10, part A, Greenwich: j ai presse, 1980. P. 35-66

NILES, Judith. The politics of budget allocation. *Library acquisitions: practices and theory*. Vol. 13, 1989. P 51-55

El OUAZZANI, Hassan. Le secteur du livre au Maroc. Rabat : Ministère de la Culture, 2007.

POISSENOT, Claude. Usages des bibliothèques : approche sociologique et méthodologique d'enquête. Lyon : ENSSIB, 2005, 350 p.

POUCHOL, Jérôme. Pratiques et politiques d'acquisition : naissance d'outils, naissance d'acteurs. *Bulletin des bibliothèques de France*. T. 38, N° 3, 1993. P. 26-38

SIMON, Nicole. Chantier et politique d'acquisition de la bibliothèque nationale de France. *Bulletin des bibliothèques de France*. T. 51, N° 1, 2006. P. 5-11

SOLAN, Olivier (de). Les documents informatiques et l'avenir du Dépôt légal. *Bulletin des Bibliothèques de France*. T 40, N° 4, 1995. P. 28-32.

SOPHRER, James H. The end of an American library dream: the rise and decline of the collection development policy statement at Berkeley. In: MARK, Daniel, éd. *Collection development policies: new directions for changing collections*. New York: the haworth information press, 2003. P. 33-47

STRAW, Joseph. Collection management statements on the World Wide Web. In: MARK, Daniel, éd. *Collection development policies: new directions for changing collections*. New York: the haworth information press, 2003. P. 77-86

STUEART, Robert and MORAN, Barbara. Library and information center management. 4th ed. Colorado: libraries unlimited, 1993. 402p.

TESNIERE, Valérie. La collection dans tous ses états. *Bulletin des bibliothèques de France*. T. 40, n° 3, 1995. P. 16-20.

TESNIERE, Valérie. La politique d'acquisitions de la bibliothèque de France. *Bulletin des bibliothèques de France*. T. 38, N° 6, 1993. P. 43-54

WOOD, Richard J. The conspectus: a collection analysis and development success. *Library acquisitions practices and theory*. Vol. 20, n° 4, 1996. P. 429-453

VAYSSADE, Claire. Le dépôt légal des documents informatiques, in *Bulletin des Bibliothèques de France*. T 40, N° 3, 1999, PP 34-38.

التوفيق، أحمد. الخزانة العامة، في معلمة المغرب، ج 11، 2001، ص. 3710-3713

## Webographie

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE. Les missions de la BNF [en ligne]. URL : <http://www.bnf.fr/pages/znavigat/frame/connaitr.htm?ancree=mission.htm> (consulté le 24/04/2006)

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE.  
[www.bnf.fr/pages/zNavigat/frame/connaitr.htm?ancree=chiffres.htm](http://www.bnf.fr/pages/zNavigat/frame/connaitr.htm?ancree=chiffres.htm) (consulté le 28 février 2009)

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DU QUEBEC. Qui sommes nous ? : Mission [en ligne]. URL : [http://www.banq.qc.ca/portal/dt/dt/apropos\\_banq/qui\\_sommes\\_nous/mission/qsn\\_mission.jsp](http://www.banq.qc.ca/portal/dt/dt/apropos_banq/qui_sommes_nous/mission/qsn_mission.jsp) (consulté le 24/04/2006)

BRITISH LIBRARY. Defining our strategy 2005-2008 [en ligne]. URL: <http://www.bl.uk/about/strategic/definingstrat.htm> (consulté le 24/04/2006)

BRITISH LIBRARY. Explaining our mission and vision [en ligne]. URL : <http://www.bl.uk/about/strategic/explainmissvis.htm> (consulté le 24/04/2006)

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DU CANADA. Politique de gestion des collections de la Bibliothèque nationale du Canada [en ligne]. URL : <http://www.collectionscanada.ca/9/9/index-f.htm> (consulté le 20/04/2004)

Déclaration de Berlin sur le Libre Accès à la connaissance en sciences exactes, sciences de la vie et sciences humaines et sociales. [en ligne] : < [http://oa.mpg.de/openaccess-berlin/BerlinDeclaration\\_wsis\\_fr.pdf](http://oa.mpg.de/openaccess-berlin/BerlinDeclaration_wsis_fr.pdf) > (consulté le 07 aout 2010)

DONNAY, Elisabeth. L'université signe la declaration de Berlin. [En ligne] : < [http://www.fundp.ac.be/institution/autser/biblio/dial/doc/article\\_sign\\_decl\\_Berlin.pdf](http://www.fundp.ac.be/institution/autser/biblio/dial/doc/article_sign_decl_Berlin.pdf) > (consulté le 07 aout 2010)

FONDATION DU ROI ABDULAZIZ POUR LES ETUDES ISLAMIQUES ET LES SCIENCES SOCIALES. [En ligne] : < <http://www.fondation.org.ma/fondslatin/biblioth.htm> > (consulté le 28 février 2009)

GUEDON, Jean Claude. Accès libre, archives ouvertes et Etats nations : les stratégies du possible. [En ligne] : <<http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/docs/00/27/77/55/PDF/guedonstylelodel.pdf>> (consulté le 07 aout 2010)

# ANNEXES

« Article 607-10. – Est puni d'un emprisonnement de deux « à cinq ans et d'une amende de 50.000 à 2.000.000 de dirhams « le fait, pour toute personne, de fabriquer, d'acquérir, de « détenir, de céder, d'offrir ou de mettre à disposition des « équipements, instruments, programmes informatiques ou toutes « données, conçus ou spécialement adaptés pour commettre les « infractions prévues au présent chapitre.

« Article 607-11. – Sous réserve des droits du tiers de bonne « foi, le tribunal peut prononcer la confiscation des matériels « ayant servi à commettre les infractions prévues au présent « chapitre et de la chose qui en est le produit.

« Le coupable peut, en outre, être frappé pour une durée de « deux à dix ans de l'interdiction d'exercice d'un ou de plusieurs « des droits mentionnés à l'article 40 du présent code.

« L'incapacité d'exercer toute fonction ou emploi publics « pour une durée de deux à dix ans ainsi que la publication ou « l'affichage de la décision de condamnation peuvent également « être prononcés. »

Le texte en langue arabe a été publié dans l'édition générale du « Bulletin officiel » n° 5171 du 27 chaoual 1424 (22 décembre 2003).

**Dahir n° 1-03-200 du 16 ramadan 1424 (11 novembre 2003)  
portant promulgation de la loi n° 67-99 relative à la  
Bibliothèque nationale du Royaume du Maroc.**

LOUANGE A DIEU SEUL !

(Grand Sceau de Sa Majesté Mohammed VI)

Que l'on sache par les présentes – puisse Dieu en élever et en fortifier la teneur !

Que Notre Majesté Chérifienne,

Vu la Constitution, notamment ses articles 26 et 58,

A DÉCIDÉ CE QUI SUIT :

Est promulguée et sera publiée au *Bulletin officiel*, à la suite du présent dahir, la loi n° 67-99 relative à la Bibliothèque nationale du Royaume du Maroc, telle qu'adoptée par la Chambre des conseillers et la Chambre des représentants.

Fait à Rabat, le 16 ramadan 1424 (11 novembre 2003).

Pour contreseing :

Le Premier ministre,

DRISS JETTOU.

\*

\* \*

**Loi n° 67-99  
relative à la Bibliothèque nationale  
du Royaume du Maroc**

**Chapitre premier**

*Dénomination et missions*

Article premier

La Bibliothèque générale créée par le dahir du 24 rabii II 1345 (1<sup>er</sup> novembre 1926) prend désormais la dénomination de « La Bibliothèque nationale du Royaume du Maroc » et demeure un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

La Bibliothèque nationale du Royaume du Maroc est soumise à la tutelle de l'Etat, laquelle a pour objet de faire respecter, par les organes compétents dudit établissement, les dispositions de la présente loi, en particulier celles relatives aux missions qui lui sont dévolues et, de manière générale, de veiller en ce qui la concerne à l'application de la législation et de la réglementation concernant les établissements publics.

La Bibliothèque nationale du Royaume du Maroc est également soumise au contrôle financier de l'Etat, applicable aux établissements publics en vertu de la législation en vigueur.

Article 2

La Bibliothèque nationale du Royaume du Maroc a pour missions :

1) de collecter, traiter, conserver et diffuser le patrimoine documentaire national ainsi que les collections documentaires étrangères représentatives des connaissances de l'humanité. A ce titre, elle est chargée de :

- d'assurer la réception et la gestion du dépôt légal, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur ;
- d'élaborer et diffuser la bibliographie nationale ;
- d'acquérir par achat, don ou échange les documents nationaux et étrangers : manuscrits, imprimés, estampes, cartes, plans, partitions musicales, photographies, documents sonores, audiovisuels et informatiques, monnaies et médailles ;
- de cataloguer, analyser et classer les documents dont elle a la garde et constituer des instruments de recherche bibliographique ;
- d'assurer la préservation et la conservation de ses propres collections documentaires et proposer les mesures nécessaires en vue de préserver le patrimoine documentaire national ;
- de gérer le numéro international normalisé des monographies (ISBN) et le numéro international normalisé des publications en série (ISSN) au plan national ;

2) de promouvoir et de faciliter l'accès à ses collections documentaires et à l'information bibliographique. A ce titre, elle est chargée de :

- mettre ses collections documentaires à la disposition du public sous réserve de la législation relative à la propriété intellectuelle ;
- fournir un service d'information bibliographique, en utilisant notamment les nouvelles technologies, afin de faciliter l'accès aux documents des autres bibliothèques nationales et étrangères ;

- offrir un service d'information et de documentation à distance ;
  - faire connaître ses collections documentaires au moyen de publications, d'expositions et de manifestations culturelles ;
  - fournir des services documentaires et informationnels spécialisés aux personnes handicapées ;
- 3) d'assurer un rôle de coordination et de coopération au sein du réseau national des bibliothèques. A ce titre, elle est chargée de :
- élaborer et veiller à l'application des normes relatives aux traitements bibliographique, documentaire et informatique à l'échelle nationale ;
  - coopérer avec d'autres bibliothèques, centres de documentation et d'information nationaux et étrangers, notamment dans le cadre des échanges et des réseaux documentaires ;
  - proposer et mettre en œuvre, à l'échelle nationale, des programmes de traitement, de sauvegarde et de diffusion du patrimoine manuscrit ;
  - mener, dans le cadre des missions qui lui sont dévolues, des actions de conseil, d'assistance technique et de formation ;
- 4) de participer à l'activité scientifique nationale et internationale et de conduire des programmes de recherche en relation avec ses missions et avec le patrimoine documentaire dont elle a la charge.

## Chapitre II

### *Organes d'administration et de gestion*

#### Article 3

La Bibliothèque nationale du Royaume du Maroc est administrée par un conseil d'administration présidé par le Premier ministre ou par l'autorité gouvernementale déléguée par lui à cet effet et qui comprend, outre les représentants de l'Etat, des représentants des administrations publiques, dont le nombre et la qualité sont fixés par décret.

#### Article 4

Le conseil d'administration est investi de tous les pouvoirs et attributions nécessaires à l'administration de la Bibliothèque nationale du Royaume du Maroc. A cet effet, il règle, par ses délibérations, les questions générales intéressant la Bibliothèque nationale, notamment :

- fixe les orientations générales à suivre et approuve le programme d'action de la Bibliothèque proposé par son directeur ;
- arrête le programme d'action annuel de la bibliothèque et décide des mesures propres à lui permettre de réaliser les missions qui lui sont imparties ;
- arrête le budget et les comptes de l'exercice clos de la bibliothèque ;
- approuve le projet du statut du personnel de la bibliothèque qui est proposé par son directeur et ce, conformément à la réglementation en vigueur concernant le personnel des établissements publics ;
- propose et fixe les rémunérations des services rendus aux usagers ;
- approuve le rapport d'activité annuel de la bibliothèque et le fait publier ;

- décide de l'octroi de l'autorisation d'assurer le dépôt légal aux établissements et services publics nationaux, régionaux ou locaux conformément aux dispositions législatives et réglementaires relatives au dépôt légal et ce sur proposition du directeur de la Bibliothèque nationale du Royaume du Maroc.

#### Article 5

Le conseil d'administration se réunit sur convocation de son président aussi souvent que les besoins l'exigent et au moins deux fois par an.

Il délibère valablement lorsque les deux tiers au moins de ses membres sont présents ou représentés, et prend ses décisions à la majorité des voix, en cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.

#### Article 6

La Bibliothèque nationale du Royaume du Maroc est gérée par un directeur nommé conformément à la législation en vigueur. Il détient tous les pouvoirs et attributions nécessaires à la gestion de la Bibliothèque nationale.

A cet effet, il gère la Bibliothèque nationale du Royaume du Maroc et agit en son nom, accomplit ou autorise tous actes ou opérations relatifs à l'objet de la Bibliothèque nationale et la représente vis-à-vis de l'Etat, de toute administration publique et de tout tiers.

Il exécute les décisions du conseil d'administration.

Il représente la Bibliothèque nationale du Royaume du Maroc en justice et peut intenter toutes les actions judiciaires ayant pour objet la défense des intérêts de la Bibliothèque nationale.

Il assure la gestion de l'ensemble des services de la Bibliothèque nationale et nomme le personnel dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Il est habilité à engager les dépenses par acte, contrat ou marché conformément à la législation et à la réglementation en vigueur pour les établissements publics.

Il fait tenir la comptabilité des dépenses engagées, liquide et constate les dépenses et les recettes de la Bibliothèque nationale conformément à la réglementation en vigueur et délivre à l'agent comptable les ordres de paiement et les titres des recettes correspondants.

Il élabore, au terme de chaque exercice, un rapport sur l'action de l'établissement afin de le soumettre au conseil d'administration pour approbation.

Il peut recevoir délégation du conseil d'administration pour le règlement d'affaires déterminées.

Il peut déléguer, sous sa responsabilité, une partie de ses pouvoirs et attributions au personnel placé sous son autorité.

#### Article 7

Il est institué auprès de la Bibliothèque nationale du Royaume du Maroc, un comité scientifique consultatif composé de dix membres nommés par le président du conseil d'administration, sur proposition du directeur de la Bibliothèque nationale, parmi les personnalités appartenant au monde universitaire et culturel ainsi qu'aux secteurs de l'information, de la documentation et de l'édition.

Le comité scientifique consultatif émet son avis sur les projets et programmes d'activité de la Bibliothèque nationale du Royaume du Maroc qui lui sont soumis par le directeur.

### Chapitre III

#### Organisation financière

##### Article 8

Le budget de la Bibliothèque nationale du Royaume du Maroc comprend :

a) *En recettes :*

- les subventions de l'Etat ;
- les subventions d'organismes publics ou privés ;
- les subventions d'organismes internationaux et étrangers ;
- les rémunérations des services rendus ;
- les dons et legs ;
- produits divers.

b) *En dépenses :*

- les frais de fonctionnement et d'équipement de la Bibliothèque nationale ;
- dépenses diverses.

### Chapitre IV

#### Dispositions diverses

##### Article 9

Les fonctionnaires et agents en fonction à la Bibliothèque générale, érigée en établissement public en vertu du dahir du 24 rabii II 1345 (1<sup>er</sup> novembre 1926), sont transférés, à la date d'entrée en vigueur de la présente loi, à la Bibliothèque nationale du Royaume du Maroc.

Les personnels ainsi transférés à la Bibliothèque nationale du Royaume du Maroc sont intégrés dans les conditions qui seront fixées par le statut particulier du personnel de cette dernière.

La situation statutaire à leur conférer par le statut particulier du personnel de la Bibliothèque nationale du Royaume du Maroc ne saurait être, en aucun cas, moins favorable que celle détenue par les intéressés à la date de leur intégration. Les services effectués par lesdits personnels sont considérés comme ayant été effectués au sein de la Bibliothèque nationale.

Nonobstant toutes dispositions contraires, ces personnels transférés continuent à être affiliés, pour le régime des pensions, aux caisses auxquelles ils cotisaient à la date d'entrée en vigueur de la présente loi.

##### Article 10

Les biens meubles et immeubles relevant de la Bibliothèque générale et nécessaires à la bonne marche de la Bibliothèque nationale du Royaume du Maroc, sont mis à sa disposition dans les conditions qui sont fixées par voie réglementaire.

Le patrimoine documentaire de la Bibliothèque générale est transféré à la Bibliothèque nationale du Royaume du Maroc à la date d'entrée en vigueur de la présente loi.

##### Article 11

Les dispositions de la présente loi abrogent et remplacent toutes les dispositions contraires notamment le dahir du 24 rabii II 1345 (1<sup>er</sup> novembre 1926) érigeant en établissement public la Bibliothèque générale, tel qu'il a été modifié.

Le texte en langue arabe a été publié dans l'édition générale du « Bulletin officiel » n° 5171 du 27 chaoual 1424 (22 décembre 2003).

*Annexe 2*

**Dahir n° 1-03-201 du 16 ramadan 1424 (11 novembre 2003) portant promulgation de la loi n° 68-99 relative au dépôt légal.**

LOUANGE A DIEU SEUL !

(Grand Sceau de Sa Majesté Mohammed VI)

Que l'on sache par les présentes – puisse Dieu en élever et en fortifier la teneur !

Que Notre Majesté Chérifienne,

Vu la Constitution, notamment ses articles 26 et 58,

A DÉCIDÉ CE QUI SUIT :

Est promulguée et sera publiée au *Bulletin officiel*, à la suite du présent dahir, la loi n° 68-99 relative au dépôt légal, telle qu'adoptée par la Chambre des conseillers et la Chambre des représentants.

Fait à Rabat, le 16 ramadan 1424 (11 novembre 2003).

Pour contreseing :

Le Premier ministre,

DRISS JETTOU.

• \*

\* \*

**Loi n° 68-99  
relative au dépôt légal**

### Chapitre premier

*Définition du dépôt légal  
et détermination de ses objectifs*

#### Article premier

Le dépôt légal est une procédure obligatoire à toute personne physique ou morale, publique ou privée, ayant une production documentaire destinée au public.

#### Article 2

Le dépôt légal a pour objet :

- la collecte, la préservation et la conservation des documents mentionnés à l'article 3 ci-dessous ;
- l'élaboration et la diffusion des bibliographies nationales ;
- la mise à disposition du public des documents, objet du dépôt légal, sous réserve des dispositions législatives et réglementaires en vigueur relatives aux droits d'auteur et droits voisins.

Le comité scientifique consultatif émet son avis sur les projets et programmes d'activité de la Bibliothèque nationale du Royaume du Maroc qui lui sont soumis par le directeur.

### Chapitre III

#### Organisation financière

##### Article 8

Le budget de la Bibliothèque nationale du Royaume du Maroc comprend :

##### a) En recettes :

- les subventions de l'Etat ;
- les subventions d'organismes publics ou privés ;
- les subventions d'organismes internationaux et étrangers ;
- les rémunérations des services rendus ;
- les dons et legs ;
- produits divers.

##### b) En dépenses :

- les frais de fonctionnement et d'équipement de la Bibliothèque nationale ;
- dépenses diverses.

### Chapitre IV

#### Dispositions diverses

##### Article 9

Les fonctionnaires et agents en fonction à la Bibliothèque générale, érigée en établissement public en vertu du dahir du 24 rabii II 1345 (1<sup>er</sup> novembre 1926), sont transférés, à la date d'entrée en vigueur de la présente loi, à la Bibliothèque nationale du Royaume du Maroc.

Les personnels ainsi transférés à la Bibliothèque nationale du Royaume du Maroc sont intégrés dans les conditions qui seront fixées par le statut particulier du personnel de cette dernière.

La situation statutaire à leur conférer par le statut particulier du personnel de la Bibliothèque nationale du Royaume du Maroc ne saurait être, en aucun cas, moins favorable que celle détenue par les intéressés à la date de leur intégration. Les services effectués par lesdits personnels sont considérés comme ayant été effectués au sein de la Bibliothèque nationale.

Nonobstant toutes dispositions contraires, ces personnels transférés continuent à être affiliés, pour le régime des pensions, aux caisses auxquelles ils cotisaient à la date d'entrée en vigueur de la présente loi.

##### Article 10

Les biens meubles et immeubles relevant de la Bibliothèque générale et nécessaires à la bonne marche de la Bibliothèque nationale du Royaume du Maroc, sont mis à sa disposition dans les conditions qui sont fixées par voie réglementaire.

Le patrimoine documentaire de la Bibliothèque générale est transféré à la Bibliothèque nationale du Royaume du Maroc à la date d'entrée en vigueur de la présente loi.

##### Article 11

Les dispositions de la présente loi abrogent et remplacent toutes les dispositions contraires notamment le dahir du 24 rabii II 1345 (1<sup>er</sup> novembre 1926) érigeant en établissement public la Bibliothèque générale, tel qu'il a été modifié.

Le texte en langue arabe a été publié dans l'édition générale du « Bulletin officiel » n° 5171 du 27 chaoual 1424 (22 décembre 2003).

*Annexe 2*

**Dahir n° 1-03-201 du 16 ramadan 1424 (11 novembre 2003) portant promulgation de la loi n° 68-99 relative au dépôt légal.**

LOUANGE A DIEU SEUL !

(Grand Sceau de Sa Majesté Mohammed VI)

Que l'on sache par les présentes – puisse Dieu en élever et en fortifier la teneur !

Que Notre Majesté Chérifienne,

Vu la Constitution, notamment ses articles 26 et 58,

A DÉCIDÉ CE QUI SUIT :

Est promulguée et sera publiée au *Bulletin officiel*, à la suite du présent dahir, la loi n° 68-99 relative au dépôt légal, telle qu'adoptée par la Chambre des conseillers et la Chambre des représentants.

Fait à Rabat, le 16 ramadan 1424 (11 novembre 2003).

Pour contreseing :

Le Premier ministre,

DRISS JETTOU.

• \*

\* \*

**Loi n° 68-99  
relative au dépôt légal**

### Chapitre premier

*Définition du dépôt légal  
et détermination de ses objectifs*

#### Article premier

Le dépôt légal est une procédure obligatoire à toute personne physique ou morale, publique ou privée, ayant une production documentaire destinée au public.

#### Article 2

Le dépôt légal a pour objet :

- la collecte, la préservation et la conservation des documents mentionnés à l'article 3 ci-dessous ;
- l'élaboration et la diffusion des bibliographies nationales ;
- la mise à disposition du public des documents, objet du dépôt légal, sous réserve des dispositions législatives et réglementaires en vigueur relatives aux droits d'auteur et droits voisins.

On entend par la mise à disposition du public d'un document, toute communication, diffusion ou représentation, même à titre gratuit, quels qu'en soient le procédé et le public destinataire.

## Chapitre II

### *Le champ d'application du dépôt légal*

#### Article 3

Sous réserve des dispositions de l'article 4 ci-dessous, sont soumis au dépôt légal :

- les documents imprimés, graphiques, photographiques, sonores, audiovisuels et multimédias ;
- les bases de données, les logiciels et les progiciels.

#### Article 4

Sont exclus du dépôt légal :

- les travaux d'impression dits « de ville », notamment les lettres et cartes d'invitation, d'avis, d'adresses et de visite, et enveloppes à en-tête ;
- les travaux d'impression dits « administratifs », notamment les modèles, factures, actes, états, registres ;
- les travaux d'impression dits « de commerce », notamment les tarifs, instructions, étiquettes, affiches publicitaires, cartes d'échantillons ;
- les bulletins de vote et les affiches électorales ;
- les titres de valeurs financières ;
- les travaux de recherches effectués dans le cadre des études universitaires, tels les mémoires et les thèses dont la publication n'a pas été recommandée.

#### Article 5

Le dépôt légal est effectué par la remise directe des exemplaires des documents à la Bibliothèque nationale du Royaume du Maroc ou au service administratif dépositaire autorisé à cet effet, ou par leur envoi recommandé en franchise postale avec accusé de réception.

Les modalités d'application de cet article seront fixées par voie réglementaire.

#### Article 6

L'obligation du dépôt légal incombe à :

- l'éditeur (résident au Maroc) ou, à défaut, à l'imprimeur (résident au Maroc) des documents imprimés, graphiques et photographiques de toute nature.

Est assimilé à l'éditeur, l'auteur marocain qui édite directement, à son compte, son œuvre au Maroc ou à l'étranger ;

- l'éditeur (résident au Maroc) ou, à défaut, le producteur (résident au Maroc) des documents sonores, audiovisuels et multimédias de toute nature, quels que soient leurs supports matériels et procédés techniques de production ;
- l'éditeur (résident au Maroc) ou, à défaut, le producteur (résident au Maroc) de bases de données, de logiciels et de progiciels.

#### Article 7

Tout document publié, séparément, en plusieurs langues doit faire l'objet de dépôt en chacune des éditions.

Les rééditions à l'identique, après le dépôt initial, ne sont pas soumises au dépôt légal, toutefois celles qui comportent des modifications, autres que les corrections courantes, sont soumises au dépôt.

#### Article 8

Sont habilités à recevoir et à gérer le dépôt légal pour le compte de l'Etat les organismes suivants :

- la Bibliothèque nationale du Royaume du Maroc ;
- les services administratifs autorisés par la Bibliothèque nationale et disposant des moyens propres à assurer le respect des objectifs définis à l'article 2 mentionné ci-dessus.

Les conditions et modalités de l'octroi des autorisations précitées par la Bibliothèque nationale sont fixées par voie réglementaire.

## Chapitre III

### *Dispositions générales*

#### Article 9

Les personnes visées à l'article 6 ci-dessus qui se sont soustraites à l'obligation du dépôt légal sont punies d'une peine d'amende de dix mille (10.000) à cent mille (100.000) dirhams, selon la nature et la valeur des documents objet du dépôt.

En cas de récidive, le montant de l'amende citée à l'alinéa ci-dessus, est porté au double.

Est en état de récidive, toute personne qui dans les cinq (5) années qui suivent une condamnation irrévocablement prononcée pour l'infraction prévue au présent article, commet une infraction de qualification identique.

#### Article 10

Le dépôt légal, objet de la présente loi, n'a qu'une valeur déclarative de droits. Il ne se substitue pas aux dépôts spéciaux, administratifs ou judiciaires prévus par la législation en vigueur.

#### Article 11

Le dahir du 6 jourmada II 1351 (7 octobre 1932) portant réglementation du dépôt légal, tel qu'il a été complété et modifié, est abrogé.

Le texte en langue arabe a été publié dans l'édition générale du « Bulletin officiel » n° 5171 du 27 chaoual 1424 (22 décembre 2003).

**Dahir n° 1-03-206 du 16 ramadan 1424 (11 novembre 2003) portant promulgation de la loi n° 22-03 modifiant et complétant la loi n° 2-79 relative aux unités de mesure.**

LOUANGE A DIEU SEUL !

*(Grand Sceau de Sa Majesté Mohammed VI)*

Que l'on sache par les présentes – puisse Dieu en élever et en fortifier la teneur !

Que Notre Majesté Chérifienne,

Vu la Constitution, notamment ses articles 26 et 58,

Amara 3

## TEXTES GENERAUX

**Décret n° 2-99-1028 du 14 kaada 1425 (27 décembre 2004) pris pour l'application de la loi n° 67-99 relative à la création de la Bibliothèque nationale du Royaume du Maroc.**

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la loi n° 67-99 promulguée par le dahir n° 1-03-200 du 16 ramadan 1424 (11 novembre 2003) relative à la création de la Bibliothèque nationale du Royaume du Maroc ;

Vu le dahir portant loi n° 1-77-185 du 5 chaoual 1397 (19 septembre 1977) relatif à la présidence du conseil d'administration des établissements publics nationaux et régionaux ;

Après examen du conseil des ministres réuni le 9 kaada 1425 (22 décembre 2004),

DÉCRÈTE :

**ARTICLE PREMIER.** – Le siège de la Bibliothèque nationale du Royaume du Maroc est fixé à Rabat.

**ART. 2.** – En application de l'article premier de la loi n° 67-99 susvisée la tutelle de la Bibliothèque nationale du Royaume du Maroc est assurée par l'autorité gouvernementale chargée de la culture sous réserve des pouvoirs et attributions dévolus au ministre des finances et de la privatisation par les lois et règlements relatifs aux établissements publics.

**ART. 3.** – Le conseil d'administration de la Bibliothèque nationale du Royaume du Maroc est présidé par le Premier ministre ou par l'autorité gouvernementale déléguée par lui à cet effet.

Il comprend en outre les membres suivants :

- l'autorité gouvernementale chargée de la culture ou son représentant ;
- l'autorité gouvernementale chargée des Habous et des affaires islamiques ou son représentant ;
- l'autorité gouvernementale chargée des finances ou son représentant ;
- l'autorité gouvernementale chargée de l'éducation nationale ou son représentant ;
- l'autorité gouvernementale chargée de l'enseignement supérieur, de la formation des cadres et de la recherche scientifique ou son représentant ;
- le directeur du Centre nationale de documentation relevant du Haut commissariat au plan ou son représentant ;
- le directeur de l'Ecole des sciences de l'information relevant du Haut commissariat au plan ou son représentant.

Le président du conseil d'administration peut inviter à participer aux réunions de ce dernier, à titre consultatif, toute personne susceptible d'éclairer les débats.

Le directeur de la Bibliothèque nationale du Royaume du Maroc assiste aux réunions du conseil d'administration avec voix consultative et assume le rôle de rapporteur.

**ART. 4.** – Le conseil d'administration se réunit sur convocation de son président aussi souvent que les besoins l'exigent et au moins deux fois par an :

- avant le 31 mai pour arrêter les états de synthèses de l'exercice clos ;
- avant le 31 octobre pour examiner et arrêter le budget et le programme prévisionnel de l'exercice suivant.

**ART. 5.** – Les biens meubles et immeubles prévus à l'article 10 de la loi n° 67-99 précitée, nécessaire à la Bibliothèque nationale du Royaume du Maroc pour accomplir ses missions, font l'objet d'un procès-verbal fixant l'inventaire desdits biens. Cet inventaire est approuvé par arrêté conjoint de l'autorité gouvernementale chargée de la culture et du ministre des finances.

**ART. 6.** – Le ministre des finances et de la privatisation et le ministre de la culture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Bulletin officiel*.

*Fait à Rabat, le 14 kaada 1425 (27 décembre 2004).*

DRISS JETTOU.

Pour contresing :

*Le ministre des finances  
et de la privatisation,*

FATHALLAH OUALALOU.

*Le ministre de la culture,*

MOHAMED ACHAARI.

**Décret n° 2-99-1030 du 14 kaada 1425 (27 décembre 2004) pris pour l'application de la loi n° 68-99 relative au dépôt légal.**

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la loi n° 68-99 relative au dépôt légal, promulguée par le dahir n° 1-03-201 du 16 ramadan 1424 (11 novembre 2003) ;

Vu la loi n° 67-99 promulguée par le dahir n° 1-03-200 du 16 ramadan 1424 (11 novembre 2003) relative à la création de la Bibliothèque nationale du Royaume du Maroc ;

Après examen par le conseil des ministres réuni le 9 kaada 1425 (22 décembre 2004),

DÉCRÈTE :

**ARTICLE PREMIER.** – Le dépôt légal des documents mentionnés à l'article 4 de la loi n° 68-99 susvisée est accompagné d'une déclaration préalable établie en trois exemplaires. La déclaration doit être conforme aux modèles élaborés à cet effet par la Bibliothèque nationale du Royaume du Maroc.

La déclaration doit être datée et signée par le déposant.

Un exemplaire de la déclaration constatant le dépôt est remis ou adressé au déposant ou à son mandataire dans un délai maximum de huit jours.

ART. 2. - Les documents déposés doivent porter les indications suivantes :

- nom, prénom et adresse de la personne physique ou le nom de la personne morale qui, selon le cas, édite, imprime ou produit le document ;
- mois et millésime de l'année de production ou d'édition ;
- les mots « Dépôt légal » suivis de l'indication de l'année au cours de laquelle le dépôt a été effectué ;
- les codes d'identification correspondant aux normes nationales et internationales en vigueur.

ART. 3. - Les exemplaires déposés doivent être d'une qualité et identiques à ceux mis à la disposition du public.

ART. 4. - Les documents qui ne sont pas soumis au dépôt, conformément au deuxième alinéa de l'article 7 de la loi n° 99 précitée, font l'objet d'une nouvelle déclaration. Ces documents réédités à l'identique doivent porter, en plus des indications mentionnées à l'article 2 ci-dessus, l'indication du numéro et de la date de la réédition.

ART. 5. - Le dépôt des documents est effectué à la Bibliothèque nationale ou à l'organisme agréé à cet effet, au plus tard le jour de la mise à disposition du public, à titre gratuit ou gratuit.

ART. 6. - Conformément aux dispositions de l'article 8 de la loi n° 68-99 précitée, les conditions et les modalités de l'octroi des privilèges délivrés par la Bibliothèque nationale sont fixées par décret du ministre de la culture.

ART. 7. - Le dépôt légal des documents imprimés, manuscrits et photographiques, notamment les livres, périodiques, quotidiens, brochures, estampes, gravures, cartes postales, affiches, cartes, plans, globes et atlas géographiques, partitions musicales, ainsi que les documents photographiques, dont le support matériel et procédé technique de production, d'édition ou de diffusion, est effectué en quatre exemplaires pour ceux édités sur support papier, et en deux exemplaires pour ceux édités sur un autre support.

ART. 8. - Sous réserve des dispositions de l'article 6 ci-dessus, les documents sont déposés qu'en un seul exemplaire les livres, périodiques, et plans dont le tirage n'excède pas 300 exemplaires.

Ne sont également déposés qu'en un seul exemplaire les partitions musicales et les documents photographiques tirés à moins de dix exemplaires ainsi que les partitions musicales éditées ou rééditées à moins de dix exemplaires.

ART. 9. - Outre la déclaration préalable prévue à l'article premier ci-dessus, les personnes astreintes au dépôt des livres, périodiques et quotidiens, sont tenues de formuler une déclaration globale en triple exemplaires à la fin de chaque année.

Les périodiques qui ont fait l'objet d'une modification de leur périodicité ou de changement de leur directeur responsable, font l'objet d'une nouvelle déclaration.

ART. 10. - Sont déposés en deux exemplaires :

- les documents sonores de toute nature, notamment les émissions radiophoniques et les phonogrammes, quels qu'ils soient leur support matériel et procédé technique de production ;

- les documents audiovisuels, notamment les vidéogrammes autres que ceux fixés sur un support photochimique, ainsi que les documents cinématographiques produits ou édités au Maroc ;

- les documents multimédias qui regroupent deux ou plusieurs supports ou qui associent sur un même support deux ou plusieurs documents, édités ou produits au Maroc ;

- les bases de données, des logiciels et des progiciels édités ou produits au Maroc, accompagnés du support matériel et de la documentation y afférente ;

- les documents produits par des marocains, auteurs ou éditeurs, et publiés à l'étranger ;

ART. 11. - Le ministre de la culture est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 14 kaada 1425 (27 décembre 2004).

DRISS JETTOU.

Pour contreseing :

Le ministre de la culture,

MOHAMED ACHAARI.

Décret n° 2-04-684 du 14 kaada 1425 (27 décembre 2004) pris pour l'application de la loi n° 49-99 relative à la protection sanitaire des élevages avicoles, au contrôle de la production et la commercialisation des produits avicoles.

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la loi n° 49-99 relative à la protection sanitaire des élevages avicoles, au contrôle de la production et la commercialisation des produits avicoles, promulguée par le dahir n° 1-02-119 du 1<sup>er</sup> rabii II 1423 (13 juin 2002) notamment ses articles 1, 2, 3 et 4 ;

Après examen en conseil des ministres réuni le 9 kaada 1425 (22 décembre 2004),

DÉCRÈTE :

TITRE I

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

ARTICLE PREMIER. - La demande d'autorisation prévue à l'article 2 de la loi n° 49-99 susvisée pour l'exercice des activités d'élevage avicole, de couvaison d'œufs, de transport et de distribution de volailles vivantes ainsi que pour la création de centres d'emballage ou de transformation d'œufs, d'abattoirs avicoles, d'établissements de découpe, de transformation, de conditionnement, de congélation des viandes de volailles et la commercialisation desdites viandes et œufs de consommation doit être déposée auprès des services vétérinaires locaux relevant du ministère chargé de l'agriculture.

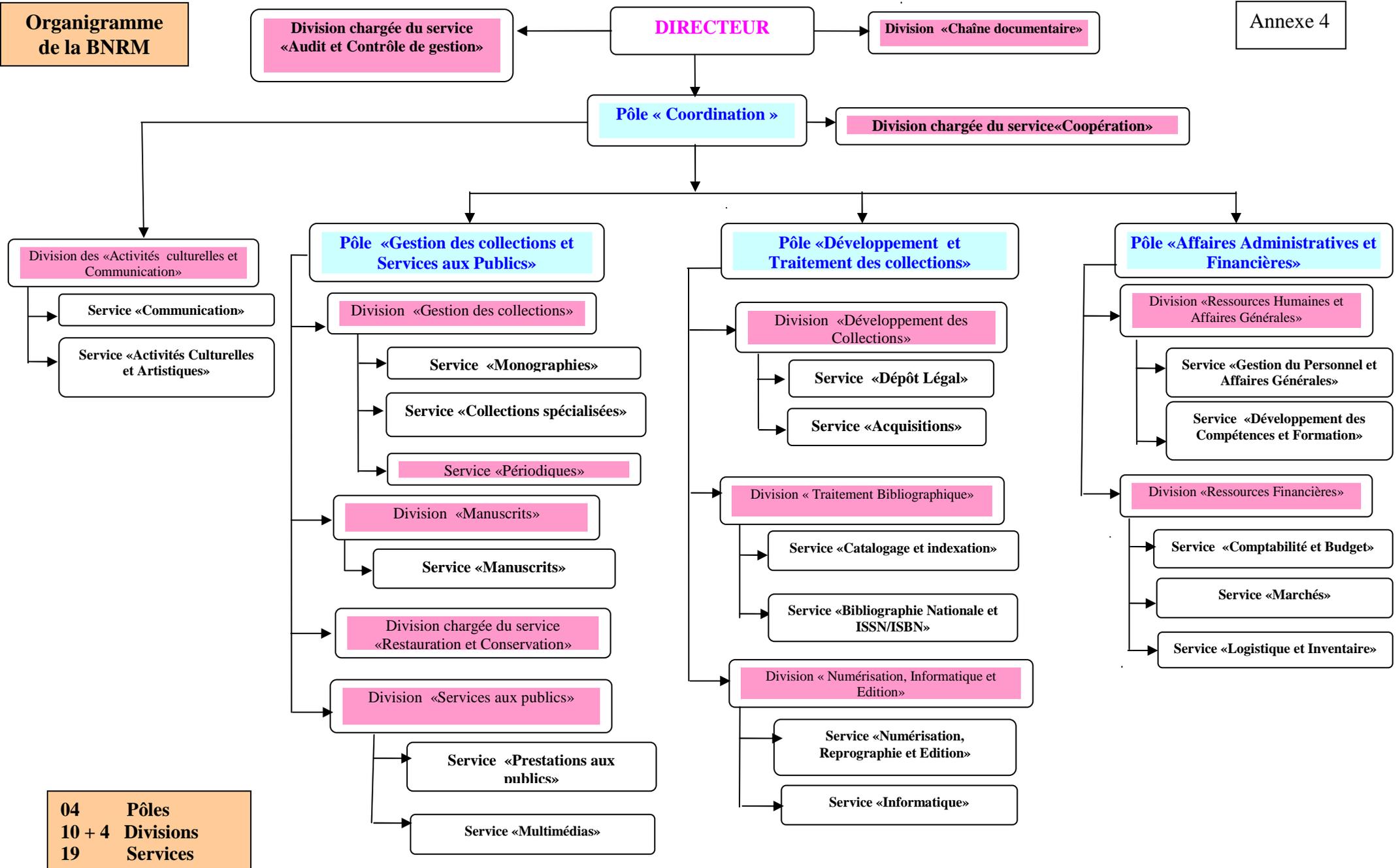
Cette demande doit être accompagnée d'un dossier comportant, selon l'activité, les pièces qui seront fixées par arrêté du ministre chargé de l'agriculture.

ART. 2. - Une visite d'évaluation des exigences sanitaires et hygiéniques devra être effectuée par une commission désignée à cet effet par le chef du service vétérinaire local et ce dans les dix jours qui suivent le dépôt de la demande.

À l'issue de cette visite, la commission statue sur l'acceptation ou non de l'attribution de l'autorisation. En cas de refus, les motifs doivent être notifiés au demandeur dans le délai fixé à l'article 2 de la loi n° 49-99 susvisée.

**Organigramme  
de la BNRM**

Annexe 4



**04 Pôles**  
**10 + 4 Divisions**  
**19 Services**







## Questionnaire adressé aux usagers réels de la Bibliothèque Nationale du Royaume du Maroc

***Madame, Mademoiselle, Monsieur,***

Cette enquête s'inscrit dans le cadre de l'élaboration d'une **Stratégie de développement des collections de la Bibliothèque Nationale du Royaume du Maroc**".

La stratégie requiert, entre autres, l'étude des besoins et attentes des usagers/clientèles de la dite Bibliothèque et la mise en relief des points forts et des insuffisances des collections existantes.

La réussite de cette étude est tributaire de votre collaboration. Aussi, vous demanderais-je de bien vouloir remplir le présent questionnaire en ayant la certitude que la confidentialité et l'anonymat sont garantis et que seuls les résultats globaux seront publiés.

Signé

**Fatima AAZIZ**

Chef de division des services aux publics  
Bibliothèque Nationale du Royaume du Maroc

## Section 1: Identification du répondant

Questionnaire  
N°

--	--	--	--

1.1 Nom (facultatif) .....

1.2 Prénom (facultatif).....

1.3 Age .....

1.4 Sexe  Homme  Femme

1.5 Lieu d'habitation

Rabat / Salé  Autres, à préciser (SVP).....

1.6 Niveau d'étude

Bac  Bac+ 2  Bac +3/ Bac +4  Bac+5 et plus

1.7 Occupation actuelle<sup>1</sup>

Etudiant  Enseignant/chercheur  Personnel de l'Etat  
 Personnel du privé  retraité  Autre (s), à préciser (SVP).....  
 .....

1.8 Si Vous êtes étudiant, êtes vous inscrit dans une :

Université, précisez la faculté (SVP).....  
 Ecole (Institut), précisez laquelle (lequel) (SVP).....  
 Autre(s), précisez (SVP).....  
 .....

1.9 Si vous êtes étudiant, êtes vous en :

1<sup>er</sup> cycle  2<sup>ème</sup> cycle  3<sup>ème</sup> cycle, précisez (SVP) :  
 DESA/MASTER  DOCTORAT

1.10 Si Vous êtes étudiant, dans quelle(s) filière(s) êtes vous inscrits<sup>2</sup>

<input type="checkbox"/> Agriculture	<input type="checkbox"/> Droit	<input type="checkbox"/> Mathématiques
<input type="checkbox"/> Anthropologie	<input type="checkbox"/> Education	<input type="checkbox"/> Médecine
<input type="checkbox"/> Art et architecture	<input type="checkbox"/> Education physique et jeux	<input type="checkbox"/> Musique
<input type="checkbox"/> Arts du spectacle	<input type="checkbox"/> Géographie et sciences de la terre	<input type="checkbox"/> Philosophie et religion
<input type="checkbox"/> Bibliothéconomie	<input type="checkbox"/> Histoire et sciences annexes	<input type="checkbox"/> Psychologie
<input type="checkbox"/> Biologie	<input type="checkbox"/> Informatique	<input type="checkbox"/> Sciences physiques
<input type="checkbox"/> Chimie	<input type="checkbox"/> Ingénierie et Technologie	<input type="checkbox"/> Sciences politiques
<input type="checkbox"/> Commerce et économie	<input type="checkbox"/> Langage, linguistique et littérature	<input type="checkbox"/> Sociologie
<input type="checkbox"/> Autre (s), précisez (SVP).....		
.....		

<sup>1</sup> Le découpage présenté est adopté à partir de l'annuaire statistique du Maroc 2008

<sup>2</sup> Le découpage des filières utilisé correspond à la classification décimale de Dewey tel que adaptée par l'American Library Association dans le modèle Conspectus.

**1.11 Si vous êtes/enseignant/chercheur, exercez vous /avez-vous exercé dans un (e)**

- Université, précisez la faculté (SVP).....
- Ecole (Institut), précisez laquelle (lequel) (SVP).....
- Institut (laboratoire), précisez lequel (SVP).....
- Autre(s), précisez (SVP).....

**1.12 Si vous êtes/enseignant/chercheur, dan(s) quelle (s) filière<sup>3</sup> (s) exercez vous /avez-vous exercé ?**

- |  |   |  |
|--|---|--|
| <input type="checkbox"/> Agriculture                   | <input type="checkbox"/> Droit                                | <input type="checkbox"/> Mathématiques           |
| <input type="checkbox"/> Anthropologie                 | <input type="checkbox"/> Education                            | <input type="checkbox"/> Médecine                |
| <input type="checkbox"/> Art et architecture           | <input type="checkbox"/> Education physique et jeux           | <input type="checkbox"/> Musique                 |
| <input type="checkbox"/> Arts du spectacle             | <input type="checkbox"/> Géographie et sciences de la terre   | <input type="checkbox"/> Philosophie et religion |
| <input type="checkbox"/> Bibliothéconomie              | <input type="checkbox"/> Histoire et sciences annexes         | <input type="checkbox"/> Psychologie             |
| <input type="checkbox"/> Biologie                      | <input type="checkbox"/> Informatique                         | <input type="checkbox"/> Sciences physiques      |
| <input type="checkbox"/> Chimie                        | <input type="checkbox"/> Ingénierie et Technologie            | <input type="checkbox"/> Sciences politiques     |
| <input type="checkbox"/> Commerce et économie          | <input type="checkbox"/> Langage, linguistique et littérature | <input type="checkbox"/> Sociologie              |
| <input type="checkbox"/> Autre(s), précisez (SVP)..... |   |  |

**1.13 Si vous êtes personnel de l'Etat/personnel du privé/retraité, dans quels secteur d'activité<sup>4</sup> exercez-vous /avez-vous exercé**

- |  |   |  |
|--|---|--|
| <input type="checkbox"/> Commerce                      | <input type="checkbox"/> Santé                      | <input type="checkbox"/> Artisanat                         |
| <input type="checkbox"/> Construction et foncier       | <input type="checkbox"/> Education                  | <input type="checkbox"/> Transport                         |
| <input type="checkbox"/> Tourisme                      | <input type="checkbox"/> Education physique et jeux | <input type="checkbox"/> Militaire                         |
| <input type="checkbox"/> Secteur financier et bancaire | <input type="checkbox"/> Secteur agricole           | <input type="checkbox"/> Activités culturelles et loisirs  |
| <input type="checkbox"/> Secteur juridique             | <input type="checkbox"/> Pêche maritime             | <input type="checkbox"/> Autre(s), précisez (SVP)<br>..... |

**Section 2- Demandes du jour**

**2.1 Est-ce la première fois que vous venez à la BNRM ?**

- Oui  Non

**2.2 Avez-vous demandé de (s) document(s) aujourd'hui ?**

- Oui  Non

**2.3 Si oui, combien de documents avez-vous demandé ?**

.....

**2.4 Si oui, quel (s) type (s) de document(s) avez-vous demandé ?**

- |  |  |  |
|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> Livre(s)                      | <input type="checkbox"/> Document(s) sonore(s)               | <input type="checkbox"/> Logiciel(s)                       |
| <input type="checkbox"/> Revue(s)                      | <input type="checkbox"/> Document(s) audiovisuel(s)          | <input type="checkbox"/> Document(s) en braille            |
| <input type="checkbox"/> Journal (aux)                 | <input type="checkbox"/> Document(s)<br>cinématographique(s) | <input type="checkbox"/> Autre(s), précisez (SVP)<br>..... |
| <input type="checkbox"/> Lithographie(s)               | <input type="checkbox"/> Document(s) ludique(s)              | .....  |
| <input type="checkbox"/> Manuscrit(s)                  | <input type="checkbox"/> Document(s) audiovisuel(s)          | .....  |
| <input type="checkbox"/> Documents cartographique(s)   | <input type="checkbox"/> Document(s) électronique(s)         | .....  |
| <input type="checkbox"/> Document(s) iconographique(s) | <input type="checkbox"/> Base(s) de données                  | .....  |

<sup>3</sup> Le découpage des filières utilisé correspond à la classification décimale de Dewey tel que adaptée par l'American Library Association dans le modèle Conspectus

<sup>4</sup> Le découpage adopté correspond à celui de l'annuaire statistique du Maroc 2008

2.5 Le(s) document(s) que vous avez demandé (s) aujourd'hui sont ils produits<sup>5</sup> par des

- Marocains                       Etrangers                       Les deux

2.6 Veuillez préciser quelles sont les zones géographiques couvertes par le(s) document(s) demandé(s) ?

- Maroc                       Monde Arabe                       Méditerranée  
 Maghreb                       Monde islamique                       Afrique  
 Aucune                       Autre(s), précisez (SVP).....  
.....  
.....

2.7 Veuillez préciser quelles sont les disciplines couvertes par le(s) document(s) demandé(s) ?

- Agriculture                       Droit                       Mathématiques  
 Anthropologie                       Education                       Médecine  
 Art et architecture                       Education physique et jeux                       Musique  
 Arts du spectacle                       Géographie et sciences de la terre                       Philosophie et religion  
 Bibliothéconomie                       Histoire et sciences annexes                       Psychologie  
 Biologie                       Informatique                       Sciences physiques  
 Chimie                       Ingénierie et Technologie                       Sciences politiques  
 Commerce et économie                       Langage, linguistique et littérature                       Sociologie  
 Autre(s), précisez (SVP).....  
.....  
.....

2.8 Dans quelle (s) langue (s) le(s) document (s) que vous avez demandé (s) aujourd'hui est (sont-) il(s) écrit(s) ?

- Arabe                       Français                       Anglais  
 Espagnol                       Allemand                       Autre (s) à préciser (SVP) ... ..  
.....  
.....

2.9 Quel est l'âge<sup>6</sup> de (s) document (s) que vous avez demandé aujourd'hui ?

- Moins d'un an                       Entre 6 et 10 ans                       Entre 26 et 70 ans  
 Entre 1 an et 5 ans                       Entre 11 et 25 ans                       Plus de 71 ans

2.10 Avez-vous trouvé le(s) document(s) que vous avez demandé(s) aujourd'hui ?

- Tous                       Partiellement                       Aucun

### Section 3 : Fréquence des demandes

Cette partie ne concerne pas ceux qui visitent la bibliothèque pour la première fois et qui sont priés de passer directement à la section 5

3.1 Quel(s) est (sont) le(s) type (s) de documents que vous demandez habituellement à la BNRM. Ceux-ci sont-ils produits par des marocains ou des étrangers et quelle est la fréquence de votre demande ? (Veuillez mettre SVP une croix dans les cases correspondantes)

Typologie	Marocains			Etrangers		
	souvent	Parfois	jamais	souvent	parfois	jamais
Livre(s)						
Revue(s)						

<sup>5</sup> Documents produits = écrits, traduits, introduits, préfacés, édités, dirigés, réalisés

<sup>6</sup> L'âge correspond à la date d'édition du document.

Typologie	Marocains			Etrangers		
	souvent	Parfois	jamais	souvent	parfois	jamais
Journal (aux)						
Lithographie(s)						
Manuscrit(s)						
Document(s) en braille						
Document(s) cartographique(s)						
Document(s) iconographique(s)						
Document(s) sonore(s)						
Document(s) audiovisuel(s)						
Document(s) cinématographique(s)						
Document(s) ludique(s)						
Document(s) électronique(s)						
Base(s) de données						
Logiciel(s)						
Autre (s), précisez (SVP)..... .....						

**3.2 Quelles sont les zones géographiques couvertes par les documents que vous demandez habituellement et quelle est la fréquence de votre demande ? (Veuillez mettre une croix dans les cases correspondantes)**

	souvent	parfois	jamais		souvent	parfois	jamais
Maroc				Monde islamique			
Maghreb				Afrique			
Monde Arabe				Méditerranée			
Aucune				Autre (s) précisez (SVP) ..... .....			

**3.3 Quelles sont les disciplines couvertes par les documents que vous demandez habituellement et quelle est la fréquence de votre demande ? (Veuillez mettre SVP une croix dans les cases correspondantes)**

	souvent	parfois	jamais		souvent	parfois	jamais
Agriculture				Histoire et sciences annexes			
Anthropologie				Informatique			
Art et architecture				Ingénierie et Technologie			
Arts du spectacle				Langage, linguistique et littérature			
Bibliothéconomie				Mathématiques			
Biologie				Médecine			
Chimie				Musique			
Commerce et économie				Philosophie et religion			
Droit				Psychologie			
Education				Sciences physiques			
Education physique et jeux				Sciences politiques			
Géographie et sciences de la terre				Sociologie			
Autre (s)	précisez (SVP) .....						
	.....						

3.4 La date d'édition a-t-elle un impact sur le choix de (s) document (s) que vous demandez habituellement?

Oui  Non

3.5 Si **oui**, quel est l'âge des documents que vous demandez habituellement à la BNRM et quelle est la fréquence de la demande? (Veuillez mettre une croix dans les cases correspondantes)

	Souvent	parfois	jamais		souvent	parfois	jamais
Moins d'un an				Entre 11 et 25 ans			
Entre 1 et 5 ans				Entre 26 et 70 ans			
Entre 6 et 10 ans				Plus de 71 ans			

3.6 Dans quelles langues sont édités les documents que vous demandez à la BNRM et quelle est la fréquence de votre demande? (Veuillez mettre une croix dans les cases correspondantes)

	Souvent	parfois	jamais		souvent	parfois	jamais
Arabe				Autre(s), précisez (SVP) .....			
Français					.....		
Anglais					.....		
Espagnol					.....		
Allemand							

#### Section 4- Satisfaction des usagers de la BNRM

4.1 Quel est votre degré de satisfaction des documents demandés habituellement à la BNRM? (Veuillez mettre une croix dans la case correspondantes)

	satisfait	moyennement satisfait	Pas du tout satisfait		satisfait	Moyennement satisfait	Pas du tout satisfait
Livre(s)				Document(s) sonore(s)			
Revue(s)				Document(s) audiovisuel(s)			
Journal (aux)				Document(s) cinématographique(s)			
Lithographie(s)				Document(s) ludique(s)			
Manuscrit(s)				Document(s) électronique(s)			
Document(s) en braille				Base(s) de données			
Document(s) cartographique(s)				Logiciel(s)			
Document(s) iconographique(s)				Autre (s) précisez (SVP) ..... .....			

4.2 Si vous avez coché « moyennement satisfait » ou « pas du tout satisfait », veuillez préciser pourquoi? (Veuillez mettre une croix dans les cases correspondantes)

	Disciplines couvertes non adaptées à vos besoins	Langues recherchées non couvertes	Age des collections non à jour	Disponibilité des documents non assurée	Etat des documents détérioré	Autre(s), à préciser (SVP)..... ..... .....
Livre(s)						
Revue(s)						

	Disciplines couvertes non adaptées à vos besoins	Langues recherchées non couvertes	Age des collections non à jour	Disponibilité des documents non assurée	Etat des documents détérioré	Autre(s), à préciser (SVP)..... ..... .....
Journal (aux)						
Lithographie(s)						
Manuscrit(s)						
Document(s) cartographique(s)						
Document(s) iconographique(s)						
Document(s) sonore(s)						
Document(s) audiovisuel(s)						
Document(s) cinématographique(s)						
Document(s) ludique(s)						
Document(s) électronique(s)						
Base(s) de données						
Logiciel(s)						
Document(s) en braille						
Autre (s), précisez (SVP) .....						

## Section 5- Attentes du répondant quant aux collections de la BNRM

### 5.1 Quel (s) type (s) de document(s) espérez-vous trouver dans la BNRM?

- |  |   |   |
|--|---|---|
| <input type="checkbox"/> Livre(s)                      | <input type="checkbox"/> Document(s) sonore(s)            | <input type="checkbox"/> Logiciel(s)                    |
| <input type="checkbox"/> Revue(s)                      | <input type="checkbox"/> Document(s) audiovisuel(s)       | <input type="checkbox"/> Document(s) en braille         |
| <input type="checkbox"/> Journal (aux)                 | <input type="checkbox"/> Document(s) cinématographique(s) | <input type="checkbox"/> Autre(s), précisez (SVP) ..... |
| <input type="checkbox"/> Lithographie(s)               | <input type="checkbox"/> Document(s) ludique(s)           | .....   |
| <input type="checkbox"/> Manuscrit(s)                  | <input type="checkbox"/> Document(s) audiovisuel(s)       | .....   |
| <input type="checkbox"/> Documents cartographique(s)   | <input type="checkbox"/> Document(s) électronique(s)      | .....   |
| <input type="checkbox"/> Document(s) iconographique(s) | <input type="checkbox"/> Base(s) de données               | ...   |

### 5.2 Dans vos travaux d'études, de recherche ou dans vos activités professionnelles, seriez vous intéressés par des documents produits par des :

- Marocains       Etrangers       Les deux

### 5.3 Dans vos travaux d'études, de recherche ou dans vos activités professionnelles, quelles sont les zones géographiques qui vous intéresseraient le plus ?

- |                                  |  |                                       |
|----------------------------------|--|---------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Maroc   | <input type="checkbox"/> Monde Arabe                   | <input type="checkbox"/> Méditerranée |
| <input type="checkbox"/> Maghreb | <input type="checkbox"/> Monde islamique               | <input type="checkbox"/> Afrique      |
| <input type="checkbox"/> Aucune  | <input type="checkbox"/> Autre(s), précisez (SVP)..... | .....                                 |

**5.4 Dans vos travaux d'études, de recherche ou dans vos activités professionnelles, quelles sont les disciplines qui vous intéresseraient le plus ?**

- |  |   |  |
|--|---|--|
| <input type="checkbox"/> Agriculture                   | <input type="checkbox"/> Droit                                | <input type="checkbox"/> Mathématiques           |
| <input type="checkbox"/> Anthropologie                 | <input type="checkbox"/> Education                            | <input type="checkbox"/> Médecine                |
| <input type="checkbox"/> Art et architecture           | <input type="checkbox"/> Education physique et jeux           | <input type="checkbox"/> Musique                 |
| <input type="checkbox"/> Arts du spectacle             | <input type="checkbox"/> Géographie et sciences de la terre   | <input type="checkbox"/> Philosophie et religion |
| <input type="checkbox"/> Bibliothéconomie              | <input type="checkbox"/> Histoire et sciences annexes         | <input type="checkbox"/> Psychologie             |
| <input type="checkbox"/> Biologie                      | <input type="checkbox"/> Informatique                         | <input type="checkbox"/> Sciences physiques      |
| <input type="checkbox"/> Chimie                        | <input type="checkbox"/> Ingénierie et Technologie            | <input type="checkbox"/> Sciences politiques     |
| <input type="checkbox"/> Commerce et économie          | <input type="checkbox"/> Langage, linguistique et littérature | <input type="checkbox"/> Sociologie              |
| <input type="checkbox"/> Autre(s), précisez (SVP)..... |   |  |

**5.5 Quel est l'âge<sup>7</sup> de (s) document (s) qui vous intéresseraient le plus ? Veuillez bien les classer par ordre d'importance en utilisant les chiffres de 1 à 6 (le 1 correspond à l'âge qui répond le plus à vos besoins) (Veuillez mettre un chiffre dans les cases correspondantes)**

- |   |   |   |
|---|---|---|
| <input type="checkbox"/> Moins d'un an    | <input type="checkbox"/> Entre 6 et 10 ans  | <input type="checkbox"/> Entre 26 et 70 ans |
| <input type="checkbox"/> Entre 1 et 5 ans | <input type="checkbox"/> Entre 11 et 25 ans | <input type="checkbox"/> Plus de 71 ans     |

**5.6 Quelles sont les langues dans lesquelles vous voulez que la collection soit élaborée? Veuillez bien les classer par ordre d'importance en utilisant les chiffres de 1 à 6 (le 1 correspond à la langue la plus importante) (Veuillez mettre un chiffre dans les cases correspondantes)**

- |                                   |                                   |  |
|-----------------------------------|-----------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> Arabe    | <input type="checkbox"/> Français | <input type="checkbox"/> Anglais                       |
| <input type="checkbox"/> Espagnol | <input type="checkbox"/> Allemand | <input type="checkbox"/> Autre (s), précisez (SVP) ... |

**5.6 Avez-vous des remarques relatives aux collections actuelles de la BNRM ?**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**5.7 Avez-vous des suggestions susceptibles d'aider les décideurs dans l'élaboration d'une stratégie de développement des collections de la BNRM ?**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

<sup>7</sup> L'âge correspond à la date de l'édition du document.



**Madame, Mademoiselle, Monsieur,**

Cette enquête s'inscrit dans le cadre de l'élaboration d'une "Stratégie de développement des collections de la Bibliothèque Nationale du Royaume du Maroc". La stratégie requiert, entre autres, l'étude des besoins et des attentes des usagers potentiels<sup>1</sup> de la dite Bibliothèque.

La réussite de cette étude est tributaire de votre collaboration. Prière de bien vouloir remplir le présent questionnaire en ayant la certitude que la confidentialité et l'anonymat sont garantis.

**Questionnaire**  
N°

--	--	--	--

### Section 1- Unités (organismes) d'information et de documentation utilisées

**1.1 Pour répondre à vos besoins informationnels de recherches, quelles sont les unités d'information et /ou de documentation que vous fréquentez et à quelle fréquence ? (Veuillez mettre une croix à la fois dans les carrés correspondants aux unités utilisées, et dans les colonnes réservées à la fréquence)**

	<b>Au Maroc</b>	<b>Souvent</b>	<b>Parfois</b>	<b>jamais</b>
<input type="checkbox"/>	Fondation du Roi Abdul Aziz, Casablanca	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Institut Marocain de l'Information Scientifique et Technique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Centre national de Documentation, Rabat	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Bibliothèque la Source	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Bibliothèque Royale (Hassania), Rabat	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Centre de documentation, d'information ou bibliothèque de votre lieu de recherches	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Bibliothèques Universitaires, précisez (SVP) .....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Bibliothèque Nationale du Royaume du Maroc (BNRM)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Bibliothèque personnelle/privée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Autre(s), précisez (SVP) .....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<b>A l'étranger</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Bibliothèques universitaires, veuillez en citer 3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Bibliothèques nationales, veuillez en citer 3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Autre(s), précisez (SVP) .....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**1.2 Pour répondre à vos besoins informationnels de recherches, utilisez-vous l'Internet ?**

Oui       Non

**1.3 Savez-vous qu'il existe des collections de documents (bases de données en texte intégral, archives institutionnelles, archives personnelles), en libre accès (open Access)<sup>2</sup> sur Internet ?**

Oui       Non

<sup>1</sup> On entend par usager potentiel tout individu ayant besoin de documents composant normalement la collection de la BNRM sans pour autant les utiliser et ce, quelle que soit la raison.

<sup>2</sup> On entend par « libre accès » aux documents et aux résultats de la recherche scientifique et technique, leur mise à disposition gratuite sur Internet, permettant à tout utilisateur de lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents et/ou résultats, en fonction de ses besoins.



1.4 Si oui, les utilisez-vous?

Oui  Non

Si oui, lesquels de ces collections utilisez-vous ? Veuillez préciser les sites web que vous utilisez pour y accéder.

.....  
 .....  
 .....

1.5 Savez-vous que la Bibliothèque Nationale du Royaume du Maroc (BNRM) a ouvert son nouveau bâtiment au Public?

Oui  Non

La BNRM dispose d'une collection composée de près de 300.000 volumes, 6000 titres de revues, 4000 titres de journaux, 600 lithographies, 13000 volumes de manuscrits, 8000 documents cartographiques, 5000 documents iconographiques, 1000 documents audiovisuels en plus des abonnements électroniques aux bases de données : « CAIRN », « Jstor » et « Europresse ».

Elle se caractérise par la prédominance des sciences humaines et sociales. Les sciences appliquées et exactes sont couvertes d'une façon moins importante. Sur le plan linguistique, l'anglais et l'espagnol se positionnent après le français et l'arabe qui constituent les langues principales. Le Maroc, le Maghreb, le monde arabo islamique et la Méditerranée représentent les zones géographiques les plus couvertes. La couverture temporelle est assez large ; elle dépasse les deux siècles (A ce niveau, seules les collections imprimées sont considérées).

1.6 Quel est le degré d'intérêt que pourraient susciter le type, la thématique, la langue, la couverture géographique et l'âge de ces collections par rapport à vos travaux de recherches ?

	Très intéressants	Peu intéressants	Pas du tout intéressants
Types de documents offerts	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Thématiques couvertes par ces collections	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Langues couvertes par ces collections	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Zones géographiques couvertes par ces collections	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Âge des documents composant ces collections	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

## Section 2- Attentes du répondant quant aux collections de la BNRM

2.1 La BNRM est entrain d'établir une nouvelle stratégie pour le développement de ses collections, afin d'atteindre cet objectif, nous voudrions savoir quel (s) type (s) de document(s) aimeriez-vous y trouver dans l'avenir?

- |   |  |   |
|---|--|---|
| <input type="checkbox"/> Livres                         | <input type="checkbox"/> Documents cartographiques | <input type="checkbox"/> Documents cinématographiques |
| <input type="checkbox"/> Revues                         | <input type="checkbox"/> Documents iconographiques | <input type="checkbox"/> Documents ludiques           |
| <input type="checkbox"/> Journaux                       | <input type="checkbox"/> Documents en braille      | <input type="checkbox"/> Documents électroniques      |
| <input type="checkbox"/> Lithographies                  | <input type="checkbox"/> Documents sonores         | <input type="checkbox"/> Bases de données             |
| <input type="checkbox"/> Manuscrits                     | <input type="checkbox"/> Documents audiovisuels    | <input type="checkbox"/> Logiciels                    |
| <input type="checkbox"/> Autre(s), précisez (SVP) ..... |  |   |

2.2 Dans vos travaux de recherches, seriez-vous intéressé(e) par des documents produits par des :

Marocains  Etrangers  Les deux

2.3 Dans vos travaux de recherche, quelles sont les zones géographiques qui vous intéresseraient le plus ?

- |  |  |                                       |
|--|--|---------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Maroc   | <input type="checkbox"/> Monde Arabe     | <input type="checkbox"/> Méditerranée |
| <input type="checkbox"/> Maghreb   | <input type="checkbox"/> Monde islamique | <input type="checkbox"/> Afrique      |
| <input type="checkbox"/> Aucune <input type="checkbox"/> Autre(s), précisez (SVP)..... |  |                                       |
| .....  |  |                                       |



**2.4 Dans vos travaux de recherches, quelles sont les disciplines<sup>3</sup> qui vous intéresseraient le plus ?**

- |   |   |  |
|---|---|--|
| <input type="checkbox"/> Agriculture                    | <input type="checkbox"/> Droit                                | <input type="checkbox"/> Mathématiques           |
| <input type="checkbox"/> Anthropologie                  | <input type="checkbox"/> Education                            | <input type="checkbox"/> Médecine                |
| <input type="checkbox"/> Art et architecture            | <input type="checkbox"/> Education physique et jeux           | <input type="checkbox"/> Musique                 |
| <input type="checkbox"/> Arts du spectacle              | <input type="checkbox"/> Géographie et sciences de la terre   | <input type="checkbox"/> Philosophie et religion |
| <input type="checkbox"/> Bibliothéconomie               | <input type="checkbox"/> Histoire et sciences annexes         | <input type="checkbox"/> Psychologie             |
| <input type="checkbox"/> Biologie                       | <input type="checkbox"/> Informatique                         | <input type="checkbox"/> Sciences physiques      |
| <input type="checkbox"/> Chimie                         | <input type="checkbox"/> Ingénierie et Technologie            | <input type="checkbox"/> Sciences politiques     |
| <input type="checkbox"/> Commerce et économie           | <input type="checkbox"/> Langage, linguistique et littérature | <input type="checkbox"/> Sociologie              |
| <input type="checkbox"/> Autre(s), précisez (SVP) ..... |   |  |

**2.5 Quelles sont les langues dans lesquelles vous voulez que la collection soit étoffée? Veuillez les classer par ordre d'importance en utilisant les chiffres de 1 à 6 (le 1 correspond à la langue la plus importante)**

- |                                   |                                   |  |
|-----------------------------------|-----------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> Arabe    | <input type="checkbox"/> Français | <input type="checkbox"/> Anglais                         |
| <input type="checkbox"/> Espagnol | <input type="checkbox"/> Allemand | <input type="checkbox"/> Autre (s), précisez (SVP) ..... |

**2.6 Quel est l'âge de (s) document (s) que vous cherchez le plus ? Veuillez bien en donner un classement en utilisant les chiffres de 1 à 6 (le 1 correspond à l'âge qui répond le plus à vos besoins)**

- |   |  |   |   |
|---|--|---|---|
| <input type="checkbox"/> information de veille <sup>4</sup> | <input type="checkbox"/> Entre 1 et 5 ans  | <input type="checkbox"/> Entre 11 et 25 ans | <input type="checkbox"/> Plus de 71 ans |
| <input type="checkbox"/> Moins d'un an                      | <input type="checkbox"/> Entre 6 et 10 ans | <input type="checkbox"/> Entre 26 et 70 ans | <input type="checkbox"/>                |

**2.7 Avez-vous des remarques relatives aux collections actuelles de la BNRM ?**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**2.8 Avez-vous des suggestions qui permettraient d'aider les décideurs dans l'élaboration d'une stratégie pour le développement des collections de la BNRM ?**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

<sup>3</sup> Le découpage des filières utilisé correspond à la classification décimale de Dewey telle qu'adaptée par l'American Library Association dans le modèle Conspectus.

<sup>4</sup> On entend par information de veille l'information obtenue grâce à l'étude et la surveillance continue et globale d'un secteur d'activité.



### Section 3 : Identification du répondant

3.1 Nom et Prénom (facultatif) .....

3.2 Age .....

3.3 Sexe  Homme  Femme

3.4 Lieu d'habitation

Rabat / Salé  Autres, à préciser (SVP)

3.5 Veuillez préciser dans quelle Institution exercez vous /avez-vous exercé ?

Université, Précisez la faculté (SVP).....

Ecole (Institut), Précisez laquelle (lequel)(SVP).....

Institut (laboratoire), Précisez lequel (SVP).....

Autre(s), Précisez (SVP).....

3.6 Dans quelle (s) filière (s) exercez vous /avez-vous exercé ?

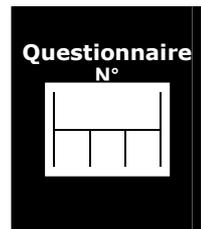
- |   |   |  |
|---|---|--|
| <input type="checkbox"/> Agriculture                    | <input type="checkbox"/> Droit                                | <input type="checkbox"/> Mathématiques           |
| <input type="checkbox"/> Anthropologie                  | <input type="checkbox"/> Education                            | <input type="checkbox"/> Médecine                |
| <input type="checkbox"/> Art et architecture            | <input type="checkbox"/> Education physique et jeux           | <input type="checkbox"/> Musique                 |
| <input type="checkbox"/> Arts du spectacle              | <input type="checkbox"/> Géographie et sciences de la terre   | <input type="checkbox"/> Philosophie et religion |
| <input type="checkbox"/> Bibliothéconomie               | <input type="checkbox"/> Histoire et sciences annexes         | <input type="checkbox"/> Psychologie             |
| <input type="checkbox"/> Biologie                       | <input type="checkbox"/> Informatique                         | <input type="checkbox"/> Sciences physiques      |
| <input type="checkbox"/> Chimie                         | <input type="checkbox"/> Ingénierie et Technologie            | <input type="checkbox"/> Sciences politiques     |
| <input type="checkbox"/> Commerce et économie           | <input type="checkbox"/> Langage, linguistique et littérature | <input type="checkbox"/> Sociologie              |
| <input type="checkbox"/> Autre(s), précisez (SVP) ..... |   |  |



Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Cette enquête s'inscrit dans le cadre de l'élaboration d'une "Stratégie de développement des collections de la Bibliothèque Nationale du Royaume du Maroc". La stratégie requiert, entre autres, l'étude des besoins et des attentes des usagers potentiels<sup>1</sup> de la dite Bibliothèque.

La réussite de cette étude est tributaire de votre collaboration. Prière de bien vouloir remplir le présent questionnaire en ayant la certitude que la confidentialité et l'anonymat sont garantis.



**Section 1- Unités (organismes) d'information et de documentation utilisées**

1.1 Pour répondre à vos besoins informationnels de recherches, quelles sont les unités d'information et /ou de documentation que vous fréquentez et à quelle fréquence ? (Veuillez mettre une croix à la fois dans les carrés correspondants aux unités utilisées, et dans les colonnes réservées à la fréquence)

	Au Maroc	Souvent	Parfois	jamais
<input type="checkbox"/>	Fondation du Roi Abdul Aziz, Casablanca	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Institut Marocain de l'Information Scientifique et Technique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Centre national de Documentation, Rabat	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Bibliothèque la Source	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Bibliothèque Royale (Hassania), Rabat	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Centre de documentation, d'information ou bibliothèque de votre lieu de recherches	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Bibliothèques Universitaires, précisez (SVP) .....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Bibliothèque Nationale du Royaume du Maroc (BNRM)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Bibliothèque personnelle/privée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Autre(s), précisez (SVP) .....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<b>A l'étranger</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Bibliothèques universitaires, veuillez en citer 3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Bibliothèques nationales, veuillez en citer 3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Autre(s), précisez (SVP) .....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

1.2 Pour répondre à vos besoins informationnels de recherches, utilisez-vous l'Internet ?  Oui  Non

1.3 Savez-vous qu'il existe des collections de documents (bases de données en texte intégral, archives institutionnelles, archives personnelles), en libre accès (open Access)<sup>2</sup> sur Internet ?  Oui  Non

<sup>1</sup> On entend par usager potentiel tout individu ayant besoin de documents composant normalement la collection de la BNRM sans pour autant les utiliser et ce, quelle que soit la raison.

<sup>2</sup> On entend par « libre accès » aux documents et aux résultats de la recherche scientifique et technique, leur mise à disposition gratuite sur Internet, permettant à tout utilisateur de lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents et/ou résultats, en fonction de ses besoins.



1.4 Si oui, les utilisez-vous?

Oui  Non

Si oui, lesquels de ces collections utilisez-vous ? Veuillez préciser les sites web que vous utilisez pour y accéder.

.....  
 .....  
 .....

1.5 Savez-vous que la Bibliothèque Nationale du Royaume du Maroc (BNRM) a ouvert son nouveau bâtiment au Public?

Oui  Non

La BNRM dispose d'une collection composée de près de 300.000 volumes, 6000 titres de revues, 4000 titres de journaux, 600 lithographies, 13000 volumes de manuscrits, 8000 documents cartographiques, 5000 documents iconographiques, 1000 documents audiovisuels en plus des abonnements électroniques aux bases de données : « CAIRN », « Jstor » et « Europresse ».

Elle se caractérise par la prédominance des sciences humaines et sociales. Les sciences appliquées et exactes sont couvertes d'une façon moins importante. Sur le plan linguistique, l'anglais et l'espagnol se positionnent après le français et l'arabe qui constituent les langues principales. Le Maroc, le Maghreb, le monde arabo islamique et la Méditerranée représentent les zones géographiques les plus couvertes. La couverture temporelle est assez large ; elle dépasse les deux siècles (A ce niveau, seules les collections imprimées sont considérées).

1.6 Quel est le degré d'intérêt que pourraient susciter le type, la thématique, la langue, la couverture géographique et l'âge de ces collections par rapport à vos travaux de recherches ?

	Très intéressants	Peu intéressants	Pas du tout intéressants
Types de documents offerts	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Thématiques couvertes par ces collections	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Langues couvertes par ces collections	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Zones géographiques couvertes par ces collections	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Âge des documents composant ces collections	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**Section 2- Attentes du répondant quant aux collections de la BNRM**

2.1 La BNRM est entrain d'établir une nouvelle stratégie pour le développement de ses collections, afin d'atteindre cet objectif, nous voudrions savoir quel (s) type (s) de document(s) aimeriez-vous y trouver dans l'avenir?

- |   |  |   |
|---|--|---|
| <input type="checkbox"/> Livres                         | <input type="checkbox"/> Documents cartographiques | <input type="checkbox"/> Documents cinématographiques |
| <input type="checkbox"/> Revues                         | <input type="checkbox"/> Documents iconographiques | <input type="checkbox"/> Documents ludiques           |
| <input type="checkbox"/> Journaux                       | <input type="checkbox"/> Documents en braille      | <input type="checkbox"/> Documents électroniques      |
| <input type="checkbox"/> Lithographies                  | <input type="checkbox"/> Documents sonores         | <input type="checkbox"/> Bases de données             |
| <input type="checkbox"/> Manuscrits                     | <input type="checkbox"/> Documents audiovisuels    | <input type="checkbox"/> Logiciels                    |
| <input type="checkbox"/> Autre(s), précisez (SVP) ..... |  |   |

2.2 Dans vos travaux de recherches, seriez-vous intéressé(e) par des documents produits par des :

Marocains  Etrangers  Les deux

2.3 Dans vos travaux de recherche, quelles sont les zones géographiques qui vous intéresseraient le plus ?

- |  |  |                                       |
|--|--|---------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Maroc   | <input type="checkbox"/> Monde Arabe     | <input type="checkbox"/> Méditerranée |
| <input type="checkbox"/> Maghreb   | <input type="checkbox"/> Monde islamique | <input type="checkbox"/> Afrique      |
| <input type="checkbox"/> Aucune <input type="checkbox"/> Autre(s), précisez (SVP)..... |  |                                       |
| .....  |  |                                       |



2.4 Dans vos travaux de recherches, quelles sont les disciplines<sup>3</sup> qui vous intéresseraient le plus ?

- |   |   |  |
|---|---|--|
| <input type="checkbox"/> Agriculture                    | <input type="checkbox"/> Droit                                | <input type="checkbox"/> Mathématiques           |
| <input type="checkbox"/> Anthropologie                  | <input type="checkbox"/> Education                            | <input type="checkbox"/> Médecine                |
| <input type="checkbox"/> Art et architecture            | <input type="checkbox"/> Education physique et jeux           | <input type="checkbox"/> Musique                 |
| <input type="checkbox"/> Arts du spectacle              | <input type="checkbox"/> Géographie et sciences de la terre   | <input type="checkbox"/> Philosophie et religion |
| <input type="checkbox"/> Bibliothéconomie               | <input type="checkbox"/> Histoire et sciences annexes         | <input type="checkbox"/> Psychologie             |
| <input type="checkbox"/> Biologie                       | <input type="checkbox"/> Informatique                         | <input type="checkbox"/> Sciences physiques      |
| <input type="checkbox"/> Chimie                         | <input type="checkbox"/> Ingénierie et Technologie            | <input type="checkbox"/> Sciences politiques     |
| <input type="checkbox"/> Commerce et économie           | <input type="checkbox"/> Langage, linguistique et littérature | <input type="checkbox"/> Sociologie              |
| <input type="checkbox"/> Autre(s), précisez (SVP) ..... |   |  |

2.5 Quelles sont les langues dans lesquelles vous voulez que la collection soit étoffée? Veuillez les classer par ordre d'importance en utilisant les chiffres de 1 à 6 (le 1 correspond à la langue la plus importante)

- |                                   |                                   |  |
|-----------------------------------|-----------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> Arabe    | <input type="checkbox"/> Français | <input type="checkbox"/> Anglais                         |
| <input type="checkbox"/> Espagnol | <input type="checkbox"/> Allemand | <input type="checkbox"/> Autre (s), précisez (SVP) ..... |

2.6 Quel est l'âge de (s) document (s) que vous cherchez le plus ? Veuillez bien en donner un classement en utilisant les chiffres de 1 à 6 (le 1 correspond à l'âge qui répond le plus à vos besoins)

- |   |   |   |
|---|---|---|
| <input type="checkbox"/> Moins d'un an    | <input type="checkbox"/> Entre 6 et 10 ans  | <input type="checkbox"/> Entre 26 et 70 ans |
| <input type="checkbox"/> Entre 1 et 5 ans | <input type="checkbox"/> Entre 11 et 25 ans | <input type="checkbox"/> Plus de 71 ans     |

2.7 Avez-vous des remarques relatives aux collections actuelles de la BNRM ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

2.8 Avez-vous des suggestions qui permettraient d'aider les décideurs dans l'élaboration d'une stratégie pour le développement des collections de la BNRM ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

<sup>3</sup> Le découpage des filières utilisé correspond à la classification décimale de Dewey telle qu'adaptée par l'American Library Association dans le modèle Conspectus.



**Section 3 : Identification du répondant**

3.1 Nom et Prénom (facultatif) .....

3.2 Age .....

3.3 Sexe  Homme  Femme

3.4 Lieu d'habitation

Rabat / Salé  Autres, à préciser (SVP)

3.5 Veuillez préciser dans quelle Institution étudiez-vous ?

Université, Précisez la faculté (SVP).....

Ecole (Institut), Précisez laquelle (lequel)(SVP).....

Autre(s), Précisez (SVP).....

3.6 Dans quelle (s) filière (s) ?

- |   |   |  |
|---|---|--|
| <input type="checkbox"/> Agriculture              | <input type="checkbox"/> Droit                                | <input type="checkbox"/> Mathématiques           |
| <input type="checkbox"/> Anthropologie            | <input type="checkbox"/> Education                            | <input type="checkbox"/> Médecine                |
| <input type="checkbox"/> Art et architecture      | <input type="checkbox"/> Education physique et jeux           | <input type="checkbox"/> Musique                 |
| <input type="checkbox"/> Arts du spectacle        | <input type="checkbox"/> Géographie et sciences de la terre   | <input type="checkbox"/> Philosophie et religion |
| <input type="checkbox"/> Bibliothéconomie         | <input type="checkbox"/> Histoire et sciences annexes         | <input type="checkbox"/> Psychologie             |
| <input type="checkbox"/> Biologie                 | <input type="checkbox"/> Informatique                         | <input type="checkbox"/> Sciences physiques      |
| <input type="checkbox"/> Chimie                   | <input type="checkbox"/> Ingénierie et Technologie            | <input type="checkbox"/> Sciences politiques     |
| <input type="checkbox"/> Commerce et économie     | <input type="checkbox"/> Langage, linguistique et littérature | <input type="checkbox"/> Sociologie              |
| <input type="checkbox"/> Autre(s), précisez (SVP) |   |  |

.....

<b>APPENDICE 1</b>		<b>WLN / OCLC DIVISIONS DU CONSPECTUS</b>	
<b>DIVISION</b>	<b>Préfixe LC</b>	<b>Préfixe Dewey</b>	
AGRICULTURE	AGR	AGD	
ANTHROPOLOGIE	ANT	AND	
ART & ARCHITECTURE	ART	ARD	
ARTS DU SPECTACLE	PER	PED	
BIBLIOTHECONOMIE	LIS	DLS	
BIOLOGIE	BIO	BID	
CHIMIE	CHE	CHD	
COMMERCE & ECONOMIE	ECO	BUD	
DROIT	LAW	DLA	
EDUCATION	EDU	EDD	
EDUCATION PHYSIQUE & JEUX	PHR	DPH	
GEOGRAPHIE & SCIENCES DE LA TERRE	GEO	GED	
HISTOIRE & SCIENCES ANNEXES	HIS	HID	
INFORMATIQUE	COM	CSD	
INGENIERIE & TECHNOLOGIE	TEC	END	
LANGAGE, LINGUISTIQUE & LITTERATURE	LLL	LAD	
MATHEMATIQUES	MAT	MAD	
MEDECINE	MED	DME	
MUSIQUE	MUS	MUD	
PHILOSOPHIE & RELIGION	PAR	PHD	
PSYCHOLOGIE	PSY	PSD	
SCIENCES PHYSIQUES	PHY	PUD	
SCIENCES POLITIQUES	POL	POD	
SOCIOLOGIE	SOC	SOD	